

6 / XXXI

CONGRES ORDINAIRE ORDENTLICHER KONGRESS

Rapport d'activités et de trésorerie 2004-2008
Tätigkeits- und Finanzbericht 2004-2008

vol. **1**



OGB-L

Table des matières

Inhaltsverzeichnis

Rapport d'activités 2004-2008

Tätigkeitsbericht 2004-2008

Volume I

Préface	7
Einleitung	11
 Chronique syndicale 1979-2008	15
Gewerkschaftliche Chronik 1979-2008	87
 Chapitre 1: Structures	157
Kapitel 1: Strukturen	215
1.1. Congrès national	157
Nationalkongress	215
1.2. Conférences nationales	186
Nationale Konferenzen	244
1.3. Comité national	203
Nationalvorstand	261
1.4. Comité exécutif	205
Exekutive	263
1.5. Commission de surveillance	206
Überwachungskommission	264
1.6. Organigramme	206
Organigramm	264
1.7. Liste des représentations (uniquement en français)	209
 Chapitre 2: Activités nationales	267
Kapitel 2: Nationale Aktivitäten	293
2.1. Rétrospective économique et législative (uniquement en français)	267
2.2. Statut unique	279
Einheitsstatut	293
2.3. Comité de coordination tripartite	281
Koordinationskomitee der Tripartite	295
2.4. Conseil économique et social	285
Wirtschafts- und Sozialrat	298
2.5. Dialogue social interprofessionnel	285
Branchenübergreifender Sozialdialog	299

2.6. – 2.13.	Accords de coopération et collaborations avec d'autres organisations	286
	<i>Abkommen und Zusammenarbeit mit anderen Organisationen</i>	300
2.14.	Autres dossiers politiques nationaux	287
	<i>Weitere nationale politische Aktivitäten</i>	301
2.15.	Politique sociale	288
	<i>Sozialpolitik</i>	302
2.16.	Activités culturelles nationales	291
	<i>Kulturelle Aktivitäten</i>	305
Chapitre 3: Activités internationales (Secrétariat européen commun)		307
Kapitel 3: Internationale Aktivitäten (gemeinsames Europasekretariat)		315
3.1.	Dialogue social européen	307
	<i>Europäischer Sozialdialog</i>	315
3.2.	Confédération Européenne des Syndicats (CES)	307
	<i>Europäischer Gewerkschaftsbund (EGB)</i>	315
3.3.	Confédération Syndicale Internationale (CSI)	311
	<i>Internationaler Gewerkschaftsbund (IGB)</i>	320
3.4.	Coopération syndicale dans la Grande Région	312
	<i>Gewerkschaftliche Zusammenarbeit in der Großregion</i>	320
Chapitre 4: Conseils aux membres et assistance juridique		323
Kapitel 4: Mitgliederberatung und Rechtsschutz		333
4.1.	SICA asbl	323
	<i>SICA asbl</i>	333
4.2.	Département juridique	325
	<i>Rechtsabteilung</i>	336
4.3.	Caisse de décès	330
	<i>Sterbekasse</i>	340
Chapitre 5: Formation syndicale et autres activités		343
Kapitel 5: Gewerkschaftliche Bildungsarbeit und sonstige Tätigkeiten		347
5.1.	Institut de formation IFES-OGBL	343
	<i>Bildungsinstitut IFES-OGBL</i>	347
5.2.	ONG « Solidarité syndicale »	344
	<i>ONG „Solidarité syndicale“</i>	348

Volume II

Chapitre 6: Syndicats professionnels		359
Kapitel 6: Berufssyndikate		425
6.1.	Syndicat Alimentation et hôtellerie	359
	<i>Syndikat Nahrung-Genuss-Gaststätten</i>	425
6.2.	Syndicat Aviation civile	361
	<i>Syndikat Zivile Luftfahrt</i>	427
6.3.	Syndicat Banques et Assurances	364
	<i>Syndikat Banken und Versicherungen</i>	430
6.4.	Syndicat Bâtiment, Artisanat du Bâtiment, Constructions métalliques	369
	<i>Syndikat Bau, Bauhandwerk und Metallkonstruktionen</i>	435
6.5.	Syndicat Bois, Caoutchouc, Céramique, Chimie, Ciment, Papier, Plastique, Textiles et Verre	370
	<i>Syndikat Chemie, Glas, Holz, Kautschuk, Keramik, Papier, Plastik, Textil und Zement</i>	436
6.6.	Syndicat Commerce	373
	<i>Syndikat Handel</i>	440

6.7.	Syndicat Education et Sciences	378
	<i>Syndikat Erziehung und Wissenschaft</i>	445
6.8.	Syndicat Imprimerie, Médias, Culture – FLTL	387
	<i>Syndikat Druck, Medien, Kultur – FLTL</i>	455
6.9.	Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs	389
	<i>Syndikat Gesundheit und Sozialwesen</i>	457
6.10.	Syndicat Services et Energie	398
	<i>Syndikat Dienstleistungen und Energie</i>	466
6.11.	Syndicat Services privés de nettoyage, d'hygiène et d'environnement	401
	<i>Syndikat Private Reinigungsdienste, private Hygiene- und Umweltdienste</i>	469
6.12.	Syndicat Services publics	403
	<i>Syndikat Öffentlicher Dienst</i>	471
6.13.	Syndicat Sidérurgie et Mines	409
	<i>Syndikat Hüttenindustrie und Bergbau</i>	478
6.14.	Syndicat Transformation sur métaux et Garages	412
	<i>Syndikat Metallverarbeitende Industrie und Garagen</i>	481
6.15.	Syndicat Transport sur route – ACAL (plus Pavillon maritime et batellerie)	419
	<i>Syndikat Straßentransport – ACAL (sowie Hochseeschifffahrt und Binnenschifffahrt)</i>	488
Chapitre 7: Régionales		493
Kapitel 7: Regionalverbände		501
7.1.	Régionale Centre	493
	<i>Regionale Zentrum</i>	501
7.2.	Régionale Differdange	494
	<i>Regionale Differdingen</i>	502
7.3.	Régionale Dudelange – Est	495
	<i>Regionale Dödelingen-Osten</i>	503
7.4.	Régionale Esch/Rumelange	496
	<i>Regionale Esch/Rümelingen</i>	504
7.5.	Régionale Nord	497
	<i>Regionale Norden</i>	505
7.6.	Régionale Rodange/Attert	498
	<i>Regionale Rodingen/Attert</i>	506
Chapitre 8: Départements		509
Kapitel 8: Abteilungen		519
8.1.	Département des Ouvriers et Département des Employés Privés	509
	<i>Abteilung Arbeiter und Abteilung Privatbeamte</i>	519
8.2.	Département des Femmes	509
	<i>Frauenabteilung</i>	519
8.3.	Département de la Fonction publique	510
	<i>Abteilung Öffentlicher Dienst</i>	520
8.4.	Département des Immigrés	511
	<i>Abteilung Immigrierte</i>	521
8.5.	OGJ – Département des Jeunes	514
	<i>OGJ-Jugendabteilung</i>	523
8.6.	Département des Pensionnés	515
	<i>Pensioniertenabteilung</i>	524
8.7.	Département des Travailleurs handicapés	516
	<i>Abteilung Behinderte Arbeitnehmer</i>	527

Chapitre 9: Elections sociales	529
Kapitel 9: Sozialwahlen	529
9.1. Elections sociales 2008 (uniquement en français)	529
9.2. Elections à la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics 2005 (uniquement en français) ...	535
Chapitre 10: Rapport financier	537
Kapitel 10: Finanzbericht	537
Chapitre 11: Rapport d'activités de la Commission de surveillance	559
Kapitel 11: Tätigkeitsbericht der Überwachungskommission	567

Introduction

Le présent rapport d'activités, soumis au 6^e/XXXI^e Congrès de l'OGBL couvre la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008 et, en raison de la crise économique, traite également d'événements survenus en 2009. Il témoigne du travail effectué par l'OGBL pendant une période marquée par différentes mutations profondes.

Ainsi, l'impact de la mondialisation sur le paysage industriel luxembourgeois s'est fait sentir pendant cette période. Des évolutions fondamentales au niveau des rapports juridiques de propriété ont eu lieu dans l'industrie sidérurgique ; les structures d'entreprises traditionnelles, notamment dans l'industrie de sous-traitance du secteur de l'automobile, ont subi des transformations ; de nombreux emplois ont été supprimés et des sites de production entiers ont été fermés, dont notamment TDK, Technicolor, Duscholux, Villeroy & Boch. La continuation de la politique de libéralisation de l'Union européenne, l'absence d'une politique industrielle européenne, la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne ont contribué de façon décisive à cette évolution négative. L'OGBL a thématisé ce fait dans le cadre des campagnes de ses syndicats industriels.

Les répercussions négatives de l'orientation néolibérale de la politique européenne se sont également fait sentir dans les secteurs des transports et de l'énergie, au niveau des services publics et du secteur de la santé et des services sociaux et éducatifs.

C'est pourquoi l'OGBL a activement pris part aux campagnes de mobilisation de la CES organisées pendant la période de référence, notamment contre la directive Bolkestein et la directive sur le temps de travail.

La période couverte par le présent rapport était également marquée par les discussions au sein du Comité de coordination tripartite, qui se sont étirées jusqu'au printemps 2006.

Les discussions par rapport à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne n'ont pas été menées sous l'angle de l'évolution à moyen et long terme de l'économie luxembourgeoise, mais ont mis l'accent sur la compétitivité et ont été utilisées par les organisations patronales pour des attaques persistantes contre le niveau salarial au Luxembourg, contre les dispositions protectrices du droit du travail et contre le niveau de la prestation de notre Sécurité sociale. Le dialogue social traditionnel au Luxembourg s'en voit de plus en plus miné.

Sous l'influence de prévisions fiscales et budgétaires fausses et sous pression d'une interprétation rigide du pacte de stabilité européen, le gouvernement a essayé d'imposer une politique de rigueur au sein de la tripartite, qui aurait dû être réalisée par la restructuration drastique et le démontage de notre système indiciaire et par des coupes dans notre Sécurité sociale.

Les syndicats ont réussi à repousser des détériorations durables du système indiciaire, d'obtenir des augmentations des salaires sociaux minimum et des mesures de compensation par rapport à la désindexation des allocations familiales. Aucune dérégulation supplémentaire du droit du travail n'a eu lieu. Au contraire : l'introduction du statut unique du salarié est un

progrès social important, en abolissant les dernières discriminations subsistantes des travailleurs manuels, en créant des représentations unitaires des salariés et une seule chambre professionnelle pour les salariés, en fusionnant les caisses de maladie et les caisses de pension. Le statut unique permet l'extension des conventions collectives de travail sur l'ensemble des salariés.

La tripartite de 2006 a montré clairement l'importance d'un mouvement syndical fort, enraciné dans notre société de façon profonde.

La campagne de l'OGBL pour l'index après les conclusions de la tripartite était importante et nécessaire à cause des déclarations équivoques de nombreux politiciens et des attaques continues des fédérations patronales.

C'est également pour cette raison qu'il était primordial que le Comité national de l'OGBL ait pris l'initiative pour la grande manifestation nationale du 16 mai 2009. Le succès de cette manifestation a montré de manière impressionnante que les salariés du Luxembourg ne sont pas prêts à abandonner leurs acquis sociaux.

L'OGBL a réussi à se renforcer en augmentant son nombre de membres, et cela malgré l'arrivée de la crise. Avec plus de 63.000 membres, l'OGBL est aujourd'hui de loin la plus grande organisation syndicale du Luxembourg. Lors des élections sociales dans les entreprises, l'OGBL s'est encore une fois amélioré et a pu consolider sa position dans presque tous les secteurs. L'OGBL a obtenu 60 % des sièges lors des élections pour la Chambre des Salariés (36 sièges sur 60, avec les cheminots de la FNCTTFEL même 38 sièges sur 60).

Le plus ancien syndicat du Luxembourg, la Fédération Luxembourgeoise des Travailleurs du Livre FLTL, a rejoint l'OGBL pendant la période de référence.

L'OGBL a modernisé ses structures d'aide et d'assistance aux membres en créant le Service d'information, de conseil et d'assistance de l'OGBL, en élargissant les conseils aux membres dans les régions frontalières et en renforçant et professionnalisant davantage son Département juridique.

Le Congrès statutaire a modernisé les structures de l'OGBL, affermi son ancrage dans le monde du travail et renforcé l'indépendance du syndicat vis-à-vis de tout parti politique.

Le présent rapport témoigne du travail à multiples facettes d'une organisation présente dans tous les secteurs de l'économie luxembourgeoise, qui s'engage en faveur de tous les salariés quelque soit leur sexe ou leur âge, qu'ils travaillent au Luxembourg ou qu'ils soient à la recherche d'un emploi, et qui représente également les intérêts des salariés en retraite. Sans l'engagement altruiste de milliers de membres bénévoles, qui sont actifs comme représentants du personnel dans les entreprises, comme représentants de l'OGBL dans la Chambre des Salariés et dans les institutions de la Sécurité sociale, sans les membres qui coopèrent dans les structures syndicales de l'OGBL, ses structures locales et régionales, ses départements, sans l'engagement des collaborateurs de l'OGBL, ce travail n'aurait été possible. Un grand merci à eux !

Rappelons également les nombreux membres et les collègues qui nous ont quittés pour toujours. En mémoire de tous, permettez-moi d'en citer quelques-uns: Sesto Catani, Jemp Binsfeld, Daniel Cardoso, René Estgen, Ed Fischbach, René Gregorius, Ronald Pierre, Raymond Schuster, John Thiry.

La période de référence s'est close avec le début d'une crise, qui n'a été causée ni par les salariés ni par la politique tarifaire des syndicats, qui n'a rien à voir avec notre système de l'assurance-maladie et de l'assurance-pension, mais qui, au contraire, a beaucoup à voir avec

une politique économique et sociale qui mise sur une logique effrénée de profits et de croissance, qui met une confiance aveugle dans le marché libre, qui accepte les inégalités croissantes au lieu de les combattre, qui met l'accent sur la compétition et la concurrence au lieu de la coopération et de la solidarité.

Pour cette raison, l'OGBL continuera à défendre les acquis sociaux des salariés et à s'engager pour une société plus solidaire et pour plus de démocratie, également dans le monde du travail.



Jean-Claude Reding
Président

Vorwort

Dieser Tätigkeitsbericht für den 6./XXXI. Kongress des OGBL erfasst die Berichtsperiode vom 1.1.2004 bis zum 31.12.2008 und geht, auf Grund der Wirtschaftskrise, auch auf Ereignisse von 2009 ein. Er zeugt von der Arbeit des OGBL in einer Zeit, die von verschiedenen tiefgreifenden Entwicklungen gezeichnet ist.

So war diese Periode geprägt von den Auswirkungen der Globalisierung auf die industriepolitische Landschaft Luxemburgs. Es gab fundamentale Veränderungen in den Eigentumsverhältnissen in der Stahlindustrie, die Strukturen traditioneller Betriebe besonders in der Automobilzulieferindustrie haben sich geändert, zahlreiche Arbeitsplätze wurden vernichtet und ganze Produktionsstätten wurden geschlossen, stellvertretend sei an TDK, Technicolor, Duscholux, Villeroy & Boch erinnert. Die Weiterführung der Liberalisierungspolitik der Europäischen Union, das Fehlen einer europäischen Industriepolitik, die Geldpolitik der europäischen Zentralbank haben entscheidend zu dieser negativen Entwicklung beigetragen. Der OGBL hat dies in Kampagnen seiner Industriesyndikate thematisiert.

Die negativen Auswirkungen der neoliberalen Ausrichtung der europäischen Politik waren aber auch im Transportbereich, im Energiesektor, im öffentlichen Dienst, im Gesundheits- und Sozialsektor zu spüren.

Deshalb hat der OGBL sich während der Berichtsperiode aktiv an den Mobilisierungskampagnen des EGB beteiligt, insbesondere gegen die Bolkesteindirektive und die Arbeitszeitdirektive.

Die Berichtsperiode war auch gekennzeichnet von den Tripartitediskussionen, die bis ins Frühjahr 2006 andauerten.

Die Diskussionen über die Umsetzung der Lissabonstrategie wurden aber nicht unter dem Blickwinkel der mittel- und langfristigen Entwicklung des Wirtschaftsstandortes geführt, sondern unter dem Blickwinkel der Wettbewerbsfähigkeit und dies wurde von den Arbeitgeberorganisationen zu einem noch immer andauernden Angriff auf das Lohnniveau in Luxemburg, die Schutzbestimmungen des Arbeitsrechtes und das Leistungsniveau unserer Sozialen Sicherheit benutzt. Der traditionelle Sozialdialog in Luxemburg wird dadurch zunehmend untergraben.

Beeinflusst von falschen fiskalischen und budgetären Prognosen und unter dem Druck einer rigiden Auslegung des europäischen Stabilitätspaktes hat die Regierung versucht in der Tripartite einen Sparkurs durchzusetzen, der hauptsächlich durch einen drastischen Um- und Abbau unseres Indexsystems und Einschnitte in unserer Sozialen Sicherheit erreicht werden sollte.

Es gelang den Gewerkschaften dauerhafte Verschlechterungen des Indexsystems abzuwehren, Erhöhungen der Mindestlöhne durchzusetzen und Ausgleichsmaßnahmen für die Desindexierung des Kindergeldes durchzusetzen. Es fand keine weitere Deregulierung des Arbeitsrechtes statt, im Gegenteil. Die Einführung des einheitlichen Arbeitnehmerstatuts ist ein

wichtiger sozialer Fortschritt durch die Abschaffung der letzten ungleichen Behandlungen der manuellen Arbeitnehmer; durch die Schaffung einheitlicher Arbeitnehmervertretungen, einer einzigen Berufskammer der Arbeitnehmer; die Fusion der Krankenkassen und der Pensionskassen. Das einheitliche Arbeitnehmerstatut ermöglicht auch eine Ausdehnung der Kollektivverträge auf alle Arbeitnehmer.

Die Tripartiterunde 2006 hat anschaulich gezeigt, wie wichtig eine starke, tief in unserer Gesellschaft verankerte Gewerkschaftsbewegung ist.

Die Kampagne des OGBL für den Index auch nach der Tripartiterunde war angesichts der zweideutigen Aussagen vieler Politiker und der fortdauernden Attacken der Patronatsverbände richtig und wichtig.

Gerade deshalb war es auch wichtig, dass der Nationalvorstand des OGBL die Initiative für die große nationale Demonstration vom 16. Mai 2009 ergriffen hat. Der Erfolg dieser Demonstration hat eindrucksvoll gezeigt, dass die Arbeitnehmer Luxemburgs nicht gewillt sind ihre sozialen Errungenschaften aufzugeben.

Es gelang dem OGBL während den vergangenen fünf Jahren sich mitgliedermäßig zu stärken, trotz der sich entwickelnden Krise. Mit über 63.000 Mitgliedern ist der OGBL heute mit Abstand die größte Gewerkschaftsorganisation Luxemburgs. Bei den Sozialwahlen in den Betrieben wurde der OGBL erneut gestärkt und konnte seine Position in fast allen Bereichen ausbauen. Bei den Wahlen zur Arbeitnehmerkammer erhielt der OGBL 60% aller Sitze (36 von 60, zusammen mit den Eisenbahnern der FNCTTFEL sogar 38 Sitze von 60)

Während der Berichtsperiode ist die älteste Gewerkschaft Luxemburgs, der Bucharbeiterverband FLTL, dem OGBL beigetreten.

Der OGBL hat seine Strukturen für die individuelle Mitgliederbetreuung modernisiert durch die Schaffung des „Service d'information, de conseil et d'assistance“ des OGBL, den Ausbau der Mitgliederbetreuung in den Grenzregionen und durch den Ausbau und die weitere Professionalisierung seiner juristischen Abteilung.

Der Statutenkongress hat die Strukturen des OGBL modernisiert, die Verankerung in der Arbeitswelt gestärkt und die parteipolitische Unabhängigkeit der Gewerkschaft vertieft.

Der vorliegende Bericht zeugt von der vielfältigen Arbeit einer Organisation, die in allen Wirtschaftsbereichen Luxemburgs vertreten ist, die sich für alle Arbeitnehmer gleich welchen Geschlechts und Alter; die in Luxemburg beschäftigt sind oder eine Beschäftigung suchen, einsetzt und die ebenfalls die Interessen der pensionierten Arbeitnehmer vertritt. Ohne den selbstlosen Einsatz Tausender ehrenamtlicher Mitglieder, die als Personalvertreter in den Betrieben, als Vertreter des OGBL in der Berufskammer und in den Institutionen der Sozialen Sicherheit aktiv sind, die in den Syndikatsstrukturen des OGBL, den Lokal- und Regionalstrukturen, den Abteilungen mitarbeiten, ohne den Einsatz der Mitarbeiter des OGBL wäre diese Arbeit nicht möglich. Ihnen allen gebührt Dank.

Es soll an dieser Stelle aber auch an die vielen Mitglieder, die Kolleginnen und Kollegen erinnert werden, die uns für immer verlassen haben. Stellvertretend für alle seien genannt: Sesto Catani, Jemp Binsfeld, Daniel Cardoso, René Estgen, Ed Fischbach, René Gregorius, Ronald Pierre, Raymond Schuster, John Thiry.

Die Berichtsperiode endet mit dem Beginn einer Krise, die nicht von den schaffenden Menschen, nicht durch die gewerkschaftliche Lohnpolitik verursacht wurde, die nichts mit unserem Sozialversicherungssystem, unserer Krankenversicherung und unserer Rentenversicherung zu tun hat, aber viel mit einer Wirtschafts- und Gesellschaftspolitik, die auf eine

ungezügelter Wachstums- und Profitlogik setzt, die blind auf den freien Markt vertraut, die wachsenden Ungleichheiten akzeptiert anstatt sie zu bekämpfen, die auf Wettbewerb, Konkurrenz anstatt auf Kooperation und Solidarität setzt.

Gerade deshalb wird der OGBL auch weiterhin die sozialen Errungenschaften der schaffenden Menschen verteidigen, sich für ein solidarisches Gesellschaftsmodell und für mehr Demokratie, auch in der Arbeitswelt einsetzen.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Reding JC', with a large, stylized initial 'R'.

Jean-Claude Reding
Präsident

Chronique syndicale

1979-2008

1979

5 Janvier _____

Lors de la première séance de l'exécutif, John Castegnaro, président de l'OGBL, et Jos. Kratochwil, secrétaire général de l'OGBL, signent l'acte officiel de fondation.

15 Janvier _____

Le Bureau exécutif du nouvel OGBL rencontre le gouvernement pour lui soumettre son programme de revendications de 16 points. Le gouvernement promet de présenter au plus tard à la fin de février une liste de priorités des projets de loi qu'il a l'intention d'adopter avant les élections.

22 Janvier _____

Le Comité national de l'OGBL se réunit au Novotel à Luxembourg pour sa première réunion. Tous les membres présents du Comité national signent l'acte de fondation de l'OGBL. L'ordre du jour comprend 19 points.

Le Comité national adopte sa première prise de position sur la restructuration de l'industrie sidérurgique.

27 Janvier _____

Congrès de fondation de la Jeunesse syndicale OGJ.

14 Février _____

Fondation du «Syndicat Banques et Assurances» (SBA).

À l'occasion des élections des Chambres professionnelles, l'OGBL réussit sa percée à la Chambre des employés privés en représentant le groupe le plus fort à la Chambre de travail. Toutefois, à cause de l'alliance du LCGB avec une organisation nullement représentative, l'OGBL est forcé à jouer le rôle d'opposant.

13 Mars _____

Fondation du «Syndicat Commerce».

19 Mars _____

L'accord de la tripartite sidérurgie, qui comprend la restructuration de l'industrie sidérurgique et la garantie des emplois, est signé par le gouvernement, les sociétés sidérurgiques et au niveau syndical, exclusivement par l'OGBL.

26 Mars _____

Dans une résolution du Comité national, l'OGBL exprime sa préoccupation à propos de la situation chez «Monsanto». La direction ainsi que les gouvernements luxembourgeois et allemand sont invités à faire tout leur possible afin que le site d'Echternach puisse être maintenu.

1^{er} Mai _____

Environ 3.000 ouvriers, artisans, employés, hommes et femmes manifestent à Mersch pour le plein emploi, un salaire égal pour un travail égal, pour une meilleure qualité de la vie et des postes de travail mieux adaptés à l'homme ainsi que pour une société plus égalitaire.

La FGIL transmet ses activités syndicales à l'OGBL. Quinze des représentants de la FGIL entrent au Comité national.

23 Mai _____

Fondation du «Syndicat Éducation et Sciences» (SES).

15 Juin _____

Le Comité national adopte un mémorandum sur la politique économique et sociale pour présenter les revendications à court et à moyen terme de l'OGBL avant l'élaboration d'un programme gouvernemental.

1^{er} Juillet _____

L'OGBL obtient l'introduction du premier contrat collectif pour les employés de banque.

26 Juillet _____

L'OGBL lance une campagne en faveur de l'égalité de la femme en matière de complément familial.

15 Septembre _____

La conférence des artisans décide de constituer un département artisans auprès de l'OGBL dans le but de traiter des problèmes spécifiques des artisans et de leur formation professionnelle.

22 Septembre _____

À l'occasion d'une conférence spécifique, les fondations pour l'activité future d'un département employés privés au sein de l'OGBL sont posées.

12 Novembre _____

Un tribunal arbitral institué par l'Office national de conciliation confère à l'OGBL sa représentativité tant sur le plan sectoriel pour la sidérurgie qu'au niveau national. Ce faisant, on lui confère la capacité juridique de signer des contrats en matière de conventions collectives pour les employés privés.

14 Novembre _____

Lors des élections des délégations, on note une tendance ascendante en faveur de l'OGBL par rapport aux élections des Chambres professionnelles. L'OGBL a pu renforcer sa position auprès des ouvriers et a pu la consolider auprès des employés privés.

28 Novembre _____

Les élections des délégations des caisses de maladie renforcent la tendance positive enregistrée par l'OGBL à l'occasion des élections des délégations. À la Caisse nationale de maladie des ouvriers, il obtient 47,4 %, à la Caisse de maladie des ouvriers de l'ARBED 59,2 %, à la Caisse de maladie des employés privés 26,2 % et à la Caisse employés de l'ARBED 25,6 %.

1980

7 Janvier _____

Le syndicat compétent «SBA» et l'«OGJ» constituent une section de jeunes «Banques et Assurances».

12 Janvier _____

Le congrès de la CGT décide de continuer ses activités sous de nouvelles conditions en tant qu'organisation confédérale à côté de l'OGBL.

29 Mars _____

La deuxième conférence des employés privés de l'OGBL discute à fond les problèmes du statut des employés privés et prépare un programme de travail.

14 Avril _____

Le Comité national de l'OGBL discute le rapport gouvernemental sur l'état de la nation. Le gouvernement confirme son intention de créer 7.500 nouveaux emplois jusqu'en 1983. Le Comité national adopte une résolution sur la lutte contre le cancer (thérapie supervolt).

1^{er} Mai _____

Plus de 3.000 personnes participent à la manifestation du 1^{er} Mai organisée par la CGT à Schiffflange.

6 Mai _____

Table-ronde avec les curateurs GTL/SOGEBA.

26 Juin _____

Constitution du «Syndicat Services».

8 Septembre _____

L'OGBL publie ses objectifs de politique familiale et se prononce pour un environnement plus favorable à l'enfance et plus adapté à la famille.

22 Septembre _____

La conférence de l'OGBL sur la politique fiscale adopte un mémorandum en matière de politique fiscale.

1^{er} Octobre _____

Pour la première fois, le «Syndicat Banques et Assurances» participe aux négociations collectives des employés des banques et des assurances.

19 Octobre _____

La conférence nationale de l'OGBL adopte une résolution au «Casino syndical» à Bonnevoie pour la garantie de l'emploi et des salaires et pour le maintien du modèle luxembourgeois.

21 Octobre _____

Dans un communiqué de presse, l'OGBL souligne sa neutralité religieuse après que le directeur du «Luxemburger Wort», dans un éditorial du 18 octobre, a invité les chrétiens croyants à remettre en question leur adhésion à l'OGBL.

30 Novembre _____

La première conférence syndicale de l'OGBL a lieu à la «Maison du Peuple» à Esch/Alzette et discute des tâches communes et de l'action des syndicats dans le cadre de son organisation globale.

L'OGBL organise des réunions publiques avec les retraités pour protester contre l'intention du gouvernement de détériorer et d'ajourner l'ajustement dû au 1^{er} janvier 1981.

18 Janvier _____

La fermeture de l'entreprise de construction «COMATRA» entraîne pour 50 ouvriers la perte de leur emploi. À l'occasion d'une réunion du personnel, l'OGBL tente d'aider les travailleurs concernés.

12 Février _____

L'OGJ lance une campagne pour une protection plus efficace des jeunes au travail.

Fermeture de l'usine «LA CONTINENTALE» à Bascharage. L'OGBL parvient à faire accepter la mise en œuvre d'un plan social en faveur des 51 personnes licenciées.

L'«Association luxembourgeoise des psychologues et universitaires» (ALPDU) se dissout. Ses membres rejoignent l'OGBL à 90%. Deux représentants sont accueillis au Comité national.

4 Avril _____

Journée syndicale «Chimie, Energie, Textiles, Transports» à Ettelbrück où un nouveau règlement interne ainsi que le programme d'action pour les prochaines années sont adoptés.

5 Avril _____

Première journée syndicale «Commerce» à Bonnevoie.

6 Avril _____

L'OGBL, tout en se prononçant en principe en faveur de la convention complémentaire (plan par étapes) du 22.1.1981 additionnelle à la convention tripartite du 19.3.1981, fait dépendre sa signature du vote de la Chambre des députés ainsi que d'un arrangement concernant la représentation syndicale auprès de «Techno-Arbed».

L'OGBL adopte un mémorandum sur le mode de fonctionnement de l'Administration de l'emploi. On y critique surtout la non-observation de la part des employeurs de l'obligation de faire enregistrer les emplois vacants, les services de placement, le mode de versement des allocations-chômage, la réglementation sur les litiges, la durée pendant laquelle les ayants droit touchent leurs indemnités ainsi que la réglementation du travail par mauvais temps.

L'OGBL annonce son retrait du Comité national anti-Cattenom (CNAC) qui avait été constitué sur son initiative. Cette décision est prise à cause du comportement ambigu des partis gouvernementaux représentés au sein du CNAC, du retrait des organisations écologiques ainsi que des tentatives visant à dépasser le domaine des compétences du CNAC.

8 Avril _____

Constitution du «département femmes» de l'OGBL.
Réunion de la diète syndicale «Santé et Social».

11 Avril _____

Réunion de la diète syndicale «Industrie de la transformation sur métaux» à Bonnevoie.

Première diète syndicale du syndicat «Alimentation et Hôtellerie» à Wiltz.

23 et 25 Avril _____

Premières journées régionales de l'OGBL à Differdange, Dudelange, Esch/Alzette, Clervaux, Rodange et Bonnevoie pour discuter de ses activités et de la préparation de la Conférence nationale.

25 Avril _____

Plus de 500 jeunes manifestent à Esch-Alzette sous l'impulsion de l'OGJ contre le nombre élevé de jeunes chômeurs.

1^{er} Mai _____

Sous le slogan «Luttons pour le maintien de l'emploi et des salaires», plus de 5.000 personnes participent à la manifestation du 1^{er} Mai organisée par la CGT à Esch-Alzette.

Les élections à la Caisse de pension des employés privés (FEP 6, OGBL 4, ALEBA 3 ET LCGB 2 sièges) renforcent l'OGBL en tant qu'organisation et confirment son rôle spécifique dans la représentation des intérêts des employés privés.

18 Mai _____

Le Comité national propose au «Syndicat Sidérurgie» de conclure un contrat nul pour 3 ans dans la sidérurgie afin de s'opposer à des réductions salariales imminentes ainsi qu'à la perte de la garantie de l'emploi. Pour les employés par contre, et contrairement à la position du groupe OGBL, la FEP-SESM a accepté les réductions salariales proposées par le patronat.

28 Mai _____

Journée syndicale de l'OGBL au «Centre européen» à Luxembourg. Plus de 500 délégués prennent connaissance d'un rapport intérimaire sur les activités de l'OGBL à ce jour et adoptent une résolution comprenant les propositions de l'OGBL pour la lutte contre la crise de l'emploi.

8 Juin _____

La brasserie de Diekirch décide de licencier 69 employés. L'OGBL parvient à empêcher le licenciement des membres plus âgés du personnel.

29 Juin _____

Au «Glacis», rencontre des organismes directeurs et de militants des 33 confédérations syndicales affiliées à la CES sous le slogan «Stoppons le chômage!» et marche au «Centre Européen» où a lieu une séance du Conseil européen.

30 Juin _____

Suite à une réunion du comité national, l'OGBL publie un mémorandum sur l'orientation du secteur hospitalier.

Le Comité national publie ses propositions pour une relance de la construction de logements sociaux.

11 Septembre _____

L'OGJ revendique une réglementation assurant la protection des écoliers et des étudiants au cours du travail pendant les vacances.

21 Septembre _____

Une délégation de l'OGBL est reçue par M. Thom, Président de la commission des CE. Les représentants de l'OGBL expliquent à M. Thom leurs positions à propos du problème de la sidérurgie sans toutefois recevoir des assurances.

24 Septembre _____

La direction du «Syndicat Sidérurgie» met en garde tous les intéressés de renoncer, sous la pression des instances communautaires, à certaines parties des arrangements obligatoires de la tripartite portant sur le maintien des sites sidérurgiques.

9 Octobre _____

L'OGBL proteste par lettre auprès de la Direction générale de l'ARBED contre le recul de la production d'acier, plus sensible à Luxembourg que dans d'autres pays de la CE.

30 Octobre _____

Le Comité national adopte un programme en faveur des travailleurs immigrés et de leurs familles.

L'OGBL invite le gouvernement à dénoncer la convention du BIT concernant l'interdiction du travail de nuit pour les travailleurs féminins. Même si le travail de nuit est par principe nocif et doit être évité dans la mesure du possible, il n'est pas acceptable qu'une convention mène à des discriminations des travailleurs féminins dans leur emploi.

Le Comité national prend pour la première fois position sur les problèmes qui se posent en relation avec la «formation de patrimoine en faveur des salariés». Une telle formation de patrimoine ne saurait être réalisée au moyen de réductions salariales ou par une forme d'épargne forcée. Aussi faut-il ajouter qu'elle ne représente aucune alternative à la cogestion.

21 Novembre _____

Première diète syndicale «Fonction publique» à Niederdonven.

27 Novembre _____

Avec la fermeture de la mine du «Thillebiert», ce n'est pas seulement la dernière mine sous jour qui disparaît, mais c'est également l'arrêt de l'exploitation des minières dans notre pays. Dans un article publié dans l'«Aktuell», il est fait état en détail de l'histoire des minières et des mineurs. Devant le Musée national des mines à Rumelange, l'OGBL organise une cérémonie commémorative.

10 Décembre _____

Dans le cadre d'une conférence de presse, l'OGBL soumet un papier dans lequel la situation dans le domaine des écoles est analysée. L'OGBL y présente son opinion face aux difficultés imminentes auxquelles l'école devra faire face.

12 Décembre _____

Première diète syndicale «Bâtiment, matériaux de construction, céramique et artisanat» à Dudelange.

23 Janvier _____

Au cours de la diète syndicale Sidérurgie, une résolution sur la nationalisation de l'industrie sidérurgique est introduite. Par la suite, il est décidé de ne pas revendiquer la nationalisation, mais d'exiger une plus forte participation de l'État. Cette position a été confirmée par le Congrès du 31.10.1982.

25 Janvier _____

L'OGBL publie un mémorandum dans lequel il se prononce contre toutes autres manipulations de l'indice et pour une politique offensive de l'emploi.

17 Février _____

En tant que seule confédération syndicale du Luxembourg, l'OGBL devient membre à plein droit de l'Internationale des Employés (FIET) et est affilié aux organismes d'EURO-FIET.

Ouverture d'un bureau de l'OGBL, Grand'Rue à Luxembourg.

L'OGBL dénonce l'état des choses dans la formation paramédicale.

- 3 Mars _____
- Dans le cadre du comité de coordination de la Tripartite nationale, l'OGBL condamne la dévaluation du franc belge et renouvelle son programme pour une politique active de l'emploi, des prix et des salaires.
- 7 Mars _____
- Avec une conférence des militants, l'OGBL lance sa campagne de sensibilisation sous le slogan « Ras-le-bol » (« Et geet elo duer »).
- 12 Mars _____
- Le Comité national refuse les contrepropositions avancées par le gouvernement dans le cadre de la Tripartite nationale. Cela exige l'organisation d'actions syndicales qui devraient être mises en œuvre en accord avec les autres syndicats.
- 26 Mars _____
- L'OGBL et les communes des sites sidérurgiques s'adressent par écrit au gouvernement et à l'ARBED pour qu'ils s'engagent avec les personnels de la sidérurgie et la population résidente pour le maintien des usines sidérurgiques.
- 27 Mars _____
- Manifestation contre la politique d'austérité du gouvernement; rassemblement de 40.000 personnes au « Knuedler ».
- 29 Mars _____
- Le Comité national confie le mandat à l'exécutif de mener, seul ou avec d'autres syndicats, des actions plus dures.
- 5 Avril _____
- Grève d'avertissement de 24 heures dans toutes les entreprises du pays; 80.000 salariés participent.
- 7 Avril _____
- Rencontre à Bruxelles d'une délégation de l'OGBL avec le commissaire de la CE, Etienne Davignon, afin d'attirer son attention sur les prestations préalables du Luxembourg en matière de réduction de surcapacités européennes dans la sidérurgie.
- 1^{er} Mai _____
- Sous le slogan « Continuons notre action » la CGT communique, devant plusieurs milliers de manifestants le 1^{er} mai à Dudelange, qu'elle continue à s'opposer à la politique d'austérité et de démontage social.
- 8 Mai _____
- La journée des jeunes de l'OGJ adopte un document sur l'introduction des nouvelles technologies.
- 10 Mai _____
- L'OGBL prend position à propos du projet du satellite RTL.
- 15 Mai _____
- Première diète syndicale « Services » au « Casino syndical » à Bonnevoie.
- Démonstration à Luxembourg pour la paix avec la participation des syndicats de la CGT.
- 5 Juillet _____
- L'OGBL publie son mémorandum « Le troisième âge dans notre société », une prise de position à l'égard du travail à temps partiel, ainsi qu'un mémorandum sur la situation de la psychologie dans notre pays.
- L'OGBL constate que durant la période couvrant les douze mois passés, l'inflation, en ayant atteint 12 %, n'est plus sous contrôle tandis que la politique monétaire poursuivie a eu comme conséquence que le franc s'est trouvé dévalué de 19 % par rapport au DM. En conséquence, des actions sur le front des prix s'imposent.
- Le LCGB s'est retiré du front syndical et ne participe pas à l'action-pétition.
- 31 Août _____
- À l'occasion du 40^e anniversaire de la grève générale de 1942, l'OGBL organise un défilé avec cérémonie commémorative au Monument aux morts à Esch-Alzette.
- 27 Septembre _____
- Après que la commission sociale eût terminé ses travaux préparatoires, l'OGBL adopte son mémorandum sur la réforme des retraites. L'OGBL refuse le projet gouvernemental et revendique soit une réforme globale soit des améliorations immédiates et concrètes au système contributif.
- 26 Octobre _____
- En remettant une pétition avec 52.158 signatures au Président de la Chambre, John Castegnaro, au nom des syndicats qui ont participé à cette action, souligne que cette action représente une nouvelle expression de l'opposition du salariat contre la politique d'austérité déséquilibrée et à sens unique du gouvernement.
- 31 Octobre _____
- Compte tenu des récents événements politiques des derniers temps, un congrès extraordinaire de l'OGBL se réunit à Schifflange afin de déterminer la position de principe de l'OGBL.

21 Décembre _____

Le 2^e Accord complémentaire au Traité Acier du 19.3.1979 est paraphé.

Fin 1982 Les brasseries Henri Funck et Mousel/Clausen fusionnent. Au cours de nombreux entretiens, l'OGBL réussit à empêcher des réductions de personnel.

18 Janvier _____

Dans le contexte de la crise qui frappe le secteur du bâtiment, le Syndicat Bâtiment, Matériaux de Construction, Céramiques et Artisanat revendique la convocation urgente de la Commission du Bâtiment afin de faire procéder à une analyse de ce secteur de notre économie.

26 Janvier _____

Sur l'initiative de l'OGBL, première réunion de la Tripartite Aviation en vue de discuter les problèmes économiques et sociaux de l'aéronautique.

31 Janvier _____

L'expert sidérurgique Jean Gandois présente au gouvernement un rapport détaillé, mais largement contesté sur la sidérurgie du G.-D. de Luxembourg. Dans le cadre de la Tripartite, une partie essentielle de ce rapport n'est pas communiquée aux syndicats.

1^{er} Février _____

Le Comité national prend position sur la situation économique et sociale, en particulier sur la politique de l'emploi et des prix du gouvernement ainsi que sur l'assainissement des caisses de maladie et sur la réforme des pensions envisagée. Il adopte un mémorandum du département femmes et prend publiquement position sur la situation dans les secteurs des transports publics.

11 Février _____

Participation de l'OGBL à la manifestation du CES à Bruxelles contre le chômage.

15 Mars _____

Un plan industriel révisé pour la sidérurgie est adopté dans le cadre de la tripartite, l'OGBL ayant toutefois émis de vives critiques en la matière.

28 Avril _____

Le Comité national adopte la résolution suivante à propos des résultats de négociations dans la sidérurgie et de la Tripartite nationale.

Il reconnaît la nécessité de venir en aide à l'industrie sidérurgique à court terme afin d'empêcher une fail-

lite. Bien qu'étant en faveur de moyens de financements plus élevés provenant des impôts directs, il se déclare toutefois d'accord, compte tenu des problèmes financiers de l'industrie sidérurgique, avec les projets gouvernementaux, c.-à-d. à accepter une augmentation des impôts directs et indirects.

Cependant, il réclame le versement intégral des 3 tranches de l'indice prévues pour 1983 et refuse toute manipulation en matière de détermination de l'indice des prix.

1^{er} Mai _____

À l'occasion de la célébration du 1^{er} mai, la CGT revendique à Differdange l'allocation de la 3^e tranche indiciaire convenue, une politique efficace des prix ainsi que des mesures dans le domaine des politiques de l'emploi, sociale, familiale et fiscale.

7 Mai _____

Organisation par l'OGJ à Dudelange d'un hearing avec des représentants du gouvernement, des syndicats et des partis politiques à propos du manque d'emplois et de postes d'apprentissage.

16 Juin _____

Le Comité national décide de ne pas annuler sa décision d'organiser la grève générale, mais de la remettre à plus tard. Ceci parce que d'une part le gouvernement se déclare d'accord d'octroyer les 3 tranches indiciaires en 1983, d'autre part parce qu'il ne prévoit toutefois qu'une seule tranche indiciaire pour 1984.

L'OGBL redéfinit sa politique en ce qui concerne les travailleurs immigrés.

À une grande majorité, il adopte un document sur la politique de la paix, telle qu'elle est actuellement poursuivie.

25 Juin _____

À cause des mauvaises conditions de travail auxquelles ils sont assujettis, les aiguilleurs du ciel menacent d'organiser une grève.

Grève chez GMLO à cause de licenciements de personnel.

1^{er} Juillet _____

Au Congrès mondial de la « Confédération Internationale des Syndicats Libres », John Castegnaro est élu vice-président du CISL.

2 Juillet _____

Première diète syndicale du Syndicat Banques et Assurances au « Casino Syndical » à Bonnevoie.

5 Juillet _____

À l'occasion de la réunion Tripartite, l'OGBL proteste contre le fait que gouvernement et patronat s'étaient déclarés d'accord pour accepter la destruction des capacités revendiquée par la Commission des CE.

4 - 9 Septembre _____

À Remich, séminaire européen des Syndicats «Alimentation et Boissons». Les discussions portent en premier lieu sur les problèmes transnationaux dans l'espace RFA-France-Belgique-Luxembourg.

18 Septembre _____

Les représentants de 12 syndicats de branche de l'OGBL se rencontrent pour une conférence à Esch-Alzette afin d'adopter les lignes directrices d'une politique de contrats collectifs.

1^{er} Octobre _____

Assemblée constitutive du département «Fonction Publique» au sein de l'OGBL.

3 Octobre _____

Sous l'impulsion de l'OGBL, les communes des sites sidérurgiques déposent une plainte auprès de la Cour de Justice Européenne contre la destruction des capacités par la Commission des CE.

5 Octobre _____

L'OGJ proteste énergiquement contre les mesures récemment introduites relatives à la création d'emplois en faveur des jeunes chômeurs, qui permettent e.a. d'esquiver l'octroi des salaires minima.

11 Octobre _____

Le Comité national convoque son 1^{er} Congrès ordinaire pour les 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre 1984 et fixe l'ordre du jour provisoire. Par ailleurs, il aborde surtout les élections des délégations d'entreprise à venir et examine la situation économique et sociale du pays.

22 Octobre _____

Manifestation en faveur de la paix avec la participation de l'OGBL et de la CGT.

29 Octobre _____

Au cours de la 3^e conférence des employés privés, l'auditoire prend connaissance d'un exposé du professeur Dr. Willi Pöhler sur les nouvelles technologies.

9 Novembre _____

Les élections des délégations d'entreprise confirment et amplifient même la position prépondérante de l'OGBL quant à la représentativité nationale des syndicats sur le plan national. Ainsi, l'OGBL a pu obtenir 678 mandats contre 264 resp. 41 pour le LCGB et le NHV. La FEP a omis de publier ses propres résultats.

12 Novembre _____

Le PCS, le PD et le PSI se prononcent contre l'organisation d'élections libres des délégués du personnel chez les employés de la Fonction Publique.

18 Novembre _____

À Esch-Alzette, manifestation de 5.000 ouvriers de la sidérurgie pour protester contre le projet de synergie ARBED-Cockerill/Sambre. 1.500 collègues belges participent à cette manifestation.

17 Décembre _____

2^e diète syndicale «Alimentation et Boissons» à Diekirch.

1984

1^{er} Janvier _____

Contre l'avis de l'OGBL et dans le cadre de la loi sur l'austérité, l'indexation automatique des salaires est depuis aujourd'hui suspendue pour 8 mois. La prochaine et unique tranche indiciaire ne doit être payée qu'au cours du mois de septembre.

15 Janvier _____

À Dudelange, 4.000 personnes manifestent contre la clôture du «Steckel». Ces jours, l'OGBL n'est pas seulement actif sur le terrain à Dudelange, mais aussi partout dans le sud du pays, à la Chambre des députés ainsi qu'au sein de la Tripartite, dans le but d'éclairer la population et de sauver le «Steckel». Mais la suite des événements devait démontrer que le gouvernement et sa majorité PCS/DP font le nécessaire pour que le Luxembourg signe des accords dangereux pour le pays.

29 Janvier _____

Dans la maison syndicale à Dudelange a lieu la 2^e journée syndicale «Commerce». À l'ordre du jour figurent les rapports sur les activités, l'élection d'un nouveau comité syndical, l'adoption d'un programme ainsi que la désignation des délégués au Congrès national.

30 Janvier

Après une pause de plusieurs mois, le Comité de coordination de la Tripartite nationale se réunit de nouveau. Les discussions portent avant tout sur l'ajustement de l'indice pour 1984. Au cours des discussions, la Fédération des industriels a expliqué qu'en 1983, les entreprises avaient beaucoup souffert de l'ajustement indiciaire et qu'une modification de la réglementation valable pour 1984 était exclue. L'OGBL a clairement fait comprendre son exigence de rétablir l'ajustement automatique de l'indice, en particulier parce que ni le gouvernement ni le commerce ne mènent une politique des prix sérieuse et qu'en conséquence, on constate que la lutte contre l'inflation n'a pas eu de résultat.

31 Janvier

Le Comité national de l'OGBL s'en prend à l'anarchie qui règne sur le front des prix et dénonce le taux d'inflation catastrophiquement élevé par rapport à l'étranger. Alors que partout, l'inflation recule, elle continue d'accuser une tendance ascendante chez nous, cela en dépit du fait que les biens d'importation sont dominants chez nous. Le consommateur est en droit de se demander quel est l'origine réel de cette inflation. À cet égard, l'OGBL ne craint pas de dénoncer les raisons du phénomène inflationniste, qui vont de la structure du commerce au manque de concurrence, des marges bénéficiaires exagérées à un contrôle des prix dérisoire. L'OGBL exige qu'on remédie sans tarder à cette évolution pernicieuse.

14 Février

Les délégués de l'OGBL et du LCGB salariés chez Goodyear ont donné leur accord à un accord sur la réintroduction de la semaine de travail de 6 jours, c'est-à-dire au travail du samedi. L'accord pose les bases pour une évolution future favorable, la garantie du maintien des postes de travail ainsi que pour la création de nombreux emplois. Le comité exécutif de l'OGBL a ratifié cet accord. Il a cependant constaté que c'est sous la contrainte que l'accord a été signé, que Goodyear fait dépendre l'évolution future du site et la garantie des emplois de l'extension des capacités qui résulte de l'introduction de 3 nouvelles tournées. Par principe, l'OGBL entend en rester à la semaine de 40 heures répartie sur 5 jours. C'est pourquoi il insistera sur le respect de la semaine de 40 heures sans heures supplémentaires ainsi que sur les projets d'investissements accordés.

15 Février

Le gouvernement dépose le projet de loi sur la réforme du système de financement du régime de pension contributif, qui prévoit e.a. la suppression sans contrepartie de 28 milliards de flux de dettes

de l'État à l'égard des caisses. L'OGBL décide de s'opposer avec tous les moyens à cette véritable escroquerie aux frais des retraités.

17 Mars

La deuxième journée syndicale bâtiment, matériaux de construction, céramiques et artisanat siège à la «Maison du Peuple» à Esch/Alzette. Après l'adoption des rapports, on procède à l'élection d'un nouveau comité syndical. Le point d'orgue de la journée syndicale est le lancement d'une campagne sous le slogan «Assurez la sécurité sur vos chantiers». Il faut espérer que cette campagne, menée en coopération avec l'Inspection du travail, contribuera à ce que des accidents aussi terribles que ceux qui se sont passés en 1983 seront évités à l'avenir.

21 Mars

À l'occasion de la «Journée des Immigrants», l'OGBL publie une déclaration en faveur des travailleurs étrangers qui sont encore plus touchés par la crise que les autres. L'OGBL s'oppose avant tout à toutes discriminations, tant dans le domaine du travail que sur le plan de la sécurité sociale. Il répète ses revendications concernant la participation des immigrants à la vie économique et sociale du pays, au système d'enseignement tout en insistant fermement sur les améliorations qui s'imposent dans le domaine du logement, de l'assurance-chômage et du Fonds de solidarité.

22 Mars

Au cours d'une réunion extraordinaire, le Comité national évoque la réforme de financement prévue dans le domaine des assurances-pension. Une prise de position longue et détaillée est adoptée à l'unanimité. L'OGBL exige qu'avant les élections prochaines, aucune réforme ne soit décidée, mais qu'après les élections une table ronde devrait réunir toutes les parties en cause afin de mettre sur les rails des dispositions transitoires adéquates en vue d'une réforme globale.

Le Comité national confie au comité exécutif le mandat pour organiser un meeting de protestation contre le projet envisagé. La date proposée pour ce meeting est le 15 avril 1984.

5 Avril

Compte tenu des millions de chômeurs dans les pays de la CEE et de la tendance croissante du chômage, une conférence pour l'emploi organisée par la CES est convoquée à Strasbourg. Quatre chefs de gouvernement, de nombreux ministres du Travail, des représentants du patronat et des syndicats y participent. La CGT luxembourgeoise est représentée par son président, John Castegnaro. Même si on constate des divergences d'opinion, surtout à propos du problème de la réduction du

travail et de l'évolution économique future, c'est la première fois que la CES a l'occasion de présenter ses idées et ses propositions pour la lutte contre le fléau du chômage massif à une opinion publique nombreuse.

9 Avril _____

L'OGBL prend position dans le débat sur le satellite. Il constate qu'RTL aimerait s'associer au satellite français TDFI, mais qu'en même temps le gouvernement a l'intention d'accorder une concession à une société de droit luxembourgeois, avec le soutien de promoteurs étrangers, cela afin de mettre en service un satellite de télécommunication national. Étant donné que dans cette matière, bon nombre de questions se posent, l'OGBL exige que ces problèmes soient discutés avec toutes les forces de notre pays, avant qu'une décision ne soit prise.

14 Avril _____

À 9.00 heures commence à la « Maison du Peuple » la journée syndicale « Industrie sidérurgique et minière ». Au centre des débats figure le rapport du collègue Mario Castegnaro sur l'évolution de l'industrie sidérurgique.

À 15 heures les membres du syndicat « Fonction publique » se réunissent pour leur journée syndicale. Les discussions portent sur le rapport d'activités et le programme d'action présentés par Jean Eiffes.

15 Avril _____

2.000 militants se rencontrent sur la « place d'Armes » à Luxembourg pour un meeting de protestation. Les devises sont les suivantes:

1. Contre le vol des pensions et pour une amélioration des pensions
2. Pour une adaptation automatique de l'indice au coût de la vie et une politique de prix efficace
3. Contre une augmentation des cotisations des caisses de maladie et pour une juste répartition des prises en charge.
4. Pour une politique d'emplois offensive

18 Avril _____

Contrairement à l'avis de la majorité LCGB-NHV de la Chambre de travail, l'OGBL exige des montants unifiés pour la prise en compte de la durée de service militaire lors du calcul des retraites. Le gouvernement est invité à tenir compte de ces revendications – qui sont également soutenues par l'ASSMOL – lors de la réalisation du projet.

1^{er} Mai _____

À l'occasion de la Journée du travail, 3.500 membres de la CGT manifestent à Bonnevoie et à Ettelbruck. Dans son allocution, le président de la CGT, John Castegnaro, déclare que c'en est désormais fini de la patience des travailleurs. Pour sauver l'État social, un

changement politique s'avère indispensable. Les partis de gauche sont invités à amener ce changement.

8 Mai _____

Chez ARBED-Differdange et Schifflange ont lieu des élections des délégations du personnel divisionnaires pour les ouvriers. À Differdange, l'OGBL renforce sa position en obtenant 20 sièges, le LCGB en obtient 7, le NGL 6, le NAG 1. À Schifflange, 12 sièges reviennent à l'OGBL, 4 au LCGB et 2 au NGL.

9 Mai _____

Pendant les débats sur la loi de financement des pensions, une délégation du département des retraités de l'OGBL se rend spontanément au Parlement pour exprimer ses protestations et remettre au Président de la Chambre des députés une pétition contre ce projet mal ficelé.

13 Mai _____

Une initiative pour la protection des locataires voit le jour à Luxembourg; elle est soutenue e.a. par l'OGBL, l'ULC, l'Amiperas, le Foyer de la Femme, le POSL et le PC. La création de ce groupe d'action est devenue nécessaire après qu'un projet de loi, modifié à plusieurs reprises par les milieux intéressés, contient des dispositions contraires aux intérêts des locataires et qui détérioreraient fondamentalement leur situation. Les membres de l'initiative pour la protection des locataires exigent que le Parlement prenne compte de leurs revendications resp. que l'adoption de la loi soit reportée et qu'il soit réexaminé après les élections législatives du 17 juin.

15 Mai _____

Le Comité national de l'OGBL se réunit pour une séance de travail convoquée pour une journée entière à la Maison du Peuple.

Dans une analyse de la situation syndicale, le président de l'OGBL précise la position de l'OGBL par rapport à d'autres syndicats ainsi qu'à l'égard des partis gouvernementaux. L'OGBL ne se laisserait pas neutraliser et contester son rôle dans notre société.

Mario Castegnaro donne un aperçu de la situation économique. Les résultats de l'année 1983 font ressortir qu'avec une inflation de 8,7% et une augmentation dérisoire des salaires réels, les revenus réels auraient, compte tenu des variations saisonnières, diminué de 1,1%. L'évolution réelle des prix, quant à elle, serait encore plus négative qu'indiquée dans les statistiques.

Ensuite, le Comité national discute les projets gouvernementaux qui sont encore à l'ordre du jour avant les élections. Il ratifie une lettre adressée aux

partis politiques, dans laquelle l'OGBL, avant les élections, attire l'attention sur ses revendications à court terme et demande leur avis aux divers partis politiques.

Jos Kratochwil fait rapport sur la crise dans le bâtiment et sur les entretiens au sommet qui avaient eu lieu avec les deux fédérations des employeurs du secteur du bâtiment. Après qu'une commission avec la participation de représentants du gouvernement avait été constituée, les représentants de l'OGBL avaient avancé des propositions concrètes pour surmonter la crise dans le secteur de la construction (e.a. par la promotion de la construction de logements sociaux).

Par l'intermédiaire de la CISL, l'OGBL a déposé plainte auprès du Bureau international du travail, parce que l'article 36 du statut de la fonction publique est en violation avec les libertés syndicales. Cet article empêche des élections libres des délégués auprès de l'État.

22 Mai

Avec la contribution de l'OGBL au niveau de l'organisation, le 45^e Congrès de la Fédération internationale des mineurs se réunit au Centre européen (bâtiment Jean Monnet) à Luxembourg. Les délégués de 23 pays, de la CISL, le Bureau international du travail et d'autres organisations participent aux travaux. Les allocutions de bienvenues sont tenues par Madame le Bourgmestre, Lydie Polfer, le ministre du Travail, Jacques Santer, et le président de l'OGBL, John Castegnaro.

Les thèmes principaux évoqués étaient la restructuration des internationales syndicales, le remaniement des statuts et l'adoption d'une résolution d'urgence pour soutenir les mineurs en grève en Grande-Bretagne.

Le conseil des délégués de la CGT invite les membres des syndicats libres à voter, à l'occasion des élections européennes qui vont bientôt avoir lieu, exclusivement en faveur des candidats qui représentent les revendications des travailleurs. Dans ce contexte, le conseil des délégués exige d'accorder la priorité à la nécessité de résoudre les problèmes d'emploi, demande d'urgence des efforts particuliers pour résorber le chômage des jeunes, une réduction sensible du temps de travail, des programmes d'investissement européens avec priorité pour la création de nouveaux emplois ainsi qu'une coopération plus poussée avec les pays du tiers monde.

24 Mai

La journée syndicale du SES adopte une résolution dans laquelle est exigée une revalorisation des salaires dans le domaine de l'éducation. Par ailleurs, le SES demande le rétablissement de l'ajustement indiciaire automatique. Finalement, il dénonce le fait que le gouvernement négocie uniquement avec la

CGFP, ce qui signifie que plus de la moitié des membres du corps enseignant ne sont pas représentés au cours des négociations actuellement en cours sur la valeur indiciaire.

26 Mai

Les journées régionales des sections régionales Esch, Centre, Nord, Dudelange et Rodange siègent afin d'envisager les activités syndicales futures dans ces régions et pour désigner les délégués au 1^{er} Congrès de l'OGBL. Peu de jours auparavant, la journée régionale Differdange avait discuté du même ordre du jour (19 mai).

6 Juin

Pendant 3 jours a lieu au siège du «DGB» à Dusseldorf une réunion entre les comités de la CGT-Luxembourg et la Confédération des syndicats allemands. Du côté luxembourgeois ont participé: John Castegnaro (président de la CGT), Jeannot Schneider (secrétaire général de la CGT), René Gregorius, John Thiry, Jean Theis (OGBL), René Bleser (FNCTTFEL) et Henri Bauler (FLTL).

Le comité fédéral du «DGB» était représenté par son président, Ernst Breit, le président-délégué Gustav Fehrenbach, Aloys Pfeiffer, Irmgard Blättl, Lothar Zimmermann, Erwin Kristoffersen et Heinz Matthiessen.

Les sujets évoqués étaient la situation économique et sociale des deux pays, les relations entre les deux organisations et au niveau européen et international.

15 Juin

Dans l'«Aktuell», les mandataires de l'OGBL font le bilan de la politique gouvernementale. Pour empêcher qu'après les élections les partis actuellement majoritaires PCS et PD ne renforcent leur politique d'austérité, l'OGBL est en faveur d'un changement politique. Le 17 juin, il s'agira donc de voter pour ceux qui se prononcent en faveur de nos revendications et qui sont capables d'assumer les responsabilités gouvernementales.

25 Juin

Le comité exécutif de l'OGBL constate avec satisfaction qu'à l'occasion des élections législatives, ceux qui avaient dénoncé l'«État syndical» ont été désavoués. Le comité exécutif attire l'attention sur le fait que les électeurs ont massivement renforcé le POSL et confirmé le PCS. Il se félicite du fait que les deux partis ont entamé des négociations et s'attend à ce que le programme de gouvernement tiendra compte de la volonté de changement des électeurs.

26 Juin _____

Dans le cadre d'une action européenne de solidarité avec les grévistes allemands victimes d'un lock-out et qui luttent en faveur de la réduction du temps de travail, une conférence syndicale de l'OGBL a lieu à la Maison du Peuple à Esch/Alzette.

10 Juillet _____

Le Comité national de l'OGBL évoque la situation politique à la suite des élections du 17 juin. Il déclare être prêt à coopérer sur une base constructive, mais réclame des déclarations d'intention claires à propos de la politique indicielle, de la politique des prix, des retraites, du système des caisses de maladie, de la politique de l'emploi, etc.

Le Comité national entame ses préparatifs en vue des élections sociales qui commenceront en automne (élections auprès des chambres professionnelles et des caisses de maladie).

Le Comité national est informé sur l'état des préparations au I./XXVI Congrès de l'OGBL qui aura lieu du 30.11 au 2.12.1984.

Les éléments principaux de l'avis annuel du Conseil économique et social, à l'élaboration duquel l'OGBL a participé, sont examinés. On souligne autant les points communs (réforme globale des retraites, restructuration de la sidérurgie) que les appréciations divergentes sur la situation économique.

3 Septembre _____

Pour célébrer dignement la libération du Grand-Duché de Luxembourg il y a 40 ans, la CGT, en tant que confédération des syndicats libres, organise au cimetière militaire de Hamm une cérémonie de commémoration, le jour du «Labour Day» américain. À cette occasion, il faut particulièrement se souvenir des jeunes travailleurs et militants syndicaux qui ont fait don de leur vie pour la libération de notre pays.

Au cours de la cérémonie de commémoration, des allocutions furent tenues par l'ambassadeur des États-Unis, M. Dolibois, et le Président de la CGT, John Castegnaro.

10 Septembre _____

Le comité exécutif de l'OGBL se réunit pour sa première séance de travail après les vacances d'été. Sur la base des données du Conseil de conjoncture sur l'évolution du marché de l'emploi, il constate que la situation s'est fondamentalement détériorée, cela en dépit des nombreux emplois créés chez Goodyear. Le comité exécutif s'est surtout concentré sur la situation dans le secteur de la construction, et dans les entreprises Cerabati, Planet, Cargolux, etc.

Le bureau comité procède à un échange de vues à propos de la formation du gouvernement et se félicite du fait que le gouvernement a invité les syndicats représentatifs sur le plan national pour entamer le dialogue avec eux.

En attendant la réunion de la Tripartite sidérurgique du 13 septembre prochain, le comité exécutif examine le dossier et insiste sur une solution définitive des problèmes financiers tout en constatant que la clôture du «Steckel» à Dudelange était une décision injustifiable du gouvernement précédent et que l'OGBL n'était pas disposé à assumer la responsabilité de cette fermeture.

16 Septembre _____

Après une première conférence des candidats, l'OGBL lance le coup de départ des élections pour les Chambres professionnelles qui auront lieu du 5 au 15 novembre.

30 Septembre _____

Au cours d'une autre conférence, les candidats à l'élection des caisses de maladie se réunissent. L'OGBL dispose de listes complètes avec à chaque fois 30 candidats aux 6 caisses de maladie.

1^{er} Octobre _____

Le comité exécutif de l'OGBL prend note du fait que le gouvernement est actuellement occupé à élaborer des projets de loi importants concernant le rétablissement de l'ajustement automatique de l'indice des salaires, traitements et pensions à partir du 1.1.1985 et sur le rôle et le mode de fonctionnement futur de la Tripartite nationale.

Dans le cadre de la revalorisation du «modèle luxembourgeois», une discussion publique de ces projets s'impose et, en conséquence, l'OGBL réclame que la Tripartite soit convoquée dès que possible. À cette occasion, l'OGBL insistera sur la nécessité de mettre fin à la politique d'austérité à voie unique qui a été menée au cours des dernières années.

2 Octobre _____

Après que les efforts de l'Office national de conciliation pour trouver une solution à l'amiable dans le conflit sur le renouvellement de la convention collective des carreleurs ont échoué le mercredi 26 septembre, l'assemblée extraordinaire des carreleurs se prononce à 81 % pour une grève illimitée qui débutera le jeudi 4 octobre.

6 Octobre _____

Jusqu'au 14 octobre plusieurs cours sont organisés pour les candidats aux élections pour les caisses de maladie afin de préparer les représentants de l'OGBL à leur mission future.

14 Octobre _____

Le département «femmes» de l'OGBL tient son assemblée générale. Un nouveau comité exécutif est élu; en signe de solidarité avec les femmes des mineurs britanniques en grève, une résolution ainsi qu'une déclaration de solidarité sont adoptées.

17 Octobre _____

À l'invitation du gouvernement, un échange d'idées a lieu avec les représentants de l'OGBL. Dix préoccupations prioritaires sont soumis au gouvernement:

- plein-emploi (réduction du temps de travail, mesures en faveur de certaines catégories)
- politique des revenus (seuil de la pauvreté, ajustement du barème de l'impôt)
- politique économique et industrielle (nouvelles industries, étude import-export, démocratisation de l'économie)
- politique de l'enseignement et de formation
- assurances sociales (contre une augmentation des cotisations et une détérioration des prestations)
- politique de la santé (contribution des fournisseurs)
- ministère du Travail (politique de l'administration de l'emploi)
- fonction publique (mesures antisyndicales)
- politique de la société (réforme constitutionnelle, problème des étrangers, nouveaux média)
- politique étrangère et européenne (revendications de la CGT).

Les représentants du gouvernement constatent qu'il y a identité de vues dans beaucoup de domaines. Pour certaines questions, il est prévu de continuer le dialogue entre les ministres compétents et l'OGBL.

18 Octobre _____

Le Comité national de l'OGBL planche pendant plus de cinq heures sur l'analyse de la politique gouvernementale, qui est le point essentiel à l'ordre du jour. Sont discutés le projet de budget, la déclaration gouvernementale, la réunion de la Tripartite et l'échange de vues avec l'OGBL.

La première réunion de la Tripartite du 16 octobre dernier a été un échec, car on s'est contenté de discuter les dossiers urgents au lieu d'engager le processus de négociation.

À propos du problème de l'indice, l'OGBL se félicite de la réintroduction de l'ajustement indiciaire automatique tout en réclamant, en tant que compensation partielle pour le besoin de rattrapage, que le 1^{er} ajustement soit avancé au 1.1.1985.

En ce qui concerne la politique des prix, le Comité national se dit satisfait de la volonté politique

d'imposer une politique plus efficace auprès des cercles intéressés.

30 Octobre _____

Un échange de vues général a lieu entre l'OGBL et le Mouvement écologique sur la future orientation de la politique de l'environnement, en tenant compte des aspects économiques, syndicaux et sociaux.

Les deux organisations invitent le ministre de l'Environnement à organiser un hearing public entre gouvernement, syndicats, fédérations des employeurs, organisations pour la protection de l'environnement et communes, afin qu'un large débat soit ouvert sur les décisions concrètes qui s'imposent en matière de politique de l'environnement.

3 Novembre _____

Pas moins de 86 délégués se réunissent à Esch/Alzette pour le 2^e congrès ordinaire de l'OGJ afin de faire le bilan et de déterminer la démarche à suivre de la jeunesse syndicale.

12 Novembre _____

Le comité exécutif de l'OGBL se déclare scandalisé par le fait qu'une fois de plus, le gouvernement ne parvient à résoudre le problème du surendettement de l'industrie sidérurgique. Ainsi, notre pays s'expose à un risque accru de se voir forcé par la nouvelle Commission européenne de procéder à des fermetures d'entreprises supplémentaires.

20 Novembre _____

Le Comité national se réunit afin de décider des derniers préparatifs pour le 1^{er} Congrès de l'OGBL. Ce congrès, qui sera convoqué du 30 novembre au 2 décembre, est simultanément le 26^e congrès du mouvement syndical.

21 Novembre _____

En matière de rétroactivité de la prime de ménage, le Conseil d'État prononce un jugement qui donne raison à l'OGBL et qui est contraignant pour le nouveau gouvernement. Ainsi, la prime est également accordée aux femmes à titre rétroactif, ce qui signifie l'abolition d'une longue discrimination des femmes professionnellement actives.

30 Novembre _____

Avec 429 délégués effectifs et 27 délégués suppléants commence en début d'après-midi la première journée du Congrès de l'OGBL au Centre Kirchberg, après que le matin, une séance académique a solennellement inauguré le Congrès au Théâtre municipal.

Le point principal au cours de la séance de l'après-midi était le rapport d'activités du secrétaire général, Jos Kratochwil. Ce rapport contient une foule

d'informations et donne un aperçu impressionnant des nombreuses activités du plus grand et du plus puissant syndicat du pays.

1^{er} Décembre

Au cours de la deuxième journée du Congrès, les délégués du Congrès de l'OGBL discutent d'une large réforme des statuts, pour laquelle pas moins de 203 amendements ont été introduites et qui ont été préparées par J.-Cl. Reding.

Un des aspects essentiels de cette réforme concerne l'abandon de la stricte neutralité à l'égard des partis politiques et l'acceptation d'une influence politique directe de l'OGBL et de ses mandats. La volonté de faire ce pas était née du fait que l'objectif de l'unité syndicale n'a été atteint que partiellement et qu'aujourd'hui une influence politique ne paraît nullement négligeable.

En conséquence, l'incompatibilité entre hauts mandats syndicalistes et politiques est supprimée; toutefois des dispositions sont prises pour empêcher le cumul de plusieurs mandats.

2 Décembre

La troisième journée du Congrès de l'OGBL commence avec un exposé de principe du président de l'OGBL, John Castegnaro, dont le mandat avait été prolongé le jour auparavant. Après une activité de 5 ans, c'est sous le slogan «bâtir sur un fond solide» que la position de l'OGBL est définie pour l'avenir.

Après l'exposé de référence, Lucien Lux présente le programme d'action, pour lequel une longue série de propositions a été introduite.

La séance de l'après-midi débute avec l'allocution du ministre de la santé et des affaires sociales, Benny Berg, qui est également président honoraire du LAV et membre de l'OGBL. Son discours était particulièrement axé sur l'intention du gouvernement de lutter contre la pauvreté et de garantir un salaire minimum.

Ensuite, 139 motions sont discutées, afin d'établir un projet de programme qui se divise en 8 grands chapitres:

- les syndicats et la société
- L'homme au centre de toutes préoccupations
- les conditions de travail
- les conditions de vie
- la politique sociale et des revenus
- la politique économique
- la politique européenne et internationale
- les voies et moyens pour imposer les intérêts syndicaux.

Finalement, à la fin des débats, le Congrès adopte une résolution d'actualité présentée par Mario Castegnaro.

Dans son intervention finale, le Président John Castegnaro déclare sa pleine satisfaction du déroulement et des résultats du Congrès et remercie chaleureusement tous les participants. Le Congrès serait une confirmation du travail accompli et un encouragement pour l'avenir.

À 18.00 heures, le Président du Congrès, Nikki Daubenfeld, déclare la clôture du Congrès.

10 Décembre

Le nouveau comité exécutif élu par le Congrès se réunit pour la première fois, afin de régler en premier lieu les questions d'organisation.

Il analyse d'autre part les résultats des élections sociales, qui ont amené un renforcement, et respectivement une consolidation de l'OGBL en tant que plus grand syndicat à Luxembourg. Il faut souligner en particulier que la majorité absolue a pu être conquise à la Chambre de travail (12 de 21 sièges), alors qu'à la Chambre des employés privés, des gains de suffrages ont pu être enregistrés.

En ce qui concerne les élections des Caisses de maladie, il faut surtout souligner les gains de voix chez les ouvriers (CNAMO 50,65 %, CMOA 60,61 %).

13 Décembre

Les organisations FEP, ALEBA, OGBL et FNCTTFEL signent un accord qui prévoit une coalition dans le secteur de la Chambre des employés privés. En outre, l'accord prévoit une coalition entre FEP-OGBL et ALEBA à la Caisse de maladie des employés privés.

À l'occasion des élections des délégations des employés dans la sidérurgie, l'OGBL gagne 4 sièges, c'est-à-dire à chaque fois un siège auprès de la MMR-A, de l'ARBED Dudelange, de Trade-ARBED et de l'ARBED-Belval.

7 Janvier

La réunion constitutive de la nouvelle Chambre des employés privés a lieu sous la présidence du ministre du Travail, M. Juncker. La FEP, l'OGBL, l'ALEBA et la FNCTTFEL ont conclu une alliance qui vaut également pour la Caisse de maladie des employés privés. Sont élus à la nouvelle chambre professionnelle comme président René Merten (FEP), vice-président Eugène Storck (ALEBA), 1^{er} adjoint Jos. Kratochwil (OGBL), 2^e adjoint René Bleser (FNCTTFEL); sont cooptés Jean Heischbourg (FEP) et Micky Bintz-Erpelding (OGBL).

Comme convenu, Jos Kratochwil devient président de la Caisse de maladie des employés privés.

8 Janvier _____

La Chambre de travail nouvellement élue se réunit sous la présidence du ministre du Travail, M. Juncker. Après que l'OGBL a obtenu la majorité absolue des suffrages, Georges Wotipka est élu nouveau président. Ady Faber devient vice-président. Les autres représentants de l'OGBL au comité sont Pierrot Adamy (Goodyear) et Antoine Weyland (maisons de retraite de l'État). La commission de contrôle est constituée par Anny Kintzelé (OGBL), Albert Feltus (OGBL) et Jos Ury (LCGB).

Après que l'OGBL a réussi à obtenir plus de 50% des voix à l'occasion des élections à la Caisse de maladie des ouvriers CNAMO, Jeng Weber (OGBL) est élu président, cela en dépit d'une situation de remis du côté salarial.

15 Janvier _____

L'OGBL se prépare en vue de la nouvelle réunion de la Tripartite. Par ailleurs, il constitue un groupe de travail sur la réforme constitutionnelle.

16 Janvier _____

Sous le slogan « bâtir sur un fond solide », les assemblées générales de l'OGBL entament leurs travaux dans environ 80 sections que le syndicat compte dans le pays.

21 Janvier _____

Puisque le LCGB s'est lui-même sabordé en avançant à l'OGBL des revendications exagérées à l'occasion des élections sociales et qu'il n'est plus représenté dans aucun organe, le LCGB et le « Wort » veulent faire porter la responsabilité de cet échec à l'OGBL.

À l'occasion des élections pour l'occupation du poste de président au Conseil économique et social, le LCGB vote aux côtés du patronat contre le candidat de l'OGBL.

4 Février _____

Le comité exécutif de l'OGBL est étonné de constater que le ministre du Travail Juncker a reconnu la représentativité nationale dans le domaine des employés privés au LCGB, cela malgré ses maigres résultats à l'occasion des élections sociales et en dépit de l'affiliation douteuse du SESM dans le LCGB.

12 Février _____

Il y a 50 ans, le 12 février 1935, J.P. Bausch décéda dans un accident de mine. À cette occasion, l'OGBL a organisé à Rumelange une célébration commémorative.

Après être intervenu auprès du ministre de l'Économie et du Secrétaire d'État compétent, l'OGBL présente à la presse son point de vue à propos de la manifestation des entreprises de la

Centrale paysanne. L'OGBL est d'avis qu'à court terme aucun emploi n'est menacé; il n'a pas l'intention de se mêler des divergences entre les diverses organisations paysannes.

19 Février _____

Une délégation de l'OGBL rencontre le ministre du Travail Juncker pour une entrevue de trois heures. Les discussions portent surtout sur le rétablissement du plein-emploi, l'amélioration du droit du travail, la représentativité nationale du LCGB pour les employés privés ainsi que sur la situation dans les entreprises de la Centrale paysanne.

26 Février _____

À Dudelange, le Comité national dédie une journée entière à la discussion des sujets suivants: décisions à la suite du 1^{er} Congrès de l'OGBL, la situation après les élections sociales, la préparation de la Tripartite du 4 mars, problèmes d'entreprise, réformes sociales, politique scolaire, début d'une campagne pour l'humanisation et la sécurité au poste de travail.

4 Mars _____

Sous l'impulsion de l'OGBL et des socialistes, le comité de coordination de la Tripartite relance ses activités. Au sein de 3 groupes de travail, les thèmes prioritaires seront traités et résumés dans un avis. Cet avis doit servir de base pour de nouvelles initiatives législatives.

5 Mars _____

À l'occasion de la Journée Internationale de la Femme, l'OGBL fait appel à ses membres, surtout aux femmes, de participer à une manifestation ainsi qu'à un meeting qui aura lieu le 9 mars à Luxembourg.

6 Mars _____

L'OGBL a présenté à la presse ses candidats à l'élection de la Chambre des fonctionnaires et employés publics.

Bien que l'OGBL n'ait pas pu conquérir de mandat aux élections pour la Chambre des fonctionnaires et employés publics, il a pu administrer la preuve de sa présence dans les divers groupes en obtenant des résultats entre 5,15 et 16,77%.

15 Avril _____

Le comité exécutif de l'OGBL examine en détail la situation économique et sociale à Luxembourg. En vue de rétablir le plein-emploi, le bureau entend les rapports des représentants actifs au sein des groupes de travail de la Tripartite. L'OGBL s'engagera en particulier pour des mesures de lutte contre le chômage des jeunes et les incongruités en matière

de formation professionnelle et se prononce pour une diversification et une modernisation de nos structures économiques. À cet effet l'OGBL exige la création d'un fonds d'innovation ainsi que la promotion des zones industrielles nationales en tenant compte des déficits régionaux en matière d'emploi.

23 Avril _____

300 enseignants assistent au meeting de protestation du SES. Il s'agit de l'équivalence des diplômes et de la revalorisation de la carrière des enseignants.

1^{er} Mai _____

Plus de 2.000 personnes ont participé à la célébration du 1^{er} Mai organisée par les syndicats de la CGT à Echternach. Alors que Josy Kontz, président de la FNCTTFEL, évoque surtout le thème de la paix, le président de la CGT, John Castegnaro, plaide en faveur des objectifs à court terme du mouvement: un monde du travail plus sûr et plus humain, politique tarifaire et indiciaire, création de nouveaux emplois et réformes sociales.

Pour la célébration régionale à Colmar-Berg, 700 militants se sont réunis. Les orateurs étaient Jos Kratochwil, secrétaire général de l'OGBL et Nico Wennmacher, 1^{er} vice-président de la FNCTTFEL.

8 Mai _____

À l'occasion du 40^e anniversaire de la capitulation du régime nazi et de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'OGBL publie un communiqué. En hommage aux morts, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de syndicalistes, des représentants de l'OGBL déposent, dans un grand nombre de localités, des gerbes aux monuments des disparus.

12 Mai _____

Au moyen d'une conférence sur la sécurité, l'OGBL lance sa campagne pour un monde du travail plus humain et plus sûr. À côté de plus de sécurité sur le lieu de travail, l'OGBL exige une loi sur la médecine du travail. Un groupe de travail est chargé d'élaborer un mémorandum.

13 Mai _____

Les élections au comité de la Caisse de pension des employés privés n'ont amené que peu de changements: OGBL 3 sièges, FEP 6 sièges, LCGB 3 sièges, LCGB/SESM 1 siège, ALEBA 3 sièges.

14 Mai _____

À l'occasion de la visite du pape à Luxembourg, l'OGBL publie une déclaration dans laquelle il définit ses idées à l'égard de diverses positions papales.

L'OGBL espère d'autre part que cette visite amènera plus d'aptitude au dialogue et plus de tolérance de la part de l'église à Luxembourg.

20 Mai _____

Dans le contexte des débats parlementaires sur la situation de notre pays, le comité exécutif de l'OGBL demande qu'une ligne claire soit définie en matière de politique industrielle et de l'emploi. Il discute aussi de la politique de l'indice et des prix en refusant de nouvelles augmentations des tarifs médicaux et critique le manque d'esprit de dialogue dont fait preuve le ministre du Travail. Finalement, il prend note d'un certain nombre de rapports sur l'état d'avancement des négociations en matière de conventions collectives dans les secteurs sidérurgique, bancaire, alimentaire et hospitalier tout en exprimant l'espoir que ces négociations seront couronnées de succès.

3 Juin _____

Les carreleurs affiliés à l'OGBL sont unanimes pour faire grève, après que leur assemblée ait décidé de mettre fin à la phase de négociation à la suite de l'arrêt de la grève interrompue en octobre. La raison principale de cette décision repose sur le comportement inadmissible des employeurs qui veulent gagner du temps avant de conclure la convention collective.

4 Juin _____

L'OGBL rencontre le Secrétaire d'État Johnny Lahure pour s'entretenir de la politique de l'indice et des prix. À l'occasion de ces entretiens, l'OGBL a d'un côté souligné le rétablissement de l'automatisme indiciaire et les progrès en matière de la politique des prix, de l'autre côté il a cependant attiré l'attention sur le fait que les discussions sur l'indice, qui provoquent une grande non-satisfaction dans beaucoup d'entreprises, ne sont nullement terminées.

Lors d'une conférence au sommet qui durait plusieurs heures, entre l'OGBL et l'ensemble des fédérations des employeurs du pays ainsi que des représentants des Chambres professionnelles patronales, les responsables de l'OGBL ont communiqué leurs points de vue et ont remis aux représentants patronaux le programme d'action adopté par le Congrès. Les deux côtés ont déclaré leur intention de continuer le dialogue.

7 Juin _____

Les conférences des délégués du SES (OGBL) et du SNE (CGFP) acceptent le résultat des négociations entre les enseignants et le ministre de l'éducation; une solution en matière de diplômes et de carrières est en vue.

10 Juin _____

Le comité exécutif de l'OGBL proteste contre l'attitude du gouvernement, qui consiste à négocier exclusivement avec la CGFP sur la valeur indiciaire et l'harmonisation des carrières dans la fonction publique.

1^{er} Juillet _____

Après 4 semaines de grève, les carreleurs ont repris leur travail ce jour. La preuve a été donnée que la lutte valait la peine dès lors que l'on peut compter sur le soutien d'une grande et puissante organisation. Des garanties de salaire et d'emploi ainsi que la préservation des acquis ont pu être fixées dans le cadre de la nouvelle convention collective.

Dans une lettre, l'OGBL a invité le gouvernement de procéder à des réductions fiscales en faveur des personnes physiques et à élaborer et mettre en œuvre une réforme globale de la fiscalité.

Dans le contexte des récentes décisions du gouvernement, le comité exécutif de l'OGBL a traité du travail au noir. L'OGBL est parvenu à la conclusion qu'au lieu de poursuivre les délits de moindre envergure, il serait plus important de combattre efficacement le travail au noir organisé sur une large échelle, le travail non facturé ou effectué sans autorisation de commerce, la fraude fiscale et la criminalité économique.

9 Juillet _____

La réunion du Comité national examine principalement les rapports et les décisions adoptées lors des réunions, de négociations et d'actions de ces dernières semaines. Réductions fiscales, Tripartite, politique des prix, dialogue avec les employeurs, négociations tarifaires, tarifs médicaux et sécurité sociale, sécurité sur le lieu du travail: tels furent les sujets discutés.

2 Août _____

Dans une lettre adressée au ministre des Affaires étrangères, J.F. Poos, la CGT se déclare scandalisée des événements meurtriers en Afrique du Sud. Les décisions prises par la Communauté européenne contre la régime raciste n'ont qu'un caractère symbolique et n'engagent à rien. La CGT demande que des mesures concrètes soient prises sur le plan politique, économique et monétaire pour mettre fin à ce sanglant régime.

9 Septembre _____

Le comité exécutif de l'OGBL a examiné la situation auprès des Caisses de maladie, qui est caractérisée par un retard inacceptable lors du paiement des prestations. Il se félicite des réactions fermes mais objectives de la part des présidents des Caisses, surtout des mandataires de l'OGBL. Il condamne

l'évolution pernicieuse de ce qu'on appelle l'auto-gestion par la bureaucratie de l'État et invite le ministre des Affaires sociales, ensemble avec les comités de direction, de prendre d'urgence les mesures qui s'imposent.

16 Septembre _____

Le Comité national adopte un programme à court terme qui pose des revendications concrètes au gouvernement: le rétablissement du plein-emploi, l'amélioration du droit du travail, la lutte contre la pauvreté, l'ajustement des pensions, l'assainissement des Caisses de maladie sans détérioration des prestations, plus de sécurité et de santé sur le lieu du travail, le retour à plus d'autogestion dans la sécurité sociale ainsi qu'une meilleure orientation de la politique de l'enseignement et de la formation.

29 Septembre _____

Des représentants de 39 entreprises se sont rendus à la journée syndicale «industrie de la transformation sur métaux». Ils prennent note d'un rapport présenté par leur secrétaire central, Armand Barnich ainsi que d'un exposé de Mario Castegnaro, membre du bureau exécutif de l'OGBL, et adoptent des directives en matière de politique tarifaire applicables pour le syndicat.

7 Octobre _____

Le comité exécutif de l'OGBL est étonné de constater qu'à l'occasion de sa «journée parlementaire», le parti chrétien-social a remis en question l'orientation du contenu d'un certain nombre de projets de loi urgents et indispensables.

L'OGBL demande un entretien auprès des ministres Spautz et Berg.

Le comité exécutif évoque aussi longuement les problèmes d'environnement. Il met en garde toutes les parties en cause devant un débat émotionnel et simpliste qui tendrait à opposer sans nuancer l'environnement à l'emploi ou inversement.

10 Octobre _____

Le département «fonction publique» de l'OGBL tient son assemblée générale. À l'ordre du jour figurent la situation syndicale, l'action commune des 5 organisations OGBL, FNCTTFEL, LCGB, Syprolux et la Fédération des facteurs des P & T, e.a. dans le secteur public.

12 Octobre _____

Le syndicat «banques et assurances» se réunit pour sa 3^e journée syndicale. Au centre des débats figure l'adoption d'un programme d'action dans lequel l'accent principal est mis sur la politique tarifaire.

15 Octobre _____

L'OGBL rencontre le ministre des Affaires sociales et de la Santé, Benny Berg, afin de lui soumettre les revendications à court terme de l'OGBL.

17 Octobre _____

L'OGBL s'entretient avec la direction du parti chrétien-social à propos de la résolution de l'OGBL «Pour une politique offensive».

22 Octobre _____

Sur le même thème, l'OGBL s'entretient avec la direction du parti et du groupe parlementaire socialiste.

29 Octobre _____

Le comité national se félicite de l'évolution positive de la Tripartite en ce qui concerne la politique de l'emploi. Ainsi, il est prévu de transformer le Fonds de chômage en «Fonds de l'Emploi», un modèle susceptible d'assumer plus efficacement et plus rapidement les besoins du marché de l'emploi.

La Triparte doit également débattre des orientations générales pour une réforme fiscale prévue au I.I.87.

En outre, le Comité national examine les actions qui s'imposent pour assurer le suivi de son programme d'action à court terme; il adopte un memorandum sur la sécurité et l'humanisation du monde du travail, discute du budget de l'État, de la loi sur les loyers et des négociations salariales dans le secteur public.

31 Octobre _____

L'OGBL réunit une conférence spéciale d'une journée entière consacrée à la politique de la formation. Les thèmes à l'ordre du jour sont: les objectifs de l'école, l'avenir de la formation professionnelle, l'école et les nouvelles technologies, l'école et les groupes défavorisés, conclusions syndicales.

10 Novembre _____

Le département «femmes» de l'OGBL tient son assemblée générale au Casino des Cheminots à Bonnevoie.

Dans une résolution, l'assemblée prend position sur la semaine de 35 heures, le travail à temps partiel, les réformes sociales, la loi fiscale, la coopération syndicale des femmes, etc.

16 Novembre _____

Le gouvernement reçoit les 5 syndicats FNCTTFEL, FCTP, OGBL, LCGB et FSFL, pour les informer sur l'état des négociations tarifaires dans le secteur public.

18 Novembre _____

Le comité exécutif de l'OGBL renouvelle sa revendication à propos d'un ajustement des retraites de l'ordre de 5 % et réclame une prise de position claire et nette de la part du gouvernement, cela également en matière de lutte contre la pauvreté.

L'OGBL dénonce le comportement intolérant et insidieux de la CGFP lors des négociations dans le secteur public. Il exige qu'il soit mis fin à la représentation unique de la CGFP.

24 Novembre _____

À Colmar-Berg a lieu la 3^e conférence syndicale de l'OGBL, à laquelle les 11 syndicats affiliés ont envoyé leurs représentants. À l'ordre du jour figurent des thèmes actuels sur le plan de la politique de l'entreprise. Une déclaration est adoptée à propos de ces thèmes.

1^{er} Décembre _____

À Rodange, plus de 300 membres de la section des travailleurs frontaliers de l'OGBL se réunissent. Après qu'une campagne de sensibilisation ait eu lieu dès le 19 septembre 1985, les militants présents réclament le maintien du statut quo lors du renouvellement des conventions européennes fiscales et sociales.

5 Décembre _____

Avec le ministre des Affaires sociales, Benny Berg, l'OGBL discute de l'ajustement des retraites dans le secteur privé ainsi que d'autres problèmes sociaux.

Lors de cette entrevue, le ministre communique que les rentes seront ajustées de 4 % à partir du 1^{er} janvier prochain.

9 Décembre _____

Le bureau exécutif de l'OGBL se félicite de l'ajustement des retraites décidé par le gouvernement. Malheureusement, un grand nombre de problèmes en matière de retraites restent posés: l'établissement d'une nouvelle base de computation, des améliorations sélectives des rentes dites de famine, les rentes d'invalidité, etc. Il est regrettable que la solution de ces problèmes soit rendue plus difficile parce que le gouvernement précédent a supprimé 28 milliards de réserves. Dès le début de l'année prochaine, l'OGBL insistera sur la réalisation de ces réformes.

10 Décembre _____

Les syndicats FNCTTFEL, FCTP, FSFL, LCGB et OGBL manifestent en commun lors d'un meeting de protestation au Casino de Bonnevoie en faveur des négociations du gouvernement avec tous les syndicats du secteur public. Un millier de personnes assistent à cette réunion.

1986

6 Janvier _____

Le comité exécutif de l'OGBL se félicite de l'ajustement des retraites au I.I.1986 qu'il considère comme avance sur les réformes à venir.

Il réclame l'augmentation immédiate du salaire légal minimum.

Le comité exécutif refuse à nouveau le projet de loi sur les loyers, car ce projet est de nature à accélérer la hausse des loyers de manière inacceptable tout en mettant en cause la protection des locataires.

18 Janvier _____

La journée des jeunes de l'OGJ à Esch/Alzette élit une nouvelle équipe de direction. Sont élus président J. Konsbrück, vice-présidents C. Hansen et R. Gantrel, secrétaire R. Manderscheid.

21 Janvier _____

Le Comité national tire un premier bilan positif du programme d'action adopté en septembre dernier. Parmi les autres thèmes discutés figurent le plein-emploi, le stockage de déchets, le temps de travail chez Goodyear, la réforme de la constitution et la fondation d'un Institut de formation pour les travailleurs.

23 Janvier _____

Une délégation de l'OGBL sous la direction de John Castegnaro explique au ministre de l'Économie, J.F. Poos, et au Secrétaire d'État Johnny Lahure la revendication de l'OGBL pour la réintroduction de la tranche indiciaire avancée de 1,5 %.

4 Février _____

Les contrôleurs aériens de l'OGBL annoncent la reconduction de la procédure de grève légale pour la cas où le gouvernement refuserait de discuter de leur offre.

6 Février _____

L'OGBL adresse une lettre au ministre des Affaires sociales, Benny Berg, dans laquelle il demande que les rentes-accidents soient, elles aussi, adaptées.

8 Février _____

Au cours de l'assemblée générale des carreleurs, le président, E. Greif, dépose son mandat. Son successeur est Benin Angelo.

15 Février _____

En présence de plus de 100 délégués, la 3^e journée syndicale « fonction publique » siège à Rodange et réclame la participation aux négociations salariales dans le secteur public.

17 Février _____

L'OGBL a approuvé le programme-cadre commun décidé par l'OGBL et le LCGB sur le rétablissement du plein-emploi. En dépit de différences d'opinion, les membres cosigneront la pétition du LCGB sur la « préretraite ».

23 Février _____

La conférence technique de l'OGBL « droit du travail » décide d'élaborer une liste des priorités pour les réformes qui s'imposent dans ce domaine.

3 Mars _____

Le comité exécutif de l'OGBL examine en détail le projet de loi sur la lutte contre la pauvreté. l'essentiel des critiques porte sur la qualité des structures exécutives, la clause d'âge (30 ans) et d'autres restrictions ainsi que le montant du revenu minimum garanti (RMG), les procédures ainsi que les dissensions sur les compétences.

8 Mars _____

À l'occasion de la Journée Internationale de la Femme, une manifestation a lieu sur la « place d'Armes » à Luxembourg avec la participation du département « femmes » de l'OGBL.

12 Mars _____

Une délégation de l'OGBL rencontre le ministre du Travail, J.Cl. Juncker, pour un entretien de 4 heures. Les sujets évoqués sont le rétablissement du plein-emploi, la réforme de la protection contre le licenciement, la réforme du Fonds de chômage, la création d'un Fonds de formation professionnelle.

22 Mars _____

La journée syndicale « Sidérurgie » siège à Esch/Alzette et prend position sur les thèmes suivants: tranche indiciaire avancée, politique des prix, emplois, préretraite, politique d'investissement et amélioration des produits, flexibilité du temps de travail, etc.

24 Mars _____

Au cours d'une réunion de la Tripartite nationale, le patronat se prononce contre le rétablissement de la tranche indiciaire avancée.

1^{er} Avril _____

Avec effet rétroactif au 1^{er} janvier, les taux d'accroissement des retraites sont relevés de 4 %. Simultanément, les salaires minima sont augmentés de 3 %. Ces deux mesures sont réalisées grâce à l'engagement infatigable de l'OGBL au cours des derniers mois.

10 Avril _____

Les contrôleurs aériens de l'OGBL entrent en grève de 0.00 à 17.00 heures. Le gouvernement, qui ne s'est à aucun moment efforcé de trouver un compromis, est forcé de faire machine arrière et de se réunir autour de la table de négociations avec les contrôleurs aériens. Il est prévu d'établir en commun un mémorandum sur les problèmes en cause.

16 Avril _____

Un débat sur l'état de la nation du point de vue syndical est lancé au sein du Comité national, qui siège pendant 5 heures. On discute de la réforme des retraites, de la tranche indiciaire avancée, du plein-emploi, du succès de la grève des contrôleurs aériens, du projet de loi sur le revenu minimum garanti et sur la réforme constitutionnelle.

21 Avril _____

Dans une lettre adressée au ministre du Travail, l'OGBL insiste auprès du ministre pour qu'un règlement global soit trouvé en faveur de la situation des travailleurs employés illégalement dans le pays le jour de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE.

25 Avril _____

Dans un appel en vue de la célébration du 1^{er} Mai, l'OGBL évoque le souvenir de la tradition désormais centenaire de ce jour férié et rappelle que cette année ce jour sera placé sous le signe d'une politique offensive pour les travailleurs. Ces derniers ne doivent pas oublier que c'est par l'action solidaire que les possibilités pour contribuer à façonner l'avenir sont offertes.

26 Avril _____

À Wasserbillig siègent les délégués du syndicat OGBL «bâtiment, matériaux de construction, céramique et artisanat». Les délégués se félicitent du déroulement positif de la grève des carreleurs et du sauvetage de Cerabati, mais réclament plus de mesures en matière de politique de l'emploi ainsi qu'une amélioration du droit du travail.

1^{er} Mai _____

Environ 4.000 syndicalistes libres participent aux manifestations de célébration du 1^{er} Mai de la CGT à Bascharage et à Hosingen, soulignant par leur présence massive le bien-fondé des revendications salariales de notre temps.

17 Mai _____

Au cours d'une manifestation anti-Cattenom, organisée dans le cadre des actions lancées par l'OGBL, 5.000 personnes protestent contre la mise en service de cette grande centrale atomique.

23 Mai _____

Le comité exécutif de l'OGBL se félicite de la décision du gouvernement de réintroduire la tranche indiciaire avancée accordée tout en regrettant cependant que l'introduction aura lieu en deux étapes (1 % au 1.7.86 et 0,5 % au 1.1.87).

27 Mai _____

Une réunion de la Tripartite est dédiée en premier lieu aux problèmes qui se posent en matière de temps de travail, flexibilité, chômage, préretraite. Comme par le passé, l'OGBL plaide en faveur d'une introduction générale de la préretraite, associée à l'embauche de chômeurs. Dans le contexte du temps de travail, il se prononce contre les exigences à voie unique du patronat en matière de flexibilité.

31 Mai _____

De nombreux délégués des entreprises d'alimentation (brasseries, caves viticoles, laiteries, hôtellerie) se réunissent à Dudelange pour leur 3^e journée syndicale. Après avoir pris connaissance de divers exposés, un programme d'action est adopté.

5 Juin _____

Une délégation de l'OGBL rencontre le ministre d'État et des Finances, Jacques Santer, afin de discuter avec lui de la réforme fiscale envisagée pour le 1.1.1987. Le 23 avril 1986, l'OGBL avait élaboré des propositions pour cette réforme.

26 Juin _____

Le Comité national de l'OGBL se réunit pour épuiser un ordre du jour copieux: Tripartite, rapport intérimaire sur le programme d'action, représentativité syndicale, réforme constitutionnelle, réforme de la législation sur le chômage, réforme fiscale, auto-gestion dans les assurances sociales.

27 Juin _____

Une délégation de l'OGBL rencontre le ministre du Travail, J.C. Juncker pour une 2^e série d'entretiens à propos du droit du travail et de la cogestion.

28 Juin _____

Sous le slogan «pour un meilleur système de santé», les délégués des hôpitaux et de diverses institutions sociales se réunissent à Bonnevoie pour la 3^e journée syndicale du syndicat «santé et social». À la fin de la réunion, une résolution importante est adoptée à propos du sujet évoqué.

21 Juillet _____

Le comité exécutif de l'OGBL donne son avis sur les orientations élaborées par le syndicat «chimie» en matière de travail du dimanche. Après les décisions de principe du Comité national de l'OGBL, il est

clair que l'OGBL est en faveur d'une nouvelle loi interdisant le travail du dimanche en général et ne permet d'exception à cette règle que dans des conditions préalables précises et par voie de négociation conventionnelle. Une des contreparties doit consister dans une réduction proportionnelle de la durée du travail.

31 Juillet _____

L'OGBL adresse ses salutations aux collègues de la FITT (Fédération Internationale des Travailleurs des Transports) qui tiennent leur congrès à Luxembourg en présence de 1.000 délégués provenant de 86 pays.

8 Septembre _____

Le comité exécutif de l'OGBL se félicite de la prise position de l'église catholique à propos des problèmes du travail du dimanche. Sans vouloir entrer dans les aspects religieux de l'affaire, l'OGBL partage l'opinion selon laquelle le travail du dimanche ne doit pas devenir la règle, que des raisons de rentabilité ne doivent pas primer, que toutes les circonstances doivent être examinées d'avance, que certaines conditions doivent être remplies et qu'en aucun cas, le travail du dimanche dans des cas exceptionnels ne doit mener dans le démontage social.

20 Septembre _____

Sous le slogan «L'offensive continue!», la Conférence nationale de l'OGBL ainsi que les réunions annuelles statutaires des fédérations régionales et des sections locales siègent à Bonnevoie. À côté des rapports internes, ce sont les actions à court terme de l'OGBL qui sont à l'ordre du jour. À part la revendication principale d'augmenter les retraites de 10% ou d'au moins 3.500 LUF par mois, l'OGBL réclame l'introduction de la préretraite générale, l'octroi de 6 semaines de congé, des améliorations sur le plan du droit du travail, dans l'organisation des Caisses de maladie, dans l'instruction et la formation professionnelle. Par ailleurs, les délégués s'engagent pour une réforme fiscale fondamentale, une loi sur les loyers socialement acceptable, le plein-emploi et se prononcent pour une politique en faveur de la famille et des personnes âgées.

23 Septembre _____

Le département «retraités» de l'OGBL soumit au ministre des Transports et du Bâtiment, Marcel Schlechter, un catalogue de revendications en faveur des personnes âgées et des handicapés.

24 Septembre _____

Malgré les manœuvres de diversion engagées par la FEP, une convention collective est signée pour la première fois dans le commerce alimentaire de

grande surface, à savoir chez Cactus. Une autre convention dans le même secteur, celle pour le supermarché M. Le Géant, est signée le 9 octobre.

26 Septembre _____

De la Fédération des mineurs et des sidérurgistes au LAV et finalement à l'OGBL, 70 années se sont écoulées. Au cours d'une cérémonie commémorative au Théâtre Municipal à Esch/Alzette, ponctuée par une allocution d'Antoine Weiss, l'OGBL fête cet événement important en présence de nombreuses personnalités.

23 Octobre _____

Au cours d'entretiens au sommet avec le gouvernement, l'OGBL renouvelle sa revendication pour une augmentation de 10% des retraites dans le secteur privé. Par ailleurs, un échange de vues a lieu sur le travail du dimanche, la politique familiale, la cogestion, les mesures d'accompagnement économiques, la réforme du Fonds de chômage, la préretraite, la continuation du paiement des salaires en cas de maladie, la revalorisation des professions manuelles, e. a.

24 Octobre _____

Aujourd'hui, à l'occasion de la journée de la Déclaration de Paix de l'ONU, une pause de 5 minutes sous forme de cessation de travail a lieu dans de nombreuses entreprises. Cette action avait été suggérée par l'OGBL.

La 3^e journée syndicale du syndicat «commerce» se réunit à Koerich. Le président Constant Risch est remplacé par Emy Valerius; le nouveau secrétaire est Romain Clees.

1^{er} Novembre _____

À partir d'aujourd'hui, la loi du 26.7.86 garantissant un revenu minimum entre en vigueur. Sans délai et sous certaines conditions, ce revenu est porté à 20.900 LUF pour un adulte seul. Ainsi, une des revendications syndicales qui date depuis des années, a été prise en compte.

11 Novembre _____

Le Comité national nomme Andrée Gerson et Armand Drews vice-présidents de l'OGBL. Ensuite, il évoque la situation économique actuelle et adopte une déclaration en matière de politique de formation.

23 Novembre _____

Le département «femmes» tient son assemblée générale au Casino syndical à Bonnevoie. Les thèmes à l'ordre du jour sont: la promotion des femmes, conventions collectives et hostilité à l'égard des

femmes, harcèlement des femmes sur le lieu du travail, etc. La présidente est Johanna Gorreggine, la secrétaire Marianne Bock, la représentante du Comité exécutif de l'OGBL est Andrée Gerson.

1^{er} Décembre _____

Au vu d'un taux de chômage qui remonte, le Comité exécutif de l'OGBL regrette les carences du ministre du Travail en matière de politique de l'emploi. La transformation du Fonds de chômage en Fonds pour l'emploi exigera encore des mois et le modèle pour une réglementation de la préretraite est insatisfaisant.

L'OGBL n'admet pas l'augmentation de 10% des tarifs CFL, vu que celle-ci n'améliore ni la situation financière, ni la compétitivité du chemin de fer luxembourgeois.

9 Décembre _____

Une délégation de l'OGBL rencontre le ministre de la Santé B. Berg pour discuter des problèmes qui se posent en rapport avec l'établissement éventuel de la clinique privé «Paracelsus» à l'hôpital de Niederkorn. Il reste des objections; toutefois l'état économique de la clinique de Niederkorn doit être assaini.

12 Décembre _____

La conférence sociale de l'OGBL souligne une fois de plus les revendications concernant les retraites dans le secteur contributif (augmentation de 10% pour un minimum de 3.500 LUF, améliorations pour les invalides et d'autres groupes, rétablissement de l'autogestion intégrale).

15 Janvier _____

Le patronat de la sidérurgie déclare qu'il existe des problèmes d'emploi et demande l'introduction du travail réduit. L'OGBL refuse la revendication patronale et demande que le nombre de personnel excédentaire soit réduit moyennant retraite anticipée et rente d'incapacité de travail ou que les travailleurs en cause soient occupés dans le cadre de la DAC.

22 Janvier _____

Devant une salle pleine, les syndicats OGBL et LCGB expriment devant les employés de banque les réserves qui les ont amenées à refuser le résultat des négociations en vue du renouvellement de la convention collective.

24 Janvier _____

La journée des jeunes de l'OGJ à Esch/Alzette réclame des droits pour les jeunes au travail ainsi que de meilleurs programmes de formation générale et de formation complémentaire.

28 Janvier _____

Une conférence sur l'environnement réunissant environ 100 délégués siège à Esch/Alzette pour discuter le thème: «travail et environnement». Les orateurs sont John Castegnaro, Lucien Lux, J.Cl. Reding ainsi que les invités, le ministre de l'Environnement Robert Krieps et le Secrétaire d'État Johny Lahure.

10 Février _____

Le Comité national de l'OGBL délibère à Differdange sur la situation économique et sociale. Si nécessaire, la revendication d'une augmentation des retraites de 10% doit être imposée par une grande manifestation.

Le syndicat sidérurgique donne la lumière verte à une grève d'avertissement pour le cas où le patronat maintiendrait son exigence d'introduire le travail à temps réduit.

15 Février _____

Environ 200 membres du personnel de la WSA assistent à une réunion de protestation et de solidarité.

Avec l'appui de l'OGBL, le personnel s'oppose à la campagne de diffamation orchestrée par un quotidien pour cause de détérioration de matériel. Les travailleurs protestent contre la manière dont 700 emplois sont menacés.

17 Février _____

Une délégation de l'OGBL rencontre le ministre des Affaires sociales, B. Berg, afin de lui rappeler les revendications syndicales en matière de retraites. Le ministre déclare son accord de principe et soumettra des recommandations au gouvernement dans ce sens.

23 Février _____

Le personnel de la société Duscholux entame une grève illimitée, après que la direction eut refusé de donner son accord à la convention collective soumise par l'OGBL.

27 Février _____

L'assemblée générale des sections de l'OGBL débute sous le slogan «1987 doit être l'année des réformes».

8 Mars _____

La Journée Internationale des Femmes est célébrée à Esch avec la collaboration des femmes affiliées à l'OGBL. Après une manifestation organisée le jour précédent devant l'Hôtel de Ville, la journée se termine avec un programme culturel pour les femmes.

16 Mars _____

Ensemble avec son département «pensionnés», le comité exécutif analyse les propositions qu'elle a élaborées à propos de la réforme du système des retraites. L'OGBL interviendra une nouvelles fois auprès du gouvernement pour obtenir une amélioration du résultat acquis.

19 Mars _____

Après qu'un avis a été déposé par une commission de conciliation neutre, la firme Duscholux bat en retraite et signe la convention collective avec l'OGBL.

25 Mars _____

La Chambre des députés adopte une loi sur l'extension resp. la reconduction du modèle de la préretraite tel qu'il avait été obtenu par l'OGBL. À côté de la généralisation de la réglementation de crise qui avait été applicable jusqu'ici à l'industrie sidérurgique, les ouvriers de toutes les entreprises travaillant de nuit et en tournée peuvent profiter désormais de la nouvelle réglementation. Par contre, les effets d'une troisième possibilité, la préretraite-solidarité, demeurent plutôt incertains à cause des charges qui pèseraient sur les entreprises.

26 Mars _____

Le président de l'hôpital Marie-Astrid confirme au comité du personnel que le projet «Paracelsus» prévu à Niederkorn n'est plus d'actualité. Le gouvernement offre des alternatives à Differdange, afin de faire face à la suroffre de lits. Dans ce litige, l'OGBL avait toujours estimé que pour garantir un système de santé financièrement sain, une meilleure coordination au-delà des limites communales s'impose.

2 Avril _____

Dans le cadre d'une réunion extraordinaire, le Comité national délibère sur la réforme des retraites envisagée par le gouvernement et qui, à la suite de négociations avec l'OGBL, prévoit désormais un relèvement de 7% à partir du 1.7.1988.

Tout en émettant des réserves, le Comité national, avec 3 abstentions, donne son aval à ce projet.

23 Avril _____

Il y a cinquante ans, le 23 avril 1937, la Chambre des députés adopta la loi dite «muselière» qui, par la suite, fut refusée à la suite d'un référendum. En tant

qu'organisation de succession l'OGBL participe aux activités d'un comité qui organisera des manifestations en souvenir du référendum du 6 juin 1937.

1^{er} Mai _____

Plus de 3.500 personnes assistent aux manifestations de célébration du 1^{er} Mai à Bettembourg, tandis qu'à Wiltz, environ un millier de personnes manifestent. Les orateurs réclament des réformes de fond pour les années '90.

La journée prend fin avec un programme culturel au parc de Bettembourg.

4 Mai _____

Le comité exécutif de l'OGBL déclare qu'aucun nouveau retard ne serait acceptable pour réaliser la collectivité du Sud en tant que mesure pour améliorer la structure industrielle du Sud du pays. Il faut à tout prix garantir le raccordement au réseau routier international.

Au cours de la même réunion, le Comité exécutif se félicite de l'ajustement des rentes-accidents qui entrera en vigueur à partir du 1.7. avec l'augmentation des retraites.

13 Mai _____

En tant que président de la CGT et vice-président de la CISL, John Castegnaro souhaite la bienvenue au comité de l'Internationale des syndicats libres à Luxembourg. Pendant 3 jours, 130 participants du monde entier se consultent à propos de la lutte pour les droits de l'homme et les libertés syndicales.

19 Mai _____

Dans une rencontre au sommet, l'OGBL discute avec le gouvernement de la réforme des retraites. Le gouvernement promet que les délais seront observés et que l'augmentation de 7% entrera en vigueur le 1^{er} juillet. Le gouvernement est également conscient de la nécessité de procéder dès 1989 à une réforme pour supprimer le système des deux classes.

1^{er} Juin _____

L'OGBL en appelle au gouvernement pour que tous les retraités puissent sans restriction bénéficier de l'amélioration de 7%, c'est-à-dire également ceux qui bénéficient d'une prime de vie chère ou du revenu minimum garanti (RMG).

15 Juin _____

L'OGBL réclame l'extension du système des prêts hypothécaires pour les assurés de la Caisse des employés privés à tous les assurés de toutes les caisses de pension. Au cours de la même séance, le Comité exécutif critique la situation inacceptable qui règne en rapport avec l'accroissement du travail inté-

rimaire et des contrats de travail à durée limitée. À cet égard, il regrette le manque d'initiative de la part du ministre du Travail.

Par ailleurs, l'OGBL se prononce contre l'augmentation prévue des cotisations aux Caisses de maladie des ouvriers. Les assurés ont déjà donné leur contribution pour l'assainissement, ce qu'on ne peut pas dire des fournisseurs.

30 Juin _____

Le Comité national siège à Dommeldange et fait le bilan avant les vacances d'été. Thèmes évoqués: réforme des retraites, préretraite, travail du dimanche, prime d'éducation, personnel hospitalier, politique des médias, réforme de la loi sur les loyers.

24 Juillet _____

Suite à la fermeture du « Findel » à cause du manque de personnel et après la conférence de presse de l'OGBL et des contrôleurs aériens, le Gouvernement décide enfin d'entrer en négociation à partir de septembre.

1^{er} Septembre _____

La nouvelle loi sur les loyers est entrée en vigueur aujourd'hui. Bien qu'un certain nombre de propositions d'amélioration de l'OGBL aient été prises en considération, il reste toujours des moyens qui ouvrent la voie à la spéculation et à des hausses exagérées. L'OGBL estime que pour remédier à la situation, l'accès au logement privé devrait être favorisé.

14 Septembre _____

Une délégation de l'OGBL (J. Castegnaro, J. Regenwetter, E. Kass) est reçue en RDA par le syndicat est-allemand présidé par Harry Tisch. Un échange de vues a lieu sur la contribution des syndicats dans la lutte pour la paix, sur les activités syndicales dans des systèmes de société divergents et sur l'évolution du mouvement syndical sur le plan mondial.

24 Septembre _____

Le gouvernement ayant l'intention de créer un registre de pavillon maritime afin de faciliter la création d'une flotte marchande à Luxembourg, une délégation participe pour la première fois à une conférence maritime de l'OIT à Genève. La délégation est composée de représentants du gouvernement, des employeurs (FEDIL) et des syndicats (CGT et FEP), conformément aux dispositions prévues dans les statuts de l'Organisation internationale du travail.

25 Septembre _____

Le Président Jos Kratochwil soumet à l'Assemblée générale de la Caisse de maladie des employés privés un excellent bilan.

L'excédent de caisse de 605 millions sera versé aux caisses qui, à cause de leur structure et des risques plus élevés qu'elles assument, ont conclu l'année de rapport avec un déficit. Ajoutons que les problèmes spécifiques abordés par le président ont été résolus entretemps.

30 Septembre _____

Alex Bodry, rapporteur du budget de l'État 1988, rencontre l'OGBL. Il précise les éléments essentiels qu'il a l'intention de soumettre à la commission des finances pour son rapport. L'OGBL souligne qu'en dépit de l'abaissement des impôts, une réforme fiscale fondamentale demeure d'actualité et qu'il faut empêcher un transfert des impôts directs aux impôts indirects. En outre, les représentants de l'OGBL prennent position sur les problèmes qui se posent en matière de politique sociale, de plein-emploi et de sidérurgie.

1^{er} Octobre _____

À l'occasion d'une conférence de presse, le président de l'OGBL, John Castegnaro, met en garde le syndicat proche du PCS et le ministre PCS du Travail de ne pas continuer à envenimer le climat syndical et à remettre en question l'autonomie tarifaire.

12 Octobre _____

Aujourd'hui commencent les travaux de construction de la collectrice du Sud. Comme l'OGBL l'avait réclamé, le gouvernement a donné la priorité absolue à ce projet pour améliorer les chances économiques de la région.

23 Octobre _____

De nombreux membres du SES/OGBL et de la FGIL commémorent le 75^e anniversaire de la loi scolaire de 1912. Les orateurs sont René Worré, FGIL, Ben Fayot, POSL et Colette Flesch, PD. Le vif succès de cette conférence a encouragé les défenseurs de l'école primaire publique.

24 Octobre _____

La journée syndicale des banques et assurances de l'OGBL se réunit au Casino de Bonnevoie. Les orateurs sont John Thiry (rapport d'activités), Armand Drews (programme d'action) et Yves Göldi (problèmes sociaux et secteur bancaire).

27 Octobre _____

À partir d'aujourd'hui, l'OGBL organise dans plusieurs localités des réunions d'information sur la nouvelle loi des loyers.

10 Novembre _____

À Dudelange, le Comité national de l'OGBL s'engage pour de nouvelles réformes qui devraient être élaborées et mises en œuvre au cours des

prochains 18 mois jusqu'aux élections prochaines. Au centre figure la réalisation de la 6^e semaine de congé dans le cadre d'une réduction du temps de travail par voie légale devenue indispensable.

11 Novembre _____

Les dirigeants de l'OGBL rencontrent une délégation représentant le gouvernement et composée des ministres Santer, Poos, Juncker, Boden, Schlechter, Fischbach et le Secrétaire d'État Lahure afin de leur soumettre les points décidés le jour auparavant et de prendre note des premières réactions gouvernementales.

17 Novembre _____

Les négociations entre les syndicats et la Goodyear sur une éventuelle introduction du travail du dimanche sont interrompues suite à des points de vue divergents.

26 Novembre _____

La journée syndicale du SES entame ses travaux sous la direction du Président du syndicat, Guy Thoma; les rapports sont introduits par le secrétaire, J.Cl. Reding. Les problèmes qui se posent en matière d'enseignement ainsi que les négociations sur les traitements et carrières sont au centre des débats.

30 Novembre _____

Le comité exécutif de l'OGBL exige une vaste discussion de fond sur le travail du dimanche. Il se félicite du fait que le ministre du Travail, J.C. Juncker relativise son reproche selon lequel l'OGBL ferait cause commune avec le «grand capital» et renie certains propos qu'il a tenus.

11 Décembre _____

Après une stagnation des salaires pendant plus de 12 ans, le syndicat sidérurgique de l'OGBL exige une augmentation des salaires et traitements de l'ordre de 5,2% dans le cadre d'un accord de 2 ans.

17 Décembre _____

À la suite d'entretiens avec le ministre de l'Éducation nationale, F. Boden, l'OGBL réclame un aménagement plus attractif de la formation professionnelle. Ce ne sont pas des modifications structurelles qui sont demandées, mais des améliorations des contenus et des méthodes d'apprentissage.

En matière de retraites, le comité exécutif regrette que des améliorations structurelles prévues ne seront pas accordées à tous ceux qui y ont droit pour le 1.1.1988, comme c'était prévu. Il demande par ailleurs que les dispositions anti-cumul deviennent simultanément applicables dans le secteur public et privé.

13 Janvier _____

Un changement de direction intervient dans le cours des négociations conventionnelles dans la mesure où le patronat accorde des améliorations salariales, même si ces dernières sont loin d'être substantielles, et propose l'introduction d'une prime conjoncturelle variable. Les délégués de l'OGBL considèrent la proposition salariale comme insatisfaisante; cependant, ils arrivent à imposer que l'ARBED se désiste de l'attitude inacceptable consistant à faire dépendre cette prime de l'évolution des affaires.

Le même jour a lieu un entretien du département «fonction publique» de l'OGBL avec le ministre compétent, Marc Fischbach. Au centre des discussions figurent les revendications salariales du département, le congé syndical, le droit de grève et la réglementation de la représentation du personnel auprès de l'État.

19 Janvier _____

Les responsables du département «retraités» de l'OGBL discutent des propositions pratiques en faveur des personnes âgées. Il salue l'initiative du ministre du Trésor, J.F. Poos d'éviter la mise en circulation d'une nouvelle pièce de 1 LUF. La direction du département écrit au ministre M. Santer d'aménager la prochaine édition de l'annuaire téléphonique pour que les personnes âgées puissent elles aussi le déchiffrer.

28 Janvier _____

À l'appel du SES/OGBL, environ 400 éducateurs sociaux se sont rendus dans la capitale pour prendre part à une manifestation de protestation.

9 Février _____

Le comité national de l'OGBL, siégeant à Esch/Alzette, a prévu un ordre du jour qui comprend des sujets comme le travail du dimanche, le droit du travail, la médecine du travail, les élections sociales, le marché du travail, le programme de revendications de l'OGBL, ainsi que la réalisation du marché intérieur européen à partir de 1992. Par ailleurs, il adopte une résolution en 6 points à propos des réaménagements prévus dans l'enseignement secondaire.

10 Février _____

Au cours d'une conférence de presse, John Castegnaro, Lucien Lux et Mario Castegnaro informent l'opinion publique des résultats des consultations du Comité national du jour précédent. En premier lieu, l'OGBL insiste sur un ajustement des retraites à l'évolution des salaires pour la période 1985-1987.

L'OGBL critique la réforme prévue du droit du travail, car le ministre du Travail n'est pas disposé à mettre sur les rails un statut unique pour les employés et les ouvriers, et le patronat a apparemment réussi à s'opposer avec succès contre une revalorisation des conditions de travail.

Par ailleurs et entre autres figurent dans le programme de revendications l'augmentation du salaire minimum, le relèvement de l'allocation familiale de 1.000 LUF, la réduction du temps de travail par l'introduction d'une 6^e semaine de congé et l'amélioration de la loi sur le RMG.

25 Février _____

À l'initiative de l'OGBL a lieu une réunion du comité de coordination de la Tripartite afin de préparer, avec la coopération syndicale, la voie qu'empruntera le Luxembourg en vue de la réalisation du marché intérieur européen en 1992.

26 Février _____

Dès aujourd'hui, 80 sections de l'OGBL tiennent leurs assemblées générales sous le slogan «tes intérêts en de bonnes mains».

27 Février _____

À Esch/Alzette, 119 délégués se réunissent à l'occasion de la Journée syndicale «industrie transformation sur métaux» afin de tirer le bilan, surtout en ce qui concerne la conclusion de 33 conventions collectives pour les ouvriers et 15 pour les employés de ce secteur.

Par ailleurs, l'OGBL lance à cette occasion sa campagne '88 pour les élections sociales et professionnelles.

17 Mars _____

Le ministre du Travail, J.C. Juncker reçoit une délégation de l'OGJ en présence de Luxien Lux, membre du bureau exécutif de l'OGBL. Les représentants de l'OGJ soumettent au ministre les problèmes qui se posent dans le contexte de la loi sur les délégations des entreprises et les représentants des apprentis. Le ministre porte une appréciation positive sur ces revendications et promet de préparer un projet de discussion.

14 Avril _____

Une délégation de l'OGBL, conduite par John Castegnaro, a un entretien détaillé avec le ministre du Travail, J.C. Juncker sur des problèmes d'entreprises d'actualité, le salaire minimum, le travail du dimanche et les réformes en matière de droit du travail. À propos du travail du dimanche, l'OGBL a répété son opposition au projet actuel. Dans le cas concret de «Luxwire», un rapprochement des points de vue est résulté au niveau de l'appréciation de principe.

19 Avril _____

Les sujets principaux traités au cours de la réunion du Comité national de l'OGBL à Esch étaient: ajustement des retraites et assurance populaire, réduction du temps de travail, situation dans les entreprises, conflit dans la sidérurgie, 3^e camp militaire et travail du dimanche. On a retenu:

- que l'OGBL n'était en aucun cas disposé à accepter plus longtemps le système des deux classes de pensions et que les retards en matière d'évolution des salaires doivent être rattrapés;
- que malgré le peu d'enthousiasme du ministre du Travail pour une 6^e semaine de congé, l'OGBL maintient sa revendication, car d'autres mesures du ministre et de ses amis du LCGB tendant à réduire la durée du travail, comme p.ex. la préretraite-solidarité, ont échoué lamentablement;
- que deux camps militaires avec 800 salariés représentent le maximum acceptable pour notre pays;
- que l'OGBL n'est pas d'accord avec la 2^e version du projet sur l'aménagement du travail du dimanche, car ce projet ne prévoit aucun changement fondamental de la loi de 1913 qui laisse au seul ministre du Travail la liberté de décision.

22 Avril _____

Dans le secteur textile où il n'y avait plus eu de convention collective depuis des années, une première convention est signée aujourd'hui auprès de la firme ADLER-Mode, cela après que le 14 de ce mois, une nouvelle convention collective ait pu être signée avec les «Grands Magasins Monopol».

1^{er} Mai _____

Plus de 3.500 personnes manifestent aux côtés des syndicats CGT à Schiffange, tandis qu'à Vianden, la célébration régionale connaît elle aussi un grand succès avec plus de 1.000 participants.

Les orateurs sont John Castegnaro et Josy Konz (Schiffange), ainsi que Nico Wennmacher et Eugène Bausch (Vianden).

7 Mai _____

La 7^e journée de l'OGJ siège à Esch/Alzette et adopte une résolution à propos de la réforme de l'enseignement secondaire technique et une résolution comprenant les points suivants: indemnité d'apprentissage, congé de formation, maisons des jeunes et de la culture, introduction d'une carte-jeunesse, mesures d'emploi pour les jeunes chômeurs, statut du salarié unique, réduction du temps de travail par la 6^e semaine de congé, etc.

14 Mai _____

La 4^e journée syndicale « bâtiment, matériaux de construction, céramique et artisanat » se réunit à Rumelange. Les délégués prennent note des rapports du Président du syndicat Jeannot Schartz et du secrétaire central Eugène Bausch, d'un exposé d'Yves Göldi sur les réformes du droit du travail, ainsi que d'un discours de clôture du Président de l'OGBL, John Castegnaro.

3 Juin _____

Dans le cadre de sa 2^e Conférence sur le droit du travail, l'OGBL examine les réformes prévues. La conférence conclut que le projet de réforme du ministre du Travail sur le contrat de travail est loin des conceptions de l'OGBL, cela malgré certains éléments positifs.

8 Juin _____

Au Casino à Bonnevoie, dans une salle comble, se termine avec l'adoption d'une résolution « pour la justice en matière de retraites » une manifestation de l'OGBL à laquelle ont participé des travailleurs actifs et des retraités du secteur contributif obligatoire. René Piffaferri et John Castegnaro évoquent en détail l'action de l'OGBL pour plus de justice en matière de retraites, exigent des responsables politiques des propositions concrètes pour la réalisation de l'assurance populaire, et invitent par ailleurs le gouvernement à procéder à l'ajustement des retraites à l'évolution salariale entre 1985 et 87.

25 Juin _____

À Walferdange siège la Conférence des syndicats de l'OGBL. Les revendications prioritaires en matière de salaires, droit du travail et réduction du temps de travail sont examinées par Armand Barnich, Yves Göldi, Marcel Dettailie et Mario Castegnaro. Les syndicats, qui ont signé 170 conventions collectives depuis la dernière Conférence, concluent que l'OGBL doit sortir renforcé des prochaines élections sociales.

27 Juin _____

À l'initiative du Président de l'OGBL, John Castegnaro, une rencontre a lieu entre les représentants des partis politiques, des syndicats, des communautés religieuses, des médias, etc. pour lancer une campagne commune contre le racisme. l'objectif est d'informer publiquement les Luxembourgeois sur les origines et les dangers de la xénophobie et du racisme.

7 Juillet _____

Une délégation de la fédération régionale du « DGB » de Rhénanie-Westphalie effectue une visite

auprès des syndicats CGT luxembourgeois. À cette occasion, le Président régional D. Kretschmer remet à John Castegnaro la médaille « Hans-Böckler ».

8 Juillet _____

Le plénum de la Chambre du travail élit Ady Faber (OGBL/Ponts & Chaussées) nouveau président de la Chambre du travail en remplacement du collègue Georges Wotipka qui est démissionnaire.

12 Juillet _____

Le Comité national de l'OGBL exige dans son programme de 30 points de nouvelles réformes du gouvernement. Il insiste pour que le gouvernement — malgré le conflit de Mondorf-les-Bains — reste capable d'agir afin de réaliser les justes revendications de l'OGBL. L'OGBL demandera au président du gouvernement de prendre une position contraignante jusqu'à la mi-septembre.

31 Août _____

La direction syndicale « santé et social » de l'OGBL exige que les aides-soignants soient intégrés au statut des employés privés, l'ajustement de la valeur indiciaire et la prime de ménage, ainsi que le renouvellement des conventions collectives pour les ouvriers et les employés dans les hôpitaux.

13 Septembre _____

Entre le gouvernement et l'OGBL a lieu une 4^e rencontre au sommet. Le gouvernement fait des propositions contraignantes à propos du programme de revendications de l'OGBL. Même si le gouvernement est contre une 6^e semaine de congé, il est prêt à ajuster les salaires et pensions minima. En outre, il prévoit de procéder à une réduction fiscale.

23 Septembre _____

Plus de 150 employés privés assistent à l'hôtel Pullman à la Conférence annuelle des employés privés de l'OGBL. Yves Göldi, Jos Kratochwil et John Castegnaro traitent les problèmes suivants: modifications du statut, institut de formation IFES, CMEP, travaux dans la Chambre des employés privés, programme de revendications de l'OGBL, renforcement des structures de l'OGBL et représentativité de l'OGBL dans le secteur des employés privés.

30 Septembre _____

La journée syndicale de l'OGBL, c'est-à-dire l'organe le plus élevé entre les congrès, siège à Luxembourg/Kirchberg. Dans une résolution, il confirme le programme de revendications en 30 points adopté le 10.11.1987 par le Comité national.

1^{er} Octobre _____

À partir d'aujourd'hui, le principe de la continuation du paiement du salaire en cas de maladie est également applicable aux ouvriers. Après que dans les organes compétents, l'OGBL est parvenu à régler tous les problèmes, en cas de maladie les salaires seront donc payés par l'employeur, tandis que les Caisses rembourseront à l'employeur les sommes qu'il a déboursées.

15 Octobre _____

La journée syndicale « santé et social » traite en priorité des négociations qui ont échoué avec les hôpitaux, où l'Office national de conciliation a été saisi. Parmi les nombreux délégués sont intervenus: Henri Hinterscheid, président du syndicat, J.Cl. Reding, secrétaire central et John Castegnaro, président de l'OGBL.

21 Octobre _____

Sous le slogan « Un engem Strack zeien » a lieu dans une bonne ambiance à Bascharage le grand meeting électoral de l'OGBL, auquel participent beaucoup de candidats et de militants.

9 Novembre _____

Aujourd'hui est la date-limite pour les élections sociales de 1988. Tandis que les élections pour les Caisses de maladie et pour les Chambres professionnelles sont déclarées terminées, les élections pour les délégations du personnel ouvrier, employé et des jeunes ont lieu dans les entreprises.

29 Novembre _____

Au Ministère des affaires étrangères siège une réunion de la Tripartite sidérurgique qui a été convoquée à la demande de l'OGBL. Le 13 décembre doit avoir lieu une réunion des ministres de la CEE compétents pour le secteur sidérurgique. Pour préparer cette réunion, la Tripartite examine les dossiers de la restructuration, des investissements et du prolongement du code d'assistance mutuel.

Ce jour, la nouvelle convention collective pour les 1.100 ouvriers des 17 communes du Sud a été signée. Les améliorations prévues sont applicables rétroactivement au 1.1.1988.

Le secrétaire de négociation J. Eiffes informera le personnel sur les détails des relèvements des points indiciaires.

1^{er} Décembre _____

À la suite des élections sociales, le Comité national de l'OGBL décide à l'unanimité de ne pas contracter de coalition avec le LCGB sur le plan national. Il suit ainsi les recommandations du comité exécutif et des élus des Chambres professionnelles et des Caisses de maladie.

16 Décembre _____

Dans l'« Aktuell » paraît un dossier complet sur les résultats des élections sociales. Rien que dans les comités mixtes d'entreprise, le nombre des mandats de l'OGBL a augmenté de 70 pour atteindre 750 délégués, de sorte que l'OGBL compte désormais plus de délégués que tous les autres syndicats ensemble.

22 Décembre _____

Aujourd'hui a lieu un entretien de l'OGBL avec le ministre de la fonction publique, Marc Fischbach. Les thèmes principaux sont la promesse d'une revalorisation des pension des ouvriers de l'État ainsi que la pénurie chronique d'ouvriers dans le secteur public.

23 Décembre _____

La presse publie une lettre ouverte du président de l'OGBL, John Castegnaro, au ministre d'État Jacques Santer, dans laquelle l'OGBL se félicite de l'augmentation des salaires minimum et des réductions fiscales applicables à partir du 1.1.1989.

D'autre part, l'OGBL regrette que les retraites dans le secteur privé, faute des travaux préparatoires indispensables, n'ont pas pu être ajustées à la même date. Le temps disponible devrait être utilisé pour procéder à l'extension de l'ajustement à l'année 1987.

7 Janvier _____

Dans une lettre adressée au ministre de l'Agriculture, l'OGBL revendique que l'on discute en temps utile dans le cadre des négociations de fusion Luxlait-Ekabe la question du personnel et les conséquences sociales.

16 Janvier _____

Le comité exécutif de l'OGBL rappelle au gouvernement sa promesse d'adapter les pensions rétroactivement au premier janvier et ceci de l'ordre de 3,55%; il revendique par ailleurs de consacrer définitivement par la loi l'adaptation de 7% de 1987 en tant qu'amélioration structurelle.

14 Février _____

Le comité national demande au partis d'indiquer surtout dans leurs programmes électoraux dans le cadre des soi-disant « points de contrôle électoraux » des possibilités concrètes pour la réalisation de l'équité en matière des pensions au Luxembourg et revendique par ailleurs que les partis prennent position quant à la généralisation des pensions de 5/6 et la création d'une assurance populaire.

24 Février _____

Les assemblées générales de l'OGBL débutent pour les quelque 80 sections sous la devise «activation du dialogue intersyndical» et sont consacrées cette année à la préparation du congrès qui aura lieu les 1^{er} et 2 décembre.

L'ARBED prépare l'assemblée générale extraordinaire qui devra se tenir à la fin du mois et dont l'ordre du jour sera consacré à l'assainissement du bilan et à la clôture officielle de la crise. Parallèlement à cette évolution positive, l'OGBL commence les préparations pour les négociations des contrats collectifs dans ce secteur, négociations qui auront lieu à la fin de cette année.

17 Mars _____

L'Office de Conciliation paritaire réussit finalement avec la collaboration de l'OGBL d'établir un contrat collectif pour les employés de banque même si le résultat est peu satisfaisant.

21 Mars _____

Les éducateurs sociaux n'ont pu se mettre d'accord avec les employeurs lors des négociations de conciliation alors qu'ils luttent depuis huit ans pour obtenir de meilleures conditions de travail et de salaire. Ils décident donc de discuter dans les jours qui viennent avec les syndicats les modalités d'une grève générale.

L'adaptation des pensions de 3,55%, votée en janvier est payée rétroactivement au premier janvier; les pensions d'avril qui sont pour la première fois complètement adaptées suivront dans les jours qui viennent.

14 Avril _____

À partir de 6 heures les éducateurs des foyers conventionnés par l'État commencent une grève de 24 heures qui est suivie à 100%. Après une marche de manifestation à laquelle plus de 500 militants prennent part, l'orateur de l'OGBL condamne au «Knuedler» le refus du gouvernement de poursuivre le dialogue avec les éducateurs et de céder à leurs justes revendications.

22 Avril _____

Le comité national de l'OGBL se consacre intensément à la réalisation du marché unique de la CE. Il s'agit d'empêcher que d'éventuelles conséquences négatives ne frappent pas les plus faibles du point de vue financier. On demande au gouvernement une analyse des groupes de travail tripartite, instaurés sous l'initiative de l'OGBL et qui ont dans une large mesure clôturé leurs travaux sur le marché unique de la CE.

Lors des élections des délégations divisionnaires de l'ARBED, l'OGBL obtient 53 des 90 mandats. C'est une véritable déclaration de confiance faite au plus

important syndicat du secteur sidérurgique et ceci dans une période difficile où il faut préserver le statut luxembourgeois du personnel et empêcher le morcellement de la sidérurgie.

23 Avril _____

La Chambre de Travail ne vote pas seulement avec les voix de l'OGBL mais à l'unanimité un avis sur un projet devant introduire un registre de navigation pour navires de haute mer sous le drapeau luxembourgeois.

L'avis positif est lié à la condition que les marins sont mieux assurés sur le plan du droit du travail et que les risques pour notre sécurité sociale sont couverts par les jouisseurs du registre de navigation.

1^{er} Mai _____

Même après presque 100 ans, le premier mai n'a pas perdu de son importance au Luxembourg. La preuve est fournie par les 4500 participants qui se sont rendus aujourd'hui à Pétange où la fête ainsi que la manifestation régionale à Diekirch sont placées sous le signe de notre indépendance qui fête ses 150 ans et de l'Europe sociale.

2 Mai _____

Le troisième congrès de l'OJG, l'organisation de jeunesse de l'OGBL, débute au château Collart à Bettembourg par une séance académique à laquelle assistent par ailleurs le ministre du Travail Jean-Claude Juncker et le ministre de la Culture Robert Krieps. La résolution du congrès retient que les droits des jeunes doivent être mieux protégés à l'avenir et que l'OJG s'emploie à ce que toute forme de racisme soit également condamnée dans notre pays.

6 Mai _____

Le syndicat de l'OGBL «Alimentation - Restauration» qui réunit tous les domaines de l'alimentation organise sa 4^e journée syndicale au centre culturel de Huncherange.

Outre les problèmes de restructuration dans le secteur laitier, on discute des répercussions du marché unique européen dans le domaine de l'alimentation et de la collaboration internationale des syndicats de ce secteur.

27 Mai _____

La journée syndicale «Banques et Assurances» a lieu à Bettembourg. Dans une résolution les délégués se déclarent pour le développement des possibilités de cogestion dans ce secteur qui enregistre une croissance importante. Dans le cadre d'un programme d'action voté à l'unanimité, on fixe les détails pour les prochaines négociations contractuelles.

88 délégués se réunissent au bâtiment Jean Monnet pour la première « Conférence nationale de l'Immigration » de l'OGBL. La participation active des concitoyens étrangers à la vie sociale, un paysage de médias multiculturel pour lutter contre la xénophobie et l'attitude de l'OGBL face à l'horizon européen 1993, voilà quelques sujets de cette manifestation.

1^{er} Juin _____

L'assemblée générale constituante de la « Fédération Européenne des Syndicats Chimiques » a lieu au bâtiment Jean Monnet au Kirchberg. Pour le Luxembourg c'est l'OGBL qui appartient à cette fédération qui compte 1,6 million de membres provenant de 26 syndicats européens. Dans son allocution, John Castegnaro qui en tant que représentant du pays d'accueil a salué les délégués, met l'accent sur le fait que les syndicats revendiquent une législation sociale européenne et refusent une Europe sans aucune dimension sociale.

6 Juin _____

Le comité national évalue les réponses des partis politiques aux questionnaires de l'OGBL qui portent sur les points de contrôle électoraux. On prend connaissance du fait que tous les partis ont tenu compte dans leurs prises de position des programmes et revendications de l'OGBL même s'il s'agit en partie d'intentions qui n'engagent à rien.

4 Juillet _____

Le comité national se consacre aux résultats des élections parlementaires du 18 juin. L'OGBL se déclare pour un gouvernement fort et capable d'agir et estime probable la conservation de la coalition du parti chrétien et du parti socialiste. Puisque des responsables d'autres syndicats se trouvent bien représentés au parlement, le comité national décide de ne plus se séparer complètement de ses fonctionnaires élus députés mais de continuer à les laisser évoluer bien qu'à titre honorifique dans les comités du syndicat.

11 Septembre _____

Lors de sa réunion avant la rentrée politique, le comité exécutif décide de proposer au nouveau gouvernement la collaboration loyale de l'OGBL. Il rappelle les revendications faites à l'occasion des élections parlementaires et prioritairement la réalisation des réformes sociales dans les domaines des pensions et des impôts, de la santé, de la famille et du logement, de l'industrie et de l'environnement, de l'éducation et de la formation professionnelle.

23 Septembre _____

La quatrième journée syndicale du syndicat « Sidérurgie » de l'OGBL se tient à la Maison du Peuple à Esch/Alzette. L'OGBL n'est pas prêt à accepter les mesures de rationalisation proposées par l'ARBED,

tient à ce que les comités de cogestion compétents en discutent et veut le cas échéant prendre des contremesures.

28 Septembre _____

Aujourd'hui les syndicats de la CGT fêtent leur 70 ans. John Castegaro fait une allocution au Casino à Bonnevoie en la présence de nombreux ministres et députés, d'hôtes nationaux et internationaux.

L'assemblée plénière de la Chambre de Travail accepte à l'unanimité la nomination du secrétaire de l'OGBL Mario Castegnaro qui succède à Jean Regenwetter au poste de directeur de la Chambre de Travail. La nomination s'est avérée nécessaire après que Jean Regenwetter a accepté son mandat de député.

7 Octobre _____

Aujourd'hui les congrès régionaux de l'OGBL se tiennent dans toutes les régions du pays. l'objectif de ces réunions est de réunir des rapports et de préparer le congrès national qui se tiendra les 1^{er} et 2 décembre.

11 Octobre _____

La journée syndicale « Services » a lieu à Dudelange. Au centre de la réunion se trouvent la politique contractuelle du syndicat, le rapport d'organisation dans le secteur, les élections sociales qui ont connu un véritable succès ainsi que les nouvelles têtes de la direction syndicale.

17 Octobre _____

Les délégués de l'OGBL de Goodyear saluent le fait que l'OGBL n'a pas participé à la réception à l'occasion de l'anniversaire de création de Goodyear après que la direction a surpris le personnel par une réduction de la production, d'une part et des heures supplémentaires le samedi et le dimanche, d'autre part.

18 Octobre _____

À Bruxelles les syndicats de la Confédération Syndicale Européenne organisent une manifestation pour une Europe sociale. Dans le cadre de la CGT, l'OGBL se rend en train spécial à Bruxelles avec un groupe important de manifestants et participe à la manifestation sous la devise que le marché unique ne doit pas servir d'argument pour une réduction des acquis sociaux.

19 Octobre _____

Des représentants de l'OGBL se réunissent avec une délégation du gouvernement pour se consacrer dans le cadre d'un entretien de plusieurs heures aux

problèmes du domaine national et européen. La base de cette entrevue sont les revendications que l'OGBL veut soumettre au programme du gouvernement pour les 5 années à venir.

20 Octobre _____

Lors des élections de la caisse de maladie des employés communaux, le FNCTTFEL et l'OGBL déposent une liste commune de candidats et proposent un programme d'amélioration commun.

24 Octobre _____

La loi de coordination des assurances vieillesse, la situation catastrophique sur le marché du logement, le règlement de l'inflation du barème fiscal, la réforme fiscale, voilà les sujets de la réunion de ce jour du comité national.

3 Novembre _____

Le gouvernement invite à une réunion de la tripartite sidérurgique revendiquée par l'OGBL. Un document de stratégie à moyen terme de l'ARBED est à la base de ces discussions. On projette de faire des investissements de 13 milliards, la réduction d'emplois qui en résulte ne peut cependant se faire que compte tenu des critères de la raison et en observant la cogestion des syndicats.

8 Novembre _____

Une délégation de la CGT Luxembourg se réunit avec la confédération des travailleurs allemands à Mayence. l'objet de cette réunion est l'échange mutuel d'informations sur l'évolution des programmes de développement de la grande région Saar-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat dans le cadre du marché intérieur européen.

9 Novembre _____

Après la réunion avec le gouvernement, l'OGBL est reçu aujourd'hui au Ministère de l'Économie par le ministre compétent Robert Goebbels. Au centre des négociations est la situation économique, l'introduction d'un pavillon maritime luxembourgeois qui soulève des doutes de la part des syndicats ainsi que la situation dans la sidérurgie et dans certaines entreprises industrielles de notre pays.

17 Novembre _____

Le syndicat «Enseignement et Sciences» se consacre lors de sa journée syndicale à la situation dans les écoles primaires, au projet de loi pour le secondaire technique, aux améliorations obtenues après la grève des éducateurs, aux cours de religion et d'éducation morale.

20 Novembre _____

La journée syndicale «Commerce» vote une résolution à Dommeldange qui revendique un temps de travail favorable aux familles dans le domaine du commerce.

29 Novembre _____

Le Grand-Duc Jean accueille une délégation de l'OGBL au palais grand-ducal.

Pour son vingt-cinquième anniversaire d'avènement au trône, le président de l'OGBL offre au Grand-Duc le premier exemplaire d'une sculpture de Lino Gomes, créée dans le cadre des festivités du 150ème anniversaire de l'indépendance et pour le congrès.

Dans son allocution, John Castegnaro remercie le Grand-Duc de sa reconnaissance du travail des syndicats, reconnaissance que le Grand-Duc a exprimée lors de son allocution le 14 novembre devant le parlement où il a par ailleurs souligné les mérites de nos travailleurs étrangers.

1^{er} Décembre _____

Le congrès national de l'OGBL a lieu sous la devise «Je participe». Plus de 400 délégués et invités d'honneur nationaux et internationaux se sont réunis au Kirchberg pour l'ouverture. Les allocutions d'ouverture de la première journée du congrès sont prononcées par le président du congrès Louis Rech, le président John Castegnaro, le vice-premier du gouvernement Jacques F.Poos, le président du FNCTTFEL Josy Konz et le secrétaire général de la confédération syndicale européenne Mathias Hinterseid.

2 Décembre _____

La deuxième journée du congrès de l'OGBL porte l'empreinte de l'exposé de principe de John Castegnaro après que le rapport d'activité et le rapport financier ont été votés la veille.

Après un message d'amitié d'Ernst Breit, président de la confédération des travailleurs allemands et de la confédération syndicale européenne, il appartient à Lucien Lux de présenter le modèle pour le programme d'action et de procéder à son adoption après en avoir discuté. René Pizzaferré présente un texte de résolution qui a été adopté presque à l'unanimité avec seulement deux abstentions.

Sous la devise «OGBL 2000» John Castegnaro présente les perspectives d'avenir de la confédération syndicale.

Le congrès finit vers 18 heures avec une ovation pour le vice-président sortant Louis Rech.

1990

5 Janvier _____

Les syndicats et les délégués du personnel se réunissent avec le conseil d'administration de l'Usine de Wecker. Une restructuration devra préserver 100 emplois à l'entreprise. Les 60 licenciements annoncés sont remis au mois de mars.

18 Janvier _____

La grande commission tarifaire de l'OGBL dans la sidérurgie vote un contrat collectif amélioré que l'OGBL a négocié à lui tout seul après que le LCGB avait déjà approuvé un résultat refusé par l'OGBL et projetait de signer seul.

29 Janvier _____

Le comité exécutif se consacre à la menace d'une réduction du personnel au camp militaire WSA. Après une réunion avec le ministre compétent et le président du conseil d'administration de WSA, l'OGBL demande aux autorités luxembourgeoises de s'adresser aux offices américaines pour voir clair en ce qui concerne l'avenir des sites de WSA et le cas échéant de trouver des solutions de rechange.

6 Février _____

Le comité national décide de ne pas attendre plus longtemps que le 1^{er} septembre pour présenter des propositions concrètes en ce qui concerne l'équité en matière de pensions promise par le gouvernement. Si ce délai est dépassé sans obtention de promesses engageantes, l'OGBL se déclare prêt à marcher dans la rue.

7 Février _____

Les délégués du comité directeur du syndicat sidérurgie de l'OGBL se réunissent au Ministère du Travail avec les ministres Juncker et Goebbels afin de présenter leurs doutes quant à la fermeture des laminoirs III et IV d'ARBED-Belval. Ils revendiquent une réunion de la tripartite sidérurgique pour discuter des problèmes avec le gouvernement et les patrons de la sidérurgie.

10 Février _____

Les assemblées générales de l'OGBL qui dans 80 sections locales donnent jusqu'à la fin du mois d'avril l'occasion aux membres d'exercer leur droit d'intervention et de contrôle au sein de l'OGBL, débutent avec la création de la section OGBL «Préitzerdall».

8 Mars _____

Les femmes de l'OGBL participent au meeting organisé à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme. Isolde Ries est l'orateur et est responsable pour tout ce qui concerne les femmes au syndicat NGG (DGB). La réunion est clôturée par une table ronde.

19 et 20 Mars _____

Le comité du caoutchouc de la Fédération Européenne des syndicats chimiques se réunit à Luxembourg en la présence de l'OGBL. Il a été e.a. décidé de créer un réseau d'information sur Goodyear en Europe et d'organiser des réunions régulières entre les délégués de l'entreprise.

22 Mars _____

Une délégation du syndicat Santé et Social rencontre le ministre de la Santé Johny Lahure et le secrétaire d'État Mady Delvaux pour un échange d'opinions sur la révalorisation des professions paramédicales. Le ministre fait des propositions concrètes résultant des tables rondes organisées à l'initiative de l'OGBL.

Les 400 employés de l'entreprise ELTH S.A. à Steinsel font un débrayage spontané après que la direction n'a plus voulu renouveler le contrat collectif et a perturbé la paix de l'entreprise en procédant à des adaptations salariales individuelles pour une minorité. Après cette révolte l'OGBL réussira la conclusion d'un contrat collectif avantageux.

24 Avril _____

Le comité national décide d'organiser une campagne de mobilisation devant se terminer par une grève générale et une démonstration de masse. l'objectif est la réalisation de réformes et de revendications pendantes qui traînent à l'heure actuelle: la reforme des pensions, l'équité en matière fiscale, les problèmes du logement, l'orientation de la santé etc.

25 Avril _____

Une délégation centrale de la CGT Luxembourg et de la confédération syndicale allemande des régions de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre sont reçues par le ministre d'État Jacques Santer. l'objectif de la table ronde est l'élaboration de programmes de développement dépassant les frontières dans les domaines de l'infrastructure des transports, de la formation professionnelle et de l'administration de l'emploi.

1^{er} Mai _____

Les syndicats libres fêtent aujourd'hui le centenaire de la fête du travail, fête qui a lieu à Rumelange où plus de 4.000 membres de la CGT se sont réunis sous la devise «Pour une meilleure qualité de vie». Au centre des discours se trouvent les réformes politiques importantes que l'OGBL s'applique à réaliser le cas échéant par l'organisation d'une démonstration de masse et d'une grève générale. La fête régionale du premier mai du nord a lieu à Useldange.

23 Mai _____

La section de l'OGBL des rentiers et retraités qui se réunit pour une conférence à Remich au centre de formation de la Chambre du Travail, adopte une résolution revendiquant la réalisation de l'équité en matière de pensions jusqu'à la fin de l'année.

28 Mai _____

Eu égard à la démonstration prévue pour le 9 octobre, la conférence nationale se tient aujourd'hui à Rumelange sous le titre «Forum 2000 – pénurie de logements au Luxembourg» et connaît un succès considérable. Le maire de Rumelange, le directeur du Fonds de Logement, l'avocat Albert Rodesch, le ministre du Logement Jean Spautz et le président de l'OGBL John Castegnaro se prononcent sur ce sujet.

13 Juin _____

Une délégation de l'OGBL dirigée par le président John Castegnaro se réunit avec le gouvernement. L'OGBL veut empêcher que seul une partie infime des réformes essentielles ne soit réalisée ou que ces réformes se réalisent sans consultation aucune et à huis clos. Le résultat de cette rencontre est que le gouvernement veut poursuivre le dialogue et que l'OGBL veut poursuivre sa campagne de mobilisation alors que la grève annoncée pour le 9 octobre n'est absolument pas annulée.

21 Juin _____

Une délégation du syndicat Sidérurgie de l'OGBL organise une rencontre avec les membres du gouvernement Goebbels et Juncker afin de discuter de la redistribution du capital de l'ARBED.

On est d'accord sur le point que Luxembourg en tant que centre de décision pour l'avenir de la sidérurgie ne peut être mis en danger. Ainsi le gouvernement annonce que l'État désire rester l'actionnaire le plus important.

2 Juillet _____

Dans le cadre de la campagne de mobilisation pour le 9 octobre, l'OGBL rencontre les organisations patronales groupées au Comité de liaison patronale. On aborde les sujets tels que la réduction du temps de travail, l'environnement, la préretraite, la politique fiscale, la politique de la santé et la politique des pensions. La poursuite des discussions est prévue pour le mois de septembre.

16 Juillet _____

Le comité national est bien renseigné sur les rencontres avec le gouvernement, certains ministres compétents et les organisations patronales. Le comité national se rend compte que l'annonce d'une grève générale a fait bouger les choses. Les préparations pour la grande action du 9 octobre se poursuivent car l'état actuel des choses ne donne pas lieu de les arrêter.

15 Septembre _____

À Grevenmacher 1.000 personnes manifestent pour la préservation des emplois dans l'est du pays. Tous les partis et syndicats représentés à l'est ont pris part à cette action. Le président de l'OGBL John Castegnaro parle au nom des organisations participantes et lit une résolution du comité d'action «Est du pays» destinée au gouvernement.

16 Septembre _____

La conférence syndicale de l'OGBL a lieu à Rumelange. On y fixe 5 points centraux d'un concept tarifaire: la réduction du temps de travail, une meilleure qualité de vie grâce à la sécurité sur le lieu du travail, la réforme légale des contrats de travail, la cogestion ainsi que l'actualisation de la législation sur les contrats collectifs et l'Office de Conciliation National. l'introduction de la 6^e semaine de congé et de la semaine de 35 heures est prioritaire.

20 Septembre _____

Lors de l'entrevue de ce jour entre l'OGBL et le gouvernement, le gouvernement a fait des promesses considérables dans le secteur des rentes:

- les pensions doivent être augmentées de 10% à partir du 1^{er} janvier
- l'avance de 7% prévue par la loi de 1987 est définitivement accordée en tant qu'amélioration structurelle
- la création d'une pension minimale garantie,

on procède à l'atténuation des dispositions du cumul et on envisage la possibilité de pouvoir prendre sa retraite à 57 ans après une carrière d'assurance de 40 ans.

24 Septembre _____

Lors d'une réunion d'urgence, le comité national décide de suspendre pour le moment la grève générale du 9 octobre ainsi que la manifestation annoncée. Mais la campagne de mobilisation ne doit pas être arrêtée pour autant pour que les promesses faites par le gouvernement soient concrètement réalisées.

6 Octobre _____

La journée de la jeunesse de l'OGJ qui se tient à Rumelange adopte une résolution en faveur des jeunes qui sont à la recherche d'un logement et se trouvent confrontés à la pénurie du logement.

La journée de la jeunesse revendique des améliorations dans le domaine du logement et des loyers et demande une meilleure qualité de vie par la prise de mesures relatives à l'écologie et à l'énergie.

20 Octobre _____

C'est aujourd'hui la journée du syndicat «Chimie, Verre, Caoutchoux, Plastique et Textile» qui se consacre à la situation économique et au renouvellement des contrats collectifs dans les entreprises Uniroyal, Fardem, Luxguard, Solupla, Technofibres, Accumalux, Bay State, Du Pont de Nemours et Eurofloor.

25 Octobre _____

Le ministre des Affaires Sociales Lahure et le Secrétaire d'État Mady Delvaux reçoivent une délégation de l'OGBL pour discuter des problèmes des frontaliers dans le contexte de la sécurité sociale.

26 Octobre _____

Il résulte d'une entrevue entre les organisations patronales et l'OGBL que les employeurs refusent une convention cadre sur la réduction du temps de travail et renvoient aux négociations dans les entreprises.

29 Octobre _____

Le comité exécutif de l'OGBL revendique une augmentation sélective de l'allocation familiale. Par ailleurs, on rappelle la revendication de l'augmentation du salaire minimum à partir du 1.1.1991, une amélioration qui doit être du même ordre de grandeur que l'augmentation prévue des pensions.

13 Novembre _____

Dans une lettre adressée au ministre du Travail Juncker, le comité exécutif de l'OGBL proteste contre le fait que l'Office National de Conciliation ne fonctionne plus et qu'un nombre croissant de conflits prennent un retard considérable.

29 Novembre _____

Au centre de la réunion d'aujourd'hui du comité national est l'évolution de la politique sociale des dernières semaines, les problèmes des entreprises de Wecker et de Wasserbillig, la réforme des caisses de maladie ainsi que la création d'une nouvelle déponie industrielle nationale.

30 Novembre _____

C'est la signature du nouveau contrat collectif pour les 2.600 ouvriers de l'État. Le résultat est positif avec une augmentation de 2,5 % ainsi que l'introduction d'un demi treizième mois.

10 Décembre _____

Le ministre des Affaires Sociales Johny Lahure et le Secrétaire d'État Mady Delvaux reçoivent une délégation de l'OGBL pour une première entrevue à propos de la réforme prévue des caisses de maladie.

14 Janvier _____

Le comité exécutif de l'OGBL se consacre intensément à l'évolution des médias luxembourgeois et au modèle pour une nouvelle loi sur les médias. Il faut que la liberté d'opinions et le pluralisme de presse soient garantis.

17 Janvier _____

Lors d'une réunion avec le ministre du Travail Juncker une délégation de l'OGBL critique la remise à une date ultérieure de l'augmentation de 7,5 % seulement du salaire minimum, augmentation annoncée auparavant.

Les représentants de l'OGBL renouvellent leur revendication d'une augmentation identique à celle des pensions (10 %).

5 Février _____

Les sujets portés devant la réunion du comité national de cette année sont l'indice des prix et la TVA, la Guerre du Golfe, la réforme des caisses de maladie, la réforme des pensions, l'augmentation du salaire minimum ainsi que l'exposé du ministre de l'Environnement Bodry qui veut créer un comité consultatif pour les questions écologiques au sein desquels figureraient également les chambres professionnelles et les syndicats. L'OGBL reconnaît par ailleurs la nécessité de créer une déponie industrielle nationale et revendique que ce sujet soit porté à l'ordre du jour du comité de coordination de la tripartite nationale.

28 Février _____

Quelque 120 collaborateurs participent à la conférence des employés privés de l'OGBL. À l'heure actuelle, l'OGBL compte 180 délégués effectifs pour les employés privés dans les entreprises et 7.500 employés privés au sein du syndicat.

1^{er} Mars _____

Aujourd'hui commencent les assemblées générales dans les sections de l'OGBL sous la devise «Le syndicat libre pour les travailleurs fête ses 75 ans».

26 Avril _____

Le comité national se consacre aujourd'hui principalement au projet sur la réforme de la santé où il y a des divergences d'opinions entre l'association des médecins et l'Entente des Hôpitaux. L'OGBL ne tolère aucune solution des problèmes aux dépens des assurés. Pour donner une chance au dialogue le projet est remis à la fin de l'année.

1^{er} Mai _____

La manifestation du 1^{er} mai des syndicats CGT a lieu à Esch/Alzette sous la devise « Notre force – notre avenir ».

13 Mai _____

Le 7^{ème} congrès de la Confédération Européenne des Syndicats se tient à Luxembourg-Kirchberg. Le premier jour se déroule en la présence du premier ministre Santer qui prononce une allocution de bienvenue, et de nombreux ministres; l'accent est mis sur l'ancrage de la dimension sociale dans les contrats européens. Au cours du congrès qui durera jusqu'au 17 mai on prend congé d'Ernst Breit et de Mathias Hinterscheid et on procède à l'élection d'une nouvelle équipe dirigeante.

27 Mai _____

Le comité exécutif de l'OGBL se consacre au problème résultant du refus de la part du gouvernement de donner le droit de vote aux étrangers lors de l'élection des chambres professionnelles. On critique l'attitude passive du gouvernement qui prétend d'abord attendre un jugement de la Cour de Justice Européenne.

1^{er} Juin _____

La première assemblée générale du syndicat « Garages » se tient dans la « Maison du Peuple » à Esch. Au centre de l'assemblée figure le contrat collectif signé le 25 mars.

15 Juin _____

La réunion du Syndicat « Bâtiment, Artisanat, Matériaux et Céramique » de l'OGBL se tient à Larochette. Après la conclusion d'un bon contrat collectif chez les entreprises de construction, il reste encore à procéder au renouvellement de plusieurs contrats dans certaines entreprises telles que Villeroy & Boch, Cimenterie, Interomoselle, etc.

19 Juin _____

Le congrès de la confédération européenne des syndicats de la sidérurgie se tient au Kirchberg pour une durée de 2 jours. Pour les Luxembourgeois c'est le président de l'OGBL John Castegnaro qui parle aux délégués auxquels il explique e.a. comment ont pu être réalisées au Luxembourg des garanties concernant l'emploi et le revenu.

1^{er} Juillet _____

Les banques entrent en grève à cause d'une offre insuffisante de l'ABBL lors des négociations. Devant quelque 4.000 employés, les orateurs des syndicats exposent à une nouvelle reprise les objectifs de cette action.

2 Juillet _____

Au Ministère du Travail une délégation de l'OGBL rencontre le ministre du Travail Juncker pour discuter des problèmes en suspens. Au centre de cette discussion est la situation précaire de la région de Wiltz (fermeture de FARDEM et évolution incertaine pour Eurofloor).

9 Juillet _____

La réforme des caisses de maladie, la loi sur les médias, les réformes dans le droit du travail, le marché intérieur européen ainsi que la situation économique et syndicale sont à l'ordre du jour de la réunion du comité national. À la fin de la présidence luxembourgeoise de la CE on constate que le gouvernement a fait un bon travail surtout en ce qui concerne l'harmonisation des impôts indirects.

9 Septembre _____

Lors de sa première session après la pause de l'été le comité exécutif de l'OGBL se consacre au budget de l'État pour 1992, à l'état de la réforme des caisses de maladie, à la politique familiale et à la politique de la construction de logements.

16 Octobre _____

L'OGBL présente ses revendications pour la réforme des caisses de maladie alors que le comité national avait déjà adopté une position claire au mois d'avril.

19 Octobre _____

La politique tarifaire, des emplois humains, la protection sanitaire et la sécurité sur lieu du travail, voilà les sujets discutés lors de la journée syndicale du Syndicat « Sidérurgie » qui se tient dans la Maison du Peuple à Esch/Alzette.

22 Octobre _____

Lors d'une entrevue entre l'OGBL et le gouvernement on actualise les nouveaux et les vieux problèmes en mettant surtout l'accent sur le document de position du 16 octobre, rédigé par l'OGBL et qui porte sur la réforme de la santé et des caisses de maladie.

24 Octobre _____

Aujourd'hui l'OGBL fête les « 75 ans de syndicats libres » par une séance académique au Théâtre de la Ville d'Esch-sur-Alzette en la présence du Grand-Duc Jean. Parmi les hôtes se trouvent les ambassadeurs étrangers, les représentants des institutions européennes, le vice-président de la Chambre des Députés, le Premier ministre, le vice-premier ministre, les ministres et les secrétaires d'État, le ministre d'État honoraire Pierre Werner, les membres de la Chambre des Députés et du Conseil d'État, les maires et les échevins, les représentants de

l'économie et des administrations, les délégués syndicales nationaux et étrangers ainsi que les membres fondateurs d'il y a 75 ans qui sont encore en vie. Les nombreux discours se terminent par un rapport du professeur Gilbert Trausch sur l'histoire de notre syndicat et son évolution au cours de l'histoire de notre pays.

5 Novembre _____

Une convention est signée entre l'OGBL et le FNCTTFEL, d'une part et «l'Union belge des ouvriers de transports», d'autre part pour agir en tant que partie contractuelle face aux compagnies de transport maritime enregistrées dans le pays. La flotte belge s'est enregistrée au registre maritime luxembourgeois ce qui fait que des contrats collectifs tombent sous le droit luxembourgeois.

12 Novembre _____

Le comité national demande à l'ARBED et au gouvernement de se prononcer sur leurs projets d'avenir dans la sidérurgie, signe un contrat de coopération avec l'ALEBA, annonce la collaboration avec la FEP, se prononce contre toute inspiration de crainte aux employés des camps militaires et revendique des mesures pour lutter contre le racisme grandissant au Luxembourg.

22 Novembre _____

C'est aujourd'hui la création d'un syndicat des artistes. Ce syndicat indépendant conclut une convention de coopération avec l'OGBL.

9 Décembre _____

Le comité exécutif critique le gouvernement qui a avancé d'un an, c.-à-d. au 1.1.1992 l'augmentation de la TVA et des accises.

13 Janvier _____

Après que le gouvernement a annoncé des mesures sociales lors du conseil des ministres du 8 janvier, le comité exécutif de l'OGBL exige la participation du syndicat à ces délibérations pour rendre les augmentations de la TVA supportables pour les socialement faibles.

28 Janvier _____

L'OGBL et le ministre de l'Éducation se réunissent et se mettent d'accord sur la création d'un centre national de formation continue et sur la nécessité de créer une loi cadre à ce sujet.

30 Janvier _____

Le comité central de la division des retraités de l'OGBL constate que le gouvernement considère les retraités comme un groupe à haut risque, que celui-ci a l'intention de limiter à 40 % sa participation aux versements pour la constitution de la pension dans la caisse de maladie et qu'il envisage d'augmenter les cotisations et de réduire les services. Les retraités soutiennent pleinement les actions de leur syndicat.

3 Février _____

Le comité national décide d'organiser une grève générale et de constituer un large front contre le projet de réforme de l'assurance maladie pour contraindre le gouvernement à changer ce projet de façon décisive. La pause de réflexion depuis la campagne du «9 octobre 1990» n'a servi à rien puisque l'État veut limiter son engagement financier dans le domaine de la santé c.-à-d. projette une réduction de la fiscalisation de la sécurité sociale et l'introduction de nouvelles cotisations sociales ou une augmentation des cotisations existantes.

14 Février _____

À partir d'aujourd'hui et jusqu'à la fin du mois d'avril se tiennent les assemblées générales des quelque 80 sections de l'OGBL sous la devise «Je participe».

19 Février _____

L'OGBL et le LCGB publient une prise de position commune face au projet de loi sur la réforme des caisses de maladie et de la santé. Ils déclarent qu'ils entreront en grève le 24 avril si le gouvernement ne retire pas son projet ou s'il ne le change pas de façon à ce qu'il devienne acceptable.

20 Février _____

Une entrevue avec une délégation de l'OGBL a lieu au ministère de la Santé et au ministère des Affaires sociales. L'OGBL y explique à une nouvelle reprise sa position mais le gouvernement ne fait aucune concession en ce qui concerne les caisses de maladie et les mesures accessoires pour les retraités par rapport à l'augmentation de la TVA.

10 Mars _____

Onze organisations des salariés, des employeurs et des médecins présentent à la présidente de la Chambre des Députés Ema Hennico-Schoepges par l'intermédiaire du président de l'OGBL John Castegnaro un rapport de position face à la réforme des caisses de maladie. La présidente de la Chambre des Députés fait comprendre que la Chambre des Députés pourrait jouer le rôle de médiateur entre le gouvernement et les «onze».

19 Mars _____

Le front d'action contre le projet de réforme des caisses de maladie fait réfléchir le gouvernement. Les deux parties se déclarent prêtes à poursuivre le processus de réflexion et une solution de compromis ne paraît plus impossible.

15 Avril _____

Le ministre de l'Économie Goebbels, le ministre du Travail Juncker et J.-M. Mousel, directeur de l'Administration de l'Emploi reçoivent une délégation de l'OGBL pour parler des problèmes du chômage à long terme dans l'est (Usine de Wecker) et dans le nord du pays (Fardem/Wiltz).

16 Avril _____

Après une négociation de presque 4 heures, le front d'action et le gouvernement se mettent d'accord sur les caisses de maladie. La limitation de la participation de l'État à 40 % est supprimée, l'État se charge du déficit de 900 millions, les déficits seront financés à l'avenir par un impôt de solidarité qui tient compte des données sociales, les cotisations seront augmentées de 0,3 %, une quadripartite est investie des pouvoirs les plus vastes, etc, etc.

17 Avril _____

Le comité national écoute un rapport sur les négociations pour la réforme des caisses de maladie et décide à l'unanimité d'annuler la grève générale annoncée compte tenu des résultats obtenus.

1^{er} Mai _____

Plus de 3.000 participants des syndicats de la CGT assistent à la fête du premier mai à Dudelange sous la devise « Oui aux réformes! non aux dégradations! »

6 Mai _____

L'OGBL rencontre le ministre d'État Santer juste avant la visite du gouvernement belge pour discuter des problèmes des quelque 12.000 frontaliers belges. On parle surtout de l'imposition des frontaliers mariés qui depuis la réforme fiscale figurent dans la classe fiscale I ainsi que de l'affiliation des enfants aux caisses de maladie.

Dans le cadre des entrevues régulières CGT-DGB-Saar un entretien a lieu à la centrale de l'OGBL avec le président du Land du DGB-Saarland.

8 Mai _____

À l'initiative de l'OGBL une entrevue a lieu avec le Comité de Liaison de l'organisation patronale luxembourgeoise. l'objet de l'entrevue est la convention de Maastricht sur la dimension sociale de l'union européenne.

16 Mai _____

La journée régionale de l'association régionale Dudelange-Moselle-Sûre se réunit à Grevenmacher. Cette association qui compte 7.000 membres prend congé de son président de longue date Willy Schiltz ainsi que de son secrétaire régional Marcel Libardy en la présence de John Castegnaro.

21 Mai _____

Le comité national élabore un programme de revendication à court terme à l'adresse du gouvernement et des employeurs, programme qui devra paraître à la fin de la pause de l'été.

13 Juin _____

Le ministre des Affaires Étrangères J.F. Poos et le secrétaire général de la Confédération Européenne des syndicats e.r. Mathias Hinterscheid prononcent un discours lors du congrès de la CGT au casino des cheminots à Bonnevoie. Le congrès adopte une résolution pour une Europe démocratique et sociale sous la présidence du président John Castegnaro.

15 Juin _____

Une délégation du syndicat de l'OGBL « Bâtiment » soumet à la présidente de la Chambre des Députés une pétition avec 2916 signatures de travailleurs de ce secteur. On revendique une réforme des indemnités d'intempéries de l'État. Par ailleurs, au cours de ces jours le député Lucien Lux a soumis à la Chambre des Députés une initiative de loi sur ce sujet.

9 Juillet _____

Vu la situation économique, la proposition de conciliation de la veille pour le contrat collectif de l'ARBED est acceptée lors de la conférence des délégués de l'OGBL.

Par ailleurs, les contrats collectifs d'Eurofloor, SEO, Luxair, Agrocenter Mersch, Vinsmoselle et des entreprises de taxis sont conclus pendant ces jours avant la pause d'été et ceci en partie avec effet rétroactif et avec des améliorations appréciables. Des conflits risquent par contre d'apparaître chez Du Pont de Nemours, dans le domaine socioéducatif, chez la Caisse médico-chirurgicale et chez les entreprises Lamesch et Lux-recyclage.

31 Août _____

Pour le cinquantenaire, la fête commémorative annuelle de l'OGBL est cette année organisée ensemble avec la commune d'Esch et les organisations de résistance eschoises. Le Grand-Duc, plusieurs ministres, députés, maires, résistants et représentants de l'OGBL prennent part aux festivités. Lors des discours à la mémoire des résistants,

on reconnaît également le rôle des militants des syndicats dissous lors de l'organisation de la grève du 31.8.1942.

7 Septembre _____

Le comité exécutif publie deux documents à la demande du comité national, à savoir «Pour un Luxembourg moderne, social et écologique» et «Pour une politique contractuelle continue». Ces documents sont appelés à expliquer les idées et les revendications de l'OGBL avant les élections communales et parlementaires et avant les élections sociales.

18 Septembre _____

La journée syndicale du syndicat «Siderurgie» se prononce contre les décisions prises à l'encontre du personnel de la sidérurgie. On revendique surtout de nouveaux investissements dans les industries en aval et dans un nouveau concept industriel qui tient compte des revendications syndicales.

29 Septembre _____

La région nord LAV-OGBL fête ses 25 ans. Lors d'une fête à Wiltz, on honore Tun Weyland pour les 25 ans d'activités à la tête de l'association régionale.

9 Octobre _____

La journée régionale de l'association régionale Rodange-Attert se réunit à Clemency en la présence du conseil échevinal. Après la discussion des rapports, le président régional Jos Libert prend congé du secrétaire sortant de la régionale Nico Reinart.

10 Octobre _____

La journée syndicale «Alimentation-Consommation-Hôtellerie» demande à l'HOESCA dans une résolution de reprendre à court terme les négociations pour l'élaboration d'un contrat collectif dans l'industrie hôtelière.

Le syndicat «Santé et Social» demande au gouvernement et aux employeurs de poursuivre une politique du personnel offensive et orientée vers l'avenir et de remédier à la pénurie du personnel.

20 Octobre _____

Le comité national écoute les rapports sur les entrevues de l'OGBL avec le gouvernement, la secrétaire d'État, le ministère des Affaires Sociales et le ministre du Travail. À part l'ajustement réalisée comme prévu, on ne procédera plus à l'harmonisation des pensions avant les élections. Dans le domaine de la politique de la CE, le gouvernement veut aboutir à des positions communes avec les partenaires sociaux. Le ministre du Travail projette d'augmenter

le salaire minimum et d'introduire le droit de vote pour les étrangers lors des élections pour les chambres professionnelles.

23 Octobre _____

La journée régionale Esch-Rumelange se tient dans l'usine de chaussures de Tétange. Après la lecture des rapports régionaux, le président de l'OGBL parle de la situation politique du point de vue de la confédération syndicale.

15 Novembre _____

À côté des rapports des comités, la journée syndicale «Commerce» se consacre aux sept contrats collectifs conclus dans la branche et adopte une résolution qui prend position par rapport aux heures d'ouverture, à la formation professionnelle et aux conditions de travail dans le commerce.

10 Décembre _____

Par l'intermédiaire de la confédération des syndicats allemands, le président de la CGT et de l'OGBL John Castegnaro adresse une lettre ouverte au peuple allemand.

Dans cette lettre il se prononce contre la violence en Allemagne de l'extrême droite dirigée contre les étrangers et les demandeurs d'asile. Il fait appel aux rapports de bon voisinage et exprime la crainte de voir l'extrémisme de droite, le racisme et l'intolérance sauter la frontière et mettre en danger au Luxembourg la cohabitation paisible des Luxembourgeois et des étrangers.

22 Janvier _____

La journée syndicale, l'organisme suprême de l'OGBL entre deux congrès, a lieu aujourd'hui au centre européen du Kirchberg. Depuis le dernier congrès des 1^{er} de 2 décembre 1989 de nombreuses revendications ont pu être réalisées ou bien des solutions ont pu être trouvées. Il s'agit aujourd'hui d'adopter des résolutions pour la politique européenne et d'établir un plan de promotion des femmes de l'OGBL. L'objectif de ces préoccupations est de donner une nouvelle orientation aux programmes existants et d'arrêter les dispositions eu égard aux élections sociales et politiques compte tenu de la situation économique et sociale.

28 Janvier _____

La journée syndicale «Banques et Assurances» a lieu au casino des cheminots. On y discute du rapport d'activités, d'un rapport sur les négociations contractuelles et d'un exposé sur la politique sociale au Luxembourg.

9 Février _____

Le comité national se réunit au siège de notre section des frontaliers à Audun-le-Tiche. À l'ordre du jour figurent la situation économique et sociale (tripartite), les problèmes européens, les élections de la délégation ouvrière de Goodyear ainsi que les élections sociales à la fin de l'année.

24 Février _____

Une délégation CGT-OGBL rencontre à Namur une délégation de la FGTB (Fédération Générale du Travail de Belgique). Au centre des discussions figurent les problèmes des frontaliers belges au Luxembourg, les problèmes bilatéraux économiques et sociaux, la ratification de la convention de Maastricht etc.

26 Février _____

Les sections de l'OGBL organisent leurs assemblées générales sous la devise « La force motrice ».

11 Mars _____

Une délégation de la CFDT française rencontre à Esch les représentants de la CGT/OGBL; on y discute des possibilités de collaboration et des problèmes des frontaliers français.

2 Avril _____

Pour la journée syndicale de la Confédération Européenne des Syndicats et sous la devise « Pour une Europe Sociale », les syndicats luxembourgeois de la Confédération Européenne CGT (OGBL, FNCTTFEL et FLTL) et LCGB (FCPT), représentés par leurs comités nationaux respectifs se réunissent au Hall polyvalent de Schiffange. Après les allocutions (Marcel Glesener, Mathias Hinterscheid, John Castegnaro) on adopte une résolution adressée au gouvernement et au patronat ainsi qu'aux travailleurs européens.

8 Avril _____

Lors d'une réunion extraordinaire à Dudelange, le comité national accepte les conclusions de la tripartite sidérurgique à propos du plan de financement de l'ARBED ainsi que les résultats de la tripartite nationale. Ont pu être écartées des pertes de revenus et la réduction des acquis sociaux, d'une part ainsi que les attaques à l'indice des prix au coût de la vie, d'autre part.

1^{er} Mai _____

Plus de 3.500 manifestants de la CGT se réunissent à Ettelbruck pour la manifestation du 1^{er} mai sous la devise « Pour le progrès et le plein emploi, contre toute réduction des acquis sociaux ».

4 Mai _____

Les assurances sociales, les syndicats OGBL et LCGB, les chambres professionnelles et les associations patronales créent au siège de l'Office des assurances sociales un conseil pour la sécurité globale. l'objectif de ce conseil est de promouvoir la sécurité dans toutes les situations de la vie (profession, circulation, ménage, vie privée).

11 Mai _____

Le comité national de l'OGBL qui se réunit à Ehnen lance un avertissement contre le déplacement des mesures d'austérité dans les entreprises, mesures qui n'ont pu être réalisées par les employeurs lors des réunions de la tripartite. D'autres sujets de discussion sont les structures dans le domaine hospitalier, les travailleurs étrangers et les élections sociales qui s'approchent ainsi que le conflit de travail dans le secteur du bâtiment.

10 Juillet _____

La conférence du Département des Immigrés à laquelle assistent quelque 40 délégués siège dans les locaux de la Chambre du Travail à Remich. Au centre de la discussion sont les élections sociales auxquelles les travailleurs sont pour la première fois admis. On regrette le fait que le ministre du Travail n'ait présenté qu'à la dernière minute le projet correspondant. D'autres problèmes sont les activités dans l'hôtellerie, les allocations familiales, le règlement sur les intempéries.

15 Juillet _____

Un des points capitaux de la réunion de ce jour du comité national sont les élections sociales du 10 novembre pour lesquelles se présentent quelque 300 candidats (élections des chambres professionnelles et des caisses de maladie). Par ailleurs, quelque 2.500 membres doivent se présenter pour les délégations ouvrières et les délégations des employés. Mais d'autres problèmes d'ordre social et économique figurent à l'ordre du jour, tels que la situation dans les entreprises.

26 Août _____

L'OGBL discute avec le gouvernement du Livre Blanc de la CE pour exercer son influence sur les propositions luxembourgeoises lors de l'élaboration dudit Livre. Le gouvernement a des idées positives pour le contenu surtout en ce qui concerne la stratégie pour la croissance économique et la politique de l'emploi.

8 Septembre _____

L'OGBL invite à la conférence de presse qui se tient au casino des cheminots à Bonnevoie. Au centre des discussions est le Livre Blanc de la CE qui pourra être déterminant pour la future politique de l'Union

européenne et ceci également pour la politique sociale. Dans le cadre de la rentrée sociale de cet automne on discute d'autres sujets, tels que les élections sociales, la course en solitaire du LCGB lors de la conclusion du contrat collectif des banques, la situation dans le secteur hospitalier, etc.

23 Septembre _____

Une réunion entre l'OGBL et les employeurs a lieu pour promouvoir le dialogue social. Les deux parties sont disposées à déterminer ensemble au sein d'un groupe de travail, les sujets qui peuvent être traités au Luxembourg et en Europe dans le cadre du dialogue social conformément à la convention de Maastricht.

30 Septembre _____

La conférence statutaire des employés privés a lieu à l'hôtel Sheraton. L'OGBL a également pu assurer sa percée chez les employés privés puisqu'il compte entretemps plus de 8.000 employés privés parmi ses membres et qu'il est le signataire pour la plupart des contrats collectifs.

22 Octobre _____

Une délégation de l'OGBL a une entrevue avec le ministre de l'Environnement Alex Bodry. Au centre des discussions est l'amendement de la loi sur la procédure comodo-incomodo dans les entreprises, le personnel requis pour l'exécution de la loi et le rôle des délégués du personnel dans ce procédé.

28 Octobre _____

Quelques heures avant la grande réunion des candidats et des militants pour les élections sociales, le comité national se réunit à Hautcharage. À l'ordre du jour figurent outre ces élections, les problèmes sur le marché de l'emploi et dans certaines entreprises ainsi que la mise en vigueur de la nouvelle loi sur les caisses de maladie et ses répercussions.

10 Novembre _____

Pendant que se déroulent les élections pour les caisses de maladie et les chambres professionnelles, on assiste également à l'élection des délégués au sein des entreprises. Pour ces élections, 2.548 candidats de l'OGBL se sont présentés dans 390 entreprises. La campagne électorale s'est déroulée sous la devise « OGBL – la force motrice ».

9 Décembre _____

La journée syndicale du syndicat « Éducation et Sciences » sous la présidence de son président René Worré et après lecture du rapport d'activité de son secrétaire général Jean-Claude Reding, adopte une résolution dont les points capitaux sont la mise à disposition des moyens et des infrastructures pour

un système scolaire moderne, la réforme de la formation des enseignants, la réduction des effectifs de classe, une meilleure représentation des syndicats des enseignants dans les organismes consultatifs nationaux, la revalorisation du personnel dans le domaine socioéducatif, etc.

17 Décembre _____

Le comité national passe en revue les résultats des élections sociales et décide de la répartition des comités dans les chambres professionnelles et les caisses de maladie.

John Castegnaro souligne les résultats exceptionnels de l'OGBL dans tous les domaines et remercie tous les collaborateurs en titre et à titre honorifique de leur engagement exemplaire.

5 Janvier _____

Thème principal abordé par la tripartite sur la sidérurgie: déterminer si notre industrie sidérurgique pourra à l'avenir se passer des hauts fourneaux pour recentrer sa production exclusivement sur l'acier électrique. L'OGBL soutient la décision de produire, à compter de la mi-1995, deux tiers de la phase liquide à partir d'acier électrique.

12 Janvier _____

Le comité directeur nouvellement élu de la Chambre des employés privés est constitué sous l'égide du ministre du Travail. Jos Kratochwil (OGBL) est élu président. Les autres membres de l'OGBL présents au sein de ce comité directeur sont Alphonse Grimler et Danièle Niele.

17 Janvier _____

Election du nouveau comité directeur de la Chambre de Travail. Pierrot Adamy, de l'OGBL, est élu président, Fernand Hübsch vice-président. Henri Bossi et Adolfo De Matteis, deux représentants de l'OGBL, sont membres du comité directeur.

17 Janvier _____

Signature d'un accord de coopération entre « l'Union Syndicale Luxembourg, service public européen » et l'OGBL.

4 Février _____

Date fixée pour la redistribution des postes de représentation dans l'ensemble des assemblées de la sécurité sociale. Les bons résultats obtenus aux élections sociales ont permis à l'OGBL de placer ses militants à la plupart des postes disponibles.

8 Février _____

Le comité national de l'OGBL prend connaissance des premiers résultats des discussions de la Tripartite nationale. Point fort de la séance, l'adoption des positions de l'OGBL pour les élections politiques de juin. Le texte de référence reprenant les revendications de l'OGBL et destiné aux partis politiques s'intitule: «Un modèle de société solidaire pour le Luxembourg.»

17 Février _____

Le 4^e congrès du département des Jeunes-OGJ de l'OGBL se déroule dans les locaux de la Chambre de Travail à Remich. Pierre Serafini, John Castegnaro, Alex Teotonio, Alain Nickels, Danièle Nieves et Fränz Waldbillig prennent successivement la parole et s'adressent aux jeunes participants à ce congrès.

26 Février _____

Lors de son assemblée générale, l'OGBL – section d'entreprise Poste s'élève, dans une résolution, contre les suppressions d'effectifs, le plan de rationalisation et les privations systématiques de la Poste.

8 Mars _____

Le comité national aborde le document remis par la Tripartite.

Malgré une politique d'austérité générale à tous les autres pays, l'index n'a pas été remis en cause. Ont été retenues des mesures de promotion de l'emploi, des baisses des coûts salariaux en faveur des entreprises, l'augmentation de l'impôt de solidarité pour les entreprises ainsi que l'augmentation des prix des carburants essence et diesel. Une politique des prix plus sévère doit ramener l'inflation sous les 3 %.

10 Mars _____

Plus de 500 militants de l'OGBL ont manifesté aujourd'hui «Pour le maintien de nos acquis sociaux» dans l'auditoire Victor Hugo, au Limpertsberg.

Malgré l'adoption de l'accord Tripartite, le patronat s'en est pris ces derniers temps aux acquis sociaux et aux conventions collectives. Il faut réagir et discuter de nouvelles formes d'organisation du travail qui n'excluront pas les réductions du temps de travail.

30 Mars _____

La médiation efficace et compétente de l'OGBL débouche sur la signature d'une nouvelle convention collective pour les supermarchés Match. Des augmentations de salaires de 2,5 % en moyenne sont prévues, ainsi qu'une hausse de diverses primes et majorations.

11 Avril _____

Le gouvernement a invité les associations de salariés et le patronat à une consultation sur le Livre Vert de la Commission européenne relatif à la politique sociale européenne. L'OGBL soutient le projet du gouvernement, qui s'accorde avec les résultats de la Tripartite et rejette catégoriquement tout démontage social.

16 Avril _____

La journée syndicale du syndicat Chimie, caoutchouc, plastique, textile et verre de l'OGBL décide de s'opposer à toutes les tentatives du patronat d'utiliser les négociations de convention collective qui vont s'ouvrir pour quelque 7.500 travailleurs dans le but de toucher aux acquis sociaux.

29 Avril _____

Journée syndicale du syndicat Transformation sur métaux et Garages à la maison syndicale de Dudelange, avec 112 délégués.

Dans une résolution, position est prise en faveur d'une politique de contrat collectif cohérente et offensive, propice à la création et au maintien d'emplois.

Le secrétaire général Alain Kinn et le président John Castegnaro prennent la parole.

1^{er} Mai _____

Plus de 4.000 personnes défilent de la maison syndicale de Differdange au hall des sports de Oberkorn à l'occasion de la fête du 1^{er} mai de la CGT, dont le slogan est: «Aarbecht a sozial Ofsécherong fir jiddfeeren». Invités et orateurs: Guy Greivelding, Eduardo Dias et John Castegnaro.

Ce même jour, 1.000 manifestants participent à Wiltz à la fête régionale du Nord en la salle des fêtes de l'école primaire. Nico Wennmacher et Jean-Claude Reding s'adressent aux manifestants.

6 et 7 Mai _____

Journées régionales des six centrales régionales OGBL. But de ces réunions: désigner entre autres les délégués qui participeront au congrès OGBL des 2 et 3 décembre de cette année et déposer des requêtes pour le projet de programme de l'OGBL.

11 Mai _____

Organisation par la CGT, dans les locaux du Cercle à Luxembourg, d'une séance académique à l'occasion du 75^e anniversaire de la création de l'Organisation internationale du travail (OIT). De nombreuses personnalités nationales et internationales y assistent. Organisation mondiale, l'OIT compte 169 États membres et a pour raison d'être la protection des droits fondamentaux de la personne et de ses conditions de vie et de travail. Elle est la seule organisation

mondiale dont les assemblées se composent de représentants égaux en droits des gouvernements, du patronat et des travailleurs (tripartite).

18 Mai _____

300 manifestants protestent contre la fermeture de l'entreprise ELEKTROLUX à Vianden. Il s'agit d'exiger du patronat, en plus d'un plan social, qu'il contribue — en application de l'accord Tripartite — au maintien de postes de travail.

29 Mai _____

Meeting de protestation, chez Goodyear à Ettelbrück, des syndicats parties à la convention, avec quelque 1.500 participants. L'objectif est de relancer les négociations interrompues et de faire prévaloir les revendications modérées des syndicats face à la politique d'austérité de l'employeur.

7 Juin _____

Le comité national se réunit à Mondercange. Les points suivants, entre autres, sont à l'ordre du jour: les difficultés des négociations de conventions collectives, la suppression de 250 emplois chez Electrolux, la situation des caisses de maladie, les modalités d'adaptation des pensions de vieillesse et du salaire minimum, la réforme de la constitution, la préparation du congrès et autres affaires internes.

12 Juin _____

Nouvelles élections législatives et européennes au terme des cinq années de législature. Avec pour résultat l'absence de tout grand changement et la poursuite de rapports politiques stables. Pour l'OGBL, le programme de base remis aux partis avant les élections reste valable.

18 Juin _____

La 6^e journée syndicale du syndicat Sidérurgie et Mines de l'OGBL se tient à la Maison du Peuple à Esch/Alzette. Il importe que les sacrifices des travailleurs — les suppressions d'emploi n'ont-elles pas ramené leur nombre à 5.500 unités ? — soient pris en compte dans les négociations de convention collective. Adoption d'une résolution qui règle tous les détails.

6 Juillet _____

L'OGBL et l'ALEBA réunissent 600 employés de banque dans les locaux du Cercle à Luxembourg pour protester contre la « convention de la honte » signée par le LCGB et le FEP faisant cavaliers seuls.

18 Juillet _____

Le comité national de l'OGBL se réunit à la Maison du Peuple à Esch pour réagir à l'accord de coalition du nouveau gouvernement. Le comité national se dit prêt à collaborer dans un esprit critique mais

constructif. Point névralgique: la réforme des caisses de maladie et l'équité en matière de pensions de vieillesse.

28 Juillet _____

Conclusion de la nouvelle convention collective pour les ouvriers et employés de Goodyear. La manifestation du mois de mai a permis d'enrayer le démantèlement des acquis sociaux. La convention prévoit le paiement d'un supplément de 11.000.- Luf, l'introduction de primes de production et l'accès à des formations professionnelles.

24 Août _____

Assemblée, à la Maison du Peuple, de tous les membres OGBL travaillant chez WSA.

L'OGBL a pu éviter la fermeture complète des entrepôts militaires. Un plan social doit prévoir la mise en œuvre d'une DAC et l'abaissement de l'âge de la préretraite à 54 ans. L'OGBL a écrit au ministre compétent et au ministre d'État.

2 Septembre _____

Le gouvernement a décidé de suspendre pour cette année toute nouvelle suppression d'emploi chez WSA. Tout sera entre-temps mis en œuvre pour que la société décroche de nouveaux contrats. Le 7 septembre, première rencontre gouvernement/partenaires sociaux.

5 Septembre _____

Traditionnelle cérémonie commémorative de la CGT au cimetière militaire américain, à l'occasion du Labor-Day, la fête américaine du travail. Le représentant de l'ambassadeur américain et le président John Castegnaro déposent ensemble une couronne de fleurs sur la tombe du Général Patton.

15 Septembre _____

Dans le cadre des discussions avec les divers ministres compétents, une délégation de l'OGBL rencontre le ministre de l'intérieur Jean Spautz. Les discussions portent sur le personnel communal, les zones industrielles, le droit de vote des ressortissants non luxembourgeois aux élections communales, la construction de logements et la création d'un pool national pour l'emploi.

23 Septembre _____

Le ministre de la santé et de l'environnement Johny Lahure reçoit une délégation de l'OGBL. Les thèmes abordés à cette occasion sont le plan hospitalier, les négociations de conventions collectives pour le personnel hospitalier, le Livre blanc « Santé pour tous », et les besoins accumulés à couvrir dans le secteur des soins de santé.

26 Septembre _____

Une délégation de l'OGBL rencontre le ministre de l'économie et de la construction Robert Goebbels afin de discuter de la politique économique, de la politique des prix, des projets de construction des pouvoirs publics, du rapport de la « Commission du bâtiment » et de la politique de l'énergie.

30 Septembre _____

La CGT luxembourgeoise, confédération des syndicats libres, célèbre au Centre syndical de Bonnevoie les 75 ans de sa fondation en présence du Grand-Duc Jean.

1^{er} Octobre _____

Réunion de la Conférence nationale de l'immigration, l'assemblée supérieure du département « Immigrés » de l'OGBL, dans le bâtiment Schuman. Le président John Castegnaro et le secrétaire de la CSE Michel Miller abordent les conséquences du chômage. D'autres thèmes seront repris dans une résolution.

11 Octobre _____

Une délégation de l'OGBL rencontre Alex Bodry, ministre des pouvoirs publics pour un échange de vues sur la sécurité publique, la criminalité, les actes de violence de l'extrême droite et l'insécurité de la population. Le ministre se dit prêt à collaborer également pour la recherche d'une solution aux problèmes de personnel des entrepôts militaires WSA.

Les autres thèmes abordés ont été le travail des jeunes et l'aménagement du territoire, domaines relevant également de la compétence du ministre.

14 Octobre _____

La journée syndicale du syndicat OGBL Santé et Services Sociaux se tient au centre syndical de Bonnevoie. Après avoir débattu des problèmes liés aux négociations de conventions collectives en cours, le congrès adopte une résolution portant sur la formation professionnelle continue et le droit de participation syndical.

18 Octobre _____

Une délégation composée de représentants de l'OGBL et de l'OAGL (Onofhängeg Artiste Gewerkschaft Lëtzebuerg) rencontre la ministre de la culture Marie-Josée Jacobs, laquelle assure entre autres qu'une loi sur la protection sociale des artistes devrait être votée au début de 1995, Année de la Culture.

19 Octobre _____

Le vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères Jacques F. Poos reçoit une délégation de l'OGBL. Thèmes centraux des discussions: le développement de l'Union européenne, le Livre blanc de

l'UE sur la croissance, la compétitivité et l'emploi, et la conférence au sommet de l'ONU sur la politique sociale prévue pour 1995.

4 Novembre _____

Rencontre, au ministère des finances, entre une délégation de l'OGBL et le ministre du Travail et des finances Jean-Claude Juncker. Les discussions se concentrent sur le marché du travail, la réforme de la loi sur les conventions collectives, l'Office National de conciliation, le droit de cogestion et l'organisation du temps de travail. Les politiques financière et budgétaire ainsi que l'introduction de taxes écologiques sont également abordées. Le ministre envisage par ailleurs de transposer en droit national la directive européenne sur les comités d'entreprise européens.

9 Novembre _____

L'OGBL et l'ALEBA prolongent leur contrat de coopération.

13 Novembre _____

La 6^e journée syndicale de l'OGBL « Commerce » se déroule au Centre syndical de Bonnevoie. Après une analyse des conventions collectives et l'élection des dirigeants syndicaux, le congrès adopte une résolution sur les conditions de travail dans le secteur du commerce.

14 Novembre _____

Le comité exécutif de l'OGBL aborde une fois de plus le problème des taxes écologiques. La CES et l'OGBL estiment tous deux que des efforts supplémentaires sont indispensables si l'on veut assurer la protection de l'environnement et permettre un développement économique écologiquement soutenable. Les taxes écologiques ne doivent toutefois pas conduire à des manipulations de l'index.

15 Novembre _____

Suite à la déclaration gouvernementale, une délégation de l'OGBL rencontre le secrétaire d'État Georges Wohlfart, pour débattre de l'aide au développement, du commerce extérieur et de la participation des syndicats aux missions de prospection. L'OGBL propose également une collaboration avec le fonds CISL pour l'aide au développement.

22 Novembre _____

Le comité national de l'OGBL se réunit à la Maison du Peuple pour discuter prioritairement du prochain congrès des 2 et 3 décembre. Le comité donne son accord pour d'éventuelles actions de grève des carreleurs et des employés de Villeroy & Boch dans le contexte des négociations de conventions collectives.

23 Novembre _____

«Quadripartite» sur la situation dans les caisses de maladie avec la ministre en charge du social, Mady Delvaux. Malgré un déficit de 880 millions, les cotisations ne devraient pas augmenter. L'État prend à sa charge les factures des caisses étrangères, des mesures administratives techniques devraient permettre de réaliser des économies. Généralisation du «tiers payant» aux pharmacies à compter du 1.1.1995.

2 Décembre _____

3^e congrès de l'OGBL sur le thème «OGBL – Déi dreiwend Kraaft». John Castegnaro souhaite la bienvenue à 551 délégués, 56 représentants d'organisations étrangères, de nombreux représentants d'organisations luxembourgeoises, parmi lesquels des délégués des divers partis représentés aux parlements national et européen.

L'après-midi, élection du comité national. John Castegnaro est reconduit au poste de président par 121 voix sur 122. Andrée Gerson, Emy Kass et Armand Drews sont confirmés à l'unanimité dans leurs fonctions de vice-président(e)s.

3 Décembre _____

Adoption, en ce deuxième jour de congrès, du programme d'action «Ein solidarisches Gesellschaftsmodell für Luxemburg» («Un modèle de société solidaire pour le Luxembourg»). L'exposé de principe de John Castegnaro sur le «Luxemburger Modell» («Le modèle luxembourgeois») et les interventions des invités, le premier ministre Jacques Santer et le vice-premier ministre Poos, ont reçu un accueil chaleureux.

Pour terminer, la présidente du congrès, Monique Adam, procède à l'élection des fonctionnaires de l'OGBL pour le prochain exercice. Adoption d'une résolution du congrès.

19 Décembre _____

À St. Vith, en Belgique, signature d'un accord de coopération entre l'OGBL, la FGTB et le DGB avec pour objectif d'aider les membres des trois syndicats dans le traitement des problèmes liés au travail transfrontalier.

1^{er} Janvier _____

L'OGBL salue l'augmentation de 3,3% du salaire minimum, effective à compter de ce jour. Il s'agit d'une adaptation à l'évolution des salaires des 2 dernières années. Le salaire minimum s'élève désormais à 42.677.- LUF pour la main-d'œuvre non qualifiée et à 51.213.- LUF pour la main d'œuvre qualifiée.

24 Janvier _____

Les carreleurs partent en grève; ils veulent défendre leur convention collective et les acquis sociaux. 22 mois de négociations n'ont débouché sur aucun accord avec les employeurs, ces derniers voulant baisser les salaires à la pièce.

7 Février _____

Première réunion du nouveau comité national depuis le congrès à la Maison syndicale de Dudelange. Le comité se concentre sur l'action du gouvernement après le remaniement intervenu (Jean-Claude Juncker est devenu premier ministre), la réorganisation de la gestion du marché du travail, les problèmes des entreprises, les chambres professionnelles et autres affaires internes.

15 Février _____

La direction de l'OGBL est accueillie par le nouveau gouvernement presque au complet et par le premier ministre Jean-Claude Juncker.

Sujet abordé en priorité: la préparation de la prochaine conférence Tripartite. L'OGBL remet également ses dossiers sur les priorités de politique sociale.

17 Février _____

Il est mis fin à la grève des carreleurs par un vote de 84 voix contre 43. La proposition de compromis élaborée la veille en présence du ministre du Travail Juncker lors d'une session des parties à la convention collective est ainsi acceptée.

22 Février _____

L'OGBL organise une conférence de presse en collaboration avec «Action sociale pour les Jeunes». Une initiative de plus du pool national pour l'emploi est lancée par la définition d'un concept global pour de nouvelles structures créatrices d'emplois.

23 Février _____

La réunion de la conférence tripartite nationale prévue aujourd'hui focalise ses débats sur la situation de l'emploi au Luxembourg.

Avec 5.600 demandeurs d'emploi inscrits, tous les participants s'engagent à remettre des propositions concrètes dans un délai d'un mois dans le but de réaliser à nouveau le plein-emploi.

8 Mars _____

Après le remaniement gouvernemental de février, une délégation de l'OGBL rend visite au nouveau président de la chambre des députés, Jean Spautz.

L'OGBL se réjouit de ce qu'un syndicaliste de longue date et ancien ouvrier préside aujourd'hui la chambre des députés.

20 Mars _____

Le ministre du Travail de la République fédérale d'Allemagne, Norbert Blüm, répond à l'OGBL sur les droits des travailleurs frontaliers en matière d'assurance-dépendance. Des consultations de spécialistes des deux parties sont prévues afin de résoudre le problème.

21 Mars _____

Le ministre d'État et du travail Jean-Claude Juncker reçoit une délégation de l'OGBL et de l'ASJ (Action Sociale pour les Jeunes). Les présidents John Castegnaro et Nic. Eickmann lui remettent à cette occasion leur projet commun « Objectif Plein Emploi » visant la création d'un pool national pour l'emploi.

23 Mars _____

Deuxième réunion de la conférence nationale tripartite au ministère des affaires étrangères. Objectif: parvenir à un accord sur un train de mesures de politique de l'emploi qui doivent être définitivement lancées le 13 avril.

13 Avril _____

La Tripartite nationale s'accorde finalement sur un train de 33 mesures visant le rétablissement du plein-emploi. Il est décidé d'instaurer un « Comité Permanent de l'Emploi », qui garantira l'exécution des mesures sur une base légale.

27 Avril _____

Le comité directeur national de l'OGBL se réunit à Pétange, où doit se tenir la manifestation nationale du 1^{er} mai. Les débats portent sur les décisions de la conférence Tripartite, les discussions sur les taxes écologiques, le dossier des pensions de vieillesse, entre autres. Une résolution est adoptée sur ces sujets.

1^{er} Mai _____

Les manifestations du 1^{er} mai des syndicats de la CGT à Pétange et à Vianden se déroulent dans le contexte des problèmes d'emploi et des conflits de travail dans l'industrie sidérurgique, dans les professions du secteur des soins de santé et dans les crèches.

Les intervenants s'élèvent tout particulièrement contre les tentatives du patronat de manipuler l'index et de remettre en question les acquis sociaux.

9 Mai _____

Ouverture à Bruxelles du 8^e congrès ordinaire de la Confédération européenne des syndicats CES, qui débat du document de référence « Europa: Beschäf-

tigung und Solidarität müssen im Mittelpunkt stehen » (« Europe: Emploi et solidarité en point de mire »).

16 Mai _____

À partir d'aujourd'hui, manifestation quotidienne de protestation du personnel des diverses cliniques du pays. Il s'agit de faire comprendre à l'« Entente des Hôpitaux » le découragement du personnel face à son attitude négative dans les négociations pour les conventions collectives.

20 Mai _____

Premier congrès des Jeunes-OGJ à Oberkorn.

Thèmes abordés: éducation, formation d'apprenti, réduction du temps de travail, ministère de la jeunesse, ainsi que la campagne européenne des jeunes contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

15 Juin _____

Les délégués de la petite commission tarifaire des ouvriers de l'ARBED adoptent la nouvelle convention collective. À partir d'une offre zéro de la part de l'employeur, l'Office National de conciliation a néanmoins réussi quelques avancées.

16 Juin _____

Le contrat conclu pour les effectifs de hôpitaux de l'« Entente des Hôpitaux » fait l'unanimité. Il a fallu le mécontentement du personnel pour faire bouger les choses. Les carrières définies en 1990 ont été confirmées, le temps de travail sera réduit de 5 % à compter du 1.1.1997. À l'avenir, les conventions s'aligneront sur celles des services publics.

26 Juin _____

L'OGBL diffuse un communiqué de presse à l'occasion du 50^e anniversaire de l'ONU et de ses organisations spécialisées telles que l'Organisation internationale du travail (OIT) et d'autres, essentielles pour les personnes exerçant une activité professionnelle. Selon le communiqué, l'efficacité de l'ONU dans ses actions en faveur de la paix et de la sécurité doit être maintenue et renforcée politiquement et financièrement.

11 Juillet _____

Le comité national de l'OGBL se réunit à la Maison syndicale de Differdange.

Le comité national donne son feu vert pour la constitution d'un secrétariat européen commun avec le LCGB, qui impliquera également une réorganisation au sommet de la CGT. L'OGBL veut également

créer un groupe de travail pour renforcer la préparation de la conférence des gouvernements européens prévue l'année prochaine. Il faut, avec la CES, éviter que le social soit le parent pauvre de l'Europe.

20 Juillet _____

Lors d'une réunion gouvernement-syndicats-direction WSA, le gouvernement donne une garantie d'emploi à tous les ouvriers et employés de WSA. À partir du 1.10.1995, tous les ouvriers excédentaires seront replacés à d'autres postes au sein de l'administration publique, avec maintien de leur statut.

21 Juillet _____

Entretiens avec le ministre de la Santé Johny Lahure au sujet de la réalisation du plan hospitalier. Le ministre et l'administrateur général, M. Reimen, exposent la réglementation de la radiothérapie à Esch/Alzette et d'autres travaux préparatoires en cours. L'OGBL requiert une mise en œuvre plus rapide du plan hospitalier et attire une fois de plus l'attention sur le manque de lits dans le secteur soins de santé.

12 Septembre _____

Au retour des vacances, le comité exécutif de l'OGBL s'attelle aux problèmes non résolus. La politique de l'emploi, les pensions de retraite, les taxes écologiques, l'assurance-dépendance, la fonction publique et la conférence des gouvernements européens sont les principaux sujets à traiter. Par ailleurs, la disposition législative sur la limitation des cures à Mondorf-les-Bains doit être assouplie.

14 Septembre _____

John Castegnaro et Jean-Claude Reding s'entretiennent avec le ministre de l'environnement Johny Lahure du problème de ce qu'il est convenu d'appeler le smog d'été.

Les représentants de l'OGBL exigent que, en cas d'interdiction de circuler, les transports publics soient organisés de façon à permettre aux travailleurs de rejoindre leur lieu de travail.

12 Octobre _____

Suite à la réunion avec le ministre de la fonction publique, le comité directeur du département Fonctionnaires et Employés communaux soulève quelques questions relatives à l'accord salarial. Le comité directeur attend du gouvernement des réponses claires à ces questions.

15 Octobre _____

Malgré les résultats négatifs obtenus par le LCGB – syndicat menant les négociations – lors du vote, la semaine de 7 jours devient une réalité chez Goodyear. Le ministre du Travail accordera en conséquence l'autorisation correspondante pour le travail du dimanche.

16 Novembre _____

L'assemblée générale de l'«Union des caisses de maladie» constate que le budget de 31 milliards se trouve en équilibre et que la situation financière des caisses de maladie est saine. L'OGBL constate avec satisfaction que tous les participants sont favorables à la suppression du principe des trois cures et au libre choix du médecin lors de la prescription de cures.

15 Décembre _____

Grève d'avertissement des fonctionnaires et employés de la fonction publique à l'appel de la CGFP. Les syndicats CGT ont laissé leurs membres libres de participer ou non au mouvement de grève.

18 Décembre _____

Le comité national de l'OGBL se réunit avec, à l'ordre du jour, des points tels que l'emploi, l'assurance-dépendance, le plan hospitalier, les taxes écologiques et la situation dans les entreprises.

18 Janvier _____

La conférence syndicale de l'OGBL à Bonnevoie a pour thème unique la réforme de la législation sur les conventions collectives. Les conclusions suivantes ont été reprises dans la résolution:

- pas de compromis dans la question de la représentativité nationale
- conclusion des négociations dans des délais acceptables
- de nouvelles formules de conventions collectives doivent être possibles
- les membres des délégations de négociations doivent pouvoir participer sans limitation aucune aux négociations
- il faut accélérer le rythme de travail de l'Office National de conciliation.

30 Janvier _____

Le secrétariat européen commun CGT-LCGB rencontre le ministre d'État Jean-Claude Juncker et lui remet les propositions de la CES pour la conférence des gouvernements européens 1996 sur la réforme des traités de l'UE.

Le ministre d'État déclare adhérer sans restriction aux positions syndicales et explique la position et la façon de procéder du gouvernement.

31 Janvier _____

Lors d'une table ronde sur le financement des pensions de vieillesse, à laquelle il avait invité les syndicats, le gouvernement fait savoir qu'il ne procédera à aucune amélioration structurelle dans le secteur privé.

1^{er} Février _____

Une délégation du syndicat Éducation et Sciences/OGBL rencontre la ministre de l'Éducation, Madame Hennicot-Schoepges, pour débattre avec elle de la procédure de nomination des enseignants, du passage du cycle primaire au cycle secondaire, de la réforme des commissions scolaires, de l'introduction de cours de morale et d'éducation sociale.

4 Février _____

Les délégués de l'OGBL du secteur sidérurgie se rencontrent pour une réunion d'information et adoptent une résolution dans la perspective de la Tripartite sur la sidérurgie du 15 février. Les délégués réclament un plan de financement et industriel clair, le maintien de la réglementation sur la préretraite et un suivi social des suppressions d'emploi.

6 Février _____

Réunion de près de 7 heures du comité national de l'OGBL. Les discussions portent sur l'assurance-dépendance, la réforme des pensions de vieillesse, le marché du travail et la tripartite sur la sidérurgie. L'assurance-dépendance fait l'objet d'une intervention personnelle de la ministre des Affaires sociales, Mady Delvaux.

7 Février _____

Une délégation de l'OGBL rencontre le ministre de l'environnement Johny Lahure pour discuter d'importants dossiers encore en suspens et relatifs à l'environnement:

L'introduction de taxes écologiques, la taxe sur les eaux usées, la taxe sur les bouteilles jetables et la réforme de la procédure commodo-incommodo.

1^{er} Mars _____

Début des assemblées générales annuelles des sections de l'OGBL.

18 Mars _____

Le bureau exécutif de l'OGBL salue le «Pacte de confiance pour l'emploi» proposé par le président de la Commission, Jacques Santer, qui fait enfin un peu bouger les choses dans la politique européenne de l'emploi. Au Luxembourg aussi, où les demandeurs d'emploi sont désormais 6.000, la situation s'est détériorée. Le bureau exécutif constate avec satisfaction que quelques communes participent désormais aussi à «Objectif Plein Emploi», élaboré conjointement par l'OGBL et «Action Sociale pour les Jeunes».

23 Mars _____

L'assemblée générale de la section d'entreprise Poste de l'OGBL s'élève dans une résolution contre de nouvelles mesures de libéralisation et de rationalisation à la Poste.

2 Avril _____

150 collègues manifestent devant le portail de la Fondation Kräizbiert à Dudelange contre le licenciement de six travailleuses dont les prestations devraient être reprises par une société privée de nettoyage. L'OGBL s'oppose à toute privatisation dans les secteurs public et conventionné, et donc aussi ici, où il s'agit de services en faveur de personnes handicapées.

3 Avril _____

Après une semaine de grève à la société KIHN S.A. de Rumelange, conclusion d'une nouvelle convention collective d'une durée de deux ans, qui satisfait largement aux revendications du personnel.

17 Avril _____

Rencontre au sommet entre l'OGBL et le gouvernement. Il s'agit essentiellement, dans la perspective des débats sur l'état de la nation, d'expliquer la position de l'OGBL et d'obtenir des réponses aux questions restées ouvertes. Principaux thèmes de discussion: le marché du travail, la formation professionnelle, la formation continue et le recyclage ainsi qu'une politique fiscale équilibrée qui intègre la composante chômage.

24 Avril _____

Aboutissement des négociations relatives à la Tripartite sur la sidérurgie, avec pour résultat: moins de réduction d'effectifs, aucun transfert d'activités vers d'autres entreprises, pas de régression sociale.

25 Avril _____

Une délégation de l'OGBL poursuit avec Madame la ministre Hennicot-Schoepges le dialogue engagé avec le gouvernement sur la formation professionnelle. En sa qualité de ministre de la culture, Madame Hennicot informe du projet de définir légalement un statut pour les travailleurs du secteur de la culture, afin d'assurer leur protection sociale.

1^{er} Mai _____

Manifestations nationales des syndicats CGT à Soleuvre et à Hosingen à l'occasion de la Fête du travail.

Slogan: « Géint d'Attacke vum Patronat – Fir Fortschrëtt a Vollbeschäftigung » (Contre les attaques du patronat — Pour le progrès et le plein-emploi).

7 Mai _____

Le comité national réuni à Hobscheid s'occupe exclusivement de la déclaration du ministre d'État sur l'état de la nation. Les thèmes abordés sont, entre autres, les allègements fiscaux pour les entreprises et la façon dont le gouvernement compte s'y prendre pour imposer une taxe sur les eaux usées aux travailleurs.

10 Mai _____

Journée syndicale du syndicat Transformation sur métaux et Garages dans les locaux du bâtiment «Larei» de Vianden. Les points à l'ordre du jour sont la protection de la santé et la sécurité au travail ainsi que le dialogue européen et les conséquences sur la politique de convention collective.

23 Mai _____

Une délégation de l'OGBL rencontre Madame Mady Delvaux, ministre de la Sécurité sociale, pour débattre de la réforme des pensions et rentes dans les secteurs public et privé ainsi que des pensions complémentaires.

10 Juin _____

Le comité national de l'OGBL se réunit à la Maison du Peuple de Esch/Alzette. Il aborde le danger de grève dans le secteur de la construction et le principe d'équité en matière de pensions de vieillesse et adopte un document d'orientation sur l'organisation et la réduction du temps de travail.

19 Juin _____

Signature, à l'Hôtel de ville de Esch, de la nouvelle convention collective pour 1.300 travailleurs de 18 communes du Sud Luxembourg.

20 Juin _____

En conseil des ministres, le gouvernement décide de faire suivre la voie hiérarchique au projet de loi sur la taxe sur les eaux usées. L'OGBL proteste car il s'agit là en fait d'une taxe de financement des stations d'épuration.

25 Juin _____

La CGT et, partant, l'OGBL participent au congrès mondial de la CISL (Confédération internationale des syndicats libres) qui se tient à Bruxelles jusqu'au 29.6. Le président de la CGT, John Castegnaro, est élu membre du comité directeur de la CISL en qualité de représentant des pays du Benelux et devient également l'un des vice-présidents de la CISL.

11 Juillet _____

L'OGBL annonce une campagne de protestation avec pétitions contre la taxe sur les eaux usées prévue par le gouvernement.

17 Juillet _____

Discussions bilatérales entre les membres du gouvernement Michel Wolter et Mady Delvaux-Stehres et une délégation de l'OGBL sur le thème de la réforme des pensions de vieillesse tant dans le secteur public que privé.

22 Juillet _____

Le bureau exécutif de l'OGBL constate avec satisfaction que la taxe sur les eaux usées est retirée des négociations, le gouvernement renonçant à son introduction.

9 Septembre _____

Le comité national, réuni à Esch/Alzette, discute et adopte une prise de position sur la réforme des retraites et pensions, l'introduction d'une assurance-dépendance et la réforme du revenu minimum garanti (RMG).

18 Septembre _____

Une délégation de l'OGBL rencontre le gouvernement dans le cadre des discussions avec les partenaires sociaux sur le thème de l'assurance-dépendance. Il s'agit de discuter essentiellement de la problématique du financement pour laquelle le gouvernement propose diverses variantes. L'OGBL maintient sa revendication d'un financement via le budget de l'État et un impôt de solidarité.

1^{er} Octobre _____

Une délégation de l'OGBL se rend en République populaire de Chine à l'invitation de la Centrale générale des syndicats chinois. Signature d'un accord sur l'échange de groupes en vue de stages et l'échange d'informations économiques, sociales et culturelles.

8 Octobre _____

Signature par l'OGBL et le LCGB d'un plan social en faveur du personnel de SOLUPLA S.A. en conséquence de la mise à l'arrêt de divers départements touchant 18 membres du personnel.

11 Octobre _____

Une réunion d'information est organisée à l'initiative de l'OGBL pour le personnel de la Fonderie de Mersch, la société étant susceptible de fermer ses portes. Les partenaires à la convention collective, le ministre du Travail, l'ADEM, l'Institut pour la forma-

tion professionnelle continue et le ministère de l'éducation participent à cette réunion, au cours de laquelle un programme de reconversion couvrant la durée de la période de six mois du préavis est proposé au personnel.

19 Octobre _____

Après une manifestation de protestation du personnel de Thomas&Betts (Foetz), les syndicats OGBL et LCGB parties à la convention collective rencontrent le ministre du Travail M. Juncker, le ministre de l'économie M. Goebbels et la direction générale de Thomas&Betts avec pour objectif de ramener au minimum les pertes d'emploi.

22 Octobre _____

Un entretien entre l'OGBL et l'ULEDI (Union luxembourgeoise des entreprises de travail intérimaire) se déroule chez FEDIL. L'OGBL avance des propositions pour une protection adéquate des travailleurs intérimaires.

5 Novembre _____

11 des 128 personnes employées chez VINS-MOSELLE devant être licenciées, le personnel de l'entreprise se voit proposer un plan social en présence de représentants de l'OGBL, du LCGB, de la direction et de l'Administration de l'emploi.

6 Novembre _____

Les nouvelles conventions collectives chez Du Pont De Nemours prévoient de nouvelles structures des salaires et le passage progressif de tous les travailleurs au statut d'employés.

23 Novembre _____

Discours du président de l'OGBL John Castegnaro en ouverture de la grande fête anniversaire de l'OGBL à l'occasion des 80 ans d'existence du syndicat libre luxembourgeois.

Un repas et des boissons attendent ensuite quelque 2.000 membres qui poursuivent la fête dans la bonne humeur.

7 Décembre _____

À Esch/Alzette, 7^e journée syndicale du syndicat Sidérurgie et Mines. Adoption d'une résolution sur la situation de l'industrie sidérurgique.

10 Décembre _____

Le comité national met en garde contre le travail du dimanche dans le commerce et rédige une prise de position sur l'organisation et la réduction du temps de travail.

12 Décembre _____

Une délégation OGBL négocie avec le ministre du Travail M. Juncker afin d'éviter une dérégulation et une généralisation du travail le dimanche. Les discussions débouchent sur un accord pour une réglementation restrictive.

13 Décembre _____

L'intervention de l'OGBL permet de définir un plan social chez Norton S.A. Bascharage. Les licenciements sont ramenés de 31 à 19, des primes de départ, des prolongations de délais de préavis et des recyclages sont décidés.

14 Décembre _____

2^e journée des femmes OGBL à la Maison syndicale de Dudelange. Après les rapports et l'adoption d'une résolution, une fête est organisée à l'occasion du 15^e anniversaire de la création du département des Femmes OGBL.

13 Janvier _____

Le bureau exécutif de l'OGBL débat de l'évolution inquiétante de la situation de l'emploi et des déclarations du ministre d'État lors du conseil des ministres du 10 janvier. L'OGBL demande que le ministre d'État soit remplacé dans ses fonctions de ministre du Travail par un ministre à plein temps qui pourra se consacrer entièrement aux problèmes qui se posent depuis des années en matière d'emploi, et indique à cet effet ses revendications et initiatives.

17 Janvier _____

Entretien entre la « Schülerdelegation » Luxembourg (SDL – Délégation des étudiants du Luxembourg) et des représentants de l'OGBL.

Des thèmes tels que la réforme de l'enseignement, le droit de participation des organisations d'élèves et de parents, ainsi que les résultats concrets de l'action de la SDL se retrouvent au centre des discussions.

19 Janvier _____

À partir d'aujourd'hui et jusqu'au 2 février, l'OGBL reçoit la visite de 25 hauts fonctionnaires de l'ACFTU (Fédération générale des syndicats chinois). Des conférences sur les conventions collectives et la sécurité sociale, ainsi que diverses visites et réceptions sont prévues au programme.

24 Janvier _____

Après des négociations menées par l'OGBL, signature de la nouvelle convention collective chez Yves Rocher Echternach. Cette convention prévoit une

hausse des salaires de 1 % et, de plus, une large flexibilisation des temps de travail. À titre de compensation, les congés annuels sont portés à 35 jours.

4 Février _____

Le comité national exige la démission du directeur de l'administration de l'emploi pour incompétence et incapacité. Le deuxième point important du congrès porte sur la politique en matière de pensions de vieillesse et sur le projet d'assurance-dépendance; le manque de lits du secteur soins de santé est ici également mis en exergue.

Aujourd'hui à 16.30, manifestation de 400 membres des professions du secteur socio-pédagogique devant le ministère de l'enseignement, pour la reconnaissance et la qualification de leur profession.

12 Février _____

Dans le secteur hospitalier, les négociations menées par l'OGBL ont débouché sur une fusion et une amélioration des conventions collectives des ouvriers et des employés. Les évaluations et les primes de fin d'année sont revues à la hausse, et la réduction progressive du temps de travail se poursuit.

13 Février _____

Une délégation des Femmes OGBL et d'autres organisations féminines se réunissent aujourd'hui pour discuter avec la ministre de la sécurité sociale Mady Delvaux-Stehres.

La protection sociale des femmes est au centre des discussions.

1^{er} Mars _____

Ouverture des assemblées générales de l'OGBL, qui se dérouleront durant les deux prochains mois dans toutes les sections locales OGBL.

5 Mars _____

Le comité national reçoit aujourd'hui au cours de sa réunion M. Jean-Claude Juncker, qui cumule les fonctions de ministre d'État, ministre du Travail et ministre des finances.

Durant 4 h 1/2, le ministre répond aux questions que lui posent 19 membres du comité national.

7 Mars _____

Les négociations pour le renouvellement de la convention collective des employés de l'ARBED menées par le LCGB ne débouchent malheureusement que sur des faibles améliorations.

15 Mars _____

Journée noire dans l'histoire syndicale: Antoine Weiss, secrétaire général et président du LAV durant de nombreuses années, vient de décéder.

«Wäissen Tun» a fait passer le mouvement syndical du stade de machine à salaires à celui de force politico-sociale de premier ordre. Avant de prendre sa retraite, il a apporté un soutien sans faille au processus de constitution de l'OGBL.

17 Mars _____

Le comité exécutif de l'OGBL propose des actions pour des améliorations en profondeur de l'assurance-dépendance. Il invite toutes les organisations actives dans ce secteur à un forum de discussion.

9 Avril _____

L'OGBL et l'«Action Sociale pour les Jeunes» déposent les statuts du «Interkommunales Komitee für Entwicklung und Beschäftigung» (Comité intercommunal pour le développement et l'emploi). Une assemblée d'information a lieu en présence du ministre du Travail M. Juncker, et avec la participation de représentants de plusieurs communes du Sud Luxembourg.

18 Avril _____

Nouvelle rencontre d'une délégation OGBL avec la ministre de la sécurité sociale, Mme Mady Delvaux-Stehres, pour discuter du catalogue de propositions de l'OGBL en matière de pensions de vieillesse dans le secteur privé.

1^{er} Mai _____

Célébrations nationales du 1^{er} mai des syndicats CGT à Mersch et à Clervaux. Les manifestations ont pour thème «Fir Vollbeschäftegong, Fir e sozialt Europa, Géint Rassismus» (Pour le plein emploi, pour une Europe sociale, contre le racisme).

12 Mai _____

Réunion du comité national de l'OGBL qui aborde de face le thème de l'Europe.

Le ministre des affaires étrangères, M. J.F. Poos, invité à prendre la parole, s'exprime sur la conférence des gouvernements, l'euro et la présidence luxembourgeoise de l'UE.

La déclaration gouvernementale du 7 mai est également à l'ordre du jour.

5 Juin _____

Création d'une section d'entreprise OGBL de l'Orchestre Philharmonique de Luxembourg en présence du président de l'OGBL et de plusieurs secrétaires. Après l'affiliation de nombreux membres de l'Orchestre à l'OGBL, la confédération syndicale prendra la défense des revendications fondées de ces membres.

14 Juin _____

Les sections Frontaliers de l'OGBL se réunissent à Esch/Alzette. Ce meeting commun est l'occasion d'aborder tous les problèmes résolus ou non des frontaliers. Le ministre du Travail Juncker a transmis un message de sympathie à l'assemblée.

16 Juin _____

Un échange d'opinions entre des délégations de l'OGBL et de l'ABBL débouche sur le constat suivant: pas de panique sur la place financière luxembourgeoise. Il est prévu de réunir tous les partenaires sociaux à l'automne afin de rechercher des solutions pour une meilleure protection du personnel et de la place financière Luxembourg.

4 Juillet _____

À l'initiative de l'OGBL, une série d'organisations du secteur social publient aujourd'hui une prise de position commune sur le projet de loi relatif à l'assurance-dépendance et adressent de la sorte leurs propositions d'amélioration au gouvernement.

8 Juillet _____

La réunion du comité national traite prioritairement du prochain sommet européen sur l'emploi et de l'impasse financière des caisses de maladie.

17 Juillet _____

Le ministre du Travail, M. Juncker, et le directeur de l'inspection du travail Paul Weber rencontrent une délégation OGBL pour un échange de vues sur la réforme de la loi sur les conventions collectives et de la loi sur l'inspection du travail.

28 Août _____

Arrêt du dernier haut fourneau. Une série d'articles sont à cette occasion publiés dans «OGBL-Aktuell», sous le titre «Das Ende einer Epoche» («La fin d'une époque»).

8 Septembre _____

La réunion du comité exécutif sonne l'heure de la rentrée politico-sociale de l'OGBL après les vacances.

Le président de l'OGBL John Castegnaro explique à la presse l'approche syndicale des dossiers actuels. Ces dossiers sont:

- les attentes et les espoirs dans la perspective du sommet sur l'emploi
- les préparations dans le cadre de la Tripartite
- la loi-cadre sur l'organisation du temps de travail
- le projet de budget du gouvernement
- L'assurance-dépendance
- la réforme des retraites et des pensions
- le déficit des caisses de maladie

3 Octobre _____

La journée syndicale du syndicat Chimie a lieu au casino de Bonnevoie. Sont présents plus de 70 délégués des secteurs Bois, caoutchouc, céramique, chimie, ciment, papier, plastique, textiles et verre. Les rapports sont suivis par l'adoption d'une résolution.

13 Octobre _____

Le bureau exécutif de l'OGBL salue le projet du gouvernement français d'introduire la semaine de travail de 35 heures.

Au Luxembourg aussi, le temps est venu d'introduire de nouvelles formes d'organisation et de réduction du temps de travail pour lutter contre le chômage.

20 Octobre _____

L'OGBL écrit à la ministre en charge de la Poste en signe de protestation contre l'augmentation des tarifs téléphoniques. L'augmentation de l'abonnement de base touche essentiellement les catégories de revenus inférieures.

20 Novembre _____

À la veille du sommet européen se déroule à Luxembourg une grande manifestation européenne de la CES. Le message des 30.000 manifestants à l'adresse des décideurs politiques de l'UE est clair: faire du retour au plein-emploi l'objectif premier de tous leurs efforts.

21 Novembre _____

La centrale régionale du Nord tient aujourd'hui sa journée régionale à Diekirch. L'orateur est Armand Drews, vice-président.

29 Novembre _____

La centrale régionale Dudelange-Est tient sa journée régionale à Altwies. L'orateur est Romain Binsfeld.

5 Décembre _____

La centrale régionale Centre tient aujourd'hui sa journée régionale à Bonnevoie. L'orateur est Jean-Claude Reding. La Régionale Rodange se réunit à Bettborn, avec René Pizzaferré comme orateur.

11 Décembre _____

Le comité national aborde le sommet européen sur l'emploi qui vient de se terminer et la situation de l'emploi au Luxembourg. Il se satisfait de la résorption des déficits des caisses de maladie via des adaptations minimales des cotisations et la répartition solidaire des charges également sur l'État et les fournisseurs.

Publication d'une prise de position écrite sur le projet relatif à l'invalidité partielle.

12 Décembre _____

Journée régionale à Mondercange de la régionale Esch/Rumelange. John Castegnaro fait un exposé.

Ce même jour se déroule à Hautcharage la journée régionale de la régionale Differdange. Orateur: Romain Binsfeld.

8 Janvier _____

Les organisations sociales réunies en leur temps à l'initiative de l'OGBL, et qui avaient pris position sur l'assurance-dépendance, se manifestent à nouveau publiquement aujourd'hui avec une nouvelle prise de position sur le projet de loi modifié relatif à l'assurance-dépendance. Elles saluent diverses améliorations, mais soulignent également les divers problèmes de mise en œuvre du nouveau projet.

23 Janvier _____

L'OGBL et le LCGB adressent au gouvernement leurs propositions pour l'instauration d'un congé parental.

31 Janvier _____

À l'occasion de la journée syndicale du syndicat, le plus important organe de décision entre deux congrès, plus de 500 délégués OGBL se réunissent dans l'hémicycle du Kirchberg sous le slogan «Mat voller Kraaft no vir» (Progresser en force). La journée syndicale a pour thèmes principaux la réduction et l'organisation du temps de travail. Les principaux orateurs sont John Castegnaro, Romain Binsfeld et Marcel Detalle; les invités d'honneur, Jean-Claude Juncker, ministre du Travail et de l'emploi, Klaus Zwickel, président de IG-Metall et J.R. Masson, secrétaire national de la CFDT, prennent également la parole.

5 Février _____

Inauguration, en présence de la bourgmestre Lydie Würth-Polfer et d'autres personnalités, des bureaux rénovés de l'OGBL, rue d'Epernay, Luxembourg-Gare.

5 Mars _____

Dans la perspective d'une décision prochaine du gouvernement, une délégation OGBL rencontre la ministre de la sécurité sociale, Mme Mady Delvaux-Stehres, pour lui exposer à nouveau le point de vue de l'OGBL en ce qui concerne la réforme des pensions de vieillesse.

6 Mars _____

À partir de ce jour et jusqu'à la fin avril, assemblées générales de toutes les sections OGBL.

13 Mars _____

L'OGBL adresse au ministre d'État Jean-Claude Juncker une lettre concernant les projets de loi sur les rentes et pensions. L'OGBL demande un système de pensions unique, une augmentation des pensions de vieillesse de 7% et met en garde contre l'introduction d'une invalidité partielle, synonyme de «chômage partiel».

6 Avril _____

Le comité exécutif de l'OGBL constate que le gouvernement privilégie, pour les personnes dépendantes, le maintien à domicile plutôt que les soins en établissement, et ce malgré les listes d'attente. Elle demande à nouveau au ministre de la santé de relancer la construction d'établissements de soins.

27 Avril _____

Réunion du comité national avec, à l'ordre du jour, une discussion – suivie d'une décision – sur la Tripartite et le plan national d'action pour l'emploi 1998 proposé.

1^{er} Mai _____

Fête du travail. Célébrations nationales à Mondorf et à Wiltz.

John Castegnaro, président de la CGT et de l'OGBL, et Josy Konz, président FNCTTFEL prennent la parole à Mondorf; Nico Wennmacher (FNCTTFEL) et Marie-Thérèse Sannipoli (OGBL) prennent la parole à Wiltz.

11 Mai _____

Le comité exécutif de l'OGBL constate que, dans son discours sur l'état de la Nation, le premier ministre a annoncé, en plus du plan pour l'emploi, son intention d'adapter au 1^{er} janvier les rentes et pensions et le salaire minimum garanti (RMG) à l'évolution des salaires. La législation sur le RMG devrait également être adaptée.

19 Mai _____

Le comité national de l'OGBL suit l'actualité socio-politique et l'évolution des dossiers. Les débats sur l'assurance-dépendance ont commencé à la chambre des députés. Les listes de l'OGBL pour les élections des caisses de maladies et des chambres professionnelles seront dressées le 25 mai lors de la réunion du prochain comité national.

24 Juin _____

L'OGBL regrette que la session d'aujourd'hui de la Quadripartite n'ait pas résolu les problèmes des caisses de maladie survenus suite au jugement de la CEJ sur les prestations en nature.

L'OGBL et la FNCTTFEL signent aujourd'hui un accord de coopération pour la prestation de services communs pour leurs membres du secteur privé des transports routiers.

14 Juillet _____

Le comité national de l'OGBL se réunit à Dudelange avec pour tâche prioritaire de dresser la liste des candidats pour les élections sociales.

17 Juillet _____

Après de nombreuses actions du syndicat SEW-OGBL, la convention collective peut enfin être signée aujourd'hui avec 7 associations patronales des secteurs Soins, éducation et social.

8 Septembre _____

Le comité directeur national fixe aux 10, 11 et 12 décembre 1999 le 4^e congrès de l'OGBL. À nouveau à l'ordre du jour, les élections sociales, pour lesquelles l'OGBL occupe la liste 2. Des conférences sur l'assurance-dépendance sont encore prévues pour ce mois.

13 Octobre _____

Le comité national poursuit la préparation des élections sociales. Il envisage également la création d'un comité d'action pour la réforme des pensions de vieillesse dans le secteur privé. Publication de revendications en matière d'enseignement. Des représentants du Mouvement Écologique présentent leur programme en matière de taxes sur les produits énergétiques, d'assainissement de la vieille bâtisse et de bus-tram-train.

Novembre - Décembre _____

Un numéro spécial de OGBL-Aktuell reprend les résultats connus des élections sociales. Succès pour l'OGBL, dont le nombre de représentants OGBL élus est de 30% supérieur à celui des dernières élections de 1993.

5 Janvier _____

Il y a 20 ans jour pour jour était signé l'acte de fondation de l'OGBL. Le modèle du syndicat unique venait de s'imposer.

22 Janvier _____

L'OGBL manifeste à Luxembourg contre le licenciement sans préavis du secrétaire de la délégation syndicale chez Cedel. Il est demandé au ministre du Travail et de l'Emploi d'assurer par voie légale une meilleure protection des représentants des travailleurs élus.

Fin Janvier _____

Le magazine mensuel OGBL-Aktuell publie un document de travail sur les positions de la confédération syndicale en matière d'enseignement et de formation.

Au terme des sessions constitutantes de la Chambre du Travail et de la Chambre des Employés privés, les nouveaux présidents des deux chambres proviennent, comme par le passé, des rangs de l'OGBL. Il s'agit de Henri Bossi (AK) et de Jos Kratochwil (CEP•L).

9 Février _____

Le comité national rappelle que l'OGBL, au cours de ses désormais 20 années d'existence, est passé de 22.000 à 46.462 membres environ. Malgré l'adoption du pacte pour l'emploi par le Parlement, l'existence de la Tripartite nationale ne saurait être remise en cause.

Fin Février _____

Le magazine mensuel de l'OGBL publie une analyse de la nouvelle loi sur le Plan d'action national en faveur de l'emploi avec, pour principaux points abordés: congé parental, congé familial, contrat d'auxiliaire temporaire, stage d'insertion/réinsertion, organisation du temps de travail, aides financières, etc.

5 Mars _____

Premier jour des assemblées générales des nombreuses sections de l'OGBL dans tout le pays. La campagne a pour mot d'ordre «Horizont 2000: offensiv a solidaresch an d'Zukunft».

23 Mars _____

La conférence syndicale des représentants OGBL du personnel s'oppose aux attaques du patronat. Elle demande une meilleure protection légale des représentants du personnel et du personnel contre les abus.

31 Mars _____

L'OGBL proteste contre la décision prise ce jour par le gouvernement de reporter à plus tard l'examen du dossier des pensions par la Tripartite nationale.

13 Avril _____

Rencontre entre l'OGBL, le LCGB et le gouvernement afin d'assurer l'avenir du site sidérurgique Luxembourg. Thèmes des discussions: fusion éventuelle avec Salzgitter AG et vente du train à fil de Schiffange à un groupe sidérurgique indien.

19 Avril _____

Une délégation OGBL rencontre la ministre de la Sécurité sociale Mady Delvaux-Stehres afin d'obtenir des informations dans le dossier des lits d'hôpitaux.

21 Avril _____

L'OGBL rencontre la ministre de la Famille Marie-Josée Jacobs pour discuter du congé parental et des allocations familiales.

1^{er} Mai _____

La fête du 1^{er} mai des syndicats CGT, incontournable, se déroule à Tétange. Thèmes de ce 1^{er} mai: la paix, les Droits de l'Homme, le travail et la justice sociale, plus de cogestion, et le respect des conventions collectives. Une fête régionale est organisée à Ettelbrück.

Le magazine OGBL-Actuel publie les résultats du sondage électoral réalisé par l'OGBL auprès des partis avant les élections. Les réponses des partis doivent aider les électeurs dans leur prise de décision.

18 Mai _____

Le comité national aborde l'actualité politique dans la perspective des élections nationales et européennes du 13 juin. Les débats portent sur la Tripartite ainsi que sur la mise en œuvre de la loi PAN (Conférence nationale pour l'emploi).

12 Juin _____

L'assemblée syndicale du syndicat Sidérurgie et Mines se tient à Esch/Alzette. La résolution prise à cette occasion porte sur les problèmes actuels de l'industrie sidérurgique.

14 Juin _____

Au lendemain des élections qui se sont déroulées dans le pays, l'OGBL constate que les électeurs ont opté pour le changement, choix qu'il convient de respecter. L'OGBL restera une force d'opposition efficace et influente.

9 Septembre _____

Le comité national a examiné en détail l'accord de coalition du nouveau gouvernement.

Le mensuel Actuel publie une analyse de l'accord de coalition du gouvernement CSV-DP.

20 Septembre _____

Une délégation OGBL constate avec satisfaction qu'enfin, le pays dispose à nouveau, d'un ministre du Travail et de l'Emploi à plein temps. La visite au ministre du Travail et de l'Emploi a pour but d'obtenir des éclaircissements au sujet du projet de réforme du droit du travail contenu dans le programme du gouvernement.

24 Septembre _____

Les syndicats OGBL, LCGB, FNCTTFEL, FCPT et FLTL décident de poursuivre leurs discussions au sein de la «plateforme syndicale sur les pensions» de même qu'au sein du groupe de travail mis en place sous le gouvernement précédent.

25 Septembre _____

La réglementation relative aux illégaux, les temps de travail dans le secteur de la restauration, la double nationalité et autres thèmes sont au centre des débats de la 3^e Conférence nationale de l'immigration. Un programme d'action est adopté.

28 Septembre _____

Une délégation OGBL rencontre le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Carlo Wagner, pour un premier échange de vues au sujet des pensions et des caisses de maladie.

30 Septembre _____

Le congrès de la CGT-L fête son 80^e anniversaire. La CGT présente, dans une résolution, ses revendications internationales: paix, démocratie, droits syndicaux, politique économique en faveur des travailleurs, etc.

6 Octobre _____

Après sa manifestation de protestation contre la loi PAN, l'OGBL adresse aujourd'hui à la Chambre des députés une lettre dans laquelle il dénonce l'interprétation unilatérale de la loi par le patronat.

À l'occasion du Conseil des ministres européens des Transports qui se réunit à Luxembourg, les chauffeurs routiers nationaux et internationaux syndiqués organisent un mouvement de protestation et bloquent les frontières. Une délégation rencontre le ministre des Transports. L'entretien est suivi d'une conférence de presse. La rencontre, hier, entre l'OGBL, la FNCTTFEL et le ministre des Transports Henri Grethen, s'inscrit dans ce contexte.

8 Octobre _____

Le nouveau ministre de l'Environnement, Charles Goerens, et le secrétaire d'État, Eugène Berger, reçoivent l'OGBL pour un premier échange de vues.

11 Octobre _____

C'est dans un esprit de dialogue constructif que se déroule une première rencontre entre le ministre de l'Économie, Henri Grethen, et une délégation OGBL.

14 Octobre _____

Le comité national décide de demander la généralisation, par le biais d'une loi, de la 6^e semaine de congés payés. Le blocage du patronat au sujet de la réduction des temps de travail en empêche pour l'instant toute introduction progressive via les conventions collectives.

10 Novembre _____

Une délégation OGBL rencontre des représentants de la fraction LSAP. Les discussions portent sur de nombreuses questions de politique gouvernementale

restées ouvertes, ainsi que sur la position du LSAP et de l'OGBL relativement à ces questions et aux revendications syndicales.

12 Novembre _____

À la demande de l'OGBL, et avec pour toile de fond la détérioration de la situation dans les entreprises et des négociations de conventions collectives, une rencontre a lieu aujourd'hui avec le « Comité de liaison patronal ». Après un exposé clair des points de vue, il reste à espérer que les différences pourront être surmontées.

16 Novembre _____

L'OGBL rencontre des représentants du parti « Déi Gréng ». C'est avec préoccupation que les deux délégations prennent connaissance des grandes lignes d'une politique gouvernementale de tendance libérale-conservatrice. Les deux organisations décident de se rencontrer régulièrement pour des échanges de vues.

17 Novembre _____

Emmenée par John Castegnaro, une délégation OGBL rencontre la fraction DP. Après un échange de vues au sujet du programme gouvernemental, les questions litigieuses des caisses de maladies et de l'autonomie tarifaire sont abordées. Les positions des deux délégations sur la question de la représentativité nationale des syndicats concordent pleinement.

19 Novembre _____

Les syndicats OGBL, CGFP et LCGB se rencontrent aujourd'hui pour débattre de la situation dans le secteur de l'assurance-maladie. Ils décident de faire une dernière tentative en vue d'amener le gouvernement à annuler les cotisations supplémentaires demandées aux assurés.

22 Novembre _____

L'OGBL est reçu au secrétariat général du CSV par la présidente du parti, Erna Hennicot-Schoepges, et d'autres représentants du parti. Les points de vue sont unanimes quant à l'importance de la Tripartite et au maintien de la commission parlementaire « Plan d'action en faveur de l'emploi ». L'OGBL souhaite par ailleurs connaître l'interprétation du CSV pour certains points de l'accord de coalition.

24 Novembre _____

Rencontre entre l'OGBL et des représentants du ministère de l'Intérieur pour discuter de l'aménagement du territoire. L'OGBL obtient les explications voulues relativement à l'aménagement du territoire et aux nouvelles compétences en matière environnementale. La problématique des zones industrielles contaminées dans diverses régions est, notamment, débattue.

17 - 18 Décembre _____

Quatrième congrès OGBL depuis sa création. John Castegnaro, président de l'OGBL, ouvre le congrès par un exposé de principe. Dans son rapport d'activité, Jean-Claude Reding aborde tous les domaines sociaux et syndicaux. Les récentes élections sociales confirment la position de l'OGBL, à savoir celle de confédération syndicale la plus représentative du pays. Les statuts sont modifiés afin de créer le poste de secrétaire général, qui revient à Jean-Claude Reding, fortement plébiscité.

L'intervention du ministre du Travail, François Biltgen, retient toutes les attentions. Selon lui, il n'y a pas de syndicats politisés au Luxembourg et il ne souhaite pas de débats contre les partenaires sociaux, contre la Tripartite et contre le Parlement.

19 Janvier _____

Rencontre au sommet des responsables OGBL et LCGB. Étant donné leurs positions communes sur de nombreuses questions, les deux fédérations syndicales agissent de concert en matière de conventions collectives, de pensions et de caisses de maladie ainsi que lors de la prochaine réunion de la Tripartite nationale du 27 mars.

8 Février _____

Réunion du comité national de l'OGBL. Thèmes à l'ordre du jour: le marché de l'emploi, la situation des entreprises et des conventions collectives, la représentativité nationale et la régularisation des « sans-papiers ».

14 Février _____

Le président de l'OGBL, John Castegnaro, rapporte en conférence de presse la rencontre avec le gouvernement. Le gouvernement tient à préserver la Tripartite. La participation des prestataires de soins au financement des caisses de maladie va être entérinée. La mise en œuvre de l'accord du 3 mai doit permettre de régler la question des pensions d'invalidité. Enfin, les temps de travail dans le secteur Horeca seront réglementés par voie légale.

15 Février _____

La section des frontaliers français de l'OGBL fait état d'un jugement rendu par la Cour de justice européenne en faveur des frontaliers français en matière d'exonération fiscale des cotisations sociales.

3 Mars _____

Premier jour des assemblées générales annuelles des sections OGBL, avec pour mot d'ordre « Ensemble, assurons l'avenir ».

20 Mars

Le comité exécutif salue l'initiative prise par l'OGBL de lancer une campagne de mobilisation dans les entreprises. Il met en garde contre les « directives pour l'emploi » du Conseil européen, qui vont dans le sens d'un allongement de la durée de la vie active. Le thème « Pas d'école le samedi » devrait faire l'objet d'un débat objectif avec toutes les parties. Les discussions portent également sur les organisations non gouvernementales. L'OGBL souligne l'importance de ces organisations dans notre société, et demande au gouvernement d'instaurer une assurance responsabilité civile et une assurance accident professionnel pour les bénévoles qui travaillent au sein de ces organisations.

22 Mars

Les quatre syndicats du secteur public, à savoir la FNCTTFEL, l'OGBL, la FSFL et la FCPT, se rassemblent devant le siège du Conseil de gouvernement pour protester contre leur mise à l'écart des négociations salariales dans le secteur public. Sur les 36.000 travailleurs du secteur public, deux tiers sont victimes de la procédure de négociation mise en place, laquelle ne permet pas d'assurer leur représentation.

29 Mars

La fédération syndicale néerlandaise FNV est l'invitée de l'OGBL et de la FNCTTFEL-Transport. Raison principale de cette rencontre: de nombreuses sociétés de transport néerlandaises (il s'agit en partie de sociétés fictives) se font immatriculer au Luxembourg pour profiter des avantages fiscaux et des assurances sociales. Une étroite collaboration entre les syndicats est décidée.

30 Mars

Une délégation de l'OGBL rencontre la fraction LSAP. Point central des discussions: l'amélioration des droits des travailleurs, sans cesse renvoyée aux calendes grecques par l'ancien ministre du Travail. Les deux organisations s'accordent à dénoncer cette attitude.

Le même jour, échange de vues avec les représentants de « Déi Gréng » au sujet de la réforme de la loi sur les conventions collectives. Une constatation fait l'unanimité: cette loi ne suffisant pas à résoudre le problème, il s'impose d'engager une vaste réforme de la législation du travail.

Avril

Le mensuel OGBL-Aktuell publie un récapitulatif des conventions collectives conclues au second semestre 1999. Au total, 92 conventions ont été négociées.

6 Avril

Adoption par la Chambre des députés de la loi sur le harcèlement sexuel au travail. L'employeur a pour obligation de faire cesser immédiatement les faits dont il a connaissance.

10 Avril

Le comité exécutif salue le jugement dans l'affaire CEDEL, le groupe s'étant en effet vu obligé de réintégrer un représentant du personnel qu'il avait licencié. Les caisses de maladie et les pensions constituent deux autres problèmes majeurs. Une participation massive à la manifestation du 1^{er} mai à Bascharage est dès lors plus que souhaitable.

13 Avril

Entretien poussé de la plateforme syndicale – dont l'OGBL – avec le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Carlo Wagner. Thèmes débattus à cette occasion: le catalogue des revendications syndicales en matière de pensions ainsi que l'accord conclu en 1999 au sein de la Tripartite au sujet des pensions d'invalidité. Le ministre est prêt à poursuivre les discussions dans le cadre d'un dialogue constructif.

1^{er} Mai

La manifestation du 1^{er} mai organisée à Bascharage a pour mot d'ordre « Ensemble, assurons l'avenir ». John Castegnaro, président de l'OGBL, y prend la parole et aborde des questions d'actualité.

2 Mai

L'OGBL et le syndicat belge FGTB organisent une conférence de presse. Ils présentent un dépliant consacré aux droits des frontaliers belges. Robert Racké (OGBL) et Anne-Marie Dory (FGTB) fournissent un complément d'information sur les problèmes actuellement rencontrés par les frontaliers belges.

9 Mai

Le comité exécutif est informé par John Castegnaro des travaux de la Tripartite nationale. Pour ce qui est de l'interprétation de la loi PAN, le gouvernement s'est rangé aux positions de l'OGBL.

16 Mai

Le comité national consacre l'essentiel de ses travaux à la déclaration du Premier ministre sur la situation économique et sociale. C'est l'occasion d'une mise en garde contre l'alarmisme ambiant. L'OGBL maintiendra ses revendications, notamment celle d'une augmentation des pensions de 7%. Le comité national adopte une résolution sur ce dernier point.

30 Mai _____

L'OGBL adresse au secrétaire d'État Jos Schaack une lettre concernant le manque d'effectifs auquel est confrontée la Caisse nationale des prestations familiales (CNPF). Le traitement du congé parental, de l'allocation différentielle et de l'allocation scolaire, y compris pour les frontaliers, a conduit à des goulets d'étranglement au niveau des paiements.

5 Juin _____

Le comité exécutif de l'OGBL se rallie à la décision prise par la grande commission tarifaire du syndicat Bâtiment d'organiser une grande grève dans le secteur de la construction.

19 et 20 Juin _____

Après une session marathon devant l'Office de conciliation, les employeurs du secteur de la construction cèdent du terrain et font de larges concessions aux syndicats.

21 Juin _____

Le comité national, réuni en séance extraordinaire afin de décider d'une possible grève dans le secteur de la construction, est informé des résultats des négociations, acquis sur le fil.

La conférence des délégués du secteur de la construction qui se déroule ensuite entérine par 213 voix sur 218 le résultat des négociations.

11 Juillet _____

L'OGBL et le LSAP se rencontrent pour discuter du résultat des négociations dans le secteur de la construction, de la représentativité nationale, du problème des pensions, du déficit des caisses de maladie et du plan hospitalier.

11 Septembre _____

Le comité national décide de lancer une offensive pour une redistribution plus équitable des richesses. Une conférence des militants est organisée. Après l'épreuve de force réussie dans le secteur de la construction, il faut maintenant prendre à bras-le-corps les problèmes en attente de solution.

14 Septembre _____

Le SEW-OGBL expose en conférence de presse les problèmes les plus urgents dans le secteur de l'enseignement. Une réforme de la formation des enseignants et de la loi scolaire de 1912 s'impose absolument.

20 Septembre _____

L'OGBL rencontre le rapporteur budgétaire Gusti Graas pour discuter du budget de l'État.

3 Octobre _____

Manifestation de protestation de l'OGBL, qui revendique une redistribution équitable de la richesse produite. Il faut, au cours des prochains mois, agir sur les tableaux suivants:

pour une politique salariale offensive, pour l'augmentation du salaire minimum et des pensions, pour la 6^e semaine de congés payés et la semaine de travail de 35 h, pour le succès de la lutte contre la détérioration des prestations des caisses de maladie et pour des mesures d'accompagnement social de la réforme fiscale.

7 Octobre _____

À l'occasion du changement de règne, l'OGBL remercie le Grand-duc Jean ainsi que son successeur Henri pour l'intérêt soutenu dont ils font preuve pour les problématiques économiques et sociales. Leur présence lors de manifestations spécifiques des syndicats LAC, CGT et OGBL démontre par ailleurs la sympathie que les deux parties nourrissent l'une envers l'autre.

12 Octobre _____

Journée d'action dans la sidérurgie, avec pour mot d'ordre: «D'Zukunft an der Stolindustrie net oui eis». Une manifestation à Esch et un détour par la capitale pour y rencontrer le ministre du Travail François Biltgen et manifester devant les bâtiments de la direction de l'ARBED constituent le programme de cette journée, à laquelle participent 1.300 sidérurgistes forts d'une pétition signée par 3.150 travailleurs de l'ARBED.

13 Octobre _____

La direction de la Banque centrale reçoit une délégation de l'OGBL. Les échanges de vues portent e.a. sur l'introduction de l'euro, la conjoncture économique et les tendances inflationnistes, ainsi que sur l'impact de la politique sociale et salariale.

18 Octobre _____

La problématique des heures d'ouverture des magasins fait l'objet d'un échange de vues et d'une rencontre avec la ministre de la famille, Marie-Josée Jacobs, laquelle – à l'instar du ministre des Classes moyennes, Fernand Boden – n'est pas disposée à amender la loi, tout en reconnaissant l'impact négatif sur la vie privée du personnel travaillant dans ce secteur. Elle se refuse toutefois à marquer son accord pour une généralisation du travail le dimanche.

23 Octobre _____

Le comité exécutif de l'OGBL prépare deux réunions importantes dans le secteur de la santé. Il s'agit de la Quadripartite sur les caisses de maladies

(25.10) et de l'assemblée générale de l'Union de Caisses de maladie (15.11). Il est en outre fait appel à l'unité d'action des syndicats afin d'agir de concert.

31 Octobre _____

Le Département des Pensionnés de l'OGBL s'occupe des problèmes qui se posent actuellement en matière de sécurité sociale de la population. Il s'oppose à la tentative du corps médical de prendre, dans sa confrontation avec le gouvernement, les patients en otages. Il dénonce la réduction des capacités d'accueil dans les hôpitaux, alors qu'il y a pénurie de lits dans les maisons de soins pour personnes âgées. Enfin, le Département des Pensionnés salue les revendications de l'OGBL en vue d'une adaptation et d'une amélioration structurelle des pensions.

21 Novembre _____

Le comité national décide à l'unanimité d'engager la procédure d'organisation d'une grève générale. La décision définitive tombera en janvier, après consultation de toutes les parties. Raisons de cette grève: l'échec de la Quadripartite sur les caisses de maladie, l'absence de toute amélioration des pensions, la réduction du nombre de lits dans les hôpitaux, l'absence de décision en matière de réduction du temps de travail, etc.

14 Janvier _____

La conférence extraordinaire de l'ACAL décide, dans une résolution, de se retirer de la FNCTTFEL. Le comité exécutif est chargé d'engager des négociations avec l'OGBL.

15 Janvier _____

Près de 400 délégués de toutes les structures OGBL se réunissent au Casino syndical de Bonnevoie pour tirer les premières conclusions de l'annonce de grève générale. L'organisation d'actions syndicales suscite toujours le même enthousiasme. Tous attendent avec impatience l'issue des discussions approfondies annoncées par le ministre d'État le 30 novembre sur les problèmes en suspens.

6 Février _____

Rencontre au sommet OGBL-LCGB et échange de vues général sur toute une série de questions d'actualité.

7 Février _____

Le comité national constate, en début de réunion, que le seuil des 50.000 membres a été franchi. La

mobilisation en vue de la grève générale se poursuit. La discussion au sujet des revendications de l'OGBL se poursuit désormais au sein des 75 sections.

16 Février _____

Premières assemblées générales des sections OGBL pour exprimer et confirmer la mobilisation pour la grève générale.

19 Février _____

Durant trois heures, gouvernement et OGBL discutent des problèmes socio-politiques actuels. Ces discussions ne fournissent toutefois à l'OGBL aucune raison de suspendre la campagne de mobilisation en vue d'une grève générale.

12 Mars _____

Les deux syndicats OGBL et LCGB rencontrent les ministres du Travail et de la Sécurité sociale. Les syndicats critiquent la limitation envisagée des possibilités de recours contre les décisions des assurances sociales ainsi que les modifications négatives apportées au droit du travail. Ministres et syndicats se rencontreront préalablement à la prochaine Tripartite sur la base de textes révisés.

15 Mars _____

C'est avec inquiétude que le comité exécutif de l'OGBL prend connaissance du projet de licenciement de 200 personnes chez Getec à Echternach.

Le comité exécutif se prépare à la « Table ronde sur les pensions » qui se réunira à partir du 19 mars. Autre problématique: la nécessaire réforme des pensions d'invalidité.

19 Mars _____

La première réunion de la « Table ronde sur les pensions » permet un échange de vues général sur les procédures et le contenu du thème à débattre. Pour l'OGBL, l'objectif général est clair: il s'agit de réaliser enfin, sous toutes ses formes, l'égalité en matière de pensions.

29 Mars _____

Lors d'un entretien, la délégation OGBL et la ministre de l'Éducation nationale, Anne Brasseur, s'accordent à reconnaître la nécessité de prévoir des locaux supplémentaires et de recruter du personnel enseignant pour le secteur de l'enseignement primaire. Autres thèmes abordés: la réforme de la loi scolaire, l'encadrement d'enfants handicapés, e.a.

4 Avril _____

L'OGBL-ACAL organise une action tracts au Kirchberg. Une résolution a été remise au ministre Henri Grethen. L'OGBL-ACAL s'oppose avec véhémence à tout assouplissement de l'interdiction, pour les poids lourds, de circuler le dimanche.

1^{er} Mai _____

La grande fête du 1^{er} mai s'inscrit cette année, et pour la première fois, dans un cadre interrégional. De nombreuses organisations syndicales de la région Sarre-Lor-Lux-Trèves-Palatinat occidental ont fait le déplacement jusqu'à Grevenmacher avec leurs membres. C'est à Jean-Claude Reding (OGBL-CGT), président du conseil syndical interrégional, qu'il revient de tenir le discours-phare de cette journée.

8 Mai _____

Le comité national de l'OGBL donne une note positive au ministre d'État pour son discours sur l'état de la Nation. Il a, pour la première fois, et dans l'esprit de l'OGBL, fait mention d'une « redistribution équitable » des richesses produites et des bénéfices de la croissance.

10 Mai _____

Entretien avec le ministre d'État Jean-Claude Juncker, à la demande de l'OGBL. Le ministre d'État considère le « débat légitime sur la redistribution » comme une mission permanente de la classe politique. Reste désormais à attendre, entre autres, les résultats de la Table ronde sur les pensions, et à escompter une évolution positive. De nouveaux rendez-vous sont pris.

12 Mai _____

L'assemblée générale du Département des Immigrés de l'OGBL adopte une résolution en sept points: régularisation des sans-papiers, pensions d'invalidité, problèmes dans le secteur Horeca, indemnités de chômage et travail à temps partiel, RMG, élections communales et question des nationalités.

1^{er} Juin _____

Les ministres compétents et l'organisation patronale FLEAA sont informés, par les syndicats parties à la convention collective, du résultat de leur référendum organisés auprès des conducteurs de bus: près de 90% d'entre eux sont prêts à partir en grève. En l'absence de résultat satisfaisant, l'Office de conciliation devra être saisi.

18 Juin _____

Le comité exécutif de l'OGBL escompte être fixé avant le mois d'août sur les améliorations décidées par le gouvernement. Le gouvernement n'a désormais d'autre alternative que de faire face à ses responsabilités.

13 Juillet _____

Le personnel du secteur Santé et Social a répondu à l'appel de l'OGBL et participé à deux manifestations organisées pour la défense de ses conventions collectives.

18 Juillet _____

La Table ronde sur les pensions livre ses résultats: la presse parle d'une victoire éclatante de l'OGBL et du LCGB. Le comité national de l'OGBL constate, en présence de représentants de la FNCTTFEL et de la FLTL, que l'action commune de la plateforme syndicale sur les pensions et la campagne de mobilisation de l'OGBL ont amplement favorisé ce succès.

Le résultat, avalisé par le comité national, prévoit des augmentations de pensions et une possible baisse de l'âge de la retraite (40 ans de service à partir de 57 ans). Par ailleurs, une nouvelle réglementation est introduite en matière d'invalidité.

10 Septembre _____

Après le succès de la campagne de mobilisation, le comité national annule la grève générale prévue. Néanmoins, l'offensive se poursuivra. Améliorer les droits syndicaux, réformer le système de formation et maintenir le pouvoir d'achat sont désormais les revendications centrales.

11 Septembre _____

Dès l'annonce des attentats qui frappent les États-Unis, l'OGBL exprime sa sympathie et sa solidarité envers le peuple américain dans un télégramme adressé à la Fédération des syndicats américains AFL-CIO.

18 Septembre _____

Rencontre entre l'OGBL et la Confédération du Commerce pour débattre de l'introduction de l'euro et de ses conséquences. Les deux parties reconnaissent la nécessité de garantir par tous les moyens la stabilité des prix.

4 Octobre _____

Rencontre entre l'OGBL et le ministre du Travail, François Biltgen, pour préparer les projets de réforme présentés par la fédération syndicale lors de sa rentrée sociale le 10 septembre. Il s'agit pour l'essentiel de la modernisation des droits syndicaux. Le dialogue avec le ministre est appelé à se poursuivre.

8 Octobre _____

Affluence record au centre culturel de Bertrange pour la conférence annuelle des militants de l'OGBL. Après les promesses et les engagements, il importe maintenant de veiller à ce que l'amélioration des pensions, l'allocation d'éducation, etc., soient effectivement intégrés aux textes de loi pertinents. La campagne se poursuit donc. La conférence se clôture par une fête organisée à l'occasion du 85^e anniversaire de la création des syndicats indépendants.

17 Octobre _____

Le président OGBL, John Castegnaro, préside une rencontre entre l'OGBL et le ministre de la Santé et des Affaires sociales, Carlo Wagner. L'OGBL insiste pour que les pensions majorées soient versées à compter du mois de mars. L'OGBL se dit satisfait de l'accord marqué par le ministre pour mettre fin à la détérioration des prestations des caisses de maladie. Autres thèmes abordés: le plan hospitalier et les nouvelles perspectives de la médecine préventive.

7 Novembre _____

Le président de l'OGBL, John Castegnaro, adresse au ministre de l'Agriculture et au ministre de la Santé une lettre concernant les rumeurs qui circulent au sujet de l'abattoir de Mersch. S'il s'agit d'améliorer les mécanismes de contrôle sanitaires et hygiéniques, il s'agit également de choisir entre le développement des importations ou celui de la production nationale. L'OGBL opte pour cette seconde alternative. Car l'enjeu est, ni plus ni moins, le suivant: préserver et développer l'emploi dans ce secteur.

13 Novembre _____

Les présidents de l'OGBL et du LCGB adressent une lettre commune au ministre d'État Jean-Claude Juncker. Contenu de cette lettre: le site sidérurgique Luxembourg, la sauvegarde du statut «ARBED» pour le personnel, le maintien de la Tripartite sidérurgique dans une nouvelle société, la définition du rôle de l'État dans cette société, e. a.

15 Novembre _____

L'assemblée générale de l'«Union des Caisses de Maladie» adopte une série de modifications qui constituent autant d'améliorations pour les assurés.

20 Novembre _____

La «Journée d'action Sidérurgie», soutenue par tous les syndicats, est un succès total. Les manifestants ne s'opposent pas à une fusion des sociétés mais ne sont toutefois pas disposés à sacrifier le modèle social luxembourgeois sur l'autel de la mondialisation. L'État doit assumer sa responsabilité en tant qu'actionnaire de l'ARBED.

24 Novembre _____

Création, à Konz, d'une section pour les frontaliers allemands au sein du syndicat Transport OGBL-ACAL. 500 employés du secteur des transports sont actuellement affiliés à l'OGBL-ACAL.

13 Décembre _____

L'OGBL participe à Bruxelles à une manifestation pour une Europe sociale. 100.000 travailleurs affiliés à la CES (Confédération européenne des syndicats) participent à cette manifestation.

17 Décembre _____

Une délégation de la Fédération des syndicats chinois, emmenée par son vice-président, rend visite à l'OGBL. Les Chinois veulent s'initier à notre droit social afin de poursuivre, dans leur pays, la lutte pour les droits des travailleurs.

28 Décembre _____

Une conversation téléphonique avec le ministre de la Famille et un courrier subséquent permettent à l'OGBL de rendre au subside pour frais de chauffage toute son actualité et d'obtenir qu'il soit payé pour 2002 également.

10 Janvier _____

Le syndicat Sidérurgie et Mines de l'OGBL décide d'entériner les résultats de la Tripartite sidérurgique. L'action de grève prévue pour le 1^{er} février 2002 est donc suspendue.

22 Janvier _____

250 fonctionnaires de la police, de l'administration des finances et des douanes organisent, à la requête du parquet de Munich, une gigantesque razzia ayant pour cible l'entreprise de transports Kralowetz, y compris son siège central à Esch/Alzette. C'est le début d'un scandale qui touche plus de 170 chauffeurs routiers dont le salaire n'a plus été versé depuis 3 mois. Alors que le directeur de la société est placé en détention préventive, l'OGBL s'implique au quotidien pour le bien-être des chauffeurs originaires des pays d'Europe de l'Est.

19 Février _____

Le comité national aborde le scandale Kralowetz qui touche le secteur des transports et critique le blocage des réformes orchestré par le gouvernement et nettement perceptible ces derniers temps.

1^{er} Mars _____

Premier jour des assemblées générales des sections OGBL. À l'instar de ceux dont ont à débattre les instances de l'OGBL, les thèmes à l'ordre du jour de ces assemblées générales sont fournis par l'actualité.

9 Mars _____

Réunis au centre culturel de Helmdange, les chauffeurs de bus de l'OGBL-ACAL rejettent la proposition de négociation portant renouvellement de la convention collective. Le point litigieux reste la durée obligatoire de disponibilité quotidienne d'un chauffeur de bus. En cas de réduction de ce temps de disponibilité à 11 heures, les employeurs ne sont plus disposés qu'à en rétribuer 7.

12 Mars _____

L'OGBL demande l'organisation d'une table ronde avec tous les armateurs battant « pavillon maritime » luxembourgeois, les syndicats et le ministre des Transports afin de définir des normes sociales claires pour les matelots. Il convient d'éviter un scandale Kralowetz dans le transport maritime.

28 Mars _____

Une délégation de l'OGBL-Nord, dirigée par John Castegnaro, rend visite au ministre de l'Économie Henri Grethen. La délégation souhaite obtenir des éclaircissements au sujet de la situation économique, de l'assainissement des sites de production abandonnés et de la décentralisation de secteurs économiques. Dans l'intérêt des cantons nord, l'OGBL veut poursuivre le dialogue avec le ministère de l'Économie et de l'Environnement.

12 Avril _____

Disposé à faire des concessions, le conseil de gouvernement permet au Parlement, via un amendement, de décider l'entrée en vigueur de l'augmentation des pensions avec effet rétroactif au 1^{er} mars.

16 Avril _____

Pour la première fois depuis 20 ans, l'Italie est paralysée par une grève générale suivie par des millions de travailleurs. Le gouvernement Berlusconi veut saper les droits des travailleurs.

L'OGBL a assuré les syndicats italiens de sa solidarité et est intervenu auprès de l'ambassadeur d'Italie au Luxembourg, l'évolution de la situation en Italie étant susceptible d'avoir un impact sur la politique sociale en Europe.

29 Avril _____

Dans la perspective du 1^{er} mai, 150 personnes participent à la session extraordinaire du comité national. Il s'agit certes de mobiliser les militants pour la fête transrégionale organisée à Thionville, mais également de débattre de façon intensive des problèmes nationaux.

1^{er} Mai _____

La fête du 1^{er} mai du conseil syndical interrégional Sarre-Lor-Lux-Trèves-Palatinat se déroule à Thionville. Parmi les manifestants se trouvent quelque 2.000 membres des associations regroupées au sein de la CGT. À Clervaux, 500 membres prennent eux aussi part aux festivités. Pour le Luxembourg, c'est Jean-Claude Reding qui prend la parole à Thionville et Marie-Thérèse Sannipoli à Clervaux.

13 Mai _____

Le comité exécutif de l'OGBL analyse le discours sur l'état de la Nation tenu cette année par le ministre d'État Jean-Claude Juncker et traitant de l'ensemble des problèmes auxquels sont confrontés le pays et ses citoyens.

15 Mai _____

Sidérurgie: OGBL et LCGB unissent leurs forces et fondent la « OGBL-LCGB Sidérurgie asbl ».

4 Juillet _____

Rencontre avec le ministre de la Sécurité sociale, Carlo Wagner, et Georges Schroeder, directeur de l'Inspection générale de la Sécurité sociale. Cet entretien, organisé à la demande de l'OGBL, est conduit par John Castegnaro. L'objectif est de trouver aux problèmes en matière de pensions d'invalidité, d'ajustement et d'assurance-dépendance des solutions s'inscrivant dans l'esprit de la Tripartite.

8 Juillet _____

Une délégation du Département des employés privés composée de Jean-Claude Reding, Armand Drews, Claude Heirend et Marc Muno rencontre le ministre des Transports Henri Grethen. Les discussions portent sur le trafic en général et sur les problèmes de parking au Kirchberg.

16 Juillet _____

Une délégation de hauts responsables de l'OGBL rencontre le ministre du Travail François Biltgen. Le ministre s'est engagé à entreprendre la réforme de la loi sur les conventions collectives au cours de cette législature et à moderniser les droits de co-gestion et de délégation avant l'expiration de son mandat.

17 Juillet _____

L'OGBL a également demandé au ministre de l'Environnement de prendre position en matière de construction de logements. Le ministre de l'Environnement Charles Goerens et le secrétaire d'État Eugène Berger répondent aux nombreuses questions relatives à: l'étude SERI, l'immigration au Luxembourg, l'énergie, les transports, l'affectation des sols, les déchets, les impacts environnementaux.

9 Septembre _____

La réunion du comité national marque la rentrée sociale de l'OGBL. La campagne de mobilisation en faveur d'une redistribution équitable des richesses produites a porté ses fruits. Il s'agit maintenant, dans le cadre d'une deuxième phase d'action, de transposer dans les entreprises et au sein des comités mixtes la réforme de la législation en matière de conventions collectives ainsi que la nouvelle législation sur la représentation du personnel.

30 Septembre _____

Le comité exécutif de l'OGBL, réuni dans les locaux de la Chambre des Employés privés, s'inquiète de l'application pratique de la loi sur l'invalidité à compter du 1^{er} octobre 2002. Les problèmes d'interprétation des textes doivent être solutionnés dans l'intérêt des personnes concernées. La conjoncture négative sur le marché de l'emploi et le nombre élevé de faillites préoccupent également l'OGBL.

14 Octobre _____

Le Conseil de gouvernement décide une augmentation du salaire minimum à compter du 1^{er} janvier 2003. L'OGBL salue cette initiative gouvernementale, même si le taux d'accroissement n'est pas encore fixé.

15 Octobre _____

«Journée Internationale d'Action» organisée aux frontières du pays par les syndicats des transports (ITF) avec le soutien de l'OGBL. La détérioration des conditions de travail dans le secteur européen des transports est au centre des préoccupations.

16 Octobre _____

Manifestation des délégués du personnel OGBL devant le Parlement. Objectif: une meilleure protection des délégués du personnel et plus de démocratie sur le lieu de travail.

21 Octobre _____

Le Comité exécutif de l'OGBL aborde les principaux points d'actualité, soit la modulation de l'index demandée par la Fedil et l'appel à la modération salariale lancé par le ministre Grethen.

9 Novembre _____

Les délégués du secteur de la construction se réunissent à la Maison du Peuple à Esch/Alzette pour y tenir leur assemblée syndicale statutaire. Deux résolutions intitulées «La réforme de la loi des délégations du personnel» et «Quel avenir pour la construction» sont adoptées.

12 Novembre _____

Deux délégations de dirigeants de l'OGBL et du LSAP se rencontrent pour un échange de vues sur la situation économique et sociale. Les deux parties s'accordent sur divers points: pour une augmentation du salaire minimum, contre le financement des écoles privées par le gouvernement et pour une loi visant à lutter contre le harcèlement moral («mobbing») sur le lieu de travail.

17 Novembre _____

Premier jour de grève des chauffeurs internationaux de l'OGBL-ACAL et la FNCTTFEL qui mènent des actions dans diverses zones industrielles. Une nouvelle convention collective doit permettre

d'instaurer une nouvelle réglementation du temps de travail et d'éviter que les employés ne fassent les frais de charges de travail supplémentaires. En outre, les salaires ne doivent pas être neutralisés mais au contraire augmentés de 2 % par an.

20 Novembre _____

Points à l'ordre du jour du comité national: la situation économique et sociale, les assemblées syndicales, l'accord de formation avec les employeurs, ainsi que la grève qui a lieu pour l'instant dans les transports routiers.

21 Novembre _____

Le syndicat Santé et Social tient son assemblée au Casino syndical de Bonnevoie. André Roeltgen, secrétaire OGBL, présente un programme d'action pour les années à venir. Après adoption d'une résolution, Carlo Wagner, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, s'adresse aux délégués présents.

24 Janvier _____

Plus de 600 délégués participent aujourd'hui à la 5^e diète syndicale de l'OGBL, dont le mot d'ordre est «Ensemble, assurons l'avenir». John Castegnaro, président de l'OGBL, y défend le concept d'une société où règnent solidarité et paix.

Les orateurs invités sont, entre autres, les ministres Henri Grethen et François Biltgen, ainsi que le directeur de la banque centrale, Yves Mersch. Les débats de l'après-midi portent sur le dialogue social au Luxembourg. Y participent Alain Kinn (OGBL), André Roeltgen (OGBL), Pierre Bley (UEL), et le ministre du Travail François Biltgen.

27 Janvier _____

Réunion au sommet OGBL-gouvernement entièrement consacrée à l'article 442-1 du Code pénal.

Le gouvernement tient à conserver un passage consacré à la «violation de domicile». Rien, toutefois, n'est fait qui pourrait limiter le droit de grève.

12 Février _____

Afin de résoudre les problèmes concrets des frontaliers, une délégation OGBL rencontre la ministre de la Famille Marie-Josée Jacobs et le président de la Caisse des prestations familiales, Michel Neyens. Les débats se concentrent sur une réglementation équitable en matière d'allocations familiales, sur les droits à la retraite pour les personnes handicapées, le «Mammerent» (forfait d'éducation), e.a.

17 Février _____

Le Comité exécutif de l'OGBL félicite nos représentants à la Banque Générale/Fortis pour le succès de taille remporté lors de l'élection de la délégation du personnel. À la lecture de rapports de situation provenant de cette société, il apparaît qu'une priorité absolue doit être accordée au maintien des postes de travail.

21 Février _____

Le nouveau Département des Travailleurs handicapés (DTH) rencontre la ministre de la Famille Marie-Josée Jacobs afin de lui présenter ses objectifs en matière d'intégration des personnes handicapées. La ministre assure l'OGBL de son soutien et de sa collaboration en la matière.

27 Février _____

À l'occasion d'une conférence de presse, l'OGBL/LCGB-Sidérurgie asbl annonce la création, par les syndicats européens traitant avec le géant de la sidérurgie Arcelor, d'un comité d'entreprise européen, la Fédération Européenne des Métallurgistes (FEM). Ce comité a pour mission de développer une stratégie commune face à Arcelor.

1^{er} Mars _____

Premier jour des assemblées générales de l'OGBL qui sont, pour le syndicat, l'occasion d'informer sa base et de l'écouter.

7 Mars _____

À la veille de la Journée internationale de la Femme, l'OGBL organise une fête à laquelle sont invités tous ceux qui œuvrent en faveur de l'égalité entre hommes et femmes. Un cocktail informel offre aux participants l'occasion de discuter avec le président et les nombreux secrétaires de l'OGBL.

12 Mars _____

Échange de vues entre l'OGBL et les associations patronales du secteur de la construction. Les deux parties reconnaissent la nécessité, pour le syndicat et le patronat, d'exposer d'une même voix au gouvernement la situation économique et sociale dans le secteur de la construction.

14 Mars _____

L'OGBL réagit avec inquiétude au projet d'amendement du Code pénal et arrête des propositions en matière de liberté syndicale. Il remet aujourd'hui sa prise de position au Premier ministre et au ministre de la Justice sous la forme d'un avis juridique.

26 Mars _____

Rencontre entre le ministre du Travail et l'Inspection du Travail, d'une part, et l'OGBL, d'autre part, au sujet de la législation Horeca. Une réunion avec tous les acteurs de ce secteur est prévue en octobre.

Entre-temps, l'OGBL appelle les employeurs à s'asseoir à la table des négociations, afin de discuter d'une première convention collective dans le secteur de la restauration.

3 Avril _____

Premier jour de manifestation du personnel hospitalier devant les hôpitaux membres de l'«Entente des Hôpitaux». L'EHL refuse de respecter l'accord de 2002 et souhaite le maintien de la politique tarifaire actuelle.

11 Avril _____

Un consensus intervient entre la Confédération du Commerce d'une part, l'OGBL et le LCGB d'autre part, sous la forme d'un accord-cadre: les magasins pourront rester ouverts jusqu'à 20 h la veille de 3 jours fériés, ainsi que 7 samedis.

28 Avril _____

Le Comité exécutif de l'OGBL prend connaissance du projet de loi portant augmentation et indexation des honoraires des médecins. Il demande toutefois que les surcoûts ainsi induits soient pris en charge par le budget de l'État. Il ne saurait, en effet, être question ni d'une augmentation des cotisations ni d'une détérioration des prestations pour les assurés.

1^{er} Mai _____

Jean-Claude Reding, président de l'IGR, salue les participants à la Fête interrégionale du 1^{er} mai à Dudelange. John Castegnaro, président CGT, prend ensuite la parole pour un discours très attendu. Dans le même temps, une manifestation CGT se déroule à Vianden pour la région Nord. Le principal orateur en est René Pizzaferrri, membre du bureau exécutif de l'OGBL.

22 Mai _____

Lors d'une rencontre avec les dirigeants de l'OGBL, le ministre de la Justice, Luc Frieden, se déclare prêt à soumettre à consultations le projet de loi susceptible de limiter les libertés syndicales. À la demande de l'OGBL, les Chambres professionnelles seront, elles aussi consultées.

12 Juin _____

Le secrétaire général de la CGTP-IN et le président de l'OGBL, John Castegnaro, signent à Lisbonne un accord de coopération dont l'objectif est de promouvoir la coopération des deux fédérations syndicales et de garantir aide et assistance aux travailleurs portugais.

7 Juillet _____

Le comité exécutif constate que les frais prélevés depuis le 1^{er} juillet sur les virements bancaires sont supportés par les travailleurs qui ne disposent pas de

connexion Internet. L'OGBL va intervenir auprès du gouvernement et de l'ABBL, afin d'obtenir des prestations de base gratuites pour les clients.

18 Juillet _____

Karl Diller, secrétaire d'État au ministère allemand des Finances, rend visite à l'OGBL à Esch/Alzette. Les discussions, auxquelles participent des représentants du DGB, abordent la situation économique et sociale des deux pays, ainsi que la problématique de l'accord sur la double imposition des revenus entre le Luxembourg et l'Allemagne. Cet accord, dont les répercussions sont actuellement négatives pour les frontaliers allemands, doit être complété par un avenant. L'OGBL informe M. Karl Diller de ses revendications en la matière, lesquelles seront également transmises au ministre luxembourgeois des Finances.

23 Juillet _____

L'OGBL rend visite à l'ABBL, l'Association des banques, représentée par MM. Lucien Thiel et Jean-Jacques Rommes. Les responsables de l'ABBL assurent qu'ils resteront ouverts à toute action concertée sur les prestations de base des banques avec l'ensemble des parties concernées.

28 Juillet _____

Le Comité exécutif de l'OGBL s'oppose à tous ceux qui tentent de réduire les prestations des caisses de maladie. L'indexation et l'augmentation des honoraires des médecins sont le résultat d'un accord passé entre le gouvernement et l'association des médecins et pour lequel ni les caisses de maladie ni leurs représentants n'ont été consultés. L'OGBL s'opposera en conséquence à toute tentative visant à réaliser l'équilibre budgétaire des caisses de maladie par le biais d'une détérioration des prestations et de la qualité des services.

1^{er} Août _____

Accord entre l'OGBL, le LCGB et la Cegedel au sujet du statut des employés, lequel est étendu, à compter d'aujourd'hui, à l'ensemble du personnel de la Cegedel.

28 Août _____

L'OGBL se rend chez le ministre des Transports, Henri Grethen, avec deux revendications: l'amélioration du trafic ferroviaire pour les navetteurs de la région frontalière et la garantie du maintien de l'axe Strasbourg-Luxembourg-Bruxelles. Le ministre se dit prêt à prendre des initiatives en ce sens.

11 Septembre _____

Rentrée sociale et prise de position de l'OGBL en faveur d'une politique de l'emploi dynamique et contre une réduction des prestations sociales au

Luxembourg. L'OGBL se prépare aux élections sociales du 12 novembre prochain, pour lesquelles il obtient le numéro de liste « 3 ».

24 Septembre _____

Inauguration aujourd'hui, à Audun-le-Tiche (F), en présence de nombreuses personnalités, du nouveau bureau de la « Section des frontaliers français de l'OGBL ».

26 Septembre _____

Signature d'un accord de coopération entre l'OGBL et la FGTB-Liège. À l'avenir, les frontaliers OGBL pourront solliciter les conseils de la FGTB à Aywaille et Liège.

30 Septembre _____

«Journée des employés privés» de l'OGBL dans les locaux du Cercle Municipal à Luxembourg. Le succès de foule de cette journée laisse présager du renforcement, lors des prochaines élections sociales, de la position de l'OGBL en tant que principal syndicat des employés privés.

9 Octobre _____

Le comité national ratifie un accord de coopération avec la FEP-FIT et Cadres. L'accord prévoit l'intégration à court terme de la FEP au sein de l'OGBL.

14 Octobre _____

Le président du Parlement, Jean Spautz, se voit remettre la pétition de l'OGBL « Plus de droits pour les délégués du personnel ». La pétition, qui a récolté les signatures de 14.929 militants d'entreprise, vise la réforme des droits syndicaux et une meilleure protection des délégués du personnel contre le licenciement.

3 Novembre _____

À l'occasion d'une réunion d'ARCELOR, des responsables de l'OGBL remettent à M. Joseph Kinsch une pétition signée par 3.845 travailleurs de l'ARBED. Ils demandent que la préretraite et autres mesures sociales en vigueur chez l'ex-ARBED soient maintenues par ARCELOR.

18 Novembre _____

Le comité exécutif de l'OGBL constate que les élections des délégations (1.571 élus, soit une progression de 296 nouveaux délégués) et les élections des caisses de maladie (6 sièges de plus qu'en 1998) se soldent par un incontestable succès. Il remercie tous les participants.

2004

5 Janvier _____
L'OGBL a été fondé il y a 25 ans comme premier syndicat unitaire moderne au Luxembourg. Il est aujourd'hui avec 56.000 adhérents de loin le premier syndicat du Luxembourg.

22 Janvier _____
Lors de la première assemblée plénière de la Chambre des Employés Privés après les élections de novembre 2003, où l'OGBL avait obtenu 15 sur 38 mandats, Jean-Claude Reding est élu président.

23 Janvier _____
À l'occasion de l'assemblée constituante de la Chambre de travail, où l'OGBL tient 23 sur 32 sièges, Henri Bossi est élu président.

5 Février _____
La manifestation sous le slogan « Pour une politique tarifaire et une politique du personnel progressistes et le renouveau du dialogue social » à Esch mène à une ouverture au niveau des négociations pour le renouvellement de la CCT des salariés des hôpitaux.

10 Février _____
Le Comité national discute sur le rétablissement du plein emploi, la réduction du temps de travail, le travail à temps partiel, ainsi que la fusion éventuelle des caisses de maladie.

16 Février _____
Affaire Kralowetz: les premiers 16 procès sur 200 sont débattus aujourd'hui devant le tribunal de travail à Esch. Les chauffeurs de camion provenant de l'Europe de l'Est n'étaient ni payés selon les modalités prévus dans la CCT, ni inscrits auprès de la Sécurité sociale luxembourgeoise.

5 Mars _____
Les assemblées générales des sections locales commencent aujourd'hui.

8 Mars _____
Le Comité exécutif souligne, à l'occasion de la Journée mondiale de la Femme, que l'égalité entre hommes et femmes dans les domaines de la société reste prioritaire pour l'OGBL.

23 Mars _____
La première assemblée générale du département des travailleurs handicapés a lieu en présence de la ministre de la Famille.

30 Mars _____
L'Office National de Conciliation est appelé à intervenir, suite à l'échec lors des négociations pour le renouvellement de la CCT des employés de banque.

2 Avril _____
L'OGBL invite à une conférence au Casino de Bonnevoie à l'occasion de la journée d'action de la CES « Notre Europe — l'Europe c'est nous ! ».

26 Avril _____
Les salariés des pharmacies manifestent pour un CCT.

27 Avril _____
Environ 2.500 salariés d'Arcelor manifestent contre la fermeture du laminoir de Dudelange.

1^{er} Mai _____
La fête du 1^{er} mai a lieu à Schiffange. Le président John Castegnaro intervient sur les revendications de l'OGBL quant au rétablissement du plein emploi, une politique de formation offensive, de nouvelles initiatives et impulsions au niveau de la politique d'investissement et de diversification, des lois modernes pour l'information, la consultation et la participation des représentants des salariés, la sécurisation et l'amélioration de la protection sociale et du système des pensions. Le secrétaire général Jean-Claude Reding intervient à la manifestation du DGB à Trèves et à Sarrebruck.

À quelques semaines des élections législatives, les prises de positions de partis politiques sur les sujets suivants sont publiés dans l'Aktuell: dialogue social, droit du travail, législation relative aux syndicats, protection du salarié, politique de l'emploi, égalité des chances, politique sociale et de la santé, politique du logement, économie, environnement et transports.

L'OGBL salue la nouvelle loi sur les CCT, qui amène enfin des clarifications en ce qui concerne la définition de la représentativité nationale, et introduit une représentativité sectorielle limitée.

25 Mai _____
Le département des retraités discute avec des représentants des quatre partis les plus importants sur la situation du 3^e âge, dans le cadre de sa conférence d'études.

1^{er} Juillet _____
Le politologue Dr. Raoul Marc Jennar donne une conférence d'informations sur les conséquences négatives de la directive Bolkestein devant la salle des fêtes comble de la Maison du Peuple.

8 Juillet _____
Le Comité national discute des sujets suivants: analyse des élections législatives, avancements des travaux de la tripartite « compétitivité », directive Bolkestein, situation dans les entreprises.

13 Septembre _____

Le Comité national traite, outre de la quadripartite et de l'assemblée générale de l'Union des Caisses de Maladie prochaines, du forfait d'éducation, qui ne sera dorénavant plus financé à travers le budget de l'Etat, mais via les caisses de pension, de l'augmentation du salaire minimum et du RMG, ainsi que de l'ajustement des rentes et pensions.

21 Septembre _____

Lors de la première entrevue de l'OGBL avec le nouveau ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, les points suivants sont à l'ordre du jour: Quadripartite, débat autour de la législation en matière d'invalidité, forfait d'éducation, directive Bolkestein, ajustement des rentes et pensions.

8 Octobre _____

La CES signe un accord-cadre avec les organisations patronales européennes sur le stress au lieu de travail.

19 Octobre _____

Les sujets suivants sont abordés lors de la réunion du sommet entre l'OGBL et le gouvernement: plein emploi, protection sociale, politique tarifaire, dialogue social et politique européenne.

D'autres entrevues ont lieu avec le ministre des Classes moyennes et du logement, la ministre de la Famille et de l'Egalité des chances et la ministre de l'Education nationale, pour avoir des explications sur les réformes prévues dans l'accord de coalition et dans la déclaration du gouvernement, ainsi que sur leur réalisation concrète. En outre, une entrevue a eu lieu avec le ministre de l'Economie, afin de lui soumettre des revendications de l'OGBL en vue d'une politique qualitative et durable en matière de croissance et de diversification.

9 Novembre _____

Pour garantir un budget 2005 en équilibre, l'assemblée générale de l'UCM décide une augmentation minimale des cotisations de 0,3% pour le financement des prestations en nature, ainsi qu'une augmentation de 3 € au niveau de la participation aux frais de séjour en hôpital pendant 30 jours maximum par an.

10 Novembre _____

L'OGBL renouvelle ses revendications par rapport à une réforme plus que nécessaire de la loi du dialogue social et de la délégation du personnel auprès du ministre du Travail et de l'Emploi.

26 Novembre _____

Le 5^e/XXX^e Congrès ordinaire de l'OGBL a lieu à l'hémicycle au Kirchberg. Le Congrès adopte le rapport d'activité et le rapport financier. Lors de sa séance constitutive, le nouveau Comité national

élit Jean-Claude Reding comme nouveau président, Marie-Jeanne Leblond-Reuter et Henri Bossi comme nouveaux vice-présidents. John Castegnaro est nommé président d'honneur.

27 Novembre _____

Lors de la deuxième journée du Congrès, Jean-Claude Reding intervient de façon détaillée dans sa déclaration de principe sur les thématiques de la politique sociale, aussi bien au plan national, qu'au plan européen et international.

5.-10 Décembre _____

Jean-Claude Reding et Nico Clement participent au 18^e Congrès mondial de la CISL au Japon, lors duquel la fusion de la CISL et de la CMT (Confédération Mondiale du Travail), pour former la nouvelle CSI (Confédération Syndicale Internationale), est amorcée.

22 Janvier _____

Le SEW et la FGIL invitent à une journée de réflexion sur l'école de demain et la réforme de la loi scolaire de 1912, qui s'impose depuis longtemps.

27 Janvier _____

Une délégation de la CES, menée par John Monks et par les présidents des deux syndicats les plus importants du Luxembourg, soumettent un mémorandum de 10 points sur les pierres de touche sociales de la présidence luxembourgeoise au Premier ministre et au ministre du Travail et de l'Emploi, en leur fonction de représentants de la présidence luxembourgeoise du Conseil européen.

1^{er} Février _____

Un premier succès pour les syndicats: la Commission européenne annonce la révision de la directive Bolkestein sur la libre circulation des services dans le marché intérieur européen.

4 Mars _____

Les assemblées générales des sections locales commencent aujourd'hui.

8 Mars _____

Le Comité national adopte une résolution en faveur du traité constitutionnel européen avec 123 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions. Il demande cependant un changement de direction au niveau de la politique économique et sociale de l'Union.

Dans une déclaration pour la Journée mondiale des Femmes, l'OGBL prend position en faveur de l'égalité dans la vie active.

19 Mars _____

L'OGBL participe à la manifestation de la CES à Bruxelles contre la directive Bolkestein, contre le démantèlement social, contre une détérioration de la directive sur le temps de travail, pour des investissements dans l'éducation, la formation initiale et continue, pour plus d'emplois et des emplois de meilleure qualité, pour des standards sociaux et environnementaux élevés.

Avril _____

Suite à la réunion du comité de coordination tripartite sur la compétitivité du Luxembourg, les syndicats OGBL et LCGB soumettent leur analyse au ministre de l'Economie.

8 Avril _____

Le gouvernement décide, suite à une proposition de l'OGBL, de reconnaître le 28 avril comme « Journée internationale de la sécurité et de la santé au lieu de travail ».

12 Avril _____

L'OGBL et le Mouvement écologique se mettent d'accord qu'une attention plus accentuée doit être portée sur l'environnement et l'aménagement du territoire dans le cadre des discussions sur la compétitivité.

1^{er} Mai _____

Jean-Claude Reding revendique, à l'occasion de son discours lors de la fête du 1^{er} mai des syndicats CGT à Wiltz, des emplois sûrs et de bonne qualité. Parmi les autres sujets abordés figurent, outre une meilleure politique de l'éducation, de la recherche et du développement, l'aménagement du territoire, la politique environnementale ou encore le développement du Luxembourg dans la Grande Région.

3 Mai _____

Plus de 200 délégués des syndicats industriels de l'OGBL démarrent une campagne sur le futur de l'industrie au Luxembourg et le maintien de l'emploi dans le domaine de l'industrie. Les pistes de réflexion devront être soumises à la discussion de tous les salariés des entreprises industrielles.

9 Mai _____

Le secrétaire général adjoint de la CES, Rainer Hoffmann, rencontre le ministre de l'Economie luxembourgeois, pour une entrevue sur les « lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (2005-2008) », en préparation du Conseil européen sur la compétitivité.

28 Mai _____

Les salariés du secteur du bâtiment manifestent à Luxembourg et demandent aux employeurs de reprendre la voie des négociations pour le renouvellement de la CCT.

6 Juin _____

Le Bureau exécutif rencontre une délégation de syndicalistes scandinaves pour un échange de vues sur l'avenir social de l'Europe.

6 Juillet _____

Le syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs manifeste contre les réductions touchant à la qualité dans le secteur social, qui sont envisagées par la ministre de la Famille.

12 Juillet _____

Le Comité national traite du référendum sur le traité constitutionnel, du bilan de la présidence luxembourgeoise de l'UE, de l'analyse de la situation économique et sociale au Luxembourg, des modifications législatives au niveau de l'assurance-maladie et de l'assurance-invalidité, ainsi que sur l'état des travaux relatifs au projet de loi sur le dialogue social dans les entreprises.

13 Septembre _____

Le Comité national débat à l'occasion de la rentrée sociale sur le programme de réforme, que le Luxembourg fixera sur base des lignes directrices de la stratégie de Lisbonne remaniée. Dans ce contexte, l'OGBL met l'accent sur les champs d'action et thèmes suivants: soutien à l'innovation, à la recherche et au développement durable, l'adaptation et l'amélioration des pratiques administratives, l'augmentation générale du niveau d'éducation et de formation, la formation continue, l'encouragement de la cogestion dans les entreprises, l'amélioration des conditions de travail, un aménagement socialement supportable de restructurations pour des raisons économiques ou technologiques.

20 Septembre _____

Plus de 400 délégués des syndicats industriels de l'OGBL soulignent de nouveau leurs revendications par rapport au futur de l'industrie au Luxembourg et pour le maintien de l'emploi dans le secteur industriel.

14 Octobre _____

L'OGBL et la Guilde des contrôleurs de la circulation aérienne signent un accord relatif à leur coopération future, aussi bien au niveau syndical qu'au niveau de la politique des transports.

15 Novembre _____

Le Comité national prépare la réunion du Comité de coordination tripartite, qui s'occupera de la situation de l'emploi.

2 Décembre _____

L'ACAL (Association professionnelle et de secours mutuels des conducteurs d'automobiles du Grand-Duché de Luxembourg), qui a rejoint l'OGBL en 2001, fête son 75^e anniversaire au Centre culturel à Sandweiler.

7 Décembre _____

L'OGBL et la « Ligue d'hygiène mentale » présentent les résultats d'un sondage sur le stress, entrepris pendant les mois de mai, juin et juillet auprès de 1.230 participants.

9 Décembre _____

L'acte officiel d'affiliation de la FLTL à l'OGBL est signé. Toutes les activités de la « Fédération des travailleurs du livre », le plus ancien syndicat du Luxembourg, sont intégrées dans le syndicat professionnel Imprimeries, Médias, Culture de l'OGBL.

10 Décembre _____

Le département des immigrés fête son 20^e anniversaire.

14 Février _____

700 membres de l'OGBL participent à la manifestation de la CES à Strasbourg contre la directive Bolkestein sur la libéralisation de tous les services.

22 Février _____

Le Comité national traite de la tripartite, de l'offre publique d'achat de Mittal Steel sur Arcelor, de la situation dans les entreprises et de l'analyse actuelle du système des pensions.

Villeroy & Boch annonce aujourd'hui la suppression de 180 emplois.

3 Mars _____

Les assemblées générales des sections locales commencent aujourd'hui.

15 Mars _____

L'OGBL démarre son tour de solidarité de plusieurs jours à travers tout le Luxembourg avec deux minibus affichant le slogan « Emplois en péril », ceci pour manifester contre les licenciements massifs annoncés chez TDK, Villeroy & Boch et les brasseries Mousel et Diekirch. Une liste de pétition regroupant 15.000 signatures est remise au ministre du Travail et de l'Emploi.

30 Mars _____

L'accord sur l'accès individuel à la formation, signé en 2003 par les syndicats OGBL et LCGB et l'UEL (Union des Entreprises Luxembourgeoises), devient d'obligation générale par voie d'un règlement grand-ducal.

1^{er} Avril _____

L'OGBL offre une aide professionnelle aux victimes du stress, en collaboration avec la « Ligue d'Hygiène mentale ».

24 Avril _____

Le Comité national adopte le compromis conclu au sein du comité de coordination tripartite en session extraordinaire le 24 avril 2006 avec 52 voix pour, 26 contre et 7 abstentions. Les points principaux de l'accord sont:

- Versement retardé des tranches indiciaires pour la période 2006-2009
- Désindexation des allocations familiales
- Retardement de l'ajustement des pensions et rentes
- Augmentation du taux de cotisation de l'assurance-dépendance
- Augmentation de l'impôt de solidarité
- Adaptation du salaire social minimum
- Mesures en faveur de l'emploi
- Introduction du statut unique

28 Avril _____

Dans le cadre des festivités du 1^{er} mai, une séance publique élargie du Comité national a lieu à Sandweiler. Jean-Claude Reding y intervient sur l'accord tripartite, la situation sur le marché du travail, la politique de l'enseignement et de l'environnement. L'OGBL continue à se porter garant du modèle social.

30 Avril _____

De nombreux participants, surtout des adolescents, prennent part aux concerts de groupes rock luxembourgeois et étrangers, organisés dans le cadre des festivités du 1^{er} mai à la « Rockhal ».

1^{er} Mai _____

La première Fête du Travail et des Cultures à l'Abbaye Neumünster à Luxembourg/Grund est un plein succès. Toutes les catégories d'âge sont présentes et s'enthousiasment pour un programme culturel attractif: musique, chansons, cabaret, expositions, projections de films et théâtre.

13 Juin _____

La situation économique et sociale du pays, les travaux du Comité permanent de l'emploi et la situation dans les entreprises sont les principaux sujets abordés lors de la réunion du Comité national.

25 Juin _____

Le conseil d'administration d'Arcelor ne s'oppose plus à une reprise d'Arcelor par Mittal Steel.

Suite aux recettes extraordinaires de l'Etat, en tant qu'actionnaire d'Arcelor, à travers un échange d'actions, l'augmentation prévue de l'impôt de solidarité, qui faisait pourtant partie du compromis au niveau de la tripartite, est annulée.

27 Juin _____

Le Comité exécutif insiste sur la limitation dans le temps des mesures relatives à l'index adoptées par la tripartite. Il souligne en outre que le mécanisme indiciaire n'a pas été aboli, et qu'il doit de nouveau fonctionner normalement à partir de 2010.

Sur invitation de «Force Ouvrière», l'OGBL participe à la colonne publicitaire du Tour de France, lors de deux étapes à travers le Luxembourg.

1^{er} Juillet _____

Lors du Congrès extraordinaire de l'OGBL, 500 délégués discutent au centre de congrès de l'hémicycle à Luxembourg/Kirchberg sur la nouvelle version des statuts de l'OGBL. Plus d'une centaine d'amendements à la proposition textuelle ont été introduits de la part des syndicats, régionales et départements. Dans la majorité des cas, un compromis a pu être trouvé au sein de la commission statutaire. Environ 20 propositions ont dû être soumises à la décision du Congrès.

Les nouveaux statuts prévoient notamment:

- une simplification de la procédure de grève.
- le soulèvement de l'importance du travail syndical interrégional, européen et international.
- un renforcement de l'indépendance politique.
- des adaptations au statut unique du salarié.

11 Septembre _____

Le Comité national analyse l'évolution positive de l'économie luxembourgeoise et traite en outre de l'évolution des prix, de la politique de l'emploi, dont le projet de loi sur le «maintien de l'emploi», de l'évolution des inégalités sociales et du statut unique.

12 Septembre _____

Sur demande de l'OGBL, une entrevue a lieu avec le ministre de l'Economie, lors de laquelle sont discutées l'importance d'une politique industrielle

moderne et d'une politique économique tournée vers l'avenir, d'une politique des prix raisonnable, ainsi que de l'introduction d'un statut unique moderne du salarié du point de vue de la politique économique.

6 Novembre _____

L'agence d'Esch du SICA inaugure ses nouveaux bureaux au 42, rue de la Libération.

17 Novembre _____

Plus de 8.000 élèves manifestent à Luxembourg et à Esch contre le projet de loi 5611, qui prévoit une politique de lutte contre le chômage défavorable aux jeunes.

17 Janvier _____

Thomson annonce la fermeture de Technicolor à Foetz.

19 Janvier _____

Les nouveaux locaux du SEW sont inaugurés au n° 1, rue Jean-Pierre Sauvage, au Kirchberg.

31 Janvier _____

L'OGBL rencontre l'ACEL (Association des Cercles d'Etudiants Luxembourgeois) pour un échange d'informations sur la situation des étudiants en général, ainsi que les problèmes spécifiques des diplômés universitaires lors de leur entrée dans la vie professionnelle.

2 Février _____

Début des assemblées générales des sections de l'OGBL et du département des immigrés.

6 Mars _____

Le Comité national analyse en premier lieu la situation économique du pays et demande au gouvernement d'utiliser le temps qui lui reste, pour réaliser les réformes promises dans les domaines suivants:

- politique fiscale
- compatibilité entre vie privée et vie professionnelle
- politique de l'éducation
- politique industrielle, développement et recherche
- lutte contre la pauvreté.

18 Mars _____

Un grand meeting de protestation des salariés de la sidérurgie a lieu dans le hall des sports à Lallange.

24 Avril _____

À l'occasion de la Journée internationale de la sécurité et de la santé au lieu de travail, l'OGBL et le Service de Santé au Travail Multisectoriel invitent à une conférence sur le sujet « Les agents cancérogènes et la prévention du risque professionnel » à la Maison du Peuple.

27 Avril _____

La séance élargie publique du Comité national dans le cadre des festivités du 1^{er} mai a lieu à la Maison syndicale de Dudelange. Jean-Claude Reding y présente les revendications et positions de l'OGBL concernant l'Europe sociale, la mondialisation, la politique de l'emploi nationale et européenne, l'index, l'éducation nationale et le statut unique.

1^{er} Mai _____

Des milliers de visiteurs se rendent à la 2^e édition de la Fête du Travail et des Cultures de l'OGBL à l'Abbaye Neumünster à Luxembourg/Grund, qui profite d'un temps particulièrement ensoleillé.

21.-25 Mai _____

Une délégation de l'OGBL, menée par Jean-Claude Reding, participe au Congrès de la CES à Séville. Sous le slogan « Passer à l'offensive », les représentants de tous les syndicats membres, qui représentent 60 millions d'adhérents, adoptent l'orientation stratégique future de la CES et le « Manifeste de Séville », et élisent la nouvelle équipe dirigeante.

12 Juin _____

Plus de 500 délégués du personnel de tous les secteurs de l'économie luxembourgeoise s'engagent lors d'une conférence de leurs syndicats professionnels au Casino de Bonnevoie pour un programme d'action offensif en matière de politique tarifaire.

15 Juin _____

Nando Pasqualoni est élu président par l'assemblée plénière de la Chambre de travail. L'élection du nouveau président était devenue nécessaire suite à la nomination du président sortant Henri Bossi comme chargé de direction du centre de formation de l'AK, le CEFOS à Remich.

19 Juin _____

En vue de la manifestation sur les droits fondamentaux, Jean-Claude Reding et Nico Clement intervien-

nent auprès du ministre délégué aux affaires européennes Nicolas Schmit en faveur de la charte des droits fondamentaux.

20 Juin _____

De nombreux membres de l'OGBL participent à la manifestation de la CES en faveur de la charte des droits fondamentaux à Bruxelles.

21 Juin _____

Dans le cadre de la campagne de la CES contre une révision de la directive sur le temps de travail, un meeting de protestation interrégional a lieu au Casino de Bonnevoie. Y participent des syndicalistes de la Sarre et de Rhénanie-Palatinat, de la Wallonie, de Lorraine et du Luxembourg.

18 Septembre _____

Le Comité national entame la rentrée sociale en traitant de la réforme de l'enseignement fondamental, de la protection des salariés en cas de faillite, de l'adaptation de l'impôt sur le revenu à l'évolution des prix et du statut unique. Le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale intervient par rapport au statut unique.

12 Novembre _____

En présence de nombreuses personnalités de la vie politique et syndicale, le nouveau centre de formation et de séminaires CEFOS est inauguré solennellement à Remich.

19 Novembre _____

La Régionale Nord de l'OGBL fête son 40^e anniversaire lors d'une séance académique à Wiltz.

Janvier _____

Une délégation de l'OGBL, menée par Jean-Claude Reding, rencontre le ministre de l'Economie fin janvier. Les sujets suivants sont abordés lors de l'entrevue:

- l'évolution des prix au Luxembourg et la lutte contre l'inflation
- les conséquences sociales des faillites
- la mise en œuvre de la directive « Services »

19 Février _____

Le Comité national se livre à une analyse de la situation économique et sociale du pays. Il traite en outre du rapport tarifaire 2007, qui montre que l'OGBL a obtenu de très bons résultats dans les négociations tarifaires.

26 Février _____

L'OGBL et le DGB inaugurent un bureau de conseils commun à Bitbourg. Les permanences de l'OGBL ont lieu chaque mercredi, de 17h00 à 21h00.

5 Mars _____

Sur invitation de l'OGBL, le directeur Paul Weber explique la réforme de l'Inspection du Travail et des Mines. La loi relative à la réforme de l'ITM a été adoptée par la Chambre des Députés fin décembre 2007.

15 Avril _____

L'OGBL lance sa campagne de préparation pour les élections sociales à Roeser. Le meeting offre en même temps la possibilité de célébrer le 60.000^e adhérent de l'OGBL.

Le président présente à l'occasion les statistiques actuelles sur les membres de l'OGBL:

82 % des membres poursuivent une activité professionnelle.

34 % sont des femmes.

35 % travaillent dans le secteur des services.

21 % travaillent dans le secteur social et éducatif, ou pour la fonction publique.

20 % travaillent dans l'industrie.

16 % travaillent dans le secteur du bâtiment.

8 % travaillent dans le secteur des transports.

16 Avril _____

L'OGBL met en ligne un site web pour les frontaliers français (www.frontaliers-francais.lu), qui est censé contribuer à une meilleure distribution d'informations aux frontaliers, notamment en matière des droits des salariés.

28 Avril _____

Les frontaliers belges et allemands reçoivent à leur tour des sites web (www.frontaliers-belges.lu et www.deutsche-grenzgaenger.lu).

29 Avril _____

Le Comité national élargi en préparation du 1^{er} mai a lieu, à l'occasion du 90^e anniversaire de la section, au Hall de la Chiers à Differdange.

1^{er} Mai _____

Des milliers de membres, amis et sympathisants de l'OGBL participent à la Fête du Travail, des Cultures et du Dialogue à l'Abbaye Neumünster à Luxembourg/Grund.

La Régionale Nord invite à sa fête du 1^{er} mai à Vianden. L'orateur René Pizzaferrri, membre du Bureau exécutif, intervient surtout sur la défense des acquis sociaux.

La section des frontaliers allemands de l'OGBL participe aux manifestations du 1^{er} mai du DGB à Sarrebruck et à Trèves.

5 Mai _____

Le Comité exécutif traite des sujets salaire social minimum, mesures fiscales, évolution des prix et indexation. En raison des améliorations essentielles aux niveaux des finances de l'Etat et afin de contre-carrer la perte du pouvoir d'achat, causée par l'évolution des prix, le Comité exécutif demande le rétablissement du fonctionnement normal de l'automatisme indiciaire au 1^{er} janvier 2009.

21 Mai _____

Le ministre de la Sécurité sociale reçoit une délégation de l'OGBL pour un échange de vues sur l'évolution des pensions au Luxembourg.

22 Mai _____

Conférence « Assurer la qualité et l'équité de l'enseignement au Luxembourg ». Les intervenants sont les suivants: Romain Martin, co-auteur du rapport national PISA 2006, Laura Figazzolo, assistante de recherche de l'Internationale de l'éducation, Peter Kühn, co-auteur du rapport national PIRLS 2006, Jean-Claude Reding, président de l'OGBL, Monique Adam, présidente du SEW et Guy Foetz, vice-président du SEW.

27 Mai _____

Le Comité national traite notamment de la déclaration du gouvernement sur l'état de la nation, du travail des syndicats professionnels et de la politique européenne. Il adopte en outre unanimement la liste de l'OGBL pour les élections de la Chambre des Salariés.

5 Juin _____

La conférence des syndicats se tient cette année-ci à Sandweiler. Le président Jean-Claude Reding et André Roeltgen, membre du Bureau exécutif, présentent l'orientation de la politique tarifaire de l'OGBL pour l'année suivante.

24 Juin _____

L'OGBL ouvre une nouvelle antenne de conseils pour les frontaliers français à Thionville, 32, avenue de la Libération.

26 Juin _____

Une autre antenne pour les frontaliers allemands est inaugurée avec le DGB au centre-ville de Sarrelouis.

26 Juin _____

Stress, mobbing et burn-out au lieu de travail sont les sujets d'un colloque organisé par l'OGBL et la «Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale», avec le soutien du Ministère de la Santé, au CEFOS à Remich. Plus d'une centaine de participants suivent les exposés et participent aux workshops.

5 Juillet _____

600 syndicalistes de la Grande Région manifestent sur la place Clairefontaine pour une Europe sociale, et surtout contre les atteintes aux droits des salariés et aux droits syndicaux. Le ministre du Travail reçoit une délégation syndicale avant la manifestation.

8 Juillet _____

L'ordre du jour du Comité national comprend la situation économique et sociale du pays, la situation dans les entreprises et la politique européenne. Le Comité national débat en particulier sur le mécanisme indiciaire et son avenir. Il décide de lancer une campagne de mobilisation sur les sujets de l'index et de l'évolution des prix en automne. Il est en outre décidé que René Pizzaferrri remplacera le directeur de la Chambre de travail, parti à la retraite.

16 Juillet _____

Lors d'une conférence de presse, l'OGBL présente ses propositions pour résoudre les problèmes au niveau de la réinsertion professionnelle des salariés souffrant d'une invalidité partielle.

31 Août _____

En commémoration à la grève générale du 31 août 1942 contre le régime nazi et pour la liberté, de nombreuses cérémonies de commémoration ont lieu aujourd'hui, auxquelles participent des représentants de l'OGBL.

1^{er} Septembre _____

Les syndicats composant la CGT, l'OGBL et la FNCTTFEL, commémorent le Labor Day en hommage aux syndicalistes d'outre-mer, qui ont laissé leur vie pendant la seconde guerre mondiale.

2 Septembre _____

L'OGBL et la CGFP constatent lors d'une entrevue, qu'ils défendent le même point de vue par rapport à l'indexation.

16 Septembre _____

Le Comité national traite notamment des sujets pouvoir d'achat et indexation des salaires et pensions. Il adopte le programme de l'OGBL pour les élections sociales.

17 Septembre _____

L'OGBL dépose ses listes de candidats pour la Chambre des Salariés auprès de la Justice de paix.

29 Septembre _____

L'OGBL informe la presse à Sarrebruck sur les élections sociales, qui ont lieu le 12 novembre au Luxembourg. D'autres conférences d'information en région frontalière ont lieu respectivement le 7 octobre à Metz et le 8 octobre à Arlon.

Octobre _____

La campagne de l'OGBL pour l'index bat son plein. Des brochures d'information sont distribuées devant de nombreuses entreprises, dans les zones piétonnes et devant les gares. Une manifestation des syndicats Sidérurgie et Mines et Transformations sur métaux et Garages a lieu devant la Chambre des Députés lors de l'ouverture de la nouvelle session parlementaire.

À partir de début octobre, le nouveau site web de l'OGBL www.elsoc.lu informe sur les élections sociales.

1^{er} Octobre _____

La conférence des sections locales et régionales a lieu au Centre Atert à Bertrange, sous le signe de la campagne pour l'index et des élections sociales.

6 Octobre _____

Parmi les sujets traités par le Comité exécutif figurent la crise financière, le budget de l'Etat, le pouvoir d'achat, l'index et les chèques-service.

9 Octobre _____

Plus de 600 candidats participent à la rencontre des candidats à Bascharage, afin de souligner ensemble l'importance des élections sociales placées sous le signe du statut unique, pour montrer la force de l'OGBL et pour soutenir ses revendications.

10 Octobre _____

Une entrevue a lieu, sur demande de l'OGBL, avec les ministres du Travail et de l'Economie et l'ABBL. L'OGBL salue les décisions prises en faveur du maintien des emplois dans le secteur bancaire.

22 Octobre _____

Une conférence de presse commune de l'OGBL et du Mouvement écologique a lieu à l'occasion de la conférence «La lutte contre le réchauffement de la planète est-elle créatrice de nouveaux emplois?», lors de laquelle intervient Peter Poschen, conseiller principal au développement durable auprès du BIT à Genève.

12 Novembre _____

Les représentants pour les délégations du personnel dans les entreprises et la Chambre des Salariés sont élus aujourd'hui.

Décembre _____

L'OGBL a gagné les élections sociales haut la main. Le nombre de représentants du personnel augmente de 430 mandats (27 %) par rapport à 2003, pour afficher un total de 2.020 mandats. Le résultat des élections de la nouvelle Chambre des Salariés est attendu avec impatience, vu le contexte de l'introduction du statut unique et de la fusion des anciennes Chambre de travail et Chambre des Employés privés. Le résultat dépasse les attentes. Avec 36 sur 60 mandats, l'OGBL s'assure la majorité absolue.

Cette majorité apporte également la majorité du côté syndical auprès des caisses de Santé et de Pension, ainsi qu'au niveau de la juridiction du travail.

16 Décembre _____

Plusieurs centaines de membres de l'OGBL participent à l'Euro-manifestation de la Confédération européenne des syndicats à Strasbourg pour que le Parlement européen refuse les détériorations prévues par la révision de la directive sur le temps de travail.

Gewerkschaftliche Chronik

1979-2008

1979

5. Januar _____

In der ersten Sitzung der Exekutive unterzeichnen John Castegnaro, Präsident des OGBL und Jos Kratochwil Generalsekretär des OGBL, die offizielle Gründungsakte.

15. Januar _____

Der Geschäftsführende Vorstand des neugegründeten OGBL trifft sich mit der Regierung, um ihr ein 16 Punkte umfassendes Forderungsprogramm vorzulegen. Die Regierung verspricht, bis Mitte Februar eine Prioritätenliste der Gesetzesprojekte vorzulegen, die sie noch vor den Wahlen verwirklichen will.

22. Januar _____

Der Nationalvorstand des OGBL tritt zu seiner ersten Sitzung im Novotel in Luxemburg zusammen. Alle anwesenden Mitglieder des Nationalvorstandes unterzeichnen die Gründungsurkunde des OGBL. Die Tagesordnung umfasst 19 Punkte.

Der Nationalvorstand verabschiedet seine erste Stellungnahme zur Restrukturierung der Stahlindustrie.

27. Januar _____

Der Gründungskongress der Gewerkschaftsjugend „OGJ“ findet statt.

14. Februar _____

Das „Syndikat Banken und Versicherungen“ (SBA) wird gegründet.

März _____

Bei den Berufskammerwahlen gelingt dem OGBL der Einstieg in die Privatbeamtenkammer, während er in der Arbeiterkammer die stärkste Fraktion stellt. Ihm wird aber die Rolle der Opposition aufgezogen durch die Allianz des LCGB mit einer Organisation, die keine Repräsentativität hat.

13. März _____

Das OGBL-Syndikat Handel wird gegründet.

19. März _____

Das Abkommen der Stahltripartite, das die Neustrukturierung der Stahlindustrie und die Absicherung der Arbeitsplätze enthält, wird von der Regierung, den Stahlgesellschaften und auf Gewerkschaftsseite einzig und allein vom OGBL unterzeichnet.

26. März _____

Der Nationalvorstand des OGBL ratifiziert das Schlussdokument der Stahltripartite einstimmig mit 2 Enthaltungen. Die für den 2. April vorgesehene Manifestation wird abgesagt.

In einer Entschliebung des Nationalvorstandes befasst sich der OGBL mit der Lage bei Monsanto. Die Direktion, die luxemburgische sowie die deutsche Regierung werden aufgefordert, alles zu tun, damit der Standort Echternach erhalten bleibt.

1. Mai _____

Rund 3.000 Arbeiter, Handwerker, Beamte, Frauen und Männer demonstrieren in Mersch für Vollbeschäftigung, für gleichen Lohn, für gleiche Arbeit, für mehr Lebensqualität und menschenfreundlichere Arbeitsplätze sowie für eine Gesellschaft mit mehr Gleichberechtigung. Die FGIL überträgt ihre gewerkschaftlichen Aktivitäten dem OGBL. Fünfzehn Vertreter der FGIL werden in den Nationalvorstand aufgenommen.

23. Mai _____

Das „Syndikat Erziehung und Wissenschaft“ (SEW) wird gegründet.

15. Juni _____

Der Nationalvorstand verabschiedet ein Memorandum zur Sozial- und Wirtschaftspolitik, um vor der Ausarbeitung des Regierungsprogramms die kurz- und mittelfristigen Forderungen des OGBL darzulegen.

1. Juli _____

Der OGBL erreicht die Einführung eines 1. Kollektivvertrages für die Bankarbeiter.

26. Juli _____

Der OGBL beginnt eine Kampagne zur Gleichstellung der Frau in Sachen Haushaltszulage.

12. September _____

Das Syndikat „Handel“ legt sein Aktionsprogramm vor.

15. September _____

Die Handwerkerkonferenz beschließt, eine Handwerkerabteilung im OGBL zu gründen mit dem Ziel, die spezifischen Probleme der Handwerker und ihrer Berufsausbildung zu behandeln.

22. September _____

Mit einer Konferenz wird der Grundstein gelegt für die Tätigkeit einer besonderen Privatbeamtenabteilung im OGBL.

12. November _____

Ein vom Nationalen Schlichtungsamt eingesetztes Schiedsgericht spricht dem OGBL sowohl sektoriell für die Stahlindustrie als auch national die Repräsentativität und damit die Vertragsfähigkeit für die Privatbeamtenkollektivverträge zu.

14. November _____

Bei den Ausschusswahlen ist für den OGBL im Vergleich zu den Berufskammerwahlen ein Aufwärtstrend zu verzeichnen. Er hat bei den Arbeitern seine Position gefestigt und sie bei den Beamten ausgebaut.

28. November _____

Die Krankenkassenwahlen bestätigen den positiven Trend, der sich bei den Ausschusswahlen für den OGBL abgezeichnet hatte. Bei der Nationalen Arbeiterkrankenkasse erhält er 47,4%, bei der Arbeiterkrankenkasse der ARBED 59,2%, bei der Privatbeamtenkrankenkasse 26,2% und bei der ARBED-Beamtenkasse 25,6% der Stimmen.

1980

7. Januar _____

Das zuständige Syndikat „SBA“ und die „OGJ“ gründen eine Jugendsektion „Banken und Versicherungen“.

12. Januar _____

Der CGT-Kongress beschließt, neben dem OGBL, der als Dachorganisation gegliedert ist, seine Tätigkeiten unter neuen Bedingungen weiterzuführen.

29. März _____

Die 2. Privatbeamtenkonferenz des OGBL in Bonneweg behandelt ausführlich das Privatbeamtenstatut und bereitet ein Arbeitsprogramm vor.

12. April _____

Der 1. ordentliche Kongress der OGJ findet in Luxemburg statt. Er spricht sich für die Bekämpfung der Jugendarbeitslosigkeit sowie gegen Verschlechterungen des Jugendarbeitsschutzes aus.

14. April _____

Der Nationalvorstand des OGBL befasst sich mit dem Regierungsbericht zur Lage der Nation. Die Regierung bestätigt ihre Absicht, bis 1983, 7.500 neue Arbeitsplätze zu schaffen. Der Nationalvorstand verabschiedet eine Stellungnahme zur Krebsbeschränkung (Supervolttherapie).

1. Mai _____

Über 3.000 Menschen nehmen an der Maikundgebung der CGT in Schifflingen teil.

6. Mai _____

Mit den Konkursverwaltern GTL/SOGEBA findet ein Rundtischgespräch statt.

26. Juni _____

Das Syndikat Dienstleistungen wird gegründet.

8. September _____

Der OGBL veröffentlicht seine familienpolitischen Ziele für eine kinderfreundliche und familiengerechte Umwelt.

22. September _____

Die steuerpolitische Tagung des OGBL verabschiedet ein Memorandum zur Steuerpolitik.

1. Oktober _____

Das Syndikat „Banken und Versicherungen“ nimmt erstmalig an den Kollektivvertragsverhandlungen der Angestellten der Banken und Versicherungen teil.

19. Oktober _____

Die Landeskongress des OGBL beschließt im „Casino Syndical“ in Bonneweg eine Resolution für die Sicherung von Arbeit und Einkommen und für die Erhaltung des Luxemburger Modells.

21. Oktober _____

In einer Pressemitteilung unterstreicht der OGBL seine religiöse Neutralität, nachdem der geistliche Direktor des „Luxemburger Wort“ am 18. Oktober die gläubigen Christen in einem Leitartikel aufgefordert hat, ihre Mitgliedschaft im OGBL zu überdenken.

30. November _____

Die erste Syndikatskonferenz des OGBL findet in der „Maison du Peuple“ statt und befasst sich mit den gemeinsamen Aufgaben und der Aktion der Syndikate im Rahmen der Gesamtorganisation.

Dezember _____

Der OGBL organisiert öffentliche Rentnerversammlungen gegen die Absicht der Regierung, das am 1.1.1981 fällige Ajustement zu verschlechtern und zu vertagen.

18. Januar _____

Durch die Schließung der Baufirma „COMATRA“ verlieren 50 Arbeiter ihren Arbeitsplatz. Der OGBL versucht, den Geschädigten in einer Belegschaftsversammlung zu helfen.

12. Februar _____

Die OGJ startet eine Kampagne für einen wirkungsvollen Jugendarbeitsschutz.

April _____

Das Werk „LA CONTINENTALE“ in Bascharage wird geschlossen. Der OGBL erreicht die Durchführung eines Sozialplanes für die 51 Entlassenen.

Die „Association luxembourgeoise des psychologues et universitaires“ (ALPDU) hat sich aufgelöst. Ihre Mitglieder sind über 90% dem OGBL beigetreten. Zwei Vertreter werden in den Nationalvorstand aufgenommen.

4. April _____

Der Syndikatstag „Chemie, Energie, Textil, Transport“ findet in Ettelbrück statt, wo eine neue Geschäftsordnung sowie das Aktionsprogramm für die nächsten Jahre verabschiedet werden.

5. April _____

Der 1. Syndikatstag „Handel“ findet in Bonneweg statt.

6. April _____

Der OGBL stimmt dem Zusatzabkommen (Stufenplan) vom 22.1.1981 zum Tripartite-Abkommen vom 19.3.1979 prinzipiell zu, macht aber die Unterzeichnung vom Votum der Abgeordnetenkammer und von einer Einigung betreffend die gewerkschaftliche Vertretung in der Techno-Arbed abhängig.

Der OGBL verabschiedet ein Memorandum zur Funktionsweise der Arbeitsmarktverwaltung. Kritisiert werden vor allem die Nichtbeachtung der Stellenmeldepflicht durch die Arbeitgeber, die Stellenvermittlung, das Auszahlen des Arbeitslosengeldes, die

Regelung der Streitfälle, die Anspruchsdauer sowie die Schlechtwetterregelung.

Der OGBL kündigt seinen Rückzug aus dem „Nationalen Anti-Cattenom-Komitee“ (CNAC), der aufgrund seiner Initiative gegründet wurde, an. Dies wegen der doppeldeutigen Haltung der Regierungsparteien innerhalb des CNAC, wegen des Rückzugs der ökologischen Organisationen sowie wegen der Bestrebungen, den Aufgabenbereich des CNAC zu überschreiten.

8. April _____

Die Frauenabteilung des OGBL wird gegründet.

Das Syndikat „Gesundheit und Sozialwesen“ hält seinen 1. Syndikatstag ab.

11. April _____

Der Syndikatstag „Metallverarbeitende Industrie“ findet in Bonneweg statt.

Der 1. Syndikatstag „Nahrung-Genuss-Gaststätten“ findet in Wiltz statt.

23. + 25. April _____

In Differdingen, Düdelingen, Esch, Clerf, Rodingen und Bonneweg finden die ersten Regionaltage des OGBL statt, um über ihre Tätigkeit sowie über die Vorbereitung des Gewerkschaftstages zu beraten.

25. April _____

Über 500 Jugendliche demonstrieren in Esch-Alzette unter dem Impuls der OGJ gegen die hohe Jugendarbeitslosigkeit.

Mai _____

Die Wahlen zur Privatbeamtenpensionskasse (FEP 6, OGBL 4, ALEBA 3 und LCGB 2 Sitze) stärken den OGBL als Organisation und bestätigen seine spezifische Rolle in der Vertretung der Privatbeamteninteressen.

18. Mai _____

Der Nationalvorstand schlägt dem Syndikat „Hüttenindustrie“ vor, in der Stahlindustrie einen Nullvertrag für 3 Jahre abzuschließen, um drohenden Lohnkürzungen entgegenzutreten und der Aufgabe der Beschäftigungsgarantie gerecht zu werden. Für die Beamten hingegen hat die FEP-SESM, entgegen der Haltung der OGBL-Fraktion, die vom Patronat vorgeschlagenen Lohnreduzierungen angenommen.

28. Mai _____

Der 1. Gewerkschaftstag des OGBL findet im „Centre Européen“ in Luxemburg statt. Mehr als 500 Delegierte hören einen Zwischenbericht über die bisherige Tätigkeit des OGBL und verabschieden

eine Entschließung begreifend die Vorschläge des OGBL zur Bekämpfung der Beschäftigungskrise.

8. Juni _____

Die Brauerei „Diekirch“ beschließt, 69 Arbeitnehmer zu entlassen. Der OGBL verhindert die Entlassung älterer Belegschaftsmitglieder.

29. Juni _____

Auf dem Glacis treffen sich Führungsgremien und Militanten der 33 dem EGB angeschlossenen Gewerkschaftsbünde, um unter dem Motto „Stopp der Arbeitslosigkeit“ zum „Centre Européen“ zu marschieren, wo eine Sitzung des Europäischen Rats stattfindet.

30. Juni _____

Anschließend an eine Sitzung des Nationalvorstandes veröffentlicht der OGBL ein Memorandum zur Ausrichtung unseres Krankenhauswesens.

Der Nationalvorstand veröffentlicht seine Vorschläge für eine „Relance“ des sozialen Wohnungsbaus.

11. September _____

Die OGJ fordert eine gesetzliche Absicherung der Ferienarbeit von Schülern und Studenten.

21. September _____

Eine OGBL-Delegation wird vom Präsidenten der EG-Kommission, Gaston Thorn empfangen. Die OGBL-Vertreter erklären Herrn Thorn ihren Standpunkt in der Stahlfrage, ohne jedoch Zusagen zu erhalten.

24. September _____

Die OGBL-Syndikatsleitung „Hüttenindustrie“ warnt davor, unter dem Druck der EG-Behörden Teile der verbindlich getroffenen Abmachungen der Stahltriparte zur Erhaltung der Stahlstandorte aufzugeben.

9. Oktober _____

Der OGBL protestiert schriftlich bei der Generaldirektion der ARBED gegen den im Vergleich zu anderen EG-Ländern stärkeren Rückgang der Stahlproduktion Luxemburgs.

30. Oktober _____

Der Nationalvorstand verabschiedet ein Programm zugunsten der Fremdarbeiter und ihrer Familien.

Der OGBL fordert die Regierung auf, die BIT-Konvention betr. das Verbot der Nachtarbeit für Frauen zu kündigen. Wenn Nachtarbeit auch generell schädlich und nach Möglichkeit zu vermeiden sei, so dürfe eine Konvention jedoch nicht zu Diskriminationen in der Beschäftigung der Frauen führen.

Der Nationalvorstand nimmt zum ersten Mal Stellung zur Problematik „Vermögensbildung in Arbeitnehmerhand“. Die Vermögensbildung könne nicht

gleichbedeutend sein mit Lohnkürzungen oder Zwangssparen. Sie stelle auch keine Alternative zur Mitbestimmung dar.

21. November _____

In Niederdonven findet der 1. Syndikatstag „Öffentlicher Dienst“ statt.

27. November _____

Mit der Grube „Thillebierg“ schließt nicht nur die letzte Grube unter Tage, sondern der Abbau der Minette in unserem Land ist damit gänzlich stillgelegt. In einer Reportage im „aktuell“ wird ausführlich über die Geschichte des Bergbaus und der Bergarbeiter berichtet. Der OGBL organisiert eine Gedenkfeier vor dem „Musée national des mines“ in Rümelingen.

10. Dezember _____

Im Rahmen einer Pressekonferenz legt der OGBL ein Papier vor, das die Situation im Bereich der Schule analysiert und die Meinung des OGBL zu den anfallenden Schwierigkeiten darstellt.

12. Dezember _____

Der 1. Syndikatstag „Bau-Baumaterialien-Keramik und Handwerk“ findet in Düdelingen statt.

23. Januar _____

Auf dem Syndikatstag „Stahlindustrie“ wird ein Antrag zur Nationalisierung der Stahlindustrie gestellt. In der Folge wird beschlossen (und vom Standortkongress am 31.10.1982 bestätigt), nicht die Nationalisierung, sondern eine Erhöhung der staatlichen Beteiligung zu fordern.

25. Januar _____

Der OGBL veröffentlicht ein Memorandum, in dem er sich gegen jede weitere Indexmanipulation und für eine offensive Beschäftigungspolitik einsetzt.

17. Februar _____

Der OGBL wird als einziger Gewerkschaftsbund Luxemburgs als Vollmitglied in die Beamteninternationale FIET und in die Gremien der Euro-FIET aufgenommen.

Der OGBL eröffnet sein Büro in der Großgasse in Luxemburg. Die OGJ prangert die Zustände in der paramedizinischen Ausbildung an.

3. März _____

Der OGBL verurteilt im Koordinationskomitee der nationalen Tripartite die Abwertung des belgischen Franken und erneuert sein Programm für eine aktive Beschäftigungs-, Preis- und Einkommenspolitik.

7. März _____

Mit einer Militantenkonferenz startet der OGBL seine Sensibilisierungskampagne unter dem Motto „Et geet elo duer“.

12. März _____

Der Nationalvorstand lehnt die in der Nationalen Tripartite vorgebrachten Gegenvorschläge der Regierung ab. Dadurch drängen sich gewerkschaftliche Aktionen auf, die mit den anderen Gewerkschaften gemeinsam durchgeführt werden sollen.

26. März _____

OGBL und Standortgemeinden schreiben an Regierung und ARBED, um sich gemeinsam mit den Stahlbelegschaften und der Wohnbevölkerung für den Fortbestand der Hüttenwerke einzusetzen.

27. März _____

Manifestation gegen die Austeritätspolitik der Regierung (40.000 Menschen auf dem Knuedler).

29. März _____

Der Nationalvorstand erteilt der Exekutive das Mandat, allein oder mit den anderen Gewerkschaften härtere Aktionen durchzuführen.

5. April _____

24-stündiger Warnstreik in allen Betrieben des Landes ausgerufen. 80.000 Arbeitnehmer beteiligen sich.

7. April _____

Eine OGBL-Delegation trifft in Brüssel EG-Industriekommissar Etienne Davignon, um ihn auf die Vorleistungen Luxemburgs zum Abbau europäischer Überkapazitäten in der Stahlindustrie aufmerksam zu machen.

1. Mai _____

Mit der Parole „D'Aktioun geet weider“ kündigt die CGT am 1. Mai in Düdelingen vor einigen tausend Demonstranten die Fortsetzung des Widerstandes gegen Austerität und sozialen Abbau an.

8. Mai _____

Der Jugendtag der OGJ verabschiedet ein Dokument zur Einführung neuer Technologien.

10. Mai _____

Der OGBL bezieht Stellung zum geplanten RTL-Satelliten.

15. Mai _____

Der 1. Syndikatstag „Dienstleistungen“ findet im „Casino Syndical“ in Bonneweg statt.

Friedensdemonstration in Luxemburg mit Beteiligung der CGT-Gewerkschaften.

5. Juli _____

Der OGBL veröffentlicht sein Memorandum „Der ältere Mensch in unserer Gesellschaft“, eine Stellungnahme zur Teilzeitarbeit, sowie ein Memorandum zur Lage der Psychologie in Luxemburg. Der OGBL stellt fest, dass die Inflation mit rund 12% innerhalb der vergangenen 12 Monate davongelaufen ist, dagegen die Währungspolitik dazu geführt hat, dass im gleichen Zeitraum der Franken um 19% der DM gegenüber an Wert verloren hat. Aktionen an der Preisfront drängen sich auf. Der LCGB hat sich aus der gewerkschaftlichen Einheitsfront zurückgezogen und beteiligt sich nicht an der Petitionsaktion.

31. August _____

Zum 40. Jahrestag des Generalstreiks von 1942 hat der OGBL einen Umzug mit Gedenkfeier am „Monument aux morts“ in Esch/Alzette organisiert.

27. September _____

Nachdem die Sozialkommission ihre Vorbereitungsarbeiten beendet hat, verabschiedet der OGBL sein Memorandum zur Pensionsreform. Der OGBL lehnt das Regierungsprojekt ab und fordert entweder die Globalreform oder sofortige gezielte Verbesserungen des beitragspflichtigen Systems.

26. Oktober _____

Beim Überreichen der Petition mit 52.158 Unterschriften unterstreicht John Castegnaro vor dem Kammerpräsidenten, stellvertretend für die teilnehmenden Gewerkschaften, dass dies ein weiterer Ausdruck der Opposition des Saliariats gegen die einseitige und unausgewogene Austeritätspolitik der Regierung sei.

31. Oktober _____

Angesichts der politischen Ereignisse der letzten Zeit findet in Schiffingen ein außerordentlicher Kongress des OGBL statt, der die Standortbestimmung des OGBL festlegt.

21. Dezember _____

Das 2. Zusatzabkommen zum Stahlvertrag vom 19.3.1979 wird paraphiert.

Ende 1982. Die Brauereien „Henri Funck“ und „Mousel/Clausen“ fusionieren. In zahlreichen Gesprächen erreicht der OGBL, dass kein Personalabbau stattfindet.

1983

18. Januar _____

Das Syndikat „Bau-Baumaterialien-Keramik und Handwerk“ verlangt im Zusammenhang mit der Krise im Bausektor eine dringende Einberufung der „Commission du bâtiment“, um eine Analyse dieses Wirtschaftszweiges zu erstellen.

26. Januar _____

Auf Initiative des OGBL tritt erstmals die Tripartite „Aviation“ zusammen, um über die wirtschaftlichen und sozialen Probleme des Flugwesens zu beraten.

31. Januar _____

Der Stahlexperte Jean Gandois legt der Regierung einen ausführlichen, aber viel umstrittenen Bericht über die Stahlindustrie Luxemburgs vor. In der Tripartite wird den Gewerkschaften ein wesentlicher Teil dieses Berichtes vorenthalten.

1. Februar _____

Der Nationalvorstand nimmt zur wirtschaftlichen und sozialen Lage, insbesondere zur Beschäftigungs- und Preispolitik der Regierung sowie zur Krankenkassensanierung und zur geplanten Rentenreform, Stellung. Er verabschiedet ein Memorandum der Frauenabteilung und nimmt öffentlich zur Lage im Personentransport Stellung.

11. Februar _____

Der OGBL nimmt an der EGB-Manifestation gegen die Arbeitslosigkeit teil, welche in Brüssel stattfindet.

15. März _____

Ein revidierter industrieller Plan für die Stahlindustrie wird in der Tripartite mit starken Reserven des OGBL verabschiedet.

28. April _____

Der Nationalvorstand beschließt zu den Verhandlungsergebnissen in der Stahlindustrie und in der Nationalen Tripartite folgendes:

Er erkennt die Notwendigkeit, der Stahlindustrie kurzfristig finanziell zu helfen, um einen Konkurs zu verhindern. Er wäre zwar für mehr Finanzierungsmittel aus direkten Steuern, erklärt sich aber angesichts der finanziellen Probleme der Stahlindustrie mit den Regierungsvorhaben, d. h. Erhöhung direkter und indirekter Steuern, einverstanden.

Er verlangt aber die integrale Auszahlung der 3 für 1983 vorgesehenen Indextranchen und lehnt jede Manipulation der Preisindexerfassung ab.

1. Mai _____

Anlässlich der Feier zum 1. Mai fordert die CGT in Differdingen die Gewährung der abgemachten 3. Indextranche, eine wirkungsvolle Preispolitik sowie Maßnahmen im Bereich der Beschäftigungs-, Sozial-, Familien- und Steuerpolitik.

7. Mai _____

Die OGJ veranstaltet in Düdelingen ein Hearing mit Regierungs-, Gewerkschafts- und Parteivertretern zum Problem Arbeitsplatz- und Lehrstellenmangel.

16. Juni _____

Der Nationalvorstand beschließt, seinen Generalstreikbeschluss nicht aufzuheben, aber zu vertagen. Ursache ist einerseits die Zustimmung der Regierung, 1983 die 3 Indextranchen zu gewähren, andererseits jedoch für 1984 nur eine Indextranche vorzusehen.

Der OGBL definiert erneut seine Ausländerpolitik.

Er verabschiedet mit großer Mehrheit ein Dokument zur aktuellen Friedenspolitik.

25. Juni _____

Die Fluglotsen drohen mit Streik wegen ihrer schlechten Arbeitsbedingungen.

Juli _____

Bei CMLO wird wegen Entlassungen gestreikt.

1. Juli _____

Auf dem Weltkongress des „Internationalen Bundes Freier Gewerkschaften“ in Oslo wird John Castegnano zum Vizepräsidenten des IBFG gewählt.

2. Juli _____

Das Syndikat „Banken und Versicherungen“ hält im Bonneweger „Casino syndical“ seinen ersten Syndikatstag ab.

5. Juli _____

In der Tripartitesitzung protestiert der OGBL dagegen, dass Regierung und Patronat mit der Kapazitätsvernichtung durch die EG-Kommission einverstanden waren.

4. September _____

In Remich findet ein „Europäisches Seminar der Nahrung-Genuss-Gaststätten-Gewerkschaften“ statt. Hauptthema sind die grenzüberschreitenden Probleme im Raum BRD-Frankreich-Belgien-Luxemburg.

18. September _____

Die Vertreter von 12 Branchensyndikaten des OGBL treffen sich zur Syndikatskonferenz in Esch/Alzette, um die Leitlinien der zukünftigen Kollektivvertragspolitik zu verabschieden.

1. Oktober _____

Gründungsversammlung der Gruppe „Fonction Publique“ im OGBL.

3. Oktober _____

Unter dem Impuls des OGBL reichen die Standortgemeinden der Hüttenwerke Klage beim Europäischen Gerichtshof ein gegen die Kapazitätsvernichtung durch die EG-Kommission.

5. Oktober _____

Die OGJ protestiert vehement gegen neu eingeführte Arbeitsbeschaffungsmaßnahmen für junge Arbeitslose, durch die u. a. die Minimallöhne umgangen werden.

11. Oktober _____

Der Nationalvorstand ruft den 1. Ordentlichen Kongress für den 30. November, 1. und 2. Dezember 1984 ein und legt dessen provisorische Tagesordnung fest. Er befasst sich weiter hauptsächlich mit den bevorstehenden Ausschusswahlen und der wirtschaftlichen und sozialen Lage des Landes.

22. Oktober _____

Manifestation für den Frieden mit Beteiligung von OGBL und CGT.

29. Oktober _____

Die 3. Privatbeamtenkonferenz des OGBL hört ein Referat von Prof. Willi Pöhler über neue Technologien.

9. November _____

Die Ausschusswahlen bestätigen, ja verstärken die führende Position des OGBL betr. die nationale Repräsentativität der Gewerkschaften auf nationalem Plan. So konnten 678 Mandate errungen werden gegen 264 bzw. 41 für LCGB und NHV. Die FEP unterließ es, eigene Resultate zu veröffentlichen.

12. November _____

CSV, DP und PSI stimmen gegen freie Delegationswahlen bei den Staatsbeamten.

18. November _____

Protestkundgebung von 5.000 Stahlarbeitern in Esch/Alzette gegen das Synergie-Vorhaben ARBED-Cockerill/Sambre. An dieser Kundgebung beteiligen sich auch 1.500 belgische Kollegen.

17. Dezember _____

Der 2. Syndikatstag „Nahrung-Genuss-Gaststätten“ findet in Diekirch statt.

1. Januar _____

Seit heute ist die automatische Lohnindexierung für 8 Monate im Rahmen des Austeritätsgesetzes gegen die Forderungen des OGBL beschlossen. Die nächste und einzige Indextranche soll erst im September ausbezahlt werden.

15. Januar _____

Es demonstrieren 4.000 Menschen in Düdelingen gegen die Schließung des „Steckel“. Der OGBL ist in diesen Tagen nicht nur in Düdelingen, sondern überall im Süden, vor der Abgeordnetenversammlung und in den Tripartite-Verhandlungen aktiv, um die Bevölkerung über Tragweite und Ausmaß des Abkommens mit Belgien aufzuklären und den „Steckel“ zu retten. Doch in der Folge sorgen Regierung und die CSV-DP-Kammermehrheit dafür, dass das für Luxemburg gefährliche Abkommen unterzeichnet wird.

29. Januar _____

Im Gewerkschaftsheim in Düdelingen findet der 2. Syndikatstag „Handel“ statt. Auf der Tagesordnung stehen Berichte zur Tätigkeit, die Wahl einer neuen Syndikatsleitung, die Verabschiedung eines Programms sowie die Bezeichnung der Delegierten zum Nationalkongress.

30. Januar _____

Nach mehrmonatiger Pause tagt wieder das Koordinationskomitee der Nationalen Tripartite. Vorrangig geht es um die Indexanpassung für 1984. In dieser Diskussion hat die Industriellenföderation erklärt, dass die Betriebe 1983 sehr stark unter der Indexanpassung gelitten haben und eine Änderung an der für 1984 bestehenden Regelung ausgeschlossen ist. Der OGBL hat deutlich gemacht, dass er die Wiederherstellung der automatischen Indexanpassung verlangt, insbesondere weil Regierung und Handel keine seriöse Preispolitik betreiben und demnach keine Erfolge der Inflationsbekämpfung vorliegen.

31. Januar _____

Der Nationalvorstand des OGBL prangert die Anarchie an der Preisfront und die im Vergleich zum Ausland katastrophal hohe Inflationsrate an. Während überall die Inflation im Rückgang begriffen ist, weist sie bei uns immer noch steigende Tendenzen, dies obwohl Importgüter bei uns dominieren. Mit Recht fragt sich deshalb der Konsument,

woher diese Inflation denn eigentlich kommt. Der OGBL scheut sich nicht, die diesbezüglichen Ursachen aufzudecken und Remedur zu verlangen. Diese Ursachen reichen von der Struktur des Handels über mangelnde Konkurrenz, überhöhte Gewinnmargen bis zu einer extrem laschen Preiskontrolle.

14. Februar _____

Die bei Goodyear beschäftigten Delegierten von OGBL und LCGB haben einem Abkommen über die Wiedereinführung der 6-Tage-Woche und damit der Samstagsarbeit zugestimmt. Das Abkommen schafft die Voraussetzung für eine günstige künftige Entwicklung, die Absicherung der Arbeitsplätze sowie zahlreiche Neueinstellungen (500). Die Exekutive des OGBL hat das Abkommen ratifiziert. Sie hat jedoch festgestellt, dass dies unter dem Zwang geschah, dass Goodyear die künftige Entwicklung des Standortes und die Sicherheit der Arbeitsplätze abhängig macht von der durch 3 zusätzlichen Schichten entstehenden Kapazitätsausweitung. Grundsätzlich wird der OGBL an der auf 5 Tage verteilten 40-Stunden-Woche ohne Überstunden sowie auf die zugesagten Investitionsvorhaben pochen.

15. Februar _____

Die Regierung deponiert ein Gesetzesprojekt zur Reform des Finanzierungssystems der beitragspflichtigen Pensionsregime, das u. a. die ersatzlose Streichung von 28 Milliarden Staatsschulden gegenüber diesen Kassen vorsieht. Der OGBL beschließt, sich mit allen Mitteln gegen diesen Rentendiebstahl zu wehren.

17. März _____

Der 2. Syndikatstag „Bau, Baumaterialien, Keramik und Handwerk“ findet in der Escher „Maison du Peuple“ statt. Nach der Verabschiedung der Berichte wird eine neue Syndikatsleitung gewählt. Zentraler Punkt des Syndikatstags ist der Start einer Kampagne unter dem Motto „Assurez la sécurité sur vos chantiers“. Diese Kampagne wird in Zusammenarbeit mit der Gewerbeinspektion hoffentlich dazu beitragen, dass es nicht mehr zu den grausigen Unfällen kommt, wie sie 1983 passierten.

21. März _____

Anlässlich der „Journée des Immigrants“ veröffentlicht der OGBL eine Erklärung zugunsten der von der Krise mehr als andere betroffenen Fremdarbeiter. Der OGBL widersetzt sich vor allem den Diskriminierungen sowohl im Arbeitsbereich als auch auf dem Gebiet der sozialen Sicherheit. Er wiederholt seine Forderungen betr. Teilnahme der Fremdarbeiter am wirtschaftlichen und sozialen Leben, am Bildungswesen und pocht auf Verbesserungen in den Bereichen Wohnung, Arbeitslosenversicherung und Solidaritätsfonds.

22. März _____

Der Nationalvorstand befasst sich in einer außerordentlichen Sitzung mit der vorgesehenen Finanzierungsreform der Pensionsversicherungen. Eine längere schriftliche Stellungnahme wird einstimmig verabschiedet. Der OGBL fordert, dass vor den Wahlen keine Reform vorgenommen werden soll, dass hingegen nach den Wahlen eine Konsultationsrunde aller Beteiligten stattfinden soll, um adequate Übergangsbestimmungen zu einer Globalreform in die Wege zu leiten.

Der Nationalvorstand erteilt der Exekutive des Mandat, ein Protestmeeting gegen das geplante Projekt zu organisieren. Als Zeitpunkt wird der 15. April 1984 vorgeschlagen.

5. April _____

In Anbetracht von Millionen Arbeitsloser in der EG und der steigenden Tendenz der Arbeitslosigkeit findet in Straßburg eine Beschäftigungskonferenz des EGB statt. An ihr nehmen vier Regierungschefs, zahlreiche Arbeitsminister, Vertreter des Patronats und der Gewerkschaften teil. Die luxemburgische CGT ist durch Präsident John Castegnaro vertreten. Wenn auch Divergenzen insbesondere in der Frage der Arbeitszeitverkürzung und der zukünftigen wirtschaftlichen Entwicklung bestehen, so kann doch auf dieser Konferenz der EGB erstmals seine Ideen und Vorschläge zur Bekämpfung der Massenarbeitslosigkeit einer breiten Öffentlichkeit vorstellen.

9. April _____

Der OGBL nimmt Stellung zur Satellitendiskussion. Er stellt fest, dass RTL sich an den französischen TDF-I-Satelliten anschließen möchte, dass aber gleichzeitig die Regierung mit Unterstützung ausländischer Promotoren einer Gesellschaft luxemburgischen Rechts eine Konzession erteilen will, um einen eigenen Telekommunikationssatelliten (8GDL) in Betrieb zu nehmen. Da sich hier viele Fragen aufdrängen, verlangt der OGBL, diese Fragen mit allen Kräften unseres Landes zu diskutieren, bevor eine Entscheidung getroffen wird.

14. April _____

Um 9.00 Uhr findet in der „Maison du Peuple“ der Syndikatstag „Hüttenindustrie und Bergbau“ statt. Im Mittelpunkt der Konferenz steht der Bericht des Kollegen Mario Castegnaro über die Entwicklung in der Stahlindustrie.

Um 15.00 Uhr treffen sich die Mitglieder des Syndikates „Öffentlicher Dienst“ zu ihrem Syndikatstags. Zur Diskussion stehen Tätigkeitsbericht und Aktionsprogramm vorgetragen durch Jean Eiffes.

15. April _____

Auf der „Place d'Armes“ in Luxemburg treffen sich 2.000 Militanten zu einem Protestmeeting.

Die Lösungen dieses Meetings heißen:

1. Gegen den Rentendiebstahl und für Rentenverbesserungen.
2. Für die automatische Indexanpassung und eine wirksame Preispolitik.
3. Gegen Beitragserhöhungen bei den Krankenkassen und für eine gerechte Verteilung der Lasten.
4. Für eine offensive Beschäftigungspolitik.

18. April _____

Entgegen dem Gutachten der LCGB-NHV-Mehrheit in der AK fordert der OGBL einheitliche Beiträge bei der Anrechnung der Militärdienstzeiten zur Rentenberechnung. Die Regierung wird gebeten, diesen Forderungen, die ebenfalls von der ASSMOL getragen werden, bei der Verwirklichung des Projektes Rechnung zu tragen.

1. Mai _____

Zum Tag der Arbeit manifestieren 3.500 CGT-Mitglieder in Bonneweg und in Ettelbrück. In seiner Ansprache erklärt CGT-Präsident John Castegnaro, dass die Geduld der Schaffenden nun endgültig zu Ende sei. Damit der Sozialstaat gerettet werden kann, müsse es zu einem politischen Wechsel kommen. Die Linksparteien seien aufgerufen, diesen Wechsel herbeizuführen.

8. Mai _____

Bei der ARBED finden in Differdingen und Schiffingen Abteilungsausschusswahlen für die Arbeiter statt. In Differdingen erhält der OGBL 20 Sitze, der LCGB 7, die NGL 6, die NAG 1. In Schiffingen ergeben sich 12 Sitze für den OGBL, 4 für den LCGB und 2 für die NGL.

9. Mai _____

Während der Debatten zum Rentenfinanzierungsgesetz begibt sich eine Delegation der Rentnerabteilung des OGBL spontan und aus Protest zum Parlament, um dem Kammerpräsidenten eine Petition gegen das ominöse Projekt zu überreichen.

13. Mai _____

In Luxemburg wird eine Mieterschutzinitiative gegründet, die u. a. von OGBL, ULC, Amiperas, Foyer de la Femme, LSAP und KPL unterstützt wird. Die Gründung dieser Aktionsgruppe ist notwendig geworden, weil ein mehrfach von interessierten Kreisen abgeändertes Gesetzesprojekt Bestimmungen enthält, welche sich gegen die Mieter auswirken und deren Lage wesentlich verschlechtern würde. Die Mitglieder der Mieterschutzinitiative verlangen, dass das Parlament ihre Forderungen berücksichtigt bzw., dass die Verabschiedung des Mietgesetzes bis nach den Parlamentswahlen vom 17. Juni verschoben wird.

15. Mai _____

Der Nationalvorstand des OGBL tritt in einer ganztägig anberaumten Arbeitssitzung in der „Maison du Peuple“ zusammen.

In der Analyse zur gewerkschaftlichen Lage präzisiert der OGBL Präsident die Position des OGBL zu anderen Gewerkschaften sowie zu den Regierungsparteien. Der OGBL lasse sich nicht neutralisieren und seine gesellschaftspolitische Mitwirkung in Frage stellen. Mario Castegnaro gibt einen Überblick über die wirtschaftliche Lage. Die Ergebnisse des Jahres 1983 würden zeigen, dass bei einer Inflation von 8,7% und einer äußerst minimalen Realloohnerhöhung die Realeinkommen bereinigt um 1,1% abgenommen hätten. Die reelle Preisentwicklung wäre aber noch negativer als die statistisch ermittelte.

Der Nationalvorstand diskutiert dann jene Regierungsvorhaben, die noch vor den Wahlen zur Debatte stehen. Er ratifiziert einen Brief, der an die politischen Parteien gerichtet ist. Der OGBL möchte damit vor den Wahlen auf seine kurzfristigen Forderungen aufmerksam machen und die Parteien um ihre Meinung befragen.

Jos. Kratochwil berichtet über die Krise im Bau und über das Spitzengespräch, das mit den beiden Bauunternehmerverbänden stattfand. Die OGBL-Vertreter haben, nachdem eine Kommission mit Regierungsbeteiligung eingesetzt wurde, konkrete Vorschläge zur Behebung der Krise im Bausektor gemacht (u. a. Förderung des sozialen Wohnungsbaus).

Der OGBL hat über den IBFG eine Klage beim BIT eingereicht, weil Artikel 36 des Statuts der Öffentlichen Funktion gegen die Gewerkschaftsfreiheiten verstößt. Dieser Artikel verhindert demokratische Ausschusswahlen beim Staat.

22. Mai _____

Der 45. Kongress des internationalen Bergarbeiterverbandes wird mit der organisatorischen Mitwirkung des OGBL im Europäischen Zentrum (Jean Monnet-Gebäude) in Luxemburg abgehalten. Delegierte aus 23 Mitgliedsländern, der IBFG, das Internationale Arbeitsamt und andere Organisationen nehmen teil. Begrüßungsansprachen werden gehalten von Bürgermeisterin Lydie Polfer, Arbeitsminister Santer und OGBL Präsident Castegnaro.

Hauptthemen des Kongresses sind die Umstrukturierung der Internationalen, die Überarbeitung der Satzung und die Verabschiedung einer Dringlichkeitsresolution zur Unterstützung der streikenden Bergarbeiter in Großbritannien.

Der Delegiertenrat der CGT ruft die Mitglieder der freien Gewerkschaften auf, anlässlich der bevorstehenden Europawahlen nur Politiker zu wählen, welche die Forderungen der Arbeitnehmer vertreten. In diesem Zusammenhang fordert der Delegiertenrat Priorität für die Lösung der Beschäfti-

gungsprobleme, besondere Anstrengungen für die Beseitigung der Jugendarbeitslosigkeit, eine spürbare Arbeitszeitverkürzung, europäische Investitionsprogramme mit Schwerpunkt auf der Schaffung neuer Arbeitsplätze sowie eine stärkere Zusammenarbeit mit den Ländern der Dritten Welt.

24. Mai _____

Der Syndikatstag des „SEW“ verabschiedet eine Resolution, in der die Revision der Gehälter im Erziehungswesen verlangt wird. Außerdem fordert das SEW die Wiederherstellung der automatischen Indexanpassung. Schließlich wird die Tatsache angeprangert, dass die Regierung allein mit der CGFP verhandelt und demnach mehr als die Hälfte des Lehrpersonals bei den z. Z. stattfindenden Verhandlungen über den Punktwert nicht vertreten ist.

26. Mai _____

Die Regionaltage der OGBL-Regionalverbände Esch, Zentrum, Norden, Düdelingen und Rodingen finden statt, um über die gewerkschaftliche Aktivität in diesen Regionen zu befinden und die Delegierten zum 1. OGBL-Kongress zu bestimmen. Der Regionaltag Differdingen hatte sich wenige Tage davor mit der gleichen Tagesordnung beschäftigt. (19. Mai)

6. Juni _____

Während drei Tagen findet in der DGB-Zentrale in Düsseldorf eine Vorstandsbegegnung CGT Luxemburg-Deutscher Gewerkschaftsbund statt.

Aus Luxemburg nehmen teil: John Castegnar (CGT-Präsident), Jeannot Schneider (CGT-Generalsekretär), René Gregorius, John Thiry, Jean Theis (OGBL), René Bleser (FNCTTFEL) und Henri Bauler (FLTL).

Vom DGB-Bundesvorstand sind anwesend der Vorsitzende Ernst Breit, der stellvertretende Vorsitzende Gustav Fehrenbach, Aloys Pfeiffer, Irmgard Blättl, Lothar Zimmerman, Erwin Kristoffersen und Heinz Mathiessen.

Themen sind die soziale und wirtschaftliche Lage in den beiden Ländern, die Beziehungen beider Organisationen zueinander sowie auf europäischer und internationaler Ebene.

15. Juni _____

Die OGBL-Mandatäre ziehen im „Aktuell“ Bilanz über die Regierungspolitik. Um zu verhindern, dass nach den Wahlen die derzeitigen Mehrheitsparteien CSV und DP ihre Austeritätspolitik verschärft weiterführen, ist der OGBL für den politischen Wechsel. Es gilt deshalb, am 17. Juni jene zu wählen, die für unsere Forderungen sind und die in der Lage sind, die Regierungsverantwortung zu übernehmen.

25. Juni _____

Die Exekutive des OGBL stellt mit Genugtuung fest, dass bei den Landeswahlen jene eine Abfuhr erlitten haben, welche den Gewerkschaftsstaat an die Wand gemalt hatten. Die Exekutive weist darauf hin, dass die Wähler die LSAP massiv gestärkt und die CSV bestätigt haben. Sie begrüßt, dass beide Parteien Koalitionsverhandlungen aufgenommen haben und erwartet, dass das Regierungsprogramm dem Willen der Wähler zur Wende, Rechnung trägt.

26. Juni _____

Im Rahmen einer europäischen Solidaritätsaktion mit den deutschen Streikenden und Ausgesperrten, die für die Arbeitszeitverkürzung kämpfen, findet in der „Maison du Peuple“ in Esch/Alzette die Syndikatskonferenz des OGBL statt.

10. Juli _____

Der Nationalvorstand des OGBL befasst sich mit der politischen Lage nach den Wahlen vom 17. Juni. Er erklärt seine Bereitschaft zu konstruktiver Mitarbeit, verlangt aber klare Aussagen zur Indexpolitik, Preispolitik, Renten, Krankenkassenwesen, Beschäftigungspolitik usw.

Der Nationalvorstand trifft Vorbereitungen für die Sozialwahlen, die im Herbst beginnen werden (Berufskammer- und Krankenkassenwahlen).

Der Nationalvorstand wird über den Stand der Vorbereitungen zum 1./XXVI. OGBL-Kongress vom 30.11.-02.12.1984 informiert.

Die Kernpunkte des Jahresgutachtens des WSR, an dem der OGBL mitgewirkt hat, werden besprochen. Dabei wird sowohl auf die Gemeinsamkeiten (Globalrentenreform, Stahlrestrukturierung) als auch auf die unterschiedlichen Einschätzungen der Wirtschaftslage hingewiesen.

3. September _____

In dankbarer Erinnerung an die Befreiung Luxemburgs vor 40 Jahren organisiert die CGT als Dachorganisation der freien Gewerkschaften am Tag des amerikanischen „LABOR DAY“ eine Gedenkzeremonie auf dem US-Militärfriedhof in Hamm. Ganz besonders soll bei dieser Zeremonie jener jungen Arbeitnehmer und Gewerkschaftsmitglieder gedacht werden, die ihr Leben zur Befreiung unseres Landes opferten.

Im Laufe der Gedenkzeremonie werden Ansprachen gehalten von US-Botschafter J. Dolibois und CGT-Präsident John Castegnar.

10. September _____

Die Exekutive des OGBL tritt zu ihrer ersten Sitzung nach den Ferien zusammen. Anhand der vom Konjunkturrat veröffentlichten Zahlen des Arbeitsmarktes stellt sie fest, dass die Lage sich wesentlich

verschlechtert hat, dies trotz zahlreicher Neueinstellungen bei Goodyear. Insbesondere beschäftigt sich die Exekutive mit der Situation in der Baubranche, bei den Betrieben Cerabati, Planet, Cargolux u. a. m.

Die Exekutive führt einen Meinungsaustausch über die Regierungsbildung und begrüßt, dass die Regierung die national repräsentativen Gewerkschaften eingeladen hat, mit ihr zu dialogieren.

In Erwartung der Sitzung der Stahltripartite vom 13. September befasst sich die Exekutive mit diesem Dossier, drängt auf eine endgültige Lösung der Finanzprobleme, stellt aber auch fest, dass die Schließung des „Steckels“ in Düdelingen ein nicht zu rechtfertigender Beschluss der vorherigen Regierung war und der OGBL nicht bereit ist, die Folgen dieser Schließung mitzutragen.

16. September _____

Mit einer ersten Kandidatenkonferenz gibt der OGBL den Startschuss für die Berufskammerwahlen, welche vom 5.-15.11. stattfinden werden.

30. September _____

In einer weiteren Kandidatenkonferenz treten die Kandidaten für die Krankenkassenwahlen zusammen. Der OGBL hat vollständige Listen mit je 30 Kandidaten in 6 Krankenkassen aufgestellt.

1. Oktober _____

Die Exekutive des OGBL nimmt zur Kenntnis, dass die Regierung zur Zeit wichtige Gesetzesprojekte zur Wiedereinführung der automatischen Indexanpassung der Löhne, Gehälter und Pensionen ab 1.1.1985 und zur künftigen Rolle und Arbeitsweise der nationalen Tripartite vorbereitet.

Im Zeichen der Revalorisierung des „Luxemburger Modells“ drängt sich eine öffentliche Diskussion dieser Projekte auf, und dementsprechend verlangt der OGBL die kurzfristige Einberufung der Nationalen Tripartite. Der OGBL wird bei dieser Gelegenheit darauf drängen, dass der einseitigen Austeritätspolitik der letzten Jahre ein Ende gesetzt wird.

2. Oktober _____

Nachdem am vergangenen Mittwoch, dem 26. September die Bemühungen des Schlichtungsamtes, eine gültige Lösung im Konflikt über die Erneuerung des Kollektivvertrages zu finden gescheitert sind, spricht sich die außerordentliche Generalversammlung der Fliesenleger mit 81 % für einen unbefristeten Streik aus, der am Donnerstag, dem 4. Oktober beginnen wird.

6. Oktober _____

Bis zum 14. Oktober finden mehrere Kurse für die Kandidaten zu den Krankenkassenwahlen statt, um die OGBL-Vertreter auf ihre zukünftige Aufgaben vorzubereiten.

14. Oktober _____

Die OGBL-Frauenabteilung hält ihre Generalversammlung ab. Ein neuer Vorstand wird gewählt, eine Resolution wird verabschiedet, ein Initiativantrag zur Unterstützung sowie eine Solidaritätserklärung mit den Frauen der streikenden englischen Bergarbeiter werden gutgeheißen.

17. Oktober _____

Auf Einladung der Regierung findet ein Meinungsaustausch mit den Vertretern des OGBL statt. Zehn Schwerpunktthemen werden der Regierung vorge-
tragen:

- Vollbeschäftigung (Arbeitszeitverkürzung, Maßnahmen für bestimmte Kategorien)
- Einkommenspolitik (Armutsgrenze, Anpassung der Steuertabelle)
- Industrie- und Wirtschaftspolitik (neue Industrien, Import/Export-Studie, Demokratisierung der Wirtschaft)
- Schul- und Ausbildungspolitik
- Sozialversicherungen (gegen Beitragserhöhungen und Leistungsver schlechterungen)
- Gesundheitswesen (Beitrag der Lieferanten)
- Arbeitsministerium (Politik der Arbeitsmarktverwaltung)
- Öffentliche Funktion (anti-gewerkschaftliche Maßnahmen)
- Gesellschaftspolitik (Verfassungsreform, Ausländerfrage, neue Medien)
- Außen- und Europapolitik (CGT-Forderungen)

Die Regierungsvertreter stellen Übereinstimmung in vielen Bereichen fest. In vielen dieser Fragen soll der Dialog zwischen Ressortministern und OGBL weitergeführt werden.

18. Oktober _____

Der Nationalvorstand des OGBL tagt in einer mehr als fünfstündigen Sitzung mit als Hauptdiskussionspunkt die Analyse der Regierungspolitik, so wie sie sich in Budgetvorlage, Regierungserklärung, Tripartite-Sitzung und Aussprache mit dem OGBL artikuliert hat.

Die erste Tripartite-Sitzung vom 16. Oktober war ein Fehlstart, da über die wichtigen Dossiers nur informiert, aber nicht verhandelt wurde.

In der Indexfrage begrüßt der OGBL die Wiedereinführung der automatischen Indexanpassung, verlangt

aber als Teilkompensation für den Nachholbedarf die Vorverlegung der I. Anpassung auf den 1.1.1985.

Hinsichtlich der Preispolitik begrüßt der Nationalvorstand den politischen Willen, eine wirkungsvolle Preispolitik im Gespräch mit den interessierten Kreisen durchzusetzen.

30. Oktober _____

Zwischen OGBL und „Mouvement écologique“ findet ein allgemeiner Gedankenaustausch statt über die zukünftige Ausrichtung der Umweltpolitik unter Berücksichtigung der wirtschaftlichen, gewerkschaftlichen und sozialen Aspekte.

Beide Organisationen fordern den Umweltminister auf, ein öffentliches Hearing zwischen Regierung, Gewerkschaften, Arbeitgeberverbänden, Umweltschutzorganisationen und Gemeinden zu veranstalten, damit eine breite Debatte über konkrete, umweltpolitische Entscheidungen in Gang gebracht wird.

3. November _____

Nicht weniger als 86 Delegierte treffen sich in Esch/Alzette zum 2. ordentlichen Kongress der OGJ, um Bilanz zu ziehen und die zukünftige Marschroute der Gewerkschaftsjugend abzustecken.

12. November _____

Die OGBL-Exekutive zeigt sich entrüstet darüber, dass die Regierung das Problem der Überschuldung der Stahlindustrie erneut nur teilweise löst. Unser Land setzt sich damit einem verstärkten Risiko aus, von der neuen EG-Kommission zu zusätzlichen Betriebsschließungen gezwungen zu werden.

20. November _____

Der Nationalvorstand tritt zusammen, um letzte Vorbereitungen für den I. OGBL-Kongress zu treffen. Dieser Kongress, der vom 30. November bis 2. Dezember stattfinden wird, ist gleichzeitig der 26. Kongress der Gewerkschaftsbewegung.

21. November _____

In Sachen Retroaktivität der Haushaltsvorstandszulage beim Staat erläßt der Staatsrat ein Urteil, welches dem OGBL Recht gibt und für die neue Regierung bindend ist. Damit wird rückwirkend auch den Frauen Anrecht auf die Zulage gewährt und eine langjährige Diskriminierung der berufstätigen Frauen aus der Welt geschafft.

30. November _____

Mit 429 Effektiven und 27 Ersatzdelegierten beginnt am Nachmittag der erste Kongresstag des OGBL im Kirchberger Zentrum, nachdem am Morgen im hauptstädtischen Theater eine akademische Sitzung den Kongress feierlich eröffnet hatte.

Im Mittelpunkt der Nachmittagsitzung steht der Tätigkeitsbericht von Generalsekretär Jos. Kratochwil, der eine überwältigenden Fülle von Informationen enthält und einen eindrucksvollen Überblick über die umfassende Tätigkeit der größten und stärksten Gewerkschaft unseres Landes vermittelt.

1. Dezember _____

Von 9.00 bis 18.30 Uhr diskutieren am zweiten Kongresstag die Delegierten des OGBL-Kongresses eine umfassende Statutenreform, zu der nicht weniger als 203 Anträge vorliegen und die von J. Cl. Reding bearbeitet wurden.

Einer der zentralen Punkte dieser Reform ist die Aufgabe der strikten parteipolitischen Neutralität und die Zulassung direkter politischer Einflussnahme des OGBL und seiner Mandatäre. Der Wille zu diesem Schritt kam, nachdem das Ziel der Einheitsgewerkschaft nur zum Teil erreicht worden ist, und politische Einflussnahme heute keineswegs überflüssig erscheint.

Demnach wird die Unvereinbarkeit gewerkschaftlicher und politischer Spitzenmandate aufgehoben, es werden jedoch Bestimmungen erlassen, um den Kumul zwischen mehreren Mandaten zu verhindern.

2. Dezember _____

Der dritte Kongresstag des OGBL beginnt mit einem Grundsatzreferat von dem am Vortag in seinem Amt bestätigten OGBL-Präsidenten John Castegnaro. Unter dem Motto „Op e feste Fong bauen“ wird die Position des OGBL nach fünfjähriger Tätigkeit für die Zukunft definiert.

Anschließend an das Grundsatzreferat trägt Lucien Lux das Aktionsprogramm vor, zu dem eine ganze Reihe von Anträgen vorliegen.

Die Nachmittagsitzung beginnt mit einer Ansprache des Gesundheits- und Sozialministers B. Berg, der auch Ehrenpräsident des LAV und OGBL-Mitglied ist. Im Mittelpunkt seiner Ansprache steht die Absicht der Regierung, die Armut zu bekämpfen und ein Mindesteinkommen zu garantieren.

139 Anträge werden anschließend diskutiert, um einen Programmentwurf fertigzustellen, der sich in 8 große Kapitel unterteilt:

- Die Gewerkschaften und das gesellschaftliche Umfeld
- Der Mensch im Mittelpunkt
- Arbeitsbedingungen
- Lebensbedingungen
- Sozial- und Einkommenspolitik
- Wirtschaftspolitik
- Europäische und internationale Politik
- Mittel und Wege zur gewerkschaftlichen Durchsetzung

Der Kongress verabschiedet zum Schluss der Debatten eine tagespolitische Resolution, die von Mario Castegnaro vorgetragen wird.

In seinem Schlusswort zeigt sich Präsident John Castegnaro mit dem Verlauf und den Ergebnissen des Kongresses äußerst zufrieden und dankt allen Beteiligten. Der Kongress sei eine Bestätigung der geleisteten Arbeit und ein Ansporn für die Zukunft.

Kongresspräsident Nikki Daubenfeld hebt den 1. ordentlichen OGBL-Kongress um 18.00 Uhr auf.

10. Dezember _____

Die vom Kongress neugewählte Exekutive tagt zum ersten Mal, um in erster Linie organisationsinterne Fragen zu regeln.

Sie analysiert des weiteren die Resultate der Sozialwahlen, die zu einem Ausbau bzw. einer Konsolidierung des OGBL als größte Gewerkschaft Luxemburgs geführt haben. Insbesondere ist hervorzuheben, dass in der Arbeiterkammer die absolute Mehrheit (12 von 21 Sitzen) errungen werden konnte, während in der Privatbeamtenkammer Stimmengewinne zu verzeichnen waren.

Bei den Krankenkassenwahlen sind vor allem die Stimmgewinne bei den Arbeitern zu unterstreichen (CNAMO 50,65 %, CMOA 60,61 %).

13. Dezember _____

Die Organisationen FEP, ALEBA, OGBL und FNCTTFEL unterzeichnen ein Abkommen, das eine Koalition im Bereich der Privatbeamtenkammer vorsieht. Das Abkommen sieht außerdem eine Koalition von FEP, OGBL und ALEBA in der Privatbeamtenkrankenkasse vor.

Bei den Beamtenausschusswahlen in der Großindustrie gewinnt der OGBL 4 Sitze hinzu, und zwar je einen Sitz bei MMR-A, ARBED-Düdelingen, Trade-ARBED und ARBED-Belval.

1985

7. Januar _____

Die konstituierende Sitzung der neuen Privatbeamtenkammer findet unter dem Vorsitz von Arbeitsminister Juncker statt. FEP, OGBL, ALEBA und FNCTTFEL haben eine Allianz geschlossen, die ebenfalls für die Privatbeamtenkrankenkasse gilt. Präsident der neugewählten Berufskammer wird René Merten (FEP), Vizepräsident Eugène Storck (ALEBA), 1. Beisitzender Jos. Kratochwil (OGBL), 2. Beisitzender René Bleser (FNCTTFEL), kooptiert werden Jean Heischbourg (FEP) und Micky Bintz-Erpelding (OGBL).

Wie vereinbart wird Jos. Kratochwil Präsident der Privatbeamtenkrankenkasse.

8. Januar _____

Die neugewählte Arbeiterkammer tritt unter dem Vorsitz von Arbeitsminister Juncker zu ihrer konstituierenden Sitzung zusammen. Nachdem der OGBL bei den Wahlen die absolute Mehrheit erhalten hatte, wird Georges Wotipka (ARBED-Belval) zum neuen Präsidenten gewählt. Ady Faber (Straßenbauverwaltung) wird Vizepräsident. Weiterer OGBL-Vertreter im Vorstand sind Pierrot Adamy (Goodyear) und Antoine Weyland (Staatl. Altersheime). Anny Kintzelé (OGBL), Albert Feltus (OGBL) und Jos Ury (LCGB) bilden die Kontrollkommission.

Nachdem der OGBL über 50 % der Stimmen bei den Wahlen zur Arbeiterkrankenkasse CNAMO erhalten konnte, wurde Jeng Weber (OGBL) trotz Pattsituation auf der Arbeitnehmerseite zum Präsidenten gewählt.

15. Januar _____

Der OGBL bereitet die neue Tripartite-Runde vor. Außerdem setzt er eine Arbeitsgruppe zur Verfassungsreform ein.

16. Januar _____

Unter dem Motto „Op e feste Fong bauen“ beginnen die Generalversammlungen des OGBL, die in annähernd 80 Sektionen im ganzen Land abgehalten werden.

21. Januar _____

Weil der LCGB durch überhöhte Forderungen an den OGBL sich selbst ausgebootet hat bei den Sozialwahlen und in keinem Gremium mehr vertreten ist, wollen LCGB und Luxemburger Wort dem OGBL die Schuld für diese Niederlage zuschieben.

Bei den Wahlen für die Besetzung des Präsidentenpostens im Wirtschafts- und Sozialrat stimmt der LCGB mit dem Patronat gegen den Kandidaten des OGBL.

4. Februar _____

Die OGBL-Exekutive stellt mit Erstaunen fest, dass Arbeitsminister Juncker dem LCGB trotz der zweifelhaften Mitgliedschaft des SESM im LCGB die nationale Repräsentativität im Privatbeamtenbereich zuerkannt hat.

12. Februar _____

Vor 50 Jahren, am 12. Februar 1935, starb J. P. Bausch den Bergmannstod. Der OGBL hat zu diesem Anlass in Rümelingen eine Gedenkfeier organisiert. Zur bevorstehenden Demonstration der Betriebe der Bauernzentrale legt der OGBL der Presse seinen Standpunkt dar, nachdem er beim Wirtschaftsminister und dem zuständigen Staatssekretär interveniert hat. Der OGBL ist der Meinung,

dass kurzfristig keine Arbeitsplätze in Gefahr sind, will sich auch nicht in den Streit zwischen den Bauernverbänden einmischen.

19. Februar _____

Eine Delegation des OGBL trifft zu einem dreistündigen Meinungsaustausch mit Arbeitsminister Jean-Claude Juncker zusammen. Schwerpunkte sind die Wiederherstellung der Vollbeschäftigung, die Verbesserung des Arbeitsrechts, die nationale Repräsentativität des LCGB bei den Privatbeamten sowie die Situation in den Betrieben der „Centrale Paysanne“.

26. Februar _____

Der Nationalvorstand befasst sich in einer ganztägigen Sitzung in Düdelingen mit folgenden Hauptthemen: Beschlüsse nach dem 1. OGBL-Kongress, die Lage nach den Sozialwahlen, die Vorbereitung der Tripartite vom 4. März, Betriebsprobleme, Sozialreformen, Schulpolitik, Start einer Kampagne zur Humanisierung und Sicherheit am Arbeitsplatz.

4. März _____

Das Koordinationskomitee der Tripartite nimmt unter dem Impuls des OGBL und der Sozialisten einen neuen und positiven Start. In drei Arbeitsgruppen sollen prioritäre Themen behandelt und in einem Gutachten zusammengefasst werden. Dieses Gutachten soll die Basis für neue gesetzgeberische Initiativen werden.

5. März _____

Der OGBL ruft seine Mitglieder, hauptsächlich die Frauen auf, aus Anlass des Internationalen Frauentages an einer Demonstration sowie an einem Meeting am 9. März in Luxemburg teilzunehmen.

6. März _____

Der OGBL hat der Presse seine Kandidaten zur Wahl der „Chambre des fonctionnaires et employés publics“ vorgestellt.

April _____

Bei den Wahlen zur „Chambre des fonctionnaires et employés publics“ konnte der OGBL zwar kein Mandat erringen, konnte seine Präsenz in den verschiedenen Gruppen jedoch mit Resultaten zwischen 5,15 und 16,77% unter Beweis stellen.

15. April _____

Die OGBL-Exekutive befasst sich ausführlich mit der wirtschaftlichen und sozialen Lage in Luxemburg. Mit der Zielsetzung zur Wiederherstellung der Vollbeschäftigung hört sie Berichte der in den Tripartite-Arbeitsgruppen tätigen Vertreter. Der OGBL wird sich insbesondere für Maßnahmen zur Bekämpfung der Jugendarbeitslosigkeit, der Missstände in der Berufsausbildung und für die Diversifizierung und Modernisierung der Wirtschaft einsetzen. Zu diesem

Zweck fordert der OGBL die Schaffung eines Innovationsfonds sowie die Förderung der nationalen Industriezonen unter Berücksichtigung der regionalen Beschäftigungsdefizite.

23. April _____

Am Protestmeeting des SEW-OGBL nehmen 300 Lehrer teil. Es geht um die Gleichstellung der Diplome und um die Aufwertung der Laufbahn der Lehrer.

1. Mai _____

Die zentrale 1.-Mai-Feier der CGT-Gewerkschaften in Echternach hat über 2.000 Teilnehmer auf die Beine gebracht. Während Josy Konz, Präsident der FNCTTFEL, besonders auf die Friedenthematik eingeht, setzt CGT-Präsident John Castegnaro sich ein für die kurzfristigen Ziele der Bewegung: Sichere und humane Arbeitswelt, Index- und Tarifpolitik, neue Arbeitsplätze und soziale Reformen. Zur regionalen Feier in Colmar-Berg haben sich 700 Militanten eingefunden. Festredner sind hier Jos. Kratochwil, Generalsekretär des OGBL, und Nico Wennmacher, 1. Vizepräsident der FNCTTFEL.

8. Mai _____

Zum 40. Jahrestag der Kapitulation des Nazi-Regimes und der Beendigung des 2. Weltkrieges gibt der OGBL eine Erklärung heraus. Zum Gedenken an die Toten, unter denen sich zahlreiche Gewerkschafter befanden, werden Blumen durch OGBL-Vertreter an den Denkmälern zahlreicher Ortschaften niedergelegt.

12. Mai _____

Mit einer Sicherheitskonferenz leitet der OGBL seine Kampagne für eine sichere und humane Arbeitswelt ein. Neben mehr Sicherheit am Arbeitsplatz verlangt der OGBL ein Gesetz über Arbeitsmedizin. Eine Arbeitsgruppe soll ein Memorandum ausarbeiten.

13. Mai _____

Bei den Wahlen zum Ausschuss der Privatbeamtenpensionskasse konnten keine großen Verschiebungen erzielt werden: OGBL 3 Sitze, FEP 6 Sitze, LCGB 3 Sitze, LCGB/SESM 1 Sitz, ALEBA 3 Sitze.

14. Mai _____

Zum Papstbesuch in Luxemburg gibt der OGBL eine Erklärung heraus, in der zu verschiedenen päpstlichen Ansichten Stellung genommen wird. Der OGBL hofft ferner, dass dieser Besuch zu einem Mehr an Dialogbereitschaft und Toleranz in der Kirche Luxemburgs führen wird.

20. Mai _____

Die OGBL-Exekutive verlangt im Zusammenhang mit der parlamentarischen Debatte zur Lage unseres Landes klarere Akzente in der Industrie- und Beschäftigungspolitik. Sie befasst sich mit der Preis- und Indexpolitik, lehnt weitere Erhöhungen der Arzt-tarife ab und kritisiert die mangelnde Dialogbereitschaft des Unterrichtsministers. Schließlich hört die Exekutive eine Reihe von Berichten über Kollektivvertragsverhandlungen im Stahl-, Banken-, Lebensmittel- und Spitalbereich und hofft auf positive Abschlüsse.

3. Juni _____

Die geschlossen im OGBL organisierten Fliesenleger nehmen den Streik auf, nachdem ihre Generalversammlung beschlossen hat, die Verhandlungsphase nach dem im Oktober abgebrochenen Streik zu beenden. Hauptmotiv dieser Entscheidung ist die unnachgiebige Haltung der Arbeitgeber, die den Abschluss des Kollektivvertrages hinauszögern wollen.

4. Juni _____

Der OGBL trifft Staatssekretär J. Lahure zu einer Unterredung über die Preis- und Indexpolitik. Einerseits hat der OGBL bei diesem Treffen die Wiederherstellung der Indexautomatik und Fortschritte in der Preispolitik positiv hervorgehoben. Andererseits aber hat er darauf hingewiesen, dass die Indexdiskussion für ihn keineswegs abgeschlossen ist und zu viel Unmut in den Betrieben führt.

Der OGBL trifft sich zu einem Spitzentreffen mit sämtlichen Arbeitgeberverbänden des Landes sowie mit Vertretern der Arbeitgeberberufskammern. Während der mehrstündigen Aussprache legen die OGBL-Verantwortlichen ihre grundsätzlichen Standpunkte dar und überreichen das vom Kongress verabschiedete Aktionsprogramm. Beide Seiten wollen den Dialog fortsetzen.

7. Juni _____

Die Delegiertenkonferenzen des SEW (OGBL) und des SNE (CGFP) nehmen das Verhandlungsergebnis zwischen Lehrern und Unterrichtsminister an, das eine Lösung in Sachen Diplome und Laufbahnen herbeiführt.

10. Juni _____

Die OGBL-Exekutive protestiert gegen die Haltung der Regierung, die exklusiv mit der CGFP über den Punktwert und die Harmonisierung der Laufbahnen im öffentlichen Dienst verhandelt.

1. Juli _____

Nach 4 Wochen Streik haben die Fliesenleger heute wieder ihre Arbeit aufgenommen. Es hat sich bewiesen, dass der Kampf sich lohnt, wenn man eine große und finanziell starke Organisation im Rücken

hat. Lohn- und Beschäftigungsgarantien und die Fortführung des bisherigen Besitzstandes konnten in einem neuen Vertragstext festgeschrieben werden.

Der OGBL hat die Regierung in einem Brief aufgefordert, Steuersenkungen zugunsten der physischen Personen sowie eine allgemeine Steuerreform durchzuführen.

Im Zusammenhang mit rezenten Beschlüssen der Regierung hat sich die OGBL-Exekutive mit der Schwarzarbeit befasst. Der OGBL ist zur Schlussfolgerung gekommen, dass es, statt kleinere Vergehen zu ahnden, wichtiger ist, die ganzjährig organisierte Schwarzarbeit, das Arbeiten ohne Rechnung oder ohne Handelsermächtigung, die Steuerhinterziehung und die Wirtschaftskriminalität wirksam zu bekämpfen.

9. Juli _____

Die Sitzung des Nationalvorstandes beschäftigt sich hauptsächlich mit der Berichterstattung und Beschlussfassung über Sitzungen, Verhandlungen und Aktionen, die in den letzten Wochen stattfanden: Steuersenkungen, Tripartite, Preispolitik, Dialog mit den Arbeitgebern, Vertragsverhandlungen, Arzt-tarife und soziale Sicherheit, Sicherheit am Arbeitsplatz sind die behandelten Themen.

2. August _____

Die CGT zeigt sich in einem Brief an Außenminister Poos entrüstet über die mörderischen Ereignisse in Südafrika. Die Beschlüsse, welche die EG am 1. August gefasst hat gegen das rassistische Regime, zeigten nur einen symbolischen, unverbindlichen Charakter. Die CGT fordert konkrete Maßnahmen im politischen, wirtschaftlichen und monetären Bereich, damit diesem blutigen Regime ein Ende bereitet wird.

9. September _____

Die Exekutive des OGBL hat sich mit der Situation in den Krankenkassen und mit der unzumutbaren Verspätung beschäftigt. Sie begrüßt die diesbezüglichen schonungslosen aber sachlichen Reaktionen der Kassenvorstände und der zuständigen OGBL-Mandat-täre. Sie verurteilt die Missentwicklung der sog. Selbstverwaltung durch die staatliche Bürokratie. Sie fordert den Sozialminister auf, mit den Vorständen die sich aufdrängenden Maßnahmen zu beschließen.

16. September _____

Der Nationalvorstand verabschiedet ein kurzfristiges Programm, das an die Regierung konkrete Forderungen stellt: die Wiederherstellung der Vollbeschäftigung, die Verbesserung des Arbeitsrechts, die Bekämpfung der Armut, die Anpassung der Renten, die Sanierung der Krankenkassen ohne Verschlechter-

rung der Leistungen, mehr Sicherheit und Gesundheit am Arbeitsplatz, Rückkehr zu mehr Selbstverwaltung in der sozialen Sicherheit sowie eine bessere Ausrichtung der Bildungs- und Berufsausbildungspolitik.

29. September _____

Vertreter aus 39 Betrieben sind zum Syndikatstag „Metallverarbeitende Industrie“ erschienen. Sie nehmen einen Bericht ihres Zentralsekretärs Armand Barnich sowie ein Referat von Mario Castegnaro, Mitglied des Geschäftsführenden Vorstandes des OGBL, entgegen und verabschieden tarifpolitische Richtlinien, wie sie für das Syndikat gelten sollen.

7. Oktober _____

Die Exekutive des OGBL nimmt mit Erstaunen zur Kenntnis, dass die CSV auf ihrer „Journée parlementaire“ einige dringend notwendige Gesetzesprojekte in ihrer inhaltlichen Ausrichtung in Frage gestellt hat.

Der OGBL hat die Minister Berg und Spautz um Unterredung gebeten.

Die Exekutive hatte auch eine längere Aussprache über Umweltprobleme. Sie warnt alle Beteiligten vor einer emotionalen und simplistischen Debatte, bei der entweder einseitig die Umwelt gegen die Arbeitsplätze oder umgekehrt ausgespielt werden.

10. Oktober _____

Die OGBL-Abteilung „Öffentlicher Dienst“ hält ihre Generalversammlung ab. Auf der Tagesordnung stehen die gewerkschaftliche Lage, die gemeinsame Aktion der 5 Organisationen OGBL, FNCTTFEL, LCGB, Syprolux und Briefträgerverband im öffentlichen Sektor u. a.

12. Oktober _____

Das Syndikat „Banken und Versicherung“ hält seinen 3. Syndikatstag ab. Im Mittelpunkt steht die Verabschiedung eines Aktionsprogramms, in dem das Hauptgewicht auf die Tarifpolitik gelegt wird.

15. Oktober _____

Der OGBL trifft sich mit Sozial- und Gesundheitsminister B. Berg, um ihm die kurzfristigen Forderungen des OGBL vorzutragen.

17. Oktober _____

Der OGBL trifft die Partei- und Fraktionsführung der CSV zum Thema OGBL-Resolution „Für eine offensive Politik“.

22. Oktober _____

Zum gleichen Thema trifft der OGBL die Partei- und Fraktionsführung der LSAP.

29. Oktober _____

Der Nationalvorstand begrüßt die positive Entwicklung in der Tripartite, was die Beschäftigungspolitik betrifft. So soll ein „Fonds de l'Emploi“ aus dem Arbeitslosenfonds geschaffen werden, ein Modell, das umfassender und schneller auf die Bedürfnisse des Arbeitsmarktes eingehen kann.

Auch soll die Tripartite die Leitlinien für eine zum 1.1.87 geplante Steuerreform debattieren.

Der Nationalvorstand beschäftigt sich außerdem mit den Folgeaktionen seines kurzfristigen Programms, verabschiedet ein Memorandum zur Sicherheit und Humanisierung der Arbeitswelt, berät über das Staatsbudget, das Mietgesetz und die Gehälterverhandlungen im öffentlichen Sektor.

31. Oktober _____

Der OGBL hält ganztägig eine bildungspolitische Fachkonferenz ab. Die Themen lauten: Ziele der Volksschule, Zukunft der Berufsausbildung, Schule und neue Technologien, Schule und benachteiligte Gruppen, gewerkschaftliche Schlussfolgerungen.

10. November _____

Die Frauenabteilung des OGBL hält im Bonneweger Eisenbahnercasino ihre Generalversammlung ab.

In einer Resolution bezieht die Versammlung Stellung zur 35-Stunden-Woche, Teilzeitarbeit, Sozialreformen, Steuergesetz, gewerkschaftliche Mitwirkung der Frauen usw.

16. November _____

Die Regierung empfängt die 5 Gewerkschaften FNCTTFEL, FCPT, OGBL, LCGB und FSFL, um sie über den Stand der Verhandlungen im öffentlichen Sektor zu informieren.

18. November _____

Die OGBL-Exekutive erneuert ihre Forderung nach einer Anpassung der Renten um 5% und fordert eine klare Stellungnahme der Regierung, auch in Sachen Bekämpfung der Armut.

Der OGBL prangert die untolerante und hinterlistige Haltung der CGFP in den Verhandlungen im öffentlichen Sektor an. Er verlangt, dass die Alleinvertretung durch die CGFP beendet wird.

24. November _____

In Colmar-Berg findet die 3. Syndikatskonferenz des OGBL statt, zu der 11 OGBL-Syndikate ihre Vertreter entsendet haben. Behandelt werden aktuelle betriebspolitische Themen. Zu diesen Themen wird eine Erklärung verabschiedet.

1. Dezember _____

In Rodingen treffen sich weit über 300 Mitglieder der belgischen Grenzgängersektion des OGBL. Nachdem bereits am 19. September 1985 eine Sensibilisierungskampagne stattgefunden hatte, fordern die Anwesenden die Erhaltung des Status quo bei der Erneuerung der sozialen und fiskalischen europäischen Konventionen.

5. Dezember _____

Der OGBL führt mit Sozialminister Benny Berg eine Aussprache über das Rentenajustement im Privatsektor sowie über andere Sozialprobleme.

Bei dieser Unterredung teilt der Minister mit, dass die Renten ab 1. Januar um 4 % angepasst werden sollen.

9. Dezember _____

Der Geschäftsführende Vorstand begrüßt die von der Regierung beschlossene Rentenanpassung. Leider sind damit noch zahlreiche Probleme im Rentenwesen ungelöst: das Erstellen einer neuen Bemessungsgrundlage, selektive Verbesserungen der sog. Hungerrenten, Invalidenrenten usw. Leider hat sich die Lösung dieser Probleme durch die Streichung von 28 Milliarden Reserven durch die vormalige Regierung erschwert. Der OGBL wird zu Beginn des neuen Jahres auf die Verwirklichung dieser Reformen drängen.

10. Dezember _____

Die Gewerkschaften FNCTTFEL, FCPT, FSFL, LCGB und OGBL veranstalten im Bonneweger Casino eine Protestmanifestation zugunsten von Verhandlungen der Regierung mit allen im öffentlichen Sektor tätigen Gewerkschaften. An dieser Versammlung nehmen 1.000 öffentliche Bedienstete teil.

6. Januar _____

Die Exekutive des OGBL begrüßt das Rentenajustement zum 1.1.1986 als Vorschuss auf anstehende Reformen.

Sie verlangt eine sofortige Erhöhung des gesetzlichen Mindestlohnes.

Die Exekutive lehnt erneut das Mietgesetzreformprojekt ab, weil es die Mieten in unververtretbarem Maße hochtreibt und den Mieterschutz beeinträchtigt.

18. Januar _____

Der OGJ-Jugendtag in Esch/Alzette wählt eine neue Führungsmannschaft. Präsident wird J. Konsbrück, Vizepräsidenten C. Hansen und R. Gantrel, Sekretär R. Manderscheid.

21. Januar _____

Der Nationalvorstand zieht eine erste positive Bilanz über den im September letzten Jahres verabschiedeten Aktionsplan. Weitere Themen sind Vollbeschäftigung, nationale Mülldeponie, Arbeitszeit bei Goodyear, Verfassungsreform und Gründung eines Bildungsinstituts für Arbeitnehmer.

23. Januar _____

Eine Delegation des OGBL unter Leitung von John Castegnaro erläutert Wirtschaftsminister Poos und Staatssekretär Lahure die OGBL-Forderung nach Wiedereinführung der Vorschussindextranche von 1,5 %.

4. Februar _____

Die Fluglotsen, im OGBL organisiert, kündigen eine Fortführung der legalen Streikprozedur an, falls die Regierung nicht auf ihr Angebot eingeht.

6. Februar _____

Der OGBL schreibt an Sozialminister B. Berg, damit auch die Unfallrenten angepasst werden.

8. Februar _____

In der Generalversammlung der Fliesenleger nimmt Präsident E. Greif Abschied. Sein Nachfolger wird Angelo Benin.

15. Februar _____

Der 3. Syndikatstag „Öffentlicher Dienst“, im Beisein von über 100 Delegierten, tagt in Rodingen und fordert die Teilnahmen an den Gehälterverhandlungen im öffentlichen Sektor.

17. Februar _____

Der OGBL hat das gemeinsame Rahmenprogramm von OGBL und LCGB zur Wiederherstellung der Vollbeschäftigung gutgeheißen. Trotz Meinungsverschiedenheiten sollen die Mitglieder die LCGB Petition „Vorruhestandsregelung“ mitunterzeichnen.

23. Februar _____

Die OGBL-Fachkonferenz „Arbeitsrecht“ beschließt, eine Prioritätenliste für Reformen in diesem Bereich auszuarbeiten.

3. März _____

Die OGBL-Exekutive befasst sich eingehend mit dem Gesetzesprojekt zur Bekämpfung der Armut. Im Mittelpunkt steht die Qualität der ausführenden

Strukturen, die Bemängelung der Altersklausel (30. J.) und ähnlicher Einschränkungen, die Höhe des Mindesteinkommens (R.M.G.), die Prozeduren sowie das Kompetenzgerangel.

8. März _____

Auf der Place d'Armes in Luxemburg findet anlässlich des Internationalen Frauentages eine Demonstration mit Beteiligung der OGBL-Frauenabteilung statt.

12. März _____

Eine OGBL-Delegation trifft sich zu einer 4-stündigen Unterredung mit Arbeitsminister J. Cl. Juncker. Themen sind die Wiederherstellung der Vollbeschäftigung, Reform des Kündigungsschutzes, Reform des Fonds de Chômage, Schaffung eines Berufsausbildungsfonds.

22. März _____

Der Syndikatstag „Hüttenindustrie“ tagt in Esch/Alzette und nimmt in einer aktuellen Erklärung Stellung zu den Themen Vorschussindextranche, Preispolitik, Arbeitsplätze, Prérétraite, Investitionspolitik und Produktverbesserung, Flexibilität der Arbeitszeit u. a.m.

24. März _____

Das Patronat stellt sich in einer Sitzung der Nationalen Tripartite gegen die Wiedereinführung der Vorschussindextranche.

1. April _____

Mit rückwirkender Kraft auf den 1. Januar werden die Rentensteigerungsbeträge um 4% erhöht. Gleichzeitig werden die Mindestlöhne um 3% erhöht. Beides sind Verwirklichungen, für die der OGBL sich in den letzten Monaten eingesetzt hat.

10. April _____

Die Fluglotsen, im OGBL organisiert, treten von 0-17 Uhr in den Streik. Die Regierung, die in keinem Augenblick einen Kompromiss gesucht hat, muss durch den Transportminister einlenken und sich mit Lotsen und OGBL an den Verhandlungstisch setzen. Ein Memorandum über die anstehenden Probleme soll gemeinsam erarbeitet werden.

16. April _____

Eine Debatte zur Lage der Nation aus gewerkschaftlicher Sicht führt der Nationalvorstand, der während 5 Stunden tagt. Behandelt wird die Rentenreform, die Vorschussindextranche, die Vollbeschäftigung, der erfolgreiche Streik der Fluglotsen, das Projekt Mindesteinkommen (R.M.G.) sowie die Verfassungsreform.

21. April _____

In einem Schreiben an den Arbeitsminister bittet der OGBL darum, die Situation der am Tage des Beitritts von Spanien und Portugal illegal in unserem Lande beschäftigten Gastarbeiter dieser Länder einer globalen Regelung zuzuführen.

25. April _____

In einem Aufruf zum 1. Mai wird an die nunmehr 100-jährige Tradition des Feiertages der Arbeit erinnert und daran, dass dieser Tag in diesem Jahr als Zeichen einer offensiven Politik für die Arbeitnehmer stehen soll. Diese sollen daran denken, dass durch solidarisches Mitmachen die Möglichkeit geboten wird, die Zukunft mitzugestalten.

26. April _____

In Wasserbillig tagen die Delegierten des OGBL-Syndikats „Bau, Baumaterialien, Keramik und Handwerk“. Die Delegierten begrüßen den erfolgreichen Verlauf des Fliesenlegerstreiks und die Rettung der Cerabati, fordern aber mehr Maßnahmen in der Beschäftigungspolitik und in der Verbesserung des Arbeitsrechts.

1. Mai _____

Rund 4.000 freie Gewerkschaftler nehmen an den 1. Mai-Kundgebungen der CGT in Bascharage und in Hosingen teil und unterstreichen durch ihre massive Präsenz die Berechtigung der gewerkschaftlichen Forderungen in unserer Zeit.

17. Mai _____

In einer Anti-Cattenom-Manifestation, die sich einreihet in die bereits 1979 vom OGBL eingeleiteten Aktionen, protestieren 5.000 Menschen gegen die Inbetriebnahme dieser großen Atomzentrale.

23. Mai _____

Die Exekutive des OGBL begrüßt die von der Regierung zugestandene Wiedereinführung der Vorschussindextranche, auch wenn sie bedauert, dass es zu einer Einführung in 2 Etappen kommt (1% am 1.7.86 und 0,5% am 1.1.87).

27. Mai _____

Eine Sitzung der Nationalen Tripartite befasst sich vor allem mit den Problemen Arbeitszeit, Flexibilität, Arbeitslosigkeit, Prérétraite. Der OGBL plädiert nach wie vor für die generelle Einführung der Prérétraite, verbunden mit der Einstellung von Arbeitslosen. Er spricht sich im Zusammenhang mit der Arbeitszeit gegen einseitige Flexibilitätsansprüche des Patronats aus.

31. Mai _____

Zahlreiche Delegierte aus den Nahrungs- und Lebensmittelbetrieben (Brauereien, Kellereien, Molkeereien, Gaststätten) begehen ihren 3. Syndikatstag in Düdelingen. Nach dem Anhören verschiedener Referate wird ein Aktionsprogramm aufgestellt.

5. Juni _____

Eine Delegation des OGBL trifft Staats- und Finanzminister Jacques Santer, um mit ihm über die Ausrichtung der für den 1.1.1987 geplanten Steuerreform zu diskutieren. Der OGBL hatte am 23. April 1986 Vorschläge für diese Reform erarbeitet.

26. Juni _____

Der OGBL-Nationalvorstand tagt, um eine umfangreiche Tagesordnung zu bewältigen mit folgenden Themen: Tripartite, Zwischenbericht über Aktionsplan, gewerkschaftliche Repräsentativität, Verfassungsreform, Reform Arbeitslosengesetz, Steuerreform, Selbstverwaltung in den Sozialversicherungen.

27. Juni _____

Der OGBL trifft mit einer Delegation Arbeitsminister Juncker zu einer 2. Gesprächsrunde, um über Arbeitsrecht und Mitbestimmung zu diskutieren.

28. Juni _____

Unter dem Motto „Für ein verbessertes Gesundheitswesen“ versammeln sich die Delegierten aus Krankenhäusern und sozialen Einrichtungen in Bonneweg, um den 3. Syndikatstag des Syndikats „Gesundheit und Sozialwesen“ zu begehen, an dessen Schluss eine umfassende Resolution zum genannten Thema verabschiedet wird.

21. Juli _____

Die Exekutive des OGBL begutachtet die von der Syndikatsleitung „Chemie“ aufgestellten Orientierungen in Sachen Sonntagsarbeit. Nach den prinzipiellen Entscheidungen des OGBL-Nationalvorstandes steht fest, dass der OGBL für ein neues Gesetz ist, das die Sonntagsarbeit generell verbietet und Ausnahmen nur über präzise Vorbedingungen und eine kollektivvertragliche Abmachung ermöglicht. Eine der Gegenleistungen muss die proportionale Reduzierung der Arbeitszeit sein.

31. Juli _____

Der OGBL begrüßt die Kollegen der ITF (Internationale Transportarbeiterföderation), die mit 1.000 Delegierten aus 86 Ländern ihren Kongress in Luxemburg abhalten.

8. September _____

Die OGBL-Exekutive begrüßt die Stellungnahme der katholischen Kirche zur Problematik der Sonntagsarbeit. Ohne in die Zusammenhänge des religiösen Glaubens einzugehen, teilt der OGBL die Auffassung, dass Sonntagsarbeit nicht zur Regel werden darf, dass Rentabilitätsgründe allein nicht ausschlaggebend sein können, dass alle Umstände vorab zu prüfen sind, dass gewisse Bedingungen zu erfüllen sind und dass Sonntagsarbeit im Ausnahmefall keineswegs zum sozialen Abbau führen darf.

20. September _____

Unter dem Motto „d'Offensiv geet weider“ tagen in Bonneweg die Landeskonferenz des OGBL, die statutarischen Jahresversammlungen der Regionalverbände und die Lokalsektionen. Neben internen Berichten stehen die kurzfristigen Aktionen des OGBL auf der Tagesordnung. Neben der Hauptforderung nach Aufbesserung der Renten um 10 % oder mindestens 3.500.- Franken monatlich, fordert der OGBL die Einführung der allgemeinen Prérétraite, die Gewährung von 6 Urlaubswochen, Verbesserungen im Arbeitsrecht, im Krankenkassenwesen, in der Bildung und Berufsausbildung. Ferner setzen die Delegierten sich ein für eine grundlegende Steuerreform, ein sozialgerechtes Mietgesetz, Vollbeschäftigung, für eine Politik zugunsten der Familie und der älteren Menschen.

23. September _____

Die Rentnerabteilung des OGBL legt Transport- und Bautenminister Marcel Schlechter einen Forderungskatalog zugunsten der älteren Menschen und Behinderten vor.

24. September _____

Trotz Störmanöver durch die FEP wird erstmals im Lebensmittelgroßhandel ein Kollektivvertrag und zwar für die Cactus-Betriebe, unterzeichnet. Ein weiterer Vertrag in diesem Bereich, derjenige für den Supermarkt „M. le Géant“, wird am 9. Oktober unterzeichnet.

26. September _____

Vom Berg- und Hüttenarbeiterverband über den LAV zum OGBL sind inzwischen 70 Jahre vergangen. In einem Festakt im Escher Theater, bei dem eine Festrede von Antoine Weiss im Mittelpunkt steht, feiert der OGBL in Anwesenheit zahlreicher Persönlichkeiten dieses wichtige Ereignis.

23. Oktober _____

In einem Spitzengespräch OGBL-Regierung wird die Forderung nach 10prozentiger Rentenerhöhung im Privatsektor erneuert. Ferner findet ein Meinungsaustausch statt über die Sonntagsarbeit, Familienpolitik, Mitbestimmung, wirtschaftliche Rahmenbedingungen,

Reform Arbeitslosenfonds, Préretraite, Lohnfortzahlung im Krankheitsfall, Revalorisierung manueller Berufe usw.

24. Oktober _____

Heute, am Tage der UNO-Friedenserklärung findet um 11.00 Uhr in zahlreichen Betrieben eine 5-minütige Gedenkpause in Form einer Arbeitsniederlegung statt. Diese Aktion war vom OGBL angeregt worden.

26. Oktober _____

In Koerich tagt der 3. Syndikatstag des Syndikats „Handel“, Präsident Constant Risch wird durch Erny Valerius abgelöst, neuer Sekretär wird Romain Clees.

1. November _____

Ab heute tritt das Gesetz vom 26.7.86 über die Sicherung eines Mindesteinkommens in Kraft. Dieses Einkommen beträgt ab sofort unter gewissen Bedingungen 20.900 F für einen alleinstehenden Erwachsenen. Damit sind langjährigen gewerkschaftlichen Forderungen weitgehend Rechnung getragen worden.

11. November _____

Der Nationalvorstand ernennt Andrée Gerson und Armand Drews zu Vizepräsidenten des OGBL. Die Tagung befasst sich danach mit der aktuellen wirtschaftlichen Lage und verabschiedet eine bildungspolitische Erklärung.

23. November _____

Die Frauenabteilung hält ihre Generalversammlung im „Casino Syndical“ in Bonneweg ab. Themen sind: Frauenförderung, Kollektivverträge und Frauenfeindlichkeit, sexuelle Belästigung am Arbeitsplatz u. a. Präs. ist Johanna Gorreggine, Sekr. Marianne Bock, Vertreterin in der OGBL-Exekutive Andrée Gerson.

1. Dezember _____

Die OGBL-Exekutive bedauert die Karenz des Arbeitsministers in Sachen Beschäftigungspolitik, dies bei wieder ansteigenden Arbeitslosenzahlen. Die Umwandlung des Arbeitslosenfonds in einen Fonds für Beschäftigung wird noch Monate in Anspruch nehmen, das Modell einer Vorruhestandsregelung ist unbefriedigend.

Der OGBL lehnt die Erhöhung der CFL-Tarife um 10% ab, weil diese weder die finanzielle Lage noch die Attraktivität der Eisenbahn verbessert.

9. Dezember _____

Eine OGBL-Delegation trifft Gesundheitsminister B. Berg im Zusammenhang mit den Problemen, die sich durch eine etwaige Niederlassung der privaten Herzklinik Paracelsus im Niederkorner Spital stellen. Es

bleiben Bedenken bestehen, allerdings muss die wirtschaftliche Situation des Niederkorner Spital gelöst werden.

12. Dezember _____

Die Sozialkonferenz des OGBL unterstreicht erneut die Rentenforderungen für den contributiven Sektor (10% Erhöhung bei mindestens 3.500 F, Verbesserungen für Invaliden und andere Gruppen, Wiederherstellung der integralen Selbstverwaltung).

15. Januar _____

Das Stahlpatronat meldet Beschäftigungsprobleme an und hat Kurzarbeit beantragt.

Der OGBL weist die Patronatsforderung zurück und verlangt, dass die überzähligen Belegschaftsmitglieder durch Frühpension und Berufsunfähigkeitsrente abgebaut werden, oder im Rahmen der DAC beschäftigt werden.

22. Januar _____

Die Gewerkschaften OGBL und LCGB erklären in öffentlicher Versammlung vor überfülltem Saal den Bankangestellten ihre Bedenken, die zur Ablehnung des Verhandlungsergebnisses zur Erneuerung des Kollektivvertrages durch die beiden Gewerkschaften geführt haben.

24. Januar _____

Der Jugendtag der OGJ in Esch/Alzette verlangt Rechte für die arbeitende Jugend sowie bessere Aus- und Weiterbildungsprogramme.

28. Januar _____

Eine Umweltkonferenz mit etwa 100 Delegierten tritt unter dem Titel „Aarbecht an Umwelt“ in Esch/Alzette zusammen.

Redner sind John Castegnaro, Lucien Lux, J.-C. Reding und als Gäste Umweltminister Robert Krieps und Staatssekretär Johnny Lahure.

10. Februar _____

Der Nationalvorstand des OGBL berät in Differenzen über die wirtschaftliche und soziale Lage. Die Forderung nach einer Rentenerhöhung um 10% soll notfalls mit einer großen Demonstration durchgesetzt werden.

Das Stahlsyndikat erhält grünes Licht für einen Warnstreik, wenn das Patronat die Forderung nach Kurzarbeit aufrecht erhält.

15. Februar _____

Zu einer Protest- und Solidaritätsversammlung erscheinen etwa 200 Belegschaftsmitglieder der WSA.

In einer Resolution wehrt sich die Belegschaft zusammen mit dem OGBL gegen die Diffamierungskampagne einer Zeitung wegen Materialbeschädigungen im Betrieb und protestiert gegen die Art und Weise, wie damit 700 Arbeitsplätze gefährdet werden.

17. Februar _____

Eine OGBL-Delegation trifft Sozialminister Benny Berg, um an die kurzfristigen Forderungen im Rentenwesen zu erinnern. Der Minister ist prinzipiell einverstanden und wird der Regierung in diesem Sinne Empfehlungen unterbreiten.

23. Februar _____

Die Belegschaft der Firma Duscholux tritt in einen unbefristeten Streik, nachdem die Direktion es abgelehnt hat, den vorliegenden Kollektivvertrag mit dem OGBL zu unterschreiben.

27. Februar _____

Die Generalversammlung der OGBL-Sektionen beginnen unter dem Motto: „1987 muss das Jahr der Reformen sein“.

8. März _____

Der Internationale Frauentag wird unter Mitwirkung der OGBL-Frauen in Esch/Alzette begangen.

Nachdem am Vortag vor dem Stadthaus eine Manifestation stattfand, wird der Tag mit einem kulturellen Programm für Frauen abgeschlossen.

16. März _____

Gemeinsam mit seiner Rentnerabteilung analysiert die Exekutive die Vorschläge der Regierung zur Rentenreform. Der OGBL wird nochmals kurzfristig bei der Regierung vorsprechen, um eine Verbesserung des vorliegenden Resultates zu erreichen.

19. März _____

Nachdem ein Gutachten einer neutralen Schiedskommission vorliegt, gibt die Firma Duscholux nach und unterzeichnet den Kollektivvertrag mit dem OGBL.

25. März _____

Die Abgeordnetenkammer verabschiedet ein Gesetz zur Ausdehnung bzw. Verlängerung des bisherigen, vom OGBL erreichten Préretraite-Modells. Neben der Verallgemeinerung der Krisenregelung, welche bisher für die Stahlindustrie galt, können Schicht- und Nachtarbeiter aus allen Betrieben von der Neurege-

lung profitieren. Dagegen ist die Auswirkung einer dritten Möglichkeit, „préretraite-solidarité“, wegen der Kosten zu Lasten der Betriebe eher ungewiss.

26. März _____

Der Vorsitzende des „Hôpital Princesse Marie-Astrid“ bestätigt dem Personalausschuss, dass das Projekt „Paracelsus“ in Niederkorn nicht mehr zur Diskussion steht. Die Regierung bietet Differdingen Alternativen an, um dem Überangebot an Betten zu begegnen. Der OGBL vertrat in diesem Streitfall stets die Ansicht, dass mehr Koordination im Sinne eines kostengünstigen Gesundheitswesens über die Gemeindegrenzen hinaus notwendig sei.

2. April _____

Im Rahmen einer außerordentlichen Sitzung berät der Nationalvorstand über die von der Regierung in Aussicht gestellte Rentenreform, die nach Verhandlungen mit dem OGBL nun eine Aufbesserung von 7% ab 1.7.1988 vorsieht.

Mit Reserven zu Einzelfragen gibt der Nationalvorstand bei 3 Enthaltungen sein Einverständnis zu dem Projekt.

23. April _____

Vor 50 Jahren, am 23. April 1937, hatte die Abgeordnetenkammer das sog. „Maulkorbgesetz“ verabschiedet, das danach jedoch durch Referendum zu Fall gebracht wurde. Als Nachfolgeorganisation nimmt der OGBL an einem Komitee teil, das Veranstaltungen zum Gedenken an das Referendum vom 6. Juni 1937 organisieren wird.

1. Mai _____

Über 3.500 Menschen nehmen an der Veranstaltung zum 1. Mai in Bettemburg teil, während in Wiltz etwa 1.000 Mitglieder manifestieren. Die Redner verlangen grundsätzliche Reformen für die 90er Jahre.

Der Tag endet mit einem Kultur- und Festprogramm im Bettemburger Park.

4. Mai _____

Die OGBL-Exekutive erklärt, dass keine Verzögerungen mehr annehmbar sind, damit die „Collectrice du Sud“ verwirklicht wird, als Maßnahme zur Verbesserung der Industriestruktur des Südens. Der Anschluss an das internationale Straßennetz müsse gesichert werden.

In der gleichen Sitzung begrüßt die Exekutive die mit der Rentenerhöhung zum 1.7. geplante Anpassung der Unfallrenten.

13. Mai _____

In seiner Eigenschaft als Vorsitzender der CGT und Vizepräsident des IBFG begrüßt John Castegnaro den Vorstand der „Internationalen der freien

Gewerkschaften" in Luxemburg. Während 3 Tagen beraten 130 Teilnehmer aus der ganzen Welt über den Kampf um Menschenrechte und gewerkschaftliche Freiheiten.

19. Mai _____

Der OGBL trifft sich zu einem Spitzentreffen mit der Regierung zum Thema Rentenreform. Die Regierung verspricht, die Erhöhung von 7% fristgerecht zum 1. Juli in Kraft treten zu lassen. Sie ist sich bewusst, dass 1989 mit einer Reform zur Abschaffung des Zweiklassensystems begonnen werden muss.

1. Juni _____

Der OGBL appelliert an die Regierung, damit alle Rentner uneingeschränkt in den Genuss der Aufbesserung um 7% kommen, also auch die Bezieher einer Teuerungszulage oder des garantierten Mindesteinkommens (RMG).

15. Juni _____

Der OGBL verlangt eine Ausdehnung des Systems der Baudarlehen (prêts hypothécaires) für die Versicherten der Privatbeamtenkasse auf die Versicherten aller Pensionskassen. In der gleichen Sitzung kritisiert die Exekutive die unhaltbaren Zustände im Zusammenhang mit der Zunahme der Leiharbeit und der Zeitverträge. Sie bedauert diesbezüglich die Karenz des Arbeitsministers. In der gleichen Sitzung spricht sich der OGBL gegen die geplante Erhöhung des Beitrags in den Arbeiterkrankenkassen aus.

Die Versicherten haben ihren Beitrag zur Sanierung bereits geleistet, was man nicht von den Lieferanten behaupten kann.

30. Juni _____

Der Nationalvorstand tagt in Dommeldingen und macht Bestandsaufnahme vor der Sommerpause = Rentenreform, Préretraite, Sonntagsarbeit, Erziehungszulage, Krankenhauspersonal, Medienpolitik und Mietrechtsreform heißen die Themen.

24. Juli _____

Nach der Pressekonferenz von OGBL und Fluglotsen vor 2 Tagen, nach der wegen Personalmanagements, notwendig gewordenen Schließung des Findel, gibt die Regierung endlich grünes Licht für Verhandlungen ab September.

1. September _____

Das neue Mietgesetz ist ab heute in Kraft getreten.

Einige Verbesserungsvorschläge des OGBL waren zwar berücksichtigt worden, doch bestehen noch immer Möglichkeiten zu Spekulationen und Preistreiberei. Um die Situation weiter zu entkrampfen, müsse der Zugang zu Eigentumswohnungen stets weiter begünstigt werden, heißt es beim OGBL.

14. September _____

Eine OGBL-Delegation (J. Castegnaro, J. Regenwetter, E. Kass) wird in der DDR und FDGD unter der Leitung des Vorsitzenden Harry Tisch empfangen. Es wird ein Meinungsaustausch über den Beitrag der Gewerkschaften im Kampf um den Frieden, über die Tätigkeit der Gewerkschaften in unterschiedlichen Gesellschaftssystemen und über die Situation in der Weltgewerkschaftsbewegung geführt.

24. September _____

Da die Regierung ein Seefahrtsregister eröffnen will, um die Schaffung einer Handelsflotte in Luxemburg zu ermöglichen, nimmt eine Delegation erstmals an einer Seefahrer-Konferenz der IAO in Genf teil. Der Delegation gehören Vertreter der Regierung, der Arbeitgeber (FEDIL) und der Gewerkschaften (CGT und FEP) an, so wie dies in den Statuten der Internationalen Arbeitsorganisation vorgesehen ist.

25. September _____

Der Generalversammlung der Privatbeamtenkrankenkasse wird durch ihren Vorsitzenden J. Kratochwil (OGBL) eine ausgezeichnete Bilanz vorgelegt.

Der Kassenüberschuss von 605 Millionen wird an diejenigen Kassen überwiesen, die infolge ihrer Struktur und höherer Risiken das Berichtsjahr mit einem Defizit abgeschlossen haben. Zu den Sachfragen, die der Vorsitzende behandelte, sei erwähnt, dass sie inzwischen gelöst werden konnten.

30. September _____

Alex Bodry, Berichterstatter zum Staatshaushalt 1988, trifft mit dem OGBL zusammen. Er beleuchtet die Schwerpunkte, die er der Finanzkommission für den Bericht vorschlagen wird. Vom OGBL wird unterstrichen, dass trotz Steuersenkung eine fundamentale Steuerreform aktuell bleibt, und dass eine Verlagerung von den direkten zu den indirekten Steuern verhindert werden muss. Die OGBL-Vertreter äußern sich außerdem zur Sozialpolitik, zur Vollbeschäftigung und zur Stahlindustrie.

1. Oktober _____

Anlässlich einer Pressekonferenz warnt OGBL-Präsident John Castegnaro die der CSV nahestehende Gewerkschaft, wie auch den CSV-Arbeitsminister davor, das gewerkschaftliche Klima weiter zu vergiften und die Tarifautonomie in Frage zu stellen.

12. Oktober _____

Heute wird mit den Bauarbeiten an der „Collectrice du Sud“ begonnen. Wie vom OGBL gefordert, hat die Regierung dem Projekt eine absolute Priorität eingeräumt, um die wirtschaftlichen Chancen der Region zu verbessern.

23. Oktober _____

Zahlreiche Mitglieder des SEW/OGBL und der FGIL feiern den 75. Jahrestag des Schulgesetzes von 1912. Festredner sind René Worré (FGIL), Ben Fayot (LSAP) und Colette Flesch (DP). Das große Echo, das diese Feier in der Presse fand, war eine Ermutigung für die Verteidiger der öffentlichen Primärschule.

24. Oktober _____

Der Syndikatstag „Banken und Versicherungen“ im OGBL trifft im Bonneweger Casino zusammen. Redner sind John Thiry (Tätigkeitsbericht), Armand Drews (Aktionsprogramm) und Yves Göldi (Sozialprobleme und Bankensektor).

27. Oktober _____

Ab heute organisiert der OGBL in mehreren Ortschaften Aufklärungsversammlungen über das neue Rentengesetz.

10. November _____

Der OGBL-Nationalvorstand setzt sich in Düdelingen für weitere Reformen ein, die in den 18 Monaten bis zu den nächsten Wahlen angegangen und verwirklicht werden sollen. Im Mittelpunkt steht die Verwirklichung einer 6. Urlaubswoche im Rahmen einer notwendig gewordenen Arbeitszeitverkürzung auf gesetzlichem Plan.

11. November _____

Die OGBL-Führung trifft eine repräsentative Regierungsabordnung, der die Minister Santer, Poos, Juncker, Boden, Schlechter, Fischbach und Staatssekretär Lahure angehören, um die am Vortag beschlossenen Punkte vorzutragen und erste Reaktionen zu hören.

17. November _____

Die Verhandlungsgespräche zwischen den Gewerkschaften und Goodyear über eine eventuelle Einführung von Sonntagsarbeit werden wegen unterschiedlicher Standpunkte unterbrochen.

26. November _____

Der Syndikatstag des SEW steht unter der Leitung des Syndikatspräsidenten Guy Thoma, die Berichte werden von Sekretär J. Cl. Reding vorgetragen. Schulpolitische Fragen sowie die Verhandlungen über Gehälter und Laufbahnen stehen im Mittelpunkt der Debatten.

30. November _____

Die Exekutive des OGBL verlangt die Versachlichung der Diskussion um die Sonntagsarbeit. Sie begrüßt, dass Arbeitsminister Juncker seinen Vorwurf, der

OGBL stecke in der Sache mit dem „Groußkapital“ unter einer Decke, relativiert und verschiedene Aussagen aus dem Weg geräumt hat.

11. Dezember _____

Nach einer Stagnierung der Löhne während nunmehr 12 Jahren fordert das Stahlsyndikat des OGBL im Rahmen eines 2jährigen Vertrages eine Erhöhung der Löhne und Gehälter um 5,2%.

17. Dezember _____

Nach einem Gespräch mit Erziehungsminister Boden verlangt der OGBL eine attraktivere Gestaltung der Berufsausbildung. Nicht Strukturveränderungen, sondern Verbesserungen der Leminhalte und -methoden sind gefragt.

Im Rentenwesen bedauert die Exekutive, dass vorgeplante selektive Verbesserungen nicht wie geplant allen Berechtigten am 1.1.1988 zukommen werden. Er verlangt ferner, dass die Antikumulbestimmungen gleichzeitig im öffentlichen und privaten Sektor wirksam werden.

13. Januar _____

In den Kollektivvertragsverhandlungen im Stahlsektor tritt eine Wende ein, indem das Patronat, wenn auch geringe, Lohnzugeständnisse macht, sowie die Einführung einer variablen Konjunkturprämie vorschlägt. Die Delegierten des OGBL sehen den Lohnvorschlag als ungenügend an, haben aber durchgesetzt, dass die ARBED auf die unannehmbare Bindung an die Geschäftsentwicklung verzichtet hat.

Am gleichen Tage findet eine Unterredung der OGBL-Abteilung „Fonction publique“ mit Ressortminister Marc Fischbach statt. Im Mittelpunkt stehen die Lohnforderungen der Abteilung, der Gewerkschaftsurlaub, das Streikrecht und die Reglementierung der Personalvertretung beim Staat.

19. Januar _____

Der Rentnerzentralvorstand des OGBL befasst sich mit praktischen Vorschlägen zugunsten der älteren Bevölkerung. Er begrüßt die Initiative von Tresorminister Poos, auf die Einführung einer neuen 1-F-Münze zu verzichten. Der Vorstand schreibt an Postminister Santer, die nächste Ausgabe des Telefonbuches so zu gestalten, dass auch die ältere Bevölkerung darin lesen kann.

28. Januar _____

Etwa 400 Sozialerzieher sind dem Aufruf des SEW/OGBL zu einer Protestmanifestation in der Hauptstadt gefolgt, um bessere Lohn- und Arbeitsbedingungen zu verlangen. Eine Resolution wurde dem Präsidenten der Abgeordnetenkammer überreicht.

9. Februar _____

Der OGBL-Nationalvorstand, tagend in Esch/Alzette, hat auf seiner Tagesordnung Themen wie Sonntagsarbeit, Arbeitsrecht, Arbeitsmedizin, Sozialwahlen, Arbeitsmarkt, OGBL-Förderungsprogramm sowie die Verwirklichung des EG-Binnenmarktes ab 1992. Außerdem verabschiedet er eine 6-Punkte-Resolution zu den geplanten Neuerungen im technischen Sekundarunterricht.

10. Februar _____

Auf einer Pressekonferenz informieren John Castegnaro, Lucien Lux und Mario Castegnaro über die Beratungsergebnisse des Nationalvorstandes vom Vortage. An erster Stelle will der OGBL eine Anpassung der Renten an die Lohnentwicklung 1985-1987.

Der OGBL kritisiert die geplante Reform des Arbeitsrechts, weil der Arbeitsminister nicht bereit sei, ein einheitliches Statut für Angestellte und Arbeiter in die Wege zu leiten, und das Patronat sich gegen eine Revalorisierung der Arbeitsbedingungen offenbar mit Erfolg zur Wehr gesetzt hat.

Weiter stehen im Förderungsprogramm die Erhöhung des Mindestlohnes, die Erhöhung des Kindergeldes um 1.000.- F., die Verkürzung der Arbeitszeit durch eine 6. Urlaubswoche, die Verbesserung des RMG-Gesetzes u. a. m.

25. Februar _____

Auf Initiative des OGBL findet eine Sitzung des Koordinierungskomitees der Tripartite statt, um zu erreichen, dass mit gewerkschaftlicher Beteiligung der Weg Luxemburgs auf den EG-Binnenmarkt für 1992 vorbereitet wird.

26. Februar _____

Ab heute finden in 80 Sektionen die Generalversammlungen des OGBL statt unter dem Motto „Deng Interessen a gudden Hänn“.

27. Februar _____

In Esch/Alzette versammeln sich 119 Delegierten zum Syndikatstag „Metallverarbeitende Industrie“, um Bilanz zu ziehen, insbesondere über den Abschluss von 33 Kollektivverträgen für die Arbeiter und 15 für die Angestellten in diesem Wirtschaftsbereich.

Weiter startet der OGBL bei dieser Gelegenheit seine 88er Kampagne für die Berufs- und Sozialwahlen.

17. März _____

Arbeitsminister Juncker empfängt eine Delegation der OGJ im Beisein von Lucien Lux, Mitglied des Geschäftsführenden Vorstandes des OGBL. Die OGJ-Vertreter tragen die Probleme vor, die im Zusammenhang mit dem Ausschussgesetz und den Lehrlingsvertretern bestehen. Der Minister bewertet die Forderungen positiv und verspricht, einen Entwurf zur Diskussion vorzubereiten.

14. April _____

Eine Delegation des OGBL unter Führung von John Castegnaro führt ein ausführliches Gespräch mit Arbeitsminister J. Cl. Juncker zu aktuellen betrieblichen Problemen, zum Mindestlohn, zur Sonntagsarbeit und zu den Reformen im Arbeitsrecht. Zur Sonntagsarbeit hat der OGBL seine Opposition zum bestehenden Projekt wiederholt. Eine Annäherung der Standpunkte in der prinzipiellen Einschätzung und im konkreten Fall „Luxwire“ kann festgestellt werden.

19. April _____

Die Hauptthemen des in Esch tagenden OGBL-Nationalvorstandes sind:

Rentenajustement und Volksversicherung, Arbeitszeitverkürzung, Situation in den Betrieben, Konflikt Stahlindustrie, 3. Militärlager und Sonntagsarbeit.

Festgehalten wird, dass:

- Der OGBL auf keinen Fall bereit ist, das Zweiklassen-System im Rentenwesen für die Zukunft länger hinzunehmen, und die Rückstände auf die Lohnentwicklung wettgemacht werden müssen;
- trotz der geringen Begeisterung des Arbeitsministers an einer 6. Urlaubswoche festgehalten wird, da andere Arbeitszeitverkürzungsmaßnahmen des Ministers und seiner LCGB-Freunde, wie etwa die „préretraite-solidarité“, kümmerlich versagt haben;
- zwei Militärlager mit 800 Beschäftigten das zumutbare Maximum für unser Land darstellen;
- der OGBL auch mit der 2. Fassung des Projektes über die Sonntagsarbeit nicht einverstanden ist, da sie nichts Grundsätzliches am Gesetz von 1913 ändert, das die Genehmigung allein dem Arbeitsminister vorbehält.

22. April _____

In der Bekleidungsbranche, wo seit Jahren keine Kollektivverträge mehr bestanden, wird heute ein erster Vertrag bei der Firma „ADLER-Mode“ unterzeichnet, nachdem bereits am 14. dieses Monats ein neuer Kollektivvertrag bei „Grands Magasins Monopoli“ unterzeichnet werden konnte.

1. Mai _____

Über 3.500 Menschen demonstrieren mit den CGT-Gewerkschaften in Schifflingen, während die Regionalfeier in Vianden mit über 1.000 Teilnehmern ebenfalls einen großen Erfolg verzeichnen kann.

Redner sind John Castegnaro und Josy Konz (Schifflingen), sowie Nico Wennmacher und Eugène Bausch (Vianden).

7. Mai _____

Der 7. Jugendtag der OGJ tagt in Esch/Alzette und verabschiedet eine Resolution zur Reform des technischen Sekundarunterrichts sowie eine weitere Resolution, die folgende Punkte umfasst:

Lehrlingsentschädigungen, Bildungsurlaub, Weiterbildung, Jugend- und Kulturhäuser, Einführung einer Jugendkarte, Beschäftigungsmaßnahmen für jugendliche Arbeitslose, einheitliches Arbeitnehmerstatut, Arbeitszeitverkürzung durch 6. Urlaubswoche usw.

14. Mai _____

In Rümelingen findet der 4. OGBL-Syndikatstag „Bau, Baumaterialien, Keramik und Handwerk“ statt. Die Delegierten hören Berichte von Syndikatspräsident Jeannot Scharz und Zentralsekretär Eugène Bausch, ein Referat von Yves Göldi über Reformen im Arbeitsrecht sowie eine Schlussansprache von OGBL-Präsident John Castegnaro.

3. Juni _____

Im Rahmen seiner 2. Arbeitsrechtskonferenz berät der OGBL über die anstehenden Reformen im Arbeitsrecht. Die Konferenz kommt zur Schlussfolgerung, dass das Reformvorhaben des Arbeitsministers über den Arbeitsvertrag trotz einiger guter Ansätze noch weit von den OGBL-Vorstellungen entfernt ist.

8. Juni _____

Mit einer Resolution „Für Rentengerechtigkeit“ endet eine erfolgreiche Manifestation des OGBL, an der Aktive und Rentner des beitragspflichtigen Sektors teilnehmen und für gerammelt volle Räume im Gewerkschaftskasino in Bonneweg sorgen. René Pizzaferrri und John Castegnaro beleuchten die Aktion des OGBL für mehr Rentengerechtigkeit, fordern von den politischen Entscheidungsträgern präzise Vorschläge für die Verwirklichung der Volksversicherung und fordern die Regierung außerdem auf, die Rentenanpassung an die Lohnentwicklung 1985-87 vorzunehmen.

25. Juni _____

In Walferdingen findet die Konferenz der Syndikate im OGBL statt. Die prioritären Forderungen, Löhne, Arbeitsrecht und Arbeitszeitverkürzung werden von Armand Barnich, Yves Göldi, Marcel Dettaille und Mario Castegnaro beleuchtet. Die Syndikate, die 170 Kollektivverträge seit der letzten Konferenz unterzeichnet haben, kommen zur Schlussfolgerung, dass der OGBL gestärkt aus den kommenden Sozialwahlen hervorgehen muss.

27. Juni _____

Auf Initiative von OGBL-Präsident J. Castegnaro treffen sich Vertreter von Parteien, Gewerkschaften, Religionsgemeinschaften, Medien usw., um eine gemeinsame Kampagne gegen den Rassismus zu starten. Die Luxemburger sollen öffentlich über die Hintergründe und Gefahren von Fremdenfeindlichkeit und Rassismus aufgeklärt werden.

7. Juli _____

Eine Delegation des DGB Landesbezirks Rheinland-Pfalz trifft zu einem Besuch bei den luxemburgischen CGT-Gewerkschaften ein. Bei dieser Gelegenheit wird J. Castegnaro vom Landesvorsitzenden D. Kretschmer mit der Hans-Böckler-Medaille ausgezeichnet.

8. Juli _____

Das AK-Plenum wählt Ady Faber (OGBL/Ponts & Chaussées) zum neuen Präsidenten der Arbeiterkammer an Stelle des scheidenden Kollegen Georges Wotipka.

12. Juli _____

Der OGBL-Nationalvorstand fordert in seinem 30-Punkte-Programm von der Regierung weitere Reformen, und dass die Regierung (trotz Konflikt Bad Mondorf) bis zum Ende der Legislaturperiode handlungsfähig bleibt, um die zusammengefassten Ansprüche des OGBL zu realisieren. Der OGBL werde den Regierungspräsidenten auffordern, bis Mitte September verbindlich Stellung zu beziehen.

31. August _____

Die Syndikatsleitung „Gesundheit und Sozialwesen“ des OGBL fordert die Übernahme der „aide-soignants“ ins Privatbeamtenverhältnis, die Anpassung des Punktwertes und der Haushaltszulage sowie die Erneuerung der Kollektivverträge für Arbeiter und Angestellte in den Spitälern.

13. September _____

Zwischen Regierung und OGBL findet ein 4. Spitzentreffen statt. Die Regierung macht verbindliche Vorschläge zum OGBL-Forderungsprogramm. Auch wenn sie gegen eine 6. Urlaubswoche ist, so ist sie

bereit, Mindestlöhne und -renten anzupassen. Weiter soll eine Lohnsteuersenkung durchgeführt werden.

23. September _____

Über 150 Privatbeamten treffen sich im Hotel Pullman zur diesjährigen Privatbeamtenkonferenz des OGBL. Yves Göldi, Jos Kratochwil und John Castegnaro behandeln folgende Themen: Änderungen am Statut, Bildungsinstitut IFES, CMEP, Arbeiten in der Privatbeamtenkammer, OGBL-Förderungsprogramm, die gestärkten OGBL-Strukturen und die Repräsentativität des OGBL im Angestelltenbereich.

30. September _____

Der OGBL-Gewerkschaftstag, das höchste Gremium zwischen den Kongressen, tagt in Luxemburg/Kirchberg. Es bestätigt das am 10.11.1987 vom Nationalvorstand aufgestellte 30-Punkte-Förderungsprogramm und verabschiedet eine diesbezügliche Resolution.

1. Oktober _____

Ab heute gilt die Lohnfortzahlung im Krankheitsfall erstmals auch für die Arbeiter. Nachdem es dem OGBL in den zuständigen Gremien der sozialen Sicherheit gelang, alle Probleme zu beseitigen, werden die Löhne im Krankheitsfall vom Arbeitgeber weiterbezahlt, während die Kassen dem Arbeitgeber die geschuldeten Beträge zurückerstatten.

15. Oktober _____

Der Syndikatstag „Gesundheit und Sozialwesen“ befasst sich hauptsächlich mit den gescheiterten Verhandlungen mit den Spitälern, wo das Nationale Schlichtungsamt angerufen wurde. Vor den zahlreichen Delegierten ergreifen das Wort: Syndikatspräsident Henri Hinterscheid, Zentralsekretär J. Cl. Reding und OGBL-Präsident J. Castegnaro.

21. Oktober _____

Unter dem Motto der Wahlkampagne „Un engem Strack zéien“ findet in Niederkerschen ein großes Wahl-Meeting des OGBL statt, an dem bei guter Stimmung im überfüllten „Hall 75“ viele Kandidaten und Militanten teilnehmen.

9. November _____

Heute ist das Stichdatum für die Sozialwahlen 1988. Während die Krankenkassenwahlen und die Wahlen in den Berufskammern über Briefwahl als beendet erklärt werden, finden in den Betrieben die Wahlen zu den Arbeiter-, Privatbeamten- und Jugendausschüssen statt.

29. November _____

Im Außenministerium findet eine Sitzung der Stahltripartite statt, die auf Drängen des OGBL einberufen wurde. Am 13. Dezember soll eine Tagung der für

den Stahlsektor zuständigen EG-Minister stattfinden. Im Vorfeld dieser Tagung berät die Dreierkonferenz über Restrukturierung, Investitionen und Fortsetzung des Beihilfekodex.

Heute konnte der neue Kollektivvertrag für rund 1.100 Arbeiter der 17 Südgemeinden unterzeichnet werden. Die Verbesserungen gelten rückwirkend auf den 1.1.1988. Verhandlungssekretär J. Eiffes wird das Personal über Einzelheiten der Punktwert erhöhungen informieren.

1. Dezember _____

Der OGBL-Nationalvorstand beschließt einstimmig, nach den inzwischen stattgefundenen Sozialwahlen, auf nationaler Ebene keine Koalitionen mit dem LCGB einzugehen. Er folgte damit den Empfehlungen der Exekutive und der gewählten Fraktionen aus den Berufskammern und Krankenkassen.

16. Dezember _____

OGBL-aktuell veröffentlicht ein vollständiges Dossier mit den Resultaten der Sozialwahlen. Allein in den Betriebsausschüssen stieg die Zahl der OGBL-Mandate um 70 auf etwa 750 Delegierte, so dass der OGBL mehr Delegierte zählt als alle anderen Gewerkschaften zusammen.

22. Dezember _____

Heute findet eine Aussprache des OGBL mit dem Minister der öffentlichen Funktion, Marc Fischbach, statt.

Hauptthemen sind die zugesagte Neuberechnung der Pensionen der Staatsarbeiter sowie die chronische Unterbesetzung bei den Arbeitern im Staatsdienst.

23. Dezember _____

Die Presse veröffentlicht einen offenen Brief des OGBL-Präsidenten J. Castegnaro an Staatsminister Santer. Darin werden die Mindestloohnerhöhungen und die Steuersenkungen ab 1. Januar begrüßt.

Bedauert wird andererseits, dass die Renten im Privatsektor mangels abgeschlossener Vorarbeit zum gleichen Datum nicht angepasst wurden, die nun zur Verfügung stehende Zeit sollte genutzt werden, um auch das Ajustement auf das Jahr 1987 auszudehnen.

7. Januar _____

In einem Brief an den Landwirtschaftsminister fordert der OGBL, dass im Rahmen der Fusionsgespräche Luxlait-Ekabe die sozialen Folgen für das Personal rechtzeitig zur Sprache kommen sollen.

16. Januar _____

Die Exekutive des OGBL erinnert die Regierung an ihr Versprechen die Renten rückwirkend auf den 1. Januar um 3,55% anzupassen und fordert, auch die 7-prozentige Anpassung von 1987 definitiv als strukturelle Verbesserung im Gesetz festzuschreiben.

14. Februar _____

Der Nationalvorstand fordert von den Parteien im Rahmen sogenannter „Wahlprüfsteine“ vor allem in ihren Wahlprogrammen konkrete Möglichkeiten für die Verwirklichung der Rentengerechtigkeit in Luxemburg aufzuzeigen, wobei insbesondere den Parteien eine Stellungnahme zur Verallgemeinerung der 5/6-Renten und zur Verwirklichung einer Volksversicherung abverlangt wird.

24. Februar _____

Unter dem Motto „Den innergewerkschaftlichen Dialog aktivieren“ starten in rund 80 Sektionen die Generalversammlungen des OGBL, die dieses Jahr der Vorbereitung des Kongresses, der am 1. und 2. Dezember stattfindet, dienen sollen.

März _____

Die ARBED bereitet die für Monatsende geplante außerordentliche Generalversammlung vor, auf der die Sanierung der Bilanz und der offizielle Krisenabschluss auf der Tagesordnung stehen. Gleichzeitig mit dieser positiven Entwicklung beginnt der OGBL mit den Vorbereitungen, um die zum Jahresende stattfindenden Verhandlungsrunde der Kollektivverträge in diesem Sektor in die Wege zu leiten.

17. März _____

Der paritätischen Schlichtungskommission gelingt es unter Mitwirkung des OGBL endlich den Kollektivvertrag für die Bankangestellten unter Dach und Fach zu bringen, wenn auch mit einem wenig befriedigenden Ergebnis.

21. März _____

Die Sozialerzieher sind heute mit den Arbeitgebern uneinig aus den Schlichtungsverhandlungen gekommen, nachdem sie seit 8 Jahren um bessere Arbeits- und Lohnbedingungen kämpfen. Sie beschließen deshalb in den nächsten Tagen mit den Gewerkschaften die Modalitäten zu einem Streik einzuleiten.

Die im Januar verabschiedete Rentenanpassung von 3,55% wird in diesen Tagen rückwirkend auf den

1. Januar nachgezahlt; die April-Renten die erstmals voll angepasst sind, werden in den nächsten Tagen folgen.

14. April _____

Ab 6.00 Uhr beginnen die Sozialerzieher in den staatlich konventionierten Heimen einen 24-Stunden-Streik, der zu 100% befolgt wird. Nach einem Manifestationszug von über 500 Betroffenen, verurteilt auf dem „Knuedler“ der OGBL-Sprecher die Weigerung der Regierung, den Dialog mit den Sozialerziehern weiterzuführen und ihren gerechten Forderungen nachzugeben.

23. April _____

Nicht nur mit den Stimmen des OGBL, sondern einstimmig verabschiedet die Arbeiterkammer ein Gutachten zu einem Projekt, das ein Schiffsregister für Hochseeschiffe unter luxemburger Flagge einführen soll.

Das positive Gutachten ist an die Bedingung gebunden, dass die Matrosen arbeitsrechtlich besser abgesichert und die Risiken für unsere Sozialversicherungen von den Nutznießern des Schiffsregisters gedeckt werden.

26. April _____

Der OGBL-Nationalvorstand beschäftigt sich ausführlich mit der Realisierung des EG-Binnenmarktes. Es gilt zu verhindern, dass eventuelle negative Auswirkungen nicht die treffen, die ohnehin schon finanziell schwächer dastehen. Verlangt wird von der Regierung eine Analyse der auf OGBL-Initiative eingesetzten Tripartite-Arbeitsgruppen, welche ihre Arbeiten zum EG-Binnenmarkt weitgehend abgeschlossen haben.

Bei den Abteilungsausschusswahlen der ARBED erringt der OGBL 53 von 90 Mandaten. Dies ist eine deutliche Vertrauenserklärung für die im Stahlsektor federführende Gewerkschaft in einer schwierigen Zeit, in der das Luxemburger Statut der Belegschaft erhalten und eine Zersplitterung der Stahlindustrie verhindert werden muss.

1. Mai _____

Auch nach fast 100 Jahren hat der 1. Mai in Luxemburg nichts an Bedeutung eingebüßt. Diesen Beweis erbringen die 4.500 Teilnehmer, die heute nach Pétange gekommen sind, wo die Feier genau wie die regionale Manifestation in Diekirch im Zeichen unserer 150-jährigen Unabhängigkeit und eines sozialen Europas steht.

2. Mai _____

Der 3. Kongress der OGJ, der Jugendorganisation des OGBL wird im Collart-Schloss in Bettemburg eingeleitet mit einer akademischen Sitzung, der auch Arbeitsminister Jean-Claude Juncker und Kulturminister Robert Krieps bewohnen. In der Kongressresolution kommt zum Ausdruck, dass in Zukunft die Rechte der Jugendlichen besser gewahrt werden müssen und dass die OGJ sich dafür einsetzt, dass auch bei uns jede Form von Rassismus verurteilt werden muss.

6. Mai _____

Das OGBL-Syndikat Nahrung-Genuss-Gaststätten, das alle Lebensmittelbereiche vereinigt, hält seinen 4. Syndikatstag im Kulturzentrum in Hüncheringen.

Neben den Restrukturierungsproblemen im Milchsektor stehen die Auswirkungen des europäischen Binnenmarktes im Lebensmittelbereich sowie die internationale Zusammenarbeit der Gewerkschaften dieses Sektors zur Debatte.

27. Mai _____

In Bettemburg findet der Syndikatstag „Banken und Versicherungen“ statt. In einer Resolution sprechen sich die Delegierten u. a. für einen Ausbau der Mitbestimmungsmöglichkeiten in diesem Sektor aus, der starke Zuwächse zu verzeichnen hat. In einem einstimmig angenommenen Aktionsprogramm werden die Einzelheiten für die kommenden Vertragsverhandlungen festgelegt.

Im Jean Monnet-Gebäude versammeln sich 88 Delegierte zu der 1. „Conférence nationale de l'Immigration“ des OGBL. Aktive Teilnahme der ausländischen Mitbürger am Sozialleben, eine multikulturelle Medienlandschaft als Mittel gegen Ausländerfeindlichkeit und die Haltung des OGBL zum Eurohorizont 1993 sind einige der Themen dieser Veranstaltung.

1. Juni _____

Die konstituierende Generalversammlung der „Europäischen Föderation der Chemiegewerkschaften“ (EFCG) tagt im Jean Monnet-Gebäude auf Kirchberg. Der Föderation mit 1,6 Mio. Mitgliedern aus 26 europäischen Gewerkschaften gehört für Luxemburg der OGBL an. John Castegnaro, der als Vertreter des Gastlandes die Delegierten begrüßt, legt den Hauptakzent seiner Ansprache darauf, dass die Gewerkschaften ein europäisches Sozialrecht fordern und ein Europa ohne soziale Dimension ablehnen.

6. Juni _____

Der Nationalvorstand wertet die Antworten der politischen Parteien auf die Wahlprüfsteine-Fragebögen des OGBL aus. Es wird zur Kenntnis genommen, dass alle Parteien den OGBL-Programmen und Forderungen in ihren Stellung-

nahmen Rechnung getragen haben, auch wenn es sich zum Teil um unverbindliche Absichtserklärungen handelt.

4. Juli _____

Der Nationalvorstand befasst sich mit den Resultaten der Parlamentswahlen vom 18. Juni. Der OGBL ist für eine starke und handlungsfähige Regierung und hält die Beibehaltung der bisherigen CSV-LSAP-Koalition für wahrscheinlich. Da nun Vertreter anderer Gewerkschaften stark im Parlament vertreten sind, beschließt der Nationalvorstand, sich nicht mehr gänzlich von seinen als Abgeordnete gewählten Funktionäre zu trennen, sondern diese weiterhin, wenn auch ehrenamtlich in den Gremien des Gewerkschaftsbundes mitwirken zu lassen.

11. September _____

Die Exekutive beschließt in ihrer Sitzung vor der „politischen Rentrée“ der neuen Regierung die faire Mitarbeit des OGBL anzubieten. Sie erinnert an die Forderungen, die sie anlässlich der Parlamentswahlen gestellt hatte, prioritär an die Verwirklichung sozialgerechter Reformen in den Bereichen Renten und Steuern, Gesundheit, Familie und Wohnen, Industrie und Umwelt, Schule und Berufsausbildung.

23. September _____

Der 4. Syndikatstag des OGBL-Stahlsyndikats findet in der Maison du Peuple in Esch/Alzette statt. Das von der ARBED geschnürte Rationalisierungspaket will der OGBL in dieser Form nicht akzeptieren, sondern will die zuständigen Mitbestimmungsgremien darüber beraten lassen und gegebenenfalls Gegenmaßnahmen ergreifen.

28. September _____

Heute bestehen die CGT-Gewerkschaften 70 Jahre. Im Casino in Bonneweg hält John Castegnaro die Festansprache im Beisein zahlreicher Minister und Abgeordneten, nationaler und internationaler Gäste.

Das Plenum der Arbeiterkammer bestätigt einstimmig die Nominierung des OGBL-Sekretärs Mario Castegnaro als Nachfolger für Jean Regenwetter auf dem Posten des Direktors der Arbeiterkammer. Die Nominierung war erforderlich geworden, nachdem Jean Regenwetter sein Mandat als Abgeordneter angenommen hatte.

7. Oktober _____

In allen Regionen finden heute die Regionalkongresse des OGBL statt. Ziel dieser Tagungen ist es, die Berichte entgegenzunehmen und den Landeskongress vom kommenden 1. + 2. Dezember vorzubereiten.

11. Oktober _____

Der Syndikatstag Dienstleistungen kommt in Dödelingen zusammen. Die Kollektivvertragspolitik des Syndikats, das Organisationsverhältnis im Sektor, die erfolgreichen Sozialwahlen sowie die Neubesetzung der Syndikatsleitung stehen im Mittelpunkt der Beratungen.

17. Oktober _____

Die OGBL-Delegierten der Goodyear begrüßen es, dass der OGBL nicht am Empfang zum 40. Jahrestag der Gründung der Goodyear teilgenommen hat, nachdem die Direktion die Belegschaften mit Produktionsdrosselungen einerseits und Samstags- und Sonntagsüberstunden andererseits überrumpelt hat.

18. Oktober _____

In Brüssel demonstrieren die EGB-Gewerkschaften für ein soziales Europa. Mit einem Sonderzug nach Brüssel nimmt der OGBL im Rahmen der CGT mit einer starken Teilnehmergruppe an dieser Demonstration teil unter dem Motto, dass der Binnenmarkt kein Argument für sozialen Abbau sein darf.

19. Oktober _____

Vertreter des OGBL treffen sich mit einer Regierungsdelegation, um im Rahmen eines mehrstündigen Gesprächs Probleme aus dem nationalen und dem europäischen Umfeld zu erörtern. Grundlage sind dabei die Forderungen, die der OGBL zum Regierungsprogramm für die nächsten 5 Jahre vortragen will.

20. Oktober _____

Für die Wahlen der Krankenkasse der Gemeindebediensteten deponieren FNCTTFEL und OGBL eine gemeinsame Kandidatenliste und stellen bei dieser Gelegenheit ein gemeinsames Verbesserungsprogramm vor.

24. Oktober _____

Das Koordinationsgesetz der Rentenversicherungen, die katastrophale Lage auf dem Wohnungsmarkt, die Inflationsbereinigung der Steuertabelle und die vorgesehene Steuerreform sind die Themen der heute stattfindenden Sitzung des Nationalvorstandes.

3. November _____

Die Regierung ruft eine von den Gewerkschaften geforderte Sitzung der Stahltripartite ein. Grundlage der Beratungen ist ein mittelfristiges Strategiepapier der ARBED. Vorgesehen sind Investitionen in Höhe von 13 Milliarden, der damit verbundene Abbau von Arbeitsplätzen kann jedoch nur unter der Berücksichtigung der Kriterien der Zumutbarkeit erfolgen, wobei die Mitbestimmung der Gewerkschaften nicht unterlaufen werden darf.

8. November _____

Eine Delegation der CGT Luxemburg trifft beim DGB Rheinland-Pfalz in Mainz ein. Gegenstand dieses Treffens ist ein gegenseitiger Informationsaustausch über den Stand der Entwicklungsprogramme in der Großregion Saar-Lor-Lux-Rheinland/Pfalz im Rahmen des EG-Binnenmarktes.

9. November _____

Nach dem Treffen mit der Regierung wird der OGBL heute im Wirtschaftsministerium von Ressortminister Robert Goebbels empfangen. Im Mittelpunkt der Gespräche steht die wirtschaftliche Lage, die Einführung einer luxemburger Hochseeflagge, wo es gewerkschaftliche Bedenken gibt, sowie die Situation in der Stahlindustrie und in mehreren Industriebetrieben unseres Landes.

17. November _____

Das Syndikat Erziehung und Wissenschaft (SEW) beschäftigt sich auf seinem Syndikatstag mit der Situation im Primärschulwesen, mit dem Gesetzesprojekt im technischen Sekundarunterricht, den Verbesserungen nach dem Streik der Sozialerzieher, mit den Religions- und Moralkursen u. a. mehr.

20. November _____

Der Syndikatstag Handel verabschiedet in Dommelingen eine Resolution, bei der familienfreundliche Arbeitszeiten für die Beschäftigten in der Handelsbranche gefordert werden.

29. November _____

Großherzog Jean empfängt eine OGBL-Delegation im großherzoglichen Palast.

Zu seinem 25. Thronjubiläum überreicht der OGBL-Präsident dem Großherzog das erste Exemplar einer Skulptur von Lino Gomes, die im Rahmen der 150-Jahr-Feierlichkeiten und für den Kongress geschaffen worden ist.

In seiner Ansprache dankt John Castegnaro dem Großherzog für die von ihm ausgesprochene Anerkennung der Arbeit der Gewerkschaften, die er in seiner Ansprache am 14. November vor dem Parlament formuliert hatte, sowie u. a. auch für die vom Großherzog hervorgehobenen Verdienste unserer ausländischen Arbeitnehmer.

1. Dezember _____

Unter dem Motto „Ech gi mat“ findet heute der 2. Nationalkongress des OGBL statt. Über 400 Delegierte und Ehrengäste aus dem In- und Ausland haben sich zur Eröffnung auf Kirchberg eingefunden. Eröffnungsredner des ersten Kongresstages sind Kongresspräsident Louis Rech, Präsident John Castegnaro, Vize-Premier der Regierung Jacques F. Poos, FNCTTFEL-Präsident Josy Konz und EGB-Generalsekretär Mathias Hinterscheid.

2. Dezember _____

Der 2. Kongresstag des OGBL-Kongresses ist geprägt vom Grundsatzreferat von John Castegnaro, nachdem gestern Tätigkeits- und Kassenbericht verabschiedet worden sind.

Nach einer Grußbotschaft von Ernst Breit, Vorsitzender von DGB und EGB ist es an Lucien Lux, die Vorlage zum Aktionsprogramm vorzustellen sowie nach Diskussion der Anträge zu verabschieden. René Pizzaferrì legt einen Resolutionstext vor, der bei 2 Enthaltungen fast einstimmig angenommen wird.

Unter dem Motto „OGBL 2000“ legt John Castegnaro die Zukunftsperspektiven des Gewerkschaftsbundes vor.

Der Kongress endet gegen 18 Uhr mit einer Ovation für den scheidenden Vizepräsidenten Louis Rech.

5. Januar _____

Gewerkschaften und Personalvertreter treffen sich mit dem Verwaltungsrat der Usine de Wecker. Eine Restrukturierung soll dem Betrieb 100 Arbeitsplätze erhalten. Die angekündigten 60 Entlassungen werden bis März zurückgestellt.

18. Januar _____

Die große Tarifkommission des OGBL in der Stahlindustrie verabschiedet einen verbesserten Kollektivvertrag, den der OGBL im Alleingang ausgehandelt hat, nachdem der LCGB ein vom OGBL abgelehntes Ergebnis bereits gutgeheißen hatte und allein unterschreiben wollte.

29. Januar _____

Die Exekutive befasst sich mit dem drohenden Personalabbau bei den WSA-Militärlagern. Nach einem Treffen mit dem Ressortminister und dem Präsidenten des WSA-Verwaltungsrates verlangt der OGBL von den luxemburgischen Instanzen sich bei den amerikanischen Stellen Klarheit über die Zukunft der WSA-Standorte zu schaffen und gegebenenfalls Ersatzlösungen anzustreben.

6. Februar _____

Der Nationalvorstand beschließt, nicht länger als bis zum 1. September zu warten, um konkrete Vorschläge hinsichtlich der von der Regierung versprochenen Rentengerechtigkeit in Erfahrung zu bringen. Sollte dieser Termin ohne bindende Zusagen verstreichen, so will der OGBL auf die Straße gehen.

7. Februar _____

Die Vertreter des OGBL-Stahlpräsidiums treffen sich im Arbeitsministerium mit den Ministern Juncker und Goebbels, um ihre Bedenken zur Schließung der Walzstraßen III und IV bei ARBED-Belval darzulegen. Um die Probleme mit der Regierung und dem Stahlpatronat besprechen zu können, wird die Einberufung einer Sitzung der Stahltripartite gefordert.

10. Februar _____

Mit der Gründung der OGBL-Sektion „Préitèrdaul“ in Bettborn beginnen heute die Generalversammlungen des OGBL, die bis Ende April in 80 Lokalsektionen den Mitgliedern Gelegenheit geben, ihr Mitsprache- und Kontrollrecht im OGBL wahrzunehmen.

8. März _____

Die OGBL-Frauen beteiligen sich am Meeting zum Internationalen Frauentag. Als Gastrednerin spricht die bei der Gewerkschaft NGG (DGB) für Frauenfragen zuständige Isolde Ries. Eine Diskussionsrunde beendet dieses Meeting.

19. + 20. März _____

Der Kautschukausschuss der Europäischen Föderation der Chemiegewerkschaften (EFCG) tagt in Luxemburg mit Beteiligung des OGBL. Es wurde u. a. beschlossen, ein Informationsnetz über Goodyear in Europa zu erstellen und regelmäßig Treffen zwischen den Betriebsdelegierten zu organisieren.

22. März _____

Eine Delegation des Syndikats Gesundheit- und Sozialwesen trifft Gesundheitsminister Johnny Lahure und Staatssekretärin Mady Delvaux zu einem Meinungsaustausch über die Frage der Aufwertung der paramedizinischen Berufe. Der Minister macht konkrete Vorschläge, die ein Resultat der Rundtischgespräche sind, die auf Initiative des OGBL zustande kamen.

Bei der Firma ELTH S.A. in Steinsel kommt es zu einer spontanen Arbeitsniederlegung der über 400 Beschäftigten, weil die Direktion offensichtlich keinen neuen Kollektivvertrag haben will und durch individuelle Lohnanpassungen für eine Minderheit Unruhe gestiftet hat. Der OGBL wird nach diesem Aufstand den Abschluss eines vorteilhaften Kollektivvertrages erreichen.

24. April _____

Der Nationalvorstand beschließt eine Mobilisierungskampagne zu starten, die am 9. Oktober in einem Generalstreik und einer Massendemonstration enden soll. Ziel ist es, anhängige Reformen und Forderungen zu verwirklichen, die z.Z. verschleppt

werden: Rentenreform, Steuergerechtigkeit, Wohnungsprobleme, Ausrichtung des Gesundheitswesens u. a. m.

25. April _____

Eine Spitzendelegation der CGT Luxemburg und der DGB-Bezirke Rheinland/Pfalz und Saarland wird von Staatsminister Jacques Santer empfangen. Zweck der Gesprächsrunde sind die Schaffung grenzüberschreitender Entwicklungsprogramme in den Bereichen Verkehrsinfrastruktur, Berufsausbildung und Arbeitsmarktverwaltung.

1. Mai _____

Heute ist es zum 100. Mal, dass die Freien Gewerkschaften den Tag der Arbeit begehen können, diesmal in Rümelingen, wo sich mehr als 4.000 CGT-Mitglieder vereinigt haben unter dem Motto „Fir méi Liewensqualitéit!“ Im Zentrum der Reden stehen tiefgreifende politische Reformen, zu deren Durchsetzung der OGBL bereit ist, notfalls eine Massendemonstration und einen Generalstreik zu organisieren. Die regionale 1.-Mai-Feier des Nordens findet heute in Useldingen statt.

23. Mai _____

Die OGBL-Abteilung der Rentner und Pensionierten verabschiedet auf ihrer Studienkonferenz im Remicher Schulungszentrum der Arbeiterkammer eine Resolution, in der die Verwirklichung der Rentengerechtigkeit bis zum Jahresende verlangt wird.

28. Mai _____

Im Hinblick auf die für den 9. Oktober vorgesehene Demo findet heute in Rümelingen die Landeskonzferenz unter dem Titel „Forum 2000 — Wohnungsnotstand in Luxemburg“ statt, der ein großer Publikumserfolg beschieden ist. Zu dem aufgeworfenen Thema sprechen nacheinander der Rümelinger Bürgermeister, der Direktor des Fonds de logement, Rechtsanwalt Albert Rodesch, Wohnungsbauminister Jean Spautz und OGBL-Präsident John Castegnaro.

13. Juni _____

Eine von Präsident John Castegnaro angeführte OGBL-Delegation kommt zu einem Spitzengespräch mit der Regierung zusammen. Der OGBL will verhindern, dass aus wesentlichen Reformen nur Stückwerk wird oder diese im Alleingang hinter verschlossenen Türen vorgenommen werden. Fazit des Treffens ist, dass die Regierung den Dialog fortsetzen will, der OGBL aber auch seine Mobilisierungskampagne weiterführen wird und damit der angekündigte Streik für den 9. Oktober noch keineswegs abgeblasen ist.

21. Juni _____

Eine Delegation des Stahlsyndikats des OGBL trifft die Regierungsmitglieder Goebbels und Juncker, um über die anstehende Kapitalumverteilung bei der ARBED zu diskutieren.

Man wird sich darin einig, dass Luxemburg als Entscheidungsort für die Zukunft der Stahlindustrie nicht in Gefahr gebracht werden kann. So wird regierungsseitig mitgeteilt, dass der Staat größter Aktionär bleiben will.

2. Juli _____

Im Rahmen der Mobilisierungskampagne für den 9. Oktober trifft der OGBL die Patronatsverbände, die im „Comité de liaison patronal“ gruppiert sind. Arbeitszeitverkürzung, Umweltbelastung, Préretraite, Steuer-, Gesundheits- und Rentenpolitik stehen zur Sprache. Eine Fortsetzung der Gespräche ist für September geplant.

16. Juli _____

Der Nationalvorstand wird ausführlich in Kenntnis gesetzt über die Zusammenkünfte mit der Regierung, verschiedenen Ressortministern sowie mit den Patronatsorganisationen. Der Nationalvorstand stellt fest, dass die Ankündigung des Generalstreiks vieles in Bewegung gesetzt hat. Die Vorbereitungen zur großen Aktion für den 9. Oktober laufen weiter, weil beim aktuellen Stand der Dinge noch kein Anlass besteht, sie zu stoppen.

15. September _____

In Grevenmacher demonstrieren 1.000 Menschen für die Sicherung der Arbeitsplätze im Osten des Landes. Dieser Aktion hatten sich alle im Ostbezirk vertretenen Parteien und Gewerkschaften angeschlossen. Im Namen der teilnehmenden Organisationen spricht OGBL-Präsident John Castegnaro, der zum Schluss eine Resolution des Aktionskomitees Osten verliest, die für die Regierung bestimmt ist.

16. September _____

In Rümelingen findet die Syndikatskonferenz des OGBL statt. Fünf Schwerpunkte eines tarifpolitischen Konzepts werden festgelegt: Arbeitszeitverkürzung, Lebensqualität durch Sicherheit am Arbeitsplatz, gesetzliche Reform der Arbeitsverträge, Mitbestimmung sowie die Aktualisierung der Gesetzgebung über die Kollektivverträge und über das Nationale Schlichtungsamt. Priorität gilt der Einführung der 6. Urlaubswoche und des Einstiegs in die 35-Stundenwoche.

20. September _____

Im heutigen Spitzengespräch zwischen OGBL und Regierung macht letztere erhebliche Verbesserungszusagen im Rentensektor:

- die Renten sollen ab 1. Januar um 10 % erhöht werden,
- der Vorschuss von 7 % aus dem Gesetz von 1987 wird definitiv als strukturelle Verbesserung eingebaut,
- eine garantierte Mindestrente wird geschaffen, Antikumulbestimmungen werden gelockert und die Möglichkeit wird geschaffen, mit 57 Jahren nach 40 Versicherungsjahren in Pension zu gehen.

24. September _____

In einer Dringlichkeitssitzung beschließt der Nationalvorstand, den für den 9. Oktober vorgesehenen Generalstreik und die angekündigte Manifestation vorerst auszusetzen. Die Mobilisierungskampagne soll jedoch nicht ruhen, damit die von der Regierung gegebenen Zusagen nun auch konkret verwirklicht werden.

6. Oktober _____

Der Jugendtag der OGJ in Rümelingen verabschiedet eine Resolution zugunsten der jungen Leute, die auf Wohnungssuche sind und dabei mit den Problemen der Wohnungsnot konfrontiert werden.

Der Jugendtag verlangt Verbesserungen in Sachen Wohnungsbau und Mieten und fordert mehr Lebensqualität durch umweltpolitische und energiepolitische Maßnahmen.

20. Oktober _____

Heute tagt der Syndikatstag „Chemie, Glas, Kautschuk, Plastik und Textil“, der sich mit der wirtschaftlichen Situation und den Kollektivvertragserneuerungen in den Betrieben Uniroyal, Fardem, Luxguard, Solupla, Technofibres, Accumalux, Bay State, Du Pont de Nemours und Eurofloor befasst.

25. Oktober _____

Sozialminister Lahure und Staatssekretärin Mady Delvaux empfangen eine OGBL-Delegation, um die Probleme der Grenzgänger im Zusammenhang mit der sozialen Sicherheit zu behandeln.

26. Oktober _____

Aus einer Unterredung zwischen Arbeitgeberverbänden und OGBL ergibt sich, dass die Arbeitgeber kein Rahmenabkommen über Arbeitszeitverkürzung wollen und auf die betrieblichen Verhandlungen verweisen.

29. Oktober _____

Die OGBL-Exekutive fordert eine selektive Erhöhung des Kindergeldes. Gleichzeitig wird an die Forderung nach Erhöhung des Mindestlohnes ab 1.1.1991 erinnert, eine Aufbesserung, die in der Größenordnung der vorgesehenen Rentenerhöhung liegen soll.

13. November _____

Die OGBL-Exekutive protestiert in einem Schreiben an Arbeitsminister Juncker gegen die Tatsache, dass das nationale Schlichtungsamt nicht mehr funktionsfähig ist, so dass immer mehr Konflikte zeitlich arg in Verzug geraten sind.

29. November _____

Im Mittelpunkt der heute stattfindenden Sitzung des Nationalvorstandes steht die Entwicklung der Sozialpolitik der letzten Wochen, die Betriebsprobleme in Wecker und Wasserbillig, die Reform der Krankenkassen sowie die Schaffung einer nationalen Industriemülldeponie.

30. November _____

Der neue Kollektivvertrag für 2.600 Staatsarbeiter wird unterzeichnet. Mit einer Punktwertenerhöhung von 2,5 % und der Einführung eines halben 13. Monats ergibt sich ein Ergebnis, das sich zeigen läßt.

10. Dezember _____

Sozialminister Johnny Lahure und Staatssekretärin Mady Delvaux empfangen eine OGBL-Delegation zu einer ersten Aussprache zur geplanten Reform der Krankenkassen.

14. Januar _____

Die Exekutive des OGBL befasst sich ausführlich mit dem Entwicklungsstand der Luxemburger Medien und mit der Vorlage für ein neues Mediengesetz. Meinungsfreiheit und Pressepluralismus müssen abgesichert werden.

17. Januar _____

Bei einem Treffen mit Arbeitsminister Juncker kritisiert eine Delegation des OGBL die vorab vom Minister verkündete Erhöhung des Mindestlohnes von lediglich 7,5 % ab einem verspäteten Termin.

Die OGBL-Vertreter erneuern ihre Forderung nach einer ähnlichen Erhöhung wie bei den Renten (10 %).

5. Februar _____

Themen der ersten Nationalvorstandssitzung in diesem Jahr sind Index und TVA, der Golfkrieg, die Krankenkassenreform, die Rentenreform, die Erhöhung des Mindestlohnes sowie ein Referat von Umweltminister Bodry, der ein konsultatives Gremium zur Umweltpolitik schaffen will, dem auch Berufskammern und Gewerkschaften angehören sollen. Der OGBL erkennt außerdem die Notwendigkeit zur Schaffung einer nationalen Industriemüll-

deponie und fordert, dass dieses Problem auf die Tagesordnung des Koordinationskomitees der nationalen Tripartite zu stehen kommt.

28. Februar _____

Etwa 120 Mitglieder beteiligen sich an der Privatbeamtenkonferenz des OGBL. Zur Zeit zählt der OGBL 180 effektive Delegationsmandate für Privatbeamte in den Betrieben und hat 7.500 Privatbeamte in der Gewerkschaft organisiert.

1. März _____

Heute beginnen die Generalversammlungen in den Sektionen des OGBL unter dem Motto „75 Joër fréi Gewerkschaft fir déi Schaffend“.

26. April _____

Der Nationalvorstand beschäftigt sich heute hauptsächlich mit dem Projekt zur Gesundheitsreform, wo es Meinungsverschiedenheiten mit der Ärztevereinigung und der Entente des Hôpitaux gibt. Eine Lösung der Probleme auf Kosten der Versicherten wird es mit dem OGBL nicht geben. Um dem Dialog eine Chance zu geben, soll das Projekt bis zum Jahresende ausgesetzt werden.

1. Mai _____

Unter dem Motto „Eis Stäerkt — eis Zukunft“ findet die zentrale 1.-Mai-Kundgebung der CGT-Gewerkschaften in Esch/Alzette statt.

13. Mai _____

Der 7. Kongress des Europäischen Gewerkschaftsbundes (EGB) findet in Luxemburg/Kirchberg statt. In Anwesenheit von Premierminister Santer, der eine Begrüßungsansprache hält, sowie zahlreichen Ministern verläuft der erste Kongresstag unter dem Schwerpunkt, dass die soziale Dimension in den europäischen Verträgen verankert werden muss. Im Laufe des Kongresses, der bis zum 17. Mai andauert, werden Ernst Breit und Mathias Hinterscheid verabschiedet und eine neue Führungsmannschaft gewählt werden.

27. Mai _____

Die OGBL-Exekutive befasst sich mit der Problematik, die sich aus der regierungsseitigen Verweigerung des Wahlrechts für Ausländer bei den Berufskammern ergeben hat. Kritisiert wird die passive Haltung der Regierung, die erst ein Urteil des Europäischen Gerichtshofes abwarten will.

1. Juni _____

In der Escher „Maison du Peuple“ findet die erste Generalversammlung der Betriebsgruppe „Garagen“ statt. Im Mittelpunkt steht der am 25. März unterzeichnete Kollektivvertrag.

15. Juni _____

In Fels tagt heute der Syndikatstag Bau, Handwerk, Materialien und Keramik im OGBL. Nach dem Abschluss eines guten Kollektivvertrags bei den Bauunternehmen bleiben noch mehrere Verträge in größeren Betrieben wie Villeroy & Boch, Cimenterie, Intermodelle usw. zu erneuern.

19. Juni _____

Während 2 Tagen findet auf Kirchberg der Kongress des Europäischen Metallgewerkschaftsbundes statt. Luxemburgerseits spricht OGBL-Präsident John Castegnaro zu den Delegierten, denen er u. a. erläutert, wie in Luxemburg Beschäftigungs- und Einkommensgarantien in der Stahlindustrie durchgesetzt werden konnten.

1. Juli _____

Wegen eines weitaus ungenügenden Angebots der ABBL bei den Verhandlungen findet heute ein Warnstreik in den Banken statt. Vor rund 4.000 Angestellten erklären die Sprecher der Gewerkschaften noch einmal die Ziele dieser Aktion.

2. Juli _____

Im Arbeitsministerium trifft eine OGBL-Delegation Arbeitsminister Juncker zu einer allgemeinen Aussprache über die anhängigen Probleme. Im Mittelpunkt steht die prekäre Lage der Wiltzer Region (Schließung der FARDEM und ungewisse Entwicklung bei Eurofloor).

9. Juli _____

Krankenkassenreform, Mediengesetz, Reformen im Arbeitsrecht, europäischer Binnenmarkt, sowie die wirtschaftliche und gewerkschaftliche Lage stehen auf der Tagesordnung der Sitzung des Nationalvorstandes. Am Ende der luxemburgischen EG-Präsidenschaft wird festgestellt, dass die Regierung gute Arbeit geleistet hat, insbesondere was die Harmonisierung der indirekten Steuern betrifft.

9. September _____

In ihrer ersten Sitzung nach der Sommerpause befasst sich die OGBL-Exekutive mit der Staatshaushaltsvorlage für 1992, dem Stand der Krankenkassenreform, der Familien- und Wohnungsbaupolitik u. a. m.

16. Oktober _____

Der OGBL präsentiert seine Forderungen zur Reform der Krankenkassen, nachdem der Nationalvorstand bereits im April eine umfassende Stellungnahme verabschiedet hatte.

19. Oktober _____

Tarifpolitisches sowie humane Arbeitsplätze und Gesundheitsschutz und Sicherheit am Arbeitsplatz stehen im Mittelpunkt des Syndikatstages des Syndikats „Metallverarbeitende Industrie“ der heute in der Escher Maison du Peuple stattfindet.

22. Oktober _____

Bei einem Spitzengespräch zwischen OGBL und Regierung werden neue und alte Probleme in aktualisierter Form besprochen, wobei dem am 16. Oktober vom OGBL festgelegten Positionspapier zur Reform des Gesundheitswesens und der Krankenkassen breiter Raum geschenkt wird.

24. Oktober _____

Heute feiert der OGBL „75 Joër Fräi Gewerkschaften“ mit einer akademischen Sitzung im Escher Stadttheater im Beisein von Großherzog Jean. Weiter befinden sich unter den Gästen: ausländische Botschafter, Vertreter der EG-Institutionen, der Vize-Präsident der Abgeordnetenversammlung, der Premierminister, der Vize-Premier, Minister und Staatssekretäre, der Vorsitzende des Staatsrats, Ehrenstaatsminister Pierre Werner, Mitglieder der Abgeordnetenversammlung, des Staatsrates, Bürgermeister und Schöffen, Vertreter aus Wirtschaft und Verwaltungen, in- und ausländische Gewerkschaftsvertreter sowie die noch lebenden Gründungsmitglieder von vor 75 Jahren. Der Reigen der Reden wird abgeschlossen durch einen Vortrag von Prof. Gilbert Tausch zur Geschichte unserer Gewerkschaft im Wandel der Zeitgeschichte unseres Landes.

5. November _____

Zwischen OGBL und FNCTTFEL einerseits und der „Union belge des ouvriers de transports“ (UBOT) andererseits wird heute eine Konvention unterzeichnet, um in Luxemburg als Kollektivvertragspartei gegenüber den hier registrierten Reedereien aufzutreten. Bekanntlich hat die belgische Seeflotte sich im Luxemburger Schiffsregister eingetragen, so dass entsprechende Kollektivverträge unter luxemburgisches Recht fallen.

12. November _____

Der Nationalvorstand fordert von ARBED und Regierung Aufschluss über die Zukunftspläne in der Stahlindustrie, schließt einen Kooperationsvertrag mit der Aleba und kündigt die Zusammenarbeit mit der FEP, ist gegen die Verunsicherung der Belegschaften der Militärlager und will Maßnahmen gegen den aufkommenden Rassismus in Luxemburg.

22. November _____

Eine Gewerkschaft der Kunstschaffenden wird heute gegründet. Diese unabhängige Gewerkschaft schließt ein Kooperationsabkommen mit dem OGBL.

9. Dezember _____

Die Exekutive kritisiert die Regierung, welche die Erhöhung von TVA und Akzisen um ein Jahr auf den 1.1.1992 vorgezogen hat, dies ohne soziale Begleitmaßnahmen vorzusehen

13. Januar _____

Nachdem die Regierung im Ministerrat vom 8. Januar soziale Maßnahmen in Aussicht gestellt hat, verlangt die Exekutive des OGBL, dass die Gewerkschaft an den diesbezüglichen Beratungen beteiligt wird, damit endlich die TVA-Erhöhen für die sozial Schwachen tragbarer werden.

28. Januar _____

OGBL und Erziehungsminister treffen sich und sind sich einig über die Schaffung eines „Centre national de formation continue“ sowie über die Notwendigkeit, diesbezüglich ein Kaderngesetz zu schaffen.

30. Januar _____

Der Zentralvorstand der OGBL-Rentnerabteilung stellt fest, dass die Regierung die Rentner als zu hohe Risikogruppe einstuft und ihre Beteiligung an den Rentnerbeiträgen in der Krankenkasse auf 40% begrenzen will und dass Beitragserhöhungen und Leistungsverlechterungen geplant sind. Die Rentner werden voll hinter den Aktionen ihrer Gewerkschaft stehen.

3. Februar _____

Der Nationalvorstand beschließt einen Generalstreik zu organisieren und eine breite Front gegen das Reformprojekt der Krankenversicherung aufzubauen, um die Regierung zu zwingen, entscheidende Veränderungen an dem Projekt vorzunehmen. Die Denkpause seit der Kampagne „9. Oktober 1990“ hat nichts eingebracht, weil der Staat im Gesundheitswesen sein finanzielles Engagement begrenzen will, d. h. weniger Fiskalisierung der sozialen Sicherheit aber immer mehr neue und höhere Sozialbeiträge.

14. Februar _____

Ab heute und bis Ende April finden in rund 80 Sektionen die Generalversammlungen des OGBL statt unter dem Motto: „Ech gi mat“.

19. Februar _____

OGBL und LCGB veröffentlichen eine gemeinsame Stellungnahme zum Gesetzentwurf über die Reform der Krankenkassen und des Gesundheitswesens. Sie legen fest, dass am 24. April gestreikt wird, falls das Regierungsprojekt nicht zurückgezogen oder so abgeändert wird, dass es annehmbar ist.

20. Februar _____

Ein Gespräch der OGBL-Delegation findet im Gesundheits- und Sozialministerium statt. Der OGBL-Standpunkt wird noch einmal erläutert, ohne dass es zu neuen Zugeständnissen kommt in Sachen Krankenkassen und Begleitmaßnahmen für Rentner wegen der TVA-Erhöhung.

10. März _____

Elf Organisationen des Salariats, der Arbeitgeber und der Ärzte überreichen der Kammerpräsidentin Erna Hennicot-Schoepges ein Positionspapier zur Reform der Krankenkassen durch die Hand von OGBL-Präsident John Castegnaro. Die Kammerpräsidentin ihrerseits lässt durchblicken, dass die Kammer zwischen der Regierung und den „Elf“ eine Vermittlerrolle spielen könnte.

19. März _____

Die Aktionsfront gegen das Krankenkassenreformprojekt trifft die Regierung. Beide Seiten zeigen sich bereit, den Denkprozess weiterzuführen, so dass eine Kompromisslösung nicht mehr unmöglich erscheint.

15. April _____

Wirtschaftsminister Goebbels, Arbeitsminister Juncker und J.M. Mousel, Direktor der Arbeitsmarktverwaltung empfangen eine OGBL-Delegation um Gespräche zu führen über die Probleme der Langzeitarbeitslosigkeit im Osten (Usine de Wecker) und Norden (Fardem / Wiltz) des Landes.

16. April _____

Aktionsfront und Regierung einigen sich in Sachen Krankenkassen nach fast 4-stündiger Verhandlung. Die staatliche Kostenbeteiligung von max. 40 % wird gestrichen, der Staat trägt den derzeitigen Defizit von 900 Mio, in Zukunft sollen Defizite durch eine Solidaritätssteuer, also sozialgerecht finanziert werden, die Beiträge werden um 0,3 % erhöht, eine Quadripartite erhält weitgehende Befugnisse usw., usw.

17. April _____

Der Nationalvorstand hört einen Bericht über die Verhandlungen zur Krankenkassenreform und beschließt einstimmig, auf der Basis der vorliegenden Ergebnisse den geplanten Generalstreik abzusagen.

1. Mai _____

Mehr als 3.000 Teilnehmer der CGT-Gewerkschaften beteiligen sich an der 1.-Mai-Feier in Düdelingen unter dem Motto: „Reformen, Jo! — Verschlechterongen, Neen!“

6. Mai _____

Der OGBL trifft Staatsminister Santer kurz vor dem Besuch der belgischen Regierung, um Probleme der rund 12.000 belgischen Grenzgänger zu erörtern. Es geht vor allem um die Besteuerung der verheirateten Grenzgänger, die seit der Steuerreform in Steuerklasse I figurieren, sowie um die Krankenkassenzugehörigkeit der Kinder.

7. Mai _____

Im Rahmen der regelmäßigen Aussprachen CGT-DGB-Saar findet in der OGBL-Zentrale eine Unterredung mit dem Landesvorsitzenden des DGB-Saarland statt.

8. Mai _____

Auf Initiative des OGBL findet eine Unterredung mit dem Verbindungsbüro der luxemburgischen Patronatsorganisationen (Comité de Liaison Patronal) statt. Gegenstand der Gespräche ist die Maastrichter Vereinbarung über die soziale Dimension der Europäischen Union.

16. Mai _____

Der Regionaltag des Regionalverbandes Düdelingen-Mosel-Sauer tagt in Grevenmacher. Die auf 7.000 Mitglieder angewachsene Regionale verabschiedet im Beisein von John Castegnaro den langjährigen Regionalpräsidenten Willy Schiltz, sowie Regionalsekretär Marcel Libardy.

21. Mai _____

Der Nationalvorstand bearbeitet ein kurzfristiges Forderungsprogramm an die Adresse der Regierung und der Arbeitgeber, das nach der Sommerpause erscheinen soll.

13. Juni _____

Auf dem CGT-Kongress im Bonneweger Eisenbahn-erkasino sprechen als Gastredner Außenminister J.F. Poos und EGB-Generalsekretär i.R. Mathias Hinterscheid. Unter dem Vorsitz von Präsident John Castegnaro verabschiedet der Kongress eine Resolution für ein soziales und demokratisches Europa.

15. Juni _____

Eine Delegation des OGBL-Syndikats Bau überreicht der Kammerpräsidentin eine Petition mit 2.916 Unterschriften von Arbeitnehmern aus diesem Sektor. Gefordert wird eine Reform der vom Staat entschädigten witterungsbedingten Arbeitsausfälle. Ebenfalls dieser Tage hat der Abgeordnete Lucien Lux eine Gesetzesinitiative zu diesem Thema in der Kammer deponiert.

9. Juli _____

Der gestrige Schlichtungsvorschlag betreffend den Kollektivvertrag bei der ARBED wird in Anbetracht der wirtschaftlichen Lage von der OGBL-Delegiertenkonferenz angenommen.

Auch die Kollektivverträge bei Eurofloor, SEO, Luxair, Agrocenter Mersch, Vinsmoselle und bei den Taxiunternehmen werden in diesen Tagen vor der Sommerpause, z. Teil mit rückwirkender Kraft und nennenswerten Verbesserungen abgeschlossen. Konflikte dagegen drohen bei Du Pont de Nemours, im sozioedukativen Bereich, bei der Caisse médico-chirurgicale und bei den Firmen Lamesch und Lux-recyclage.

31. August _____

Zum 50. Jahrestag wird die jährliche Gedenkfeier des OGBL für die Opfer des Generalstreiks dieses Jahr zusammen mit der Escher Gemeinde und den Escher Resistenzorganisationen organisiert. Am Festakt nehmen der Großherzog, mehrere Minister, Abgeordnete, Bürgermeister, Resistenzler und OGBL-Vertreter teil. In den Gedenkreden wird auch die Rolle der Vertrauensleute der aufgelösten Gewerkschaften bei der Organisation des Streiks vom 31.8.1942 gewürdigt.

7. September _____

Die Exekutive veröffentlicht im Auftrage des Nationalvorstandes zwei Dokumente. „Für eine moderne, sozial und ökologisch Lëtzebuerg“ und „Für eine kontinuierliche Kollektivvertragspolitik“. Damit sollen vor Gemeinderats- und Parlamentswahlen sowie Sozialwahlen die wesentlichen Vorstellungen und Forderungen des OGBL deutlich gemacht werden.

18. September _____

Der Syndikatstag des Stahlsyndikates wendet sich in einer Entschliebung gegen Entscheidungen, welche gegen das Personal der Stahlindustrie gerichtet sind. Insbesondere werden Neuinvestitionen in die Weiterverarbeitung und in ein neues industrielles Konzept verlangt, das die gewerkschaftlichen Forderungen mitberücksichtigt.

29. September _____

Vor 25 Jahren wurde der LAV-OGBL-Bezirk Norden gegründet. In einer Feier in Wiltz wird bei diesem Anlaß Tun Weyland für sein 25-jähriges Wirken an der Spitze des Regionalverbandes geehrt.

9. Oktober _____

Der Regionaltag des Regionalverbandes Rodange-Attert findet in Clemency im Beisein des Schöffenrates statt. Nach der Diskussion der Berichte verabschiedet Regionalpräsident Jos Libert den scheidenden Sekretär der Regionale Nico Reinart.

10. Oktober _____

Der Syndikatstag „Nahrung-Genuss-Gaststätten“ fordert in einer Resolution die HORESCA auf, kurzfristig die Verhandlungen zur Ausarbeitung eines Kollektivvertrages im Hotel- und Gaststättengewerbe wieder aufzunehmen.

Der Syndikatstag „Gesundheit und Sozialwesen“ ruft Regierung und Arbeitgeber auf, eine offensive und zukunftsorientierte Personalpolitik im Gesundheitswesen zu verfolgen und den Personalnotstand zu vermindern.

20. Oktober _____

Der Nationalvorstand hört die Berichte über die Treffen des OGBL mit Regierung, Staatssekretärin, Sozialministerium und Arbeitsminister. Außer des planmäßigen Ajustements wird es zu keiner Rentenharmonisierung mehr vor den Wahlen kommen. Im Bereich der EG-Politik will die Regierung mit den Sozialpartnern zusammen zu gemeinsamen Positionen kommen. Der Arbeitsminister will den Mindestlohn erhöhen und das Ausländerwahlrecht für die Berufskammern einführen.

23. Oktober _____

Der Regionaltag Esch-Rümelingen findet in der Tetinger „Schungfabrik“ statt. Nach dem Vortragen der Regionalberichte spricht der OGBL-Präsident über die Schwerpunkte der politischen Lage aus der Sicht des Gewerkschaftsbundes.

15. November _____

Der Syndikatstag Handel beschäftigt sich neben den Berichten der Gremien mit den 7 in der Branche abgeschlossenen Kollektivverträgen und verabschiedet eine Resolution, die zu den Öffnungszeiten im Handel, der Berufsausbildung und den Arbeitsbedingungen im Handel Stellung nimmt.

10. Dezember _____

Über den DGB richtet CGT- und OGBL-Präsident John Castegnaro einen offenen Brief an das deutsche Volk.

In diesem Brief richtet er sich gegen die rechtsradikale Gewalt in Deutschland, die gegen Asylanten und Ausländer gerichtet ist. Er appelliert an die nachbarlichen Beziehungen und bringt die Befürchtung zum Ausdruck, dass durch Internationalisierung des Rechtsextremismus, Rassismus und Intoleranz auf unser Land überspringen und hier das friedliche Zusammenleben von Luxemburgern und Ausländern in Gefahr bringen könnte.

22. Januar

Der Gewerkschaftstag, das höchste Gremium des OGBL zwischen zwei Kongressen tagt heute im Europazentrum Kirchberg. Seit dem letzten Kongress vom 1. und 2. Dezember 1989 konnten viele Forderungen durchgesetzt oder einer Lösung näher gebracht werden. Heute gilt es Resolutionen zur Europapolitik zu verabschieden und einen Frauenförderungsplan des OGBL aufzustellen. Zweck ist es, den bestehenden Programmen eine Neuorientierung zu geben und entsprechend der wirtschaftlichen und sozialen Lage die Weichen zu stellen im Hinblick auf die Sozialwahlen und die politischen Wahlen.

28. Januar

Der Syndikatstag Banken und Versicherungen findet im Eisenbahnerkasino statt. Zur Debatte stehen der Aktivitätsbericht, ein Bericht über die Vertragsverhandlungen, sowie ein Referat über die Sozialpolitik in Luxemburg.

9. Februar

Der Nationalvorstand tagt am Sitz unserer französischen Grenzgängersektion in Audun-le-Tiche. Auf der Tagesordnung stehen die wirtschaftliche und soziale Lage (Tripartite), Europäisches, die Arbeiterausschusswahlen bei „Goodyear“ und die Sozialwahlen zum Jahresende.

24. Februar

In Namur trifft sich eine CGT-OGBL-Delegation mit einer solchen des FGTB (Fédération Générale du Travail de Belgique). Im Zentrum des Meinungsaustausches stehen die Probleme der belgischen Grenzgänger in Luxemburg, die bilateralen Probleme wirtschaftlicher und sozialer Art, die Ratifizierung des Maastrichter Vertrages usw.

26. Februar

In den OGBL-Sektionen beginnen die Generalversammlungen unter dem Motto: „Déi dreiwend Kraaft“.

11. März

Eine Spitzendelegation der französischen CFDT trifft in Esch die Vertreter von CGT/OGBL. Möglichkeiten der Zusammenarbeit und die Probleme der französischen Grenzgänger stehen im Mittelpunkt der Gespräche.

2. April

Zum EGB-Aktionstag „Für ein soziales Europa“ treffen sich im Schifflinger Hall Polyvalent die luxemburgischen EGB-Gewerkschaften CGT (OGBL, FNCTTFEL, FLTL) und LCGB (FCPT), vertreten durch ihre jeweiligen Nationalvorstände. Nach den

Ansprachen (Marcel Glesener, Mathias Hinterscheid, John Castegnaro) wird eine Resolution verabschiedet, welche sowohl an die Regierung und das Patronat als auch an die europäischen Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer gerichtet ist.

8. April

Der Nationalvorstand nimmt in einer außerordentlichen Sitzung in Düdelingen die Schlussfolgerungen der Stahltripartite zum ARBED-Finanzierungsplan an, wie anschließend ebenso die Ergebnisse der nationalen Tripartite. Einkommensverluste und sozialer Abbau einerseits, sowie Angriffe auf den Index der Lebenshaltungskosten andererseits konnten abgewehrt werden.

1. Mai

Mehr als 3.500 CGT-Manifestanten treffen sich zur 1.-Mai-Manifestation in Ettelbrück unter dem Motto „Fir Fortschrëtt a Vollbeschäftegung, géint Oofbau“.

4. Mai

Die Sozialversicherungen, die Gewerkschaften OGBL und LCGB, Berufskammern und Patronatsverbände gründen am Sitz des „Office des assurances sociales“ einen „Rat für globale Sicherheit“. Ziel des Rates ist es, besseren Schutz in allen Lebenslagen (Beruf, Verkehr, Haushalt, Privatleben) zu fördern.

11. Mai

Der OGBL-Nationalvorstand, tagend in Ehnen, warnt vor Verlagerung der Austeritätsmaßnahmen in die Betriebe, Maßnahmen welche in den Tripartite-Sitzungen von Arbeitgeberseite nicht durchgesetzt werden konnten. Weitere Diskussionspunkte sind die Strukturen im Spitalbereich, die ausländischen Beschäftigten und die bevorstehenden Sozialwahlen sowie der Arbeitskonflikt im Bausektor.

10. Juli

In den Räumlichkeiten der Arbeiterkammer in Remich tagt die Konferenz des „Département des immigrés“ mit etwa 40 Delegierten. Im Mittelpunkt stehen die Sozialwahlen, zu denen die ausländischen Arbeitnehmer erstmalig zugelassen sind. Es wird bedauert, dass der Arbeitsminister das entsprechende Projekt erst in letzter Minute präsentiert hat. Weitere Probleme sind die Tätigkeit im Hotelwesen, die Familienzulagen, die Schlechtwetterregelung u. a. m.

15. Juli

Einer der Schwerpunkte der heutigen Sitzung des Nationalvorstandes sind die Sozialwahlen zum 10. November, für die rund 300 Kandidatinnen und Kandidaten (Berufskammern- und Krankenkassen-

wahlen) bestimmt wurden. Ferner werden etwa 2.500 Mitglieder für die Arbeiterausschüsse und Beamtendelegationen anzutreten haben. Weiter stehen soziale und wirtschaftliche Probleme, wie die Lage in den Betrieben zur Debatte.

26. August _____

Der OGBL spricht mit der Regierung über das geplante EG-Weißbuch, um Einfluss auf die luxemburgischen Vorschläge zur Ausarbeitung dieses Weißbuches auszuüben. Regierungsseitig werden positive Vorstellungen zum Inhalt gemacht, insbesondere was die Strategie für Wirtschaftswachstum und Beschäftigungspolitik betrifft.

8. September _____

Der OGBL lädt zur Pressekonferenz im Bonneweger Eisenbahnerkasino. Im Mittelpunkt steht das geplante EG-Weißbuch, das bestimmend werden kann für die zukünftige Politik der Europäischen Union, auch in Sachen Sozialpolitik. Im Rahmen der „Rentrée sociale“ dieses Herbstes werden weitere Punkte diskutiert, wie die Sozialwahlen, der Bankenkollektivvertrag-Alleingang des LCGB, die Lage im Spitalwesen u. a. m.

23. September _____

Zum Thema „Sozialdialog“ findet ein Treffen zwischen OGBL und Arbeitgebern statt. Es besteht die Bereitschaft innerhalb einer Arbeitsgruppe gemeinsam die Themen festzulegen, über die in Luxemburg und Europa der Sozialdialog gemäß dem Maastrichter Vertrag geführt werden kann.

30. September _____

Die statutarische Privatbeamtenkonferenz findet im Hotel Sheraton statt. Auch bei den Privatbeamten hat der OGBL sich durchgesetzt, zählt er doch inzwischen über 8.000 Privatbeamte zu seinen Mitgliedern und ist bei den meisten Kollektivverträgen federführend.

22. Oktober _____

Eine OGBL-Delegation trifft den Umweltminister Alex Bodry. Im Mittelpunkt der Gespräche steht die Neufassung des Gesetzes über die Kommodo-Inkommodo-Prozedur in den Betrieben, dem zur Ausführung des Gesetzes erforderlichen Personals und die Rolle der Delegierten der Arbeitnehmer in diesem Verfahren.

28. Oktober _____

Wenige Stunden vor einem großen Kandidaten- und Militantentreffen zu den Sozialwahlen tritt der Nationalvorstand in Hautcharage zusammen. Auf der Tagesordnung stehen neben diesen Wahlen die

Probleme auf dem Arbeitsmarkt und in verschiedenen Betrieben sowie die Inkraftsetzung des neuen Krankenkassengesetzes und seine Auswirkungen.

10. November _____

Während die Wahlen für Krankenkassen und Berufskammern laufen, finden heute die Delegationswahlen in den Betrieben statt. Der OGBL hat für diese Ausschusswahlen 2.548 Kandidatinnen und Kandidaten in 390 Betrieben aufgestellt. Die Wahlkampagne lief unter dem Motto „OGBL — Déi dreiwend Kraaft“.

9. Dezember _____

Der Syndikatstag des SEW unter dem Vorsitz seines Präsidenten René Worré und nach Anhören des Tätigkeitsberichtes seines Generalsekretärs Jean-Claude Reding, verabschiedet eine Resolution mit folgenden Schwerpunkten: die Bereitstellung der Mittel und Infrastrukturen zu einem modernen Schulsystem, die Reform der Bildung der Ausbilder, die Herabsetzung der Klasseneffektive, eine bessere Vertretung der Lehrgewerkschaften in beratenden nationalen Organen, die Aufwertung des Personals im sozio-educativen Bereich u. a. m.

17. Dezember _____

Der Nationalvorstand befasst sich mit den Resultaten der Sozialwahlen und befindet über die Besetzung der Gremien in den Berufskammern und Krankenkassen.

John Castegnaro unterstreicht die außergewöhnlich guten Resultate des OGBL in allen Bereichen und dankt allen haupt- und ehrenamtlichen Mitarbeitern für ihren beispielhaften Einsatz.

5. Januar _____

Hauptthema der Stahltripartite ist die Frage, ob unsere Stahlindustrie in Zukunft auf die Hochöfen verzichten kann, um ihre Produktion ausschließlich auf Elektro Stahl festzulegen. Der OGBL unterstützt die Entscheidung, ab Mitte 1995 zwei Drittel der Flüssigphase mit Elektro Stahl zu produzieren.

12. Januar _____

Unter dem Vorsitz des Arbeitsministers wird der neugewählte Vorstand der Privatbeamtenkammer konstituiert. Zum Vorsitzenden wird Jos Kratochwil (OGBL) gewählt. Weitere OGBL-Mitglieder im Vorstand sind Alphonse Grimler und Danièle Nieves.

17. Januar _____

Der neue Vorstand der Arbeiterkammer wird gewählt. Vom OGBL wird Pierrot Adamy Präsident der AK. Fernand Hübsch wird Vizepräsident, Mitglieder des Vorstandes sind die OGBL-Vertreter Henri Bossi und Adolfo De Matteis.

17. Januar _____

Die Union „Syndicale Luxembourg, service public européen“ wird zukünftig mit dem OGBL zusammenarbeiten. Eine diesbezügliche Abmachung wurde heute unterzeichnet.

4. Februar _____

Mit dem heutigen Stichtag wurden die Vertretungen in sämtlichen Sozialversicherungsgremien neu besetzt. Entsprechend dem guten Abschneiden bei den Sozialwahlen konnte der OGBL die meisten Posten durch seine Militanten besetzen.

8. Februar _____

Der Nationalvorstand des OGBL nimmt die ersten Ergebnisse der Gespräche im Rahmen der nationalen Tripartite zur Kenntnis. Schwerpunkt der Sitzung ist die Verabschiedung der Vorstellungen des OGBL zu den im Juni stattfindenden politischen Wahlen. Das Schwerpunktpapier mit den OGBL-Forderungen an die politischen Parteien trägt den Titel: „Ein solidarisches Gesellschaftsmodell für Luxemburg.“

17. Februar _____

In den Räumlichkeiten der Arbeiterkammer in Remich tagt der 4. Kongress der OGBL-Jugend OGJ. Zu den jugendlichen Kongressteilnehmern sprechen nacheinander Pierre Serafini, John Castegnaro, Alex Teotonio, Alain Nickels, Danièle Nieves und Fränz Waldbillig.

26. Februar _____

In ihrer Generalversammlung wendet sich die OGBL-Betriebssektion Post in einer Resolution gegen Personalabbau, Rationalisierungsplan und systematische Privatisierungen bei der Post.

8. März _____

Der Nationalvorstand befasst sich mit dem vorliegenden Tripartite-Dokument.

Trotz Austeritätspolitik in allen anderen Ländern konnte erreicht werden, dass am Index nicht gerüttelt wird. Zurückbehalten wurden beschäftigungsfördernde Maßnahmen, Lohnkostensenkungen zugunsten der Betriebe, die Erhöhung der Solidaritätssteuer für die Betriebe sowie Preiserhöhungen für Benzin und Diesel. Eine schärfere Preispolitik soll die Inflation unter 3 % drücken.

10. März _____

„Für die Erhaltung unseres sozialen Besitzstandes“ demonstrieren heute über 500 Militanten des OGBL in der Limpertsberger Victor Hugo-Halle.

Trotz Verabschiedung der Tripartite-Vereinbarung hat das Patronat in letzter Zeit den sozialen Besitzstand und das Kollektivvertragswesen attackiert. Dem muss entgegengewirkt werden und es muss über neue Formen der Arbeitsorganisation diskutiert werden, wobei Arbeitszeitverkürzungen nicht auszu-schließen sind.

30. März _____

Unter Federführung des OGBL wird ein neuer Kollektivvertrag für die Match-Supermärkte unterzeichnet. Lohnerhöhungen von durchschnittlich 2,5 % sowie Verbesserung diverser Zuschläge und Prämien wurden erreicht.

11. April _____

Die Regierung hat die Salariats- und Patronatsverbände zu einer Konsultation über das Grünbuch der EG-Kommission zur europäischen Sozialpolitik eingeladen. Der OGBL unterstützt den Entwurf der Regierung, welcher den Tripartite-Ergebnissen entspricht und einer sozialen Demontage eine klare Absage erteilt.

16. April _____

Der OGBL-Syndikatstag Chemie, Glas, Kautschuk, Plastik und Textil beschließt in Esch/Alzette sich allen Versuchen des Patronats zu widersetzen, die bevorstehenden Kollektivvertragsverhandlungen für rund 7.500 Arbeitnehmer zu benutzen, um die sozialen Errungenschaften anzutasten.

29. April _____

Im Düdeler Gewerkschaftsheim versammelt sich der Syndikatstag des OGBL-Syndikats Metallverarbeitende Industrie und Autowerkstätten mit 112 Delegierten.

In einer Resolution wird sich für eine konsequente und offensive, arbeitsplatzschaffende und -erhaltende Tarifpolitik eingesetzt.

Referenten sind Zentralsekretär Alain Kinn und Präsident John Castegnaro.

1. Mai _____

Vom Gewerkschaftsheim in Differdingen zur Sport-halle in Oberkorn ziehen über 4.000 Teilnehmer der zentralen 1.-Mai-Feier der CGT unter dem Motto: „Aarbecht a sozial Ofsëcherong fir jiddfereen“. Fest-redner sind Guy Greivelding, Eduardo Dias und John Castegnaro.

Gleichzeitig sind 1.000 Manifestanten in Wiltz zur regionalen Feier des Nordens im Festsaal der Primärschule gezogen. Hier sprechen Nico Wenn-

macher und Jean-Claude Reding zu den Manifestanten.

6. + 7. Mai _____

An diesen Tagen finden die Regionaltage der sechs OGBL-Regionalverbände statt. Zwecks dieser Versammlungen ist es u. a. die Delegierten zum OGBL-Kongress vom 2. und 3. Dezember dieses Jahres zu bestimmen sowie Anträge zum Programmprojekt des OGBL zu stellen.

11. Mai _____

Im hauptstädtischen Cercle-Gebäude hat die CGT zu einer Akademischen Festsitzung zum 75. Jahrestag der Gründung der Internationalen Arbeitsorganisation (IAO) eingeladen. Zahlreiche in- und ausländische Persönlichkeiten wohnen der Sitzung bei. Die IAO zählt als Weltorganisation 169 Mitgliedsländer und soll die Grundrechte des Menschen und seine Lebens- und Arbeitsbedingungen schützen. Sie ist die einzige Weltorganisation, deren Gremien sich aus gleichberechtigten Vertretern der Regierungen, der Arbeitgeber und der Arbeitnehmer zusammensetzen (Tripartite).

18. Mai _____

An einer Protestkundgebung gegen die Schließung des ELEKTROLUX-Betriebes in Vianden nehmen 300 Demonstranten teil. Es geht darum, neben einem Sozialplan, das Patronat aufzufordern, gemäß Tripartite-Abkommen einen Beitrag zum Erhalt von Arbeitsplätzen zu leisten.

29. Mai _____

In Ettelbrück findet ein Protestmeeting der Vertragsgewerkschaften bei der Goodyear statt, zu dem etwa 1.500 Teilnehmer erschienen sind. Ziel ist es, die abgebrochenen Verhandlungen wieder in Gang zu setzen und die gemäßigten Forderungen der Gewerkschaften gegen die Austeritätspolitik des Arbeitgebers durchzusetzen.

7. Juni _____

Der Nationalvorstand tagt in Monnerich. Auf der Tagesordnung stehen u. a. folgende Punkte: die Schwierigkeiten bei den Kollektivvertragsverhandlungen, der Abbau von 250 Arbeitsplätzen bei Electrolux, die Lage in den Krankenkassen, die Modalitäten über Anpassung der Renten und des Mindestlohnes, die Verfassungsreform, die Vorbereitung des Kongresses und sonstige Interna.

12. Juni _____

Nach fünf Jahren finden heute wieder Parlaments- und Europawahlen statt. Wie die Ergebnisse ausweisen ist die große Wende ausgeblieben und es bestehen weiter stabile politische Verhältnisse. Auch

nach diesen Wahlen gelten für den OGBL das Schwerpunkteprogramm, das er den Parteien vor der Wahl vorgelegt hat.

18. Juni _____

In der Maison du Peuple in Esch/Alzette tagt der 6. ordentliche Syndikatstag des Syndikates Hüttenindustrie und Bergbau des OGBL. Nach einem Personalsrückgang auf 5.500 Mitglieder müssen die Opfer des Personals nun endlich bei den laufenden Vertragsverhandlungen honoriert werden. Eine Resolution, die auf alle Einzelheiten eingeht, wird verabschiedet.

6. Juli _____

OGBL und ALEBA protestieren mit 600 Bankangestellten im Cercle-Gebäude in Luxemburg. Ziel des Protestes ist der schlechte Kollektivvertragsabschluss, die „convention de la honte“, welcher von LCGB und FEP im Alleingang unterzeichnet worden ist.

18. Juli _____

Der Nationalvorstand des OGBL versammelt sich in der Escher Maison du Peuple um Stellung zu nehmen zum Koalitionsabkommen der neuen Regierung. Er erklärt sich zu kritischer aber konstruktiver Mitarbeit bereit. Im Brennpunkt bleibt die Krankenkassenreform und die Rentengerechtigkeit.

28. Juli _____

Der neue Kollektivvertrag für Arbeiter und Angestellte der Goodyear wird abgeschlossen. Nach der Manifestation im Mai konnte der soziale Abbau abgewehrt werden. Der Vertrag sieht eine Nachzahlung von 11.000.- Luf, die Einführung von Produktionsprämien und Möglichkeiten beruflicher Weiterbildung vor.

24. August _____

In der Maison du Peuple findet eine vollbesetzte Mitgliederversammlung des OGBL für die Belegschaft der WSA statt.

Der OGBL konnte ein komplettes Aus für die Militärlager verhindern. Ein Sozialplan muss die Schaffung einer DAC und die Herabsetzung des Préretraite-Alters auf 54 Jahre vorsehen. Der OGBL hat dem zuständigen Minister und dem Staatsminister geschrieben.

2. September _____

Die Regierung hat beschlossen, dass bei der WSA keine Entlassungen mehr in diesem Jahr ausgesprochen werden. Inzwischen wird man versuchen, neue Aufträge für den Betrieb hereinzuholen. Am 7. September findet ein erstes Treffen der Regierung mit den Sozialpartnern statt.

5. September _____

Auf dem amerikanischen Militärfriedhof findet die traditionelle CGT-Gedenkfeier zum Labor-Day, dem amerikanischen Tag der Arbeit statt. Zusammen mit dem Vertreter der amerikanischen Botschaft legt Präsident John Castegnaro Blumen am Grab von General Patton nieder.

15. September _____

Im Rahmen der Gespräche mit einzelnen Ressortministern trifft sich eine OGBL-Delegation mit Innenminister Jean Spautz. Gesprächsthemen sind Gemeindepersonal, Industriezonen, Wahlrecht für Nicht-Luxemburger bei Gemeindewahlen, Wohnungsbau sowie die Schaffung eines nationalen Beschäftigungspools.

23. September _____

Gesundheits- und Umweltminister Johny Lahure empfängt eine OGBL-Delegation. Zur Sprache kommen der Spitalplan, die Vertragsverhandlungen für das Personal im Spitalwesen, das Weißbuch „Santé pour tous“, sowie der Nachholbedarf in der Pflegeversorgung.

26. September _____

Eine OGBL-Delegation besucht Wirtschafts- und Bautenminister Robert Goebbels. Gegenstand der Besprechungen sind die Wirtschafts- und Preispolitik, öffentliche Bauprojekte, der Bericht der „Commission du bâtiment“ sowie die Energiepolitik.

30. September _____

Die Luxemburger CGT, Dachorganisation der Freien Gewerkschaften, feiert im Beisein von Großherzog Jean, den 75. Jahrestag ihrer Gründung in einer Festsetzung im Bonneweger Gewerkschaftskasino.

1. Oktober _____

Im Schumangebäude tagt die „Conférence Nationale de l'Immigration“, das oberste Gremium der Abteilung „Immigrés de l'OGBL“. Über die Konsequenzen der Arbeitslosigkeit sprechen nacheinander Präsident John Castegnaro und EGB-Sekretär Michel Miller. Weitere Themen werden in einer Resolution festgehalten.

11. Oktober _____

Eine OGBL-Delegation besucht Alex Bodry, Minister der Öffentlichen Macht. Gegenstand des Besuches sind ein Meinungsaustausch über öffentliche Sicherheit, Kriminalität, rechtsextreme Gewalttaten und die Verunsicherung der Bevölkerung. Der Minister erklärt sich bereit, auch bei der Lösung der Personalprobleme bei den Militärlagern WSA mitzuarbeiten.

Ferner wurden auch die Themen Jugendarbeit und Landesplanung behandelt, die unter die Zuständigkeit des Ministers fallen.

14. Oktober _____

Der Syndikatstag des OGBL-Syndikats Gesundheit und Sozialwesen wird im Gewerkschaftskasino in Bonneweg abgehalten. Neben der Behandlung der Probleme bei den laufenden Kollektivvertragsverhandlungen wurde eine Resolution zur beruflichen Weiterbildung und zur gewerkschaftlichen Mitbestimmung verabschiedet.

18. Oktober _____

Eine Delegation bestehend aus Vertretern des OGBL und OAGL (Onafhängeg Artiste Gewerkschaft Lëtzebuerg) besucht Kulturministerin Marie-Josée Jacobs. Die Ministerin versichert u. a., dass ein Gesetz zur sozialen Absicherung der Kunstschaffenden zu Beginn des Kulturjahres 1995 verabschiedet werden soll.

19. Oktober _____

Vizepremier und Außenminister Jacques F. Poos empfängt eine Delegation des OGBL. Im Mittelpunkt der Gespräche steht die Entwicklung in der Europäischen Union, das EU-Weißbuch über Wachstum, Wettbewerb und Beschäftigung, sowie die 1995 vorgesehene Gipfelkonferenz der UNO zur Sozialpolitik.

4. November _____

Im Finanzministerium trifft eine OGBL-Delegation Arbeits- und Finanzminister Jean-Claude Juncker. Schwerpunkt bei dieser Unterredung sind Arbeitsmarkt, Reform des Kollektivvertragsgesetzes, Nationales Schlichtungsamt, Mitbestimmung sowie die Arbeitszeitorganisation. Des Weiteren wird über die Finanz- und Budgetpolitik sowie über die Einführung von Ökosteuern diskutiert. Der Minister will außerdem die EU-Direktive über die Europäischen Betriebsräte in nationales Recht übernehmen.

9. November _____

OGBL und ALEBA unterzeichnen eine Verlängerung ihres Kooperationsvertrages.

13. November _____

Der 6. Syndikatstag des OGBL-Syndikats Handel findet im Gewerkschaftskasino in Bonneweg statt. Nach einer Analyse der Kollektivverträge und der Wahl der Syndikatsleitung wird eine Resolution zu den Arbeitsbedingungen im Handel verabschiedet.

14. November _____

Die OGBL-Exekutive befasst sich einmal mehr mit dem Thema Ökosteuern. Zusammen mit dem EGB ist der OGBL der Meinung, dass zusätzliche Anstren-

gungen zum Umweltschutz und zu einer umweltverträglichen Wirtschaft notwendig sind. Ökosteuern dürfen jedoch nicht Anlass zu Indexmanipulationen sein.

15. November _____

Im Zusammenhang mit der Regierungserklärung besucht eine OGBL-Delegation Staatssekretär Georges Wohlfart. Besprochen werden Entwicklungshilfe, Außenhandel und die Teilnahme der Gewerkschaften an Prospektionsmissionen. Der OGBL schlägt außerdem eine Zusammenarbeit mit dem IBFG-Fonds für Entwicklungshilfe vor.

22. November _____

In der Maison du Peuple trifft sich der Nationalvorstand des OGBL, um sich vorrangig mit dem kommenden Kongress vom 2. und 3. Dezember zu befassen. Betreffend die Kollektivvertragsverhandlungen wird die Zusage für eventuelle Streikaktionen bei den Fliesenlegern und bei den Beamten von Villeroy & Boch erteilt.

23. November _____

Eine „Quadrupartite“ über die Lage in den Krankenkassen findet mit Sozialministerin Mady Delvaux statt. Trotz eines Defizits von 880 Mio. soll es zu keiner Beitragserhöhung kommen. Der Staat übernimmt die Rechnungen ausländischer Kassen, verwaltungstechnische Massnahmen sollen Spareffekte bringen. Der „tiers payant“ wird ab 1.1.1995 in den Apotheken verallgemeinert.

2. Dezember _____

Unter dem Motto „OGBL — Déi driiwend Kraaft“ findet heute der 3. Kongress des OGBL statt. John Castegnaro begrüßt 551 Delegierte, 56 Vertreter ausländischer Organisationen, zahlreiche Vertreter Luxemburger Organisationen, darunter die Vertreter der Parteien, die im nationalen und im europäischen Parlament vertreten sind.

Am Nachmittag wird der Nationalvorstand neu gewählt. Als Präsident wird John Castegnaro mit 121 von 122 Stimmen wiedergewählt. Einstimmig werden als Vizepräsidenten Andrée Gerson, Emy Kass und Armand Drews bestätigt.

3. Dezember _____

Am zweiten Kongresstag wird das Aktionsprogramm „Ein solidarisches Gesellschaftsmodell für Luxemburg“ verabschiedet. Viel Beifall erhalten das Grundsatzreferat von John Castegnaro über das „Luxemburger Modell“ sowie auch die Gastredner auf dem Kongress Premier Santer und Vizepremier Poos.

Schlussendlich wurden unter der Leitung der Kongresspräsidentin Monique Adam die OGBL-Funktionäre für die kommende Periode gewählt und eine Tagesresolution verabschiedet.

19. Dezember _____

Im belgischen St. Vith wird ein Kooperationsabkommen zwischen OGBL, FGTB und DGB unterzeichnet. Zweck des Abkommens ist es, den Mitgliedern der drei Gewerkschaften Hilfestellung zu leisten bei den Problemen, welche die grenzüberschreitende Beschäftigung mit sich bringt.

1. Januar _____

Der OGBL begrüßt die Mindestloohnerhöhung von 3,3%, die ab heute in Kraft tritt. Es handelt sich um eine Anpassung an die Lohnentwicklung der letzten 2 Jahre. Er steigt auf 42.677.- LUF für unqualifizierte und auf 51.213.- LUF für qualifizierte Arbeitskräfte.

24. Januar _____

Heute sind die Fliesenleger in den Streik getreten, um ihren Kollektivvertrag und ihre sozialen Errungenschaften zu verteidigen. Nach 22 Monaten Verhandlungen konnte keine Einigung mit den Arbeitgebern erzielt werden, weil diese die Akkordlöhne senken wollen.

7. Februar _____

Zum ersten Mal in neuer Zusammensetzung nach dem Kongress tagt der Nationalvorstand im Gewerkschaftsheim in Düdelingen. Schwerpunkte der Sitzung sind die Tätigkeit der Regierung nach der Umbildung (Jean-Claude Juncker wurde Premierminister), die Reorganisation der Arbeitsmarktwahlverwaltung, Betriebsprobleme, Berufskammern und Interna.

15. Februar _____

Die OGBL-Führung wird von der fast vollständig anwesenden Regierungsmannschaft mit dem neuen Premierminister Jean-Claude Juncker empfangen.

Hauptthema ist die Vorbereitung der bevorstehenden Dreierkonferenz. Aber auch vom OGBL vorbereitete Dossiers über sozialpolitische Prioritäten werden überreicht.

17. Februar _____

Der Streik im Fliesenlegergewerbe wird mit einem Abstimmungsergebnis von 84 gegen 43 beendet. Damit wird der Kompromissvorschlag der am Vorabend im Beisein von Arbeitsminister Juncker in einer Sitzung der Vertragsparteien zustandekam, angenommen.

22. Februar _____

Zusammen mit der „Action sociale pour jeunes“ veranstaltet der OGBL eine Pressekonferenz. Vorgelegt wird eine Initiative mehr aus dem Beschäfti-

gungspool zu mache, indem ein Gesamtkonzept für neue Strukturen, die zusätzliche Arbeit schaffen sollen, in die Wege geleitet wird.

23. Februar _____

Im Mittelpunkt der heute stattfindenden Sitzung der Nationalen Dreierkonferenz steht die Debatte über die Beschäftigungslage in Luxemburg.

Bei 5.600 eingeschriebenen Arbeitssuchenden finden sich alle Teilnehmer bereit konkrete Vorschläge binnen Monatsfrist zu machen mit dem Ziel, die Vollbeschäftigung wieder herzustellen.

8. März _____

Nach der Regierungsumbildung vom Februar besucht eine Delegation des OGBL den neuen Präsidenten der Abgeordnetenkammer, Herrn Jean Spautz. Der OGBL begrüßt es, dass nun ein langjähriger Gewerkschafter und ehemaliger Arbeiter die Abgeordnetenkammer leitet.

20. März _____

Der Arbeitsminister der Bundesrepublik Deutschland, Norbert Blüm, antwortet dem OGBL betreffend der Rechte der Grenzgänger in Sachen Pflegeversicherung. Konsultationen der Fachleute beider Seiten sollen stattfinden, um die Probleme einer Lösung zuzuführen.

21. März _____

Staats- und Arbeitsminister Jean-Claude Juncker empfängt eine Delegation von OGBL und ASJ (Action Sociale pour Jeunes), die ihm durch die Präsidenten John Castegnaro bzw. Nic. Eickmann bei dieser Gelegenheit ihr gemeinsames Projekt „Objectif Plein Emploi“ zur Schaffung eines Nationalen Beschäftigungspools unterbreiten.

23. März _____

Zum zweiten Mal tagt die Nationale Dreierkonferenz im Außenministerium um sich über ein Maßnahmenpaket einig zu werden, das in Sachen Arbeitsmarktpolitik am 13. April endgültig in die Wege geleitet werden soll.

13. April _____

Die nationale Tripartite einigt sich endgültig auf ein 33 Punkte zählendes Maßnahmenpaket zur Wiederherstellung der Vollbeschäftigung. Außerdem wurde ein „Comité Permanent de l'Emploi“ geschaffen, welcher auf legaler Basis die Ausführung der Maßnahmen garantieren soll.

27. April _____

Der Nationalvorstand des OGBL tagt in Pétingen, wo die zentrale 1.-Mai-Manifestation stattfinden soll. Im Mittelpunkt der Beratungen stehen die Beschlüsse

der Dreierkonferenz, die Diskussionen über Ökosteuer, das Rentendossier u.a.m. Dazu wird eine Resolution verabschiedet.

1. Mai _____

Die Manifestationen der CGT-Gewerkschaften in Pétingen und Vianden standen im Zeichen der Beschäftigungsproblematik und der Arbeitskonflikte in der Stahlindustrie, in den Gesundheitsberufen und bei den Kindertagesstätten.

Insbesondere treten die Redner den Versuchen des Patronats entgegen, den Index zu manipulieren und die sozialen Errungenschaften in Frage zu stellen.

9. Mai _____

Heute beginnt in Brüssel der 8. Ordentliche Kongress des Europäischen Gewerkschaftsbundes EGB. Der Kongress befasst sich mit dem zentralen Dokument „Europa: Beschäftigung und Solidarität müssen im Mittelpunkt stehen.“

16. Mai _____

Ab heute finden täglich Protestdemonstrationen des Personals der verschiedenen Kliniken des Landes statt. Es geht darum, der „Entente des Hôpitaux“ den Unmut der Belegschaften gegen ihre negative Haltung bei den Kollektivvertragsverhandlungen deutlich zu machen.

20. Mai _____

In Oberkorn findet der 1. Jugendtag der OGJ statt.

Themen sind Schulbildung, Lehrlingswesen, Arbeitszeitverkürzung, Jugendministerium, sowie die europäische Jugendkampagne gegen Rassismus, Fremdenhass, Antisemitismus und Intoleranz.

15. Juni _____

Die Delegierten der kleinen Tarifkommission der Arbeiter bei der ARBED stimmen dem neuen Kollektivvertrag zu. Von einem Nullangebot der Arbeitgeber konnten über das Schlichtungsamt doch noch einige Verbesserungen erreicht werden.

16. Juni _____

Der Vertragsabschluss für die Belegschaften der in der „Entente des Hôpitaux“ vereinigten Spitäler ist perfekt. Zum Durchbruch kam es erst nach einem Aufstand des Personals. Die 1990 geschaffenen Laufbahnen wurden abgesichert, die Arbeitszeit wird ab 1.1.1997 um 5 % gekürzt. Zukünftig werden die Verträge mit denen im öffentlichen Dienst schritt halten.

26. Juni _____

Der OGBL veröffentlicht eine Pressemitteilung zum 50. Jahrestag der Gründung der UNO und deren Unterorganisationen wie z. B. die Internationale Arbeitsorganisation ILO und andere, die für die

berufstätigen Menschen von großer Bedeutung sind. Die Wirksamkeit der UNO für Frieden und Sicherheit muss weiterbestehen und politisch und finanziell gestärkt werden, heißt es in der Mitteilung.

11. Juli _____

Der Nationalvorstand des OGBL tagt im Gewerkschaftsheim Differdingen.

Der Nationalvorstand gibt grünes Licht für ein gemeinsames Europa-Sekretariat mit dem LCGB, das auch eine Reorganisation an der Spitze der CGT mit sich bringen wird. Der OGBL will außerdem eine Arbeitsgruppe, die mehr Vorbereitungsarbeit für die europäische Regierungskonferenz im nächsten Jahr leisten könnte. Es muss mit dem EGB verhindert werden, dass die sozialen Aspekte in Europa vernachlässigt werden.

20. Juli _____

In einer Sitzung zwischen Regierung, Gewerkschaften und WSA-Direktion gibt die Regierung eine Beschäftigungsgarantie für alle Arbeiter und Beamte der WSA bekannt. Ab 1.10.1995 werden alle überschüssigen Arbeitnehmer unter Beibehaltung ihres Statuts bei verschiedenen Staatsverwaltungen beschäftigt.

21. Juli _____

Mit Gesundheitsminister Johny Lahure findet eine Aussprache über die Verwirklichung des Spitalplans statt. Minister und Generaladministrator Reimen berichten über die Regelung der Radiotherapie in Esch/Alzette sowie über weitere Vorbereitungsarbeiten. Der OGBL fordert eine zügigere Realisierung des Spitalplans und weist einmal mehr auf die fehlenden Betten im Pflegebereich hin.

12. September _____

Die OGBL-Exekutive befasst sich mit den ungelösten Problemen nach den Ferien. Beschäftigungspolitik, Renten, Ökotaxen, Pflegeversorgung, Öffentliche Funktion und EU-Regierungskonferenz sind die Hauptpunkte, die zu behandeln sind. Weiter muss die gesetzliche Verfügung über die Einschränkung der Kuren in Bad Mondorf rückgängig gemacht werden

14. September _____

John Castegnaro und Jean-Claude Reding haben eine Unterredung mit Umweltminister Johny Lahure über das Problem des sogenannten Sommersmog.

Die OGBL-Vertreter setzen sich dafür ein, dass bei einem Fahrverbot der öffentliche Transport so geregelt wird, dass die Arbeitnehmer ihren Arbeitsplatz erreichen können.

12. Oktober _____

Der Vorstand der Abteilung Staats- und Gemeindebeamten wirft einige Fragen auf, die sich aus der Sitzung mit dem Minister der Öffentlichen Funktion zum Lohnabschluss ergeben. Der Vorstand will von der Regierung klare Antworten auf diese Fragen.

15. Oktober _____

Trotz des negativen Abstimmungsergebnisses bei der federführenden Gewerkschaft LCGB wird die 7-Tage-Woche bei der Goodyear eingeführt. Der Arbeitsminister wird demnach die erforderliche Genehmigung für die Sonntagsarbeit erteilen.

16. November _____

In der Generalversammlung der „Union des caisses de maladie“ wird festgestellt, dass das 31 Milliardenbudget sich im Gleichgewicht befindet und eine gesunde Situation in den Krankenkassen vorliegt. Mit Genugtuung stellt der OGBL fest, dass alle Beteiligten für die Abschaffung des Drei-Kuren-Prinzips und für die freie Ärztwahl bei der Verschreibung von Kuren sind.

15. Dezember _____

Nach einem CGFP-Aufruf findet heute ein Warnstreik der Beamten und Angestellten in der Öffentlichen Funktion statt. Die CGT-Gewerkschaften haben es ihren Mitgliedern im Beamtenstand freigestellt, ob sie mitstreiken oder nicht.

18. Dezember _____

Der Nationalvorstand des OGBL tagt mit einer Tagesordnung auf der Punkte wie Beschäftigung, Pflegeversorgung, Spitalplan, Ökotaxen und die Lage in den Betrieben vorgesehen sind.

18. Januar _____

Die Syndikatskonferenz des OGBL in Bonneweg beschäftigt sich mit nur einem Thema: der Reform der Kollektivvertragsgesetzgebung. Schlussfolgerungen, die in einer Resolution verabschiedet worden sind:

- es werden keine Kompromisse in der Frage der nationalen Repräsentativität gemacht
- Verhandlungen müssen in annehmbaren Zeiträumen abschließen
- neue Formen von Verträgen müssen möglich werden
- die Mitglieder von Verhandlungsdelegationen müssen uneingeschränkt an den Verhandlungen teilnehmen können

— die Arbeitsweise des Schlichtungsamtes muss beschleunigt werden.

30. Januar _____

Das gemeinsame Europasekretariat CGT-LCGB trifft Staatsminister Jean-Claude Juncker und unterbreitet ihm die Vorstellungen des EGB für die Regierungskonferenz 1996 über die Reform des EU-Vertrages.

Der Staatsminister erklärte seine weitgehende Übereinstimmung mit den gewerkschaftlichen Positionen und erklärte die Haltung und Vorgehensweise der Regierung.

31. Januar _____

In einer Diskussionsrunde über die Rentenfinanzierung, zu der die Regierung die Gewerkschaften eingeladen hatte, wird mitgeteilt, dass die Regierung keine strukturellen Verbesserungen im Privatsektor vornehmen will.

1. Februar _____

Eine Delegation des SEW/OGBL trifft Erziehungsministerin Frau Hennicot-Schoepges. Themen des Gesprächs sind die Ernennungsprozedur der Lehrer, der Wechsel von der Primärschule zu den weiterführenden Schulen, die Reform der Schulkommissionen, die Einführung des Moral- und Sozialunterrichts.

4. Februar _____

Die Delegierten des OGBL in der Stahlindustrie treffen sich zu einer Informationssitzung und verabschieden eine Entschliebung in Erwartung der Stahltripartite vom 15. Februar. Die Delegierten fordern einen klaren Finanzierungs- und Industrieplan, die Weiterführung der Vorruhestandsregelung und eine sozialgerechte Begleitung des Personalabbaus.

6. Februar _____

Während nahezu 7 Stunden tagt der Nationalvorstand des OGBL. Beraten wird über die Pflegeversorgung, die Pensionsreform, den Arbeitsmarkt sowie über die Stahltripartite. Das Thema Pflegeversorgung wurde von Sozialministerin Mady Delvaux persönlich vorgetragen.

7. Februar _____

Eine OGBL-Delegation trifft Umweltminister Johny Lahure. Bei dieser Gelegenheit werden wichtige Umweltdossiers angesprochen, die noch in der Schwebe sind:

die Einführung von Ökosteuern, die Abwasserabgabe, die Abgabe auf Einwegflaschen sowie die Reform der Kommodo-Inkommodo-Prozedur.

1. März _____

Heute beginnen in den OGBL-Sektionen die jährlichen Generalversammlungen.

18. März _____

Die OGBL-Exekutive begrüßt, dass mit dem von Kommissionspräsident Jacques Santer vorgeschlagenen „Vertrauenspakt für Beschäftigung“ nun endlich etwas Bewegung in die europäische Beschäftigungspolitik kommt. Auch in Luxemburg hat sich die Situation mit 6.000 Arbeitssuchenden verschlechtert. Die Exekutive stellt mit Genugtuung fest, dass nun auch einige Gemeinden mitwirken am „Objectif Plein Emploi“, das OGBL und „Action Sociale pour Jeunes“ gemeinsam entwickelt haben.

23. März _____

Die Generalversammlung der Betriebssektion Post des OGBL wendet sich in einer Resolution gegen weitere Liberalisierungs- und Rationalisierungsmaßnahmen bei der Post.

2. April _____

Vor dem Portal der Fondation Kräizbiereg in Düdelingen manifestieren 150 Kollegen und Kolleginnen gegen die Entlassung von 6 Arbeiterinnen, deren Tätigkeit durch eine private Reinigungsfirma übernommen werden soll. Der OGBL widersetzt sich jeglicher Privatisierung im öffentlichen und konventionierten Arbeitsbereich, also auch hier, wo es um Dienstleistungen an behinderten Mitmenschen geht.

3. April _____

Nach einer Woche Streik bei der Firma KIHN S.A. in Rümelingen wird heute für die Dauer von 2 Jahren ein neuer Vertrag erzielt, der den Forderungen der Belegschaft weitgehend gerecht wird.

17. April _____

Der OGBL trifft sich mit der Regierung. Bei diesem Spitzengespräch geht es vorrangig darum, im Vorfeld der Debatten um die Lage der Nation, die Position des OGBL zu erklären und Antworten auf offenstehende Fragen zu erhalten. Heute stehen im Mittelpunkt Arbeitsmarkt, Berufsausbildung, Weiterbildung und Umschulung sowie eine ausgewogene Steuerpolitik in Zusammenhang mit der Arbeitslosigkeit.

24. April _____

Heute kommen die Verhandlungen zur Stahltripartite zum Abschluss.

Ergebnisse sind: weniger Personalabbau, keine Ausgliederung von Aktivitäten an andere Betriebe, kein Sozialabbau.

25. April _____

Eine OGBL-Delegation führt den mit der Regierung begonnenen Dialog über die Berufsausbildung mit der Ministerin Frau Hennicot-Schoepges weiter. Als Kulturministerin erklärt Frau Hennicot, dass nun auch

ein Statut für die Kulturschaffenden gesetzlich verankert werden soll, um die soziale Absicherung der Künstler zu gewährleisten.

1. Mai _____

In Zolwer und Hosingen finden die zentralen Manifestationen der CGT-Gewerkschaften zum Tag der Arbeit statt.

“Géint d'Attacke vum Patronat – Fir Fortschrëtt a Vollbeschäftigung“ lautet das Motto.

7. Mai _____

Der Nationalvorstand tagend in Hobscheid, beschäftigt sich ausführlich mit der Erklärung des Staatsministers zur Lage der Nation. Besprochen werden u. a. Themen wie Steuererleichterungen für die Betriebe und die Art und Weise wie die Regierung die Arbeitnehmer zu belasten gedenkt mit Abwassertaxen u. a. m.

10. Mai _____

In der Larei in Vianden findet der Syndikatstag für Metallverarbeitende Industrie und Garagen statt. Auf der Tagesordnung steht der Gesundheitsschutz und die Sicherheit am Arbeitsplatz sowie der europäische Dialog und die Auswirkungen auf die Kollektivvertragspolitik.

23. Mai _____

Eine Delegation des OGBL trifft Frau Mady Delvaux, Ministerin für Soziale Sicherheit. Diskussionspunkte sind die Rentenreform im öffentlichen und privaten Sektor sowie die Zusatzpensionen.

10. Juni _____

Der Nationalvorstand des OGBL tagt in der Maison du Peuple in Esch/Alzette. Er befasst sich mit der Streikgefahr im Bausektor, der Rentengerechtigkeit und verabschiedet ein Orientierungsdokument zur Arbeitszeitorganisation und Arbeitszeitverkürzung.

19. Juni _____

Im Escher Stadthaus wird der neue Rahmenkollektivvertrag für 1.300 Arbeiter in 18 Südgemeinden unterzeichnet.

20. Juni _____

Im Ministerrat beschließt die Regierung den Gesetzesentwurf über eine Abwasserabgabe auf den Instanzenweg zu schicken. Der OGBL protestiert dagegen, da es sich um eine reine Finanzierungstaxe der Kläranlagen handelt.

25. Juni _____

Die CGT und damit auch der OGBL nehmen am Weltkongress des IBFG in Brüssel teil, der bis zum 29.6. andauern wird. CGT-Präsident John Casteg-

naro wird zum IBFG-Vorstandsmitglied als Vertreter der Benelux-Länder und ebenfalls zu einem der Vizepräsidenten des IBFG bestimmt.

11. Juli _____

Der OGBL kündigt eine Protestkampagne mit Petitionslisten an, um gegen die von der Regierung geplante Abwassertaxe zu protestieren.

17. Juli _____

Heute finden bilaterale Gespräche zwischen den Regierungsmitgliedern Michel Wolter und Mady Delvaux-Stehres und einer OGBL-Delegation zur Rentenreform sowohl im öffentlichen als auch im privaten Sektor statt.

22. Juli _____

Die Exekutive des OGBL stellt mit Genugtuung fest, dass die Abwassertaxe vom Tisch ist, da die Regierung auf ihre Einführung verzichtet hat.

9. September _____

Der Nationalvorstand, tagend in Esch/Alzette, diskutiert und verabschiedet Stellungnahmen zur Renten- und Pensionsreform, zur Einführung einer Pflegeversicherung sowie zur Reform des gesetzlichen Mindesteinkommens (RMG).

18. September _____

Eine OGBL-Delegation trifft die Regierung im Rahmen der Gespräche mit den Sozialpartnern zum Thema Pflegeversorgung. Es geht hauptsächlich über die Diskussion der Finanzierungsproblematik zu der die Regierung verschiedene Varianten vorlegt. Der OGBL hält an einer Finanzierung über Staatsbudget und Solidaritätssteuer fest.

1. Oktober _____

Auf Einladung des Allgemeinen Chinesischen Gewerkschaftsbundes ist eine OGBL-Delegation nach der Volksrepublik China abgereist. Ein Abkommen über den Austausch von Stage-Gruppen und Informationen aus dem wirtschaftlichen, sozialen und kulturellen Bereich wird unterzeichnet.

8. Oktober _____

Ein Sozialplan zugunsten der SOLUPLA S.A.-Belegschaft wird von OGBL und LCGB unterzeichnet. Ursache ist die Stilllegung verschiedener Abteilungen, wovon 18 Beschäftigte betroffen sind.

11. Oktober _____

Auf Initiative des OGBL findet für die Belegschaft der Fonderie de Mersch eine Informationsversammlung statt, da die Firma stillgelegt werden soll. Im Beisein der Vertragspartner, des Arbeitsministeriums, der ADEM, des Instituts für berufliche Weiterbildung

und des Erziehungsministeriums wird der Belegschaft ein Umschulungsprogramm vorgelegt, das während der 6-monatigen Kündigungsfrist stattfinden soll.

19. Oktober _____

Nach einer Protestdemonstration der Belegschaft von Thomas & Betts aus Foetz treffen die Vertragsgewerkschaften OGBL und LCGB sich mit Arbeitsminister Juncker, Wirtschaftsminister Goebbels und der Generaldirektion von Thomas & Betts mit dem Ziel, den Arbeitsplatzabbau auf ein Minimum zu senken.

22. Oktober _____

Bei der FEDIL findet eine Unterredung zwischen dem OGBL und ULEDI (Union luxembourgeoise des entreprises de travail intérimaire) statt. Der OGBL unterbreitet Vorschläge zu einer adäquaten Absicherung der Leiharbeiter.

5. November _____

Im Beisein von Vertretern von OGBL, LCGB, Direktion und Arbeitsamt wird bei VINSMOSELLE der Belegschaft ein Sozialplan vorgelegt, weil 11 von 128 Beschäftigten entlassen werden sollen.

6. November _____

Neue Kollektivverträge bei Du Pont De Nemours sehen neue Gehaltsstrukturen und den schrittweisen Wechsel aller Arbeiter ins Angestelltenverhältnis vor.

23. November _____

Mit einer Rede von OGBL-Präsident John Castegaro beginnt die große Geburtstagsparty des OGBL aus Anlass des 80-jährigen Bestehens der Freien Gewerkschaften Luxemburgs.

Etwa 2.000 Mitglieder setzen die Feier mit Essen und Trinken und bei guter Stimmung fort.

7. Dezember _____

In Esch/Alzette tagt der 7. Syndikatstag des Syndikats Hüttenindustrie und Bergbau. Eine Entschließung über die Lage der Stahlindustrie wird verabschiedet.

10. Dezember _____

Der Nationalvorstand warnt vor der Sonntagsarbeit im Handel und legt ein Positionspapier zur Arbeitszeitorganisation und der Verkürzung der Arbeitszeit vor.

12. Dezember _____

Um eine Deregulierung und Generalisierung der Sonntagsarbeit zu verhindern, führt eine OGBL-Delegation Gespräche mit Arbeitsminister Juncker. Es wird eine Übereinstimmung für eine restriktive Regelung erreicht.

13. Dezember _____

Bei Norton S.A. Bascharage wird ein Sozialplan unter OGBL-Federführung erreicht. Die Entlassungen werden von 31 auf 19 vermindert, Abgangsentschädigungen und verlängerte Kündigungsfristen sowie Umschulung sind vorgesehen.

14. Dezember _____

Heute findet im Düdelinger Gewerkschaftsheim der 2. Frauentag des OGBL statt. Nach den Berichten und der Verabschiedung einer Resolution wird anschließend eine Feier zum 15-jährigen Bestehen der OGBL-Frauenabteilung abgehalten.

13. Januar _____

Der Geschäftsführende Vorstand des OGBL berät über die besorgniserregende Beschäftigungslage und die Aussagen des Staatsministers im Regierungsrat vom 10. Januar. Der OGBL will, dass der Staatsminister als Arbeitsminister abgelöst wird durch einen Minister, der vollamtlich die Aufgaben übernimmt, die sich am Arbeitsmarkt seit Jahren stellen, und weist auf seine diesbezüglichen Forderungen und Initiativen hin.

17. Januar _____

Heute findet eine Unterredung zwischen der Schülerdelegation Luxemburg (SDL) und Vertretern des OGBL statt.

Im Mittelpunkt stehen Fragen der Bildungsreform, der Mitbestimmungsrechte der Schüler- und Elternorganisationen, sowie die bislang erreichten Resultate der Aktion der SDL.

19. Januar _____

Ab heute und bis zum 2. Februar sind 25 Spitzenfunktionäre des ACFTU (Allgemeiner Chinesischer Gewerkschaftsbund) zu Gast beim OGBL. Vorgehen sind Konferenzen über Kollektivvertragswesen und Sozialversicherung, sowie verschiedene Besichtigungen und Empfänge.

24. Januar _____

Der neue Kollektivvertrag bei Yves Rocher Echternach wird unter Federführung des OGBL unterzeichnet. Neben einer Lohnerhöhung von 1 % wird mit diesem Vertrag eine weitgehende Arbeitszeitflexibilisierung erreicht. Als Kompensation wird der Jahresurlaub bis auf 35 Tage erhöht.

4. Februar _____

Der Nationalvorstand verlangt die Demission des Direktors der Arbeitsmarktverwaltung wegen Inkompetenz und Unfähigkeit. Zweiter Schwerpunkt der

Tagung sind Rentenpolitik und Pflegeversicherungsprojekt wo außerdem der Mangel an Pflegebetten beklagt wird.

Heute um 16.30 Uhr demonstrieren 400 Mitglieder der sozialpädagogischen Berufe vor dem Unterrichtsministerium für ihre Anerkennung und Qualifizierung in ihrem Beruf.

12. Februar _____

Im Spitalwesen hat der federführende OGBL ein Zusammenschmelzen der Kollektivverträge der Arbeiter und Angestellten erreicht, dies nicht ohne weitere Verbesserungen. So werden Punktwert und Jahresendzulage erhöht, und die Arbeitszeit in weiteren Etappen herabgesetzt werden.

13. Februar _____

Die OGBL-Frauen treffen heute in einer Delegation mit anderen Frauenorganisationen zu einer Unterredung mit Sozialministerin Mady Delvaux-Stehres zusammen.

Im Mittelpunkt der Gespräche stehen Fragen der sozialen Absicherung der Frauen.

1. März _____

Heute beginnen die OGBL-Generalversammlungen, die innerhalb der kommenden 2 Monate in allen Lokalsektionen des OGBL stattfinden werden.

5. März _____

Der Nationalvorstand empfängt in seiner heutigen Sitzung Jean-Claude Juncker, der gleichzeitig Staatsminister, Arbeitsminister und Finanzminister ist.

Während 4 1/2 Stunden antwortet der Minister auf Fragen, die von 19 Mitgliedern des Nationalvorstandes gestellt werden.

7. März _____

Unter Federführung des LCGB konnte ein leider nur schwaches Ergebnis zur Erneuerung des Kollektivvertrages der Angestellten der ARBED erreicht werden.

15. März _____

Heute ist ein schwarzer Tag für die Gewerkschaftsgeschichte, ist doch der langjährige Generalsekretär und Präsident des LAV, Antoine Weiss, verstorben. „Wäissen Tun“ hat die Gewerkschaftsbewegung von der Lohnmaschine in eine erstrangige gesellschaftspolitische Kraft umgeformt. Er hat vor dem Eintritt in den Ruhestand die bevorstehende Gründung des OGBL stets unterstützt.

17. März _____

Die OGBL-Exekutive schlägt Aktionen für grundsätzliche Verbesserungen in der Pflegeversorgung vor. Er lädt alle im Sektor tätigen Organisationen zu einer Aussprache ein.

9. April _____

OGBL und „Action Sociale pour Jeunes“ deponieren die Statuten zur Gründung des „Interkommunales Komitee für Entwicklung und Beschäftigung“. Im Beisein von Arbeitsminister Juncker findet eine Informationsversammlung statt, an der Vertreter mehrerer Südgemeinden teilnehmen.

18. April _____

Einmal mehr trifft eine OGBL-Delegation Sozialministerin Mady Delvaux-Stehres, um über den Vorschlagskatalog des OGBL in Sachen Renten im Privatsektor zu diskutieren.

1. Mai _____

Heute finden die zentralen 1.-Mai-Feiern der CGT-Gewerkschaften in Mersch und Klerf statt. Hauptmotto der Veranstaltungen war der Slogan „Fir Vollbeschäftegong, Fir e sozialt Europa, Géint Rassismus“.

12. Mai _____

Heute tagt der OGBL-Nationalvorstand eindeutig im Zeichen Europas.

Gastredner ist Außenminister J.F. Poos, der über die Regierungskonferenz, den EURO und den luxemburgischen EU-Vorsitz referiert.

Außerdem steht die Regierungserklärung vom 7. Mai auf der Tagesordnung.

5. Juni _____

In Anwesenheit des OGBL-Präsidenten und mehrerer Sekretäre wird eine OGBL-Betriebssektion des „Orchestre Philharmonique de Luxembourg“ gegründet. Nach dem Beitritt zahlreicher Mitglieder des Orchesters zum OGBL wird der Gewerkschaftsbund sich für die berechtigten Forderungen dieser Mitglieder einsetzen.

14. Juni _____

Die Grenzgängersektionen des OGBL treffen sich in Esch/Alzette. Bei dem gemeinsamen Meeting werden alle gelösten und ungelösten Probleme der Grenzgänger erörtert. Arbeitsminister Juncker hat eine Grußbotschaft an die Versammlung geschickt.

16. Juni _____

In einem Meinungsaustausch zwischen Delegationen von OGBL und ABBL wird festgestellt, dass kein Grund für Panik am Finanzplatz Luxemburg besteht. Im Herbst will man alle Sozialpartner versammeln, um Lösungen zur weiteren Absicherung von Personal und Finanzplatz Luxemburg zu suchen.

4. Juli _____

Auf Initiative des OGBL veröffentlichen heute eine Reihe von Organisationen aus dem sozialen Bereich eine gemeinsame Stellungnahme zum Gesetzesprojekt über die Pflegeversicherung und richten damit ihre Verbesserungsvorschläge an die Adresse der Regierung.

8. Juli _____

Die Sitzung des Nationalvorstandes beschäftigt sich vorrangig mit dem bevorstehenden Beschäftigungsgipfel der EU sowie mit der schwierigen Finanzlage in den Krankenkassen.

17. Juli _____

Arbeitsminister Juncker und der Direktor der Gewerbeinspektion Paul Weber treffen eine OGBL-Delegation zu einem Meinungsaustausch über die Reform des Kollektivvertragsgesetzes und des Gesetzes über die Gewerbeinspektion.

28. August _____

Heute wird der letzte Hochofen stillgelegt. Zu diesem Anlass ist im „OGBL-Aktuell“ eine Artikelserie erschienen unter dem Titel „Das Ende einer Epoche“.

8. September _____

Mit einer Sitzung seiner Exekutive läutet der OGBL nach den Ferien seine sozialpolitische Rentrée ein.

Vor der Presse erläutert der OGBL-Präsident John Castegnaro die aktuellen Dossiers aus der Sicht des Gewerkschaftsbundes. Diese sind:

- die Erwartungen in den Beschäftigungsgipfel
- die Vorbereitungen im Rahmen der Tripartite
- das Rahmengesetz über die Arbeitszeitorganisation
- der Haushaltsentwurf der Regierung
- die Pflegeversicherung
- die Renten- und Pensionsreform
- der Krankenkassendefizit

3. Oktober _____

Das Syndikat Chemie veranstaltet heute seinen Syndikatstag im Bonneweger Casino syndical. Anwesend sind über 70 Delegierte aus dem Bereich Chemie, Glas, Holz, Kautschuk, Keramik, Papier, Plastik, Textil und Zement. Nach den Berichten wird eine Resolution angenommen.

13. Oktober _____

Der Geschäftsführende Vorstand des OGBL begrüßt, dass die französische Regierung die 35-Stundenwoche einführen will.

Auch in Luxemburg wird es Zeit, neue Formen der Arbeitszeitorganisation und Arbeitszeitverkürzung als Mittel zur Bekämpfung der Arbeitslosigkeit einzuführen.

20. Oktober _____

Der OGBL wendet sich schriftlich an die Postministerin, um gegen die Erhöhung der Telefongebühren zu protestieren. Die Erhöhung des Basisabonnements trifft vor allem die schwachen Einkommenskategorien.

20. November _____

Am Vortage des EU-Gipfels findet in Luxemburg eine große Europa-Manifestation des EGB statt. Mehr als 30.000 Manifestanten bekunden, dass die politischen Entscheidungsträger in der EU doch endlich die Wiederherstellung der Vollbeschäftigung in den Mittelpunkt stellen sollen.

21. November _____

Der Regionalverband Norden hält heute seinen Regionaltag in Diekirch ab. Referent ist Vizepräsident Armand Drews.

29. November _____

Die Regionale Düdelingen-Osten trifft sich zum Regionaltag in Altwies. Referent ist Romain Binsfeld.

5. Dezember _____

Der Regionalverband Zentrum hält heute seinen Regionaltag in Bonneweg. Referent ist Jean-Claude Reding. Die Region Rodange tagt in Bettborn, wo René Pizzaferrri als Referent fungiert.

11. Dezember _____

Der Nationalvorstand befasst sich mit dem stattgefundenen EU-Beschäftigungsgipfel und der Beschäftigungssituation in Luxemburg. Er begrüßt weiter, dass die Krankenkassendefizite durch geringfügige Beitragsanpassungen sowie durch solidarische Verteilung der Lasten auch auf den Staat und die Lieferanten beseitigt werden können.

Zum Projekt Teilinvalidität wird eine schriftliche Stellungnahme veröffentlicht.

12. Dezember _____

In Monnerich tagt der Regionalvorstand Esch/Rümelingen. Referent des Regionaltages ist John Castegnaro.

Gleichzeitig findet in Hautcharage der Regionaltag der Regionale Differdingen statt. Hier spricht Romain Binsfeld.

8. Januar _____

Die seinerzeit durch eine OGBL-Initiative zusammengetroffenen Sozialorganisationen, welche Stellung bezogen hatten zur Pflegeversorgung, treten heute mit einer neuen Stellungnahme zum abgeänderten Gesetzesentwurf über die Pflegeversicherung an die Öffentlichkeit. Sie begrüßen verschiedene Verbesserungen, weisen aber auf weitere Probleme bei der Ausführung des neuen Projektes hin.

23. Januar _____

OGBL und LCGB richten ihre Vorschläge an die Regierung zur Schaffung eines Elternurlaubs.

31. Januar _____

Unter dem Motto „Mat voller Kraaft no vir“ treffen sich über 500 OGBL-Delegierte zum Gewerkschaftstag, dem höchsten Gremium zwischen den Kongressen im Hémicycle Kirchberg. Hauptthema der Tagung ist die Arbeitszeitverkürzung und die Arbeitszeitorganisation. Neben den Hauptrednern John Castegnaro, Romain Binsfeld und Marcel Detaille treten als Gastredner zum gleichen Thema auf: Jean-Claude Juncker, Arbeits- und Beschäftigungsminister, Klaus Zwickel, Vorsitzender der IG-Metall sowie J.R. Masson, Nationalsekretär der CFDT.

5. Februar _____

Im Beisein von Bürgermeisterin Lydie Würth-Polfer und weiteren Persönlichkeiten eröffnet der OGBL seine renovierten Büros in der rue d'Epemay in Luxemburg-Bahnhof.

5. März _____

Eine OGBL-Delegation besucht Sozialministerin Mady Delvaux-Stehres, um ihr erneut den OGBL-Standpunkt betreffend die Pensionsreformen zu erläutern, da sich eine Beschlussfassung der Regierung anbahnt.

6. März _____

Ab heute und bis Ende April finden Generalversammlungen in allen OGBL-Sektionen statt.

13. März _____

Der OGBL schreibt Staatsminister Jean-Claude Juncker einen Brief betreffend die Renten- und Pensionsgesetzesprojekte. Er fordert ein einheitliches Rentensystem, eine Rentenerhöhung von 7% und warnt davor Teilinvalide zu Teilarbeitslosen zu machen.

6. April _____

Die OGBL-Exekutive stellt fest, dass die Regierung die Unterstützung Pflegebedürftiger zuhause den Vorrang gibt vor der Behandlung in Pflegeheimen, dies trotz der bekannten Wartelisten. Sie fordert den Gesundheitsminister erneut auf, den Bau von Pflegeheimen voranzutreiben.

27. April _____

Hauptthema der heutigen Sitzung des Nationalvorstandes ist die Diskussion und Beschlussfassung zur Tripartite und dem vorliegenden Nationalen Aktionsplan für Beschäftigung 1998.

1. Mai _____

Der Tag der Arbeit wird heute zentral in Mondorf und Wiltz gefeiert.

Es sprechen CGT und OGBL-Präsident John Castegnaro und FNCTTFEL-Präsident Josy Konz in Mondorf sowie Nico Wennmacher (FNCTTFEL) und Marie-Thérèse Sannipoli (OGBL) in Wiltz.

11. Mai _____

Die OGBL-Exekutive stellt fest, dass der Premierminister in seiner Rede zur Lage der Nation neben dem Beschäftigungsplan auch angekündigt hat, dass er zum 1. Januar Renten und Pensionen und den Mindestlohn anpassen will an die Lohnentwicklung. Außerdem soll die RMG-Gesetzgebung reformiert werden.

19. Mai _____

Der Nationalvorstand des OGBL behandelt die Entwicklung der Dossiers in der sozialpolitischen Aktualität. Die Debatten über die Pflegeversicherung haben in der Abgeordnetenversammlung begonnen. Am 25. Mai sollen in einer Klausurtagung die Listen des OGBL zu den Wahlen der Krankenkassen und Berufskammern aufgestellt werden.

24. Juni _____

Der OGBL bedauert, dass die heutige Quadripartite-Sitzung bei den Krankenkassen die Probleme nicht gelöst hat, die durch Urteile des EuGH bei der Verabreichung von Naturalleistungen entstanden sind.

OGBL und FNCTTFEL haben heute einen Kooperationsvertrag unterzeichnet zur gemeinsamen Betreuung ihrer Mitglieder im privaten Straßentransportwesen.

14. Juli _____

Der OGBL-Nationalvorstand trifft sich in Dödelingen, um vorrangig die Kandidatenlisten für die Sozialwahlen zu verabschieden.

17. Juli _____

Nach zahlreichen Aktionen des Syndikates SEW-OGBL kann heute endlich der Kollektivvertrag mit 7 Arbeitgebervereinigungen im Bereich Pflege, Erziehung und Soziales unterzeichnet werden.

8. September _____

Der Nationalvorstand ruft den 4. Kongress des OGBL für den 10., 11. und 12. Dezember 1999 ein. Im Mittelpunkt stehen weiter die Sozialwahlen, wo der OGBL die Listennummer 2 tragen wird. Konferenzen über die Pflegeversicherung werden noch in diesem Monat stattfinden.

13. Oktober _____

Der Nationalvorstand steht weiterhin in der Vorbereitung der Sozialwahlen. Weiter soll eine Aktionsgemeinschaft zur Pensionsreform im Privatsektor gegründet werden. Forderungen zur Unterrichtspolitik werden verabschiedet. Außerdem stellen Vertreter des Mouvement Ecologique ihre Programme zu Energiesteuer, Altbauanierung und Bus-Tram-Bunn vor.

November-Dezember _____

In einer Sondernummer des OGBL-Aktuell werden die bisherigen Ergebnisse der Sozialwahlen veröffentlicht. Die ausgezeichneten Resultate zeigen, dass der OGBL rund 30% mehr gewählte Vertreter aufweisen kann als bei den letzten Wahlen im Jahre 1993.

1999

5. Januar _____

Heute vor 20 Jahren wurde die Gründungsurkunde des OGBL unterzeichnet. Es hatte sich erwiesen, dass das Modell der Einheitsgewerkschaft sich durchgesetzt hat.

22. Januar _____

Der OGBL manifestiert in Luxemburg gegen die fristlose Entlassung des Delegationssekretärs bei der Cedel. Der Arbeitsminister wird aufgefordert auf gesetzlichem Weg für einen besseren Schutz gewählter Arbeitnehmervertreter Sorge zu tragen.

Ende Januar _____

Die Monatszeitschrift OGBL-Aktuell veröffentlicht ein Arbeitspapier über die Auffassungen des Gewerkschaftsbundes zu den Fragen Erziehung und Ausbildung.

Die konstituierenden Sitzungen der Arbeiter- und der Privatbeamtenkammer haben ergeben, dass die Vorsitzenden beider Kammern nach wie vor vom OGBL gestellt werden. Es sind dies Henri Bossi (AK) und Jos Kratochwil (CEP•L).

9. Februar _____

In der Sitzung des Nationalvorstands wird daran erinnert, dass der OGBL nun 20 Jahre besteht und in dieser Zeit von etwa 22.000 Mitgliedern auf 46.462 Mitglieder angewachsen ist. Trotz Verabschiedung des Beschäftigungspakts durch das Parlament darf die Nationale Tripartite in ihrer Daseinsberechtigung nicht in Frage gestellt werden.

Ende Februar _____

Die Monatszeitung des OGBL veröffentlicht eine Analyse des neuen Gesetzes über den Beschäftigungsplan (Plan d'Action National) mit den Hauptpunkten: Elternurlaub, Familienurlaub, Contrat d'auxiliaire temporaire, stage d'insertion/réinsertion, Arbeitszeitorganisation, finanzielle Hilfen usw.

5. März _____

Heute beginnen die Generalversammlungen der zahlreichen OGBL-Sektionen im ganzen Lande, die unter dem Motto stehen „Horizont 2000: offensiv a solidaresch an d'Zukunft“.

23. März _____

Die Syndikatskonferenz der OGBL-Personalvertreter wehrt sich gegen Angriffe der Arbeitgeber. Sie fordern Gesetze, mit denen sie sich und die Belegschaften besser gegen Übergriffe schützen können.

31. März _____

Der OGBL protestiert gegen die Regierung, welche heute in der Nationalen Tripartite das Rentendossier auf die lange Bank geschoben hat.

13. April _____

OGBL und LCGB treffen sich zu einer Unterredung mit der Regierung, um den Stahlstandort Luxemburg weiter abzusichern. Es geht um einen eventuellen Zusammenschluss mit der Salzgitter AG und dem Verkauf der Schifflinger Drahtstraße an einen indischen Stahlkonzern.

19. April _____

Eine Delegation des OGBL trifft sich mit Sozialministerin Mady Delvaux-Stehres, um Aufklärung in Sachen Pflegebetten zu bekommen.

21. April _____

Der OGBL trifft sich mit Familienministerin Marie-Josée Jacobs in Sachen Elternurlaub und Familienzulagen.

1. Mai _____

Die zentrale 1.-Mai-Feier der CGT-Gewerkschaften findet in Tetingen statt. Themen sind: Frieden, Menschenrechte, Arbeit und soziale Gerechtigkeit, für mehr Mitbestimmung und Respekt der Kollektivverträge. Eine regionale Feier findet in Ettelbrück statt.

Die Mitgliederzeitung Aktuell veröffentlicht die „Wahlprüfsteine“, welche der OGBL den Parteien vor den Wahlen zugestellt hat. Die Antworten der Parteien sollen eine Orientierungshilfe für den Wähler darstellen.

18. Mai _____

Der Nationalvorstand beschäftigt sich mit den aktuellen politischen Themen im Hinblick auf die nationalen und europäischen Wahlen vom 13. Juni. Es geht um die Tripartite, sowie die Umsetzung des PAN-Gesetzes (Nationale Arbeitskonferenz für Beschäftigung).

12. Juni _____

Der Syndikatstag Hüttenindustrie und Bergbau findet in Esch/Alzette statt. Eine Entschließung in der auf die aktuellen Probleme der Stahlindustrie hingewiesen wird, wird verabschiedet.

14. Juni _____

Im Anschluss an die gestern stattgefundenen Landeswahlen stellt der OGBL fest, dass der Wähler den Wechsel gewollt hat und, dass diese Entscheidung zu respektieren ist. Der OGBL wird eine starke und einflussreiche Oppositionskraft bleiben.

9. September _____

Der Nationalvorstand hat sich ausführlich mit dem Koalitionsabkommen der neuen Regierung befasst.

Die Monatszeitung Aktuell veröffentlicht eine Analyse des Koalitionsabkommens, welche die CSV/DP-Regierung vorgelegt hat.

20. September _____

Mit Zufriedenheit stellt eine OGBL-Delegation fest, dass Luxemburg endlich wieder einen hauptamtlichen Arbeits- und Beschäftigungsminister hat. Der Besuch beim neuen Minister hat zum Zweck, Aufklärung zu bekommen über die im Regierungsprogramm stehenden arbeitsrechtlichen Reformvorhaben.

24. September _____

Die Gewerkschaften OGBL, LCGB, FNCTTFEL, FCPT und FLTL beschließen im Rahmen der so genannten Rentenplattform ihre Gespräche untereinander als auch in der Arbeitsgruppe der früheren Regierung weiterzuführen.

25. September _____

Die Regulierung der Illegalen, die Arbeitszeit im Gaststättengewerbe, die Doppelstaatsangehörigkeit und andere Themen stehen im Mittelpunkt auf der „3. Conférence Nationale de l'Immigration“. Ein Aktionsprogramm wird verabschiedet.

28. September _____

Eine OGBL-Delegation trifft Sozial- und Gesundheitsminister Carlo Wagner zu einem ersten Meinungsaustausch zu Renten- und Krankenkassenfragen.

30. September _____

Der Kongress der CGT-L feiert seinen 80. Geburtstag. In einer Resolution werden die internationalen Forderungen der CGT dargelegt: Frieden, Demokratie, Gewerkschaftsrechte, Wirtschaftspolitik im Sinne der Arbeitnehmer usw.

6. Oktober _____

Im Anschluss an seine Protestmanifestation zur PAN-Gesetzgebung schreibt der OGBL heute einen Brief an die Mitglieder der Abgeordnetenversammlung gegen die einseitige Auslegung des Gesetzes durch die Arbeitgeber.

Heute findet im Zusammenhang mit dem europäischen Verkehrsministerrat in Luxemburg eine Protestbewegung mit Grenzblockaden der gewerkschaftlich organisierten in- und ausländischen Berufsfahrer statt. Es findet ein Treffen einer Delegation mit dem Verkehrsminister statt, das mit einer Pressekonferenz abschließt. Gestern wurden bereits in diesem Zusammenhang OGBL und FNCTTFEL von Transportminister Henri Grethen empfangen.

8. Oktober _____

Der neue Umweltminister Charles Goerens und Staatssekretär Eugène Berger treffen sich mit dem OGBL zu einem ersten Meinungsaustausch.

11. Oktober _____

In einem konstruktiven Dialog findet eine erste Unterredung zwischen Wirtschaftsminister Henri Grethen und einer OGBL-Delegation statt.

14. Oktober _____

Der Nationalvorstand beschließt, die gesetzliche Verallgemeinerung der 6. Urlaubswoche zu verlangen. Die Blockadehaltung des Patronats betreffend Arbeitszeitverkürzungen verhindert zurzeit eine schrittweise Einführung über die Kollektivverträge zu erreichen.

10. November _____

Eine OGBL-Delegation trifft sich mit Vertretern der LSAP-Fraktion. Viele offene Fragen der Regierungspolitik und die Haltung der LSAP und des OGBL zu diesen Fragen und zu den gewerkschaftlichen Forderungen wurden erörtert.

12. November _____

Auf Anfrage des OGBL und vor dem Hintergrund der sich verschlechternden Lage in den Betrieben und bei den Kollektivvertragsverhandlungen findet heute eine Unterredung mit dem „Comité de Liaison Patronal“ statt. Nach einer Klärung der Standpunkte bleibt eine Beseitigung der Differenzen zu erhoffen.

16. November _____

Der OGBL trifft Vertreter der Partei „Déi Gréng“. Mit Besorgnis nehmen beide Delegationen die Akzente einer liberal-konservativen Regierungspolitik zur Kenntnis. Ein regelmäßiger Meinungsaustausch beider Organisationen wird vereinbart.

17. November _____

Angeführt von John Castegnaro trifft eine OGBL-Delegation die Fraktion der DP. Neben einem Meinungsaustausch zum Regierungsprogramm werden auch die strittigen Fragen zu den Krankenkassen und zur Tarifautonomie diskutiert. Weit gehende Übereinstimmung erzielen beide Delegationen in der Frage der nationalen Repräsentativität der Gewerkschaften.

19. November _____

Heute treffen sich die Gewerkschaften OGBL, CGFP und LCGB, um über die Situation im Krankenversicherungswesen zu beraten. Sie beschließen einen letzten Versuch zu unternehmen, um die Regierung zu veranlassen, die zusätzlichen Beteiligungen der Versicherten wieder rückgängig zu machen.

22. November _____

Der OGBL wird im Generalsekretariat der CSV von Parteipräsidentin Erna Hennicot-Schoepges und weiteren Parteivertretern empfangen. Übereinstimmung der Standpunkte besteht hinsichtlich der Bedeutung der Tripartite und des Fortbestehens der parlamentarischen Kommission „Plan d'action en faveur de l'emploi“. Weiter will der OGBL wissen, wie die CSV einzelne Punkte des Koalitionsvertrages auslegt.

24. November _____

In Sachen Landesplanung trifft sich der OGBL mit Vertretern des Innenministeriums. Der OGBL erhält die gewünschte Aufklärung zur Regionalplanung und zu den neuen Kompetenzen im Umweltbereich. Insbesondere die Problematik der verseuchten Industriegebiete in verschiedenen Regionen wird besprochen.

17. + 18. Dezember _____

Heute findet der 4. Kongress seit dem Bestehen des OGBL statt. Der Kongress beginnt mit einem Grundsatzreferat von OGBL-Präsident John Castegnaro. Jean-Claude Reding geht in seinem Tätigkeitsbericht ein auf alle sozialen und gewerkschaftlichen Bereiche. Die kürzlich stattgefundenen Sozialwahlen beweisen, dass der OGBL der repräsentativste Gewerkschaftsbund des Landes ist. Durch eine Statutenänderung wird der Posten eines Generalsekretärs geschaffen. Jean-Claude Reding wird mit überwältigender Mehrheit auf diesen Posten gewählt.

Viel Aufmerksamkeit erhielt Arbeitsminister François Biltgen für seine Ansprache. Für ihn gibt es keine Polit-Gewerkschaften in Luxemburg und er wolle keine Debatte gegen die Sozialpartnerschaft, gegen die Tripartite und gegen das Parlament.

19. Januar _____

Die Verantwortlichen OGBL und LCGB treffen sich zu einem Spitzengespräch. Die hervorgehobene Gemeinsamkeit in vielen Fragen wird dazu führen, dass beide Gewerkschaftsbünde in Sachen Kollektivverträge, Renten und Krankenkassen und in der bevorstehenden Sitzung der Nationalen Tripartite vom 27. März gemeinsam vorgehen werden.

8. Februar _____

Heute tagt der Nationalvorstand des OGBL. Auf der Tagesordnung stehen Fragen des Arbeitsmarktes, die Situation der Betriebe und der Kollektivverträge, nationale Repräsentativität und die Regularisation der so genannten „sans-papiers“.

14. Februar _____

In einer Pressekonferenz berichtet der OGBL-Präsident John Castegnaro über das stattgefundenere Treffen mit der Regierung. Die Regierung hält an der Tripartite fest. Die Beteiligung der Leistungsanbieter an der Finanzierung der Krankenkassen soll festgelegt werden. In der Frage der Invalidenrenten soll das Abkommen vom 3. Mai umgesetzt werden. Schließlich soll die Arbeitszeit in den Horeca-Betrieben gesetzlich geregelt werden.

15. Februar _____

Die OGBL-„Section des Frontaliers français“ meldet ein Gerichtsurteil der „Cour de Justice Européenne“ zugunsten der französischen Grenzgänger über die Steuerbefreiung der Sozialbeiträge.

3. März _____

Heute starten die jährlichen Generalversammlungen der OGBL-Sektionen unter dem Motto „Zesummen d'Zukunft sécheren“.

20. März _____

Die Exekutive begrüßt, dass der OGBL eine Mobilisierungskampagne in den Betrieben begonnen hat. Sie warnt vor den „Beschäftigungsleitlinien“ des Europäischen Rates, wo versucht wird eine Verlängerung der Lebensarbeitszeit durchzusetzen. Zum Thema „Schulfreier Samstag“ sollte mit allen Beteiligten sachlich diskutiert werden. Ferner beschäftigt sich die Exekutive mit den ONG-Gesellschaften (Organisations Non Gouvernementales). Der OGBL unterstreicht die Wichtigkeit dieser Organisationen in unserer Gesellschaft. Der OGBL fordert die Regierung auf, eine Haftpflichtversicherung und eine gewerbliche Unfallversicherung für diejenigen Personen einzuführen, welche unentgeltlich in diesen Organisationen arbeiten.

22. März _____

Die vier im öffentlichen Sektor vertretenen Gewerkschaften FNCTTFEL, OGBL, FSFL und FCPT versammeln sich vor dem Sitz des Regierungsrats, um gegen ihre Nichtberücksichtigung bei den Gehälterverhandlungen im öffentlichen Sektor zu protestieren. Von den 36.000 Beschäftigten im öffentlichen Sektor sind zwei Drittel wegen der Verhandlungsprozedur nicht bei den Verhandlungen vertreten.

29. März _____

Der holländische Gewerkschaftsbund FNV ist zu Gast beim OGBL und FNCTTFEL-Transport. Im Mittelpunkt steht die Tatsache, dass viele niederländische Transportbetriebe sich in Luxemburg (teils in Scheinfirmen) eintragen lassen, um von Sozialversicherungen und Steuervorteilen zu profitieren. Eine engere Zusammenarbeit der Gewerkschaften ist geplant.

30. März _____

Eine Delegation des OGBL trifft die LSAP-Fraktion. Mittelpunkt der Diskussionen ist die Verbesserung der Arbeitnehmerrechte, die bisher durch den ehemaligen Arbeitsminister auf die lange Bank geschoben wurden. Beide Organisationen sind sich einig gegen diese Politik Widerstand zu leisten.

Am gleichen Tag findet ein Meinungsaustausch mit Vertretern von „Déi Gréng“ über die Reform des Kollektivvertragsgesetzes statt. Man ist sich darüber einig, dass die Problematik nicht allein über dieses

Gesetz gelöst werden kann sondern, dass eine umfangreichere Reform der Arbeitsgesetzgebung in die Wege geleitet werden muss.

April _____

Die Monatszeitung OGBL-Aktuell veröffentlicht eine Übersicht über die im zweiten Semester 1999 abgeschlossenen Kollektivverträge. Insgesamt wurden 92 Verträge ausgehandelt.

6. April _____

Heute wird das Gesetz über sexuelle Belästigung am Arbeitsplatz in der Abgeordnetenkammer verabschiedet. Der Arbeitgeber hat die Pflicht ihm bekannte Vorgänge sofort zu unterbinden.

10. April _____

Die Exekutive begrüßt das Urteil in Sachen Cedel wo ein entlassener Personalvertreter wieder eingegliedert werden muss. Die Krankenkassen und Rentenproblematik sind weitere Themen. Eine massive Beteiligung an der 1.-Mai-Kundgebung in Bascharage ist deshalb mehr denn je wünschenswert.

13. April _____

Heute hat die Gewerkschaftsplattform unter Mitwirkung des OGBL eine ausführliche Unterredung mit Sozialminister Carlo Wagner. Der Forderungskatalog der Gewerkschaften in Sachen Renten sowie die 1999 in der Tripartite getroffene Einigung über die Invalidenrenten wurden besprochen. Der Minister ist bereit die Gespräche in konstruktivem Dialog weiterzuführen.

1. Mai _____

Die Manifestation zum 1.-Mai findet unter dem Motto „Zesummen d'Zukunft sécheren“ in Bascharage statt. Zu den aktuellen Fragen spricht John Castegnaro, Präsident OGBL/CGT.

2. Mai _____

Der OGBL und die belgische FGFB laden zu einer gemeinsamen Pressekonferenz ein. Es wird ein Faltblatt über die Rechte der belgischen Grenzgänger vorgestellt. Zusätzliche Informationen über aktuelle Probleme der belgischen Grenzgänger geben Robert Racké (OGBL) und Anne-Marie Dory (FGFB).

9. Mai _____

Die Exekutive wird von John Castegnaro informiert über die Arbeiten der nationalen Tripartite. In der Auslegung des PAN-Gesetzes hat sich die Regierung hinter die Auffassungen des OGBL gestellt.

16. Mai _____

Der Nationalvorstand beschäftigt sich hauptsächlich mit der Erklärung des Premierministers zur wirtschaftlichen und sozialen Lage. Vor Panikmache wird gewarnt. Der OGBL wird an seinen Forderungen, vor allem der einer Rentenerhöhung von 7% festhalten. Der Nationalvorstand verabschiedet eine Resolution zu letztgenanntem Thema.

30. Mai _____

Der OGBL schreibt einen Brief an Staatssekretär Jos Schaack betreffend den Personalmangel bei der Caisse Nationale des Prestations Familiales (CNPF). Die Behandlung des Elternurlaubs, der „allocation différentielle“ und die Erziehungszulage, auch für Grenzgänger, hat zu Engpässen bei der Auszahlung geführt.

5. Juni _____

Die OGBL-Exekutive schließt sich dem Beschluss an, den die große Tarifkommission des Bausyndikats getroffen hat, nämlich im Bausektor einen großen Streik zu organisieren.

19. + 20. Juni _____

Nach einer Marathonsitzung vor dem Schlichtungsamts geben die Arbeitgeber des Bausektors nach und machen weit gehende Zugeständnisse an die Gewerkschaften.

21. Juni _____

Der Nationalvorstand, in einer außergewöhnlichen Sitzung zusammengerufen, um einem möglichen Streik im Bausektor zuzustimmen, wird über das im letzten Moment erreichte Verhandlungsergebnis informiert.

Die anschließend stattfindende Delegiertenkonferenz des Bausektors nimmt das Resultat mit 213 von 218 anwesenden Delegierten an.

11. Juli _____

In einer Unterredung zwischen OGBL und LSAP stehen das Verhandlungsergebnis im Bausektor, die nationale Repräsentativität, die Rentenproblematik, das Krankenkassendefizit und der Spitalplan im Mittelpunkt.

11. September _____

Der Nationalvorstand beschließt eine Offensive für eine gerechtere Umverteilung. Eine Militantenkonferenz ist geplant. Nach der gewonnenen Kraftprobe im Bausektor müssen nun die noch ungelösten Probleme angepackt werden.

14. September _____

Der SEW-OGBL macht in einer Pressekonferenz auf die dringenden Probleme im Bildungswesen aufmerksam. Die Lehrerbildung und das Schulgesetz von 1912 müssen unbedingt reformiert werden.

20. September _____

Der OGBL trifft den Haushaltsberichterstatte Gusti Graas zu einer Aussprache über den Staatshaushalt.

3. Oktober _____

In einer Protestkonferenz tritt der OGBL für eine gerechte Umverteilung des erwirtschafteten Reichtums ein. Es geht darum sich in den folgenden Monaten für folgende Ziele einzusetzen:

für eine offensive Lohnpolitik, für die Erhöhung des Mindestlohns und der Renten, die 6. Urlaubswoche und die 35-Stundenwoche, die Rücknahme der Verschlechterungen in den Krankenkassen sowie soziale Begleitmaßnahmen zur Steuerreform.

7. Oktober _____

Anlässlich des Thronwechsels gratuliert der OGBL dem scheidenden und dem neuen Großherzog, die stets Interesse an wirtschaftlichen und sozialen Fragen bekundeten. Auch ihre Anwesenheit bei besonderen Feiern der Gewerkschaften LAV, CGT und OGBL beweist die Sympathie, die beide Seiten einander entgegengebracht haben.

12. Oktober _____

Heute findet ein Aktionstag in der Stahlindustrie statt unter dem Motto: „D'Zukunft an der Stollindustrie net ouni eis“. Eine Kundgebung in Esch und ein Abstecher in die Hauptstadt zu Arbeitsminister F. Biltgen und zum ARBED-Direktionsgebäude kennzeichnen diesen Tag, an dem 1.300 Stahlarbeiter mit einer von 3.150 ARBED-Beschäftigten unterzeichneten Petition teilnehmen.

13. Oktober _____

Heute empfängt die Direktion der „Banque Centrale“ eine Delegation des OGBL. Der Meinungsaustausch ging u.a. über die Einführung des Euro, die wirtschaftlichen und inflationistischen Tendenzen sowie der Einfluss der Sozial- und Lohnpolitik.

18. Oktober _____

Ein Meinungsaustausch betreffend die Gestaltung der Ladenöffnungszeiten ist Gegenstand einer Begegnung mit Familienministerin Marie-Josée Jacobs. Die Ministerin ist ebenfalls wie Mittelstandsminister Boden nicht bereit, sich um eine Gesetzänderung zu bemühen, erkennt aber den negativen Einfluss auf das Familienleben der im Handel Beschäftigten an. Einer Verallgemeinerung der Sonntagsarbeit aber kann sie nicht zustimmen.

23. Oktober _____

Die Exekutive des OGBL bereitet zwei wichtige Sitzungen im Gesundheitswesen vor. Es handelt sich um die Quadripartite über die Krankenkassen (25.10.) und die Generalversammlung der Union des Caisses de Maladie (15.11.). Es wird außerdem

beschlossen, die Aktionsgemeinschaft der Gewerkschaften zusammenzurufen, um gemeinsam vorgehen zu können.

31. Oktober _____

Die OGBL-Rentnerabteilung befasst sich mit den aktuellen Problemen über die soziale Absicherung der Bevölkerung. Sie wendet sich gegen die Ärzteschaft, welche in ihrem Streit mit der Regierung die Patienten als Geiseln nehmen will. Sie beklagt den Abbau von Krankenhausbetten, währenddessen Pflegebetten fehlen. Schließlich begrüßt die Rentnerabteilung die Forderungen des OGBL zur Anpassung und zur strukturellen Verbesserung der Renten.

21. November _____

Der Nationalvorstand beschließt einstimmig, die Prozedur zur Durchführung eines Generalstreiks einzuleiten. Die definitive Entscheidung wird nach Beratung mit allen Kreisen im Januar fallen. Ursachen sind der negative Ausgang der Quadripartite Krankenkassen, das Ausbleiben der Rentenverbesserungen, der Bettenabbau in den Spitälern, die ausbleibende Arbeitszeitverkürzung u. a. m.

14. Januar _____

Die außerordentliche Konferenz der ACAL beschließt in einer Resolution den Austritt aus der FNCTTFEL. Der Exekutiv-Vorstand wird beauftragt Verhandlungen mit dem OGBL zu führen.

15. Januar _____

Rund 400 Delegierte aller OGBL-Strukturen treffen sich im Bonneweger Gewerkschaftskasino, um erste Schlussfolgerungen zu dem angekündigten Generalstreik zu ziehen. Die Begeisterung zur Durchführung gewerkschaftlicher Aktionen ist nach wie vor groß. Man ist gespannt, wie die vom Staatsminister am 30. November versprochenen tief gehenden Diskussionen zu den anstehenden Problemen ausgehen werden.

6. Februar _____

In einem Spitzengespräch zwischen OGBL und LCGB kommt es zu einem allgemeinen Gedankenaustausch betreffend einer ganzen Reihe aktueller Themen.

7. Februar _____

Der Nationalvorstand stellt eingangs seiner Sitzung fest, dass inzwischen die Schwelle von über 50.000 Mitgliedern überschritten wurde. Die Mobilisierung für den Generalstreik geht weiter. Nun wird die Diskussion über die Forderungen des OGBL in den 75 Sektionen weitergeführt.

16. Februar _____

Heute beginnen die ersten Generalversammlungen der OGBL-Sektionen, um der Mobilisierung für den Generalstreik Nachdruck zu verleihen.

19. Februar _____

Während drei Stunden diskutieren Regierung und OGBL über aktuelle sozialpolitische Themen. Auch nach diesem Spitzengespräch sieht der OGBL keinen Grund die Mobilisierungskampagne Richtung Generalstreik abubrechen.

12. März _____

Die beiden Gewerkschaften OGBL und LCGB treffen die beiden Minister der Arbeit und der Sozialen Sicherheit. Die Gewerkschaften kritisieren die geplante Einschränkung der Rekursmöglichkeiten gegen die Bescheide der Sozialversicherungen sowie negative Änderungen im Arbeitsrecht. Minister und Gewerkschaften werden sich im Vorfeld der nächsten Tripartite auf der Basis revidierter Texte treffen.

15. März _____

Mit Besorgnis nimmt die OGBL-Exekutive zur Kenntnis, dass in Echternach bei der Firma GETEC möglicherweise 200 Leute entlassen werden sollen.

Die Exekutive bereitet sich auf den „Rententisch“ vor, der ab dem 19. März tagen wird. Ein weiteres anhängiges Problem ist die notwendige Reform der Invalidenrenten.

19. März _____

Die erste Sitzung des „Rententisches“ ermöglicht einen allgemeinen Meinungsaustausch über Prozeduren und Inhalte zu diesem Thema. Für den OGBL ist die allgemeine Zielsetzung klar, nämlich endlich Rentengerechtigkeit in all ihren Formen zu realisieren.

29. März _____

In einer Unterredung zwischen einer OGBL-Delegation und Unterrichtsministerin Anne Brasseur wird übereinstimmend festgestellt, dass zusätzlicher Schulraum und die Rekrutierung von Lehrern im Primärschulunterricht notwendig sind. Weitere Themen waren die Reform des Schulgesetzes, die Betreuung behinderter Kinder u. a. m.

4. April _____

OGBL-ACAL organisiert eine Flugblattaktion auf Kirchberg. Dem Minister Henri Grethen wurde eine Resolution zugestellt. OGBL-ACAL spricht sich vehement gegen eine Lockerung des Sonntagsfahrverbots für LKWs aus.

1. Mai _____

Die zentrale 1.-Mai-Feier findet dieses Jahr zum ersten Mal in einem interregionalen Rahmen statt. Zahlreiche Gewerkschaftsorganisationen aus dem

Raum Saar-Lor-Lux-Trier-Westpfalz sind mit ihren Mitgliedern nach Grevenmacher gekommen. Die Hauptrede hält Jean-Claude Reding (OGBL-CGT), Vorsitzender des Interregionalen Gewerkschaftsrates.

8. Mai _____

Der OGBL-Nationalvorstand stellt dem Staatsminister zu seiner Erklärung zur „Lage der Nation“ eine positive Note aus. Er sprach erstmals im Sinne des OGBL von der „gerechten Umverteilung“ des erarbeiteten Wachstums und Reichtums.

10. Mai _____

Auf Wunsch des OGBL findet eine Unterredung mit Staatsminister Jean-Claude Juncker statt. Der Staatsminister ist der Auffassung, dass eine „berechtigte Umverteilungsdebatte“ eine permanente Aufgabe der Politik sei. In Erwartung einer positiven Entwicklung gilt es nun, die Ergebnisse des „Rententisches“ u. a. m. abzuwarten. Neue Gesprächstermine sind vereinbart.

12. Mai _____

Die Generalversammlung des „Département des Immigrés“ im OGBL verabschiedet eine Resolution mit sieben Hauptpunkten. Es betrifft folgende Themen: die Regulierung der „sans papiers“, die Invalidenpension, die Probleme in den HORECA-Betrieben, die Arbeitslosenentschädigung und die Teilzeitarbeit, der RMG, die Gemeindewahlen und die Nationalitätenfrage.

1. Juni _____

Die zuständigen Minister und die Arbeitgeberorganisation FLEAA werden von den vertragsschließenden Gewerkschaften über das Ergebnis ihres Referendums bei den Busfahrern informiert. Rund 90% der Busfahrer sind zu Streikaktionen bereit. Sollte kein zufrieden stellendes Ergebnis erzielt werden, muss das Nationale Schlichtungsamt eingeschaltet werden.

18. Juni _____

Die OGBL-Exekutive erwartet, dass vor August geklärt sein muss, welche Verbesserungen von der Regierung in Kraft gesetzt werden. Die Regierung wird sich nun, so oder so, ihrer Verantwortung nicht entledigen können.

13. Juli _____

Das Personal im Pflege- und Sozialsektor ist dem Aufruf des OGBL gefolgt und hat sich in zwei Kundgebungen für seine Kollektivverträge mobilisiert.

18. Juli _____

Die Resultate des „Rententisches“ liegen vor und die Presse spricht von einem eindeutigen Sieg von OGBL und LCGB. Der OGBL-Nationalvorstand, im Beisein von Vertretern von FNCTTFEL und FLTL

stellt fest, dass die gemeinsame Aktion der Rentenplattform und die OGBL-Mobilisierungskampagne den Ausschlag zu diesem Erfolg gaben.

Das vom Nationalvorstand angenommene Resultat bringt sowohl Rentenerhöhungen als eine mögliche Herabsetzung des Rentenalters (40 Dienstjahre mit 57 Jahren). Weiter wird eine Neuregelung im Falle von Invalidität eingeführt.

10. September _____

Nach erfolgreicher Mobilisierungskampagne bläst der Nationalvorstand den vorgesehenen Generalstreik ab. Trotzdem wird die Offensive weitergehen. Die Gewerkschaftsrechte verbessern, das Bildungssystem reformieren und die Kaufkraft erhalten, sind die Forderungen, die nun in den Mittelpunkt rücken werden.

11. September _____

Gleich nach dem Terroranschlag in den USA bekundet heute der OGBL in einem Telegramm dem amerikanischen Gewerkschaftsbund AFL-CIO sein Mitgefühl und seine Solidarität mit dem amerikanischen Volk.

18. September _____

OGBL und Handelsföderation treffen sich, um die Auswirkungen bei der Einführung des Euro zu besprechen. Beide Parteien stimmen überein, dass auf jeden Fall die Preisstabilität garantiert werden muss.

4. Oktober _____

OGBL und Arbeitsminister François Biltgen treffen sich zu den Vorarbeiten der Reformvorhaben, so wie sie der Gewerkschaftsbund bei seiner „Rentrée sociale“ am 10. September angesprochen hatte. Es geht vor allem um die Modernisierung der Gewerkschaftsrechte. Der Dialog mit dem Minister wird weitergehen.

8. Oktober _____

Im gut gefüllten Bartringer Kulturzentrum findet die diesjährige Militantenkonferenz des OGBL statt. Nachdem man weit gehende Zusagen erhalten hat, muss darauf geachtet werden, dass Rentenverbesserung, Hausfrauenrente usw. in die entsprechenden Gesetzestexte übernommen werden. Die Kampagne geht also weiter. Eine Feier zum 85. Jahrestag der Gründung der Freien Gewerkschaften beschließt die Konferenz.

17. Oktober _____

Unter Führung von Präsident John Castegnaro findet ein OGBL-Treffen mit Gesundheits- und Sozialminister Carlo Wagner statt. Der OGBL drängt darauf, dass die verbesserten Pensionen ab März zur Auszahlung gelangen. Der OGBL zeigt sich erfreut, dass die Forderung der Rücknahme von Leistungs-

verschlechterungen bei den Krankenkassen die Zustimmung des Ministers gefunden haben. Weiterer Gesprächsstoff waren der Spitalplan und neue Wege in der Präventivmedizin.

7. November _____

OGBL-Präsident John Castegnaro schreibt einen Brief an den Landwirtschaftsminister und an den Gesundheitsminister betreffend die Gerüchte um das Schlachthaus Mersch. Es geht sowohl um eine Verbesserung der sanitären und hygienischen Kontrollmechanismen als auch um die Frage, ob mehr Import oder eine Verbesserung der inländischen Produktion favorisiert werden soll. Der OGBL spricht sich für Letzteres aus. Es geht nicht zuletzt um den Erhalt und die Schaffung von Arbeitsplätzen in diesem Sektor.

13. November _____

Die Vorsitzenden von OGBL und LCGB schreiben einen gemeinsamen Brief an Staatsminister Jean-Claude Juncker. Der Inhalt dieses Schreibens befasst sich mit dem Stahlstandort Luxemburg, der Wahrung des Statuts „ARBED“ für das Personal, den Erhalt der Stahltripartite in einer neuen Gesellschaft, die Definition der Rolle des Staates in dieser Gesellschaft u. a. m.

15. November _____

Die Generalversammlung der „Union des Caisses de Maladie“ nimmt eine Reihe von Änderungen an, die eine Verbesserung für die Versicherten darstellen.

20. November _____

Ein voller Erfolg ist der von allen Gewerkschaften getragene „Aktionstag Stahl“. Die Manifestanten sind nicht gegen eine Fusion der Gesellschaften, sind aber nicht bereit, das luxemburgische Sozialmodell dem Globalisierungswahn zu opfern. Der Staat darf sich seiner Verantwortung als ARBED-Aktionär nicht entziehen.

24. November _____

Heute wird in Konz eine Sektion für deutsche Grenzgänger im OGBL-ACAL Syndikat Transport gegründet. Gegenwärtig sind 500 deutsche Transportbeschäftigte im OGBL-ACAL organisiert.

13. Dezember _____

Der OGBL beteiligt sich in Brüssel an einer Manifestation für ein soziales Europa. Es nehmen 100.000 Mitglieder der in den EGB Gewerkschaften organisierten Arbeitnehmer teil.

17. Dezember _____

Eine von ihrem Vizepräsidenten geleitete Delegation der Föderation der Chinesischen Gewerkschaften will zu Besuch beim OGBL. Die Chinesen wollen

das Luxemburger Sozialrecht kennen lernen, um in China für mehr Rechte der Arbeitnehmer einzutreten.

28. Dezember _____

In einem telefonischen Gespräch mit der Familienministerin und einem darauf folgenden Brief bewirkt der OGBL im letzten Moment, dass der Heizkostenzuschuss nicht vergessen wird und auch für 2002 zur Auszahlung gelangt.

10. Januar _____

Das Syndikat „Hütten und Bergbau“ des OGBL beschließt, die Resultate der Stahltripartite anzunehmen. Somit ist auch die geplante Streikaktion am 1. Februar 2002 nicht mehr notwendig.

22. Januar _____

250 Beamte von Polizei, Finanzamt und Zoll führen auf Anweisung der Staatsanwaltschaft München eine Großrazzia bei den Kralowetz-Transportunternehmen durch. So auch am Hauptsitz in Esch/Alzette. Damit beginnt ein Skandal von dem über 170 Transportfahrer, die seit 3 Monaten keinen Lohn mehr erhalten haben, betroffen sind. Während der Firmenchef sich in Untersuchungshaft befindet, setzt der OGBL sich täglich für das Wohlergehen der aus osteuropäischen Ländern kommenden Fahrer ein.

19. Februar _____

Der Nationalvorstand behandelt den Transportskandal Kralowetz und kritisiert den Reformstau der Regierung, der sich in letzter Zeit bemerkbar mache.

1. März _____

Heute beginnen die Generalversammlungen in den OGBL-Sektionen. Thema sind die aktuellen Probleme, so wie sie den OGBL-Gremien zurzeit vorliegen.

9. März _____

Im Helmdinger Kulturzentrum lehnen die versammelten Busfahrer des OGBL-ACAL den Verhandlungsvorschlag zur Erneuerung des Kollektivvertrags ab. Knackpunkt ist die Zeit, die ein Busfahrer pro Tag zur Verfügung stehen muss. Bei einer Reduzierung dieser Zeit auf 11 Stunden wollen die Arbeitgeber nur 7 Stunden entlohnen.

12. März _____

Der OGBL fordert ein Rundtischgespräch zwischen allen im Luxemburger „Pavillon maritime“ vertretenen Reedern, den Gewerkschaften und dem

Transportminister, um klare soziale Standards für die Matrosen zu erreichen. Einen Skandal „Kralowetz“ darf es in der Seefahrt nicht geben.

28. März _____

Mit John Castegnaro nimmt eine Delegation des OGBL-Norden teil an einem Besuch bei Wirtschaftsminister Henri Grethen. Die Delegation will Aufschluss haben über die Wirtschaftslage, die Sanierung verlassener Standorte und die Dezentralisierung der Wirtschaftsbereiche. Im Interesse der Nordkantone wird der OGBL den Dialog mit dem Wirtschafts- und dem Umweltministerium fortsetzen.

12. April _____

Der OGBL begrüßt es, dass der Regierungsrat heute zum Einlenken bereit war und per „Amendement“ die Rentenerhöhungen rückwirkend ab dem 1. März durch das Parlament in Kraft setzen lässt.

16. April _____

Heute findet in Italien zum ersten Mal seit 20 Jahren ein Generalstreik statt, dem Millionen Arbeitnehmer folgen. Die Regierung Berlusconi will die Rechte der Arbeitnehmer abbauen.

Der OGBL hat den italienischen Gewerkschaften seine Solidarität ausgedrückt und ist beim italienischen Botschafter in Luxemburg interveniert, mit dem Hinweis, dass die Entwicklung in Italien Folgen für die Sozialpolitik in Europa haben kann.

29. April _____

Im Zeichen des 1. Mai nehmen 150 Teilnehmer am außergewöhnlichen Nationalvorstand teil. Es gilt die Militanten für die überregionale Feier in Thionville zu mobilisieren aber nicht zuletzt auch, die nationalen Probleme intensiver in dieser Versammlung darzustellen.

1. Mai _____

Die 1.-Mai-Feier des interregionalen Gewerkschaftsrates Saar-Lor-Lux-Trier-Westpfalz findet in Thionville statt. Unter den Demonstranten befinden sich etwa 2.000 Mitglieder der Luxemburger CGT-Verbände. Weitere 500 Mitglieder nehmen an der Feier in Clerf teil. Luxemburgischerseits sprechen Jean-Claude Reding in Thionville und Marie-Thérèse Sannipoli in Clerf.

13. Mai _____

In ihrer heutigen Sitzung analysiert die OGBL-Exekutive die diesjährige Erklärung zur Lage der Nation von Staatsminister Jean-Claude Juncker, in der alle Probleme des Landes und seiner Bürger behandelt werden.

15. Mai _____

In der Stahlindustrie bündeln OGBL und LCGB ihre Kräfte indem sie die „OGBL-LCGB Sidérurgie asbl“ gründen.

4. Juli _____

Auf Anfrage des OGBL findet heute eine Unterredung, angeführt durch Präsident John Castegnaro, mit Sozialminister Carlo Wagner und Georges Schroeder, Direktor der „Inspection Générale de la Sécurité Sociale“ statt. Probleme in Bezug auf die Invalidenrente, „Ajustement“ und Pflegeversicherung sollen im Sinne der Tripartite gelöst werden.

8. Juli _____

Eine Delegation der Privatbeamtenabteilung mit Jean-Claude Reding, Armand Drews, Claude Heirend und Marc Muno trifft Verkehrsminister Henri Grethen. Gegenstand der Unterredung sind die allgemeine Verkehrslage und das Parkingproblem auf Kirchberg.

16. Juli _____

Eine Spitzendelegation des OGBL besucht Arbeitsminister François Biltgen. Der Minister hat sich engagiert, die Reform des Kollektivvertragsgesetzes in dieser Legislaturperiode durchzuziehen und vor Ablauf der Mandatsperiode die Delegations- und Mitbestimmungsgesetze zu modernisieren.

17. Juli _____

Zum Thema Wohnungsbau hat der OGBL auch den Umweltminister um Stellungnahme gebeten. Umweltminister Charles Goerens und Staatssekretär Eugène Berger beantworten die zahlreichen Fragen zu SERI-Studie, Zuwanderung in Luxemburg, Energie, Verkehr, Flächenverbrauch, Abfall, Umweltbelastung.

9. September _____

Mit der heutigen Sitzung seines Nationalvorstandes findet die Sozialrentree des OGBL statt. Die Mobilisierungskampagne zugunsten einer gerechten Umverteilung des erwirtschafteten Reichtums hat ihre Früchte gebracht. Nun gilt es, in einer zweiten Aktion, die Reform der Gesetzgebung über die Kollektivverträge sowie eine neue Gesetzgebung über die Personalvertretung in den Betrieben und den gemischten Betriebsräten durchzusetzen.

30. September _____

Die Exekutive des OGBL, tagend in den Räumlichkeiten der Privatbeamtenkammer, macht sich Sorgen über die praktische Ausführung des Invaliditätsgesetzes ab dem 1. Oktober 2002. Die Texte müssen im Sinne der Betroffenen gelöst werden. Auch die negative Entwicklung auf dem Arbeitsmarkt und die zahlreichen Konkurse beschäftigen den OGBL.

14. Oktober _____

Heute hat der Ministerrat die Erhöhung des Mindestlohnes ab dem 1. Januar 2003 beschlossen. Der OGBL begrüßt die Absicht der Regierung, auch wenn der Erhöhungssatz noch nicht beschlossen ist.

15. Oktober _____

Heute findet an den Grenzen mit der Unterstützung des OGBL die „Journée Internationale d'Action“ der Transportgewerkschaften (ITF) statt. Im Mittelpunkt stehen die Verschlechterung der Arbeitsbedingungen im europäischen Transportwesen.

16. Oktober _____

Heute findet eine Manifestation der OGBL-Personalvertreter vor dem Parlament statt. Dies mit dem Ziel den Schutz der Personalvertreter zu verbessern und mehr Demokratie am Arbeitsplatz einkehren zu lassen.

21. Oktober _____

Die Exekutive des OGBL behandelt die wichtigsten Aktualitäten, wobei die von der FEDIL geforderte Indexmodulation und der Appell zur Lohnmäßigung von Minister Grethen im Mittelpunkt stehen.

9. November _____

Die Delegierten des Bausektors tagen in der Maison du Peuple in Esch/Alzette zu ihrem statutarischen Syndikatstag. Zwei Resolutionen betitelt „La réforme de la loi des délégations du personnel“ und „Quel avenir pour la construction“ werden verabschiedet.

12. November _____

Zwei Spitzendelegationen von OGBL und LSAP treffen sich zu einem Meinungsaustausch über die soziale und wirtschaftliche Lage. Einig sind sich beide Seiten in der Erhöhung des Mindestlohnes, gegen die Finanzierung der Privatschulen durch die Regierung und für ein Gesetz zur Bekämpfung des Mobbing am Arbeitsplatz.

17. November _____

Seit heute befinden sich die Fernfahrer von OGBL-ACAL und des Landesverbandes in Streik mittels Aktionen in verschiedenen Industriezonen. Ein neuer Kollektivvertrag muss dazu führen, dass die Arbeitszeiten neu reglementiert werden und Mehrarbeit nicht auf dem Rücken der Beschäftigten ausgetragen wird. Außerdem dürfen die Löhne nicht neutralisiert, sondern müssen um 2 % pro Jahr erhöht werden.

20. November _____

Die Tagesordnung des Nationalvorstandes umfasst die wirtschaftliche und soziale Lage, die Syndikatstage, das Bildungsabkommen mit den Arbeitgebern, sowie den aktuellen Streik im Straßentransport.

21. November _____

Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen begeht seinen Syndikatstag im Casino Syndical in Bonneweg. Ein Aktionsprogramm für die kommenden Jahre wird von OGBL-Sekretär André Roeltgen vorgetragen. Nach der Verabschiedung einer Resolution hören die Delegierten eine Rede von Carlo Wagner, Gesundheits- und Sozialminister.

24. Januar _____

Mit der Beteiligung von über 600 Delegierten findet heute unter dem Motto „Zesommen d'Zukunft sécheren“ der 5. Gewerkschaftstag des OGBL statt. OGBL-Präsident John Castegnaro spricht sich für eine solidarische Gesellschaft ohne Krieg aus.

Gastredner sind unter anderem die Minister Henri Grethen und François Biltgen sowie Zentralbankchef Yves Mersch. Am Nachmittag findet eine Aussprache zum Sozialdialog in Luxemburg statt. Daran beteiligen sich Alain Kinn (OGBL), André Roeltgen (OGBL), Pierre Bley (UEL) sowie Arbeitsminister François Biltgen.

27. Januar _____

In einem Spitzengespräch zwischen OGBL und Regierung geht es in der Hauptsache um die Änderung von Artikel 442-I des Strafrechts.

Die Regierung will an einem Passus „Hausfriedensbruch“ festhalten. Es werde jedoch nichts unternommen, was das Streikrecht einschränken könnte.

12. Februar _____

Um konkrete Probleme der Grenzgänger zu lösen, trifft sich eine OGBL-Delegation mit Familienministerin Marie-Josée Jacobs und dem Präsidenten der Familienzulagenkasse Michel Neyens. Im Mittelpunkt der Gespräche stehen eine gerechte Kindergeldregelung, Rentenansprüche für Behinderte, „Mammerent“ u. a. m.

17. Februar _____

Die OGBL-Exekutive beglückwünscht ihre Vertreter bei der Banque Générale/Fortis für den großen Erfolg bei den Delegationswahlen. Situationsberichte aus den Betrieben zeigen, dass dem Erhalt der Arbeitsplätze Priorität einzuräumen ist.

21. Februar _____

Die neu gegründete OGBL-Behindertenabteilung (DTH) besucht Familienministerin Marie-Josée Jacobs, um ihr ihre Ziele zur Integration der Behinderten darzustellen. Die Ministerin sichert dem OGBL ihre Unterstützung und Mitwirkung in dieser Frage zu.

27. Februar _____

In einer Pressemitteilung der OGBL/LCGB-Sid rurgie asbl wird erkl rt, dass europ ische Gewerkschaften, die mit dem Stahlgiganten Arcelor zu tun haben, einen europ ischen Betriebsrat gegr ndet haben unter dem Namen FEM (F d ration Europ enne des M tallurgistes). Es gilt eine gemeinsame Strategie gegen ber Arcelor zu entwickeln.

1. M rz _____

Heute beginnen die OGBL-Generalversammlungen, die der Gewerkschaft die Gelegenheit geben ihre Basis zu informieren und deren Meinung zu h ren.

7. M rz _____

Am Vorabend des Internationalen Frauentages organisiert der OGBL eine Feier zu der alle eingeladen sind, die sich bisher f r die Gleichstellung von Frauen und M nnern eingesetzt haben. Bei einem gem tlichen Umtrunk wird die Gelegenheit geboten mit dem Pr sidenten und vielen Sekret rinnen und Sekret ren des OGBL zu diskutieren.

12. M rz _____

Heute findet ein Meinungsaustausch zwischen dem OGBL und den Arbeitgeberverb nden im Bausektor statt. Beide Parteien kommen  berein, dass es notwendig ist, dass Gewerkschaft und Patronatsorganisationen gemeinsam  ber die wirtschaftlichen und sozialen Auswirkungen im Bau bei der Regierung vorstellig werden.

14. M rz _____

Der OGBL hat seine Bedenken und Vorschl ge zur gewerkschaftlichen Freiheit im Zusammenhang mit der beabsichtigten  nderung des Strafgesetzbuches festgelegt. Er hat heute in der Form eines juristischen Gutachtens dem Premier- und dem Justizminister seine Stellungnahme schriftlich unterbreitet.

26. M rz _____

Heute findet zwischen dem Arbeitsminister und der Gewerbeinspektion einerseits und dem OGBL andererseits ein Treffen zur HORECA-Gesetzgebung statt. Eine Sitzung mit allen Beteiligten des Sektors ist f r den Monat Oktober geplant. Inzwischen ruft der OGBL die Arbeitgeber auf, an einem Verhandlungstisch teilzunehmen, zwecks Erarbeitung eines ersten Kollektivvertrages im Gastst ttenbereich.

3. April _____

Seit heute manifestiert das Krankenhauspersonal vor den Spit lern, welche Mitglied der „Entente des H pitaux“ sind. Die EHL will die Abmachung von 2002 nicht mehr einhalten und die Fortsetzung der bisherigen Vertragspolitik einstellen.

11. April _____

In einem Rahmenabkommen einigen sich Handelsf deration einerseits und OGBL und LCGB andererseits, dass die L den vor 3 Feiertagen und an 7 Samstagen bis 20 Uhr ge ffnet bleiben d rfen.

28. April _____

Die OGBL-Exekutive nimmt den Gesetzesvorschlag zur Erh hung und Indexanpassung der Arzthonorare zur Kenntnis. Sie fordert aber, dass die Mehrkosten vom Staatshaushalt getragen werden, weil weder eine Beitragserh hung noch eine Leistungsver schlechterung f r die Versicherten in Frage kommen darf.

1. Mai _____

Jean-Claude Reding, Vorsitzender des IGR, begr sst die Teilnehmer an der interregionalen 1.-Mai-Feier in D delingen. Danach steht eine Ansprache des CGT-Pr sidenten John Castegnaro im Mittelpunkt. Gleichzeitig findet eine CGT-Veranstaltung f r den Norden in Vianden statt. Hauptredner ist hier Ren  Pizzaferr , Mitglied des gesch ftsf hrenden Vorstands des OGBL.

22. Mai _____

Justizminister Luc Frieden erkl rt sich gegen ber einer OGBL-Spitzendelegation bereit, den Gesetzesvorschlag der gewerkschaftliche Grundfreiheiten einschr nken kann, in einer Konsultationsphase begutachten zu lassen. Auch die Berufskammern sollen auf Anfrage des OGBL eingeschaltet werden.

12. Juni _____

Der Generalsekret r der CGTP-IN und OGBL-Pr sident John Castegnaro unterzeichnen in Lissabon einen Kooperationsvertrag der zum Ziel hat, die Zusammenarbeit beider Gewerkschaftsb nde zu verbessern und portugiesischen Arbeitnehmern Hilfestellung zu gew hren.

7. Juli _____

Die Exekutive stellt fest, dass die seit dem 1. Juli eingef hrten Bankgeb hren bei  berweisungen die Arbeitnehmer treffen, die  ber keinen Internet-Anschluss verf gen. Der OGBL wird bei Regierung und ABBL intervenieren, um eine einheitliche Basisgratisleistung f r die Kunden zu erwirken.

18. Juli _____

Aus Deutschland weilt Karl Diller, Staatssekret r im Bundesfinanzministerium zu Besuch beim OGBL in Esch/Alzette. Im Beisein von DGB-Vertretern geht das Gespr ch sowohl  ber die soziale und wirtschaftliche Lage beider L nder als auch  ber die Problematik des Doppelbesteuerungsabkommens zwischen Luxemburg und Deutschland. Dieses Abkommen, das sich zurzeit negativ auf die deutschen Grenzg nger auswirkt, soll durch ein Erg n-

zungsprotokoll erweitert werden. Hierzu übermittelt der OGBL Herrn Karl Diller seine Forderungen und wird diese auch dem luxemburgischen Finanzminister unterbreiten.

23. Juli _____

Der OGBL weilt zu Besuch bei der Bankenvereinigung ABBL, vertreten durch die Herren Lucien Thiel und Jean-Jacques Rommes. Die ABBL-Verantwortlichen geben dem OGBL ihre Zusage, sich einer konzertierten Aktion über die Basisdienstleistungen der Banken mit allen Interessenten nicht zu verschließen.

28. Juli _____

Die OGBL-Exekutive wendet sich gegen alle, die versuchen wollen, die Krankenkassenleistungen zu beschneiden. Die Indexanpassung der Arzthonorare und deren Erhöhung wurde zwischen Regierung und Ärztevereinigung unter Ausschluss der Krankenkassen und ihrer Vertreter beschlossen. Der OGBL wird sich deshalb gegen jeden Versuch wehren, den Haushalt der Kassen ins Gleichgewicht zu bringen durch Leistungsver schlechterungen und Qualitätseinbußen.

1. August _____

OGBL, LCGB und Cegedel sind sich einig geworden, dass ab heute das Angestelltenstatut für alle Beschäftigten der Cegedel zu gelten hat.

28. August _____

Der OGBL ist bei Transportminister Henri Grethen vorstellig geworden, um den Bahnverkehr in der Grenzregion zugunsten der Pendler zu verbessern und den Erhalt der Achse Straßburg-Luxemburg-Brüssel sicherzustellen. Der Minister erklärt sich bereit Initiativen zu ergreifen.

11. September _____

Für eine aktive Beschäftigungspolitik und gegen Leistungsabbau im sozialen Bereich steht der OGBL bereit bei der „sozialen Rentrée“ in Luxemburg. Mit der Listennummer 3 bereitet er sich auf die kommenden Sozialwahlen (12. November) vor.

24. September _____

Im Beisein vieler Persönlichkeiten wird heute in Audun-le-Tiche (F) das neue Büro der „Section des frontaliers français de l'OGBL“ eingeweiht.

26. September _____

Ein Kooperationsabkommen wird zwischen dem OGBL und dem FG TB-Liège unterzeichnet. Zukünftig können sich die OGBL-Grenzgänger beim FG TB in Aywaille und Lüttich beraten lassen.

30. September _____

Im hauptstädtischen Cercle-Gebäude findet die „Journée des employés Privés“ des OGBL statt. Die zahlreiche Präsenz deutet darauf hin, dass der OGBL als stärkste Gewerkschaft der Privatbeamten seine Position bei den kommenden Sozialwahlen ausbauen wird.

9. Oktober _____

Der Nationalvorstand ratifiziert einen Kooperationsvertrag mit der FEP-FIT et Cadres. Der Vertrag beinhaltet eine kurzfristige Integration der FEP in den OGBL.

14. Oktober _____

Parlamentspräsident Jean Spautz nimmt die Petition des OGBL „Mehr Rechte für die Personalvertreter“ in Empfang. Die Petition trägt 14.929 Unterschriften von Betriebsmilitanten, die eine Reform der Gewerkschaftsrechte und einen besseren Kündigungsschutz für Personalvertreter fordern.

3. November _____

Anlässlich einer Sitzung der ARCELOR überreichen Spitzenvertreter des OGBL Herrn Joseph Kinsch eine von 3.845 Arbeitnehmern der ARBED unterzeichnete Petition. Diese fordert, dass die „prétraite“ und andere Sozialmaßnahmen der vormaligen ARBED bei ARCELOR erhalten bleiben.

18. November _____

Die Exekutive des OGBL stellt fest, dass Delegationswahlen (1.571 Gewählte, ein Plus von 296) und Krankenkassenwahlen (6 Sitze mehr als 1998) zu einem großen Erfolg geworden sind. Sie bedankt sich bei allen Beteiligten.

5. Januar _____

Vor 25 Jahren wurde der OGBL als erste moderne Einheitsgewerkschaft in Luxemburg gegründet. Heute ist er mit seinen fast 56.000 Mitgliedern mit Abstand die größte Gewerkschaft Luxemburgs.

22. Januar _____

In der ersten Vollversammlung der Privatbeamtenkammer nach den Wahlen von November 2003, bei denen der OGBL 15 von 38 Mandaten erhielt, wird Jean-Claude Reding zum Präsidenten gewählt.

23. Januar _____

In der konstituierenden Sitzung der Arbeiterkammer, wo der OGBL 23 Sitze von 32 inne hat, wird Henri Bossi zum Präsidenten gewählt.

5. Februar _____

Die unter dem Motto „Für eine fortschrittliche Vertrags- und Personalpolitik im EHL-Sektor und für die Erneuerung des sozialen Dialogs“ in Esch stattgefundene Protestkundgebung führt zum Durchbruch bei den Verhandlungen zur Erneuerung des Kollektivvertrags.

10. Februar _____

Der Nationalvorstand diskutiert über die Wiederherstellung der Vollbeschäftigung, die Arbeitszeitverkürzung, die Teilzeitarbeit, sowie über eine eventuelle Fusion der Krankenkassen.

16. Februar _____

Kralowetz-Affäre: Die ersten 16 Prozesse von insgesamt 200 wurden heute vor dem Arbeitsgericht in Esch verhandelt. Die aus den Oststaaten stammenden LKW-Fahrer waren weder sozialversichert, noch wurden sie gemäß den Bestimmungen des Kollektivvertrags entlohnt.

5. März _____

Heute beginnen die Generalversammlungen der OGBL-Sektionen.

8. März _____

Anlässlich des Internationalen Frauentages weist die Exekutive darauf hin, dass die Gleichstellung von Frauen und Männern in allen gesellschaftlichen Bereichen für den OGBL das vorrangige Ziel bleibt.

23. März _____

Die erste Generalversammlung der Abteilung Behinderte Arbeitnehmer findet in Beisein der Familienministerin statt.

30. März _____

Wegen Nichteinigung bei den Verhandlungen zur Erneuerung des Kollektivvertrags der Bankangestellten wird der Schlichter eingeschaltet.

2. April _____

Zum Anlass des EGB-Aktionstags unter dem Motto: „Unser Europa – Europa, das sind wir!“ hat der OGBL zu einer Konferenz ins Casino in Bonneweg eingeladen.

26. April _____

Die Beschäftigten der Apotheken demonstrieren für einen Kollektivvertrag.

27. April _____

Rund 2.500 Arcelor-Beschäftigte demonstrieren gegen die Schließung des Walzwerks Düdelingen.

1. Mai _____

Die 1. Mai-Feier findet in Schifflingen statt. Präsident John Castegnaro geht in seiner Ansprache auf die Forderungen des OGBL betreffend der Wiederherstellung der Vollbeschäftigung, besseren Bildungsmöglichkeiten, neuen Impulsen und Initiativen in der Investitions- und Diversifikationspolitik, modernen Ausschuss- und Mitbestimmungsgesetzen, der Absicherung und Verbesserung des sozialen Netzes und der Rentensysteme ein.

Der Generalsekretär Jean-Claude Reding spricht bei der DGB-Veranstaltung in Trier und Saarbrücken.

Im Vorfeld der Kammerwahlen werden im Aktuell die Aussagen der Parteien zu folgenden Schwerpunkten veröffentlicht: Sozialdialog, Arbeitsrecht, Gewerkschaftsgesetze, Schutz des Arbeitnehmers, Beschäftigungspolitik, Chancengleichheit, Sozial- und Gesundheitspolitik, Wohnungspolitik, Wirtschaft, Umwelt und Verkehr.

Der OGBL begrüßt, dass das neue Kollektivvertragsgesetz endlich Klarheit in Sachen Definition der nationalen Repräsentativität bringt und eine beschränkte sektorische Repräsentativität einführt.

25. Mai _____

Die Rentnerabteilung diskutiert in ihrer Rentnerstudienkonferenz mit Vertretern der vier größten Parteien über die Lage der Menschen des dritten Alters.

1. Juli _____

Über die negativen Konsequenzen der Bolkestein-Direktive für die Arbeitnehmer informiert heute der Politikwissenschaftler Dr. Raoul Marc Jennar im vollbesetzten Festsaal der Maison du Peuple.

8. Juli _____

Heute tagt der Nationalvorstand zu folgenden Themen: Kommentar der Parlamentswahlen, Fortschreiten der Arbeiten im Rahmen der „Kompetitivitäts“-Tripartite, Bolkestein-Direktive, die Lage in den Betrieben.

13. September _____

Der Nationalvorstand befasst sich, neben der bevorstehenden Quadripartite der Krankenkassen und der Generalversammlung der Krankenkassen, mit der Erziehungszulage, die nicht mehr über den Staatshaushalt, sondern über die Pensionskassen finanziert werden soll, sowie mit der Erhöhung des Mindestlohnes, des RMG und der Renten Anpassung.

21. September _____

Beim ersten Meinungsaustausch des OGBL mit dem neuen Gesundheits- und Sozialminister stehen folgende Punkte auf der Tagesordnung: Quadripartite, Debatte um die Invalidengesetzgebung, Erziehungszulage, Bolkestein-Direktive, Rentenajustement.

8. Oktober _____

Der EGB zeichnet ein Rahmenabkommen betreffend den Stress am Arbeitsplatz mit den europäischen Arbeitgeberförderungen.

19. Oktober _____

Im Spitzengespräch des OGBL mit der Regierung wird über folgende Themen diskutiert: Vollbeschäftigung, soziale Sicherheit, Einkommenspolitik, Sozialdialog und Europapolitik.

Weitere Treffen mit folgenden Ressortministern finden statt: mit dem Mittelstands- und Wohnungsbauminister, der Familien- und Gleichstellungsmministerin, der Bildungsministerin, um Erklärungen über die im Koalitionsabkommen und in der Regierungserklärung dargelegten Neuerungen und deren praktische Umsetzung zu erhalten. Des Weiteren mit dem Wirtschaftsminister, um ihm die Forderungen nach einer qualitativen und nachhaltigen Diversifikations- und Wachstumspolitik des OGBL zu übermitteln.

9. November _____

Um das Budget 2005 im Gleichgewicht zu halten, beschließt die Generalversammlung der Krankenkassen eine minimale Beitragserhöhung von 0,3 % für die Finanzierung von Naturalleistungen, sowie eine Erhöhung um 3 Euro der Beteiligung an den Aufenthaltskosten im Krankenhaus während maximal 30 Tagen im Jahr.

10. November _____

Bei dem für Arbeit und Beschäftigung zuständigen Minister erneuert der OGBL seine Forderung nach einer überfälligen Reform des Delegations- und Mitbestimmungsgesetzes.

26. November _____

Der 5./XXX. Ordentliche Kongress des OGBL findet im Hémicycle auf Kirchberg statt. Der Kongress verabschiedet den Tätigkeit- und den Finanzbericht. In seiner konstituierenden Sitzung wählt der neue Nationalvorstand Jean-Claude Reding zum neuen Präsidenten, Marie-Jeanne Leblond-Reuter und Henri Bossi zu den neuen Vizepräsidenten. John Castegaro wird zum Ehrenpräsidenten ernannt.

27. November _____

Am zweiten Kongresstag geht Jean-Claude Reding in seinem Grundsatzreferat ausführlich auf die sozialpolitischen Themen sowohl auf nationaler, als auch auf europäischer und internationaler Ebene ein.

5.-10. Dezember _____

Jean-Claude Reding und Nico Clement nehmen am 18. Weltkongress des IFBG in Japan teil, anlässlich dem die Fusion von IBFG und WVA (Weltverband der Arbeitnehmer) zur Gründung des IGB (Internationaler Gewerkschaftsbund) eingeleitet wird.

22. Januar _____

Das SEW hat zusammen mit der FGIL zu einem Reflexionstag über die Schule von morgen und die längst überfällige Reform des Schulgesetzes von 1912 eingeladen.

27. Januar _____

Eine Delegation des EGB, angeführt von John Monks, sowie den Präsidenten der beiden größten Gewerkschaften Luxemburgs, überreicht dem Premierminister und dem Arbeitsminister in ihrer Eigenschaft als Vertreter der luxemburgischen EU-Ratspräsidentschaft ein zehn Punkte umfassendes Memorandum zu den sozialen Prüfsteinen der luxemburgischen Präsidentschaft.

1. Februar _____

Ein erster Erfolg für die Gewerkschaften: die EU-Kommission kündigt die Revision der Bolkestein-Direktive über den freien Verkehr der Dienstleistungen auf dem europäischen Binnenmarkt an.

4. März _____

Heute beginnen die Generalversammlungen der OGBL-Sektionen.

8. März _____

Der Nationalvorstand nimmt mit 123 Ja-Stimmen, 4 Gegenstimmen und 4 Enthaltungen eine zustimmende Resolution zum europäischen Verfassungsvertrag an. Er fordert jedoch eine Änderung der Wirtschafts- und Sozialpolitik der Union.

In seiner Entschlieung zum Internationalen Frauentag setzt sich der OGBL für die Gleichstellung im Arbeitsleben ein.

19. März _____

Der OGBL nimmt an der EGB-Demonstration gegen die Bolkestein-Direktive, gegen Sozialabbau, gegen die Verschlechterung der Arbeitszeitdirektive, für Investitionen in Bildung, Ausbildung und Weiterbildung, für mehr und bessere Arbeitsplätze, für hohe Sozial- und Umweltstandards in Brüssel teil.

April _____

Im Anschluss an die nationale Dreierkonferenz über die Wettbewerbsfähigkeit Luxemburgs unterbreiten die Gewerkschaften OGBL und LCCGB dem Wirtschaftsminister ihre Analyse.

8. April _____

Auf Vorschlag des OGBL beschließt die Regierung den 28. April als „Internationaler Tag für die Sicherheit und Gesundheit am Arbeitsplatz“ anzuerkennen.

12. April _____

Der OGBL und der Mouvement écologique sind sich einig, dass bei der Wettbewerbsdiskussion ein verstärktes Augenmerk auf Umwelt und landesplanerische Überlegungen gelegt werden soll.

1. Mai _____

In seiner Ansprache anlässlich der 1. Mai-Feier der CGT-Gewerkschaften in Wiltz, fordert Jean-Claude Reding qualitativ gute und sichere Arbeitsplätze. Weitere Punkte sind, neben einer besseren Bildungspolitik, auch Forschung und Entwicklung, Landesplanung, die Umweltpolitik und die Entwicklung Luxemburgs in der Großregion.

3. Mai _____

Über 200 Delegierte der Industriesyndikate des OGBL starten eine Kampagne über die Zukunft der Industrie in Luxemburg und die Sicherung der Arbeitsplätze im Industriebereich. Die aufgelegten Pisten sollen allen Beschäftigten der Industriebetriebe zur Diskussion vorgelegt werden.

9. Mai _____

Der stellvertretende Generalsekretär des EGB, Rainer Hoffmann, trifft im Vorfeld des EU-Wettbewerbsrates den luxemburgischen Wirtschaftsminister zu einem Gespräch über die „Integrierten Leitlinien für Wachstum und Beschäftigung (2005-2008)“.

28. Mai _____

Die Beschäftigten des Bausektors demonstrieren in Luxemburg und fordern die Arbeitgeber auf, die Verhandlungen zur Erneuerung des Kollektivvertrages wieder aufzunehmen.

6. Juni _____

Der Geschäftsführende Vorstand trifft eine Delegation skandinavischer Gewerkschafter zu einem Meinungsaustausch über die soziale Zukunft Europas.

6. Juli _____

Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen demonstriert gegen den von der Familienministerin geplanten Qualitätsabbau im Sozialsektor.

12. Juli _____

Der Nationalvorstand befasst sich mit dem Referendum über den Verfassungsvertrag, die Bilanz der EU-Ratspräsidentschaft, der Analyse der wirtschaftlichen und sozialen Situation Luxemburgs, die Änderungen der gesetzlichen Bestimmungen der Kranken- und Invaliditätsversicherung, sowie dem Stand der Arbeiten betreffend den Gesetzesvorschlag zum Dialog in den Betrieben.

13. September _____

Der Nationalvorstand befasst sich zur Sozialrentree mit dem Reformprogramm, das Luxemburg auf Basis der Leitlinien der neu gefassten Lissabon-Strategie festlegen wird. Für den OGBL sind in diesem Zusammenhang folgende Themen und Aktionsfelder wichtig: Förderung der Innovation, der Forschung und der nachhaltigen Entwicklung, die öffentliche Infrastrukturpolitik, die Anpassung und die Verbesserung der Verwaltungen, die allgemeine Erhöhung des Bildungs- und Ausbildungsniveaus, die Weiterbildung, die Förderung der Mitbestimmung in den Betrieben, die Verbesserung der Arbeitsbedingungen, eine sozialverträgliche Gestaltung von technisch oder wirtschaftlich bedingten betrieblichen Umstrukturierungen.

20. September _____

Über 400 Delegierte der Industriesyndikate des OGBL erneuern ihre Forderungen hinsichtlich der Zukunft der Industrie in Luxemburg und der Sicherung der Arbeitsplätze im Industriebereich.

14. Oktober _____

Der OGBL und die Gilde der Fluglotsen unterzeichnen einen Kooperationsvertrag über ihre zukünftige Zusammenarbeit, sowohl auf gewerkschaftlicher als auch auf transportpolitischer Ebene.

15. November _____

Der Nationalvorstand beschäftigt sich mit der Vorbereitung der Tripartite-Sitzung, die sich mit der Beschäftigungslage befassen wird.

2. Dezember _____

Die 2001 dem OGBL beigetretene ACAL (Association professionnelle et de secours mutuels des conducteurs d'automobiles du Grand-Duché de Luxembourg) feiert ihren 75. Geburtstag im Kulturzentrum in Sandweiler.

7. Dezember _____

Der OGBL und die „Ligue d'hygiène mentale“ stellen die Resultate einer in den Monaten Mai, Juni und Juli bei 1.230 Teilnehmer durchgeführten Umfrage über den Stress vor.

9. Dezember _____

Der offizielle Akt betreffend den Beitritt der FLTL in den OGBL wird unterzeichnet. Sämtliche Aktivitäten der „Fédération des travailleurs du livre“, der ältesten Gewerkschaft in Luxemburg, werden in das Berufssyndikat Druck, Medien, Kultur und Künstler übertragen.

10. Dezember _____

Die Abteilung der Immigrierten feiert ihr 20-jähriges Bestehen.

2006

14. Februar _____

700 OGBL-Mitglieder nehmen an der EGB-Demonstration gegen die Bolkestein-Direktive betreffend die Liberalisierung aller Dienstleistungen in Straßburg teil.

22. Februar _____

Der Nationalvorstand befasst sich mit der Tripartite, dem Übernahmeangebot von Mittal Steel auf Arcelor, der Lage in den Betrieben, sowie der aktuellen Analyse des Rentensystems.

Heute hat Villeroy & Boch die Entlassung von 180 Mitarbeitern angekündigt.

3. März _____

Heute beginnen die Generalversammlungen der OGBL-Sektionen.

15. März _____

Mit zwei Kleinbussen mit der Aufschrift „Emplois en péril“ startet der OGBL seine mehrtägige Solidaritätstour durch ganz Luxemburg, um gegen die angekündigten Massenentlassungen bei TDK, Villeroy & Boch und den Brauereien Mousel und Diekirch zu protestieren. Eine Petitionsliste mit 15.000 Unterschriften wird dem Arbeitsminister überreicht.

30. März _____

Ein großherzogliches Reglement erklärt das 2003 im Rahmen des Sozialdialogs zwischen den Gewerkschaften OGBL und LCGB und der UEL (Union des Entreprises Luxembourgeoises) getroffene überbetriebliche Abkommen über den individuellen Zugang zur Weiterbildung für allgemein verbindlich.

1. April _____

In Zusammenarbeit mit der „Ligue d'Hygiène mentale“ bietet der OGBL professionelle Hilfe für Stressgeplagte an.

24. April _____

Der Nationalvorstand nimmt auf einer außerordentlichen Sitzung den Tripartite-Kompromiss mit 52 Ja-Stimmen, 26 Gegenstimmen und 7 Enthaltungen an. Hauptpunkte der Vereinbarungen sind:

- Verschiebung der Indextranchen für die Periode 2006-2009
- Desindexierung der Familienzulagen
- Verschiebung des Renten- und Pensionsajustements
- Erhöhung des Beitrags der Pflegeversicherung
- Erhöhung der Solidaritätssteuer

- Anpassung des sozialen Mindestlohns
- Maßnahmen zu Gunsten der Beschäftigung
- Einführung des Einheitsstatuts

28. April _____

Anlässlich des 1. Mai findet die erweiterte öffentliche Sitzung des Nationalvorstands in Sandweiler statt. In seiner Stellungnahme geht Jean-Claude Reding u. a. auf das Tripartite-Abkommen, die Lage auf dem Arbeitsmarkt, die Bildungs- und die Umweltpolitik ein. Für den OGBL gilt es weiterhin das Sozialmodell zu verteidigen.

30. April _____

Zahlreiche Teilnehmer, vor allem Jugendliche, haben sich in der „Rockhal“ zu den im Rahmen des 1. Mai-Feiertages veranstalteten Konzerten von einheimischen und ausländischen Rockbands eingefunden.

1. Mai _____

Das erste Fest der Arbeit und der Kulturen in der Abtei Neumünster in Luxemburg/Grund ist ein voller Erfolg. Ein attraktives Kulturprogramm mit Musik, Chansons, Kabarett, Ausstellungen, Filmvorführungen und Theater begeistern Jung und Alt.

13. Juni _____

Hauptthemen mit denen sich der Nationalvorstand befasst, sind die wirtschaftliche und soziale Lage des Landes, die Arbeiten des ständigen Beschäftigungsrates und die Lage in den Betrieben.

25. Juni _____

Der Arcelor-Verwaltungsrat steht einer Übernahme von Arcelor durch Mittal Steel nicht mehr im Wege. Bedingt durch die Einkünfte, die der Staat als Teilhaber der Arcelor durch den Aktientausch bei der Mittal-Übernahme erhalten wird, wird die Anhebung der Solidaritätssteuer, die Bestandteil des Tripartite-Kompromisses war, nicht durchgeführt.

27. Juni _____

Die Exekutive des OGBL besteht auf eine zeitliche Begrenzung der im Rahmen der Tripartite zugestimmten verzögerten Auszahlung der Indextranchen. Des Weiteren unterstreicht sie, dass der eigentliche Indexmechanismus nicht außer Kraft gesetzt wird und ab 2010 wieder voll spielen muss.

Auf Einladung der „Force Ouvrière“ nimmt der OGBL, während zwei Etappen durch Luxemburg, an der Werbekolonie der Tour de France teil.

1. Juli _____

Beim außerordentlichen OGBL-Kongress diskutieren 500 Delegierte im Kongresszentrum Hémicycle in Luxemburg/Kirchberg über die Neufassung der OGBL-Statuten. Über 100 Anträge zum Textvorschlag waren von den Syndikaten, Regionalen und

Abteilungen an die Statutenkommission eingereicht worden. In der überwiegenden Mehrzahl konnte in der Statutenkommission Konsens erreicht werden. Etwa 20 Anträge mussten dem Kongress zur Entscheidung unterbreitet werden.

Die neuen Statuten sehen u. a. vor:

- eine Vereinfachung der Streikprozedur
- die Hervorhebung der Bedeutung der interregionalen, europäischen und internationalen gewerkschaftlichen Arbeit
- eine Verstärkung der parteipolitischen Unabhängigkeit
- Anpassungen an das einheitliche Arbeitnehmerstatut.

11. September _____

Der Nationalvorstand analysiert die positive Entwicklung der luxemburgischen Wirtschaft und befasst sich des Weiteren mit der Preisentwicklung, der Beschäftigungspolitik, u. a. mit dem Gesetzprojekt über den Arbeitsplatzverlust, der Entwicklung der sozialen Ungleichheit und dem Einheitsstatut.

12. September _____

Auf Anfrage des OGBL findet ein Treffen mit dem Wirtschaftsminister statt, bei dem über die Wichtigkeit einer modernen Industriepolitik und einer zukunftsorientierten Wirtschaftspolitik, einer verantwortlichen Preispolitik und die Einführung eines modernen einheitlichen Arbeitnehmerstatuts unter dem Aspekt der Wirtschaftspolitik diskutiert wird.

6. November _____

Die Escher Agentur des SICA eröffnet ihre neuen Büros in der rue de la Libération, 42.

17. November _____

Über 8.000 Schüler demonstrieren in Luxemburg und in Esch gegen das vorliegende Gesetzprojekt 5611, das eine jugendfeindliche Arbeitslosenpolitik vorsieht.

17. Januar _____

Thomson kündigt die Schließung von Technicolor in Foetz an.

19. Januar _____

Auf Kirchberg wird das neue Büro des SEW in der rue Jean-Pierre Sauvage Nr 1 eröffnet.

31. Januar _____

Der OGBL trifft die ACEL (Association des Cercles d'Etudiants Luxembourgeois) zu einem Informationsaustausch über die Situation der Studenten im Allgemeinen, sowie die spezifischen Probleme der Uni-Absolventen bei ihrem Eintritt ins Berufsleben.

2. Februar _____

Auftakt der Generalversammlungen der OGBL-Sektionen und Sektionen der Immigriertenabteilung.

6. März _____

Der Nationalvorstand analysiert vordergründig die wirtschaftliche Lage des Landes und fordert die Regierung dazu auf, die ihr verbleibende Zeit zu nutzen, um die versprochene Politik in folgenden Bereichen umzusetzen:

- Steuerpolitik
- Vereinbarkeit von Berufs- und Privatleben
- Bildungspolitik
- Industriepolitik, Entwicklung und Forschung
- Bekämpfung der Armut

18. März _____

In der Sporthalle in Lallingen findet eine große Protestkundgebung der Stahlbeschäftigten statt.

24. April _____

Anlässlich des internationalen Tages der Gesundheit und Sicherheit am Arbeitsplatz haben der OGBL und der „Service de Santé au Travail Multisectoriel“ zu einer Konferenz zum Thema „Krebserregende Substanzen und die Vorbeugung des Berufsrisikos“ in die Maison du Peuple eingeladen.

27. April _____

Die öffentliche erweiterte Sitzung des Nationalvorstands im Rahmen des 1. Mai findet im Gewerkschaftsheim in Düdelingen statt. Jean-Claude Reding stellt die Ansichten und Forderungen des OGBL in punkto soziales Europa, Globalisierung, nationaler und europäischer Beschäftigungspolitik, Index, Bildung und Einheitsstatut vor.

1. Mai _____

Tausende Besucher haben sich bei herrlichem Wetter zur 2. Auflage des Festes der Arbeit und der Kulturen des OGBL in der Abtei Neumünster in Luxemburg/Grund eingefunden.

21.-25. Mai _____

Eine Delegation des OGBL, angeführt von Jean-Claude Reding, nimmt am EGB-Kongress in Sevilla teil. Unter dem Motto „In die Offensive“ definieren die Vertreter aller Mitgliedsgewerkschaften, die zusammen 60 Millionen Mitglieder vertreten, die

2007

zukünftige strategische Ausrichtung des EGB, das so genannte „Sevilla-Manifest“ und wählen eine neue Führungsmannschaft.

12. Juni _____

Mehr als 500 gewählte Personalvertreter aus allen Wirkungsbereichen Luxemburgs sprechen sich auf der Konferenz ihrer Berufssyndikate im Casino in Bonneweg für ein offensives tarifpolitisches Aktionsprogramm aus.

15. Juni _____

Nando Pasqualoni wird in der Plenarsitzung der Arbeiterkammer zum Präsidenten gewählt. Die Wahl eines neuen Präsidenten war erforderlich, da der bisherige Präsident Henri Bossi zum Direktionsbeauftragten im CEFOS-Bildungszentrum der AK in Remich ernannt wurde.

19. Juni _____

Im Vorfeld der Grundrechte-Demo setzen sich Jean-Claude Reding und Nico Clement bei Europaminister Nicolas Schmit für die Grundrechtecharta ein.

20. Juni _____

Zahlreiche OGBL-Mitglieder nehmen an der EGB-Demonstration für die Grundrechtecharta in Brüssel teil.

21. Juni _____

Im Rahmen der EGB-Kampagne „Gegen eine Revision der Arbeitszeitdirektive“ findet ein interregionales Protestmeeting, an dem sich Gewerkschafter aus Rheinland-Pfalz und dem Saarland, aus Wallonien, aus Lothringen und aus Luxemburg beteiligen, im Casino in Bonneweg statt.

18. September _____

Der Nationalvorstand befasst sich zur Sozialrentrée mit der Reform der Primärschule, dem Schutz der von Konkursen betroffenen Arbeitnehmer, der Anpassung der Einkommenssteuer an die Preisentwicklung, sowie dem Einheitsstatut. Zum Thema Einheitsstatut spricht auch der Minister für Gesundheit und Soziale Sicherheit.

12. November _____

In Beisein zahlreicher Persönlichkeiten aus Gewerkschaften und Politik wird das neue Zentrum für Bildung und Seminare CEFOS in Remich feierlich eröffnet.

19. November _____

Die Regionale Norden des OGBL feiert ihr 40-jähriges Bestehen mit einer akademischen Sitzung in Wiltz.

Januar _____

Ende Januar trifft eine OGBL-Delegation angeführt von Jean-Claude Reding den Wirtschaftsminister. Folgende Themen werden bei der Unterredung behandelt:

- die Preisentwicklung in Luxemburg und deren Eindämmung
- die sozialen Konsequenzen der Konkurse
- die Umsetzung der Dienstleistungsrichtlinie

19. Februar _____

Der Nationalvorstand analysiert die wirtschaftliche und soziale Lage des Landes. Des Weiteren befasst er sich mit dem Tarifbericht 2007, aus dem zu entnehmen ist, dass die Lohnverhandlungen des OGBL mit sehr guten Resultaten abgeschlossen wurden.

26. Februar _____

OGBL und DGB eröffnen eine gemeinsame Beratungsstelle in Bitburg. Die OGBL-Sprechstunden finden mittwochs von 17.00-21.00 Uhr statt.

5. März _____

Auf Einladung des OGBL erklärt Direktor Paul Weber die Reform der Gewerbeinspektion. Das Gesetz betreffend die Reform ist Ende Dezember in der Abgeordnetenversammlung gestimmt worden.

15. April _____

Der OGBL leitet seine Vorbereitungskampagne zu den diesjährigen Sozialwahlen in Roeser ein. Das Meeting ist gleichzeitig Gelegenheit, das Überschreiten der 60.000-Mitgliederschwelle zu feiern.

Interessant sind in diesem Zusammenhang die neuesten Zahlen der Mitgliederstrukturen, die der Präsident bekannt gibt:

82 % der Mitglieder stehen im Berufsleben.

34 % sind Frauen.

35 % sind im Dienstleistungssektor beschäftigt.

21 % der Mitglieder sind im Sozialsektor, im Erziehungssektor und im öffentlichen Dienst beschäftigt.

20 % arbeiten im Industriebereich.

16 % arbeiten im Bausektor.

8 % sind im Transportsektor beschäftigt.

16. April _____

Der OGBL geht mit einer Webseite für französische Grenzgänger online. (www.frontaliers-francais.lu). Dies soll zur besseren Information der Grenzgänger beitragen, insbesondere was die Arbeitnehmerrechte anbelangt.

28. April _____

Auch die belgischen und die deutschen Grenzgänger haben seit heute ihre Webseiten (www.frontaliers-belges.lu und www.deutsche-grenzgaenger.lu).

29. April _____

Der erweiterte Nationalvorstand im Rahmen des 1. Mai findet, anlässlich des 90. Geburtstags der Sektion, in der Hall de la Chiers in Differdingen statt.

1. Mai _____

Mehrere Tausend OGBL-Mitglieder, Freunde und Sympathisanten verbringen den Tag der Arbeit, der Kulturen und des Dialogs in der Abtei Neumünster in Luxemburg/Grund.

Die Regionale Norden hat zu ihrer 1. Mai-Feier nach Vianden eingeladen. Gastredner René Pizzaferrì, Mitglied des Geschäftsführenden Vorstands, geht vor allem auf die Verteidigung der sozialen Errungenschaften ein.

Die deutsche Grenzgängersektion des OGBL nimmt an den 1. Mai-Veranstaltungen des DGB in Saarbrücken und in Trier teil.

5. Mai _____

Die Exekutive befasst sich mit den Themen Mindestlohn, Steuermaßnahmen, Preisentwicklung und Index. Aufgrund der wesentlichen Verbesserung der Staatsfinanzen und um den durch die Preisentwicklung hervorgerufenen Kaufverlust auszugleichen, fordert die Exekutive den Indexautomatismus ab dem 1. Januar 2009 wieder ohne zeitliche Verzögerung spielen zu lassen.

21. Mai _____

Der Sozialminister empfängt eine Delegation des OGBL für einen Meinungsaustausch über die Rentenentwicklung in Luxemburg.

22. Mai _____

Konferenz mit dem Titel „Die Qualität und die Gleichwertigkeit der Bildung in Luxemburg absichern“. Teilnehmer sind: Romain Martin, Mitverfasser des nationalen PISA-Berichts 2006, Laura Figazzolo, Forschungsassistentin bei der Bildungsinternationalen, Peter Kühn, Mitverfasser des nationalen PIRLS-Berichts 2006, Jean-Claude Reding, Präsident des OGBL, Monique Adam, Präsidentin des SEW, und Guy Foetz, Vizepräsident des SEW.

27. Mai _____

Der Nationalvorstand befasst sich u.a. mit der Regierungserklärung zur Lage des Landes, mit der Arbeit der Berufssyndikate und mit der europäischen Politik. Des Weiteren nimmt er die OGBL-Liste für die Arbeitnehmerkammerwahlen einstimmig an.

5. Juni _____

Die diesjährige Konferenz der Syndikate findet in Sandweiler statt. Jean-Claude Reding, Präsident und André Roeltgen, Mitglied des Geschäftsführenden Vorstands, geben die Ausrichtung der Tarifpolitik für das kommende Jahr bekannt.

24. Juni _____

Der OGBL eröffnet für die französischen Grenzgänger eine neue Beratungsstelle in Thionville, avenue de la Libération, 32.

26. Juni _____

Eine weitere Beratungsstelle für die deutschen Grenzgänger wird zusammen mit dem DGB in der Innenstadt von Saarlouis eröffnet.

26. Juni _____

Stress, Mobbing und Burn-out am Arbeitsplatz sind die Themen eines Kolloquiums, das der OGBL zusammen mit der „Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale“ und mit der Unterstützung des Gesundheitsministeriums im CEFOS in Remich veranstaltet. Über 100 Teilnehmer hören die Vorträge und beteiligen sich an den Workshops.

5. Juli _____

600 Gewerkschafter aus der Großregion manifestieren auf der Place Clairefontaine für ein soziales Europa, vor allem gegen den Angriff auf Arbeitnehmer- und Gewerkschaftsrechte. Im Vorfeld der Protestkundgebung hat der Arbeitsminister eine Delegation der Gewerkschafter empfangen.

8. Juli _____

Auf der Tagesordnung des Nationalvorstands stehen die soziale und wirtschaftliche Lage des Landes, die Lage in den Betrieben, die Europapolitik. Vor allem jedoch wird über den Indexmechanismus und seine Zukunft diskutiert. Der Nationalvorstand beschließt im Herbst eine Mobilisierungskampagne zum Thema Index und Preisentwicklung zu starten. Gemäß Beschluss des Nationalvorstands wird René Pizzaferrì den in den Ruhestand tretenden Direktor der Arbeitskammer ersetzen.

16. Juli _____

In einer Pressekonferenz unterbreitet der OGBL seine Lösungsvorschläge für die Probleme, die bei der Wiedereingliederung der teilweise arbeitsunfähigen Arbeitnehmer auftauchen.

31. August _____

Heute finden in Erinnerung an den Generalstreik vom 31. August 1942 gegen das Nazi-Regime und für die Freiheit zahlreiche Gedenkfeiern statt, an denen jeweils Vertreter des OGBL teilnehmen.

1. September _____

Die CGT-Gewerkschaften OGBL und FNCTTFEL begehen den Labor Day, um den im 2. Weltkrieg gefallenen Gewerkschaftern aus Übersee zu gedenken.

2. September _____

Bei einem Treffen des OGBL mit der CGFP, stellt sich heraus, dass nach Darlegung ihrer Standpunkte beide Gewerkschaften in punkto Index inhaltlich auf einer Linie liegen.

16. September _____

Der Nationalvorstand befasst sich u.a. mit den Themen Kaufkraft und Indexierung der Löhne und Renten. Er verabschiedet das Wahlprogramm des OGBL für die Sozialwahlen.

17. September _____

Der OGBL deponiert seine Kandidatenlisten für die Arbeitnehmerkammer beim Friedensgericht.

29. September _____

Der OGBL informiert die Presse in Saarbrücken über die Sozialwahlen, die am 12. November in Luxemburg stattfinden. Weitere Infokonferenzen für die Presse der Grenzregionen finden am 7. Oktober in Metz und am 8. Oktober in Arlon statt.

Oktober _____

Die OGBL-Kampagne für den Index läuft auf vollen Touren. Vor zahlreichen Betrieben, in Fußgängerzonen und vor Bahnhöfen werden Infobroschüren verteilt. Vor der Abgeordnetenversammlung findet zur Eröffnung der neuen Parlamentssession eine Kundgebung der Syndikate Hüttenindustrie und Bergbau sowie Metallverarbeitende Industrie und Garagen statt.

Seit Anfang Oktober wird auf der neuen Webseite des OGBL unter www.elsoc.lu alles Wissenswertes über die Sozialwahlen angeboten.

1. Oktober _____

Die Konferenz der Regional- und Lokalsektionen findet im Zeichen des Index und der Sozialwahlen im Centre Atert in Bartringen statt.

6. Oktober _____

Die Themen der heutigen Exekutive sind die Finanzkrise, der Staatshaushalt, die Kaufkraft, der Index und die Dienstleistungsschecks.

9. Oktober _____

Mehr als 600 Kandidaten finden sich in Bascharage zum Kandidatentreff ein, um gemeinsam die Wichtigkeit der Sozialwahlen im Zeichen des Einheitsstatuts zu unterstreichen, die Stärke des OGBL zu demonstrieren und seine Forderungen zu untermauern.

10. Oktober _____

Auf Anfrage des OGBL findet ein Treffen mit den Ministern für Arbeit und Wirtschaft und der ABL statt. Der OGBL begrüßt die Entscheidungen, die im Sinne des Beschäftigungserhalts im Finanzsektor getroffen werden.

22. Oktober _____

Anlässlich der Konferenz mit dem Titel: „Schafft der Kampf gegen die Erderwärmung neue Arbeitsplätze?“ mit Herrn Peter Poschen, Hauptberater für die nachhaltige Entwicklung beim BIT in Genf als Gastreferent, findet eine gemeinsame Pressekonferenz des OGBL und des Mouvement écologique statt.

12. November _____

Heute werden die Vertreter für die Arbeitnehmerkammer und für die Betriebsräte gewählt.

Dezember _____

Der OGBL hat die Sozialwahlen deutlich gewonnen. Im Vergleich zu 2003 erhöht sich die Zahl der Personalvertreter um 430 (27%) Mandate auf insgesamt 2.020. Mit Spannung wurde vor dem Hintergrund der Schaffung des Einheitsstatuts und der Fusion der Arbeiter- und der Privatbeamtenkammer auf das Resultat der Wahl für die neue Arbeitnehmerkammer gewartet. Das Ergebnis übertrifft die Hoffnungen. Mit 36 von 60 Mandaten sichert sich der OGBL die absolute Mehrheit. Diese Mehrheit in der Kammer gibt dem OGBL auch die Mehrheit auf Gewerkschaftsseite in der Gesundheits- und Pensionskasse, sowie bei den Arbeitsgerichten.

16. Dezember _____

Mehrere Hundert OGBL-Mitglieder nehmen an der Euro-Demonstration des Europäischen Gewerkschaftsbundes in Straßburg teil damit das Europäische Parlament, die in der Neufassung der Arbeitszeitdirektive vorgesehenen Verschlechterungen ablehnt.

CHAPITRE I

Structures

I.1. Congrès national

I.1.1. Congrès ordinaire des 26 et 27 novembre 2004

Le 5^e/XXX^e Congrès ordinaire de l'OGBL s'est tenu les 26 et 27 novembre 2004 au Centre de conférences de l'Hémicycle au Kirchberg sous le signe du 25^e anniversaire et du renouvellement de ses instances dirigeantes. 621 délégués et de nombreux invités luxembourgeois et étrangers ont assisté aux débats.

Outre la présentation des rapports détaillés sur les activités des différentes structures et sur la situation financière de l'organisation, les délégués ont adopté cinq résolutions programmatiques, fixant les lignes directrices et les grandes orientations syndicales pour les cinq prochaines années, une résolution appelant à la convocation d'un Congrès extraordinaire pour la révision des statuts, ainsi qu'une résolution d'actualité.

Le Congrès a procédé à l'élection des différentes instances de l'OGBL et fut marqué par l'élection de Jean-Claude Reding au poste de président avec une écrasante majorité des voix de la part du nouveau Comité national (135 pour ; 1 contre ; 4 abstentions). Le président sortant, John Castegnaro, a été désigné unanimement président d'honneur à vie. Marie-Jeanne Leblond-Reuter et Henri Bossi ont été élus vice-présidents à l'unanimité des voix.

Ordre du jour

Premier jour du congrès: 26 novembre 2004

1. 9h00 Ouverture officielle du congrès
Allocation de bienvenue, John Castegnaro
Allocutions des invités étrangers:
Reiner Hoffmann, CES et CISL, Eddy Laurijssen, BIT/Bruxelles, Karl-Heinz Pölgen, CSI, Jean-François Lassagne, plate-forme syndicale de la Grande Région
11h30 Vin d'honneur pour tous les participants
12h30 Déjeuner
2. 14h00 Allocation de Monsieur Jean Asselborn, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères
Contrôle des mandats
Election du Bureau du congrès
Adoption de l'ordre du jour
Adoption du règlement interne
Adoption du règlement des jetons de présence et frais de route

Election des commissions:

Commission des résolutions et des programmes
Commission électorale

3. Rapport d'activités 1999-2003
Jean-Claude Reding, secrétaire général
Rapport des finances 1999-2003
John Castegnaro et Philippe Da Silva, trésorier général
Rapport de la Commission de surveillance 1999-2003, Roger Berend, président
4. Discussion et décision sur les rapports d'activités et des finances
5. Convocation d'un congrès extraordinaire (résolution V, document 20),
Jean-Claude Reding, secrétaire général
Discussion et décision
6. Election des instances:
 - Comité national
 - Comité exécutif
 - Secrétaires centraux
 - Bureau exécutif
 - Commission de surveillance

17h30 fin de la première journée du congrès

7. 1^{ère} réunion du nouveau Comité national
Constitution de la nouvelle Commission de surveillance
Election du nouveau président
Election des vice-présidents
8. 18h30 Réception pour tous les délégués et les invités nationaux et étrangers.
Hommage au président et aux membres du bureau exécutif sortants ainsi qu'aux vice-présidents sortants.

Deuxième journée du congrès 27 novembre 2004

9. 9h00 Exposé de principe du Président
10h15 Pause café
10. 10h45 Discussion de l'exposé de principe
11. 11h30 Présentation des résolutions par André Roeltgen, rapporteur
12h30 Déjeuner
12. 14h00 Allocation de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi (en remplacement de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre)
13. Discussion des résolutions et des amendements
Décision
14. Résolution d'actualité, André Roeltgen, rapporteur
15. Discussion, amendements et décision
16. Allocation finale
17h30 fin du congrès

Discours d'ouverture du président de l'OGBL

John Castegnaro

(le discours parlé fait foi)

Mesdames, Messieurs, chères/chers collègues,

Chers invités,

Chères/chers collègues des organisations syndicales étrangères,

Chers vétérans,

Chers délégués au congrès,

C'est pour moi tout à la fois un honneur et une joie de vous saluer ici aujourd'hui. Un congrès syndical est un événement national d'importance, d'autant plus lorsque ce congrès est celui du syndicat de loin le plus important du pays. Votre présence nous honore car, par elle, vous marquez votre reconnaissance de l'OGBL. Nous savons que des divergences de vues — et ce, y compris, et de plus en plus, quant aux objectifs à poursuivre — opposent le monde politique, le patronat et les syndicats. Or, les grands défis qui vont de pair avec la mondialisation, l'élargissement de l'UE, la stratégie de Lisbonne et autres, devraient nous faire réfléchir sur le succès du « modèle luxembourgeois », ce modèle qui s'est confirmé comme instrument anti-crise depuis fin 1977 avec la Tripartite nationale et la Tripartite sidérurgique, qui a mis des accents dans le domaine de la politique économique et sociale et s'est imposé, depuis le sommet européen de l'emploi en 1997, comme le meilleur forum pour débattre des plans d'action nationaux en faveur de l'emploi (lois PAN) et comme plateforme pour une politique de l'emploi offensive — et non plus défensive.

Beaucoup nous envient la Tripartite. Pour nous, elle est depuis des années un forum de discussion au plus haut niveau.

Ministres, syndicats et patronat doivent dépasser les conflits pour, ensemble, et non plus les uns contre les autres, trouver des solutions (par ex. caisses de maladie 2003). La Tripartite est aujourd'hui, aux côtés de la législation sur le droit de cogestion en vigueur depuis 1974 (qu'il faut moderniser et qui permet la démocratisation de l'économie), une institution légale qui garantit la codécision politique et conserve toute son importance — en particulier à une époque où la démocratie participative est plus qu'un simple slogan et où la participation de l'ensemble de la société civile dans le processus décisionnel politique, aux côtés de la Tripartite, doit devenir réalité. La préparation du référendum sur la Constitution européenne se présente comme un test, à l'instar de nombreux autres thèmes tels que la politique environnementale.

Chers invités, chers délégués,

Nous prôtons l'ouverture au dialogue et au consensus dans l'intérêt de tous. Vouloir modifier en profondeur le modèle social luxembourgeois ou interrompre la continuité d'une politique tarifaire éprouvée pour, ainsi, mettre fin à la légendaire paix sociale du Luxembourg

parce que c'est la mode dans d'autres pays européens, est un jeu dangereux qui viole les intérêts de notre pays.

Le démantèlement des acquis sociaux, plus de travail et des salaires plus bas sont — nous en avons la preuve — loin d'être la panacée pour restaurer le plein-emploi. Au contraire : une perte massive du pouvoir d'achat, un climat d'incertitude ou l'exclusion des hommes et femmes du système engendrent de nouvelles pertes d'emploi et freinent le travailleur dans sa volonté de s'engager pleinement, le tout ayant un impact négatif direct sur l'évolution de la productivité et de la compétitivité. Si les travailleurs et les citoyens perdent confiance, ce serait alors le pire des scénarios : comment dans ces conditions les convaincre de faire encore des sacrifices pour résoudre les problèmes ...

Ce « Parlement du travail », avec plus de 600 délégués présents en qualité de représentants légitimes de plus de 57 000 syndicalistes, a pour tâche d'évaluer de façon critique les activités menées au cours des 5 dernières années couvrant le mandat de ce Congrès et, surtout de définir, sur la base de résolutions, l'activité des prochaines années, en vue d'élaborer des visions, des projets et des revendications qui

- servent de principe directeur pour l'activité du syndicat ;
- soient un appel et un message à l'attention de nos dizaines de milliers de membres ;
- indiquent au monde politique et au patronat ce que nous voulons d'une part et ce que nous rejetons d'autre part.

L'OGBL — nous, vous, chers délégués — n'est pas un syndicat de doux rêveurs, nous sommes depuis trop longtemps confrontés à la réalité pour cela. Certains cependant ne peuvent s'empêcher de rêver et s'attendent à ce que notre modèle social soit revu et corrigé — à la baisse s'entend — simplement parce que c'est ce qu'ils veulent et qu'ils jugent le moment opportun. Le réveil pourrait s'avérer rude et pénible. Nous n'avons pas pour habitude, dans ce pays, de résoudre les problèmes par la confrontation car celle-ci fait des vainqueurs et des vaincus sans pour autant déboucher sur un résultat fondamentalement positif.

Le patronat luxembourgeois appelle depuis des mois — à l'instar de ce qui se passe à l'étranger — à l'offensive généralisée. Ceci signifie provoquer d'inutiles conflits ! Le pessimisme, le présage d'une disparition de l'industrie luxembourgeoise d'ici 15 ans, la revendication d'une politique de diversification industrielle, d'une baisse des coûts salariaux et sociaux pour des avantages fiscaux maximisés et autres aides d'envergure, tout cela relève de la pure contradiction, génératrice, qui plus est, d'une inquiétude et d'une agitation inutiles.

Chers invités, chers délégués,

Depuis quelques années, le Luxembourg voit s'accroître le nombre de travailleurs percevant le salaire social minimum. S'ils ne représentaient il y a 10 ans « que »

14 % de l'ensemble de la population active, cette proportion est aujourd'hui de 18 %.

1.466.-€/par mois à compter du 1.1.2005 grâce à une augmentation de 2%, cela ne suffit pas pour financer la qualité de vie à laquelle tout un chacun a droit dans ce pays. 30 % des travailleurs rémunérés au salaire social minimum sont des femmes. Si deux travailleurs «à salaire social minimum» se marient, l'addition de leurs deux revenus ne suffit pas non plus pour leur assurer une vie décente. Le manque d'infrastructures sociales peu onéreuses, telles que les crèches et les cantines, constitue un handicap de taille pour la réalisation de l'un des objectifs de Lisbonne, à savoir celui de porter à plus de 60 % la proportion de femmes au travail.

Chers invités, chères/chers collègues,

Les travaux et décisions du Congrès porteront sur ces thèmes ainsi que sur d'autres. Notre dernier congrès de décembre 1999 avait entre autres décidé de lancer deux campagnes de mobilisation :

- pour une redistribution équitable !
- pour la modernisation du droit syndical !

Toutes deux ont été un succès et des initiatives ont vu le jour en vue de modifier la législation dans les domaines où le rôle des syndicats et les droits, de même que la protection, des délégués élus des salariés dans les entreprises doivent être renforcés et adaptés aux nouvelles règles du jeu industriel — mondialisation, fusions, restructurations — afin de permettre un rapport de forces équilibré entre employeurs et personnel/syndicats. L'impact de la pétition que nous avons lancée dans les entreprises, et qui a récolté plus de 15 000 signatures, semble des plus prometteurs : le ministre du Travail et de l'Emploi a, selon ses dires, déjà finalisé dans une large mesure les travaux législatifs préparatoires.

La nouvelle loi sur les conventions collectives du 30 juin 2004 a renforcé la sécurité juridique et, notamment, introduit des règles du jeu précises pour l'octroi ou le refus de la représentativité nationale. Ces nouvelles dispositions pertinentes s'imposaient depuis longtemps déjà. L'OGBL dispose de la représentativité nationale ! Cette loi a par ailleurs également introduit la notion de «représentativité sectorielle», à laquelle l'OGBL peut certes se faire, mais qui ne subira véritablement son épreuve du feu que lorsque l'ALEBA, ou la «Fédération syndicale» (Aleba, UEP, NGL) qu'elle soutient, posera ses revendications ! L'Aleba en a les moyens, mais la «Fédération» n'est qu'un organisme de façade, et tous ont plus ou moins perdu lors des élections sociales du 12.11.2003 !

Le 13 octobre 2003, nous avons signé un accord de coopération avec la FEP-FIT et Cadres. D'après une décision unanime du comité de direction de la FEP, récemment entré en fonction, la FEP intégrera définitivement l'OGBL à partir de 2005.

Chers invités, chers délégués,

Notre syndicat a, une fois de plus, remporté un succès écrasant lors des élections sociales du 12.11.2003 et s'est vu massivement confirmé dans ses positions et son action.

Succès qui s'exprime tant dans le nombre de candidates et candidats (4 068 candidats en 2003 contre 3 241 en 1988) que dans le nombre de délégués élus (1 493 contre 1 275 en 1998)!

L'OGBL est de loin le syndicat numéro 1, y compris lors de scrutins secrets, et nous avons étendu nos majorités au sein des organes de la sécurité sociale et des Chambres professionnelles et décroché la présidence à la Chambre de Travail, à la CEPL, à la CNAMO et à la CMEP.

Merci à vous tous, à tous les autres et aux électeurs, mais aussi aux collaboratrices et collaborateurs de l'OGBL. Votre engagement sans réserve a été payant.

Notre succès, nos plus de 57 000 membres, notre reconnaissance, le respect que suscite notre organisation, sont le fruit d'une solidarité et d'un engagement collectifs au sein des diverses structures OGBL. C'est aussi la preuve — si tant est qu'il fallait en apporter une — de ce que la création de l'OGBL il y a plus de 25 ans était une bonne décision et la juste réponse face à une société et un monde du travail qui n'ont depuis lors cessé d'évoluer en profondeur.

Chers invités, chers délégués,

Ce 5^e Congrès de l'OGBL se positionne clairement sous le signe de :

- 25 années d'OGBL, construites sur les fondements, l'expérience et le succès du LAV, premier et principal syndicat moderne des travailleurs depuis 1916. Le chiffre romain XXX correspond aux congrès organisés depuis 1916, renvoie à nos racines et exprime notre respect pour les fondateurs et pionniers de l'OGBL ;
- un changement de génération au niveau — surtout, mais pas exclusivement — de l'équipe dirigeante de notre organisation. Ce n'est pas là une surprise, car ce changement a été engagé et préparé lors du Congrès de 1999. Il permet d'assurer la continuité et la stabilité que l'on est en droit d'attendre d'une organisation de masse sur laquelle repose d'importantes responsabilités. Jean-Claude a été secrétaire général avant d'occuper aujourd'hui les fonctions de président. J'ai personnellement préparé ce changement, dans le cadre toutefois d'un large dialogue interne, et je me réjouis tant de l'impulsion positive donnée par le Congrès de 1999 que de cette conversion collégiale et positive qui trouve aujourd'hui son aboutissement.

Je vais quant à moi partir à la retraite, comme le prévoit cette loi non écrite que nous avons édictée en interne il y a de cela bien des années. Marie-Thérèse Sannipoli a fait valoir ses droits à la retraite et Romain Binsfeld

travaillera désormais pour l'OPE, cette « initiative en faveur de l'emploi » qui a vu le jour il y a 10 ans à notre initiative et prochainement entreprise autonome dans l'économie solidaire à créer, où travaillent actuellement 700 personnes et par laquelle ont transité plus de 4 000 personnes au total depuis 1997.

Notre vice-président Pier Schmartz, ayant atteint la limite d'âge, quittera lui aussi ses fonctions mais se consacrera à d'autres charges honorifiques. Notre collègue Vera Spautz quitte la vice-présidence pour se consacrer à plein temps à d'autres mandats politiques. Armand Drews se retire de ses fonctions pour cause de maladie, décision que nous espérons provisoire.

C'est pour nous tous un moment d'émotion, moins pénible et éprouvant à vivre toutefois quand on sait qu'il s'agit en réalité d'une rotation dans la continuité et que nos successeurs, qui vont reprendre et gérer ce patrimoine, ce grand et fier syndicat, en respecteront l'esprit et rencontreront ainsi les attentes de milliers de personnes de confiance et de dizaines de milliers de membres OGBL.

Merci également à ceux de nos collègues qui sont partis à la retraite au cours de la période sous revue, dont Hirtz Abbes, Bausch Eugène, Feller André, De Matteis Valerio, Robert Racké, De Matteis Duilio; merci à Armand Barnich, notre collègue et président de la Centrale du LAV, aujourd'hui disparu; merci aussi à Gérard Schaefer, secrétaire de l'OGBL.

D'autres militantes et militants participent eux aussi à leur dernier Congrès. Je citerai ici, en leur nom à tous, notre collègue Gilberte Arendt, à qui j'exprime notre infinie reconnaissance et tout notre respect. Aujourd'hui âgée de 89 ans, elle reste active au sein du Département Retraités. J'ai eu le privilège de travailler aux côtés de cette dame, l'une des premières d'ailleurs à nous rejoindre. Elle était présidente de la délégation chez Vêtements Heinen à Esch/Alzette lorsque nous y avons conclu la première convention collective réglant les conditions de travail et de rémunération dans une « entreprise de femmes ». Merci Gilberte !

Tous ont soutenu et défendu notre organisation et n'avaient pas ménagé leurs efforts pour aboutir. Et nous y resterons d'une façon ou d'une autre !

Chers invités, chères/chers collègues,

Ce Congrès se place également sous le signe des politiques économique, financière et sociale actuelles et futures mises en œuvre en Europe, au Luxembourg et dans le contexte politique nouveau du gouvernement CSV/LSAP.

Notre travail, notre engagement, notre rayon d'action ont depuis longtemps dépassé les frontières nationales et, depuis longtemps, notre rôle excède de loin celui de machine à salaires et de syndicat de consultation, même si la politique tarifaire conserve toute sa priorité et si un syndicat moderne comme l'est l'OGBL est aujourd'hui, pour ses membres, un prestataire de services de premier

ordre. Notre champ d'action, en perpétuelle expansion, s'étend prioritairement aux éléments suivants : une offre massive de consultations pour répondre aux problèmes et questions de nos membres, de nouveaux services en matière de protection juridique, des accords avec Wüstenrot, PV-Assurances, Dexia-BIL, etc.

Nous avons inauguré de nouveaux bureaux, modernes, ici au Luxembourg, mais aussi en France, en Belgique et en Allemagne, afin de servir et d'accompagner nos membres mieux encore. Nos accords de coopération avec les syndicats portugais CGT-P et UGT-P, avec l'Espagne, avec l'Italie et en particulier avec les organisations sociales ITAL et INCA permettent un accompagnement jusque dans le pays d'origine et de provenance. Dans une Europe sans frontières, dans une UE à 25, mais aussi dans une UE en manque d'harmonisation sociale, une UE de la bureaucratie et de la discrimination, dans une UE où certains droits sont refusés ou inaccessibles aux frontaliers et aux non-Luxembourgeois, cette activité et ce travail transfrontaliers revêtent toute leur importance. L'OGBL est aussi une force sociopolitique, dont le rayon d'action est illimité.

Chères/chers collègues,

L'UE est une réalité, même si cette réalité conserve un aspect inachevé, compliqué bien souvent et si certaines de ses composantes sont, « grâce » à Frits Bolkestein, à rejeter. La nouvelle dimension du travail syndical et de la responsabilité syndicale a, comme nous l'avons déjà signalé, depuis longtemps débordé les frontières nationales. Cette évolution est nécessaire car la mondialisation est une réalité bien affirmée. L'UE en étant une autre !

Le vote de la première Constitution de l'UE sera le couronnement — non le point final — d'un processus d'unification initié avec la création de la CEEA en 1951. Car beaucoup d'améliorations devront encore être apportées à tous les règlements, les directives et, demain aussi, à la constitution UE.

L'Europe a permis de sauvegarder la paix jusqu'à ce jour. Le processus Europe n'aura toutefois pas abouti pleinement avant que la paix ne s'accompagne de la paix sociale — par le plein emploi, de hauts niveaux de vie, plus de démocratie politique et économique. L'Europe, ce sont 454 millions de personnes et non pas les intérêts financiers et économiques de grands groupes internationaux anonymes et mondialisés.

L'Europe ne doit pas faire peur, mais au contraire inspirer la confiance et l'espoir — et non les spectres du chômage de masse, de la suppression d'emplois, des pressions et des menaces de délocalisation entière ou partielle d'entreprises vers des pays à bas salaires et à bas niveau de protection sociale dans l'UE ou en-dehors.

L'Europe ne peut plus être une aire de jeux pour politiciens néolibéraux; l'Europe ne peut rester grande ouverte à la privatisation et à la libéralisation des services publics ou des systèmes de sécurité sociale. D'où notre opposition à la directive Bolkestein. Opposition que

l'OGBL a été le premier à manifester au début de cette année et qui, à notre initiative, s'est étendue au niveau national et interrégional.

Chères/chers collègues,

Quelle que soit la façon de justifier cette directive sur les services, nous n'y voyons que des dangers. C'est pourquoi nous demandons ici et maintenant au gouvernement luxembourgeois de profiter de la Présidence luxembourgeoise du Conseil au premier semestre 2005 pour faire échouer cette directive. Jean-Claude Juncker ne déclarait-il pas en juillet dernier : « Elle doit crever ». OK, allons-y, agissons, la Présidence luxembourgeoise de l'UE nous offre une occasion unique. Cette façon d'agir serait apte à générer la confiance et, non seulement, permettrait d'atténuer les craintes que suscite la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et la réalisation des objectifs de Lisbonne, mais donnerait également un nouvel élan à la construction d'une Europe sociale et à visage humain, dans laquelle une économie saine et forte a elle aussi sa place.

Chers invités, chères/chers collègues,

L'OGBL est un partenaire honnête et engagé au sein de la CES, du conseil syndical interrégional, de la CISL et de nombreux autres organes syndicaux européens et internationaux. Et nous le resterons à l'avenir également. « L'Union fait la force ! »

Ce slogan qui a justifié, il y a des dizaines d'années, la création de syndicats, conserve aujourd'hui toute sa signification :

- la CGT au Luxembourg
- le secrétariat européen commun avec nos collègues syndicalistes chrétiens
- l'IGR
- la CES
- la CISL, à la veille d'une fusion des syndicats libres (148 millions de membres) avec les syndicats chrétiens (26 millions de membres) et d'une nouvelle plateforme pour les fédérations syndicales n'appartenant encore à aucune organisation internationale.

« La mondialisation du mouvement syndical en tant qu'alternative unique à la mondialisation du pouvoir des consortiums ».

Nous, à l'OGBL, ne perdons pas espoir de voir enfin un jour se concrétiser l'objectif du « syndicat unique » que nous poursuivons depuis la création de l'OGBL en 1978.

C'est une question de crédibilité, une question de responsabilité, il s'agit d'organiser les rapports de forces — responsables politiques, employeurs et syndicats — de façon à ce que, couplés à plus de démocratie politique et économique, ils s'équilibrent.

Les syndicats doivent collaborer, s'entraider et apprendre à se connaître. L'OGBL a, comme vous le savez déjà,

entamé cette coopération au niveau de l'UE ; nous avons par ailleurs conclu des accords de coopération avec :

- l'« Union générale des syndicats chinois »
- les syndicats russes et ceux des Etats CEI

et cela tant sur le papier que dans les faits : nous leur proposons concrètement des programmes d'échange et des cours de formation au Centre de formation de la Chambre de Travail à Remich. De même, nous participons à de nombreux projets en Slovaquie et en Roumanie. Mais aussi au Luxembourg :

- le secrétariat européen commun OGBL/LCGB,
- l'asbl « Sidérurgie » OGBL/LCGB et la position commune adoptée avec succès concernant le plan sidérurgique LUX- 2006, la restructuration des entreprises luxembourgeoises du groupe Arcelor en vue d'une nouvelle augmentation de la productivité. La grève du 14 mai a porté ses fruits et acquis une dimension historique, ouvriers et employés ayant à cette occasion agi main dans la main. Le plan LUX-2006 et l'accord correspondant de la Tripartite sidérurgique ne sont pas finalisés. Ce que nous critiquons, car :
- le maintien de la préretraite n'est pas réglementé,
- notre revendication d'une participation des syndicats à la revitalisation de la friche industrielle à Dudelange et de l'implantation de nouvelles activités dans la région Dudelange-Bettembourg est remise en question.

Nous estimons que le plan sidérurgique LUX-2006 doit être complété par des investissements dans la phase liquide afin de permettre la production de 4 millions de tonnes d'acier et d'assurer l'approvisionnement des laminoirs anciens et nouveaux implantés au Luxembourg. Avec pour conséquences positives : une meilleure utilisation des capacités, une meilleure productivité, moins de suppressions d'emplois et l'ancrage des divers sites à le long terme.

Chers invités, chères/chers collègues,

Je compte sur votre compréhension et prends la liberté, pour ce dernier discours en tant que président de l'OGBL, de mélanger les thèmes du passé et du présent, d'exprimer mon opinion sans pour autant vouloir influencer les recommandations, les propositions ou les décisions que le Congrès prendra demain.

En effet, ma confiance et mon respect envers le Congrès et la nouvelle direction qui entoure Jean-Claude Reding sont bien trop grands pour cela. J'espère que vous accorderez à Jean-Claude Reding la confiance dont vous m'aviez fait bénéficier en 1977 lors du vote sur la Tripartite et en 1979 lors de la création de l'OGBL. Les responsables du LAV et de la FGIL avaient alors opté pour l'avenir. Un conseil demandé est toujours donné. La responsabilité de demain reposera sur les responsables et les organes élus par ce Congrès.

Telles étaient les règles du jeu lorsque j'ai accédé au poste de secrétaire général du LAV en 1976 et lorsque j'ai été élu à l'exécutif du LAV il y a 40 ans précisément, près de 10 ans après être devenu secrétaire syndical à plein temps — et elles ont fait leurs preuves. Par ailleurs, nombreux sont les discours dans lesquels nous avons demandé, depuis 1963, la création d'un «Code du Travail»; c'est là une revendication syndicale d'importance. Sur base de l'œuvre accomplie au siècle dernier, une loi doit être prochainement formulée.

Ces derniers jours, le syndicat français CGT a réclamé une «Tripartite» afin de donner aux syndicats les moyens d'influer sur le processus décisionnel politique. La raison : patronat et responsables politiques veulent de nouvelles lois qui assouplissent les procédures de licenciement en cas de restructuration ou de délocalisation d'entreprises. De telles lois mettraient certes à mal la cohésion sociale mais permettraient peut-être d'atteindre un des «objectifs de Lisbonne» sur le dos des travailleurs ! Cela ne saurait être !

Chères/chers collègues,

Revenons-en une fois encore à la Tripartite. Nous disposons depuis le 24.12.1977 d'une Tripartite nationale et de Tripartites sectorielles, dont la Tripartite sidérurgique. A la base, il y avait un «plan d'action en faveur du maintien de la croissance économique et du plein-emploi» et, pour le projet de loi, une attitude offensive qui doit rester actuelle. Ce modèle a fait ses preuves, a empêché des décisions unilatérales contre le salariat et permis des décisions communes, portées par des décisions prises au même niveau, dont les priorités avaient été le maintien de l'emploi, la création de nouveaux postes de travail et la lutte contre le chômage de masse, parallèlement à la prise de mesures servant les intérêts des entreprises, du site Luxembourg et d'une politique sociale continue et sélective ! (L'exemple de la crise sidérurgique 1978-1985 est explicite : de 30 000 travailleurs à 5 000, sans licenciements ni réduction de salaire.) Cet instrument précieux et de qualité, cette institution au sein de laquelle des ministres, des syndicalistes et des employeurs discutent, dialoguent et surmontent les conflits, est, dans son esprit, l'expression de la solidarité nationale et d'une responsabilité commune envers le pays et sa population.

L'OGBL prend la Tripartite très au sérieux, il ne la considère pas comme un terrain de jeu. Nous ne pratiquons ni la politique de la chaise vide ni l'alarmisme. Consensus et compromis sont les bases de toutes solutions acceptables. Lorsque le patronat monte aux barricades suite à une augmentation de 0,15 % des cotisations aux caisses de maladies ou à la hausse de 2 % des pensions et du salaire minimum, il ne fait que se couvrir de ridicule. Pour le nouveau patron de l'UEL, Würth, la Tripartite ne serait qu'un club de discussion, inutile donc ... nous devons nous interroger sur le sérieux d'une telle déclaration !

Le patronat, les entreprises ont profité de nombreuses décisions de la Tripartite : les participations patronales à la caisse des allocations familiales ont été supprimées il y

a des années, sans parler des allègements fiscaux considérables et du plafonnement du taux d'imposition maximum à 34 %.

Chères/chers collègues,

Celui qui remet en question la Tripartite a en tête d'emprunter une voie aisée et unilatérale pour la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et, donc, de réussir à imposer le gel ou la baisse des salaires, la réduction des cotisations sociales au bénéfice d'assurances complémentaires fiscalement avantageuses, la suppression de la préretraite et l'augmentation sensible de l'âge de la retraite s'accompagnant d'une baisse des pensions ainsi que des prestations des caisses de maladie et, pourquoi pas aussi la suppression — définitive cette fois — de l'index.

S'il en est ainsi, pourquoi le patronat ne joue-t-il pas cartes sur table ? Qu'il sache toutefois que nous voyons dans la Tripartite, de même que dans le CES, dans de nombreux autres organes et dans l'administration autonome de l'assurance sociale, un «droit acquis», une forme d'égalité des chances dans le conflit entre capital et syndicats — et que ce droit acquis, nous le défendons et le voulons. Nous voulons que le gouvernement et le patronat continuent à œuvrer côte à côte à la prise des décisions qui détermineront l'avenir et le sort de tous ceux, sans exception, qui vivent dans ce pays — femmes, hommes, non-Luxembourgeois ou frontaliers.

Le nécessaire débat de la Tripartite sur la compétitivité, qui s'ouvrira prochainement, doit être mené dans toute sa dimension, y compris la dimension sociale. Ce sera là un test et un défi pour le modèle luxembourgeois. Le patronat doit abandonner sa tentative de faire cavalier seul sinon toute discussion sera, à l'avenir, difficile et ardue. Mais le (nouveau) gouvernement doit lui aussi jouer cartes sur table dans ses interprétations de la stratégie de Lisbonne !

Il ne servirait à rien de modifier l'intitulé en «stratégie de Luxembourg» lors de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE sans que le contenu ne soit fondamentalement modifié en vue de préserver la substance du «modèle social européen et donc aussi du modèle social luxembourgeois» !

Un langage clair s'impose; nous n'avons que faire d'une langue de bois qui interprète Lisbonne de la façon suivante :

- d'abord moderniser et remodeler
- c'est-à-dire détériorer le social,
- pour que l'UE devienne l'espace économique le plus compétitif au monde,
- pour ensuite maintenir en place le modèle social détérioré.

Discours compliqué et entortillé qui nécessite absolument d'être explicité. Juncker s'est récemment rendu à

Prague et à Budapest pour faire la promotion d'une Europe forte et sociale, dans laquelle la dimension sociale serait renforcée.

Donc pas un environnement économique libéral comme aux USA.

Agissons, dépassons les discours et posons les voies dans la bonne direction lors de la Présidence luxembourgeoise de l'UE.

Chères/chers collègues, chers invités,

L'OGBL était favorable à une participation du LSAP au gouvernement, car nous voulons conserver notre Etat social. Nos attentes sont grandes, le transfert prévu du financement futur de la « Mammerent » (argent du budget des caisses des pensions) nous déçoit et nous le rejetons catégoriquement. Ce serait voler les retraités que d'agir de la sorte et ouvrir la porte à de futures détériorations des pensions.

Nous rejetons également toute baisse des cotisations paritaires de 3x8 % aux caisses de pensions car cela équivaldrait à agiter le spectre du « mur des pensions » pour justifier une baisse des pensions.

« Mir hu kee Recht, d'Reserven vun de Pensiounskesen zu Laaschten vun de nokommende Generatiounen auszereibere » : tels sont les mots prononcés par Jean-Claude Juncker le 12.08.1999. Qu'il s'y tienne.

Les déclarations maintes fois répétées du ministre du Budget, M. Frieden, doivent nous inciter à la circonspection : « Nous devons réfléchir au rôle de l'Etat et à la part du financement de la sécurité sociale qu'il incombe à l'Etat de prendre en charge. Les forces politiques et sociales du pays doivent débattre de cette thématique », à partir de 2006, a-t-il précisé lors du dépôt du budget. Et Jean-Claude Juncker de déclarer lors du congrès du LCGB : « Le monde a changé et nous devons accompagner cette évolution. Cela vaut aussi pour le financement des systèmes de pensions ».

Habillons-nous chaudement au cas où il nous faudrait effectivement nous préparer, comme l'a déclaré le ministre de l'Economie M. Krecké dans une interview à la presse, à la prise de « difficiles décisions concernant l'Etat social ».

Naturellement, nous saluons la hausse de 2 % des pensions, du salaire social minimum, du RMG, etc., à compter du 1.1.2005.

Chers délégués au congrès,

Il vous faudra dès demain prendre d'importantes décisions pour l'avenir ! Vous, nous tous, savons que rien ne nous a jamais été donné mais que nous avons toujours dû lutter et nous défendre. Depuis le 1er mai 1890, il aura fallu au mouvement syndical du monde industrialisé près d'un siècle pour imposer le progrès social, la justice sociale, de hauts niveaux de vie, de bonnes conditions

de travail et de rémunération, la sécurité et le respect. Tous ces efforts vont-ils être réduits à néant en quelques années ? Non !

Chères/chers collègues,

Le chômage atteint aujourd'hui 4,3 % et touche près de 16 000 personnes au Luxembourg, dont 13 000 sans-emploi et 3 000 bénéficiaires de mesures en faveur de l'emploi.

Chers collègues, nous devons nous élever contre une certaine vision des choses adoptée par d'aucuns et selon laquelle la situation ne devient problématique qu'au-delà de cette barre des 4 % qu'ils taxent de « normalité ». Il n'y a pour nous aucune alternative au plein-emploi. Arrêtons donc d'ergoter sur les chiffres ! « Toute personne a droit au travail », peut-on lire dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, et cela vaut pour le Luxembourg également.

Nous devons persévérer dans notre engagement en faveur d'un Luxembourg solidaire dans lequel une redistribution équitable et une contribution minimale de tous via une juste réglementation des cotisations garantiront à chacun une sécurité maximale dans toutes les situations de la vie.

C'est pourquoi il faut assurer et préserver la capacité financière de l'Etat et de la sécurité sociale. C'est pourquoi nous devons nous intéresser à la politique fiscale dans son ensemble (impôts directs et indirects).

Le financement de la « Mammerent » d'une part et la suppression de l'impôt sur la fortune d'autre part pour faire du Luxembourg une niche, un Monte-Carlo pour riches, et pour ouvrir la voie vers une société à deux vitesses, où les assurances complémentaires privées et non plus la solidarité nationale devront garantir une couverture sociale dans toutes les situations de vie, ne correspondent ni aux objectifs ni aux visions de cette société juste et équitable que voulaient nos prédécesseurs et à laquelle nous-mêmes aspirons, cette société que nous posons pour nous et tous les hommes sur cette terre en modèle et en objectif nécessaire et réalisable.

Les défis sont de taille, notre responsabilité est grande et notre volonté d'agir et de lutter se doit d'être inébranlable : les résolutions, la rhétorique, les déclarations à la presse n'y suffiront pas. Rester dans son fauteuil non plus. Non, nous devons — comme nous l'avons toujours fait — aller sur le terrain et agir. C'est là le seul moyen de relever les défis avec succès.

Chères/chers collègues,

Merci pour tout ! Merci à mon syndicat, merci à vous tous, pour tout ce que vous m'avez apporté ! A compter de demain, mon rôle se limitera à celui de député, acquis à jamais aux causes de l'OGBL et de ses membres.

Merci et vive l'OGBL ! Le Congrès est ouvert.

Discours de principe du président de l'OGBL, Jean-Claude Reding (le discours parlé fait foi)

Chères/chers collègues,

Les objectifs de notre syndicat, tels que repris dans les statuts de l'OGBL, se définissent en ces termes :

« L'OGBL aspire — dans le cadre de la démocratie parlementaire — à instituer un ordre économique et social axé sur l'intérêt général, dans lequel l'individu et son bien-être seront au centre des préoccupations et où l'exploitation des personnes par les personnes aura été éradiquée. »

L'égalité des chances, l'amélioration continue des conditions de vie et de travail des salariés dans le cadre d'une redistribution équitable du produit social, la garantie du niveau de vie dans toutes les vicissitudes de la vie, autant durant la période active que pendant celle de la retraite, voilà les objectifs que poursuit l'OGBL. Ces objectifs font partie intégrante du modèle social que nous défendons et tel qu'il est présenté dans notre résolution du Congrès. Trois autres objectifs prioritaires sont définis dans nos statuts : l'émancipation intellectuelle et culturelle des salariés, la promotion d'une protection efficace de l'environnement, c.-à-d. préventive, et d'une politique active de la paix.

Ces objectifs sont et restent une obligation pour l'OGBL. Ces objectifs sont d'ordre sociopolitique, nous ne visons pas une représentation corporatiste des intérêts des salariés. Nous sommes indépendants de tout parti politique mais, notre syndicat poursuivant des objectifs sociopolitiques, nous devons également agir sur le plan politique, nous devons suivre de près l'actualité politique, sociale et économique et faire appel à notre potentiel d'influence pour atteindre nos objectifs et défendre les intérêts des salariés en général et de nos membres en particulier.

Dans un monde globalisé, dans l'Union européenne, nous devons plus que jamais sortir de la dimension nationale ; nous devons veiller à être présents et actifs aux niveaux européen et international. Cette démarche revêt une importance d'autant plus fondamentale que notre pays est petit et mise en tout sur des frontières ouvertes, sur la collaboration internationale et sur les potentialités d'export-import.

Depuis la chute de l'Union soviétique, la scène politique mondiale a subi de considérables changements. Le monde n'est pas devenu plus sûr ; les conflits guerriers, les guerres civiles sanglantes et particulièrement atroces auxquelles même l'Europe n'échappe pas — souvenons-nous des conflits dans l'ex-Yougoslavie — ont marqué ces 15 dernières années. Les génocides, les violations massives du droit international ont été et restent à l'ordre du jour. Quant à savoir si le monde est devenu plus démocratique, la question reste ouverte. Si l'on ne réduit pas la démocratie à des aspects purement formels, mais que l'on prend également en compte le respect concret des droits de l'Homme, alors beaucoup reste à faire.

Les rapports annuels d'Amnesty International sur les violations des droits de l'Homme, les rapports annuels de la CISL sur la violation des droits syndicaux laissent apparaître une autre réalité, où l'optimisme n'a pas sa place. Le terrorisme international et le choc des attentats du 11 septembre 2001 apportent ici une nouvelle donne. Y réagir comporte encore toujours de nombreux dangers. En raison non seulement des erreurs politiques commises, dont la guerre contre l'Irak, qui se transforme en un désastre militaire et politique. La « vieille » Europe, le mouvement syndical international et les millions de personnes sur tous les continents qui ont en vain protesté contre une guerre en Irak et contre les défaillances monumentales du monde politique avaient malheureusement raison. Sans oublier le danger pour nos libertés que représente le renforcement des mesures de sécurité et de contrôle dans la lutte contre le terrorisme.

Les rares discussions menées à ce sujet, au Luxembourg également, sont propres à susciter l'inquiétude car elles témoignent d'une prise de conscience défaillante et lacunaire du problème. Si les débats revêtent en outre une dimension idéologique et religieuse, si l'on parle de guerre des civilisations, on ne peut s'empêcher de s'effrayer en analysant l'histoire de l'Europe. Les débats autour de la guerre en Irak ont toutefois également montré qu'il faut favoriser et approfondir le processus d'unification européenne. Une Union européenne, parlant d'une seule voix, qui se donne les moyens de jouer un rôle politique actif au niveau mondial, qui assure la défense offensive du droit international, qui renforce et démocratise les institutions internationales, est indispensable à un nouvel ordre mondial basé sur les principes du droit international et du respect de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Ce point doit être intégré aux débats sur le traité constitutionnel européen.

Ces 20 dernières années notre monde a par ailleurs été fortement influencé par la mondialisation de l'économie, phénomène que l'on ne saurait simplement qualifier de commerce mondial en expansion ; au cours de son histoire, l'économie mondiale a déjà connu des périodes de boom conjoncturel — ce fut le cas notamment avant la première guerre mondiale. Le débat sur le protectionnisme économique et le libéralisme économique n'est pas nouveau, lui non plus ; il accompagne en effet le développement du capitalisme depuis 500 ans.

L'accélération soutenue des possibilités de transport et de transmission de l'information, le développement rapide de la recherche appliquée et de ses résultats grâce au recours aux technologies de l'information les plus modernes sont autant d'innovations décisives. Le monde ne se réduit pas, cependant, à un marché des produits : c'est également un marché d'investissement, un marché de l'argent et du capital. Le monde se transforme en outre à vue d'œil en un marché de services. Résultat de cette évolution qui remet en question le rôle régulateur des Etats et suit une logique de marché unilatérale : nous découvrons comment la logique du profit s'impose aux

dépens des hommes et de leur environnement. La mondialisation offre toutefois des opportunités de développement et, finalement, l'utopie d'un monde uni, pacifique et démocratique, dans lequel les hommes seront solidaires entre eux, dans lequel ils pourront discuter, se parler et travailler ensemble est en soi une utopie positive, un objectif servant lui aussi le principe de la solidarité internationale. Mais il faut pour cela réorienter de toute urgence la mondialisation, lui donner une dimension sociale, l'adapter aux impératifs du développement durable. En d'autres mots, nous devons défendre le concept d'une mondialisation juste et équitable, qui intègre les intérêts d'ordre économique, social et écologique aux niveaux local, régional, national et mondial, qui respecte les droits de l'Homme, qui respecte l'identité culturelle des peuples, qui respecte les droits démocratiques et les règles du jeu démocratique. Nous avons besoin d'un ordre économique mondial qui repose sur des règles équitables, susceptibles de garantir la justice sociale et de promouvoir la solidarité, des règles qui garantissent l'obligation pour tous les acteurs économiques, y compris les grands groupes, les fonds d'investissement, les commerçants et les acteurs financiers, de rendre compte de leurs activités.

La responsabilité sociale ne saurait être un simple instrument de marketing, un slogan publicitaire, mais doit au contraire être instituée en directive contraignante dont toute violation devra être sanctionnée. En conséquence, la Confédération internationale des syndicats libres revendique une réforme en profondeur de l'Organisation mondiale du commerce et du Fonds monétaire international, de même qu'un renforcement de l'Organisation internationale du Travail et des organismes des NU tels que l'Organisation mondiale de la Santé, l'UNESCO, etc. Tant que la mondialisation n'aura pas acquis une dimension sociale, l'OGBL poursuivra son action aux côtés des critiques et des opposants à la mondialisation. Nous ferons pression sur le politique et l'économique avec tous les moyens dont nous disposons afin que le Luxembourg s'engage lui aussi pour une mondialisation équitable. Nous soutiendrons activement et de façon systématique le travail de la Confédération internationale des syndicats. Pour ce faire, nous préconisons plus encore qu'auparavant le dialogue avec les organisations représentatives de la société dite civile. En outre, nous renforcerons également notre propre travail dans le domaine de la solidarité internationale au travers de nos ONG syndicales.

Le développement au niveau international s'inscrit dans un rapport de réciprocité avec l'UE et la politique européenne.

Le traité constitutionnel récemment signé établit que l'Union européenne doit avoir pour objectifs de contribuer à la paix dans le monde, au développement durable de notre planète, à la solidarité et au respect mutuel entre les peuples et au développement d'un commerce libre et équitable. Il en résulte pour l'Union des engagements politiques concrets, notamment au sein de l'Organisation mondiale du commerce. On est toutefois en

droit de se demander si l'attitude adoptée par l'UE lors des négociations de l'OMC répond pleinement à ces exigences.

Les stratégies néolibérales ne sont pas compatibles avec l'engagement également pris dans le traité constitutionnel de mettre en place une économie sociale de marché. La position de l'UE en faveur de la dimension sociale de la mondialisation et de l'établissement de règles claires, justes et contraignantes au niveau international est plus qu'un engagement moral. Des règles justes, qui respectent la Charte des droits de l'Homme, qui intègrent les impératifs d'un développement durable de même que les normes de l'OIT, de telles règles servent également les intérêts du développement durable de l'Europe prônée par l'Union et dont les trois piliers, définis par la stratégie de Lisbonne, sont les suivants : la croissance économique, la cohésion sociale et la protection de l'environnement.

L'OGBL a toujours soutenu la construction européenne. Parce que l'unification européenne — la CEE, la CE et aujourd'hui l'UE — a assuré et garanti la paix entre les Etats membres, mais aussi parce qu'elle a été profitable durant de longues années au développement économique de l'Europe et que le modèle social européen a été grosso modo respecté. L'adhésion au projet européen fait toutefois aujourd'hui les frais d'une vague de scepticisme qui touche également le Luxembourg. De plus en plus de citoyens européens ont peur : peur d'un chômage de masse persistant, peur pour la garantie et la sécurité de leur existence matérielle, peur des vicissitudes de la vie. Les gens constatent que leurs conditions de travail ne se sont pas améliorées ces dernières années, ils subissent une pression constante, le stress, les charges de travail — évolution que viennent confirmer diverses études scientifiques — et sont confrontés depuis des années aux velléités de démantèlement du système social. Le mot « réforme », qui exprimait une amélioration par rapport à la situation existante, a perdu son sens positif et lorsque, aujourd'hui, un homme politique parle de réformes ou de réformes structurelles, il faut se méfier car — dans la plupart des cas — cela ne signifie plus rien de bon. Les gens voient la pauvreté gagner du terrain, également au Luxembourg. Mendiants et sans-abri font désormais partie du quotidien de la rue, et pas uniquement dans les villes grandes et moyennes. Les gens s'inquiètent de l'avenir de leur environnement.

Si un creux conjoncturel — comme celui que nous avons connu en 2001 suite à l'effondrement de la nouvelle économie, ou plutôt en conséquence de la spéculation boursière — devait entraîner une baisse des recettes fiscales, une nouvelle progression du chômage et une hausse des déficits budgétaires de la plupart des Etats membres de l'UE, il s'agirait alors pour la Commission européenne, la BCE, l'OCDE et la majorité des instituts économiques de garantir en priorité le respect des critères de Maastricht. Et de nouvelles réformes structurelles seront réclamées. En Allemagne, en France, en Italie, aux Pays-Bas, le tissu social ne cesse de se fragiliser, le déficit persiste, le chômage progresse, la demande à la

consommation et les investissements sont en recul. L'adhésion de la population aux recettes inadaptées mises en œuvre depuis des années se réduit comme peau de chagrin malgré un battage médiatique incessant et tendancieux. Entre-temps toutefois, et par-delà le cadre du mouvement syndical, les prises de positions se multiplient en faveur d'une réorientation fondamentale de la politique économique y compris au sein des institutions européennes. Reste à espérer que nous réussirons à réformer en profondeur cet obstacle que constitue le pacte de stabilité. Mais il faut également veiller à ce que la BCE ne se limite pas à simplement orienter sa politique monétaire vers la stabilité des prix mais vise aussi à réaliser la stabilité de la croissance économique, le plein-emploi et la cohésion sociale. Pour restaurer la confiance vacillante des citoyens européens dans l'UE, le monde politique se doit de :

- donner consistance à l'agenda social de l'Union,
- abandonner et retravailler en profondeur des projets controversés, dont la directive Bolkestein,
- protéger par une loi-cadre européenne les services publics et les services d'intérêt général,
- ancrer comme norme de base dans la directive européenne sur les temps de travail la semaine des 40 heures et les 5 semaines de congés payés, au lieu de flexibiliser plus encore la réglementation du temps de travail,
- voter une loi-cadre sur le travail intérimaire qui améliore le statut précaire des salariés intérimaires et donne enfin corps au slogan de la compatibilité entre flexibilité et sécurité,
- améliorer les droits à l'information, à la consultation et les droits de cogestion des salariés, de leurs représentants et syndicats,
- lutter contre le dumping social et fiscal, qui conduit les entreprises à se délocaliser.

Il serait bon que notre syndicat ait enfin l'occasion d'applaudir la Commission et le Conseil de ministres ; il serait bon de pouvoir enfin annoncer que des mesures ont été prises en faveur du progrès social et de l'harmonisation vers le haut des normes sociales ; au lieu de cela, nous devons faire preuve de méfiance face à toute nouvelle directive ou initiative de la Commission et nous mobiliser constamment contre la politique européenne. Cela ne rend pas le projet Europe plus crédible.

Au Luxembourg non plus, le référendum sur le traité constitutionnel européen n'est pas remporté d'avance. Où reste la participation promise de la société civile, des syndicats, dans le processus de préparation du référendum ? Quelle signification doit revêtir le référendum ? Quelle(s) question(s) sera (seront) posée(s) ? Comment se déroulera le débat politique avec les citoyens ? Comment s'organisera l'information autour du traité constitutionnel ?

Il serait également grand temps que le Parlement participe de façon plus décisive à la politique européenne. Les débats démocratiques sur la législation européenne, sur les initiatives européennes doivent se dérouler au Parlement, avec les syndicats, les organisations patronales et les organisations représentatives de la société civile, préalablement à toute prise de décision par le Conseil des ministres. Lorsque le Conseil des ministres a pris une décision, il est trop tard. Le débat politique doit précéder la prise de décision car une grande partie de notre législation est aujourd'hui déterminée par les décisions arrêtées au niveau européen. Et si nous laissons aux ministres et à leurs hauts responsables le soin de prendre les décisions à Bruxelles sans leur avoir donné mandat, et nous satisfaisons de l'horizon du Marché-aux-Herbes, alors nous ramenons l'importance du Parlement à celle d'un conseil communal. Car, ne nous le cachons pas, même la politique budgétaire nationale subi le contrôle du Conseil des ministres et de la Commission. Quoi de plus normal dans une union économique et monétaire !

Toutefois, il importe que les processus décisionnels européens prennent en compte les droits démocratiques des citoyens.

L'OGBL doit donc à l'avenir aussi rester actif dans ce domaine. Nous ne pouvons abandonner la politique européenne aux gouvernants et aux groupes de pression économiques, il y va des intérêts des salariés et de la démocratie. C'est pourquoi le travail au niveau européen reste dès lors une constante majeure de la politique de l'OGBL ; c'est pourquoi le travail du secrétariat européen commun des syndicats luxembourgeois est important pour nous ; c'est pourquoi nous devons mettre plus encore qu'auparavant les compétences des Chambres professionnelles des salariés au service de la politique syndicale en la matière ; c'est pourquoi nous devons exploiter de façon offensive les nouvelles attributions et tâches du Conseil économique et social au plan européen.

L'OGBL demande l'organisation d'un large débat public sur le traité constitutionnel européen. Ce débat englobe également une discussion sur l'orientation future de l'UE, sur la destination finale de l'UE si ce projet de constitution devait aboutir.

Car la question n'est pas tellement de savoir si ce projet de constitution est positif ou négatif en comparaison avec les textes existants. La réponse à cette question me semble évidente. Les analyses de la CES, mais aussi de nombreux autres organisations, juristes et hommes politiques démontrent que ce projet n'est pas pire que les réglementations en vigueur et apporte même certaines améliorations. La question est plutôt de savoir si ce projet de constitution respecte ou non le modèle social européen et constitue ou non un support pour développer davantage la dimension sociale de l'UE. La question est aussi de savoir ce qu'il adviendra si ce texte est rejeté et quelles seront les conséquences d'un « non » sur la dimension sociale de l'Union. Nous attendons pour ces questions que le monde politique apporte des

réponses et propose des perspectives d'avenir. Au cours des prochains mois, l'OGBL va orchestrer ce débat dans sa presse, sur son site web et dans le cadre de conférences et de séminaires et l'associer très logiquement à la question de la dimension sociale de la politique de l'UE. De cette façon, nous aiderons nos membres à s'y retrouver et à s'orienter; nous contribuerons au débat public au Luxembourg — et au-delà, grâce à la mobilisation transfrontalière de nos membres. Notre comité national se réunira ensuite afin de tirer les conclusions de ce débat et de faire des recommandations, en tenant bien sûr également compte de la position de la CES.

L'avenir du Luxembourg est étroitement lié au développement de l'Union européenne et à celui de la Grande Région comprenant la Sarre, la Lorraine, le Grand-Duché de Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat et la Wallonie dans laquelle nous vivons.

Cette Grande Région et en particulier son centre, à savoir la région Luxembourg-Trèves-Arlon-Metz-Nancy-Sarrebruck, devient de plus en plus un pôle économique. Elle représente pour de nombreuses petites et moyennes entreprises un marché intérieur au sein même du grand marché intérieur européen. Elle constitue un grand marché du travail. Nous assistons à l'expansion constante d'un réseau de relations entre les villes, les institutions, les organisations. Des institutions internationales telles que le Comité économique et social de la Grande Région et l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi ont été créées. Dans une Europe élargie, le développement de la coopération au sein de cette Grande Région revêt une importance croissante pour ceux qui y vivent.

Trafic, transport et aménagement du territoire doivent désormais être pensés et planifiés à l'échelle de la Grande Région. Des coopérations pertinentes sont possibles dans les domaines de la formation professionnelle, de la formation continue, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de même que pour la culture et le secteur de la santé. Pays souverain, le Luxembourg peut et doit être un moteur de ce développement. Je renvoie ici aux propositions du Conseil économique et social luxembourgeois. Du côté syndical, l'OGBL a renforcé, ces 4 dernières années, son engagement en ce sens et contribué à ce que les syndicats de la Grande Région développent leurs propres positions quant à l'avenir de la Grande Région, renforcent la coordination de leur travail et soient en mesure de mener des actions syndicales communes. Ce travail, nous devons l'amplifier encore, l'approfondir, de façon ciblée; et c'est ici que les sections Frontaliers de l'OGBL vont pouvoir et devoir jouer un rôle accru. Cette collaboration syndicale à l'échelle de la Grande Région nous impose de consolider nos structures. L'IGR-SLLTWP doit s'ouvrir aux syndicats belges et s'imposer résolument en organisation représentative et efficace des syndicats de la Grande Région. Pour les syndicats luxembourgeois, cela signifie être prêts à mettre la main à la pâte. Nous disposons d'un secrétariat européen commun, dont l'aide logistique pourrait s'avérer déterminante pour une telle évolution.

Chères/chers collègues,

Le débat sur l'avenir demandé par l'OGBL, de même que par d'autres organisations, ne s'est jamais vraiment ouvert. Le débat objectif que nous demandions n'a pas été préparé et n'a pas eu lieu. Le choc provoqué par notre Premier ministre avec son scénario négatif d'un Etat de 700 000 habitants a failli déclencher une dangereuse polémique; mais il a vite été rattrapé dès 2001 par le revirement conjoncturel et le recul marqué de la croissance économique, et le débat sur l'avenir a de nouveau été rangé au placard. Une analyse des forces et des faiblesses du Luxembourg s'impose cependant d'autant plus que la mondialisation dope le développement économique et remet en question les habitudes du passé; que, dans un marché intérieur européen agrandi qui connaît de moins en moins de barrières, qui croît, qui ouvre de nouvelles perspectives aux entreprises, la concurrence se fait aussi de plus en plus impitoyable; et que la politique de niches qui est celle du Luxembourg depuis des dizaines d'années s'avère de plus en plus difficile à mener. Une Europe aux évolutions convergentes rend de plus en plus ardue l'exploitation de niches de souveraineté. Nous rejetons toute forme de dumping social, car l'on ne saurait y voir une quelconque forme d'alternative; à terme, le jeu des charges fiscales pour les entreprises, pour les diverses catégories salariales et professionnelles, le jeu de la TVA ne constituent pas non plus une alternative, car le dumping fiscal produit ses effets et signifie au final — étant donné qu'il a pour effet ultime de réduire le rôle de l'Etat à sa fonction d'ordre et de police — la disparition de l'Etat social.

Le débat sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise s'ouvrira ces prochains jours. S'il est correctement mené, il pourra alors servir le débat sur l'avenir. Toutefois, ce débat ne peut et ne saurait se limiter à la question des coûts salariaux et des frais parasalariaux. Il s'agit ici de débattre également des conditions de travail car il n'y a pas de bonne productivité sans conditions de travail de qualité.

Cogestion, démocratie dans le monde du travail, couverture sociale de qualité, sont autant de facteurs qui influent sur la compétitivité. Le social est également un facteur de productivité, ne l'oublions pas. En outre, la compétitivité n'est pas un objectif en soi, l'objectif poursuivi étant — pour le dire avec les mots du Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 — le développement économique durable, doublé d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une cohésion sociale accrue. La dimension écologique a été ajoutée par la suite. L'OGBL souligne que la paix sociale et la cohésion sociale revêtent une importance toute particulière pour le développement économique d'un petit pays. Dans une société démocratique et solidaire, le social est lui aussi un facteur de productivité de premier ordre. Mais pour que ce facteur soit efficace, encore faut-il déboursier. Si la dimension sociale, la dimension économique et la dimension environnementale ne pèsent pas d'un même poids dans les débats sur la compétitivité, les discussions se réduiront bien vite à de

véritables prises de bec et polémiques. Pour que la discussion serve efficacement le débat sur l'avenir, il faudra au gouvernement une bonne dose de doigté et de tact pour moduler le tout. Cette discussion étant susceptible d'avoir des implications dans de nombreux domaines de la société, il importe également de réfléchir aux moyens de la mener au-delà de la Tripartite.

Chères/chers collègues,

Nous vivons à une époque où la société a fort à faire pour défendre, individuellement et collectivement, les intérêts directs de ses membres. La défense des acquis sociaux des salariés est un combat syndical de tous les instants, y compris au Luxembourg. Dans ce contexte, et avec le chômage en toile de fond, il est bien souvent recommandé aux syndicats de placer au second plan leurs revendications matérielles pour se consacrer à des aspects qualitatifs et à l'accompagnement social des restructurations d'entreprises. La revendication pour la modération salariale fait partie de cette offensive idéologique lancée contre les syndicats. Au final, il s'agit ici de distribuer la richesse sociale produite, le produit social brut, au détriment des salariés et au bénéfice des détenteurs de fonds. L'OGBL s'y oppose, pour diverses raisons.

L'expérience des années 90 montre qu'une telle politique ne donne pas les résultats escomptés en termes d'investissements et d'emplois. Au contraire, cette politique a une part de responsabilité dans le contexte économique difficile que connaît l'Europe depuis des années. Un résultat est cependant garanti : les différences entre riches et pauvres s'accroissent. Les distorsions en matière de salaires et de revenus ne cessent de s'accroître. Quelques exemples ? En 1984, le salaire moyen versé en France à un dirigeant d'entreprise industrielle était 10 fois supérieur à celui d'un salarié, contre 16 fois en 2001 ; cet écart est passé de 9 à 13 en Allemagne, de 9 à 19 en Belgique, de 8 à 22 aux Pays-Bas, de 10 à 25 en Grande-Bretagne. Le salaire annuel moyen d'un dirigeant d'entreprise industrielle s'élevait par ailleurs, pour des entreprises industrielles comparables (entreprises avec un CA de 375 millions), à 363 000.- € en Allemagne, 415 000.- € en France, 557 000.- € en Belgique, 483 883.- € aux Pays-Bas et 534 000.- € en Grande-Bretagne. Si on convertit ces chiffres en anciens francs, pour les rendre plus concrets, les traitements évoluaient donc entre 14,5 et 21 millions. Je veux bien parier n'importe quoi que ces chiffres sont encore plus élevés dans le secteur de la finance.

C'est pourquoi l'obligation statutaire que s'est donné l'OGBL de tout mettre en œuvre pour réaliser une redistribution équitable du produit social est juste et pertinente tant sur le plan moral qu'économique. C'est pourquoi nous restons fermement attachés à notre politique salariale traditionnelle et éprouvée, dont les 3 piliers sont :

- l'indexation des salaires à l'évolution des prix ; l'OGBL rejette également les projets des organisations patro-

nales relatifs à des tranches d'indexation maximales ; la discussion ne vise pas l'équité sociale mais simplement de nouveaux moyens pour freiner l'évolution des salaires, saper les systèmes salariaux en place et diviser les salariés lors des négociations salariales. S'il s'agissait de créer plus d'équité en matière de revenus, alors les gros bonnets du monde de l'économie et de la finance devraient tout d'abord rendre publics leurs revenus et être disposés à discuter d'un revenu maximal pour eux-mêmes ;

- l'évolution constante des salaires par le biais de la politique tarifaire de conventions collectives ; l'indexation des salaires étant acquise, cette politique salariale peut fonctionner de manière décentralisée et, donc, s'adapter aux particularités sectorielles et entrepreneuriales et mieux prendre en compte la situation économique du secteur ou de l'entreprise en question.

La nouvelle législation sur les conventions collectives offre ici de nouvelles possibilités pour les conventions sectorielles, qu'une exploitation intelligente et consensuelle pourrait rendre intéressantes. Pour l'instant, nous sommes toutefois confrontés à une attitude plutôt négative de la part du patronat qui remet en question les règles actuelles régissant les conventions collectives et préconise des baisses de salaires. Dans ce contexte, le conflit autour de la convention collective dans le secteur bancaire a revêtu une importance majeure.

L'OGBL et le mouvement de mobilisation du personnel lancé à son initiative ont remporté un franc succès : ils ont en effet réussi à contrecarrer les plans de suppression d'emploi du patronat, à garantir les acquis inscrits dans les conventions collectives pour les années à venir et à imposer une réelle augmentation des salaires, en partie linéaire et ne reposant donc pas uniquement sur l'évaluation individuelle introduite — ironie du sort — en solitaire par le syndicat qui aujourd'hui s'oppose le plus bruyamment à ce système salarial et lance des appels radicaux à la grève, tout en sachant parfaitement qu'il n'a pas le moins du monde les capacités requises pour en assumer l'organisation. Beaucoup laisse à penser que la FEDIL ou, au-delà, l'UEL envisagerait de diffuser des lignes directrices en matière de politique tarifaire. Ce serait là une évolution dangereuse car la politique tarifaire serait alors déconnectée de la situation réelle dans les entreprises et politisée. Nous devons nous y préparer et renforcer la coordination entre nos structures syndicales, consolider notre présence et notre capacité d'action en entreprise, accroître la présence syndicale et le taux de syndicalisation dans tous les domaines afin d'introduire des conventions collectives dans tous les secteurs pour que, demain, tous les salariés, et non plus seulement la moitié comme c'est le cas aujourd'hui, bénéficient de cette sécurité.

- Le troisième pilier de la politique salariale au Luxembourg, c'est le système de salaire social minimum, qui prévoit une adaptation périodique du salaire social minimum à l'évolution générale des salaires mais aussi

des discussions périodiques sur les augmentations structurelles de ce salaire social minimum. Le gouvernement refuse pour l'instant cette discussion bien qu'elle soit inscrite au programme gouvernemental. L'OGBL constate en tout cas, sur la base des statistiques publiées par Eurostat, que le pouvoir d'achat des salariés percevant le salaire minimum stagne en dépit des adaptations périodiques et que bon nombre de ces salariés parviennent à vivre décemment uniquement grâce à un second revenu dans la famille et aux prestations de transfert accordées par l'Etat (allocations familiales, RMG et autres). Sans ces prestations de transfert, nombre de ces salariés percevant le salaire minimum vivraient sous le seuil de pauvreté. Cela n'est pas normal. Un débat sérieux s'impose ici.

Toutefois, la politique salariale ne peut à elle seule garantir une redistribution équitable du produit social. Il faut également des prestations sociales de transfert telles que les allocations familiales, une couverture sociale de qualité en cas de maladie, d'accident et d'invalidité, des pensions qui préservent les pensionnés de tout abaissement de leur niveau de vie, et une politique fiscale juste et équitable sur le plan social.

Chères/chers collègues,

Une fois de plus, nous avons dû cette année discuter du financement des prestations des caisses de maladie. L'OGBL a donné son accord à une augmentation des cotisations et nous avons largement réussi à enrayer la détérioration des prestations. Nous avons également souligné la responsabilité de l'Etat dans les décisions touchant à l'évolution des revenus des médecins et en matière de planification hospitalière. Nous rappelons par ailleurs la longue pratique de transfert de dépenses du budget de l'Etat vers le budget des caisses de maladie. Nous soulignons en outre que la charge qui pèse sur les assurés est aujourd'hui déjà supérieure à celle indiquée dans les tarifs. Il serait intéressant de calculer l'évolution de la contribution personnelle effective aux dépenses de santé au cours des ans.

Il est certes nécessaire de garder le contrôle sur l'évolution des dépenses des caisses de maladie et d'affecter au mieux les cotisations et les impôts. La politique en matière de santé joue ici un rôle important. L'OGBL met toutefois en garde contre la tentation de confondre politique de santé et politique de restrictions budgétaires. Car cela se ferait aux dépens de la qualité et de l'équité sociale et reviendrait globalement plus cher, comme le prouve l'exemple américain.

Une politique de qualité en matière de santé ne peut être mise en œuvre sans un personnel fortement motivé dans le secteur des soins de santé. Cela implique des conditions de travail et de rémunération convenables, une formation professionnelle et continue de qualité, un dialogue social de qualité à tous les niveaux et une image positive de la profession auprès de l'opinion publique. Cela vaut en outre non seulement pour les professionnels de la santé mais aussi pour les médecins. Mais nous

sommes convaincus qu'il est possible de mieux affecter les moyens des caisses de maladie tout en respectant ces principes.

Lutter contre les causes des maladies est, selon nous, tout aussi primordial. Il faut lutter contre l'abus d'alcool et de tabac, contre la consommation croissante de drogues, l'abus de médicaments et la dépendance aux médicaments.

Il faut développer la médecine préventive à tous les niveaux.

La protection de la santé et la sécurité sur le lieu de travail doivent être améliorées, et en particulier la protection contre les accidents au travail et les accidents de trajet. L'OGBL va ici, en collaboration avec ses délégués à la sécurité, s'engager plus encore qu'auparavant. Il faut commencer par reconsidérer les conditions de travail, lutter contre le stress de plus en plus intense, le stress qui rend malade — car les troubles cardiaques et circulatoires, les dépressions, etc., sont bien souvent la conséquence de mauvaises conditions de travail, de surcharges de travail et d'une pression démesurée. L'employeur doit lui aussi réagir.

Un accord sur la lutte contre le stress au travail contribuerait efficacement à assainir les caisses de maladie. Et pourrait ouvrir la voie à d'autres mesures, plus vastes. Au lieu de se plaindre de l'augmentation des cotisations et de tenter le diable, l'UEL ferait mieux d'adopter une démarche constructive en luttant contre les causes dans le cadre du dialogue social. La liste des mesures préventives possibles n'est certes pas épuisée, qu'il s'agisse du lieu de travail ou de tout autre environnement de vie — et d'autres mots-clés sont : l'inadaptation ergonomique des postes de travail, les influences d'éléments nocifs de l'environnement et les polluants toxiques, de mauvaises habitudes alimentaires, etc.

Il n'y a pas de solutions simples et simplistes, et c'est pourquoi l'OGBL met en garde contre des solutions précipitées et purement arithmétiques, dont la création du statut unique pour les ouvriers et les employés privés pour ce qui est du maintien du salaire en cas de maladie et lors de la fusion des caisses de maladie. L'OGBL défend l'égalité de traitement des ouvriers et des employés privés pour le maintien du salaire en cas de maladie. Mais nous rejetons les mauvais compromis qui reviendraient à faire supporter uniquement par le salariat les coûts du statut unique. En clair, l'on ne saurait accepter que les employés privés doivent supporter les coûts de la création du statut unique alors que les employeurs veilleraient à se dédommager et même encore à y gagner. La question est certes compliquée car les réalités entrepreneuriales sont très diverses et difficilement comparables. Mais au lieu d'en appeler uniquement à la solidarité au sein du salariat et d'y pratiquer le transfert de dépenses, lequel en outre ne tiendrait pas compte des différences réelles entre les entreprises, peut-être pourrait-on également réfléchir à des mesures solidaires entre les entreprises. Toute cette probléma-

tique pourrait également être mise en relation avec les nécessaires débats sur les diverses possibilités de financement des prestations des caisses de maladie.

Chères/chers collègues,

En dépit de la situation financière des caisses de pensions, de l'évolution démographique et également du développement économique, les pensions semblent constituer un brûlot politique permanent au Luxembourg, alors même qu'il n'y a en définitive aucune raison de s'inquiéter. Après une accalmie, le nouveau gouvernement n'a pas manqué de relancer la polémique en la matière en affirmant sa volonté de reporter les coûts du « forfait d'éducation » sur les caisses de pension, selon le principe « S'il n'y a pas de mur des pensions, nous le construirons ». L'OGBL s'y opposera fermement.

Nous rappelons également qu'un autre débat reste en souffrance, à savoir celui sur la recherche de sources de financement nouvelles et alternatives pour le système des pensions.

Dans ce contexte, nous ne comprenons pas non plus les déclarations du ministre du Budget sur l'évolution des dépenses de l'Etat pour le financement de la sécurité sociale.

Au Luxembourg, le financement public de la sécurité sociale représente 21,2 % du produit social brut, soit un pourcentage nettement inférieur à la moyenne européenne de 27,5 %. Et la part des dépenses de sécurité sociale prise en charge par les pouvoirs publics est encore plus élevée chez nos voisins directs que sont la Belgique, l'Allemagne et la France.

Le fait qu'un bon tiers des dépenses de sécurité sociale soit financé par le budget de l'Etat relève par ailleurs d'une décision politique réfléchie, qui a permis de maintenir à un bas niveau les frais parasalariaux au Luxembourg et relevait de la politique nationale en faveur de l'emploi.

Chères/chers collègues,

Notre gros souci, c'est la politique en faveur de l'emploi. Le chômage a connu une rapide progression ces dernières années. Si, en 2000 et 2001, le chômage n'était encore que de 2,6 et 2,5 %, il est passé à 2,9 % en 2002, 3,7 % en 2003, pour atteindre les 4,2 % en septembre de cette année, soit une progression de quasi 70 %. Le nombre de demandeurs d'emploi ayant bénéficié des mesures en faveur de l'emploi et qui devraient être intégrés dans les statistiques du chômage a lui aussi augmenté de 20 % ces deux dernières années. La durée du chômage s'est également prolongée l'année dernière. Le nombre d'emplois nouveaux a baissé, même s'il s'est à nouveau stabilisé à 2,5 %. La politique de l'emploi au Luxembourg est également confrontée à la problématique du taux de chômage dans la Grande Région, dans la région Trèves-Sarre-Lorraine- Wallonie, où il est plus que deux fois supérieur à celui du Luxembourg. Sans

oublier que le pôle économique Luxembourg fonctionne comme un aimant dans une région qui excède largement nos frontières nationales. Si elle comporte certainement plus d'avantages que de désavantages pour le Luxembourg, cette situation n'en a pas moins aussi un impact négatif sur la politique de l'emploi. C'est un fait également qu'il existe un rapport direct entre risque de chômage et formation. Les exigences professionnelles augmentent et les nouveaux emplois requièrent principalement une bonne formation professionnelle et générale. Il nous faut des diplômés qui sanctionnent, à tous les niveaux et dans tous les domaines, une qualification de haut niveau ; il faut que les jeunes soient nombreux à décrocher ces diplômes. Cela vaut pour le CATP, le brevet de technicien, l'examen de maîtrise, le bac technique et général ainsi que pour les diverses formations proposées par les établissements d'enseignement supérieur.

Tromper sur la marchandise et distribuer des diplômes sans aucune valeur professionnelle n'a aucun sens. Cette pratique nous serait certes bénéfique lors des innombrables comparaisons statistiques au niveau européen, mais dans la pratique nous aurions rendu là un bien mauvais service à nos jeunes diplômés. Cet objectif ambitieux, nous ne l'atteindrons ni par des discours vigoureux ou une simple sélection, ni par des méthodes, programmes et structures datant d'hier. Pour réaliser cet objectif, nous devons investir à tous les niveaux de notre système éducatif, nous avons besoin des meilleurs enseignants, nous avons besoin de mesures de soutien pour les nombreux écoliers qui, pour des raisons sociales et culturelles, éprouvent plus de difficultés à atteindre les objectifs scolaires et professionnels poursuivis. Nous devons développer autour des écoles un réseau de structures sociales et éducatives afin de donner à l'école le temps de se consacrer à ses propres tâches et la libérer des tâches sociales et éducatives de plus en plus nombreuses dont elle se voit confier la charge, mais aussi afin de créer une réelle égalité des chances et d'ouvrir à plus d'enfants et de jeunes la voie vers une formation générale et professionnelle de meilleure qualité. Nous devons ouvrir la problématique pédagogique à un débat scientifique et à une recherche pédagogique qui se concentre sur les spécificités de la situation luxembourgeoise et livre une évaluation scientifique du contenu de notre système éducatif. Nous devons nous doter d'une politique qui mise sur la participation, implique tous les partenaires de l'enseignement (parents, élèves, enseignants, instituts de formation) et mène un dialogue social et sociétal cohérent sur l'enseignement et la formation. Nous devons définir clairement nos objectifs politiques afin que la politique d'enseignement s'impose en priorité incontestée y compris sur le plan budgétaire.

Depuis les années 1970, l'OGBL et ses prédécesseurs ont toujours joué un rôle de précurseur dans le débat sur la politique de l'enseignement. Nous continuerons à nous impliquer dans ce débat. C'est pourquoi la résolution remise au congrès vise à nous donner pour mission de poursuivre le débat sur l'enseignement et souligne,

dans le même temps, le statut prioritaire de la politique d'enseignement et de formation pour l'OGBL.

La formation continue doit elle aussi devenir une priorité en termes d'emploi, d'économie et de société. Il ne suffit pas d'exhorter les entreprises à proposer des plans de formation continue en interne et de les subventionner en ce sens. Une évaluation s'impose également, afin de voir si la loi sur la promotion de la formation professionnelle continue en entreprise a atteint son objectif, si l'engagement des PME notamment en la matière a sensiblement progressé, et ce qu'il en est de la participation des délégués du personnel.

Il ne suffit pas que l'Etat prenne acte avec bienveillance des initiatives en matière de formation continue prises par les Chambres professionnelles et du rôle moteur qu'elles jouent dans ce domaine au Luxembourg. Nous avons besoin d'une réforme en profondeur de la formation pour adultes proposée par l'Etat afin d'en faire une branche de l'enseignement à part entière, avec des structures et des méthodes propres, un corps enseignant spécifique, etc. Nous devons reconnaître l'expérience professionnelle dans cette branche d'enseignement. La nouvelle Université du Luxembourg assume, dans le cadre de cette politique d'enseignement, un rôle important et ne doit pas devenir une institution élitiste: une telle tentative est de toute façon vouée à l'échec. La nouvelle université n'a d'ailleurs aucun avenir si elle tente de s'orienter sur les intérêts à court terme de certaines branches de l'économie et si elle dépend du sponsoring de l'économie privée. Le monde du travail doit également être représenté dans les instances de l'Université et nous devons créer une interface de coopération entre celle-ci et le monde du travail. De plus, l'accès à l'université doit être garanti à toute personne qui possède les qualifications requises et ne saurait être lié aux revenus des parents ni, partant, au statut social.

Toutefois, l'accès à la formation continue est également une question d'organisation du temps de travail, de droit au travail à temps partiel, à des horaires adaptés, au congé de formation et autres.

Enfin, il faut développer plus encore la formation continue afin de donner aux demandeurs d'emploi plus de chances. Il faut ici ouvrir de nouvelles voies, analyser la pertinence des mesures en place et faire preuve d'innovation.

Pour réaliser le plein-emploi, il faut créer de nouveaux postes de travail et garantir l'emploi existant. Nous savons que le monde des entreprises est en perpétuelle évolution, que le développement économique et technique implique la création de nouveaux emplois et la suppression d'autres.

C'est pourquoi il s'impose de mener une politique économique active. C'est pourquoi il faut favoriser l'implantation de nouvelles entreprises au Luxembourg et entreprendre une prospection diversifiée. Il nous faut une politique économique qui ne néglige certes pas le

secteur financier, qui intègre le secteur des services et sa diversité en tant que composante indispensable de l'économie moderne, qui reconnaisse toutefois aussi dans le secteur de la production la base de toute activité économique et la nécessité de définir une politique industrielle cohérente qui exploite au mieux nos capacités existantes, soit orientée vers l'avenir et intègre les critères de développement durable. Les technologies environnementales, par exemple, répondent à ces critères. Dans ce contexte, il importe également de parler de la politique énergétique. Beaucoup laisse à penser que le prix du pétrole va maintenir durablement sa tendance à la hausse et qu'il nous faudra, pour des raisons de politique économique et environnementale, miser à l'échelle mondiale sur une autre politique de l'énergie. Car sans tournant énergétique, on ne pourra éviter un changement climatique. Et les technologies telles que l'énergie atomique ne constituent pas une alternative fiable au pétrole, en raison des risques qu'elles représentent pour l'environnement, la sécurité et l'économie, et de leurs limites mêmes. Il faut donc rechercher de nouvelles énergies, développer de nouvelles technologies, exploiter mieux et plus efficacement les sources d'énergies renouvelables. Autant d'opportunités de développement économique donc, qu'il importe de favoriser — soutien de la recherche, mesures économiques d'accompagnement, attitude positive des pouvoirs publics — si l'on veut pouvoir les exploiter. Dans notre région, le facteur «économie d'énergie» revêt une importance particulière. Le développement des transports publics, mais plus encore la politique en matière de construction, et notamment la politique du logement et la rénovation d'anciens bâtiments, sont ici déterminants. Il existe ici de réelles perspectives pour le secteur de l'artisanat du bâtiment et pour la création d'emplois qualifiés sur le long terme.

En tant que syndicalistes, nous savons que les PME des secteurs de l'artisanat, du commerce et des services ont un rôle essentiel à jouer en matière d'emploi. Mais, dans ces secteurs précisément, il convient de miser sur des emplois de qualité offrant aux salariés de bonnes perspectives en termes de carrière. L'attitude de rejet et bien souvent hostile des représentants des employeurs de ces secteurs envers les syndicats, leurs réticences face à un dialogue social dynamique misant sur les résultats positifs à long terme d'une politique sociale progressiste tant pour le patronat que pour les salariés de ces secteurs au lieu de se limiter aux problèmes du court terme, contribuent pour beaucoup à l'image négative de cette branche de l'économie.

Mais il ne suffit pas de créer de nouveaux emplois pour remplacer les postes supprimés pour cause de rationalisation ou — mieux encore — pour créer de l'emploi supplémentaire. Il est tout aussi important de défendre les emplois existants.

Aujourd'hui, le profit à court terme est bien souvent la priorité des priorités et l'on tente par tous les moyens de maximiser les rendements des capitaux investis. Les

acquis sociaux, les considérations économiques d'ordre général sont relégués en arrière-plan. Seuls comptent les intérêts des actionnaires, pas ceux des salariés, ni les conséquences des décisions prises par les entreprises sur la structure économique, sociale, culturelle ou écologique d'une région. La responsabilité sociale des entreprises, dont il est fait tant de cas, s'apparente souvent à une coquille creuse et les engagements pris volontairement n'ont aucun caractère contraignant. Plus que jamais il est donc nécessaire de mettre en œuvre une législation forte en matière de droits des salariés. Nous avons besoin d'une législation meilleure et plus efficace en matière de cogestion. Nos propositions et revendications sont connues et à nouveau exposées dans notre résolution de politique syndicale. La balle est dans le camp des politiques: il faut enfin agir. Pour pouvoir influencer la prise de décision en entreprise, nous avons besoin de plus de cogestion et de plus de droits pour les délégués du personnel. Les impacts sur la politique de l'emploi et sur les conditions de travail seront ainsi également pris en compte.

Mais ce dont il s'agit, c'est aussi de la démocratie sur le lieu de travail. C'est aussi une question de respect dû aux salariés.

Il faut également améliorer la protection des salariés en cas de licenciements collectifs et de faillites, et ici aussi les revendications de l'OGBL sont connues. Nous restons convaincus qu'il serait insensé de remettre en question ou de supprimer des instruments tels que la préretraite. Par ailleurs, le gouvernement lui-même indique dans son commentaire sur le budget de l'Etat que le chômage enregistrerait une nette hausse si l'âge de la retraite devait être revu à la hausse. Cela démontre par ailleurs que les appels incessants de la Commission de Bruxelles, de l'OCDE, etc., en vue de relever l'âge de la retraite constituent une aberration en termes de politique de l'emploi, à tout le moins tant que sévira le chômage. Nous restons également convaincus que la réduction du temps de travail est un instrument susceptible de permettre le maintien de postes de travail. Nous estimons toutefois qu'il faut également explorer des voies nouvelles afin d'éviter que restructuration ne rime, pour les salariés, avec chômage. Nous devons trouver les moyens d'éviter que les salariés ne soient étiquetés comme chômeurs avec toutes les conséquences que cela a sur la position sociale de l'individu et sur son estime de soi. Nous devons trouver les moyens de maintenir les salariés dans leur statut en cas de restructuration et d'éviter qu'ils ne tombent dans la précarité et la pauvreté. Nous avons montré, lors des années de crise sidérurgique, que cela était possible. Prenons appui sur ces expériences pour les développer plus avant.

Chères/chers collègues,

Le modèle social luxembourgeois repose sur le dialogue social, mais c'est aussi un modèle dans lequel les pouvoirs publics et l'Etat occupent une place prépondérante. Ce modèle doit être celui de demain également.

Seuls les riches peuvent se permettre un Etat faible, eux seuls n'ont que faire d'une assurance-maladie solidaire, eux seuls n'ont que faire d'une assurance-pension généralisée, eux seuls n'ont que faire d'écoles publiques, eux seuls n'ont que faire des hôpitaux publics et des services sociaux publics. Nous avons besoin d'un Etat fort, démocratique, efficace, de services publics compétents et de qualité, de prestations publiques accessibles à tous indépendamment des revenus de chacun. Il nous faut un Etat qui se donne les moyens, qui a les moyens et le souci d'assurer le plein-emploi, de protéger l'environnement, de permettre à tous les habitants de ce pays de vivre en sécurité et dans la dignité.

Chères/chers collègues,

Nous avons besoin d'hommes politiques qui soient conscients de ce que l'économie sociale de marché ne se fait pas sans règles ni sans interventions du monde politique. D'hommes politiques conscients de l'importance de leur rôle dans le suivi et l'animation du dialogue social. Tel est le sens profond du concept de la tripartite. La Tripartite est plus qu'un instrument de crise, c'est un instrument déterminant du dialogue social dans ce pays, un morceau de démocratie sociale. Une économie sociale de marché qui mise sur le développement durable a besoin d'un dialogue social efficace mais aussi d'un dialogue démocratique permanent entre les principales composantes de la société ou, en d'autres mots, entre toutes les organisations représentatives de la société civile. L'OGBL est déterminé à s'engager plus encore en faveur de cette dimension du débat démocratique.

Dans notre résolution sur l'égalité dans le monde du travail, nous affirmons que l'égalité entre hommes et femmes au travail est une question de démocratie dans notre société. C'est pourquoi nous devons faire de ce thème une préoccupation quotidienne de notre syndicat. La problématique de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail doit s'intégrer d'elle-même à notre action. Nous devons accroître nos efforts afin que plus de femmes soient présentes et actives à tous les niveaux de notre syndicat. Il nous faut ici un nouvel élan pour pouvoir satisfaire nos propres exigences.

Chères/chers collègues,

La création de l'OGBL, il y a 25 ans, a été déterminante pour le mouvement syndical luxembourgeois. La création de l'OGBL a permis au mouvement syndical luxembourgeois de s'adapter aux rapides changements de l'économie et du monde du travail au Luxembourg. Avec ses 57 000 membres, l'OGBL est aujourd'hui représentatif du monde du travail au Luxembourg. L'OGBL est incontestablement le 1er syndicat chez les ouvriers et les employés privés. Les salariés font confiance à l'OGBL. Sans cesse, nous remettons l'ouvrage sur le métier afin de mériter cette confiance. Nous devons convaincre par la qualité des services que nous offrons à tous nos membres. Nous devons convaincre par une politique tarifaire efficace, par des délégués du personnel bien

formés, par notre travail dans les entreprises, dans l'intérêt des salariés, par notre engagement pour la sécurité et la protection de la santé sur le lieu de travail, pour des conditions de travail humaines, pour une politique des revenus équitable, pour des prestations de qualité dans le domaine de la sécurité sociale.

Chères/chers collègues,

L'OGBL veut le dialogue social. Nous voulons résoudre les problèmes dans le cadre de discussions franches et ouvertes, nous misons sur les négociations pour trouver des réponses aux développements de l'économie, pour garantir la sécurité sociale et le progrès social, pour imposer une redistribution équitable de la richesse produite par nous tous. Mais nous ne sommes pas naïfs, nous savons que les rapports de force influent fortement sur les résultats des négociations, et c'est pourquoi un syndicat doit être uni, indépendant et peser du poids de tous ses membres. Un syndicat se doit de disposer de finances saines. Un syndicat se doit d'être influent. Pour dialoguer, il faut toutefois être deux. La question qui se pose actuellement est de savoir si le patronat veut encore le dialogue. L'attitude du patronat lors des négociations de convention collective dans les divers secteurs de l'économie et dans les entreprises est plus dure que jamais. Les dernières déclarations du nouveau président et du secrétaire général de l'UEL au sujet de l'augmentation des cotisations aux caisses de maladie, de l'index, de l'augmentation du salaire minimum et de l'ajustement des pensions en disent long. Si l'UEL ne se voit que comme une machine de combat à la solde du patronat, si elle veut se consacrer unilatéralement et exclusivement aux intérêts des actionnaires, qu'elle le dise. Nous saurons y parer. Si l'UEL entend conserver cette attitude pour mener les débats sur la compétitivité du Luxembourg, elle se trompe lourdement. Pessimisme et attitudes menaçantes ne font que favoriser la confrontation. Impossible dans ces conditions de mener un dialogue constructif au sein de la Tripartite. L'UEL doit de toute urgence expliciter sa position par rapport au modèle social luxembourgeois. Il faut également déterminer si l'UEL souhaite ou non un dialogue social bilatéral renforcé sur la base de la nouvelle législation sur les conventions collectives. Pour le dire sans ambiguïté, nous ne sommes intéressés ni par des discussions non contraignantes ni par des discussions interminables qui, dans le meilleur des cas, déboucheront sur des déclarations d'intention ou autres accords volontaires.

Chères/chers collègues,

Le monde politique ne saurait rester les bras croisés face à cette situation. Lors du dernier scrutin, les électeurs ont clairement exprimé leur soutien au système social luxembourgeois et au modèle social luxembourgeois. Ils ont dit leur volonté de vivre et de travailler dans la sécurité, de bénéficier d'une couverture sociale, d'être traités de façon juste et équitable, de jouir de l'égalité des chances. Ils ont choisi les partis qui soutiennent ce modèle social et sociétal. Ils ont rejeté le libéralisme

économique et l'individualisme égoïste. Il est demandé à la coalition gouvernementale de mener une politique qui respecte cette volonté, une politique qui garantisse la sécurité sociale, l'équité sociale et le progrès social et qui développe plus avant le modèle social luxembourgeois.

Chères/chers collègues,

L'OGBL va poursuivre son chemin ; tous ensemble, nous allons défendre avec cohérence les intérêts de nos membres et de tous les salariés. Nous mettrons toute notre énergie et toute notre force pour, ensemble, assurer notre avenir. Lutter aujourd'hui pour demain, tel était notre mot d'ordre en 1973. Il reste d'actualité.

Merci et vive l'OGBL !

Résolution I

Solidarité et équité sociale, démocratie au travail et dialogue social, travail pour tous, continuité de la politique salariale et sociale sont les jalons de l'action syndicale de l'OGBL !

Fil rouge de ses programmes, le modèle de société à la base de l'action de l'OGBL repose sur les principes de solidarité sociale, de redistribution équitable de la richesse sociale, d'équité sociale et d'égalité des chances. L'assurance-maladie et l'assurance maternité, les prestations familiales, l'assurance accident et l'assurance invalidité, l'assurance-dépendance et une assurance pension universelle sont les composantes indispensables d'un système de sécurité sociale collectif, solidaire et public capable d'assurer des prestations de qualité. Ce système doit protéger tout un chacun contre les aléas de la vie sans qu'il faille recourir à une assurance complémentaire individuelle et de garantir à chacun la sécurité matérielle en fin de vie de même que permettre le développement de la personnalité des parents et des enfants dans une société en mutation constante. Ce système, basé sur la solidarité entre les générations et les différentes couches de la société, sur la justice sociale et la capacité de contribution de chacun, caractérise notre modèle social. Il favorise la cohésion sociale au sein de notre société, crée la sécurité nécessaire à la prise de risques professionnels, encourage l'innovation. Ce système de sécurité sociale se complète du droit à un revenu minimal, au logement, au travail et à la sécurité matérielle en cas de perte d'emploi.

L'OGBL tient à ce modèle social, résultat de l'engagement et de la lutte de plusieurs générations d'hommes et de femmes syndicalistes. Ce modèle peut certainement encore être amélioré et doit continuellement être adapté aux évolutions économiques et sociales. Certains droits, tel que le droit au travail, restent toujours à réaliser. Bien que nécessaires, réformes et modernisations traduisent aujourd'hui une politique réactionnaire qui veut affaiblir l'Etat social. La politique sociale est essentiellement perçue comme un facteur de coûts, comme une entrave à la libre entreprise. L'OGBL continuera à s'opposer à tout démantèlement des acquis sociaux. Il

opposera son veto à toute modernisation ou transformation de notre système social avec pour objectif de détruire l'édifice de la solidarité commune et d'en revenir à un système basique où l'individu devra financer lui-même toute prise en charge dépassant le cadre des soins médicaux de base. Une politique sociale et de la famille qui renoncerait à faire siens les principes de solidarité sociale se heurterait à l'opposition énergique de l'OGBL.

Le financement de notre système de sécurité sociale doit rester, à l'avenir également, multiple : impôts, contributions et cotisations. Ce mode de financement pluriel est à concevoir selon les principes de solidarité et d'équité sociale. Vu l'évolution démographique à long terme, de nouvelles sources de financement doivent être trouvées — lesquelles ne sauraient grever les seuls revenus du travail. En ce qui concerne les cotisations salariales et patronales, l'OGBL maintient le principe de la participation paritaire aux cotisations des caisses de maladie et de pension.

La politique sociale et sociétale solidaire prônée par l'OGBL exige un Etat actif, fort et financièrement puissant, un gouvernement et des partis politiques opposés au principe du « laissez faire, laissez aller » et conscients de l'impossibilité d'assurer, en l'absence de forces politiques dirigeantes et régulatrices et en l'absence de services et d'administrations publics forts, efficaces et compétents, la dimension sociale, écologique et démocratique de l'économie de marché.

Cette orientation imprègne également la politique sociale menée par l'OGBL aux niveaux européen et international.

Pour la continuité de la politique salariale et des revenus !

Depuis maintenant dix ans, la modération salariale est le lot des salariés et salariées de l'Union européenne. Le phénomène durable du chômage de masse et la mondialisation de l'économie sont exploités pour exercer des pressions sur les salaires des travailleurs, sur les revenus de remplacement des personnes sans emploi et sur les revenus des pensionnés.¹

Au Luxembourg aussi, il est fait recours — avec un succès divers — à l'argument de la compétitivité lors des négociations salariales dans le but d'influer sur la politique salariale. L'introduction de nouveaux systèmes salariaux (systèmes individuels et collectifs d'évaluation des performances, composantes salariales variables et liées à des facteurs conjoncturels), l'abandon de carrières évolutives au profit de carrières fonctionnelles, l'opposition de nombreuses entreprises aux conventions collectives, la délocalisation de services et de parties d'entreprises, la délocalisation d'entreprises, le chômage au Luxembourg

et dans la Grande Région, le développement du prêt temporaire de main d'œuvre et des contrats de travail à durée déterminée, tout cela pèse — au Luxembourg également — sur les négociations salariales même si, grâce à la campagne de mobilisation lancée lors du 4^e Congrès de l'OGBL et à la politique tarifaire cohérente menée au niveau syndical, il a été possible, au début de la décennie en cours, de stopper la tendance négative des années 90.

Il faut toutefois également souligner que le gouvernement n'a lui non plus cessé, dans le cadre de la transposition des politiques européennes, au niveau des discussions de la Tripartite et dans les débats sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, de vouloir rallier les syndicats à une politique de modération salariale.

Le Congrès de l'OGBL rejette une telle orientation et ingérence dans la politique salariale syndicale pour des raisons économiques et sociopolitiques. **L'OGBL revendique la continuité de la politique salariale et son orientation en faveur du développement à long terme de la productivité de l'économie dans son ensemble.** En outre, l'OGBL est partisan d'une **politique salariale décentralisée et diversifiée** qui prend en compte la situation économique et le résultat bénéficiaire des entreprises. Une telle politique salariale différenciée est toutefois étroitement dépendante du système luxembourgeois **d'adaptation régulière des salaires à l'indice des prix** et d'adaptation régulière du **salair minimum** au niveau moyen des salaires. Par ailleurs, le niveau du salaire minimum doit faire l'objet de contrôles réguliers et d'adaptations structurelles afin d'éviter que ne se développe au Luxembourg le phénomène du « working poor » (travailleurs pauvres). Tout travail doit être correctement rémunéré et il doit être possible de vivre décemment même avec un salaire minimum.

Une fois de plus, l'OGBL souligne également la nécessité de maintenir l'indexation des **pensions** et des prestations sociales et d'adapter régulièrement les pensions à l'évolution générale des salaires. En outre, l'OGBL revendique que le barème d'impôts sur le revenu soit régulièrement adapté et apuré après inflation.

Une sécurité sociale efficace et une politique continue des revenus pour les actifs et les retraités sont essentiels pour préserver la confiance et éviter que les évolutions de la conjoncture économique ne débouchent sur des situations de crise et le démantèlement des acquis sociaux.

Faire du modèle social européen l'alternative à une politique de mondialisation destructrice et exclusivement orientée vers le profit !

Au Luxembourg, la politique économique et de l'emploi, mais aussi la politique financière et budgétaire de l'Etat s'alignent de plus en plus sur les normes de l'Union européenne. La politique de l'Union s'inspire, depuis plus de dix ans, des théories économiques néo-libérales. Les

¹ La modération salariale doit favoriser les investissements et donc la création d'emplois. Toutefois, force est de constater que malgré l'accroissement des marges bénéficiaires des entreprises européennes (depuis les années 70), le niveau des investissements stagne. Les bénéfices non réinvestis ont progressé.

conséquences de cette erreur d'orientation sont les suivantes: phénomène durable de chômage de masse, aggravation des différences et des inégalités sociales, recrudescence de la pauvreté dans un contexte de richesse sociale croissante, démantèlement des services publics et de la sécurité sociale, en bref: effritement du modèle social européen.

Il faut stopper cette évolution et inverser la tendance.

De plus, cette politique est sous maints aspects en contradiction avec les exigences d'un développement économique durable, indispensable en termes de société et de protection de l'environnement, et auquel le Luxembourg s'est engagé par la signature d'accords internationaux. Dans ce contexte, l'OGBL rappelle la critique de la Confédération internationale des Syndicats libres (CISL) face à la politique menée au sein du G8, de l'Organisation mondiale du commerce, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en matière de mondialisation de l'économie. Un nouvel ordre économique mondial s'impose. L'Union européenne (UE) a ici un rôle positif et déterminant à jouer: L'UE doit exploiter son potentiel pour relancer sa propre économie. L'essor économique passe par une politique offensive et coordonnée. Et, donc, par une politique d'investissements publics efficace, une bonne protection sociale en cas de maladie, d'invalidité et de chômage, la lutte contre la pauvreté — dont les femmes sont les premières victimes —, une politique de plein-emploi, un système de pensions équitable, une politique des salaires et des revenus assurant une redistribution équitable des richesses produites, une politique budgétaire anti-cyclique et une politique monétaire non exclusivement axée sur la lutte contre une inflation à l'heure actuelle hypothétique mais contribuant à la politique d'investissement et, partant, à la reprise économique. Mais l'UE doit également se doter, si elle veut proposer une alternative crédible et positive, d'un modèle social efficace. *Cette déclaration issue de la résolution de la Journée syndicale de l'OGBL du 24.1.2003 conserve toute son actualité.*

Sur la base de ces réflexions, l'OGBL demande

- une réforme du pacte de stabilité et de croissance
- une réorientation des grandes lignes de la politique économique de l'UE et de la stratégie de Lisbonne
- l'abandon de la politique néolibérale de privatisation des services publics et des services d'intérêt général
- une politique sociale ambitieuse au niveau de l'Union, avec pour objectif la mise en place d'une législation européenne solide en droit social et en droit du travail, qui s'oriente aux plus hauts standards des pays de l'UE;
- le renforcement et l'approfondissement du modèle social européen.

Le Congrès de l'OGBL exhorte le gouvernement luxembourgeois, le Parlement luxembourgeois et les eurodéputés luxembourgeois à s'engager avec détermination en

faveur de ces objectifs. L'OGBL et ses mandataires s'y attacheront à tous les niveaux.

Et précisément, il faudra veiller à ne pas limiter les débats sur le traité constitutionnel européen aux aspects purement institutionnels. Le modèle social européen, la réorientation de la politique économique et sociale, la démocratisation de la politique européenne font, pour l'OGBL, partie intégrante des thèmes à débattre. L'issue du **référendum** prévu sera fortement influencée par le fait que les citoyennes et les citoyens auront ou non enfin obtenu des réponses crédibles à leurs questions sur le développement de la dimension sociale et démocratique de l'Union européenne.

Le congrès de l'OGBL souligne l'importance, dans ce contexte, du mouvement syndical européen. **L'OGBL défend toutefois la mise en œuvre d'une politique syndicale plus offensive et mieux coordonnée au sein de l'Union européenne** avec, pour corollaire obligé, un renforcement de la Confédération européenne des syndicats et de ses fédérations. Le travail et l'action des syndicats au niveau européen restent une priorité pour l'OGBL qui souligne également l'importance de la **coopération entre les syndicats de la Grande Région**.

Le congrès décide par ailleurs de renforcer l'action syndicale menée au niveau international en matière de **politique de mondialisation**. Dans ce contexte, il convient également de renforcer la collaboration avec d'autres organisations de la société civile.

Il faut en outre dynamiser et le travail de l'asbl «Solidarité syndicale» et lui assurer un soutien cohérent.

Du travail pour tous — le plein-emploi reste notre objectif

La condition *sine qua non* pour la réalisation du plein-emploi est la réorientation de la politique économique, budgétaire, financière et monétaire de l'Union européenne, tel que décrit ci-avant. Dans un petit pays à l'économie ouverte, les possibilités d'une **politique anti-cyclique** sont certes limitées; toutefois, l'expérience de ces dernières années a démontré les effets anticycliques potentiels d'un niveau élevé d'investissements publics ainsi que du soutien et de la garantie par l'Etat d'une politique des revenus basée sur la continuité pour les actifs et les pensionnés — le tout étant sous-tendu par une politique financière prudente et prévoyante.

Mais le plein-emploi exige aussi une **politique économique offensive et orientée vers l'avenir**: «Le pilier industriel de notre économie doit être renforcé. Il faut soutenir le commerce, l'artisanat et les prestataires locaux de services dans la perspective du développement de la Grande Région, et leur donner les moyens de relever ce défi. Diversification doit toutefois rimer avec discernement et viser l'implantation et le développement d'entreprises porteuses. Les entreprises qui assoient leur compétitivité sur des bas salaires et des conditions de travail déplorables, qui veulent s'imposer sur le marché mondial avec des produits bon

«marché, qui produisent des articles non respectueux de l'environnement et appliquent des méthodes de travail dangereuses pour l'environnement et la santé, ne peuvent assurer le développement durable et qualitativement élevé de l'économie luxembourgeoise. Dans le cadre de la diversification de l'économie, le développement des friches industrielles dans les diverses régions de notre pays revêt un rôle non négligeable en termes, notamment, d'aménagement du territoire.»²

Cela signifie également que **l'attractivité et les avantages structurels du Luxembourg** doivent être maintenus et étendus. Une politique de niches peu clairvoyante et une politique de compétitivité axée essentiellement sur les coûts, si elles permettent de rapides profits, échoueront à assurer l'avenir du Luxembourg.

Dans ce contexte, et pour d'évidentes raisons de politique économique et de l'emploi, **investir dans l'enseignement, dans la formation et le perfectionnement professionnels, dans la recherche et l'université** doit devenir une priorité de la politique financière.

«Une politique économique qui mise sur un développement de haute qualité, assimilable et durable, a besoin de femmes et d'hommes possédant une bonne formation générale et une formation professionnelle de qualité supérieure et pouvant compter sur un système performant de formation professionnelle continue. Cette règle vaut tant pour les ouvriers que pour les employés, tant pour les artisans que pour les techniciens, tant pour les professions commerciales et administratives qu'intellectuelles. Le Luxembourg doit se doter d'une infrastructure de formation et de formation professionnelle de qualité supérieure.»³

Dans ce contexte, le Congrès renvoie au mémorandum sur la politique de l'enseignement approuvé par le 4^e congrès.

L'OGBL défend une **politique de l'emploi active** soutenue par une Administration de l'emploi efficace qui assure des contacts étroits avec les entreprises, joue un rôle dynamique en matière de placement, tient systématiquement compte des compétences et des faiblesses de chaque personne à la recherche d'un emploi, renonce définitivement la bureaucratie et ne considère pas ses tâches administratives et réglementaires comme sa mission première. L'OGBL demande une **collaboration** systématique et non bureaucratique entre les bureaux de conseils aux membres syndicaux régionaux et les employés de l'Administration de l'emploi. Dans l'intérêt des demandeurs d'emploi, la collaboration actuelle doit être encore approfondie et améliorée.

Une politique de l'emploi active suppose également la lutte contre toute forme de discrimination sur la base du sexe, de la nationalité, d'un handicap physique ou psychique ou de l'âge. L'OGBL renvoie ici aux résolutions et programmes correspondants de ses départements

compétents (Département des travailleurs handicapés, Département Femmes, Département des Immigrés) et de ses sections des frontaliers.

La politique d'égalité entre les sexes, revendiquée et défendue par l'OGBL doit également se traduire dans la politique de l'emploi, en particulier sous forme de mesures ciblées de promotion du travail des femmes et de mesures de discrimination positive.

Une attention particulière devra être accordée d'une part au chômage des jeunes et d'autre part à la situation des travailleurs âgés qui perdent leur emploi ainsi qu'aux salariés qui ont une qualification insuffisante ou inadap-tée.

L'OGBL souligne l'importance des mesures de qualification et de reconversion professionnelle ainsi que des diverses mesures et initiatives en faveur de l'emploi dans la lutte contre les composantes structurelles du chômage. Par ailleurs, l'expérience démontre qu'il serait erroné de remettre en question ou même de vouloir supprimer les instruments de crise mis en place, dont la **préretraite-ajustement**.

Une politique de l'emploi active doit être empreinte de respect envers les personnes à la recherche d'un emploi. Cela signifie pour l'OGBL qu'il faut garantir la **sécurité sociale et matérielle des chômeurs**. Démantèlement des acquis sociaux et politique de l'emploi active ne sauraient aller de pair.

Pour être cohérente, la politique en faveur de l'emploi doit intégrer la dimension fortement régionale et transfrontalière du marché du travail luxembourgeois. L'observation du marché de l'emploi interrégional, la coopération entre les administrations de l'emploi, la collaboration en matière de formation continue dans le cadre de projets de reconversion et de qualification, la promotion de la mobilité volontaire dans la Grande Région, la coopération en matière d'aménagement du territoire et de politique économique structurelle au niveau de la Grande Région sont autant de domaines d'action majeurs pour la politique luxembourgeoise en faveur de l'emploi.

Ouvrir de nouvelles perspectives en droit du travail pour préserver l'emploi et contrer le chômage !

Le Congrès réitère sa revendication d'une **meilleure protection des travailleurs en cas de faillites, de fusions et de licenciements collectifs**.

«Dans le cadre de la politique de l'emploi au Luxembourg, une réforme du droit commercial et du droit des sociétés s'impose si nous voulons disposer des moyens de réduire le nombre de faillites et de mieux protéger les travailleurs contre leurs conséquences.

La meilleure protection des travailleurs en cas de fusions et de démantèlements s'avère également indispensable.

² Extrait de la résolution de la diète syndicale du 24 janvier 2003

³ Extrait de la résolution de la diète syndicale du 24 janvier 2003

L'OGBL constate que les entreprises en difficultés — en clair, bien souvent, les entreprises ne sont confrontées au seul recul de leurs bénéfices ! — tendent de plus en plus à recourir immédiatement aux licenciements. En conséquence, la diète syndicale de l'OGBL revendique le renforcement des dispositions légales relatives aux licenciements collectifs, la présence obligatoire des syndicats à représentation nationale lors des négociations des plans sociaux et un droit de veto général pour les syndicats représentatifs au niveau national.»⁴

L'OGBL revendique dans ce contexte l'adaptation de la garantie de l'Etat pour les salariés aux situations actuelles et exige, que l'indemnité de chômage soit payée immédiatement après la déclaration de la faillite.

Etapes nécessaires dans la vie d'une entreprise, les restructurations lui permettent de se développer, de s'adapter aux développements et aux innovations techniques, de réagir aux évolutions des contextes économiques et de rester compétitive. Nous savons d'expérience que ces restructurations sont primordialement motivées par des considérations d'ordre financier, technique ou d'économie d'entreprise et de stratégie de marché. L'impact sur l'emploi et l'organisation du travail sont bien souvent relégués au second plan des préoccupations. Pour les salariées et les salariés, les restructurations sont synonymes de pertes d'emploi, de plans sociaux et d'avenir incertain. Cette perception négative n'est pertinente ni sur le plan de la gestion d'entreprise ni sur celui de l'économie politique. Pour la modifier, il faut parvenir à ce que les restructurations ne soient plus automatiquement liées à des pertes d'emplois et au spectre du chômage. Les appels à la responsabilité sociale des entreprises n'y suffiront cependant pas. Le « modèle luxembourgeois », mis en place lors de la grande crise sidérurgique des années 70, a permis, avec ses garanties d'emploi et de revenus, respectivement ses possibilités de participation et de cogestion des salariés, d'éviter des licenciements collectifs; il a, jusqu'à nos jours, permis de limiter les conséquences de la politique entrepreneuriale néo-libérale et des restructurations permanentes et a, en outre, mis en œuvre la diversification industrielle, qui a mené à l'implantation de nouvelles entreprises et la création de postes de travail de remplacement. Ce modèle doit aussi à l'avenir être considéré comme modèle « best practice » et être appliqué partout là, où des situations semblables se présentent et où elles risquent de détruire massivement des emplois.

L'OGBL demande l'introduction, par voie de loi, de l'obligation d'élaborer une politique du personnel et de l'emploi prévoyante qui se concrétise par un bilan social annuel exhaustif (check-up) des mesures mises en œuvre et soient présentés, pour information et consultation, aux représentantes et représentants du personnel ainsi qu'aux syndicats représentés dans l'entreprise. Les délégués du personnel doivent obtenir un **droit de cogestion** pour ce qui est du bilan social et

des discussions organisées sur la base de ce dernier au sujet de la dimension sociale des mesures de restructuration et de leurs objectifs en termes d'emploi. Pour ces négociations, les délégués du personnel doivent dans tous les cas pouvoir compter sur le **soutien de leur syndicat** et avoir le droit de se faire conseiller; aux frais de l'entreprise, par des **experts externes** (experts-comptables, réviseurs, juristes, spécialistes en politique du personnel et en organisation du travail). Il incombe aux pouvoirs publics d'encourager la décision commune de **réaliser un audit social afin d'élaborer un catalogue de mesures visant à éviter les licenciements.**

La **réduction du temps de travail** peut, en cas de crise conjoncturelle mais aussi structurelle, s'avérer un moyen de préserver l'emploi, d'introduire des mesures de reconversion, d'organiser des réorientations professionnelles et des remplacements.

Le développement de **schémas de préretraite progressive** et l'élaboration de solutions de **travail volontaire à temps partiel** financièrement avantageuses pour les **travailleurs âgés** sont d'autres outils permettant de sauvegarder l'emploi et d'éviter les départs précoces et forcés à la retraite et d'éviter les départs imposés à la pension d'invalidité.

Le reclassement professionnel (*outplacement*) préventif et la possibilité, pour les travailleurs dont l'emploi est menacé par des mesures de restructuration, de bénéficier, pour raisons économiques, d'un **travail intérimaire** au niveau sectoriel sont d'autres initiatives qui permettraient d'éviter à certains travailleurs l'expérience du chômage et d'assurer mieux qu'aujourd'hui, par le biais du maintien au moins temporaire de leur contrat de travail, leur sécurité sociale et matérielle. L'Administration de l'emploi devrait être chargée de soutenir, coordonner et proposer de telles mesures. Le contrôle global de l'application de ces nouvelles mesures incomberait au Comité de conjoncture.

Temps de travail et organisation du travail: l'OGBL prône une politique de bien-être au travail

Partout en Europe, les organisations patronales et leurs lobbys politiques et académiques mènent actuellement une campagne systématique pour de nouvelles mesures de flexibilisation du droit du travail et des temps de travail ainsi que pour l'allongement des temps de travail. Le développement des conditions de travail précaires — contrats à durée déterminée, travail intérimaire et travail à temps partiel imposé —, la multiplication des heures supplémentaires non rémunérées dont la prestation résulte d'une contrainte indirecte, la flexibilisation unilatérale du temps de travail n'ont pas débouché sur la création de nouveaux emplois, mais bien sur une détérioration des conditions de travail, un stress supplémentaire et la multiplication des risques pour la santé des travailleurs. La campagne actuelle pour l'augmentation du temps de travail, qui fait de la compétitivité dans une économie mondialisée son argument majeur et s'accor-

⁴ Extrait de la résolution de la diète syndicale du 24 janvier 2003

pagne d'un chantage brutal ayant pour nom délocalisation, ne vise — elle non plus — ni la sauvegarde de l'emploi, ni l'amélioration de la compétitivité, mais bien la chute abrupte des coûts salariaux afin d'accroître encore les taux de profit des actionnaires et des spéculateurs en bourse.

Cette politique exige une réponse syndicale coordonnée au niveau européen. **La directive européenne sur le temps de travail doit dès lors être améliorée**; la semaine des 40 heures ainsi que les 5 semaines de congés payés doivent devenir la norme de base dans l'UE; les périodes de références doivent être définies dans les accords tarifaires.

Au Luxembourg, l'OGBL maintient ses revendications, à savoir la **généralisation et l'introduction légale de la 6^e semaine de congés payés** ainsi que le vote d'une **loi-cadre visant l'introduction de la semaine des 35 heures** comme temps de travail hebdomadaire moyen. Le Congrès décide de mener une campagne politique systématique afin d'atteindre les majorités politiques nécessaires au sein des partis et d'ainsi garantir que ces revendications obtiennent la majorité au Parlement. Dans ce contexte, l'OGBL demandera également la révision de la législation sur l'introduction de périodes de référence pour le calcul et l'organisation du temps de travail. L'introduction de périodes de référence doit être prévue dans les conventions collectives. A cet effet, il peut être fait recours aux nouvelles dispositions de la loi sur les conventions collectives relatives aux accords sectoriels ou nationaux spécifiques.

Sur le plan de la politique tarifaire, la réduction du temps de travail comme réponse à l'intensification du travail comme contrepartie à la flexibilisation de l'organisation du temps de travail et comme instrument d'une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale reste l'un des objectifs de l'OGBL.

Les éléments à prendre en compte lors de **l'aménagement du temps de travail** sont, d'une part, les connaissances de la médecine du travail et, d'autre part, la protection de la santé physique et psychique. A l'introduction unilatérale et arbitraire de la flexibilité dans l'organisation du temps de travail, il faut opposer des accords collectifs ainsi qu'un renforcement des droits individuels des travailleurs. **La flexibilité doit servir les intérêts de l'entreprise et ceux du salarié.** Au niveau des entreprises, le phénomène des **heures supplémentaires** non payés et soi-disant volontaires mérite toute l'attention des syndicats.

L'OGBL revendique un droit au **travail à temps partiel** pour l'éducation des enfants ou la formation continue individuelle. La législation sur le travail à temps partiel doit être modifiée et adaptée en ce sens, sans toutefois remettre en cause les mesures fondamentales de protection prévues par la loi sur le travail volontaire à temps partiel. Le monde politique doit soutenir les schémas de travail à temps partiel pour les travailleurs âgés définis dans les conventions collectives.

Le **télétravail** doit être réglementé par voie de loi ou par le biais d'un accord déclaré d'obligation générale.

Sur la base de l'avis majoritaire du CES, l'OGBL préconise l'élaboration dans les meilleurs délais d'une législation visant l'introduction des **crédits-heures**. Sur cette base, l'OGBL est prêt à négocier des accords relatifs aux crédits-heures au niveau sectoriel et national.

Exploiter les nouvelles opportunités pour le développement du dialogue social !

L'OGBL avait mis l'accent, lors de son Congrès de décembre 1999, sur le renforcement des droits syndicaux et le développement du dialogue social entre les syndicats et les organisations patronales.

L'OGBL avait insisté sur la nature de la réforme de la législation sur les conventions collectives : il ne s'agissait pas uniquement de définir la représentativité nationale mais bien d'étendre les domaines et les possibilités de négociations, d'encourager l'extension de la politique de conventions collectives à de nouvelles entreprises et branches de l'économie, de rendre plus efficace la procédure de conciliation, de combattre l'insécurité juridique et d'ancrer dans la loi le principe du respect de la décision majoritaire lors des conventions collectives.

La nouvelle loi sur les conventions collectives intègre largement ces revendications. La pratique montrera si les nouvelles procédures de négociation et de conciliation se révéleront efficaces, notamment en cas de litiges collectifs. Il faudra toutefois attendre plusieurs années avant de pouvoir dresser un bilan.

La nouvelle législation autorise la négociation de conventions-cadre et d'accords dérivés, d'accords nationaux ou sectoriels globaux mais aussi d'accords sectoriels spécifiques. La loi étend considérablement la marge de négociation des conventions collectives. L'OGBL avait réclamé ces nouveaux instruments et est prêt à les utiliser. Cela vaut tant pour les thèmes découlant du dialogue social européen que pour ceux arrêtés par des organes nationaux, tels que le Comité de coordination de la Tripartite ou le Comité permanent pour l'emploi, en collaboration avec le gouvernement ou bien encore définis par le Comité économique et social. Mais l'OGBL est également prêt à établir, au niveau national et sectoriel, un programme de négociations dans le cadre de discussions purement bilatérales. L'OGBL n'est toutefois pas disposé à s'engager dans de telles négociations que si elles servent l'objectif d'accords juridiquement contraignants. L'alternative aux accords négociés — qui ont l'avantage d'être limités dans le temps, de pouvoir être dénoncés à tout moment et de reposer sur le consensus des parties directement concernées — est la procédure législative et réglementaire classique. Il revient à l'UEL et aux organisations sectorielles du patronat de démontrer leur volonté d'appliquer la nouvelle législation et de développer le dialogue social bilatéral ainsi que leur capacité d'innovation et leur ouverture à celle-ci. Qu'ils sachent toutefois qu'ils ne pourront imposer unilatéralement les modalités de recours aux nouvelles possibilités de négociation.

Consolider la démocratie et le dialogue social dans le monde du travail par la modernisation et le renforcement des droits des délégués du personnel et de leurs syndicats !

Le dialogue social au sein de la Tripartite et du CES et le dialogue social entre le patronat et les syndicats au niveau national ne sauraient exister sans un dialogue social efficace au niveau des entreprises et des secteurs de l'économie. Plus qu'au niveau national, le dialogue social dans les entreprises requiert une législation de qualité qui donne aux délégués du personnel et aux syndicats présents dans l'entreprise les moyens nécessaires pour y mener, sur un pied d'égalité, le dialogue social. En ce sens, des droits conséquents à l'information, à la consultation et à la cogestion s'avèrent être des instruments majeurs. La législation s'y rapportant date des années 1970. Elle n'a pas suivi l'évolution de la réalité des entreprises, marquée par l'avènement du marché intérieur et la mondialisation de l'économie. Lors de son 4^e Congrès ordinaire, l'OGBL a adopté des propositions concrètes (voir ci-après) pour une réforme en profondeur de la législation relative au droit de cogestion et de celle relative à la représentation du personnel dans les entreprises. Ces propositions restent à compléter relativement à la réforme de l'Ecole supérieure de travail et aux propositions faites dans cette résolution quant au rôle des délégués du personnel dans la politique du personnel de l'entreprise et les restructurations ainsi que l'extension des moyens d'action et des droits de cogestion des membres des comités d'entreprise européens. Cette réforme, qui ne saurait se limiter à des adaptations superficielles mais qui doit mener au renforcement des droits des délégués du personnel syndiqués, du droit de codécision et du dialogue social, est qualifiée de prioritaire par l'OGBL et pèsera d'un poids déterminant lors de l'évaluation du travail législatif de ce gouvernement.

Annexe

Propositions pour une modernisation et un développement de la loi sur les délégations du personnel

La loi de 1979 doit être réformée

- pour l'adapter à l'évolution du mode d'organisation des entreprises (division d'entreprises en petites entités économiques, juridiques ou fiscales, développement des groupements d'entreprises, transferts et fusions d'entreprises ou de parties d'entreprises ...), évolution qui risque de vider de son contenu la législation actuelle
- pour améliorer les moyens à la disposition des délégués du personnel pour remplir leurs missions
- pour moderniser et préciser les attributions et missions des délégations du personnel.

Une revendication essentielle de l'OGBL est l'**instauration légale de délégations du personnel au niveau du**

groupe dans les groupes d'entreprises. La notion de groupe d'entreprises peut être définie en ayant recours aux définitions à la base de la directive européenne sur les comités d'entreprise européenne ou/et la notion d'intégration fiscale. Le personnel de chaque entreprise du groupe devrait être représenté dans la délégation du groupe proportionnellement aux salariés de cette entreprise. Les membres de la délégation du personnel au niveau du groupe sont à élire par les délégations principales, resp. les délégations centrales si l'entreprise est composée de plusieurs établissements. Les délégations de personnel au niveau du groupe auront les mêmes attributions que les délégations principales resp. centrales mais au niveau du groupe. Les membres de la délégation du personnel au niveau du groupe devront bénéficier de droits et devoirs comparables à ceux des membres des délégations principales (droit de réunion, crédit d'heures, droit à une formation spécifique, locaux, matériel de bureau, adjonction de personnel administratif, moyens de communication ...). La délégation du personnel au niveau du groupe doit pouvoir se réunir mensuellement pendant les heures du travail et au moins semestriellement ou pour des raisons exceptionnelles sur demande motivée de la délégation dans le cadre d'un comité mixte paritaire du groupe. Les compétences de la délégation du personnel au niveau du groupe et du comité mixte du groupe sont à établir par référence à celles des comités d'entreprise européenne des comités mixtes d'entreprise. Les organisations syndicales représentatives au plan national et représentées au sein de la délégation du personnel au niveau du groupe ont le droit de désigner un/e conseiller/ère qui peut participer à toutes les réunions. La délégation doit en outre pouvoir recourir à l'aide d'experts aux frais du groupe pour analyser les dossiers économiques et sociaux soumis au comité mixte du groupe. Les délégations principales et centrales doivent recevoir les rapports de la délégation du personnel au niveau du groupe et vice-versa. La délégation du personnel au niveau du groupe doit pouvoir se réunir au moins 2 fois par an avec les délégations principales et centrales des entreprises du groupe.

L'OGBL exige une **revalorisation des délégations centrales.** La loi doit rendre obligatoire l'instauration de délégations centrales lorsque plusieurs établissements forment du point de vue de l'organisation de la gestion du personnel et du travail, ainsi que du point de vue de l'interdépendance fonctionnelle et du pouvoir décisionnel une entreprise unique, même s'il s'agit d'unités juridiques distinctes du point de vue du droit des sociétés. Les attributions de la délégation centrale et de ses membres sont à fixer par référence à celles des délégations principales en tenant compte des missions spécifiques de chaque type de délégation. Les membres des délégations centrales doivent bénéficier des mêmes droits que les membres des délégations principales en ce qui concerne le crédit d'heures, le droit de réunion, le droit à une formation appropriée, le droit de communication et de déplacement dans et hors de l'entreprise et de ses établissements.

En ce qui concerne **les délégations principales** l'OGBL revendique :

- l'instauration d'une délégation à partir de 10 salariés ;
- la prise en compte de tous les salariés avec un contrat de travail à durée indéterminée quelque soit le nombre d'heures fixées dans le contrat pour la fixation du nombre des délégués à élire (abolition de la règle discriminatoire des 16 heures pour le décompte des travailleurs à temps partiel) ;
- la prise en compte des travailleurs avec un contrat de travail à durée déterminée et des travailleurs intérimaires sur la base du nombre moyen de ces salariés pendant la période de 5 années précédant les élections ;
- l'introduction d'une disposition garantissant que dans les petites entreprises votant selon le système majoritaire la protection légale des minorités ne se fasse pas au détriment des délégués élus mais par l'adjonction d'un mandat de délégué effectif supplémentaire ;
- l'abolition du seuil de 150 salariés pour le recours à des conseillers conformément à l'article 6 de la loi ;
- l'électorat passif à partir de 18 ans ;
- le droit de recourir aux services d'experts pour l'analyse de dossiers en relations avec les missions de la délégation aux frais de l'entreprise dans les limites d'un budget à fixer d'un commun accord entre la direction et la délégation qui doit être approprié par rapport au nombre de salariés concernés et à l'envergure de l'entreprise et à sa complexité; en cas de désaccord sur ce budget ou l'interprétation de l'extension de ce droit l'Office National de Conciliation tranchera ;
- le droit pour la délégation du personnel d'utiliser les mêmes moyens de communication que la direction pour informer les salariés et pour communiquer entre les membres de la délégation et ses conseillers et experts, avec les délégations d'établissements, les délégations centrales, les délégations du groupe, les membres salariés du comité mixte d'entreprise, du conseil d'administration et du comité d'entreprise européen si ces institutions existent; il s'agit plus particulièrement du droit d'affichage, du droit de communication téléphonique et électronique en utilisant les réseaux de l'entreprise, le droit de diffuser des communications écrites soit par distribution par les membres de la délégation dans l'entreprise soit par le courrier interne ;
- le droit à une documentation spécialisée (recueils de législation, livres et autres publications en relation avec les missions de la délégation, du/de la délégué/e à la sécurité et du/de la délégué/e à l'égalité, droit d'utilisation de l'internet à cette fin, droit d'abonnement à la presse spécialisée) dans le cadre d'un budget approprié et adapté à l'entreprise ;
- le droit de recourir aux services d'un/e assistant/e administratif/ve pour les besoins de la délégation sur la base de 40 heures pour 750 salariés représentés ;
- le droit pour les délégués suppléants et le délégué à la sécurité d'assister avec voix consultative aux réunions de la délégation ;
- une extension sensible des crédits d'heures de formation pour les délégués du personnel ;
- l'attribution du même volume de crédit formation pour tout délégué du personnel indépendamment de la taille de l'entreprise ;
- une offre de cours pour apprendre la langue luxembourgeoise dans le cadre de la formation offerte aux délégués ;
- le droit d'utiliser le congé-formation pour participer aux formations organisées par l'IFES, les chambres professionnelles salariales, les institutions de formation de la CES ;
- le droit à un congé-formation pour les délégués suppléants ;
- la prise en charge du coût de la formation syndicale ainsi définie par l'employeur et/ou le Ministère du travail ;
- le droit pour les délégués effectifs de quitter leur lieu de travail resp. leur établissement dans le cadre de leurs missions et en utilisant leur crédit d'heures; les frais de déplacement sont à charge de l'entreprise et les modalités d'exercice de ce droit sont à régler par un accord entre la délégation et la direction; en cas de désaccord l'Office national de conciliation tranchera ;
- le droit pour les délégués libérés resp. le président de la délégation de se rendre sur les différents lieux de travail des salariés représentés par la délégation, selon des modalités à fixer d'un commun accord entre la direction et la délégation; ce droit ne concerne pas seulement les différents établissements ou chantiers d'une entreprise, mais également les délégués et les salariés des entreprises de services qui travaillent au sein d'une autre entreprise ;
- la précision des droits des délégués à la sécurité par analogie aux dispositions régissant les droits des délégué/es à l'égalité notamment en ce qui concerne la formation et le crédit d'heures, le renforcement et l'extension de leur droit de contrôle en ce qui concerne les tournées de contrôle tant sur les chantiers et les unités de production, que dans les services de vente et dans les services administratifs. Le droit d'effectuer des tournées de contrôle ne doit pas dépendre de l'accord de la direction, mais se fait suivant un programme établi par la délégation du personnel concernée et remis à l'employeur lors de la mise en place de la délégation.
- la précision des attributions des délégations en relation avec le règlement intérieur d'une entreprise ;

- l'information obligatoire de la délégation sur l'évolution économique, sociale et financière de l'entreprise dans les réunions obligatoires de celles-ci avec la direction ; cette même information devant parvenir au moins une fois par an à la délégation du personnel dans toutes les entreprises quelque soit leur forme juridique.
- la consultation préalable obligatoire des délégations du personnel avant toute introduction d'événements ayant un impact quelconque sur le personnel de l'entreprise;
- le droit d'introduire des mesures spécifiques pour les personnes handicapées.

D'une façon générale les revendications émises ci-dessus pour les membres des délégations principales valent également pour les membres des délégations d'établissement, des délégations centrales, des délégations du personnel au niveau du groupe et des membres salariés du comité mixte d'entreprise.

En ce qui concerne le **crédit d'heures** l'OGBL revendique

- **pour les délégations principales:**
 - un crédit d'heures de 40 heures par semaine pour 250 salariés représentés
 - 1 délégué libéré à partir de 251 salariés représentés
 - 2 délégués libérés à partir de 501 salariés représentés
 - 3 délégués libérés à partir de 1001 salariés représentés
 - 4 délégués libérés à partir de 1501 salariés représentés
 - 5 délégués libérés à partir de 3001 salariés représentés
- **pour les délégations centrales et les délégations du personnel au niveau du groupe**
 - un crédit d'heures de 40 heures par semaine pour 750 salariés représentés
 - 1 délégué libéré à partir de 751 salariés représentés
 - 2 délégués libérés à partir de 1501 salariés représentés
 - 3 délégués libérés à partir de 3001 salariés représentés

L'OGBL exige le renforcement de la protection de tous les délégués contre le licenciement, contre les conséquences sur l'exercice du mandat et sur leur protection en cas de transfert, de scission, de cession ou de fusion d'entreprise ou de partie d'une entreprise. L'OGBL revendique une meilleure protection du délégué dans la mesure de mise à pied. L'OGBL demande que les délé-

gués ne peuvent subir de mutation de fonction sans leur accord pendant la durée de leur mandat. Si pour cause de restructuration interne ou pour raison économique une suppression de poste d'un délégué deviendrait inévitable, l'employeur sera tenu de garantir au délégué concerné un emploi similaire correspondant à ses qualifications et avec une rémunération équivalente, ainsi qu'un plan garantissant une évolution de carrière identique au poste et à la fonction précédente.

L'OGBL exige des dispositions claires garantissant pour les délégués libérés le maintien de la rémunération y compris des suppléments liés au poste de travail ou à la nature du travail exercé auparavant par le délégué, l'évolution normale de la carrière, de l'accès à la formation professionnelle continue conformément aux dispositions en vigueur dans l'entreprise et du droit à la promotion conformément aux règles générales en vigueur dans l'entreprise.

Dans le cas où l'avis des syndicats représentatifs sur le plan national est requis par la loi ou un règlement pour statuer sur la demande d'une entreprise p.ex. dans le cadre de la législation sur l'organisation du temps de travail, les organisations syndicales ont le droit de requérir les informations nécessaires auprès de l'entreprise et de rencontrer les délégués du personnel au sein de l'entreprise pendant leur temps de travail pour émettre un avis circonstancié et sérieux.

L'OGBL estime que le droit à l'information, à la consultation et à la participation aux décisions des salariés par le biais de leurs délégués est un droit élémentaire qui doit s'appliquer à tous les salariés quelque soit leur statut et quelque soit la nature de l'entreprise (société commerciale, association sans but lucratif, société coopérative, société de fait, entreprise ou établissement public ou privé). Pour les fonctionnaires et employés publics des administrations de l'Etat ce droit peut se concrétiser par une législation analogue à celle en vigueur pour la fonction publique communale. Dans l'éducation nationale il est nécessaire de créer des délégations du personnel élues au niveau communal pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et au niveau des différents lycées et établissements publics pour l'enseignement secondaire et supérieur, ainsi qu'au niveau de l'éducation différenciée.

Pour une réforme de la législation sur les comités mixtes et la représentation des salariés dans les conseils d'administration!

En ce qui concerne les **comités mixtes** d'entreprise, l'OGBL exige

- l'instauration de comités mixtes d'entreprises dans toutes les entreprises à partir de 75 salariés et quelque soit la forme juridique de l'entreprise, sa nature commerciale ou non, son caractère public ou privé ;
- l'introduction d'un droit d'initiative pour les sujets où le comité mixte a compétence de décision ;

- la précision des dispositions concernant l'article 7.3, 7.4. et 7.5. de la loi afférente ;
- l'adaptation de l'article 8.3 à l'évolution légale ;
- le droit pour le groupe salarial de suspendre les décisions de la direction en cas de litige sur l'interprétation des dispositions de l'article 7 de loi afférente ;
- l'obligation pour l'ITM de suspendre les décisions de la direction en cas de violation de l'obligation d'information et de consultation ;
- la précision de la notion de consultation qui doit être effective et non purement formelle et qui ne peut se confondre avec la procédure d'information ;
- le droit pour le côté salarial de pouvoir disposer d'une aide administrative et matérielle adéquate (cf. revendications au niveau des délégations) ;
- le droit de pouvoir recourir aux services d'experts externes à désigner par le groupe salarial aux frais de l'entreprise dans tous les cas où un avis du comité mixte est requis sur un sujet, c'est-à-dire lorsqu'il y a obligation de consultation ;
- l'introduction d'un crédit d'heures pour les membres du comité mixte d'entreprise ;
- l'introduction d'un droit à la formation en relation avec leurs missions pour les membres du comité mixte.

En ce qui concerne les représentants syndicaux dans les **conseils d'administration** des sociétés anonymes, l'OGBL revendique que

- les droits d'action des représentants salariaux soient élargis de sorte qu'ils aient la possibilité de recourir aux frais de l'entreprise aux services d'un expert-commissaire soumis au secret professionnel, mais doté de droits de contrôle étendus en ce qui concerne la gestion de l'entreprise ;
- le conseil d'administration ne peut pas déléguer des compétences contre la volonté de la majorité des représentants salariaux à d'autres organes de la société ;
- le champ d'application de la loi soit étendue à toutes les entreprises et à tous les groupements d'entreprises occupant plus de 500 salariés ainsi qu'aux entreprises publiques, aux sociétés coopératives et aux sociétés non-commerciales de quelque nature juridique qu'elles soient mais occupant plus de 500 salariés ;
- la représentation des syndicats représentatifs au plan national devrait être assurée dans tous les conseils d'administration de sociétés de groupements d'entreprise ou de société formés de plusieurs établissements.
- Les modalités d'élection des représentants salariaux tant au niveau des comités mixtes que des conseils d'administration doivent être précisées et révisées sur un certain nombre de points techniques.

Résolution II

Priorité à l'éducation et à la formation continue !

Le Congrès de l'OGBL souligne l'importance de la politique en matière d'enseignement pour le développement futur du Luxembourg. Le potentiel d'avenir du Luxembourg est en effet directement fonction d'un engagement politique marqué du pays dans le domaine de l'enseignement. Le Congrès de l'OGBL appuie les propositions de l'OGBL en matière de politique d'enseignement et notamment le mémorandum du 4^e Congrès, et décide de charger le Comité national d'engager au niveau du syndicat un vaste débat sur la politique de l'enseignement. Les thèmes prioritaires de cette discussion, à laquelle devront prendre part tous les acteurs et décideurs de l'enseignement, seront les suivants : formation professionnelle, formation continue et droit à l'apprentissage tout au long de la vie, politique de l'enseignement supérieur et recherche. Une conférence OGBL sur la politique de l'enseignement, à l'occasion de laquelle le syndicat se donnera un nouveau programme d'action, devra clôturer cette discussion.

Résolution III

Egalité entre les sexes dans le monde du travail

Objectifs de politique syndicale

Pour l'OGBL, l'égalité entre hommes et femmes est avant tout une question de démocratie dans notre société. Malgré les nombreuses avancées réalisées à ce jour, cette égalité n'est pas encore acquise dans les faits.

La sous-représentation des femmes reste une réalité tant dans le monde politique et économique qu'au sein des organisations sociales — dont les syndicats — et dans le monde du travail. Et le phénomène est d'autant plus marqué qu'il s'agit de fonctions de direction et de gestion.

Pour la tranche d'âge allant de 15 à 65 ans, les femmes actives sont nettement sous-représentées par rapport aux hommes. Elles perçoivent en outre un salaire moyen inférieur de 25 % à celui de leurs homologues masculins. Ces inégalités trouvent en grande partie leur origine dans le choix des professions et la répartition inégale du travail entre hommes et femmes au sein de la famille et pour l'éducation des enfants. 12 de ces 25 % ne se justifient toutefois pas et traduisent une discrimination affectant directement les femmes.

La fin de cette discrimination directe et indirecte des femmes dans le monde du travail et la mise en œuvre d'une réelle égalité des chances préalablement à l'instauration d'une égalité effective passent obligatoirement par une modification radicale de la perception du rôle des hommes et des femmes dans la société. Le thème de l'égalité doit en outre s'imposer dans tous les domaines de la politique, et toute initiative politique est également à évaluer à l'aune de ce critère. **L'OGBL abordera positivement toutes les initiatives en ce sens prises par**

les responsables politiques — notamment dans les domaines suivants : éducation et formation, famille et jeunesse, social et fiscalité, économie et emploi — et propose à tous sa pleine collaboration en ces matières.

L'OGBL estime que toutes les prescriptions, réglementaires et administratives et leurs applications doivent être soumises à examen sur la base du principe d'égalité afin d'en déceler les éventuelles discriminations. A l'avenir, le principe de l'égalité entre hommes et femmes doit s'imposer en composante incontournable de la politique — et les intérêts ainsi que les conditions de vie propres aux hommes et aux femmes doivent être pris en compte dans tous les projets de société, leurs impacts n'étant pas exempts d'effets discriminatoires sur l'égalité des sexes. A cet égard, un processus d'examen systématique s'avère incontournable.

La réalisation des objectifs de politique de l'emploi visant à promouvoir le travail des femmes, engagement pris par le Luxembourg au sein de l'UE, requiert de nouveaux efforts soutenus afin d'améliorer l'offre en matière de crèches dans tout le pays, de garantir dans toutes les communes une offre de services de garde pendant toute la journée pour les enfants des écoles maternelles et primaires et de développer un système dit « l'école avec des cours le matin et l'après-midi » pour les élèves de l'enseignement secondaire technique et général.

C'est toutefois par le monde du travail que l'OGBL est particulièrement sollicité en tant que syndicat.

La promotion des femmes reste pour l'OGBL un objectif majeur tant dans le monde du travail qu'en matière de politique de l'emploi. On peut toutefois se demander si cet objectif est réalisable uniquement par le biais de projets pilotes, d'appels et de campagnes d'information. Pour l'OGBL, la législation actuelle contre la discrimination dans le monde du travail est insuffisante. Il est temps de considérer l'adoption d'une **loi globale et générale sur l'égalité au travail**. Les débats relatifs à une telle loi devront porter, entre autres, sur l'ancrage de plans visant à réaliser l'égalité dans les entreprises, la mise en œuvre d'une politique salariale non discriminatoire au niveau de l'entreprise et l'introduction d'un devoir d'information envers la représentation du personnel, les syndicats représentatifs sur le plan national représentés dans l'entreprise et l'Inspection du Travail quant aux initiatives prises par l'entreprise en vue de réaliser l'égalité des chances.

Pour ce qui est de **l'aménagement du temps de travail**, l'OGBL demande la révision de la législation applicable en la matière.

En matière d'organisation du temps de travail, d'élaboration des horaires de travail et de développement de modèles de temps de travail, l'entreprise doit en principe tenir compte de la nécessité de permettre la conciliation entre la vie professionnelle et la **vie familiale**, notamment sous l'angle de l'éducation d'enfants en bas âge et d'enfants en âge scolaire.

Il faut introduire un **droit positif au travail à temps partiel** pour les pères et mères d'enfants en bas âge et d'enfants fréquentant l'école primaire. Si les négociations actuellement menées par les syndicats et l'Union des entreprises du Luxembourg (UEL) ne débouchent pas sur un résultat positif d'ici au printemps 2005, l'OGBL demandera au gouvernement d'agir et de légiférer.

Au-delà du cadre des négociations nationales avec le patronat, la problématique de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale doit intégrer la politique de conventions collectives tant au niveau des entreprises que des secteurs économiques. Le Congrès demande aux commissions tarifaires des 15 syndicats professionnels de l'OGBL de prendre cette revendication en compte lors de leurs travaux. Le Congrès charge le Département tarifaire de l'OGBL de dresser un tableau récapitulatif des conventions collectives actuellement en vigueur, de développer sur cette base de nouveaux modèles de temps de travail et de faire rapport à ce sujet au Comité national.

Une attention particulière devra être accordée à la politique d'égalité dans l'enseignement et la formation professionnelle. Le congrès de l'OGBL demande aux mandataires de l'OGBL des divers organes en charge de l'enseignement et des Chambres professionnelles de tout mettre en œuvre afin que la problématique de l'égalité des chances entre hommes et femmes acquière une reconnaissance politique définitive. L'orientation professionnelle devra ici faire l'objet d'un intérêt spécifique.

En matière de formation professionnelle continue, l'OGBL exige une analyse qualitative de la participation aux activités de perfectionnement, en différenciant entre les formations continues fréquentées à titre individuel et celles organisées par l'entreprise. Le Congrès demande au Département tarifaire de l'OGBL de remettre au Comité national une analyse de l'application pratique de la loi sur la formation professionnelle continue en entreprise, notamment pour ce qui est de la participation des délégués du personnel à l'élaboration des plans de formation continue et de l'application ainsi que de la promotion du principe d'égalité. En plus, l'OGBL revendique l'établissement de plans de formations pour ceux désireux de réintégrer la vie professionnelle.

La nouvelle législation en matière de conventions collectives oblige les parties à une convention collective à intégrer dans leurs négociations le thème de l'égalité de traitement entre hommes et femmes. Cette obligation est censée insuffler une nouvelle dynamique aux négociations de conventions collectives menées tant au niveau sectoriel que dans les grandes entreprises. La possibilité de conclure des accords sectoriels spécifiques, également prévue par la nouvelle législation, peut ici s'avérer un outil précieux. L'OGBL et ses syndicats professionnels sont prêts à assumer leurs responsabilités et attendent des employeurs et de leurs organisations une même disposition. Le Congrès de l'OGBL charge le Département tarifaire de l'OGBL de proposer à court terme au

comité national une stratégie en la matière et de dresser chaque année le bilan de la politique d'égalité des chances mise en œuvre dans le cadre des conventions collectives. Ces rapports seront joints au rapport d'activité pour le prochain Congrès.

Le Congrès OGBL constate que, après les progrès réalisés dans la foulée du programme de promotion féminine lancé par l'OGBL en 1993, la politique de l'OGBL en la matière connaît aujourd'hui un passage à vide. Le Congrès charge le Bureau exécutif de remettre au Comité national, à court terme, un rapport critique sur la mise en œuvre du programme de promotion féminine ainsi que des propositions en vue d'une meilleure intégration de la politique d'égalité dans l'action de l'OGBL. Ces propositions porteront également sur la mise en place du réseau des délégués à l'égalité, la création d'un comité à l'égalité, l'organigramme interne de l'OGBL suite à la réorganisation du Département Femmes, ainsi que sur le travail de formation de l'OGBL au sein de l'Institut de formation économique et social et le plan interne de formation professionnelle continue en faveur du personnel de l'OGBL.

Résolution IV

La personne âgée dans notre société :

pour un programme d'action syndicale

Le mémorandum joint en annexe et consacré au thème « La personne âgée dans notre société » a été adopté lors du 4^e Congrès de l'OGBL. Le contenu de ce document conserve pour l'OGBL toute son actualité. Le Congrès de l'OGBL constate par ailleurs que la discussion au sujet du rôle de la personne âgée dans notre société est dominée par le leitmotiv du vieillissement démographique de la population et de son impact sur la situation financière de l'assurance pension et de l'assurance maladie. Les débats de politique de l'emploi traitant de la situation des personnes âgées sur le marché du travail sont eux aussi imprégnés de cette approche budgétaire. A l'opposé, le Congrès de l'OGBL souligne la nécessité d'une vaste politique visant à définir le rôle de la personne âgée dans notre société. Le Congrès décide de développer, sur cette base, un programme d'action syndicale pour le 6^e congrès OGBL et charge le Département des Pensionnés ainsi que le Bureau exécutif de remettre au Comité national, pour le premier semestre 2005, une proposition *ad hoc* en ce sens.

Résolution V

Organisation d'un Congrès extraordinaire pour l'examen et la modification des statuts et du programme d'action et de principe de l'OGBL

25 ans après la fondation de l'OGBL, les contextes économique et sociétal mais aussi le droit du travail et la politique sociale dans lesquels s'inscrit l'action syndicale ont fortement évolué. Certes, le syndicat a lui aussi sensiblement changé au cours de ces 25 années et s'est adapté — dans son action, son mode de fonctionne-

ment et sa composition sociale — à ces évolutions. Néanmoins, le moment est venu de revoir notre programme de principe et d'action, de dresser un bilan et, dans la foulée de cette analyse, de donner à l'OGBL un nouveau programme de principe et d'action. La présentation d'une déclaration de principe et son adoption lors du 4^e Congrès ordinaire de l'OGBL servaient déjà cet objectif.

Afin que cette discussion englobe toute l'organisation, le 5^e Congrès ordinaire décide de la tenue d'un Congrès OGBL extraordinaire au premier semestre 2006. La date exacte et l'ordre du jour définitif seront fixés par le Comité national.

Le Congrès extraordinaire permettra également de finaliser la réforme des statuts décidée lors du 4^e Congrès ordinaire.

Le Congrès charge le Bureau exécutif de remettre au Comité exécutif et au Comité national, dans le courant du premier trimestre 2005, un bilan du programme de principe et d'action et de proposer des méthodes ainsi que des délais pour l'adoption d'un nouveau programme de principe. Il s'agira d'assurer la conformité aux statuts des débats internes et de permettre l'introduction de nouvelles formes de démocratie participative.

Sur la base

- des propositions de modifications de statuts soumises au cours des derniers mandats par les diverses structures OGBL,
- des résultats d'un prochain débat du Comité exécutif quant à l'orientation à donner aux modifications des statuts suite à la nouvelle législation en matière de conventions collectives et aux débats du Congrès sur la politique tarifaire de l'OGBL et l'avenir du dialogue social,
- de l'analyse de l'existence future, du mode de fonctionnement et du champ d'action de la CGT dans le contexte du développement de la situation et de l'action syndicales aux niveaux national, interrégional, européen et international,

le Congrès décide en outre de charger le Bureau exécutif d'élaborer une proposition exhaustive en vue d'une nouvelle rédaction des statuts de l'OGBL.

Une fois examinée et — le cas échéant — retravaillée par le Comité national, la proposition sera présentée aux diverses structures de l'OGBL pour examen et discussion. Les demandes en modification résultant de ces discussions seront ensuite traitées conformément aux statuts et remises au Congrès extraordinaire pour décision.

Le Congrès extraordinaire remplace, pour la prochaine période, la Journée syndicale prévue par les statuts.

Résolution VI

Soins de santé, santé et sécurité sur le lieu de travail, sécurité sociale

Le 5^e Congrès ordinaire de l'OGBL souligne l'importance et la priorité politique que constituent la préservation et le développement d'un système de soins de santé qui, parallèlement aux avancées dans les domaines de la médecine et des soins de santé, offre à tout un chacun un panel diversifié de prestations publiques, appréciables en termes de qualité et de quantité et dont le financement est garanti.

Le Congrès renvoie également à la nécessité de soutenir encore davantage non seulement un système de médecine préventive, mais également la santé et la sécurité sur le lieu de travail dans le cadre des efforts consentis dans le droit du travail et la politique tarifaire et de santé.

Le Congrès charge le Comité national de l'OGBL d'élaborer et de mettre en place rapidement, en collaboration avec toutes les structures concernées, un programme d'action syndicale. Les principes directeurs de ce programme d'action doivent

- d'une part, constituer la poursuite d'une politique nationale en matière de santé, assurant aux citoyens l'égalité d'accès aux prestations et aux infrastructures de soins de santé et excluant les différences de prestations injustifiées dans les soins médicaux ;
- et d'autre part, constituer la préservation, le développement et la modernisation du système de sécurité sociale qui a fait ses preuves et qui est organisé selon les principes de la communauté de risque et du financement mixte par l'État, les entreprises et les assurés,
- et constituer la thématique de la santé physique et psychique et de la sécurité sur le lieu de travail allant dans le sens de l'application cohérente d'une culture préventive durable dans l'intérêt des travailleurs.

Résolution d'actualité

Pour le modèle social luxembourgeois et le dialogue social !

Depuis des années, la culture sociale européenne souffre des pressions de la pensée économique néo-libérale. Les **attaques permanentes contre l'État social**, contre les systèmes de sécurité sociale éprouvés et contre les acquis sociaux des citoyens européens ont mené à une **poussée supplémentaire du chômage de masse** et ont amplifié les différences sociales dans la société.

Le 5^e/XXX^e Congrès ordinaire de l'OGBL souligne la nécessité d'un **changement de l'orientation politique** en Europe, qui confronterait la dimension sociale au développement européen de l'idéologie néo-libérale en faveur de la compétitivité économique tout comme au développement effréné du libre marché et de l'économie concurrentielle. Aussi dans notre pays, une réorientation du débat sur la compétitivité est nécessaire.

Au lieu d'une redistribution supplémentaire de la richesse sociale de l'Europe en faveur des gros actionnaires et des gros salaires, l'OGBL revendique **la sauvegarde et la consolidation des systèmes publics et solidaires de sécurité sociale, de l'État social et de ses prestations**.

Des **programmes d'investissements publics** et un **accroissement général de la demande** par le biais d'une politique salariale et des revenus adaptée à l'évolution de la productivité économique à moyen terme, tout comme une **politique active en faveur de l'emploi**, sont les alternatives à une logique imprévoyante de diminution des coûts avec toutes les conséquences négatives qui en découlent.

Dans ce sens, l'OGBL demande à l'Union luxembourgeoise des Entrepreneurs **de cesser ses attaques improductives contre l'acquis social et contre la paix sociale au Luxembourg**. Ces attaques ne portent pas seulement préjudice aux relations sociales et à la cohésion sociale, mais sont également préjudiciables au site économique luxembourgeois.

Dès lors, l'OGBL attend du **gouvernement** qu'il réfute les provocations superflues de l'UEL à l'égard de l'indexation automatique des salaires et du salaire social minimum et qu'il s'oppose au retrait, partiel ou total, des employeurs dans le financement des caisses de maladie. L'OGBL rappelle cependant que la Tripartite avait convenu d'une discussion sur les sources alternatives de financement de notre système de sécurité sociale et que cette discussion n'a toujours pas eu lieu.

L'OGBL tient également à rappeler la **réforme toujours pendante de la loi sur l'invalidité** afin de prendre enfin en compte les orientations de la Tripartite. Lors de la préparation de cette réforme, les critiques des chambres professionnelles salariales émises à l'égard des deux projets de lois portant réforme de l'invalidité doivent être prises en compte.

L'OGBL attend du gouvernement qu'il ne dispense pas les employeurs et les fortunés de contribuer aux ressources fiscales indispensables dans notre pays. Afin de garantir la pérennité de son site économique, le Luxembourg a besoin **d'investissements substantiels dans l'éducation et la formation professionnelle tout comme il lui faut des services et infrastructures publics performants**. Afin de garantir la paix et la cohésion sociales, nous avons besoin d'un **système performant de sécurité sociale**. Tout ceci n'est évidemment pas disponible au coût zéro, dès lors, les charges y découlant doivent être réparties de façon socialement équitable.

L'OGBL réitère également sa revendication à l'égard du gouvernement, de refuser **la directive dite Bolkestein**, étant donné qu'elle comprend à côté des désavantages économiques et sociaux et des dangers pour toute une panoplie de services, la libéralisation et la commercialisation du secteur santé et social, des services publics et de la sécurité sociale publique.

L'OGBL se prononce également avec véhémence **contre la directive européenne en matière de temps de travail**, qui bouscule scandaleusement les intérêts des travailleurs européens en matière d'aménagement de leur temps de travail.

Le 5^e/XXX^e Congrès ordinaire de l'OGBL souligne également **l'urgence de la réforme des droits de cogestion** afin de garantir enfin leur adaptation aux intérêts de la représentation des travailleurs dans les entreprises.

L'OGBL adhère au dialogue social et au modèle social luxembourgeois. Pour les garantir, il faut des partenaires ouverts à la négociation et disposés aux compromis. Ceci implique également l'accord de principe des syndicats, du patronat et de la politique quant au but de la démarche, à savoir : l'intérêt général et le progrès social et sociétal.

1.1.2. Congrès extraordinaire pour la révision des statuts du 1^{er} juillet 2006

Suite à la résolution du Congrès ordinaire des 26 et 27 novembre 2004, le Congrès extraordinaire pour la révision des statuts de l'OGBL a eu lieu le 1^{er} juillet 2006 au Centre de Conférences de l'hémicycle au Kirchberg/Luxembourg. Pendant presque 6 heures, 567 délégués ont discuté, et ceci malgré un temps d'été splendide, sur une modernisation des statuts. Il avait déjà été décidé lors de l'avant-dernier congrès en 1999 de procéder à une réforme générale des statuts. Vingt ans après la fondation de l'OGBL, il semblait nécessaire d'examiner s'il y avait lieu ou non d'effectuer des changements. Le Congrès extraordinaire a également adopté une résolution relative au statut unique.

Ordre du jour

- 9h00 — Ouverture du Congrès
 — Allocution de bienvenue du président de l'OGBL
 — Présentation, discussion et adoption du règlement d'ordre intérieur
 — Élection du Bureau du congrès
 — Contrôle des mandats
 — Présentation du projet des statuts
 — Présentation, discussion et vote des textes et amendements proposés
- 12h30 — Déjeuner
- 14h15 — Reprise des travaux
 — Commission de contrôle : élection de trois membres suppléants
 — Résolution relative au statut unique
- 17h00 — Allocution de clôture

Résolution relative au statut unique

En vue de la création d'un statut unique pour ouvriers et employés, le Congrès décide que lors de l'introduction d'un statut unique pour salariés, le Comité national

pourra faire les modifications de texte nécessaires qui seront soumises au prochain Congrès ordinaire de l'OGBL pour ratification.

1.2. Conférences nationales

1.2.1 Conférence des syndicats du 12 juin 2007

Réunis le 12 juin 2007 en conférence des syndicats, plus de 500 délégués du personnel de l'OGBL de tous les secteurs économiques ont analysé au Casino syndical de Bonnevoie la situation sociopolitique et économique nationale et européenne pour formuler leurs revendications à l'adresse du patronat et du gouvernement : une politique tarifaire offensive, une réforme de la législation sur la cogestion, l'opposition aux détériorations de la directive sur le temps de travail, le besoin d'une Europe sociale et l'opposition au Livre vert sur le droit du travail :

Résolution

La politique tarifaire offensive de l'OGBL au service du progrès social

La négociation autonome et collective des salaires, du temps de travail, de la sauvegarde des emplois, de la formation professionnelle continue, de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail e.a., est la base du progrès social dans les entreprises et dans les divers secteurs de l'économie au Luxembourg.

En outre, une politique tarifaire efficace a un impact positif sur le développement du droit du travail et aide à contrer les attaques portées contre le droit du travail et le droit social.

La politique tarifaire offensive et continue de l'OGBL reste par conséquent le principal instrument de défense des intérêts des salariés en matière de rémunération et d'emploi. Dans ce cadre, l'affiliation massive des salariés au mouvement syndical, l'esprit de solidarité et l'action syndicale constituent la véritable force motrice d'une politique tarifaire efficace.

Outre cette force d'action par l'organisation, ce sont l'indépendance et la démocratie interne syndicale affichées par l'OGBL qui justifient et légitiment son rôle de premier plan en matière de politique tarifaire dans les entreprises et dans les secteurs de l'économie luxembourgeoise.

Le modèle actuel des relations tarifaires a fait ses preuves

L'OGBL est prêt à défendre, également à l'avenir, le modèle des relations tarifaires actuellement en vigueur au Luxembourg, lequel ajuste et adapte les négociations de conventions collectives en fonction des entreprises ou des groupes d'entreprises, secteurs professionnels et secteurs économiques concernés.

Ce type de négociations tarifaires, qui permet l'adaptation ciblée du cadre de négociation à la situation écono-

mique respective ou spécifique de chaque entreprise, a fait ses preuves et contribue de façon déterminante au maintien de la paix sociale.

L'efficacité de ce modèle dépend toutefois de la réalisation de deux conditions majeures en matière de législation et de droit du travail :

L'index et le salaire social minimum — garants de la paix sociale et d'une politique tarifaire adaptée aux besoins des entreprises

1. Une politique tarifaire différenciée, orientée en fonction des résultats individuels et spécifiques des entreprises passe par la compensation automatique de la perte réelle de salaire et de pouvoir d'achat due à l'augmentation des prix.

Pour l'OGBL, le principe légal de l'indexation automatique des salaires reste dès lors un acquis intangible du salariat; comme par le passé, le syndicat rejette catégoriquement toute détérioration structurelle légale de l'indexation automatique de l'inflation.

L'opposition réussie de l'OGBL aux détériorations structurelles de l'index proposées par le gouvernement et le patronat lors des discussions tripartites de 2006, doit être poursuivie.

L'OGBL rappelle que le report éventuel de tranches d'index en cas de forte inflation constitue une mesure provisoire qui expirera au 31.12.2009.

L'OGBL invite dès lors les partis politiques à prendre clairement position en faveur du maintien de l'index à long terme.

Remettre l'index en question, c'est non seulement entamer le pouvoir d'achat des salariés, mais aussi s'opposer au modèle de relations tarifaires dans les entreprises, modèle ayant fait ses preuves et favorable à la paix sociale.

2. Par ailleurs, il importe également de ne pas toucher au salaire minimum légal ni au principe de ses revalorisations et de son adaptation périodique en fonction de l'évolution générale des salaires au Luxembourg.

Meilleure prise en compte des gains de productivité des entreprises dans les conventions collectives des salariés!

L'OGBL se bat pour une plus grande équité salariale. Les évolutions actuellement divergentes des bénéfices des entreprises et des revenus du capital d'une part, et des salaires d'autre part doivent être freinées, stoppées et inversées afin de prévenir une nouvelle répartition inéquitable, du bas vers le haut, de la richesse au sein de la société.

Les retards des salaires par rapport à l'évolution des revenus du capital exige la mise en œuvre d'une politique tarifaire qui s'oppose efficacement aux offensives du patronat contre les salaires. Une attitude de réserve en matière de politique tarifaire et l'application d'une politique salariale modérée ne sont pas de mise et ne sauraient être objectivement justifiées.

L'OGBL rappelle que l'accord tripartite n'est lui non plus pas favorable à la mise en œuvre d'une politique salariale modérée.

Pour le moyen terme, il a été décidé de calquer l'évolution des salaires sur l'évolution générale de la productivité de l'économie luxembourgeoise.

Lors des prochains cycles de négociations, l'OGBL devra pratiquer une politique salariale et tarifaire offensive qui garantisse, pour tous les secteurs de l'économie, une juste prise en compte des gains de productivité dans les conventions collectives.

Il faut lutter activement contre les stratégies et les attaques salariales du patronat

Il s'agit ici de contrer efficacement et de déjouer les assauts de plus en plus fréquents lancés ces dernières années contre les salaires par le patronat et les nouvelles stratégies salariales prônées par ce dernier.

Ces stratégies salariales ont pour objectif premier la réduction de la masse salariale avec, pour corollaire principal, la soustraction définitive des gains de productivité sur le long terme de la masse salariale prévue par les conventions collectives et dans l'entreprise.

En ce sens, le patronat avance notamment les revendications systématiques suivantes:

- pour des accords de salaire revus à la baisse et le remplacement des augmentations salariales définitives (linéaires ou non) par des primes ponctuelles,
- contre l'introduction et/ou pour la suppression des structures et des carrières salariales basées sur l'ancienneté des salariés dans l'entreprise,
- pour la mise en œuvre de carrières salariales bémolisées et dévalorisées lors de l'engagement de nouveau personnel.

Solidarité et pensée collective en lieu et place de la soumission en entreprise, équité de façade et concurrence entre collègues de travail

Outre la réduction de la masse salariale prévue par les conventions collectives, les stratégies salariales des employeurs visent également le renforcement de la pression concurrentielle parmi les salariés, de la soumission, l'intensification du travail et, surtout, la désolidarisation et la désaffection des salariés face à la pensée collective et à l'action syndicale.

L'idéologie de « l'individualisation des salaires en fonction de la performance individuelle de travail » illustre ces tentatives d'affaiblir la conscience salariale syndicale et collective des salariés, de donner l'apparence d'un salaire équitable et de promouvoir la division par la pensée concurrentielle.

Les systèmes d'évaluation individuelle du travail et des performances, censés donner l'illusion d'une juste rémunération basée sur la performance, sont un moyen bien

spécifique de priver les salariés d'augmentations salariales réelles continues et de les discipliner en les soumettant à une pression de performance.

Le débat du patronat sur l'«absentéisme» est une provocation contre l'humanisation du monde du travail et de l'entreprise !

L'OGBL constate que les statistiques officielles sur les périodes d'interruption de travail pour cause de maladie dans les divers secteurs économiques au Luxembourg ne justifient en rien de tirer la sonnette d'alarme et de prendre des mesures spécifiques.

Poser les cas de maladie en problème pour la «compétitivité» des entreprises luxembourgeoises est parfaitement inacceptable.

L'OGBL demande aux employeurs d'accepter et de respecter la maladie comme une composante à part entière de la condition de l'être humain. La personne malade ne peut être pénalisée ni rabaissée matériellement.

Dans ce contexte, citons également ces systèmes de primes qui n'ont pas grand-chose à voir avec un monde du travail à visage humain, comme par exemple les primes liées aux périodes d'absence pour cause de maladie («primes d'absentéisme»).

Il est demandé aux employeurs de se consacrer en priorité à la protection de la santé et à la sécurité dans leurs entreprises et de supprimer ou prévenir les conditions, relations et temps de travail défavorables à la santé et au progrès social.

La politique tarifaire de l'OGBL — transposition optimale des résultats économiques des entreprises dans les conditions de travail et de rémunération prévues par les conventions collectives

Une politique tarifaire offensive, cela signifie — pour l'OGBL — faire opposition aux stratégies de politique tarifaire hostiles aux salariés prônées par les employeurs et traduire de façon optimale les gains de productivité et les résultats économiques des entreprises en hausses salariales réelles et durables garantissant l'avenir social et professionnel des salariés.

Nos négociations de conventions collectives doivent rechercher à ce que l'évolution des salaires et les volumes salariaux correspondants soient établis, régis et fixés dans toute la mesure du possible via les conventions collectives.

Il s'agit, pour les diverses conventions, de réduire voire de prévenir les divergences entre le salaire tarifaire et salaire réel.

La conclusion de conventions collectives aussi favorables que possible doit permettre de priver les employeurs de la possibilité de mener dans leur entreprise une politique

salariale parallèle destinée à affaiblir la convention collective et sa force de rayonnement auprès des salariés et à accroître la dépendance matérielle directe et l'infériorité du salarié par rapport aux décisions unilatérales et à la volonté de l'employeur.

Mais une politique tarifaire offensive c'est aussi et surtout l'opposition syndicale à la volonté des employeurs de priver des couches entières de salariés du bénéfice des conventions collectives et d'empêcher la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives.

L'introduction de nouveaux contrats collectifs et l'augmentation globale de la densité des contrats collectifs conclus dans les différents secteurs économiques luxembourgeois ont en plus un impact positif sur l'égalité des salaires pour hommes et femmes, revendiquée par l'OGBL. Surtout en ce qui concerne les femmes, la part des salariées qui jusqu'à ce jour n'ont pas encore bénéficié de négociations de conventions collectives et qui par conséquent sont comparativement sous-payées, est élevée.

Les employeurs doivent contribuer sans réserve à la sécurité sociale des salariés

D'autres composantes essentielles du salaire doivent elles aussi être absolument maintenues et garanties. Il s'agit des cotisations sociales pour notre sécurité sociale et, ainsi, du financement des besoins collectifs vitaux des salariés et de leurs familles.

L'OGBL s'oppose catégoriquement aux revendications et aux tentatives du patronat visant à réduire les cotisations sociales des employeurs, à diminuer les cotisations sociales en général par le biais d'une détérioration des prestations de sécurité sociale, et à transférer à charge des salariés des surcoûts privés sous forme d'assurances obligatoires privées.

Cette volonté de redistribution affichée par le patronat, mieux connue sous son néologisme idéologique de «frais parasalariaux» qui «entraveraient la compétitivité des entreprises», est une attaque inacceptable contre les salaires des salariés et contre leur sécurité sociale. Indirectement, ces revendications signifient en outre une baisse du pouvoir d'achat réel des salariés et de leurs familles.

Au Luxembourg, les salaires ne sont pas trop élevés et ils ne pèsent pas sur l'avenir de la place économique

L'OGBL rappelle que des analyses salariales récentes et leur comparaison avec les pays européens voisins ont clairement démontré que les salaires et traitements versés au Luxembourg ne remettent nullement en question l'attractivité de la place économique luxembourgeoise, et que nulle part ailleurs le capital investi ne génère autant de bénéfices qu'au Luxembourg.

L'OGBL renvoie également au niveau des cotisations sociales, peu élevé et favorable en comparaison internationale, dues au Luxembourg par les entreprises.

La politique salariale de l'OGBL dans les négociations de conventions collectives

Prôné par l'OGBL pour l'ensemble des secteurs de l'économie, le déploiement — par le biais de la politique tarifaire — de structures salariales solides, linéaires ou uniformes, ne remet pas en question la différenciation et la ventilation des salaires en fonction de la hiérarchie et des critères liés à la profession et aux qualifications dans les entreprises.

Les conventions collectives sont le seul instrument qui permette de définir clairement et d'assurer la transparence des structures et des hiérarchies de salaires. Elles suscitent confiance et motivation chez les salariés et se démarquent positivement de ces méthodes de rémunération qui ne reposent sur aucune règle précise et qui n'autorisent aucun contrôle véritable ou aucune justification objective quant à la classification et à la rémunération des salariés.

La politique tarifaire et de convention collective de l'OGBL ne se réduit en aucun cas à la question des salaires

En conséquence de l'intensification du travail, des rationalisations et restructurations forcées voulues dans les entreprises, en conséquence de l'évolution rapide des technologies de production et de prestation de services, en conséquence des exigences en matière de qualifications et de formations professionnelles, dans le contexte du chômage de masse qui frappe l'économie capitaliste et d'une tendance croissante à la précarisation sociale et professionnelle, de nouvelles priorités d'orientation et de négociation s'imposent en matière de politique tarifaire.

L'OGBL consolide sa revendication de politique tarifaire en faveur d'un monde du travail plus humain dans lequel la qualité des emplois, de l'environnement et des conditions de travail sera au centre des préoccupations.

La convention collective est, outre la modernisation progressiste du droit du travail, l'instrument qui permet d'éviter ou d'atténuer les impacts négatifs des nouvelles méthodes et technologies de travail sur les intérêts professionnels, sociaux et de santé des salariés, d'écarter les pressions et de déjouer les tentatives du patronat visant à augmenter encore l'intensité de travail, à prolonger et flexibiliser plus encore les temps et les horaires de travail, et de faire bénéficier les salariés d'améliorations positives et de nouveaux acquis.

Réduction du temps de travail et meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle

L'OGBL souligne sa revendication en faveur d'une réduction du temps de travail avec maintien intégral du salaire dans le cadre de négociations de conventions collectives sur de nouvelles formes d'organisation du temps de travail. Outre la compensation complémentaire par plus de temps libre, les nouveaux modèles de temps de travail doivent garantir aux salariés un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Dans ce contexte, l'OGBL demande aux entreprises d'introduire des droits supplémentaires en matière de temps libre et de congé qui répondent aux besoins des salariés en matière d'éducation, de formation ainsi qu'en matière sociale et culturelle, comme par exemple le droit à un congé social rémunéré, à un congé rémunéré et non rémunéré à des fins de formation professionnelle continue, le droit à de nouvelles formes de congés sans solde en rapport avec l'organisation de la vie privée et familiale, le droit à un temps partiel (non)limité dans le temps, etc.

L'OGBL s'oppose à une nouvelle détérioration de la réglementation du temps de travail et rejette formellement toute forme de prolongation du temps de travail. L'OGBL renouvelle sa revendication en faveur de l'introduction légale de la 6^e semaine de congé.

Les nouveaux modèles de temps de travail requièrent des mesures de protection fortes et des droits de cogestion étendus dans l'intérêt des salariés

Les modèles de temps de travail avec des périodes de référence allongées et une fluctuation des temps de travail doivent s'accompagner de mesures de protection contractuelles efficaces, de droits de décision correspondants et d'un droit de cogestion général étendu en matière de temps de travail pour les salariés.

Ainsi seulement pourra-t-on préserver les intérêts des salariés en matière de temps de travail face aux exigences du patronat — preuve, notamment, de l'importance considérable que revêt désormais pour les salariés l'instrument des conventions collectives pour la mise en place d'organisations et de modèles progressistes de temps de travail.

Est ici également visé le projet politique d'une réglementation légale de l'introduction de comptes épargne-temps, lesquels ne sont pas sans risque pour les intérêts des salariés en matière de temps de travail.

Afin d'éviter des conséquences négatives pour les salariés, l'OGBL revendique la définition légale du fait que les comptes épargne-temps ne pourront être introduits que dans le cadre de l'autonomie tarifaire, c.à.d par le biais de négociations collectives.

Les heures supplémentaires ne créent pas d'emplois nouveaux et ne contribuent en rien à la réduction du chômage!

L'OGBL demande au patronat luxembourgeois de contribuer directement à la réduction du chômage en renonçant notamment à la prestation d'heures supplémentaires dans leurs entreprises lorsque cela empêche la création de nouveaux emplois.

L'intérêt des entreprises pour la prestation d'heures supplémentaires ne saurait en aucune façon être soutenu et renforcé par de nouvelles détériorations légales des définitions et dispositions relatives aux heures supplé-

mentaires ou une baisse légale du coût des heures supplémentaires. Cela n'est soutenable ni du point de vue de la médecine du travail (protection de la santé) ni du point de vue de la politique de l'emploi.

Nouvelles priorités de notre politique tarifaire en matière de garantie et de sauvegarde à long terme des perspectives professionnelles et sociales des salariés

L'évolution, l'adaptation et la protection constantes des qualifications professionnelles des salariés, la sécurité de l'emploi, la priorité de la protection et de la sauvegarde de l'avenir social et professionnel des salariés en cas de modernisation et de restructuration d'entreprises, l'harmonisation des intérêts et des besoins privés et professionnels et, enfin, la protection efficace de la santé et de la sécurité ainsi que la prévention et la lutte contre le stress et le mobbing sur le lieu de travail s'inscrivent plus que jamais en première ligne des priorités et des objectifs de négociations de politique tarifaire.

Les modèles de formation professionnelle continue établis par les conventions collectives protègent la qualification, la valeur de la main d'œuvre et les perspectives professionnelles

S'ils sont prioritaires, le développement et la promotion de la formation professionnelle continue doivent toutefois être sensiblement mieux orientés en fonction des intérêts du salarié en termes de qualification garantie à long terme, de valeur du travail fourni et de perspectives professionnelles.

Outre la promotion et la réglementation légales pertinentes, des initiatives et des modèles de politique tarifaire doivent être mis en place dans les entreprises et, surtout, au niveau sectoriel afin d'étendre au maximum les droits des salariés à la formation professionnelle continue, de financer ces formations et de garantir, par le biais de structures de décision et d'organisation paritaires, l'harmonisation des intérêts en matière de formation professionnelle continue entre les salariés et l'entreprise.

Dans ce contexte, l'OGBL demande que soient prises des initiatives légales en vue de la validation des acquis professionnels pratiques et théoriques pertinents et des acquis en formation professionnelle continue.

Une telle mesure légale devrait en outre ouvrir de nouvelles possibilités en matière de formation et de structures des salaires au niveau des conventions collectives.

Les conventions collectives — un instrument efficace pour la garantie de l'emploi et la protection contre le chômage et l'exclusion sociale!

Afin de garantir l'emploi et l'avenir social et professionnel des salariés, les entreprises doivent obligatoirement prendre et mettre en œuvre toute une série de mesures

en faisant appel aux instruments que sont les conventions collectives, le droit de cogestion et le droit du travail.

En cas de modernisations, rationalisations, restructurations, fusions (...), y compris fermeture partielle ou totale, les entreprises doivent enfin avoir l'obligation de prendre des mesures garantissant au mieux le maintien de l'emploi, des postes de travail, des contrats de travail et des perspectives sociales et professionnelles des salariés à long terme.

Dans le cadre de l'autonomie tarifaire, l'OGBL assumera sa responsabilité en la matière et demandera la mise en œuvre par le patronat de mesures innovantes au niveau des secteurs et des entreprises.

La loi sur le «maintien dans l'emploi» doit déjà être réformée!

L'OGBL est également bien conscient que la politique tarifaire ne saurait pleinement s'exprimer sans la mise en œuvre concomitante par la politique d'un droit du travail approprié et progressiste.

Si elle est un pas dans la bonne direction, la loi du «maintien dans l'emploi» votée en décembre 2006 s'avère toutefois — comme l'avait prévu l'OGBL — totalement insuffisante et est, aujourd'hui déjà, à revoir car elle n'établit pas l'obligation pour les employeurs d'engager des négociations et de prendre des mesures, ne les oblige pas à la prévention ni ne les soumet à une quelconque responsabilité sociale.

Pour l'égalité des chances dans les entreprises et le monde du travail

La nécessité d'un meilleur équilibre entre profession, loisirs et famille, mais aussi la revendication de l'égalité des chances entre hommes et femmes dans le monde du travail supposent de la part des entreprises une volonté réelle de prendre plus au sérieux les contraintes et les obligations liées à la garde et à l'éducation des enfants.

En termes de politique tarifaire, il se justifie pleinement de revendiquer aussi, outre de nouveaux droits en matière de temps de travail et de congés, la mise en place et le financement de structures sociales telles que la création de crèches d'entreprise ou sectorielles.

Toutefois, il faut également veiller à ce que l'égalité des chances intègre le long terme pour ce qui est des perspectives de carrière. La politique tarifaire de l'OGBL doit avoir pour objectif de garantir l'égalité des chances entre hommes et femmes dans l'entreprise non seulement en termes de salaires et de classification professionnelle, mais également et surtout en termes de possibilités de formation professionnelle continue et de perspectives de carrière. Dont notamment le maintien de perspectives de carrière à long terme en combinaison avec des pauses-carrière.

La cogestion dans les entreprises

Une réforme en profondeur de la législation nationale en matière de cogestion est urgente!

Face aux évolutions de l'économie mondiale, la cogestion doit être conçue de façon à permettre de relever les nouveaux défis.

Des réflexions et revendications relatives à une modification de la législation nationale en matière de cogestion s'imposent:

- toutes les lois, loi sur les comités, loi sur les comités mixtes et la représentation des salariés au sein des conseils d'administration ne sont plus, dans leur forme actuelle, adaptées aux situations actuelles en entreprise et requièrent dès lors en principe une réforme en profondeur.
- Les droits et obligations des délégations du personnel doivent absolument être mieux définis. Il faut ici veiller à harmoniser au mieux les futures règles qui doivent permettre aux différents comités d'entreprise de fournir un travail efficace, les différences qualitatives au niveau des divers domaines de compétences étant ici à éviter impérativement.

Les aspects relatifs au maintien de l'emploi et à la création de nouveaux emplois dans les entreprises et sociétés doivent bénéficier d'une prise en compte spécifique. C'est pourquoi les organes de cogestion doivent également disposer d'instruments qui leur permettent d'observer en continu ces évolutions et de, si nécessaire, pouvoir réagir au plus tôt en cas de difficultés.

- Les nouvelles formes d'entreprises non couvertes par les dispositions légales actuelles requièrent également de nouvelles formes de représentation du personnel, raison pour laquelle, ici aussi, une adaptation en la matière s'impose d'urgence.
- Aux divers comités étant censées correspondre diverses possibilités d'action au niveau de l'entreprise, une réforme de la législation doit tenir compte de ces réalités et veiller à ce que les divers comités puissent se compléter quant à leurs domaines de compétences respectifs sans que cela ne remette en question la possibilité d'une coordination optimale des divers organes (y compris le comité mixte et la représentation salariale au sein des conseils d'administration).
- Afin de garantir un travail de qualité dans l'intérêt d'une représentation du personnel aussi efficace que possible, tous les représentants du personnel doivent pouvoir recourir aux moyens qui leur permettent de mener à bien leur activité dans les meilleures conditions possibles. Les coûts y relatifs doivent être pris en charge dans leur intégralité par l'entreprise.
- Le nombre des représentants du personnel à élire pour les divers organes de cogestion doit être adapté aux réalités actuelles en entreprise et offrir une possibilité concrète de dialogue social dans l'entreprise.

- Les droits en rapport avec les réunions, à fixer, des divers organes de cogestion doivent être établis de façon à ce que les organes de cogestion existants dans l'entreprise puissent disposer du temps nécessaire pour mener à bien leurs activités dans les meilleures conditions possibles. Cela suppose que ces organes puissent se réunir aussi souvent que nécessaire dans le cadre de leurs missions sans que ce temps ne soit déduit du crédit d'heures qui leur est dû.

En outre, la possibilité doit également leur être accordée d'organiser des réunions du personnel pour lesquelles la participation sera comptabilisée comme temps de travail. Toutes les réunions des organes de cogestion sont également à comptabiliser comme temps de travail. Les entreprises doivent par ailleurs veiller à ce que les infrastructures et moyens de travail nécessaires pour l'exécution des diverses missions soient mis gratuitement à disposition.

- Le concept de crédit d'heures accordés aux divers délégués, quels que soient l'organe de cogestion et la fonction considérés, est à redéfinir. Le crédit d'heures doit permettre aux personnes concernées de mener leurs activités au sens de la mission qui leur a été confiée. Ici aussi, cette activité est à comptabiliser dans son intégralité comme temps de travail. Les moyens de travail nécessaires doivent être mis par l'entreprise gratuitement à la disposition des délégués.

Les entreprises qui développent leurs activités sur plusieurs sites doivent en autoriser l'accès aux délégués.

- Les organes de cogestion relevant d'un syndicat représentatif sur le plan national ou sectoriel, sur la base des élections sociales organisées dans l'entreprise, doivent avoir la possibilité d'impliquer leur syndicat dans l'entreprise lors de la réalisation de leurs activités et de l'exécution de leurs missions. Les organes susmentionnés sont également autorisés à faire de la propagande syndicale au sein de l'entreprise.
- Le droit d'utiliser les moyens de communication modernes doit être ancré dans la loi. Les divers organes de cogestion doivent pouvoir exploiter ces moyens de communication modernes gratuitement et sans restriction dans le cadre de leur mission.
- Le droit à une protection spéciale contre le licenciement des membres élus des divers organes doit absolument être redéfini dans le cadre de la réécriture de la législation. La protection des délégués doit être conçue de sorte à offrir aux mandataires les meilleures garanties possibles pour l'exercice de leurs activités. Les initiatives arbitraires de l'entreprise susceptibles de menacer la relation de travail doivent être exclues d'emblée. Si la situation devait toutefois se dégrader au point d'en arriver à une intention de licenciement, nous demandons dans une première phase la tenue d'un entretien de médiation entre l'entreprise et le

délégué en présence du syndicat ayant introduit la candidature. Si cet entretien n'aboutit pas à un accord pour la réintégration de la personne concernée, la procédure judiciaire est alors enclenchée et l'affaire portée devant le tribunal du travail. Une telle procédure doit, c'est essentiel, se dérouler dans des délais très serrés. En outre, la personne concernée doit continuer à percevoir l'intégralité de son salaire. Au terme de la procédure, la personne concernée réintègre l'entreprise; si cette dernière s'y oppose, elle devra alors verser une indemnité de départ à concurrence de la somme des salaires dus jusqu'à l'expiration du mandat. Si la réintégration n'est pas demandée, l'entreprise doit alors verser à la personne concernée une indemnité de départ substantielle calculée en fonction de son ancienneté dans l'entreprise. Si le délégué perd son procès, aucun remboursement de salaire ne saurait être exigé et le délégué bénéficiera du droit à des allocations de chômage.

- Le mandataire élu recevra, pour toute la durée de son mandat, la garantie qu'il ne subira aucun désavantage financier en rapport avec sa carrière dans l'entreprise.
- Tous les règlements et/ou dispositions d'exécution relatifs aux lois de cogestion doivent également être reconsidérés lors de la réécriture de la législation en matière de cogestion. Il faut veiller à ce que le législateur prévoit des possibilités de recours en cas de non-respect des dispositions en vigueur. En règle générale, il faudrait prévoir la possibilité de répartir les opérations électorales sur deux jours ouvrables.
- L'adaptation de la législation en matière de cogestion devrait bénéficier d'une validité générale, c'est-à-dire s'appliquer également aux entreprises actives non seulement dans le secteur privé.
- Il serait également judicieux, lors de la réécriture de la législation en matière de cogestion, de prévoir des dispositions répressives adaptées susceptibles de dissuader les entreprises qui seraient tentées de ne pas respecter la loi.

La Conférence syndicale de l'OGBL du 12 juin 2007 adresse ces revendications en faveur de l'amélioration des droits de cogestion des représentants du personnel dans les entreprises et les sociétés au gouvernement, avec la revendication expresse et insistante d'effectuer ces adaptations de la législation au cours de cette législature encore, comme prévu au programme gouvernemental.

Révision de la directive sur le temps de travail

L'OGBL s'oppose à des détériorations

La directive portant sur certains aspects de l'aménagement du temps de travail fait partie des mesures politiques communautaires qui visent une amélioration de la protection de la santé et de la sécurité des salariés.

Définition de normes minimales

La directive établit des normes minimales pour l'Europe. Cela ne signifie pas qu'un pays ne peut se doter d'une réglementation plus favorable, mais qu'une réglementation nationale plus favorable que le droit communautaire risque de plus en plus d'être affaiblie. Une révision à la baisse des normes minimales en Europe entraînera à moyen terme une détérioration des réglementations nationales également.

Détérioration de la directive sur le temps de travail

Avec le projet de révision de la directive sur le temps de travail, la Commission européenne entend s'attaquer à l'une des rares réglementations communautaires existantes en matière de protection du travail. Elle veut transformer un instrument de protection du travail en un instrument au service de la compétitivité des entreprises et contredit de la sorte le principe fondamental énoncé ci avant qui reconnaît la primauté de la santé et de la sécurité des salariés sur l'efficacité économique.

D'un côté, il s'agit pour la Commission européenne d'accroître la flexibilité en allongeant les périodes de référence autorisées par la loi de 4 à 12 mois; de l'autre, il s'agit de contourner les récentes décisions de la Cour de justice des Communautés européennes — qui établissent l'équivalence entre temps de travail et temps de garde — en redéfinissant le temps de travail.

En outre, la Commission veut maintenir ce fameux «Opting out» (clause d'exemption), en vigueur dans divers Etats membres.

Cette clause d'«Opting out» permet de déroger «sur une base volontaire» à la règle des 48 heures de travail hebdomadaire maximum, d'application en Europe. Il n'est pas difficile d'imaginer ce que peut représenter cette base volontaire à une époque où le chômage atteint des sommets.

L'OGBL rejette les détériorations envisagées

L'OGBL rejette la révision dans sa version actuelle et l'interprète comme une tentative de détérioration des normes européennes minimales en vigueur.

L'OGBL demande

- Que tous les types de temps de garde sur le lieu de travail ou tout autre lieu fixé par l'employeur soient considérés comme temps de travail ;
- que la prolongation des périodes de référence actuelles soit autorisée, pour les temps de travail variables, non par loi mais uniquement par convention collective ;
- que la possibilité de pouvoir déroger, par le biais d'accords individuels, aux temps de travail hebdomadaires maximums prévus par la directive européenne («Opting out»), soit enfin supprimée.

L'OGBL appelle à une mobilisation syndicale totale, au niveau de la Grande Région et de la CES, pour lutter enfin contre cette détérioration.

Pour une Europe des hommes et femmes

Nous avons besoin d'une Europe sociale!

Le 9 mai 1950, Robert Schuman, alors ministre français des Affaires étrangères, proposait de placer l'ensemble de la production française et allemande d'acier et de charbon sous une Haute Autorité commune. C'était le point de départ de la Communauté économique européenne. La proposition de Schuman constitue l'acte de naissance de l'Union européenne. Décrété « Journée de l'Europe », le 9 mai est aujourd'hui fêté dans toute l'Union européenne.

Schuman a déclaré à l'époque que l'Europe « ne se fera pas en un jour ni sans heurts », mais qu'une Europe commune ne prendra corps que par la mise en œuvre de projets concrets. Pour Schuman, l'établissement d'une communauté économique allait introduire « le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre les pays ».

Nous avons besoin d'une Europe aux valeurs sociales communes

L'OGBL estime que, après 57 ans de communauté économique, l'heure est aujourd'hui à une communauté « plus profonde »:

pour une Europe des hommes, une Europe de valeurs sociales communes, mais aussi une Europe de la responsabilité globale tant dans les domaines du changement climatique et de l'approvisionnement énergétique que dans celui de la juste répartition au sein de l'Europe et entre le Nord et le Sud. L'Europe ne peut se résumer à un marché. L'Europe, ce sont également des hommes et des femmes; le marché, ce sont des marchandises et des services. C'est pourquoi le marché doit être encadré par des règles claires. C'est aux politiques qu'il appartient d'imposer ces règles aux entreprises pour la protection des salariés, des consommateurs et de l'environnement. Les responsables politiques ne doivent pas devenir les hommes de main des entreprises et du capital.

Non au démantèlement des droits sociaux

L'évolution actuelle ne va pas dans le sens d'une Europe sociale plus forte. La tendance serait plutôt au démantèlement social.

Citons comme exemples la détérioration planifiée de la directive européenne sur le temps de travail et les assauts portés aux droits du travail nationaux (Livres vert sur la « modernisation » du droit du travail). De nouvelles libéralisations de services publics (postes) sont en projet.

Il faut revoir notre façon de penser

L'Europe a besoin d'une politique économique commune et non d'une course effrénée à la sous-enchère fiscale et sociale entre Etats.

L'OGBL appelle l'Europe à revoir sa copie de façon radicale. L'UE doit devenir un moteur du progrès social, sinon il faut craindre qu'un nombre sans cesse croissant de personnes ne se détournent de l'idée européenne.

Si l'on veut que les citoyens européens s'enthousiasment à nouveau pour l'Europe, des initiatives concrètes en matière sociale et environnementale s'imposent.

Livre vert de la Commission européenne « Moderniser le droit du travail pour relever les défis du XXI^e siècle »

Les raisons de l'opposition de l'OGBL

Qu'est-ce qu'un Livre vert?

La Commission européenne actuelle, qui se pose elle-même en organe d'exécution du patronat européen et de la haute finance, a élaboré un Livre vert sur le thème du droit du travail. Les livres verts sont un moyen de consulter et de prendre l'avis de toutes les parties concernées en Europe pour, ensuite, le cas échéant, proposer des directives — des lois — européennes.

Quel est le contenu du Livre vert?

Ce Livre vert traite donc du droit du travail et pose 14 questions y relatives. Toutes les questions sont d'emblée formulées de façon à en anticiper les réponses.

La Commission européenne situe le Livre vert dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et pose la question de savoir comment contribuer positivement à la réalisation des objectifs de Lisbonne « par la poursuite du développement du droit du travail ». La « modernisation » du droit du travail est d'une importance majeure si l'on veut améliorer la capacité d'adaptation des salariés et des entreprises aux évolutions structurelles et aux défis de la mondialisation. D'où la nécessité de faire correspondre, sur les marchés du travail européens, une plus grande flexibilité avec une sécurité maximale pour les salariés. Afin de gagner les Etats membres au processus, la Commission a inventé un nouveau terme, la « flexicurité », combinaison et contraction de flexibilité et de sécurité.

Que veut la Commission?

Pour comprendre les visées de la Commission, il faut savoir qu'elle juge le coût du travail trop élevé en Europe. Autrement dit, les salariés européens sont trop bien lotis, trop chers et trop bien protégés, raison pour laquelle il n'y a pas de création d'emplois en Europe où le niveau de chômage reste élevé.

Pourquoi la Commission se trompe-t-elle?

Rien, en fait, ne prouve formellement qu'un assouplissement des dispositions du droit du travail, comme par exemple l'assouplissement de la protection contre le licenciement, débouchera sur une amélioration de la situation de l'emploi au sens d'une réduction du chômage. Et certainement pas, au sens des objectifs de Lisbonne, à des emplois plus nombreux et de meilleure qualité! L'insécurité de l'emploi est peu motivante pour les salariés et s'avère, à terme, contre-productive.

De quoi s'agit-il exactement?

Selon le Livre vert, tant la flexibilité que la sécurité doivent servir les intérêts de l'entreprise. Les salariés doivent afficher une capacité d'adaptation maximale et, en même temps, offrir aux entreprises des niveaux de qualification maximum via la formation continue permanente. Ils doivent rester capables d'occuper un emploi. En contrepartie, ils obtiennent des emplois précaires.

La Commission pousse les choses à l'extrême en affirmant que les responsables de la segmentation croissante du marché du travail en rapports de travail traditionnels et emplois dits atypiques (temps partiel, contrats à durée déterminée, statut d'indépendant fictif, ...) sont non pas les entreprises mais bien les « conditions trop rigides » du contrat de travail à durée indéterminée et, enfin, les salariés eux-mêmes.

Le Livre vert vise à donner l'impression que les contrats de travail standard à durée indéterminée tels que nous les connaissons sont obsolètes et vont à l'encontre du développement économique de l'espace européen. La mondialisation et les perspectives démographiques servent à nouveau de bouc émissaire pour justifier les détériorations planifiées du droit du travail.

Pourquoi l'OGBL s'oppose à ce Livre vert

Pour l'OGBL, il faut définir un droit du travail européen qui protège mieux les salariés européens.

L'OGBL rejette le Livre vert proposé par la Commission car il pose les mauvaises questions et anticipe les réponses.

L'OGBL fera campagne au sein de la CES (Confédération européenne des syndicats) pour que le mouvement syndical européen s'oppose par tous les moyens dont il dispose à une détérioration du droit du travail.

1.2.2. Meeting Elections sociales et fête du 60.000^e membre le 15 avril 2008 à Roeser

Le 15 avril 2008, l'OGBL a lancé la pré-campagne pour les élections sociales 2008 à Roeser. Devant une salle archi-comble, le président de l'OGBL a esquissé les enjeux des prochaines élections sociales qui se dérouleront en novembre prochain. Il a développé les thèmes et priorités de l'OGBL pour les mois à venir. Le meeting était également l'occasion pour l'OGBL de célébrer le

dépassement de la barre des 60 000 membres. Ainsi, dix nouveaux membres représentant la diversité du salariat luxembourgeois se sont vus offrir un bouquet de fleurs et un chèque-cadeau.

1.2.3. Conférence syndicale du 5 juin 2008 à Sandweiler

Le jeudi 5 juin 2008, l'OGBL a tenu sa conférence syndicale de 2008 à Sandweiler. Devant une salle archicomble Jean-Claude Reding, président de l'OGBL et André Roeltgen, membre du Bureau exécutif de l'OGBL, ont analysé la situation économique et sociale du pays et annoncé l'orientation de la politique tarifaire de l'OGBL pour l'année à venir. Rien dans la situation économique luxembourgeoise actuelle ne suggère de changer l'approche de l'OGBL en matière de négociation salariale.

Dans le cadre de la négociation de conventions collectives de travail dans les entreprises et/ou branches, les syndicats professionnels de l'OGBL continueront à s'orienter à la productivité générale de l'économie et à la situation particulière des entreprises concernées. Ils ne pratiqueront pas la modération salariale prônée par le Premier ministre et la Banque centrale. Au contraire, l'OGBL continuera à mener une politique salariale offensive dans les mois à venir.

L'index n'est plus négociable pour l'OGBL!

En ce qui concerne l'index et la perte du pouvoir d'achat, la Conférence syndicale de l'OGBL demande au gouvernement de rétablir l'indexation automatique des salaires au 1^{er} janvier 2009, et ce aussi pour éviter que deux tranches arrivent à échéance en même temps début 2010. Le président de l'OGBL a fait valoir de façon claire et nette qu'avec l'OGBL une nouvelle modulation du système indiciaire ne se ferait plus! Pour André Roeltgen, responsable au sein du Bureau exécutif de l'OGBL de la politique tarifaire, la situation actuelle, notamment l'érosion continue du pouvoir d'achat, montrerait de façon dramatique ce qui se passe lorsqu'un des trois piliers du modèle salarial luxembourgeois, en l'occurrence l'index, est affaibli. Il a rappelé que la négociation salariale n'est efficace pour les salariés que lorsque la question du pouvoir d'achat, c'est à dire l'adaptation automatique des salaires à l'inflation, et celle concernant le maintien d'un salaire minimum décent sont réglées et garanties par la loi, et que ces questions ne peuvent par conséquent pas être objet de débats dans le cadre des négociations collectives autonomes entre syndicats et patronat. Sinon les salariés seraient perdants à tous les coups.

Cogestion: la législation doit être adaptée et renforcée

La Conférence syndicale demande par ailleurs que le gouvernement prenne sa responsabilité en ce qui concerne l'amélioration de la législation relative à la participation des travailleurs et la cogestion. Il est inacceptable pour l'OGBL qu'après avoir élaboré un projet de loi, qui a d'ailleurs déjà été largement avisé par les partenaires

sociaux, le gouvernement essaie maintenant d'enterrer ce projet en demandant au Conseil économique et social d'élaborer un avis.

Europe: l'OGBL réclame d'urgence un protocole social

En ce qui concerne la politique européenne, l'OGBL demande que le gouvernement prenne sa responsabilité au niveau européen et s'engage d'urgence en faveur d'un protocole social qui clarifie une fois pour toute l'hierarchie des normes dans l'Union européenne, c'est-à-dire que le droit social et du travail prime, dans tous les cas, sur le droit économique communautaire !

Élections sociales: renforcer l'OGBL dans l'intérêt de tous les salariés

Enfin, en vue des élections sociales en novembre 2008, les responsables de l'OGBL ont réitéré hier soir leur attachement à la notion d'unité du salariat. Seul un syndicat fort et uni, représentant tous les secteurs économiques et sociaux, peut défendre les intérêts du salariat contre les attaques incessantes du patronat et de la politique, notamment européenne. Des syndicats faibles, sectoriels ou d'inspiration communautaristes, qui ne portent pas en eux cet engagement pour l'unité de tous les salariés, ne défendront pas demain avec force et conviction les acquis et droits de tous les salariés.

L'enjeu des élections sociales est donc clair: Il faut tout faire pour renforcer l'OGBL, la seule force d'opposition indépendante et crédible contre les forces anti-salariat au Luxembourg.

Discours d'André Roeltgen, membre du Bureau exécutif

(le discours parlé fait foi)

Chères/chers collègues,

Chers membres des directions syndicales des 15 syndicats professionnels de l'OGBL,

Chers délégués du personnel de l'OGBL de tous les secteurs de l'économie luxembourgeoise,

Je suis heureux de pouvoir, au nom de l'OGBL, vous souhaiter la bienvenue à notre conférence syndicale statutaire 2008. Il y a exactement un an, à l'occasion de notre dernière conférence syndicale au casino de Bonnevoie, nous nous sommes fixés un nouveau programme d'action concernant la politique tarifaire.

Souvenez-vous. Un point essentiel de ce programme, qui n'a par ailleurs rien perdu de son actualité, est l'engagement de l'OGBL à poursuivre avec le modèle de négociation salariale en place: il a réellement contribué au progrès économique et social au Luxembourg et continue à le faire.

Ce modèle, qui a rendu possible jusqu'à présent une politique de convention collective offensive autant que suivie et a en même temps garanti la paix sociale, se

fonde sur trois éléments indissociables: l'index, le salaire social minimum et la négociation salariale autonome au sein des conventions collectives.

Leur jeu combiné intact garantit, au niveau des entreprises, une politique salariale capable de s'axer sur la situation économique spécifique à l'entreprise et sur le développement de sa productivité.

La relative absence de conflits qui caractérise aujourd'hui encore la plupart des négociations s'explique par la réunion, la coexistence des trois piliers.

L'OGBL a apporté la preuve de la concrétisation de sa politique salariale et contractuelle offensive par les faits clairs qui découlent de son rapport tarifaire 2007 présenté au mois de mars de cette année.

Avec une augmentation moyenne des salaires réels de 1,4% dans les 100 conventions collectives analysées, nous avons totalement correspondu au niveau du développement de la productivité générale et à moyen terme dans le pays.

Rappelez-vous également que, dès l'année dernière, nous adressions des mises en garde. Aujourd'hui, nous devons les réitérer encore davantage.

Celui qui essaie de remettre en question ne serait-ce qu'un des rouages de la politique et des négociations salariales, met en danger la paix sociale et le modèle social luxembourgeois.

Les derniers mois ont commencé à montrer ce que risque notre pays si l'un des trois piliers venait à ne plus fonctionner ou à disparaître.

La perte de pouvoir d'achat, suite au retardement du versement de l'index, aboutit déjà maintenant à l'émergence d'un nouveau type de revendications dans le cadre de certaines négociations sur les conventions collectives.

Aux revendications normales centrées sur la situation économique de l'entreprise viennent s'ajouter des exigences supplémentaires de la part des salariés, ayant trait à la protection du pouvoir d'achat.

Autrement dit: l'inutile modulation de l'index provoquée par le gouvernement commence à peser sur les négociations des conventions collectives, complique les débats et sème le trouble: mécontentement et conflits potentiels s'accroissent.

Chères/chers collègues,

La remise en cause du système de l'indexation fixé par la loi et ayant fait ses preuves est un jeu sacrément dangereux, incompatible avec la politique prescrite par le gouvernement en matière de cohésion sociale et sociétale. C'est un jeu dangereux qui ne contribue non plus en rien ni à la productivité ni à la compétitivité de notre économie.

Les discussions au sein de la Tripartite 2006 ont été menées sous l'impulsion du gouvernement, en partant

de deux hypothèses qui se sont révélées fausses *a posteriori*.

La première hypothèse n'a jamais été partagée par l'OGBL, ni dans les mois précédant la Tripartite, ni pendant cette dernière.

Même si le patronat affirme constamment le contraire : Le Luxembourg ne connaît ni n'a connu aucune décroissance de sa compétitivité économique. Le Luxembourg était un leader mondial et le demeure.

Même les lamentations, affirmant que l'inflation, ici au Luxembourg, entraîne des problèmes de compétitivité par rapport aux pays voisins et aux pays de l'UE, ont à nouveau été démenties par une récente étude de la Chambre des Employés privés.

La deuxième hypothèse qui s'est avérée fausse, a été la situation déficitaire des finances publiques pronostiquée par le gouvernement. Aujourd'hui, un peu plus de deux ans plus tard, cette déclaration n'a, elle aussi, même plus la valeur du papier sur lequel elle figure.

En avril 2006, le gouvernement annonçait dans ses prévisions un déficit d'environ 1,5 milliard d'euros pour les années 2005 à 2007. Si le chiffre d'1,5 milliard est exact, c'est le signe moins placé devant qui, lui, est faux. En lieu et place d'un déficit, c'est en vérité un excédent d'1,5 milliard d'euros qui a été dégagé.

La différence entre l'hypothèse et la réalité est énorme. Elle s'élève à 3 milliards d'euros, ce qui correspond à 9,3 % de notre produit national brut, c'est-à-dire davantage que l'ensemble de la dette publique de l'état luxembourgeois se montant pour l'instant à 6,9 % de notre PNB.

Personne ne peut s'irriter du fait que les finances publiques affichent un excédent plutôt qu'un déficit. Qui plus est, personne n'est à l'abri d'une erreur !

Un gouvernement devrait toutefois savoir reconnaître les siennes.

L'OGBL a souligné plusieurs fois lors de la Tripartite 2006, et ce contre l'avis émis alors par le gouvernement, que la situation financière publique difficile relevait davantage d'une mauvaise conjoncture des années précédentes, que de prétendus déficits structurels des finances publiques.

Personne ne demande au gouvernement qu'il reconnaisse que l'OGBL avait raison !

Il doit cependant changer son comportement !

Comme les prévisions, qui ont entraîné différentes mesures lors de la Tripartite, se sont depuis révélées comme fausses, une partie des mesures de la Tripartite sont superflues, injustifiées et iniques.

Et dans une telle situation, il est totalement inopportun que le Premier ministre se soucie comme d'une guigne dans sa déclaration gouvernementale sur l'état de la nation, qu'une erreur de calcul concernant les finances publiques de 3 milliards d'euros — ce sont 120 milliards d'anciens francs — a été commise.

Il n'est plus possible de convaincre qui que ce soit de faire des sacrifices au niveau de l'index. Plus aucune raison objective ne s'oppose à ce que le système d'indexation normal entre à nouveau pleinement en vigueur.

Celui qui veut aujourd'hui encore reporter le paiement de l'index ne se conforme pas à la discussion menée pendant la Tripartite.

Celui qui ne veut pas voir réinstaurer le système d'indexation normal au plus tard le 1^{er} janvier 2009, s'éloigne à grands pas de l'esprit et des intentions de la Tripartite 2006 et provoque consciemment une perte de pouvoir d'achat supplémentaire, injuste et totalement superflue chez les salariés et leurs familles.

« Ce qui est convenu est convenu », renchérit le premier ministre pour confirmer que les mesures de la Tripartite resteraient en vigueur le temps prévu, c'est-à-dire jusqu'au 31.12.2009.

Ah, c'est donc ainsi qu'ils l'entendent ?

Quand le Premier ministre a décidé de façon unilatérale de ne pas augmenter l'impôt de solidarité, il a été le premier à ne pas respecter les accords de la Tripartite.

Pour l'OGBL, le fait qu'il n'a pas été conforme à l'accord, n'était pas à considérer comme problématique, car c'était justement le moment où ce rétablissement surprenant des finances publiques venait de commencer.

Est-ce que cela ne signifie pas plutôt que le Premier ministre, parlant au nom du gouvernement, trame tout autre chose avec son opposition à l'entrée en vigueur directe du système d'indexation normal ?

La réalité n'est-elle pas plutôt que le gouvernement actuel veut laisser la porte grande ouverte au prochain gouvernement pour que celui-ci puisse continuer à attaquer le système d'indexation ?

Que veut-il dire quand il affirme, et je cite : « qu'en principe, il est question de revenir à un ajustement intégral de l'indexation à compter du 1^{er} janvier 2010 » ?

Cela veut-il dire, oui ou non, que la tranche d'indexation suivant la prochaine, et censée tomber encore avant l'été 2009, sera réglée qu'au 1^{er} janvier 2010 ? Le gouvernement caresse-t-il l'idée secrète de faire passer cette tranche à la trappe, allant ainsi contre tous les accords de la Tripartite ?

Les pertes de pouvoir d'achat résultant des reports d'indexation supplémentaires et superflus cette année et l'année prochaine seront-elles également accompagnées de diminutions des salaires et des pensions de 2,5 %, en contradiction avec la totalité des accords de la Tripartite ?

L'OGBL exige MAINTENANT de ce gouvernement et des partis qui le composent une réponse CLAIRE aux questions fondamentales ! Et pas seulement après les élections législatives !

Chères/chers collègues !

En présence du phénoménal rétablissement des finances publiques et de la bonne situation économique du Luxembourg, qui doit encore afficher une croissance de 3 % à 4 % au cours des années 2008 et 2009, et ce en dépit de la crise financière internationale, la grande majorité de la population et des salariés attend de l'actuel gouvernement une déclaration claire indiquant que le système de l'indexation doit à l'avenir refonctionner normalement sans exception à la règle, sans clause annexe et sans cas particuliers d'aucune sorte.

La position actuelle du gouvernement sur le dossier de l'indexation ne satisfait absolument pas l'OGBL, nous laissons d'autres syndicats s'en accommoder, qui, à la différence de l'OGBL, ne s'inquiètent pas pour une tranche indiciaire de plus ou de moins.

L'exigence de la mise en œuvre directe du système d'indexation normal continue à être d'actualité à 100 %. La situation de l'année 2009 nécessite d'urgence une clarification et, en ce qui concerne la prochaine législature, les déclarations faites par le présent gouvernement sur l'indexation sont tout sauf claires et satisfaisantes.

Chères/chers collègues !

L'OGBL se félicite de l'adaptation du salaire minimum à l'évolution générale des salaires à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le salaire minimum légal n'a rien perdu de son sens. Au contraire. Les récentes discussions menées en Allemagne et ailleurs soulignent l'importance d'un salaire minimum prévu par la loi dans le débat autour du dumping salarial en Europe.

Une personne qui travaille doit recevoir pour son travail un salaire lui permettant au moins de vivre de manière humaine et convenable et de participer à la vie sociale et culturelle.

Cela semble aller de soi et ce n'est pourtant pas le cas.

En 2006, le seuil de pauvreté se situait dans notre pays pour un ménage d'une personne à 1484 €, 1484 € dont on doit pouvoir disposer par mois. Le salaire minimum avant cotisations s'élève aujourd'hui en 2008 à 1610 € bruts. Après déduction des cotisations pour la caisse d'assurance maladie, la caisse de retraite et l'assurance-dépendance le salaire minimum tombe pour l'instant au-dessous du seuil de pauvreté.

L'OGBL approuve que certains abattements et modulations fiscaux, dont 40 % des ménages n'ont pas pu profiter jusqu'ici au Luxembourg, soient dissociés des impôts, si bien que chacun peut maintenant en bénéficier.

La même remarque vaut également pour les chèques-service et le subventionnement des prêts hypothécaires lors de l'achat du premier appartement. Il s'agit-là de propositions de l'OGBL, qui doivent maintenant être réalisées.

Ceci aide sans aucun doute à diminuer le risque de pauvreté avec toutes ses conséquences négatives sur le plan matériel, social, culturel et psychologique.

C'est une bonne chose et qui favorise la cohésion et la stabilité sociales, favorise l'intégration et non pas l'exclusion de la vie sociale.

Cependant, ces nouveaux transferts sociaux ne résolvent PAS le problème du salaire minimum. Qu'en est-il de l'augmentation structurelle du salaire minimum, afin de l'empêcher de continuer à descendre au-dessous du seuil de pauvreté ?

Bien sûr, notre salaire minimum est plus élevé que les salaires de misère scandaleux dont on gratifie les « salariés pauvres » pour leur dur labeur dans des endroits d'Europe toujours plus nombreux.

Mais cela ne change rien au fait, qu'ici également, au Luxembourg, le salaire minimum est insuffisant et, pour employer exceptionnellement le vocabulaire qu'affectonne le gouvernement, présente un déficit structurel.

Maintenir le salaire minimum à un bas niveau est une forme particulière de dumping salarial, cette politique accélère la répartition injuste de la richesse créée du bas vers le haut. L'exploitation du travail au bénéfice des possesseurs du capital et des dividendes et produits du capital continue ainsi à augmenter.

Et ceci d'autant plus que les transferts sociaux mis en place pour combattre la pauvreté sont payés par les finances publiques, qui sont de moins en moins portées par le capital et ses entreprises.

La mesure annoncée par le gouvernement que les impôts sur les entreprises doivent encore baisser de 4 % et de continuer ainsi à stimuler le dumping fiscal européen tout en n'améliorant pas structurellement le salaire minimum, voilà deux cadeaux substantiels faits au patronat et aux entreprises.

Quand on considère la position du gouvernement dans cette affaire d'indexation et que l'on tient compte, d'autre part, de l'adaptation partielle du barème fiscal à l'inflation, on sait quelles couches des salariés et de la population doivent maintenant payer ces cadeaux faits au patronat.

L'OGBL maintient son exigence d'une augmentation structurelle du salaire minimum.

Et rappelle dans ce contexte que plus de 50 % des salariés de ce pays ne bénéficient encore d'aucune convention collective et que dans beaucoup d'entreprises sans convention le nombre de ceux qui reçoivent le salaire

minimum est élevé et qu'ils dépendent plus que jamais du développement d'un salaire minimum solide et adapté.

Mais le salaire minimum et le montant du salaire minimum jouent également un rôle important en ce qui concerne la politique des salaires et la politique tarifaire générales pratiquées dans ce pays.

L'existence du salaire minimum est et demeure la très importante limite inférieure sur laquelle viennent se greffer nos conventions collectives.

Un salaire minimum qui évolue trop lentement par rapport à la productivité économique et aux résultats économiques des entreprises exerce bien entendu une pression négative sur nos négociations tarifaires.

Un fort bon exemple, ayant une valeur représentative pour une telle pression négative exercée sur les négociations de contrats collectifs, sont les négociations contractuelles difficiles et conflictuelles dans le domaine des services de nettoyage et au sein de la plus grande entreprise du secteur commercial, la Cactus S.A.

Dans ces deux cas, il s'agit en priorité de voir enfin les bons résultats et les gains se répercuter sur les salaires des 7 500 et respectivement 3 500 employés qui sont à plus de 90 % des femmes.

Ces employés en ont assez de rester, même après des années de service, aux alentours du salaire minimum, dont le montant se situe, comme nous l'avons déjà dit, au-dessous du seuil de pauvreté.

Dans ces deux négociations contractuelles, l'OGBL exige l'introduction de carrières salariales, qui honorent enfin les longues années d'expérience professionnelle et la qualification, et assurent les échelons de salaires garantis avec l'ancienneté d'une manière proportionnelle au salaire minimum.

Chères/chers collègues !

Le gouvernement semble entretenir un rapport perturbé avec la politique salariale.

La Tripartite 2006 n'a d'aucune manière décidé d'appliquer une politique de modération salariale.

Il est donc inconcevable d'entendre le gouvernement expliquer par la bouche du Premier ministre : premièrement, que nous avons besoin d'une autre période d'une modération salariale, et deuxièmement, que cela fait aussi partie des décisions tripartites de 2006.

Cela exige une mise au point de notre part. Cela exige une réponse de notre part.

La vérité est que la Tripartite 2006 a abouti exactement aux mêmes conclusions que la Tripartite de l'année précédente.

Premièrement: le gouvernement, le patronat et les syndicats se sont rejoints sur le point que la politique des salaires doit, à moyen terme, respecter l'évolution géné-

rale de la productivité de l'économie nationale luxembourgeoise.

Et deuxièmement: une politique tarifaire doit être conduite, qui respecte l'autonomie conventionnelle et la situation spécifique des divers secteurs et des diverses entreprises.

Cet accord n'a rien en commun avec le concept de modération salariale, tel qu'il est appliqué économiquement et politiquement au niveau international.

En effet, lorsque l'on parle LÅ de modération salariales, on parle de salaires, dont l'évolution est plus lente, et j'insiste sur plus lente, d'au moins 1 % que l'évolution de la productivité économique et se situe donc effectivement en-dessous du niveau de l'évolution de la productivité

Si par conséquent le gouvernement veut respecter ce qui a été convenu, il faut qu'il cesse de parler de modération en termes de salaires et de donner aux mots de nouvelles significations et définitions.

Si le gouvernement pense véritablement que les résultats actuels en matière de politique tarifaire illustrent une politique salariale modérée, qu'il nous explique alors ce qu'est une politique salariale normale ; ce ne peut être qu'une politique qui se situe au-dessus de l'évolution de la productivité économique.

Une chose est sûre : l'OGBL maintient systématiquement sa politique tarifaire offensive. Dans toutes les négociations que nous menons sur des conventions collectives, nous visons des résultats en termes de salaires qui correspondent au développement de la productivité et aux résultats économiques. Rien de plus, mais à coup sûr, rien de moins.

Chères/chers collègues !

Lorsqu'une entreprise, comme c'est par exemple le cas à l'heure actuelle pour Luxair dans les conflits qui marquent ses négociations conventionnelles, a retrouvé une excellente santé économique après des restructurations, des suppressions d'emplois et des négociations tarifaires sans aucune augmentation, et que cette entreprise réalise à nouveau des bénéfices, un besoin légitime de rattrapage existe alors en ce qui concerne les salaires : l'évolution des salaires doit refléter à un niveau adéquat l'évolution des bénéfices.

Et si le niveau de qualification professionnel et les diplômes, ainsi que l'importance des responsabilités et des missions professionnelles ont continué à se développer dans un domaine particulier, comme c'est par exemple le cas dans le secteur social et la santé publique ou chez les professeurs des écoles, un besoin légitime d'agir se manifeste au niveau des conventions collectives ou des lois fixant les salaires au niveau de l'État. Il convient là encore de le souligner à nouveau ce soir.

Nous avons le ferme espoir que l'OGBL pourra présenter, à l'issue de l'année 2008, un bilan global de notre politique tarifaire et salariale, qui répètera les bons résul-

tats obtenus par nos 15 syndicats professionnels au cours des négociations conventionnelles de l'année 2007.

Je tiens à rappeler que l'OGBL négocie actuellement 237 conventions collectives et représente dans 70 % de ces entreprises le syndicat le plus puissant, et qu'il est, de ce fait, le porte-parole syndical au cours des négociations.

Ces 237 conventions collectives concernent environ 140 000 salariés. Comme je l'ai déjà dit : plus de 50 % des salariés de notre pays ne bénéficient pas encore des salaires et des conditions de travail fixés par des conventions collectives.

Et croyez-moi : les salariés savent dans leur grande majorité qu'ils sont défavorisés et seraient heureux d'avoir une convention collective qui améliorerait leur situation professionnelle et sociale.

Il s'agit là souvent de secteurs professionnels constitués de petites entreprises, où n'existe même pas une délégation élue du personnel.

Il peut s'agir aussi d'entreprises de plus grande taille, où le patron a réussi jusqu'alors, en exerçant une pression sur son propre personnel et en lui faisant peur, à maintenir le syndicat en dehors de l'entreprise.

Ou bien la cause peut aussi consister dans le fait, qu'il s'agit, comme c'est souvent le cas dans notre pays, de nouveaux secteurs d'activité économique, où il n'existe encore aucune tradition et aucune implantation syndicale.

Ceci souligne une fois de plus l'importance que revêt le système des conventions collectives pour l'amélioration du salaire et des conditions de travail. Et ceci souligne le fait qu'il ne peut y avoir, au sein de l'entreprise, une politique tarifaire et une politique de conventions collectives réussies sans un syndicat fort.

La puissance syndicale au sein de l'entreprise signifie que les salariés sont majoritairement membres du syndicat, qu'ils s'impliquent de manière responsable lorsque des mobilisations et des actions s'avèrent nécessaires, qu'il y a des délégués du personnel motivés et compétents de l'OGBL, qui travaillent en coopération étroite avec leur syndicat professionnel, afin de pouvoir défendre ensemble la meilleure vision et la meilleure ligne possible en matière de la politique tarifaire.

Chères/chers collègues !

Derrière les 237 conventions collectives négociées par l'OGBL se trouvent plus de 60 500 membres. Une majorité des 1.477 délégués du personnel de l'OGBL élus en 2003 est impliquée directement dans les négociations.

En plus du rôle qu'ils jouent au cours des négociations conventionnelles, ils ont reçu du personnel, en tant que représentants démocratiquement élus, la mission de représenter et de défendre les intérêts des salariés de l'entreprise en face de la direction.

Cette mission est définie et encadrée par la législation concernant la délégation du personnel et par les comités mixtes d'entreprises.

Ces lois de cogestion prévoient d'une part les droits d'information, de consultation, de contrôle, de réclamation et de cogestion pour les représentants élus du personnel. D'autre part, ces lois visent à définir les moyens et le temps nécessaires et à garantir la protection du mandat de délégués.

Mais, pour tout cela, il y a un tout petit problème !

Un problème qui n'a pas échappé non plus au Premier ministre, qui, dans la déclaration qu'il a faite il y a une quinzaine de jours, a constaté que nos lois concernant la cogestion sont démodées, proviennent des années 70 du siècle dernier et, je cite, « s'inspirent des réalités de l'ère dite industrielle, mais non pas des réalités que nous connaissons aujourd'hui ». Et je continue à citer : « Le gouvernement veut que le dialogue social soit maintenu et devienne plus intense ». Quand on entend ces paroles, on se sent rempli d'optimisme.

Mais, lorsqu'on entend par contre une autre phrase, que Monsieur Juncker a prononcée au nom du gouvernement, on devient furieux.

Je vous cite cette phrase désastreuse : « Toutefois le gouvernement ne veut pas légiférer à l'aveuglette. C'est pourquoi nous chargeons le Conseil économique et social d'émettre un avis concernant la réforme du dialogue social à l'intérieur de l'entreprise. » Fin de la citation.

Chères/chers collègues !

Il est scandaleux que le gouvernement agisse aujourd'hui de la sorte, reporte pour la n^{ième} fois une réforme aussi importante pour les salariés, retarde le processus et l'ajourne sans cesse.

Monsieur Juncker sait pourtant parfaitement, en tant qu'ancien ministre du Travail, que l'OGBL a demandé dès le début des années 90 une modernisation des lois de cogestion.

Plus tard, en 1999, le congrès de l'OGBL a fait des propositions concrètes et le ministre du Travail de l'époque a promis, le 21 janvier 2002, de mettre en place une nouvelle loi nouvelle avant même les élections sociales de 2003.

Constatant, une fois de plus, le manque de progression, 350 délégués du personnel appartenant à l'OGBL ont manifesté en octobre 2002 devant le Parlement et ont exigé que la promesse soit tenue.

Peine perdue ! Le seul résultat a été une motion du Parlement, chargeant encore une fois le gouvernement suivant de mener à bien cette réforme.

Ce que ce gouvernement a fait de cette mission est maintenant connu depuis le discours tenu il y a quinze jours. L'avant-projet de loi du ministre Biltgen, sur les

partenaires sociaux avaient donné leur avis il y a longtemps, a maintenant été liquidé par le gouvernement sans autre forme de procès.

L'annonce faite par le premier ministre de saisir maintenant le Conseil économique et social de l'affaire signifie tout simplement en bon français remettre les choses « à la Saint-glinglin ».

C'est une gifle donnée aux salariés et à leurs organisations syndicales. La modernisation de la cogestion et de la démocratie dans la vie économique, le renforcement du dialogue social dans notre pays et le droit des salariés à disposer d'une représentation efficace de leurs intérêts au sein de l'entreprise, sont maintenant délibérément bloqués par l'actuel gouvernement.

Le gouvernement sert les intérêts du patronat qui, aussi longtemps que les lois de cogestion resteront surannées, pourra continuer d'agir de plus en plus au sein de l'entreprise sans tenir compte des salariés, de leurs représentants élus et des syndicats.

Ce gouvernement affaiblit la cogestion dans les entreprises. Et, ne soyons pas naïfs, il s'agit également d'une tentative pour diminuer de manière générale l'influence et le poids des organisations syndicales dans les entreprises.

Chères/chers collègues ! CELA, nous ne le tolérerons pas !

L'OGBL dénonce avec la plus grande fermeté cette politique unilatérale en faveur du patronat. Comme ce serait beau, si le gouvernement, en face de la mise en cause patronale de l'indexation, se laisserait tout autant de temps que pour la modernisation de la cogestion. Nous n'aurions alors plus aucun souci à nous faire pour l'indexation, ni à y réfléchir jusqu'à 2025 pour le moins.

Chères/chers collègues !

Le statut unique est enfin introduit après un combat syndical qui a duré un siècle : un enfantement des plus difficiles.

On n'a pas oublié les constantes manœuvres d'obstruction et les campagnes d'agitation, aussi déplorables qu'inutiles, menées par le patronat contre les salariés malades.

Nous sommes heureux que les attaques lancées pendant ces campagnes soient tombées dans le vide et que le patronat n'ait pas réussi à s'en prendre à nos droits, à la protection et aux prestations en cas de maladie.

Le statut unique introduit un droit du travail et un droit social identique pour tous les salariés du secteur privé. Les différences sont supprimées ou sont maintenant progressivement en passe de l'être.

Cette égalité de traitement devant la loi est d'une importance énorme, et l'OGBL est fière d'avoir remporté cette victoire.

Et, s'ajoutant à la suppression des différences sur le plan du droit du travail et du droit social, la fusion des chambres professionnelles et des caisses d'assurances sociales est aussi une fort bonne chose, car elle permet une utilisation plus rationnelle et qualitativement meilleure des moyens à de nombreux niveaux.

Mais attention : l'égalité de traitement devant la loi est une chose, la qualité de la législation du travail et de la législation sociale elle-même en est une autre.

Voilà se trouve précisément le point, où notre priorité doit se situer maintenant en tant que syndicat. Les lois doivent évoluer dans le sens du progrès social.

Nous nous opposons aux revendications agressives du patronat international et national. Elles sont dirigées contre notre législation du travail et contre notre législation sociale, et attendent de la politique la stagnation et la régression dans ces deux domaines.

Avec de nouvelles créations de mots, comme par exemple la « flexisécurité », on essaie notamment de rendre moins strictes les législations concernant les conventions collectives.

On veut rendre les procédures d'embauche et de licenciement plus simples pour le patron, on favorise les contrats de travail et les rapports entre employeurs et employés atypiques au détriment des contrats de travail sûrs.

Comme c'est le cas pour les lois de cogestion, la tâche et la mission fondamentales du droit du travail sont de protéger et de garantir les droits du maillon le plus faible dans l'ordre économique capitaliste.

Et il est de notoriété publique, que le maillon le plus faible, c'est celui qui est contraint de vendre sa capacité de travail contre un salaire.

C'est lui qui est le perdant lorsque le droit du travail stagne, quand il n'est pas adapté et n'évolue pas d'une manière plus progressiste, ou lorsqu'il est attaqué, dégradé et vidé de sa substance.

Chères/chers collègues !

Cela aurait pu constituer un progrès dans la lutte contre la perte d'emploi et contre le chômage.

Au cours de la Tripartite 2006 il a été décidé de réaliser une loi concernant le « maintien dans l'emploi ».

En cas de difficultés dans l'entreprise, de restructurations, de rationalisations et de modernisations, on devrait introduire une obligation de négociation entre les partenaires sociaux pour préparer des mesures préventives contre les suppressions d'emplois et les licenciements. Une entreprise ne devrait plus avoir la possibilité d'opérer directement des licenciements collectifs au moyen d'un plan social classique, sans avoir négocié un semblable plan préventif.

Comme vous le savez, l'OGBL a dû, à la fin de l'année 2006, critiquer sévèrement le ministre du Travail, car il n'a pas dans la loi 561 I, loi de mauvaise augure et fort controversée, donné une forme légale aux promesses faites par lui au cours de la Tripartite.

Sous la pression de l'organisation patronale UEL, une loi a en effet été votée, qui n'impose justement plus l'obligation à l'entreprise à négocier des mesures préventives avant la froide application d'un plan social comportant des licenciements collectifs.

Il n'est donc pas étonnant que nous attendons toujours aujourd'hui le premier plan de maintien dans l'emploi, bien qu'il y ait eu, depuis la fin de l'année 2006, une série de plans sociaux classiques avec des licenciements. La loi doit donc être révisée et améliorée.

Chères/chers collègues !

Au cours de la conférence des syndicats qui s'est tenue l'an dernier, nous nous sommes prononcés, au nom de l'OGBL, pour une politique de conventions collectives, qui ne soit pas uniquement consacrée à la question salariale, mais se concentre évidemment aussi sur l'amélioration des conditions de travail.

À côté de la garantie des emplois déjà mentionnée, à côté de la formation permanente et continue, de la santé et de la sécurité au poste de travail, une importance particulière est accordée à l'organisation du temps de travail.

Lorsqu'il s'agit de mieux harmoniser les horaires professionnels et les plages de temps privées, de nouvelles organisations et de nouveaux modèles de répartition du temps sont pour nous absolument négociables.

Cependant, il faut être très vigilant à cet égard, car tous les modèles d'horaires flexibles sont loin de tenir compte des intérêts des salariés en ce qui concerne le travail et le temps libre.

Nous observons avec une certaine préoccupation l'évolution des heures supplémentaires devenues plus attractives avec l'introduction du statut unique, et pour lesquelles le modèle de rémunération exempte d'impôts et, dans une large mesure, de contributions, risque de faire passer à l'arrière-plan la compensation par un supplément en forme de temps libre.

Ceci ne favorise pas la protection de la santé et du bien-être psychologique des salariés, à une époque où l'intensité du travail continue à augmenter.

Nous restons fidèles à notre conviction qu'il faut limiter à un minimum les heures supplémentaires.

Elles ne doivent pas devenir, davantage qu'elles ne le sont déjà, un substitut pour des salaires trop bas, elles ne doivent pas devenir, davantage qu'elles ne le sont déjà, un danger général pour la santé et la sécurité des salariés.

Je dis cela tout à fait consciemment, car le ministre du Travail a annoncé un avant-projet de loi concernant les « comptes-épargne temps ».

À côté des nouvelles possibilités que ce système peut apporter, il faut être extrêmement vigilant pour éviter qu'il n'en résulte une flexibilisation des temps de travail dont profiteraient en premier lieu les entreprises et non les salariés.

Exactement comme le Conseil économique et social l'a proposé il y a 4 ans, l'OGBL tient à ce qu'une loi n'autorise les comptes épargne-temps que dans le contexte de conventions collectives ou dans le cadre d'accords supra-sectoriels entre les partenaires sociaux.

Le contrôle par une négociation entre les partenaires sociaux doit rester garanti.

Chères/chers collègues !

Il y a trois ans le mouvement syndical européen a prouvé avec succès qu'il peut exercer une influence politique efficace même au delà des frontières nationales : la directive proposée par Frits Bolkestein sur les prestations de service en Europe n'a pas été adoptée sous la forme voulue par la Commission européenne.

En dépit du grand succès remporté par les syndicats, il était également clair à l'époque, que la Commission, tout comme une série de politiques nationales et des milliers de représentants du lobby patronal européen, ne renoncerait pas à poursuivre son objectif, celui du marché libre et sans entraves, de la circulation dérégulée des prestations de service, celui du dumping social et de l'affaiblissement des législations nationales du travail et de la protection sociale.

Les jugements rendus récemment par la Cour européenne de justice, connus aujourd'hui sous les noms Viking, Laval et Rüffert, et l'action en justice intentée par la Commission européenne contre le Luxembourg au motif d'une interprétation jugée trop stricte et nationale de la directive concernant le pays d'origine, font nettement apparaître la pression néolibérale et les dangers auxquels sont depuis lors exposés le droit de grève syndical, l'autonomie tarifaire, le droit du travail et les législations sociales nationales.

Le libre marché et la libre circulation des prestations de service doivent tout dominer sans condition : pour les prestations de service et les travaux transfrontaliers, le caractère légal et la validité des conventions collectives sont remis en question.

Les dispositions du droit du travail concernant les conventions collectives ou le travail à temps partiel sont déclarées tout simplement non conformes à la directive.

La Cour européenne de justice et les positions de la Commission européenne ont à nouveau fait surgir de leur chapeau Bolkestein et son principe du pays d'origine.

Chères/chers collègues !

C'est du dumping social de haut vol, ce sont les attaques menées par un capitalisme agressif contre le salariat européen, ce sont d'inacceptables déclarations de guerre contre nos acquis, contre notre autonomie tarifaire, contre le droit de grève, contre nos lois sur le travail et contre les droits syndicaux en général.

Au niveau des traités européens, et à ce niveau le Traité de Lisbonne n'a pas permis d'enregistrer le moindre progrès, une véritable dimension sociale fait toujours cruellement défaut ; il manque un protocole social européen obligatoire, qui fixerait clairement les limites de la libre circulation des prestations et des travaux partout, où des législations sociales et des législations du travail nationales et internationales existent et doivent être respectées.

L'OGBL demande à ce que le gouvernement fasse des interventions urgentes, concrètes et efficaces dans ce sens sur le plan européen. L'OGBL ne se satisfait plus de professions de foi verbales pour une Europe sociale.

Il faut agir et vite. Un besoin d'action se fait pressant contre cette forme agressive d'économie capitaliste qui, en lieu et place du dialogue social, affiche, pour seul objectif, le dumping social dans toute l'Europe, qui risque de déclencher une avalanche de conflits sociaux, qui apporte l'instabilité politique, laquelle, tel le cancer, ronge nos cultures sociales européennes. Il faut y mettre un terme, chères/chers collègues !

Des élections sociales auront lieu en automne.

Pour la première fois auront lieu dans les entreprises des élections de délégations du personnel unitaires et de comités mixtes d'entreprise.

Sur le plan national, il n'y aura plus qu'une seule élection, celle de la Chambre des Salariés. L'issue de l'élection de la Chambre des Salariés décidera en même temps de la répartition des mandats dans les commissions d'assurances sociales.

L'OGBL n'est pas seulement le syndicat le plus puissant au Luxembourg, il est également le seul à porter, profondément ancrée en lui, l'idée de l'unité du salariat.

C'est justement cette unité, qu'il s'agit maintenant de réaliser dans l'ensemble des entreprises, dans les délégations du personnel et les comités mixtes d'entreprise, dans les conventions collectives, mais aussi sur le plan national au sein de la nouvelle chambre professionnelle, ainsi que dans les commissions d'assurances sociales.

Le syndicat prédestiné et le mieux armé pour venir à bout de cette mission, c'est l'OGBL.

L'OGBL, ce sont ces milliers de candidats — en 2003, ils étaient 4.074, en 2008 ils seront encore davantage — qui se présentent au suffrage sur les listes OGBL, afin

d'être élus par leurs collègues de travail. Ils sont motivés et prêts à s'investir de façon honnête et conséquente pour défendre les intérêts de leurs collègues de travail.

Ils se présentent sous l'étiquette OGBL, parce qu'ils savent pertinemment que ces élections sociales en automne auront une importance énorme et particulière pour le salariat du Luxembourg.

Il s'agit en effet de défendre et de faire triompher nos intérêts sociétaux et sociaux face aux exigences toujours plus agressives du patronat et de la classe politique.

Nous devons nous mobiliser pour un développement social et politique de la société, qui garantisse un avenir sûr à tous les salariés ainsi qu'à leurs enfants.

Cette mission ne peut être menée à bien par aucun petit syndicat, ni par un syndicat corporatiste ou sectoriel, comme le sont la Fédération Syndicale affaiblie ou l'ALEBA au niveau du secteur bancaire, qui ne parvient même pas à faire progresser correctement la convention collective et à garantir son application.

L'objectif est de garantir nos intérêts sociaux et sociétaux fondamentaux.

Cette mission ne peut pas non plus être celle d'un syndicat qui, comme le LCGB, ne porte pas très haut la conception unitaire du salariat, a une approche clientéliste de l'indépendance politique et s'en prend en traître au syndicat le plus fort à chaque occasion qui se présente, pour des raisons purement opportunistes.

Si le gouvernement actuel affirme, qu'il est le seul à être en mesure d'instaurer le statut unique, il en va de même pour le camp syndical. Et pas seulement en ce qui concerne le statut unique. Car, s'il s'agit de garantir notre modèle social, il n'existe pas d'autre syndicat que l'OGBL à pouvoir le réaliser.

Chères/chers collègues !

L'issue de ces élections sociales doit être claire et sans équivoque.

Le renforcement de l'organisation la plus forte du salariat est la voie royale pour adresser un signal fort au patronat et à la classe politique et leur dire : nous nous opposons à toute politique qui voudrait revenir sur nos acquis, nous nous battons pour faire valoir nos intérêts et pour le progrès social dans notre pays.

C'est pourquoi notre appel, votre appel va à tous les employés et salariés, afin qu'ils plébiscitent les candidats de l'OGBL lors des élections dans les entreprises, mais aussi et surtout à l'occasion de l'élection de la nouvelle chambre professionnelle.

Chaque voix qui se porte sur un candidat de l'OGBL est une voix en faveur de notre droit social et de notre droit du travail, chaque voix pour l'OGBL est une voix pour les prestations des assurances sociales telles que nous les connaissons, chaque voix pour l'OGBL est une voix pour

l'index, pour des finances publiques solides et pour un Etat social qui fait en sorte que les entreprises assument leurs responsabilités, est une voix pour une modernisation urgente de la cogestion, et chaque voix pour l'OGBL est une voix pour une politique de convention collective offensive, contre la modération salariale et pour des conditions de travail modernes et progressistes.

Aujourd'hui, à l'occasion de notre conférence syndicale, c'est à vous que s'adresse prioritairement cet appel. Vous êtes les délégués élus et serez, pour la plupart d'entre vous, aussi candidats pour la prochaine mandature.

Vous êtes la colonne vertébrale active du syndicat. Votre engagement au sein de l'entreprise, la recherche du contact direct avec tous les collègues de travail, votre manière de mener la discussion, votre argumentaire et votre campagne électorale active seront décisifs pour les élections sociales.

Votre présence aujourd'hui ici à Sandweiler montre que nous sommes sur le chemin qui fera de l'automne celui de l'OGBL, sur le chemin qui fera de l'automne celui du salariat luxembourgeois dans son ensemble.

Merci.

1.2.4. Conférence des Régionales et sections locales du 1^{er} octobre 2008 à Bertrange

Plus de 300 membres de l'OGBL se sont réunis le 1^{er} octobre 2008 au Centre Atert à Bertrange, pour entamer la campagne des élections sociales dans le cadre d'une discussion autour des sujets de l'actualité syndicale. La discussion autour de l'index, c.-à-d. la revendication de l'OGBL de rétablir immédiatement le fonctionnement normal du mécanisme indiciaire, a dominé la soirée, mais d'autres sujets tels que la perte du pouvoir d'achat, le boni enfants et son versement, la crise financière et les problèmes auxquels les syndicalistes sont confrontés dans le cadre de leur travail quotidien dans l'intérêt des salariés furent également évoqués.

1.3. Le Comité national

Dans la réunion constitutive du Comité national, Jean-Claude Reding a été élu nouveau président de l'OGBL avec 135 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

Marie-Jeanne Leblond et Henri Bossi ont été élus vice-président à l'unanimité.

Le titre de président d'honneur de l'OGBL a été décerné à l'unanimité à John Castegnaro.

Les représentants suivants des syndicats, régionales et départements étaient membres du Comité national:

Syndicat Banques et Assurances :

Armand Drews, Marc Muno, Jean-Claude Philippi, François Rasic

Syndicat Bâtiment, Artisanat du bâtiment, Constructions métalliques :

Manuel Da Silva Bento, Joaquim De Sousa Ferreira, Yves Lemaire, Philippe Manenti, José Nunes Pinto, Marcel Remacle, Giovanni Roberto, Alfred Scuglia, Joaquim Serrano Robalo

Syndicat Bois, Caoutchouc, Céramique, Chimie, Ciment, Papier, Plastique, Textiles et Verre :

Daniel Chevigné, Jean-Claude Delleré, Jean Guarinoni, Alain Marx, Raymond Serres

Syndicat Services et Energie :

Norbert Emeringer, André Gilbertz, Gérard Hipp, Nic Schaminé

Syndicat Commerce :

Colette Bianchini, Marcel Haan, Suzi Haentges, Patrick Ourth, Manon Schneider

Syndikat Imprimeries, Médias et Culture — FLTL :

Gérard Schneider

Syndicat Education et Sciences :

Patrick Arendt, Guy Foetz, Marie-Paule Kohn

Syndicat Service public :

Ed Biot, Guy Scholzen, Albert Specchio, Jean-Marie Schammel, Nico Weyland

Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs :

Marco Goelhausen, Mady Reinesch-Faber, Marianne Thomas, Erny Weyland

Syndicat Sidérurgie et Mines :

Raymond Kapuscinsky, Emile Kintzelé, Nando Pasqualoni, Louis Valente

Syndicat Transformation sur métaux et Garages :

Guy Antony, Jorge Brito Almeida, Jacques Delacollette, Jacques Locq, Wolfgang Schnarrbach

Syndicat Alimentation et Hôtellerie :

Eric Bar, John Fonck, Adriano Sanitate, Pierre Van Kakerken

Syndicat Services privés de nettoyage, d'hygiène et d'environnement :

Marie-Jeanne Hernandez, Dalila Mennad, Gustave Stelmes, Estelle Winter

Syndikat Transport sur route — ACAL :

Fränz Dahm, Nico Dahm, Nico Heck, Mett Waldbillig

Syndicat Aviation civile :

José Figueiredo, Annette Schuler-Vandeputte

Régionale Differdange :

Mich Dadario, Romain Fehr, Lucien Fusulier, Walter Gatti, Marie-Jeanne Leblond-Reuter, Emile Rota

Régionale Dudelange/Est :

Claude Benassi, Walter Berettini, Claude Caudron, Louis Friedgen, Martine Gudendorf, Fränz Hayard, Jos Kersch, Laura Koller, Henri Kremer, Henri Lutgen, Erwin Nickels, Sylvie Schroeder, Fred Schumacher, Alphonse Wildanger

Régionale Esch-Rumelange :

René Abbati, André Becker, Edmond Becker, Armand Geisbusch, Roland Giacobazzi, Raymond Kauffmann, Jeannot Kayl, Ronny Koster, François Mahnen, Ercole Marinangeli, John Marx, Nicole Meyer, Pierre Schmartz, Jean-Luc Sculfort, Roland Streitz, Marcel Trierweiler

Régionale Nord :

Alex Barten, Tun Da Fonseca, Ben Pfeiffer, Claude Reuter, Michel Schaul, Günther Schuster, Gianfranco Tonino, Rita Zitzmann

Régionale Rodange/Attert :

Bruno Andreolli, Edouard Bettel, Yvon Bonmariage, Adolfo De Matteis, Marcel Felten, Pia Flammang, Antoine Giardin, Robert Heirandt, Josy Libert, Pierre Poos, Roland Trausch

Régionale Centre :

Romain Durllet, Guy Fettes, Peter Hahm, Roby Kemp, Fabienne Kühn, Romain Neyens, Luis Pires, Jacky Schanen, Sylvie Theisen, Heiko Wesling

Département de la Fonction publique :

Christian Kleman, Lionel Seghetto

Département des Femmes :

Claudia Dall'Agnol, Gilberte Kennerknecht, Sonja Pletschette-Peiffer

Département des Jeunes :

Mark Mandrelli, Maurizio Masi, Manuel Rizzo

Département des Immigrés :

Nello Artuso, Jean-François Portanguen

Département des Pensionnés :

Jean-Pierre Bast, Nicolas Plein, Robert Racké, Nicolas Sax

Département des Employés privés :

Denise Steinhäuser, Angelo Zanon

Département des Ouvriers :

Helder Borges, Henri Bossi

Département des Travailleurs handicapés :

Joël Delvaux, Ronny Wagner

Avec voix consultative :

John Castegnaro, président d'honneur

Font partie du Comité national, en dehors de Jean-Claude Reding, Président, Nico Clement, Alain Kinn, Danièle Nieves, Carlos Pereira, René Pizzaferr, André Roeltgen, membres du Bureau exécutif, les secrétaires centraux et régionaux élus par le congrès :

Anne-Marie Antinori, Frank Arndt, Jean-Claude Bernardini, Chantal Boly, Marco Casagrande, Romain Clees, Philippe Da Silva, Romain Daubenfeld, Eduardo Dias, Véronique Eischen, Hubert Hollerich, Viviane Jeblick, Léon Jenal, Joël Jung, Tom Jungen, René Manderscheid, Yvon Moinet, Robert Molitor, Jerry Muller, Pierre Schreiner, André Sowa, Alex Teotonio, Robert Wolff

ainsi que Maguy Baasch, rapporteur et Christiane Wagner, presse.

Au cours de la période sous rubrique, les membres suivants ont quitté le Comité national :

Les membres honorifiques : Alex Barten, Ed Biot, Jorge Brito Almeida, Nico Dahm, Jacques Delacollette (en tant que représentant du Syndicat Transformation sur métaux et Garages) Adolfo De Matteis, Armand Drews, José Figueiredo, Jean Guarinoni, Viviane Hansen, Christian Kleman, Laura Koller, Yves Lemaire, Nando Pasqualoni (en tant que représentant du Syndicat Sidérurgie et Mines), Luis Pires, Sonja Pletschette-Peiffer, Nic Schaminé, Albert Specchio, Roland Streitz, Marianne Thomas, Louis Valente, Alphonse Wildanger †.

Les secrétaires centraux et régionaux : Chantal Boly, Romain Clees, Yvon Moinet, Robert Molitor, les secrétaires centraux adjoints : Nadine Hamilius, Sandra Heinz, Fränz Hoffmann, Steve Staudt, Eva Rongen.

Au cours de la période sous rubrique les membres suivants ont été nommés au Comité national :

Les membres honorifiques : Alain Bernardy, Marcel Breuskin, Steve Breyer (FLTL), Jean-Luc Collin, Claude Conrod, Michel Cougouille, José Da Silva Goncalves, Aly Duhr, Philippe Flick, André Grommes, Henri Haine, Claude Heirend, Thomas Klein, Alain Nickels, Louis Pinto (FLTL), Jeannot Poggi, Nicolas Reichling, Jean-Marie Schammel, Arsène Schroeder, Gast Seiwerrath, Vera Spautz, Pedro Soares, Norbert Strasser, Antoinette Trichies,

Jean-Luc De Matteis, secrétaire central, et en tant qu'observateurs, les secrétaires centraux adoints : Nora Back, Jacques Delacollette, Sonja Delli Zotti, Hernani Da Silva Gomes, Nadine Hamilius, Sandra Heinz, Fränz Hoffmann, Alain Mattioli, Eva Rongen, Michèle Schrobiltgen, Christian Sikorski, Steve Staudt, Sabine Zâara, Mil Lorang (presse), Serge Urbany (département juridique), Colette

Bianchini, Roger Fohl, Christian Simon-Lacroix (secrétaires syndicaux) et Frédéric Krier, rapporteur.

En tant qu'observateurs: Nico Wennmacher, Guy Greivelding, Justin Turpel de la FNCTTFEL, Nando Pasqualoni, président de la Chambre de travail.

Le Comité national avait formé les commissions suivantes: Commission des finances, Commission de révision des statuts.

I.4. Comité exécutif

La gestion des affaires courantes incombe au Comité exécutif et au Bureau exécutif.

Font partie du Comité exécutif: le Bureau exécutif avec voix déterminante:

Jean-Claude Reding, Nico Clement, Alain Kinn, Danièle Nieves, Carlos Pereira, René Pizzaferr, André Roeltgen

ainsi que les chefs de départements: Maguy Baasch, (Chantal Boly), Mil Lorang, Philippe Da Silva, Joël Jung.

Les membres honorifiques:

Syndicat Banques et Assurances:

(Armand Drews), (Claude Heirend), Jean-Claude Philippi

Syndicat Bâtiment, Artisanat du Bâtiment, Constructions métalliques:

Manuel Da Silva Bento

Syndicat Bois, Caoutchouc, Céramiques, Chimie, Ciment, Papier, Plastique, Textiles et Verre:

Jean-Claude Delleré

Syndicat Services et Energie:

(Nic Schaminé), André Gilbertz

Syndicat Commerce:

Marcel Haan

Syndicat Imprimeries, Media et Culture — FLTL:

Gérard Schneider, Louis Pinto (FLTL)

Syndicat Education et Sciences:

Guy Foetz

Syndicat Services publics:

(Ed Biot), Jean-Marie Schammel

Syndicat Santé et Services sociaux et éducatifs:

Marco Goelhausen

Syndicat Sidérurgie et Mines:

(Nando Pasqualoni), Raymond Kapuscinsky

Syndicat Transformation sur métaux et Garages:

Jacques Locq

Syndicat Alimentation et Hôtellerie:

Eric Bar

Syndicat Services privés de nettoyage, d'hygiène et d'environnement:

Estelle Winter

Syndicat Transport sur route — ACAL:

Mett Waldbillig

Syndicat Aviation civile:

(José Figueiredo), Annette Schuler-Vandeputte

Régionale Differdange:

Marie-Jeanne Leblond-Reuter

Régionale Dudelange/Est:

(Fränz Hayard), Henri Kremer

Régionale Esch/Rumelange:

(Pierre Schmartz), Edmond Becker

Régionale Nord:

Ben Pfeiffer

Régionale Rodange/Attert:

Antoine Giardin

Régionale Centre:

Guy Fettes

Département de la Fonction publique:

Christian Kleman

Département des Femmes:

(Gilberte Kennerknecht), Vera Spautz

Département des Immigrés:

Ademar Rodrigues

Département des Pensionnés:

Nicolas Plein

Département des Employés privés:

Angelo Zanon

Département des Ouvriers:

Henri Bossi

Commission de surveillance:

Roger Berend

Observateur:

Nico Wennmacher de la FNCTTFEL, Nando Pasqualoni, Président de la Chambre de Travail

I.5. La Commission de surveillance

Conformément aux statuts, le 5^e/XXX^e Congrès a élu les représentants à la Commission de surveillance :

Roger Berend, Bernard Colussi, Romain Gantrel, Régine Gohmann, Berthe Kandels, Roger Majerus, Carlo Reisch, Jean Reusch, Jean-Louis Weber.

Le congrès extraordinaire pour la révision des statuts du 1^{er} juillet 2006 a élu trois suppléants pour le cas où un membre démissionne pendant la période sous rubrique. Ont été élus : Stefano Cucchiaro, Denis Tinnes, Félix Wies.

I.6. Organigramme (au 31 décembre 2008)*

Bureau exécutif

Jean-Claude Reding, Président

Coordination générale, politique économique et sociale, politique de l'emploi, relations nationales et internationales, contenu des publications, presse, administration, finances, gestion des membres, recrutement des membres, département juridique, service conseils et assistance aux membres, structures régionales, ONG Solidarité syndicale, Caisse de décès de l'OGBL

Nico Clement, membre

Département des relations internationales, européennes et interrégionales (organisation et coordination des activités syndicales au niveau international, européen et interrégional, Secrétariat européen commun de la CGT-L et du LCGB), Programme EURES, services spécifiques d'information et de conseil pour frontaliers, département des jeunes

Alain Kinn, membre

Politique syndicale en matière du bien-être, de la sécurité et de la santé au travail suivie de la formation en matière, formation syndicale en collaboration avec les syndicats professionnels, politique industrielle, protection du consommateur, syndicat Sidérurgie et Mines

Danièle Niele, membre

Politique de l'égalité femmes — hommes, Politique de l'éducation et de la formation professionnelle, coordination des publications, coordination des activités syndicales, département femmes, département de la fonction publique, département des services techniques

* Dû au départ de deux membres du Bureau exécutif appelés à d'autres fonctions, le Comité national a adopté une nouvelle répartition des compétences des membres du Bureau exécutif et a nommé des chefs de département et des secrétaires centraux supplémentaires.

Carlos Pereira, membre

Coordination des régionales et des agences du Service information, conseil et assistance aux membres, politique de l'intégration, lutte contre l'exclusion sociale, département juridique, département des structures régionales, département des immigrés, département des travailleurs handicapés

René Pizzaferrri, membre

Politique de la santé et de la sécurité sociale, politique syndicale en matière de développement et de la solidarité internationale, coordination générales des activités syndicales dans les institutions sociales, activités culturelles, département des pensionnés, ONG solidarité syndicale

André Roeltgen, membre

Politique des négociations collectives, politique du personnel et organisation générale de l'OGBL, politique de la formation syndicale, coordination des syndicats professionnels, département des syndicats professionnels, recrutement de membres et gestion des membres, IFES/OGBL

Les départements administratifs :

Maguy Baasch, chef de département

Administration

Philippe Da Silva, chef de département

Gestion et finances

Joël Jung, chef de département

Gestion des membres

Mil Lorang, chef de département

Presse

Les syndicats professionnels :

Syndicat Banques et Assurances : Véronique Eischen, chef de département*, Michèle Schrobiltgen, secrétaire centrale adjointe

Syndicat Bâtiment, Artisanat du Bâtiment, Constructions métalliques : Jean-Luc De Matteis, secrétaire central

Syndicat Bois, Caoutchouc, Céramique, Chimie, Ciment, Papier, Plastique, Textiles et Verre : (Jean-Claude Bernardini, chef de département*), Alain Mattioli, secrétaire central*

Syndicat Services et Energie : Léon Jenal, secrétaire central, Jean-Claude Bernardini, chef de département*

Syndicat Commerce : André Sowa, secrétaire central, Hernani Da Silva Gomes, secrétaire central*

Syndicat Imprimeries, Médias et Culture — FLTL : Léon Jenal, secrétaire central

Syndicat Education et Sciences : Danièle Nieves, membre du Bureau exécutif, Sonja Delli Zotti, secrétaire centrale adjointe

Syndicat Services publics : (Pierre Schreiner, chef de département*), Christian Sikorski, secrétaire central*

Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs : Pierre Schreiner, chef de département*, Nora Back, secrétaire centrale*

Syndicat Sidérurgie et Mines : (Alain Kinn, membre du Bureau exécutif) Raymond Kapuscinsky, secrétaire central*

Syndicat Transformation sur métaux et Garages : Marco Casagrande, secrétaire central, Robert Wolff, secrétaire central

Syndicat Alimentation et Hôtellerie : Romain Daubenfeld, secrétaire central

Syndicat Services privés de nettoyage, d'hygiène et d'environnement : Romain Daubenfeld, secrétaire central

Syndicat Transport sur route — ACAL : Hubert Hollerich, secrétaire central, Sabine Zâara, secrétaire centrale adjointe

Syndicat Aviation civile : Hubert Hollerich, secrétaire central

Les régionales

Régionale Differdange : Jerry Muller, secrétaire régional

Régionale Dudelange/Est : Tom Jungen, secrétaire régional

Régionale Esch/Rumelange : Anne-Marie Antinori, secrétaire régionale

Régionale Nord : Frank Arndt, chef de département*

Régionale Rodange/Attert : Jerry Muller, secrétaire régional

Régionale Centre : (Carlos Pereira, membre du Bureau exécutif), Jeff Medvescek, secrétaire régional*

Missions spécifiques :

Département Immigrés : Eduardo Dias, secrétaire central

Département Travailleurs handicapés : Alex Teotonio, secrétaire central, Joël Delvaux, secrétaire syndical

Service Information, Conseil et Assistance, Esch/Alzette : Anne-Marie Antinori, secrétaire régionale, Anne-Marie Bohr, Joni Portugal, secrétaires syndicaux

Service Information, Conseil et Assistance, Luxembourg : Viviane Jeblick, chef de département*, Helio Camacho, secrétaire syndical, Yasmine Lorang, secrétaire syndical, Jeff Medvescek, secrétaire régional*, Alex Teotonio, secrétaire central, Christian Simon-Lacroix, secrétaire syndical

Service Information, Conseil et Assistance Differdange : Jerry Muller, secrétaire régional

Service Information, Conseil et Assistance Dudelange : René Manderscheid, secrétaire central, Marco Wenzel, secrétaire syndical et conseiller EURES

Service Information, Conseil et Assistance, Rodange : Jacques Delacollette, secrétaire central* et conseiller EURES, Colette Bianchini, secrétaire syndicale

Service Information, Conseil et Assistance, Ettelbruck : Frank Arndt, chef de département*, Romance Scheuer, secrétaire syndical

Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs : (Jean-Paul Laplanche), Irène Schortgen, secrétaire syndicale

Syndicat Transport sur route — ACAL : (Sandra Funck), Sonia Martins Costa*, secrétaire syndicale

Presse : Lucien Hilger, graphiste, Christiane Wagner, coordination « Aktuell », Newsletter

Représentant de l'OGBL auprès des tribunaux sociaux : Roger Fohl

Service conseil fiscal : Anita Rola

Département juridique : Serge Urbany, chef de département

Service informatique : Claude Flammang, James Vallad

Service technique : Johnny Hirsch, Romain Noesen

Administration générale

Chef de département : Maguy Baasch, Conseiller : Frédéric Krier, Secrétariat : Géraldine Etienne, Manuela Egisti, Norma Gasparri, Fabienne Kirsch, Christiane Koch, Josée Majerus, Diane Poiré — Syndicats professionnels, secrétariat : Gaby Biermann, Jennifer Bintener, Sandra Marcelet, Martine Reuter, Nicole Sowa, Angélique Vidic, Chantal Weinert — Service Information, Conseil et Assistance, accueil et secrétariat : Ines Batista, Cindy Fernandes, Martine Siebenaller, Sonia Martins Guerreiro, Zita Pereira — Trésorerie générale, secrétariat : Nadia Ney — Gestion des membres, secrétariat : Sandra Bresser, Léonie Fabry, Chantal Fusulier — Département juridique, secrétariat : Joséphine Mammola

Sont entrés en pension :

John Castegnaro, Romain Clees, Albert Hirtz, Fränz Hoffmann, Diana Krier, Josée Majerus, Robert Molitor, Yvon Moinet, Marie-Thérèse Sannipoli

Ont été engagés :

Nora Back, Colette Bianchini, Jennifer Bintener, Helio Camacho, Hernani Da Silva Gomes, Jacques Delacollette, Joël Delvaux, Armand Drews, Claude Flammang, Sylvie Garettini, Nadine Hamilius, Sandra Heinz, Lucien Hilger,

Johnny Hirsch, Raymond Kapuscinsky*, Frédéric Krier, Jean-Paul Laplanche, Mil Lorang, Anna Lorent, Joséphine Mammola, Sonia Martins Costa*, Alain Mattioli, Céline Misson, Romain Noesen, Zita Pereira, Simone Peters, Anita Rola, Eva Rongen, Romance Scheuer, Michèle Schrobiltgen, Lynn Settinger, Martine Siebenaller*, Christian Sikorski, Christian Simon-Lacroix, Steve Staudt, Anne Teitgen, Serge Urbany, Christiane Wagner, Chantal Weinert, Sabine Zâara

Ont démissionné : Romain Binsfeld, Chantal Boly, Chantal Dominicy, Robert Fehlen*, Sandra Funck*, Sylvie Garetini, Nadine Hamilius, Sandra Heinz, Jean-Paul Laplanche, Alain Kinn, Anna Lorent, Céline Misson, Simone Peters, René Pizzaferrì, Eva Rongen, Yasmine Schwarz, Sabrina Salerno, Steve Staudt, Anne Teitgen

Bureau exécutif 2009

Jean-Claude Reding, Président

Coordination générale, politique économique et sociale, politique de l'emploi, dialogue social interprofessionnel, relations nationales et internationales, représentant au Comité de coordination tripartite, politique de la formation syndicale, contenu des publications, presse, administration, finances, gestion des membres, recrutement des membres, département juridique, service conseils et assistance aux membres, structures régionales, ONG Solidarité syndicale, Caisse de décès de l'OGBL

André Roeltgen, secrétaire général*

Politique de l'emploi, politique des négociations collectives, dialogue social dans les entreprises, représentant au Comité de coordination tripartite, politique du personnel et organisation générale de l'OGBL, politique de la formation syndicale, coordination des syndicats professionnels, département des syndicats professionnels, recrutement de membres et gestion des membres, service informatique

Nico Clement, membre

Département des relations internationales, européennes et interrégionales (organisation et coordination des activités syndicales au niveau international, européen et interrégional, Secrétariat européen commun de la CGT-L et du LCGB), Programme EURES, services spécifiques d'information et de conseil pour frontaliers, dialogue social interprofessionnel, politique du bien-être, de la sécurité et de la santé au travail et les formations en matière, protection du consommateur, département des jeunes

Danièle Nieves, membre

Politique de l'égalité femmes — hommes, Politique de l'éducation et de la formation professionnelle, coordination des publications, coordination des activités syndicales, département femmes, département de la fonction publique, département des services techniques

Carlos Pereira, membre

Politique de la santé et de la sécurité sociale, politique de l'intégration, lutte contre l'exclusion sociale, tribunaux sociaux, département des immigrés, département des travailleurs handicapés, département des pensionnés

Chefs de département :

Frank Arndt, régionales

Jean-Claude Bernardini, département des syndicats professionnels

Véronique Eischen, politique de la formation syndicale, participation aux travaux de l'OGBL au niveau de la CES

Viviane Jeblick, service Information, Conseil et Assistance aux membres

Pierre Schreiner, Fonction publique

I.7. Liste des représentations de l'OGBL

Représentations au niveau national

Chambre des Salariés Luxembourg — CSL	Jean-Claude Reding, président
	Alain Fickinger, vice-président
	Nando Pasqualoni, vice-président
	Estelle Winter, vice-présidente
	Manuel Da Silva Bento, membre du comité
	Guy Fettes, membre du comité
	Claude Heirend, membre du comité
	Fernand Hübsch, membre du comité
	Danièle Nieves, membre du comité
	Nico Weyland, membre du comité
	Angelo Zanon, membre du comité
	Elisabete Alves Gouveia, membre
	Paul Becker, membre
	Marcel Breuskin, membre
	Carlos Manuel Da Conceição Azevedo, membre
	Jean-Claude Delleré, membre
	Valério De Matteis, membre
	Marie-Jeanne Demuth, membre
	Helder De Oliveira Borges, membre
	Marie-France Eiffes, membre
	Philippe Flick, membre
	Fernand Gales, membre
	André Gilbertz, membre
	Marco Goelhausen, membre
	Bruno Graziano, membre
	Suzy Haentges, membre
	Marie-Jeanne Hernandez, membre
	José Nunes Pinto, membre
	Nicolas Reichling, membre
	Guy Scholzen, membre
	Fernand Schott, membre
	Annette Schuler-Vandeputte, membre
	Paulo Jorge Simoes Lopes, membre
	Marianne Thomas, membre
	Jean-Claude Trentecuisse, membre
	Jean-Claude Wolff, membre
Comité de coordination tripartite	Jean-Claude Reding, membre effectif
	André Roeltgen, conseiller
Conseil Economique et Social — CES	André Roeltgen, vice-président
	Nico Clement, membre effectif
	Armand Drews, membre effectif
	Alain Kinn, membre effectif
	Danièle Nieves, membre effectif
	Carlos Pereira, membre effectif

	Jean-Claude Reding, membre effectif
	Frank Arndt, membre suppléant
	Jean-Claude Bernardini, membre suppléant
	Romain Daubenfeld, membre suppléant
	Véronique Eischen, membre suppléant
	Marco Goelhausen, membre suppléant
	Hubert Hollerich, membre suppléant
	Pierre Schreiner, membre suppléant
Comité permanent du travail et de l'emploi	Jean-Claude Reding, membre effectif
	André Roeltgen, membre effectif
	Carlos Pereira, membre suppléant
Office National de Conciliation — ONC	André Roeltgen, assesseur effectif
	Nico Clement, assesseur effectif
	Jean-Claude Bernardini, assesseur suppléant
	Véronique Eischen, assesseur suppléant
	Hubert Hollerich, assesseur suppléant
	Pierre Schreiner, assesseur suppléant
Comité de conjoncture	Marco Casagrande, membre effectif
	Véronique Eischen, membre effectif
	Léon Jenal, membre effectif
	Jean-Claude Reding, membre suppléant
	Alain Kinn, membre suppléant
	Nico Clement, membre suppléant
Comité du Travail Féminin — CTF	Danièle Nieves, membre effectif
	Gilberte Kennerknecht, membre effectif
	Véronique Eischen, membre suppléant
	Irène Schortgen, membre suppléant
Conseil national pour personnes âgées	Nicolas Plein
	Nicolas Sax
Conseil national pour étrangers	Eduardo Dias
	Carlos Pereira
Conseil Supérieur de l'Education Nationale — CSEN	Monique Adam, membre effectif
	Danièle Nieves, membre effectif
	Patrick Arendt, membre suppléant
	Marianne Dondelinger, membre suppléant
Comité à la formation professionnelle	Danièle Nieves
Commission de l'indice des prix à la consommation	Nico Clement, membre effectif
	Danièle Nieves, membre effectif
	Romain Daubenfeld, membre suppléant
	Guy Fettes, membre suppléant
Commission technique consultative des indices de prix de la construction	Jean-Luc De Matteis, membre effectif
Commission paritaire réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique	Pierre Schreiner, membre effectif
	Nora Back, membre suppléant

Commission Nationale de l'Emploi — CNE	Frank Arndt
	Eduardo Dias
	Carlos Pereira
Conseil National des Programmes — CNP	Christiane Wagner, membre effectif
	Mil Lorang, membre suppléant
Observatoire des Relations Professionnelles et de l'Emploi — ORPE	Jean-Claude, membre du comité
	Alain Kinn, membre du comité
Société National de Crédit et d'Investissement — SNCI	Alain Kinn, membre du conseil d'administration
Fonds du logement — FDL	Eugène Bausch, membre du conseil d'administration
Union Luxembourgeoise des Consommateurs — ULC	Henri Bossi, membre du conseil d'administration
	Philippe Da Silva, vérificateur aux comptes
Office Luxembourgeois pour l'Accroissement de la Productivité — OLAP	Joël Jung, membre du conseil d'administration
Institut de Formation Sectorielle du Bâtiment — IFSB	Jean-Luc De Matteis, membre du conseil d'administration
Centre de formation professionnelle continue Dr Robert Widong	Rainer Weinandi, président
	Pierre Schreiner, administrateur-délégué
	Thomas Klein, membre effectif du conseil d'administration
	Bernd Laschet, membre effectif du conseil d'administration
	André Roeltgen, membre effectif du conseil d'administration
	Fabiana Blasi, membre suppléant du conseil d'administration
	Alain Fickinger, membre suppléant du conseil d'administration
	Marco Goelhausen, membre suppléant du conseil d'administration
	Marianne Thomas, membre suppléant du conseil d'administration
	Annette Willems, membre suppléant du conseil d'administration
Comité consultatif du Comité du Fonds social européen	Nico Clement, membre effectif
Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs	René Pizzaferrri, membre suppléant
Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs	Eduardo Dias, membre effectif
Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants	Eduardo Dias, membre effectif
	Nico Clement, membre suppléant
Comité consultatif pour la sécurité et la protection de la santé sur le lieu de travail	Claude Forget, membre effectif

Représentations au niveau de la sécurité sociale

Caisse Nationale de Santé — CNS	Armand Drews, membre effectif du comité
	Alain Nickels, membre effectif du comité
	Carlos Pereira, membre effectif du comité
	René Pizzaferrri, membre effectif du comité
	Lynn Settinger, membre suppléant du comité
	Marianne Thomas, membre suppléant du comité

Caisse Nationale d'Assurance Pension — CNAP	Valério De Matteis, membre effectif du comité
	Raymond Kapuscinsky, membre effectif du comité
	Marie-Jeanne Leblond, membre effectif du comité
	Carlos Pereira, membre effectif du comité
	René Pizzaferrì, membre effectif du comité
	Edmond Becker, membre suppléant du comité
	Susy Haentges, membre suppléant du comité
	Erwin Nickels, membre suppléant du comité
	Robert Racké, membre suppléant du comité
	Jean-Claude Reding, membre suppléant du comité
Fonds de compensation	Carlos Pereira, membre effectif
	René Pizzaferrì, membre effectif
	André Roeltgen, membre suppléant
	Angelo Zanon, membre suppléant
Caisse Nationale des Prestations Familiales — CNPF	Carlos Pereira, membre effectif du comité
	René Pizzaferrì, membre effectif du comité
	Viviane Jeblick, membre suppléant du comité
Association d'Assurance contre les Accidents — AAA	Alain Kinn, membre effectif du comité
	Carlos Pereira, membre effectif du comité
	René Pizzaferrì, membre effectif du comité
	Alex Teotonio, membre suppléant du comité
Centre Commun de la Sécurité Sociale — CCSS	Armand Drews, membre effectif du comité
	Carlos Pereira, membre effectif du comité
	René Pizzaferrì, membre effectif du comité
	Hélio Camacho, membre suppléant du comité
	Viviane Jeblick, membre suppléant du comité
	Jean-Luc Klimezyk, membre suppléant du comité
Commission mixte de reclassement	Carlos Pereira, membre effectif
	Frank Arndt, membre suppléant
Commission spéciale de réexamen «chômage» — CRS-C	Frank Arndt, membre effectif
	Carlos Pereira, membre effectif
	Viviane Jeblick, membre suppléant
	Yasmine Lorang, membre suppléant
Commission spéciale de réexamen «travailleurs handicapés» — CRS-Th	Frank Arndt, membre effectif
	Joël Delvaux, membre effectif
	Carlos Pereira, membre effectif
	Yasmine Lorang, membre suppléant
Conseil supérieur des assurances sociales	Michel Dadario, assesseur
	Paul Becker, assesseur
	Fernand Schott, assesseur
	Raymond Serres, assesseur
	Wolfgang Schnarrbach, assesseur
	Nico Weyland, assesseur

Conseil arbitral	Manuel Da Silva Bento, assesseur
	Marcel Biwer, assesseur
	Carlos Manuel Da Conceicao Azevedo, assesseur
	Guy Fettes, assesseur
	Claude Gislard, assesseur
	Bruno Graziano, assesseur
	Patrick Hollerich, assesseur
	Emile Kintzelé, assesseur
	Marie-Jeanne Leblond-Reuter, assesseuse
	Sabine Paci, assesseuse
	André Pierrard, assesseur
	Jean Reusch, assesseur
	Marie-Thérèse Sannipoli-Mehling, assesseuse
	Denise Steinhäuser, assesseuse
	Sylvie Theisen, assesseuse
	Jean-Claude Trentecuisse, assesseur
Fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise — FNML	Joël Jung, membre du conseil d'administration
Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste — CMCM	Albert Gohmann, membre de l'assemblée générale
	Régine Gohmann, membre de l'assemblée générale
	Albert Hirtz, membre de l'assemblée générale
	Joël Jung, membre de l'assemblée générale
	Nicolas Plein, membre de l'assemblée générale
	Norbert Steinmetz, membre de l'assemblée générale
	Fernande Zinno, membre de l'assemblée générale

Représentations au niveau international, européen et interrégional

Confédération Internationale des Syndicats — CIS	Jean-Claude Reding, membre suppléant du Conseil général
	Danièle Nieves, membre effectif du Comité des femmes
Confédération Européenne des Syndicats — CES	Jean-Claude Reding, membre effectif du Comité exécutif
	Jean-Claude Bernardini, membre effectif du Comité permanent Coordination de la Négociation collective
	Nico Clement, membre suppléant du Comité exécutif et membre effectif du Comité permanent Emploi et Economie
	Philippe Da Silva, vérificateur aux comptes ETUI-REHS
	Jean-Luc De Matteis, membre suppléant du Comité des Jeunes
	Eduardo Dias, membre suppléant du Groupe de travail Migration
	Véronique Eischen, membre effectif du Comité des femmes et du Comité du dialogue social (DS), du Groupe Marché du travail du DS et du Groupe ad hoc « Arrêts CJE », membre effectif des Groupes de travail Energie et Changement climatique, Commerce, globalisation, développement et travail décent, Règlement d'ordre intérieur et les statuts de la CES, membre suppléant des Groupes de travail Législation et politique sociale, Participation des travailleurs, Cohésion économique et sociale

	Mil Lorang, membre effectif du Groupe de travail Presse et communication
	Danièle Nieves, membre effectif du Groupe Education-Formation du DS, membre suppléant du Groupe de travail Formation tout au long de la vie
	Carlos Pereira, membre suppléant du Groupe de travail Protection sociale
Fondation de la CES	Jean-Claude Reding, membre effectif
Agence Européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail de Bilbao	Claude Forget, membre effectif du conseil d'administration
Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle — CEDEFOP	Danièle Nieves, membre du conseil d'administration
Fondation pour l'amélioration des conditions de vie et de travail sur le lieu de travail de Dublin	René Pizzaferrri, membre suppléant du conseil d'administration
Comité Economique et Social Européen — CESE	Jean-Claude Reding
Conseil Syndical Interrégional Sarre-Lor-Lux-Trèves/Palatinat Ouest — CSI	Nico Clement, vice-président
	Anne-Marie Antinori, membre effectif
	Frank Arndt, membre effectif
	Philippe Manenti, membre suppléant
	Jean-Claude Reding, membre suppléant
	Wolfgang Schnarrbach, membre suppléant
Plate-forme Syndicale de la Grande Région — PSGR	Jean-Claude Reding, membre effectif
	Nico Clement, membre suppléant
InterRégionale Syndicale du Pôle Européen de Développement — IRS-PED	Nico Clement, membre effectif
	Jacques Delacollette, membre effectif
	Yvon Moinet, membre suppléant
	Robert Racké, membre suppléant
	Philippe Da Silva, commissaire aux comptes
EURES-Transfrontalier-Pôle européen de développement — PED	Nico Clement, membre du comité de pilotage
	Jacques Delacollette, euroconseiller
EURES-Transfrontalier Sar-Lor-Lux-Rhénanie/Palatinat occidental	Nico Clement, membre du comité de pilotage
	Marco Wenzel, euroconseiller
Comité Economique et Social de la Grande Région — CESGR	Jean-Claude Reding, membre effectif
	Nico Clement, membre suppléant

KAPITEL I

Strukturen

I.1. Nationalkongress

I.1.1. Ordentlicher Kongress vom 26. und 27. November 2004

Am 26. und 27. November fand der 5./XXX. ordentliche Kongress des OGBL im Konferenzzentrum des Hémicycle auf Kirchberg statt. Er stand im Zeichen des 25. Jahrestags der Gründung und der Erneuerung der Führungsgremien. 621 Delegierte sowie zahlreiche Ehrengäste aus In- und Ausland nahmen an den Diskussionen teil.

Neben der ausführlichen Berichterstattung der verschiedenen Strukturen und dem Kassenbericht verabschiedeten die Delegierten ebenfalls fünf programmatische Resolutionen, die die gewerkschaftspolitischen Richtlinien und Zielsetzungen für die nächsten fünf Jahre festlegten, eine Resolution zur Einberufung eines außerordentlichen Statutenkongresses und eine Tagesresolution.

Der Kongress hat ebenfalls die Wahlen der verschiedenen Instanzen des OGBL durchgeführt. Insbesondere wurde er durch die Wahl Jean-Claude Redings zum Präsidenten des OGBL, mit einer überragenden Mehrheit der Stimmen des neugewählten Nationalvorstands (135 Stimmen dafür, 1 Gegenstimme, 4 Enthaltungen). Der scheidende Präsident John Castegnaro wurde einstimmig zum Ehrenpräsidenten auf Lebenszeit gewählt. Marie-Jeanne Leblond-Reuter und Henri Bossi wurden einstimmig als Vize-Präsidenten gewählt.

Tagesordnung

Erster Kongresstag : 26. November 2004

1. **9.00 Uhr Offizielle Eröffnung des Kongresses**
Begrüßungsansprache von John Castegnaro
Ansprechen der ausländischen Gäste:
Reiner Hoffmann, EGB und IBFG, Eddy Laurijssen, BIT/Bruxelles, Karl-Heinz Pölgen, IGR, Jean-François Lassagne, gewerkschaftliche Plattform der Großregion
11.30 Uhr Ehrenwein für alle Kongressteilnehmer
12.30 Uhr Mittagessen
2. **14.00 Uhr Ansprache von Jean Asselborn, Vize-Premier und Außenminister**
Mandatsprüfung
Wahl des **Kongressbüros**
Verabschiedung der **Tagesordnung**
Verabschiedung der **Geschäftsordnung**
Verabschiedung der **Spesenordnung**

Wahl der **Kommissionen:**

Resolutions- und Programmkommission

Wahlkommission

3. **Tätigkeitsbericht 1999-2003**

Jean-Claude Reding, Generalsekretär

Finanzbericht 1999-2003

John Castegnaro und Philippe Da Silva, Generalkassierer

Bericht der Überwachungskommission 1999-2003, Roger Berend, Präsident

4. **Diskussion und Beschlussfassung** über den Tätigkeits- und Kassenbericht

Einberufung eines **außerordentlichen Kongresses** (Resolution V, Dokument 20),

Jean-Claude Reding, Generalsekretär

Diskussion und Beschlussfassung

6. Wahl der **Instanzen:**
- Nationalvorstand
 - Exekutive
 - Zentralsekretäre
 - Geschäftsführender Vorstand
 - Überwachungskommission

17.30 Uhr Schluss des 1. Kongresstages

7. **I. Tagung des neuen Nationalvorstandes** **Konstituierung der Überwachungskommission**

Wahl des Präsidenten

Wahl der Vizepräsidenten

8. **18.30 Uhr Empfang für die Delegierten und die in- und ausländischen Gäste**

Ehrung des scheidenden Präsidenten und der scheidenden Mitglieder des Geschäftsführenden Vorstandes sowie der scheidenden Vize-Präsidenten

Zweiter Kongresstag 27. November 2004

9. **9.00 Uhr Grundsatzreferat** des Präsidenten

10.15 Uhr Kaffeepause

10. **10.45 Uhr Diskussionen** zum Grundsatzreferat

11. **11.30 Uhr Vorstellung der Resolutionen**, André Roeltgen, Berichterstatter

12.30 Uhr Mittagessen

12. **14.00 Uhr Ansprache von François Biltgen, Minister für Arbeit und Beschäftigung** (in Vertretung von Jean-Claude Juncker, Premierminister)

13. **Diskussion** der Resolutionen und der Anträge Beschlussfassung

14. **Tagesresolution**, André Roeltgen, Berichterstatter

15. **Diskussion**, Anträge und Beschlussfassung

16. **Schlusswort**

17.30 Uhr Schluss des Kongresses

Eröffnungsansprache des OGBL-Präsidenten

John Castegnaro

(es gilt das gesprochene Wort)

**Sehr geehrte Damen und Herren,
Kolleginnen und Kollegen,**

Liebe Gäste,

**Liebe Kolleginnen und Kollegen aus den
ausländischen Gewerkschaftsorganisationen,**

Liebe Veteranen,

Liebe Kongressdelegierte!

Es ist mir eine Ehre und Freude zugleich sie alle hier begrüßen zu können. Ein Gewerkschaftskongress ist ein großes nationales Ereignis, insbesondere weil es der Kongress der mit Abstand größten Gewerkschaft ist. Ihre Präsenz ehrt uns und bedeutet Anerkennung. Wir wissen, dass es zwischen Politik, Patronat und Gewerkschaften Meinungsunterschiede gibt und, neuerdings auch in der Zielsetzung, Konfliktstoff einen breiteren Raum einnimmt. Dabei sollten die großen Herausforderungen, die sich aus der Globalisierung, der erweiterten EU, der Lissabonner-Strategie und anderer mehr, dazu beitragen sich auf die Erfolge des „Luxemburger Modell“ zu besinnen, so wie es sich seit Ende 1977 mit der „Nationalen Tripartite“ und der Stahltripartite als Antikriseninstrumentarium behauptet, und in der Folge in der Wirtschafts- und Sozialpolitik Akzente setzte und seit dem EU-Beschäftigungsgipfel 1997 für die Erarbeitung der nationalen Beschäftigungspläne (PAN-Gesetze) als bestmöglichstes Forum und Plattform für eine offensive, statt einer defensiven Beschäftigungspolitik verantwortlich gezeigt hat.

Viele beneiden uns um die Tripartite. Für uns ist sie seit Jahren ein Diskussionsforum auf höchster Ebene. Minister, Gewerkschafter und Patronat müssen sich zusammenraufen, um miteinander, statt gegeneinander, Lösungen zu finden (z. B. Krankenkassen 2003). Die Tripartite ist heute neben den seit 1974 bestehenden Mitbestimmungsgesetzen (die zu modernisieren sind und die Wirtschaftsdemokratie ermöglichen), eine legale Institution, die politische Mitsprache garantiert und ihre ganze Bedeutung behält, besonders in einer Zeit, wo partizipative Demokratie mehr als ein Schlagwort ist und die Beteiligung der gesamten Zivilgesellschaft in den politischen Entscheidungsprozess, neben der Tripartite, realisiert werden muss. Die Vorbereitung des EU-Verfassungsreferendums bietet sich als Test an, aber auch viele andere Themen, wie z.B. die Umweltpolitik.

Liebe Gäste, liebe Delegierte!

Dialog- und Konsensbereitschaft im Interesse aller, statt dem Versuch tiefgreifende Kurskorrekturen am Sozialmodell Luxemburg vornehmen zu wollen, oder die bewährte kontinuierliche Kollektivvertragspolitik zum Stolpern zu bringen und damit den für Luxemburg „legendären sozialen Frieden“ zu Ende zu bringen, weil

dies in anderen europäischen Ländern Mode geworden ist, ist ein gefährliches Spiel und verstößt gegen die Interessen unseres Landes.

Sozialabbau, mehr Arbeit und weniger Lohn, sind erwiesenermaßen kein Wundermittel für die Wiederherstellung der Vollbeschäftigung. Im Gegenteil: massiver Kaufkraftverlust, Verunsicherung oder Ausgrenzung der Menschen aus dem System hat weiteren Personalabbau, weniger Bereitschaft zum vollen Einsatz und damit direkte negative Auswirkungen auf Produktivitäts- und Kompetitivitätsverbesserungen zur Folge. Wenn die Arbeitnehmer und die Bürger ihr Vertrauen verlieren, dann ist dies die schlechtmöglichste Voraussetzung ihre Bereitschaft zu gewinnen, auch Opfer zu bringen, um Probleme zu lösen und Zukunft.

Das „Parlament der Arbeit“, die hier anwesenden über 600 Kongressdelegierten als legitimierte Vertreter von über 57.000 Gewerkschaftsmitgliedern, werden in ihrer Kongressarbeit, sowohl die Aktivitäten der hinter uns liegenden 5-jährigen Kongressperiode kritisch beurteilen, als auch und besonders die Aktivität für die nächsten Jahre auf der Basis von Resolutionen und damit Visionen, Vorstellungen und Forderungen definieren, welche

- Richtschnur für die eigene Aktivität sind;
- Signal für unsere zehntausende Mitglieder;
- der Politik und dem Patronat vermitteln, was wir einerseits wollen, aber andererseits genauso ablehnen.

Der OGBL — wir, ihr, liebe Delegierte — wir sind keine Träumer; dazu sind wir seit jeher zu sehr mit der Realität konfrontiert. Jene aber sind Träumer, die da erwarten, dass unser Sozialmodell negativ umgekrempelt werden könnte, weil sie es so wollen und den Zeitpunkt als günstig erachten. Das Erwachen aus diesen Träumereien kann jäh und schmerzvoll sein. Wir lösen in diesem Lande keine Probleme in der Konfrontation, denn da gibt es Sieger und Besiegte ohne, dass grundsätzlich etwas positiv verändert werden kann.

Das Luxemburger Patronat hat, seit Monaten — am Beispiel Ausland — zum Generalangriff aufgerufen. Das bedeutet unnötige Unruhe! Die Miesmacherei, die Warnung, dass es in spätestens 15 Jahren keine Industrien mehr in Luxemburg gäbe, verbunden mit der Forderung nach industrieller Diversifikationspolitik, niedrigeren Lohn- und Sozialkosten bei maximalen Steuervorteilen und sonstiger großzügiger Hilfen ist ein Widerspruch an sich, besonders stiftet dies unnötige Unruhe.

Liebe Gäste, liebe Delegierte,

Seit einigen Jahren steigt in Luxemburg die Zahl der Mindestlohnbezieher. War ihr Anteil vor 10 Jahren noch 14%, so sind es heute 18% von der gesamten aktiven Bevölkerung. 1.466./Monat ab dem 1.1.2005 durch die 2%-ige Erhöhung genügen nicht, um sich die Lebensqualität zu finanzieren, zu welcher jeder in diesem Land in

allen Lebenslagen ein Anrecht haben muss. Davon 30,3 % Frauen. Heiraten Mindestlohnbezieher untereinander; genügt das doppelte Einkommen genauso wenig. Dazu fehlen die notwendigen und kostengünstigen sozialen Infrastrukturen, wie Crèches und Kantinen und damit besteht auch ein riesiges Handicap, eines der Lissabonner Ziele, nämlich die Zahl der arbeitenden Frauen über die 60 %-Marke zu steigern.

Liebe Gäste, Kolleginnen, Kollegen!

Die Kongressarbeiten und Beschlüsse werden sich mit diesen und anderen Themen beschäftigen. Unser letzter Kongress im Dezember 1999 hatte u.a. zwei Mobilisierungskampagnen beschlossen:

- Für eine gerechte Umverteilung!
- Für moderne Gewerkschaftsgesetze!

Beide kannten Erfolge respektive gibt es Ansätze gesetzlicher Veränderungen in jenen Bereichen, wo die Rolle der Gewerkschaften verstärkt, resp. die Rechte und Schutzbestimmungen der gewählten Salariatsvertreter in den Betrieben den neuen Spielregeln der globalisierten, fusionierten, restrukturierten Betriebe anzupassen sind, damit Waffengleichheit zwischen Arbeitgebern und Personal/Gewerkschaften geschaffen wird. Unsere Petitionsaktion in den Betrieben, mit über 15.000 Unterschriften, ist erfolversprechend, der Arbeits- und Beschäftigungsminister hat seinen Aussagen zufolge die gesetzliche Vorarbeit weitgehend abgeschlossen. Das neue so genannte Kollektivvertragsgesetz vom 30. Juni 2004 hat mehr Rechtssicherheit insbesondere aber präzise Spielregeln für die Zu- respektive Aberkennung der nationalen Repräsentativität geschaffen. Das ist gut so, war überfällig und notwendig. Der OGBL ist national repräsentativ! Dieses Gesetz hat aber auch eine „sektorielle Repräsentativität“ eingeführt, mit welcher der OGBL leben kann, die aber ihre Feuerprobe erst dann besteht, wenn die Aleba oder aber die von ihr gesponserte „Fédération syndicale“ (Aleba, UEP, NGL) Ansprüche stellt! Die Aleba darf, die „Fédération“ aber ist ein Schattengewächs, und alle haben sie weniger oder viel bei den Sozialwahlen vom 12.11.2003 verloren!

Am 13. Oktober 2003 haben wir mit der FEP-FIT et Cadres ein Kooperationsabkommen unterschrieben. Laut einstimmigem Beschluss des kürzlich amtierenden FEP-Direktionskomitees wird die FEP ab 2005 definitiv vom OGBL übernommen.

Liebe Gäste, liebe Delegierte!

Die Sozialwahlen vom 12.11.2003 bedeuteten für unsere Gewerkschaft einmal mehr einen ekrasanten Erfolg und eine massive Bestätigung unserer Gewerkschaft.

Sowohl in der Zahl der Kandidatinnen und Kandidaten (4.068 Kandidaten 2003 gegenüber 3.241 im Jahr 1988) als der Gewählten (1.493 gegenüber 1.275 im Jahr 1988)! Der OGBL ist mit Abstand die Nummer 1, auch in geheimen Wahlen, und wir haben unsere Mehrheiten

in den Sozialversicherungsgremien und Berufskammern ausbauen können und stellen die Präsidenten in der AK, der CEPL, der CNAMO und CMER.

Merci Euch allen, allen anderen und Wählern, aber auch den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern aus dem OGBL. Der Einsatz war groß und hat sich gelohnt.

Unser Erfolg, unsere über 57 000 Mitglieder, unsere Anerkennung, der Respekt unserer Organisation gegenüber, sind das Resultat einer kollektiven Solidarität und Einsatzes innerhalb der vielen OGBL-Strukturen. Es ist aber einmal der Beweis — falls er notwendig war — dass die Gründung des OGBL vor über 25 Jahren die richtige Entscheidung und die richtige Antwort war auf eine sich seither tief veränderte Gesellschaft und Arbeitswelt.

Liebe Gäste, liebe Delegierte!

Dieser 5./XXX. OGBL-Kongress steht eindeutig im Zeichen:

- von 25 Jahren OGBL, fußend auf dem Fundament, der Erfahrung und dem Erfolg des LAV, seit 1916 die erste moderne und größte Arbeitergewerkschaft. Die römische Zahl XXX. steht für die Kongresse seit 1916 und weist auf den Ursprung und unseren Respekt gegenüber den Gründern und Pionieren hin.
- im Zeichen eines Generationswechsels, nicht nur, aber vor allem auch in den Führungsgremien unserer Organisation. Dies ist keine Überraschung, sondern wurde 1999 auf dem Kongress eingeleitet und vorbereitet. Dieser ermöglicht Kontinuität und Ruhe, sowie man es von einer Massenorganisation, die höchste Verantwortung trägt, erwarten muss. Jean-Claude wurde Generalsekretär, um heute Präsident zu werden. Ich habe diesen Wechsel persönlich, aber in einem breiten internen Dialog vorbereitet und freue mich sowohl über die positive Entwicklung des Kongresses 1999 als über die positive, kollegiale Umstellung, die ihren Abschluss heute findet. Ich selbst werde „Pensionär“ so wie vor vielen Jahren in einem ungeschriebenen Gesetz in unserer Gewerkschaft abgemacht.

Marie-Thérèse Sannipoli hat ihre Pensionsansprüche geltend gemacht und Romain Binsfeld wechselt zum OPE über, diese auf unsere Initiative vor 10 Jahren ins Leben gerufene „Beschäftigungsinitiative“ und demnächst in der zu schaffenden „Solidarwirtschaft“ eigenständigem Betrieb, in welchem zur Zeit 700 Menschen eine Arbeit haben und insgesamt über 4.000 seit 1997, durchgeschleust wurden. Auch unser Vizepräsident Pier Schmartz wird aus Altersgründen dieses Amt aufgeben, aber andere ehrenamtliche Ämter ausüben. Unsere Kollegin Vera Spautz verzichtet auf den Posten der Vizepräsidentin, weil sie andere hauptamtliche politische Mandate übernommen hat. Kollege Armand Drews scheidet krankheitshalber und hoffentlich nur provisorisch aus.

Für uns alle ein bewegender Moment, erleichtert und einfacher durch die Tatsache, dass es ein Personalwechsel in der Kontinuität sein wird. Dass unsere Nachfolger dieses „Patrimoine“, diese große und stolze Gewerkschaft, die sie übernehmen und führen werden, dies in unserem Sinne tun und damit auch entsprechend den Erwartungen tausender Vertrauensleute und zehntausender OGBL-Mitglieder:

Merci auch anderen „Pensionären“ aus der Berichtsperiode, wie Hirtz Abbes, Bausch Eugène, Feller André, De Matteis Valerio, Robert Racké, De Matteis Duilio, oder unserem verstorbenen Kollegen und Centrale du LAV-Präsidenten Armand Barnich oder dem OGBL-Sekretär Gérard Schaeler:

Andere Militantinnen und Militanten erleben ihren letzten Kongress. Stellvertretend, mit größter Anerkennung und größtem Respekt, will ich unsere Kollegin Gilberte Arendt nennen. Sie ist heute 82 Jahre alt und aktiv in der Rentnerabteilung. Ich hatte das Privileg mit dieser Frau, einer der ersten überhaupt, zusammenarbeiten zu dürfen. Mit ihr als Ausschusspräsidentin bei Vêtements Heinen in Esch/Alzette haben wir den I. Kollektivvertrag realisiert und damit Lohn und Arbeitsbedingungen in einem „Frauenbetrieb“ geregelt. Merci Gilberte!

Alle zusammen hatten sich der Organisation verschrieben und der Sache verdient gemacht. Wir bleiben so oder so dabei!

Liebe Gäste, Kolleginnen, Kollegen!

Dieser Kongress steht aber auch im Zeichen der aktuellen und zu erwartenden Wirtschafts-, Finanz- und Sozialpolitik in Europa, in Luxemburg und in einem veränderten politischen Umfeld mit der neuen CSV/LSAP-Regierung.

Unsere Arbeit, unser Einsatz, unser Aktionsradius hat längst nationale Grenzen gesprengt und wir beschränken uns seit Jahrzehnten nicht mehr darauf, eine Lohnmaschine und Sprechstundengewerkschaft zu sein, auch wenn die Kollektivvertragspolitik weiterhin den gleichen hohen Stellenwert behält und eine moderne Gewerkschaften wie der OGBL, zu einem großen Dienstleistungsanbieter für das einzelne Mitglied wurden. Ein Aktionsfeld, welches permanent ausgebaut wird und vorrangig aus einem Massenangebot aus Sprechstunden für die Probleme und Fragen des einzelnen Mitglieds, oder neuer Dienstleistungen über den Rechtsschutz, durch Abkommen mit Wüstenrot-Bausparkasse, mit PV-Assurances, mit Dexia-BIL usw. geschaffen wurden.

Wir betreuen und begleiten unsere Mitglieder in neuen und modernen Gewerkschaftsbüros hier im Lande, aber auch in Frankreich, Belgien und Deutschland. Unsere Kooperationsabkommen mit den portugiesischen Gewerkschaften CGT-P und UGT-P, mit Spanien, mit Italien und ganz besonders den Sozialorganisationen ITAL und INCA erlauben eine Betreuung bis in die Herkunfts- und Heimatländer:

In einem Europa ohne Grenzen, in einer EU der 25, aber auch der fehlenden sozialen Harmonisierung, der Bürokratie, der Diskriminierungen oder der Tatsache, dass bei Grenzgängern und Nicht-Luxemburgern Rechte abgelehnt oder unerreichbar sind, bedeutet dies eine wichtige grenzüberschreitende Aktivität und Arbeit.

Der OGBL ist auch eine große gesellschaftspolitische Kraft, deren Aktionsradius grenzenlos ist.

Kolleginnen, Kollegen!

Die EU ist eine Realität, auch wenn vieles nichtabgeschlossen, manches kompliziert und anderes abzulehnen ist, Frits Bolkestein lässt grüßen. Die neue Dimension gewerkschaftlicher Arbeit und Verantwortung hat, wie bereits angedeutet, längst nationale Grenzen überschritten. Das ist notwendig, denn die Globalisierung ist längst Realität. So wie die EU eine Realität ist!

Die Verabschiedung der ersten EU-Verfassung wird sozusagen die Krönung sein, aber längst nicht der Abschluss eines mit der Gründung der CECA/EGKS-1951 begonnenen Einigungsprozesses. Dazu sind noch viel zu viele Nachbesserungen an all den Reglementen, Direktiven und morgen auch der EU-Verfassung notwendig.

Europa hat bisher den Frieden ermöglicht. Der Prozess Europa ist aber erst dann abgeschlossen, wenn er neben dem Frieden auch den sozialen Frieden, durch Vollbeschäftigung, durch hohe soziale Standards, durch mehr politische und Wirtschaftsdemokratie ermöglicht. Europa, das sind 454 Millionen Menschen und nicht die finanziellen und wirtschaftlichen Interessen großer internationaler, globalisierter, anonymen Konzerne.

Europa darf nicht Angst machen, sondern muss Vertrauen und Hoffnung schaffen, statt Massenarbeitslosigkeit, dem Vernichten von Arbeitsplätzen, respektive Erpressungen durch Androhung oder Umsetzen von Delokalisierung ganzer Betriebe oder von Teilen von Betrieben in Billiglohn- respektive sozial unterentwickelte Länder in der EU oder außerhalb der EU. Europa darf nicht länger eine Spielwiese für neoliberale Politiken sein und weiterhin Tür und Tor für Privatisierung resp. Liberalisierung öffentlicher Dienstleistungen oder Sozialversicherungen sein. Darum unser Widerstand gegen die so genannte Bolkestein-Direktive. Widerstand, den der OGBL als erste Organisation Anfang dieses Jahres begonnen hat und der auf unsere Initiative hin sowohl national wie interregional ausgedehnt wurde.

Kolleginnen, Kollegen!

Man mag uns diesen Entwurf der so genannten Dienstleistungsrichtlinie erklären wie man will, wir sehen nur Gefahren und fordern hier und heute die Luxemburger Regierung auf, den Zeitpunkt des Ratsvorsitzes der EU im I. Semester 2005 zu nutzen, um sie zu Fall zu bringen! Jean-Claude Juncker meinte im Juli dieses Jahres „sie muss frecken“. OK, tun wir es, packen wir an, der Luxemburger EU-Vorsitz bietet eine einmalige Gelegen-

heit. Dieses Vorgehen wäre vertrauensbildend und würde die Ängste, die sich um die Umsetzung der so genannten Lissabonner-Strategie und Lissabonner-Ziele entwickeln, nicht nur abschwächen, sondern Auslöser für einen neuen Elan am Bau eines sozialen und menschlichen Europas, zu dem auch eine gesunde und starke Wirtschaft gehört, sein.

Liebe Gäste, Kolleginnen und Kollegen!

Der OGBL ist ein ehrlicher und engagierter Partner im EGB, im interregionalen Gewerkschaftsrat, im IBFG und vielen anderen europäischen und internationalen Gewerkschaftsgremien. Das bleiben wir auch in Zukunft. „L'Union fait la force!“ Ein Slogan, der vor Jahrzehnten an der Wiege der Gewerkschaftsgründungen stand und gerade heute seine ganze Bedeutung behält:

- die CGT in Luxemburg
- das gemeinsame EU-Sekretariat mit den christlichen Kollegen
- der IGR
- der EGB
- der IBFG, an der Schwelle einer bevorstehenden Fusion der Freien Gewerkschaften (148 Mio Mitglieder) mit den Christlichen (26 Mio Mitglieder) und eine neue Plattform für Gewerkschaftsbünde, die bisher keiner internationalen Organisation angehören.

„Die Globalisierung der Gewerkschaftsbewegung als einzige Alternative zur globalisierten Weltmacht der Konzerne“.

Wir im OGBL gegen die Hoffnung nicht auf, dass das Ziel das 1978 mit der Gründung des OGBL angestrebt wurde, doch einmal seinen Abschluss in der Gründung der „Einheitsgewerkschaft“ findet.

Es ist eine Frage der Glaubwürdigkeit, eine Frage der Verantwortung, das Kräfteverhältnis — Politik, Arbeitgeber und Gewerkschaften — so zu ordnen, dass verbunden mit mehr politischer und Wirtschaftsdemokratie, gleichgewichtige Kräfteverhältnisse bestehen würden. Gewerkschaften müssen zusammenarbeiten, sich gegenseitig helfen und kennen lernen. Der OGBL hat, wie bereits gesagt, diese Zusammenarbeit auf EU-Ebene, aber wir haben auch Kooperationsverträge mit:

- dem „Allgemeinen Gewerkschaftsverband“ aus China
- mit den russischen und GUS-Gewerkschaften und dies nicht nur auf dem Papier, sondern wir bieten konkrete Austauschprogramme und Schulungskurse in der AK in Remich.

Genauso beteiligen wir uns an zahlreichen Projekten in der Slowakei und in Rumänien. Aber auch in Luxemburg:

- das gemeinsame EU-Sekretariat OGBL-LCGB,
- die „asbl“ Sidérurgie OGBL-LCGB und die gemeinsame und erfolgreiche Haltung bei LUX-2006, die Restrukturierung der Luxemburger Arcelor-Betriebe

im Sinne weiterer Produktivitätssteigerung. Der Streik vom 14. Mai hat vieles bewirkt und hat eine historische Dimension, da Arbeiter und Beamte gemeinsam gestreikt haben. LUX-2006 und das entsprechende Stahltripartite-Abkommen sind nicht abgeschlossen. Das kritisieren wir, weil

- die Préretraite-Weiterführung nicht geregelt ist,
- unser Anspruch auf Beteiligung der Gewerkschaften an der Revitalisierung der entstehenden Industriebranche in Düdelingen und der Ansiedlung neuer Aktivitäten im Raum Düdelingen-Bettemburg in Frage gestellt wird,
- wir der Meinung sind, dass LUX-2006 ergänzt werden muss, durch Investitionen in die Flüssigphase, um 4 Mio. Tonnen Stahl zu produzieren und die Belieferung der in Luxemburg bestehenden alten und neuen Walzwerkkapazitäten zu gewährleisten. Die positiven Folgen: eine bessere Auslastung, mehr Produktivität, weniger Arbeitsplatzabbau und eine langfristige Absicherung der Standorte.

Liebe Gäste, Kolleginnen, Kollegen!

Ich hoffe auf Euer Verständnis und, dass es mir erlaubt ist, in meiner letzten Rede als OGBL-Präsident sowohl historisches wie aktuelles anzusprechen, meine Meinung zu äußern, ohne aber Lektionen, Vorschläge oder die Beschlüsse, die dieser Kongress morgen treffen wird, beeinflussen zu wollen:

Dazu sind mein Vertrauen und mein Respekt gegenüber dem Kongress und der neuen Führungsgruppe um Jean-Claude Reding zu groß. Ich wünsche, dass Ihr Jean-Claude Reding das Vertrauen entgegenbringt, das ich hatte, 1977 bei der Abstimmung über die Tripartite und 1979 bei der Gründung des OGBL. Die LAV und FGIL-Verantwortlichen hatten für die Zukunft optiert. Ratschläge erteilt man, wenn man gefragt wird. Die Verantwortung für das Morgen liegt bei den Verantwortlichen und den Gremien, die von diesem Kongress gewählt werden. Als ich 1976 LAV-Generalsekretär wurde und vor genau 40 Jahren in die LAV-Exekutive gewählt wurde, rund 10 Jahre nachdem ich 1963 hauptamtlicher Gewerkschaftssekretär wurde, waren dies die Spielregeln und sie haben sich bewährt. Übrigens haben wir seit 1963 in vielen Reden die Schaffung eines „Code du Travail“ gefordert, eine wichtige Gewerkschaftsforderung. Das Jahrhundertwerk liegt nun vor und soll demnächst Gesetz werden.

Dieser Tage hat die französische CGT eine „Tripartite“ gefordert, um eine Einflussnahme der Gewerkschaften auf die politischen Entscheidungsprozesse zu ermöglichen. Der Grund: Patronat und Politik wollen neue Gesetze realisieren, welche die Entlassungsprozeduren bei der Restrukturierung oder Delokalisierung von Betrieben aufweichen sollen. Damit würde die soziale Kohäsion zwar in Frage gestellt, aber vielleicht ein „Lissabonner-Ziel“ auf dem Buckel arbeitender Menschen erreicht! Das darf nicht sein!

Kolleginnen, Kollegen!

Noch einmal zur Tripartite. Wir haben seit dem 24.12.1977 eine nationale Tripartite und sektorielle Tripartiten, wie z.B. die Stahltripartite. Die Basis war ein „Aktionsplan für die Erhaltung des Wirtschaftswachstums und der Vollbeschäftigung“ und für das Gesetz Vorlage, eine offensive Einstellung, die auch heute die gleiche sein muss. Dieses Modell hat sich bewährt und hat einseitige Beschlüsse gegen das Salariat verhindert, zu Gunsten von gemeinsamen Entscheidungen getragen von gleichrangigen Beschlüssen, die immer den Vorrang der Erhaltung von Beschäftigung, der Schaffung von Arbeitsplätzen und der Verhinderung von Massenarbeitslosigkeit gaben, bei gleichzeitigen Maßnahmen im Interesse der Betriebe, des Standortes Luxemburg und einer kontinuierlichen und auch selektiven Sozialpolitik! (Am Beispiel der Stahlkrise 1978-1985 wird es deutlich: von 30.000 Beschäftigten auf 5.000, ohne Entlassungen und Lohnabbau.)

Dieses hochwertige und hochrangige Instrument, diese Institution, in welcher Minister, Gewerkschafter und Arbeitgeber diskutieren, dialogisieren und sich zusammenraufen müssen, im Sinne, das ist nationale Solidarität und eine gemeinsame Verantwortung dem Land und den Menschen gegenüber.

Der OGBL nimmt die Tripartite sehr ernst und betrachtet sie nicht als Spielwiese betrachtet. Unsere Politik ist nicht die des leeren Stuhls oder der Ankündigung des heißen Herbstes. Konsens und Kompromiss bedeuten annehmbare Lösungen. Wenn das Patronat wegen der 0,15 %-igen Beitragserhöhung bei den Krankenkassen oder der 2 %-igen Mindestlohn- und Rentenerhöhung auf die Barrikaden geht, ist dies lächerlich.

Dass der neue UEL-Patron, Würth, meint, die Tripartite wäre nur ein Diskussionsclub und dann brauche man sie nicht ... dann müssen wir die Ernsthaftigkeit eines solchen Satzes hinterfragen!

Auch das Patronat, die Betriebe, waren Nutznießer vieler Tripartite-Beschlüsse z.B. zahlen sie seit Jahren keine Beiträge mehr in die Kindergeldkasse neben massiven Steuererleichterungen und dem Herabsetzen des maximalen Steuersatzes auf 34 %!

Kolleginnen, Kollegen!

Wer die Tripartite in Frage stellt, erhofft sich einen einfachen und einseitigen Weg bei der Umsetzung der Lissabonner-Strategie begehen zu können und damit Lohnstopp oder Abbau, niedrigere Sozialbeiträge zu Gunsten steuerbegünstigter Zusatzversicherungen, das Abschaffen der Préretraite und die massive Erhöhung des Rentenalters bei gleichzeitiger Kürzung der Rentenleistungen und auch Krankenkassenleistungen und warum nicht auch, und dann definitiv, die Indexabschaffung durchsetzen zu können.

Wenn das so ist, sollte das Patronat Farbe bekennen, aber wissen, dass wir die Tripartite, wie den WSR und viele andere Gremien, wie auch die Selbstverwaltung in den Sozialversicherungen als ein „droit acquis“, als eine

Form der Chancengleichheit in der Auseinandersetzung zwischen Kapital und Gewerkschaften sehen und verteidigen und wollen. Wir wollen, dass die Regierung und das Patronat weiterhin in die Entscheidungen eingebunden sind, die für die Zukunft und das Schicksal der Menschen in diesem Lande ohne Ausnahme, ob Frauen, Männer, Nicht-Luxemburger oder Grenzgänger, entscheidend sind.

Die demnächst beginnende und notwendige Tripartite-Debatte über die Kompetitivität muss in ihrer gesamten Breite, also ohne Ausschluss der sozialen Dimension geführt werden.

Sie wird zum Testfall und zur Herausforderung für das Modell Luxemburg. Das Patronat soll den Versuch die Einbahnstraße zu begehen aufgeben, sonst werden alle Diskussionen in Zukunft schwieriger.

Aber auch die (neue) Regierung muss Farbe bekennen in ihren Interpretationen der Lissabonner-Strategie! Dies genügt mit Sicherheit nicht damit, dass unter Luxemburger EU-Ratsvorsitz eine Namensänderung stattfindet, d.h. „Luxemburger-Strategie“ ohne, dass inhaltlich grundsätzlich in dem Sinne verändert wird, dass das „europäische und damit auch das luxemburgische Sozialmodell“ nicht ihrer Substanz beraubt werden!

Eine klare Sprache ist notwendig, nicht eine solche, die Lissabon so interpretiert, dass

- zuerst das soziale modernisiert und umgebaut, d.h. verschlechtert wird,
- damit die EU zum kompetitivsten Wirtschaftsraum auf der Welt wird,
- um dann das verschlechterte Sozialmodell erhalten zu können.

Gefährliche Schachtelsätze, die absolutem Klärungsbedarf unterliegen. Juncker warb dieser Tage in Prag und in Budapest für ein starkes und soziales Europa, in dem das Sozialmodell gestärkt werden soll. Also kein liberales, ökonomisches Umfeld, wie in den USA. Packen wir es an, reden wir nicht nur, sondern setzen wir die richtigen Weichen in der EU-Präsidentschaft.

Kolleginnen, Kollegen, Liebe Gäste!

Der OGBL war für eine Beteiligung der LSAP an der Regierung, weil wir unseren Sozialstaat erhalten wollen.

Unsere Erwartungen sind hoch, der vorgesehene Transfer der zukünftigen Finanzierung der „Mammerent“ (Geld vom Budget in die Pensionskasse), enttäuscht uns und wir lehnen ihn kompromisslos ab. Das wäre Rentenklausur und der Einstieg in zukünftige Rentenverschlechterungen.

Das Gerede um eine mögliche Absenkung der 3x8 %-igen paritätischen Beiträge in die Pensionskassen lehnen wir genauso ab, denn so wird die berüchtigte „Rentenmauer“ herbei gezwungen, um berechnete Rentenleistungen abzusenken zu können.

„Mir hu kee Recht, d'Reserven vun de Pensiounskassen zu Laaschten vun de nokommende Generatiounen auszereibere“: Originalton Jean-Claude Juncker am 12.08.1999. Er soll sich daran halten.

Hellhörig muss uns die mehrmals wiederholte Aussage von Budgetminister Frieden „Wir müssen über die Rolle des Staates nachdenken und darüber, in welchem Umfang der Staat die soziale Sicherheit finanzieren muss. Die politischen und sozialen Kräfte des Landes müssen diese Thematik diskutieren“, ab 2006, meinte er beim Budgetdepot. Und Jean-Claude Juncker beim Kongress des LCGB: „Die Welt hat sich verändert und wir müssen uns mit ändern. Das gilt auch für die Finanzierung der Altersvorsorgesysteme“.

Wir müssen uns warm anziehen, sollten wir uns wirklich, wie Wirtschaftsminister Krecké in einem Zeitungsinterview meinte, darauf einstellen, dass „schwierige Entscheidungen in Sachen Sozialstaat anstehen“. Natürlich begrüßen wir die Erhöhung der Renten, des Mindestlohns, des RMG, usw. um 2 % ab dem 1.1.2005.

Liebe Kongressdelegierte!

Ihr müsst ab morgen wichtige Entscheidungen treffen und in Zukunft umsetzen! Ihr, wir alle wissen, dass uns nie etwas geschenkt wurde, aber dass alles erkämpft respektive verteidigt werden musste. Seit dem ersten 1. Mai 1890, hat die Gewerkschaftsbewegung in der industrialisierten Welt fast ein Jahrhundert gebraucht um sozialen Fortschritt, soziale Gerechtigkeit, hohe Sozialstandards, gute Lohn- und Arbeitsbedingungen, Sicherheit und Respekt zu schaffen. Soll dies nun in wenigen Jahren kaputt gemacht oder verschlechtert werden? Nein!

Kolleginnen und Kollegen!

Die Arbeitslosigkeit ist nun auf 4,3 % angestiegen, das sind fast 13.000 Menschen, die in Luxemburg ohne Arbeit sind, neben 3.000 in Beschäftigungsinitiativen.

Kolleginnen und Kollegen, wir müssen uns dagegen wehren, dass wie von manchen behauptet, die 4%-Marke zur Normalität, und das darüber zum Problem, wird. Es gibt für uns keine Alternative zur Vollbeschäftigung und damit auch keine Zahlenspielerien. Das Recht auf Arbeit gehört zu den elementaren Menschenrechten, auch in Luxemburg.

Wir müssen uns weiterhin für ein solidarisches Luxemburg einsetzen, in welchem die gerechte Umverteilung und die minimale Belastung aller, über den Weg einer gerechten Beitragsregelung, eine maximale Absicherung für alle Menschen in allen Lebenslagen garantieren. Darum muss die Finanzkapazität des Staates und der Sozialversicherungen erhalten bleiben. Darum muss uns nun die Steuerpolitik im ganzen Umfang (direkte und indirekte Steuern) interessieren. Mammerentfinanzierung einerseits und die Abschaffung der Vermögenssteuer andererseits, um Luxemburg zu einer Nische, einem

Monte-Carlo für Reiche zu machen, respektive der Weg in die 2-Klassengesellschaft, wo nicht nationale Solidarität, sondern private Zusatzversicherungen soziale Absicherung in allen Lebenslagen garantieren sollen, entsprechen weder den Zielen noch den Visionen jener gerechten Gesellschaft, die unsere Vorgänger und die wir anstreben, die wir als Modell für uns und alle Menschen auf dieser Erde als erreichbares und notwendiges Ziel sehen.

Die Herausforderungen sind enorm, unsere Verantwortung ist groß und unsere Kampfbereitschaft notwendig: Nicht allein in Resolutionen, oder aus dem Sessel heraus, rhetorisch oder in Zeitungsartikeln. Nein, sondern wie bisher, überall dort, wo wir gefordert sind und die Herausforderung erfolgreich annehmen.

Kolleginnen, Kollegen!

Merci für alles! Meiner Gewerkschaft, Euch allen verdanke ich alles! Ab morgen bin ich nur noch Euer Deputierter und auf immer dem OGBL, seinen Mitgliedern und Zielen verbunden.

Merci, Vive den OGBL!

De Kongress ass op.

Grundsatzreferat des OGBL-Präsidenten Jean-Claude Reding

(es gilt das gesprochene Wort)

Kolleginnen und Kollegen,

Im Statut des OGBL werden die Zielsetzungen unserer Gewerkschaft wie folgt festgelegt:

„Der OGBL strebt — im Rahmen der parlamentarischen Demokratie — die Schaffung einer Wirtschafts- und Gesellschaftsordnung an, deren Aktivität auf das Gemeinwohl ausgerichtet ist, in der der Mensch und sein Wohlbefinden im Mittelpunkt stehen und in der die Ausbeutung des Menschen durch den Menschen ausgeschaltet ist.“

Zu den Zielen des OGBL gehören die Chancengleichheit, die fortlaufende Verbesserung der Lebens- und Arbeitsbedingungen der Arbeitnehmer im Rahmen einer gerechten Verteilung des Sozialproduktes, die Absicherung des Lebensstandards in allen Wechselfällen des Lebens, sowohl während der aktiven Zeit als auch im Ruhestand. Diese Ziele sind Bestandteil des Sozialmodells, das wir verteidigen und wie es in unserer Kongressresolution dargelegt wird. In unserem Statut werden dann drei weitere wichtige Ziele hervorgehoben: die geistige und kulturelle Emanzipation der Arbeitnehmer, die Förderung eines wirksamen, d.h. vorbeugenden Umweltschutzes und die Förderung einer aktiven Friedenspolitik.

Diese Zielsetzungen sind und bleiben für den OGBL eine Verpflichtung. Diese Zielsetzungen sind gesellschaftspolitische Zielsetzungen, wir sind keine korporatistische Interessenvertretung. Wir sind parteipolitisch unabhängig, da wir aber gesellschaftspolitische Ziele verfolgen, müssen

wir als Gewerkschaft auch politisch agieren, wir müssen das politische, soziale und wirtschaftliche Geschehen aufmerksam verfolgen und unseren Einfluss geltend machen, um unsere Zielsetzungen zu erreichen und die Interessen der Arbeitnehmer im Allgemeinen und unserer Mitglieder im Besonderen zu verteidigen.

In einer globalisierten Welt, in der Europäischen Union dürfen wir uns weniger denn je auf die nationale Ebene beschränken; wir müssen auch auf europäischer und internationaler Ebene aktiv sein. Dies ist besonders in einem kleinen Land, das in allen Hinsichten auf offene Grenzen, internationale Zusammenarbeit, Export- und Importmöglichkeiten angewiesen ist, von elementarer Bedeutung. Seit dem Zusammenbruch der Sowjetunion hat sich die weltpolitische Szene stark verändert. Sicherer ist die Welt nicht geworden, kriegsartige Auseinandersetzungen, blutige, extrem grausame Bürgerkriege — auch in Europa, wie die Auseinandersetzungen im ehemaligen Jugoslawien — haben die letzten 15 Jahre geprägt. Genozide, massive Verletzungen des Völkerrechts standen und stehen auf der Tagesordnung. Ob die Welt demokratischer geworden ist, ist auch eine Frage. Wenn man Demokratie nicht auf die formalen Aspekte reduziert, sondern auch den konkreten Respekt der Menschenrechte berücksichtigt, dann besteht noch enorm viel Handlungsbedarf.

Die jährlichen Berichte von Amnesty International über die Menschenrechtsverletzungen, die jährlichen Berichte des IBFG über die Verletzung der Gewerkschaftsrechte sprechen auf jeden Fall eine andere Sprache und geben keinen Anlass zu Optimismus. Eine neue Dimension in diesem Zusammenhang ist der internationale Terrorismus und der Schock, der durch die Anschläge vom 11. September 2001 ausgelöst wurde. Die Reaktion darauf birgt immer noch viele Gefahren. Nicht nur dass gravierende politische Fehler gemacht wurden, wie der Irakkrieg, der sich zu einem militärischen und politischen Desaster entwickelt. Das „alte“ Europa, die internationale Gewerkschaftsbewegung und die Millionen von Menschen auf allen Kontinenten, die vergeblich vor dem Irakkrieg gewarnt haben, die gegen diese monumentale politische Fehlleistung protestiert haben, haben leider Recht behalten. Hinzu kommen die Gefahren für unsere Freiheiten, die sich aus der Notwendigkeit der verstärkten Sicherheits- und Überwachungsmaßnahmen im Kampf gegen den Terrorismus ergeben.

Die wenigen Diskussionen die diesbezüglich auch in Luxemburg geführt werden sind eigentlich besorgniserregend, zeugen sie doch von einem mangelnden Problembewusstsein. Wenn die Auseinandersetzungen dann auch noch ideologisch und religiös verkleidet werden, wenn vom Krieg der Zivilisationen gesprochen wird, kann einem nur Angst und Bange werden, wenn man sich die Geschichte Europas vor Augen führt. Die Auseinandersetzung um den Irakkrieg hat aber ebenfalls gezeigt, dass es gilt den Prozess der europäischen Einigung weiter zu treiben, zu vertiefen. Eine einige Europäische Union, die sich die Mittel gibt eine aktive weltpolitische Rolle zu

spielen, die offensiv das Völkerrecht verteidigt, die die internationalen Institutionen stärkt und demokratisiert, ist eine Voraussetzung für eine neue Weltordnung, die auf den Prinzipien des Völkerrechts und des Respekts der Charta der Menschenrechte aufbaut. Bei der Diskussion über den europäischen Verfassungsvertrag sollte auch dieser Punkt thematisiert werden.

Unsere Welt hat sich in den letzten 20 Jahren aber auch stark durch die Globalisierung der Wirtschaft verändert. Die Globalisierung der Wirtschaft ist mehr als bloß ein stärker werdender Welthandel; es gab schon Perioden in der Weltwirtschaftsgeschichte, die von einem enormen Aufschwung des Welthandels begleitet waren, so zum Beispiel vor dem ersten Weltkrieg. Auch die Diskussion über Wirtschaftsprotektionismus und Wirtschaftsliberalismus ist nicht neu, sie begleitet die Entwicklung des Kapitalismus seit 500 Jahren. Entscheidend neu ist die enorme Beschleunigung der Transportmöglichkeiten und der Nachrichtenübermittlung, die rasante Entwicklung der angewandten Forschung und ihrer Resultate, die sich aus dem Einsatz der modernen Informationstechnologien ergeben. Die Welt ist aber nicht nur ein Markt für Produkte geworden, sondern auch für Investitionen, für Geld- und Kapitalverschiebungen. Die Welt wird zudem zusehends ein Markt für Dienstleistungen. Da diese Entwicklung von einer Reduzierung der Regulierungsrolle der Einzelstaaten begleitet ist und einer einseitigen Marktlogik folgt, erleben wir wie sich die Profitlogik auf Kosten der Menschen und ihrer Umwelt durchsetzt. Die Globalisierung birgt aber Entwicklungschancen und schließlich ist die Utopie einer einigen, friedlichen und demokratischen Welt, in der die Menschen miteinander verbunden sind, in der sie diskutieren, sich austauschen und zusammen arbeiten ja eine positive Utopie, eine Zielsetzung, die auch mit dem Begriff der internationalen Solidarität zu tun hat. Nur gilt es dann dringend die Globalisierung umzuorientieren, ihr eine soziale Dimension zu geben, sie den Imperativen einer nachhaltigen Entwicklung zu unterwerfen. Das bedeutet, dass wir uns für eine faire Globalisierung einsetzen, die die wirtschaftlichen, sozialen und ökologischen Belange auf lokaler, regionaler, nationaler und globaler Ebene berücksichtigt, die die Menschenrechte respektiert, die die kulturelle Identität der Völker respektiert, die die demokratischen Rechte und Regeln respektiert. Wir brauchen eine Weltwirtschaftsordnung, die auf fairen Regeln beruht, auf Regeln, die die soziale Gerechtigkeit garantieren, die die Solidarität fördern, die garantieren, dass alle wirtschaftlichen Akteure, auch die großen Konzerne, die Investmentfonds, die Händler und die Finanzakteure Rechenschaft über ihre Tätigkeit ablegen müssen.

Soziale Verantwortlichkeit darf kein bloßes Marketinginstrument, kein Werbeslogan sein, sondern muss eine verbindliche Richtlinie sein und wenn diese Richtlinie verletzt wird, muss man auch zur Verantwortung gezogen werden.

Deshalb fordert die internationale freie Gewerkschaftsbewegung eine tief greifende Reform der Welthandelsorganisation, des Weltwährungsfonds und eine Stärkung

der Internationalen Arbeitsorganisation und der UN-Organisationen, wie der Weltgesundheitsorganisation, der UNESCO usw. Und so lange die soziale Dimension der Globalisierung fehlt, wird der OGBL an der Seite der Kritiker und der Gegner der Globalisierung stehen. Wir werden mit den uns zur Verfügung stehenden Mitteln Druck auf Politik und Wirtschaft ausüben, damit auch Luxemburg sich für eine faire Globalisierung einsetzt. Wir werden die Arbeit der internationalen Gewerkschaftsbewegung aktiv und systematisch unterstützen. Wir werden in dieser Frage verstärkt den Dialog mit den repräsentativen Organisationen der so genannten Zivilgesellschaft suchen. Darüber hinaus werden wir aber auch unsere eigene Arbeit im Bereich der internationalen Solidarität über unsere gewerkschaftliche NGO verstärken.

Die Entwicklung auf internationaler Ebene steht in einer wechselseitigen Beziehung zur EU und zur EU-Politik. Der eben unterzeichnete Verfassungsvertrag sieht in den Zielsetzungen der Union vor, dass die Europäische Union zum Frieden in der Welt, zur nachhaltigen Entwicklung unseres Planeten, zur Solidarität und zum gegenseitigen Respekt zwischen den Völkern und zu freien und fairen Handelsbeziehungen beiträgt. Daraus ergeben sich konkrete Verpflichtungen für die Politik der Union z. B. in der Welthandelsorganisation. Ob die Haltung der EU bei den WTO-Verhandlungen aber diesen Verpflichtungen gerecht wird, ist allerdings mehr als fragwürdig. Neoliberale Strategien sind nicht mit der Verpflichtung auf eine soziale Marktwirtschaft, die ebenfalls im Verfassungsvertrag steht, vereinbar. Die EU hat aber nicht bloß eine moralische Verpflichtung sich für die soziale Dimension der Globalisierung und für die Schaffung klarer, fairer und verbindlicher Regeln auf internationaler Ebene einzusetzen.

Faire Regeln, die die Charta der Menschenrechte respektieren, die sich an den Imperativen einer nachhaltigen Entwicklung orientieren und die zudem den Normen der IAO untergeordnet sein müssen, derartige Regeln sind auch von Interesse für die von der Union propagierte nachhaltige Entwicklung Europas, die gemäß der so genannten Lissabonstrategie auf drei gleich wichtigen Säulen aufbauen soll: dem Wirtschaftswachstum, dem sozialen Zusammenhalt und dem Schutz der Umwelt.

Der OGBL hat von jeher den Aufbau der Europäischen Union unterstützt und dies nicht nur weil die europäische Einigung, die EWG, die EG und nun die EU den Frieden zwischen den Ländern der EU garantiert hat, sondern auch weil die europäische Einigung während langen Jahren der wirtschaftlichen Entwicklung Europas förderlich war und das sogenannte europäische Sozialmodell grosso modo respektiert wurde. Die Zustimmung zum europäischen Projekt ist jedoch im freien Fall, auch in Luxemburg macht sich Skepsis breit. Immer mehr Menschen in der Union haben Angst: Angst vor der dauerhaften Massenarbeitslosigkeit, Angst um die Absicherung ihrer materiellen Existenz, Angst vor den Wechseljahren des Lebens. Die Menschen stellen fest, dass ihre Arbeitsbedingungen sich in den letzten Jahren nicht

verbessert haben, sie spüren den dauernden Druck, den Stress, die Belastungen — und wissenschaftliche Forschungen bestätigen diese Entwicklung —, sie sind seit Jahren mit Angriffen auf ihre soziale Absicherung konfrontiert. Das Wort Reform, das eigentlich für eine Verbesserung des Bestehenden stand, hat seine positive Bedeutung verloren und wenn heute ein Politiker von Reformen oder gar von Strukturreformen spricht, dann heißt es aufpassen, meistens bedeutet dies nichts Gutes mehr. Die Menschen sehen, dass die Armut zunimmt, auch hier in Luxemburg. Bettler und Obdachlose gehören derweil zum Straßenbild und nicht nur in den mittleren und größeren Städten. Die Menschen machen sich Sorgen um die Entwicklung ihrer Umwelt.

Wenn bei einem konjunkturellen Einbruch — wie 2001 als Folge des Zusammenbruchs der so genannten neuen Ökonomie, besser gesagt als Folge der Börsenspekulation — die Steuereinnahmen zurückgehen, die Arbeitslosigkeit wieder wächst und die Haushaltsdefizite in den meisten EU-Ländern steigen, gilt die Hauptsorge der EU-Kommission, der EZB, der OECD und der meisten Wirtschaftsinstitute dem Respekt der Maastricht-Kriterien. Und wieder werden Strukturreformen angemahnt. In Deutschland, in Frankreich, in Italien, in den Niederlanden wird das Sozialnetz weiter ausgedünnt, das Defizit bleibt, die Arbeitslosigkeit nimmt weiter zu, die Konsumnachfrage und die Investitionstätigkeit gehen zurück. Die Zustimmung in der Bevölkerung zu diesen Rezepten, die seit Jahren angewandt werden und sich als falsch erwiesen haben, nimmt rasant ab, trotz der dauernden einseitigen Medienbeeinflussung. In der Zwischenzeit mehren sich allerdings über die Gewerkschaftsbewegung hinaus die Stimmen, die sich für eine grundsätzliche Reorientierung der Wirtschaftspolitik einsetzen, sogar innerhalb der europäischen Institutionen. Es ist nur zu hoffen, dass es gelingen wird den fatalen Stabilitätspakt grundlegend zu reformieren. Aber darüber hinaus gilt es dafür zu sorgen, dass auch die EZB ihre Geldpolitik nicht bloß an der Preisstabilität orientiert, sondern auch die Stabilität des Wirtschaftswachstums, die Vollbeschäftigung und den sozialen Zusammenhalt als Zielsetzung anpeilt. Um das schwindende Vertrauen der europäischen Bürger in die EU wieder herzustellen, ist die Politik gefordert:

- die Sozialagenda der Union mit Inhalt zu füllen,
- kontroverse Projekte wie die Bolkestein-Direktive fallen zu lassen und grundlegend zu überarbeiten,
- die öffentlichen Dienstleistungen und die Dienstleistungen, die von allgemeinem Interesse sind, durch ein europäisches Rahmengesetz zu schützen,
- die 40-Stundenwoche und 5 Wochen Urlaub als Mindeststandard in die europäische Arbeitszeitrichtlinie festzuschreiben, anstatt die Arbeitszeitregelung noch weiter zu flexibilisieren,
- ein Rahmengesetz über die Leiharbeit zu verabschieden, das das prekäre Statut der Leiharbeiter verbessert und so endlich ernst macht mit dem Slogan der Vereinbarkeit von Flexibilität und Sicherheit,

- die Rechte auf Information, Konsultation und Mitbestimmung der Arbeitnehmer, ihrer Vertreter und Gewerkschaften zu verbessern,
- gegen Sozialdumping und Steuerdumping, das zur Delokalisierung von Betrieben führt, vorzugehen.

Es wäre an der Zeit, dass wir als Gewerkschaft einmal der Kommission und dem Ministerrat applaudieren könnten, dass wir sagen könnten, dass Maßnahmen im Sinne des sozialen Fortschritts und der Harmonisierung der Sozialstandards nach oben getroffen wurden, anstatt, dass wir jede neue Richtlinie, jede neue Kommissionsinitiative mit Misstrauen entgegen nehmen müssen und wir dauernd gegen die europäische Politik mobilisieren müssen. Glaubwürdiger wird das Projekt Europa dadurch nicht.

Auch hier in Luxemburg ist das Referendum über den europäischen Verfassungsvertrag noch nicht gewonnen. Wo bleibt eigentlich die versprochene Einbeziehung der Zivilgesellschaft, der Gewerkschaften in den Vorbereitungsprozess des Referendums? Welche Bedeutung soll das Referendum haben? Welche Frage oder Fragen werden gestellt werden? Wie wird die politische Debatte mit den Bürgern geführt werden? Wie wird die Information über den Verfassungsvertrag organisiert werden?

Es wäre auch an der Zeit, dass das Parlament sich stärker in die europäische Politik einbringt. Die demokratische Debatte über europäische Gesetze, über europäische Initiativen muss im Parlament, muss mit den Gewerkschaften, den Patronatsorganisation und den repräsentativen Organisationen der Zivilgesellschaft vor den Beschlüssen im Ministerrat geführt werden. Nach den Beschlüssen im Ministerrat ist es zu spät. Die politische Diskussion muss im Vorfeld der Beschlüsse stattfinden, denn ein Großteil unserer Gesetzgebung beruht heute auf europäischen Beschlüssen. Und wenn wir den Ministern und ihren hohen Beamten es überlassen, die Entscheidungen in Brüssel zu fällen ohne ihnen ein Mandat mit auf den Weg zu geben und uns auf den verbliebenen Rest auf dem Krautmarkt beschränken, dann reduzieren wir die Bedeutung des Parlaments auf die eines Gemeinderats. Denn machen wir uns nichts vor; sogar die nationale Budgetpolitik steht unter der Kontrolle des Ministerrats und der Kommission. Und das ist in einer Wirtschafts- und Währungsunion auch normal. Allerdings gilt es dann die demokratischen Rechte der Bürger bei den europäischen Entscheidungsprozessen geltend zu machen.

Deshalb müssen wir als OGBL auch weiterhin auf dieser Ebene aktiv sein. Wir können die europäische Politik nicht den Regierenden und den Lobbyisten der Wirtschaft überlassen, es geht um die Interessen der Arbeitnehmer und es ist eine Frage der Demokratie. Deshalb bleibt die europäische Arbeit ein wesentliches Standbein der Politik des OGBL, deshalb ist die Arbeit des gemeinsamen Europasekretariats der luxemburgischen Gewerkschaften wichtig für uns, deshalb müssen wir auch verstärkt die Kompetenzen der Berufskammern des Sala-

riats für die gewerkschaftliche Politik in diesem Bereich einzusetzen, deshalb müssen wir die neuen Befugnisse und Aufgaben des Wirtschafts- und Sozialrates zu europäischen Fragen offensiv nutzen. Der OGBL fordert eine breite öffentliche Debatte über den europäischen Verfassungsvertrag. Diese Debatte beinhaltet auch eine Diskussion über die zukünftige Orientierung der EU, über die Frage wohin die Reise auf der Basis dieses Verfassungsentwurfs führen soll.

Denn die Frage ist wohl nicht so sehr ob dieser Verfassungsentwurfs positiv oder negativ im Vergleich zu den bestehenden Texten ist. Die Antwort auf diese Frage scheint mir klar zu sein. Die Analysen des EGB, aber auch vieler anderer Organisationen, Juristen und Politikern zeigen auf, dass dieser Entwurf nicht schlechter als die bestehenden Regelungen ist und sogar Verbesserungen bringt. Die Frage ist eher, ob dieser Verfassungsentwurf das europäische Sozialmodell respektiert und eine Basis bildet, auf der die soziale Dimension der EU weiter entwickelt werden kann oder nicht. Die Frage ist auch, was geschieht, wenn dieser Text abgelehnt wird, welche Auswirkungen ein Nein auf die soziale Dimension der Union hat. Auf diese Fragen erwarten wir politische Antworten und politische Zukunftsperspektiven. Der OGBL wird diese Diskussion in den nächsten Monaten in seiner Presse, über seine Web-Seite und mittels Konferenzen und Seminaren führen und sie konsequent mit der Frage der Sozialdimension der EU-Politik verbinden. Wir werden auf diese Weise unseren Mitgliedern eine Orientierungshilfe bieten, einen Beitrag zur öffentlichen Diskussion in Luxemburg — und auf Grund unserer grenzüberschreitenden Mitgliederzusammensetzung über die Grenzen hinaus — liefern.

Wir werden dann in einer Sitzung unseres Nationalvorstandes eine Schlussfolgerung aus dieser Diskussion ziehen und eine Empfehlung aussprechen, die natürlich auch die Haltung des EGB berücksichtigen wird.

Die Zukunft Luxemburg ist eng verbunden mit der Entwicklung der Europäischen Union und mit der Entwicklung der Großregion Saarland, Lothringen, Luxemburg, Rheinland-Pfalz, Wallonien, in der wir leben. Diese Großregion und besonders ihr Zentrum, die Region Luxemburg, Trier, Arlon, Metz, Nancy und Saarbrücken bildet immer mehr eine Wirtschaftsregion. Sie ist für viele kleine und mittlere Unternehmen ein Binnenmarkt im großen europäischen Binnenmarkt. Sie bildet einen großen Arbeitsmarkt. Ein stetig wachsendes Netz von Verbindungen zwischen Städten, Institutionen, Organisationen entwickelt sich. Grenzüberschreitende Institutionen wie der Wirtschaftsund Sozialausschuss der Großregion, wie die Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle wurden geschaffen. In einem erweiterten Europa kommt der Entwicklung der Zusammenarbeit in dieser Großregion eine wachsende Bedeutung für die Menschen, die hier leben, zu. Verkehr und Transport, Landesplanung müssen heute im Rahmen der Großregion gedacht werden. Sinnvolle Kooperationen sind möglich im Bereich der Berufsausbildung, der Weiterbil-

derung, der Hochschulen und der Forschung sowie in der Kultur, im Gesundheitswesen. Als souveränes Land kann und sollte Luxemburg bei dieser Entwicklung den Motor bilden. Ich verweise hier auf die Vorschläge des luxemburgischen Wirtschafts- und Sozialrates.

Gewerkschaftlicherseits hat der OGBL in den letzten 4 Jahren seinen Einsatz auf diesem Gebiet verstärkt und dazu beigetragen, dass die Gewerkschaften der Großregion eigene Vorstellungen zur Zukunft der Großregion entwickelt haben, ihre Arbeit verstärkt koordiniert haben und auch fähig wurden, gemeinsame gewerkschaftliche Aktionen durchzuführen. Diese Arbeit müssen wir gezielt weiter entwickeln, vertiefen und dabei können und sollten die Grenzgängersektionen des OGBL eine stärkere Rolle spielen. In der gewerkschaftlichen Zusammenarbeit in der Großregion müssen wir unsere Strukturen verbessern. Der IGR-SLLTWP muss sich für die belgischen Gewerkschaften öffnen und definitiv zu einer repräsentativen und wirksamen Organisation der Gewerkschaften der Großregion werden. Das bedeutet für die luxemburgischen Gewerkschaften, dass sie bereit sein müssen ihren Beitrag hierzu zu liefern. Wir verfügen über ein gemeinsames Europasekretariat, das eine entscheidende logistische Hilfe für eine solche Entwicklung bieten kann.

Kolleginnen und Kollegen,

die vom OGBL, aber auch von anderen Organisationen, geforderte Zukunftsdebatte ist nie richtig in Gang gekommen. Die von uns geforderte sachliche Debatte wurde nicht vorbereitet und fand nicht statt. Der Schock, den unser Premierminister durch sein Negativ-Szenario des 700.000-Einwohnerstaates, auslöste, drohte in einer gefährlichen Polemik zu enden, wurde aber durch den wirtschaftlichen Umschwung, den drastischen Rückgang des Wirtschaftswachstums ab 2001 schnell überwunden und wiederum wurde die Zukunftsdebatte schubladisiert. Eine Analyse der Stärken und Schwächen Luxemburgs ist aber um so notwendiger, weil die wirtschaftliche Entwicklung in einer globalisierten Welt immer rasanter wird und althergebrachte Gewohnheiten in Frage stellt, weil in einem erweiterten europäischen Binnenmarkt, der immer weniger Schranken kennt, der zusammenwächst, der für die Betriebe neue Perspektiven öffnet, die Konkurrenz aber auch immer härter wird und weil die Nischenpolitik, die Luxemburg seit Jahrzehnten betreibt immer schwieriger wird. In einem zusammenwachsenden Europa wird das Ausnutzen der Souveränitätsnischen immer schwieriger.

Sozialdumping lehnen wir ab, es ist keine Alternative und das Spiel mit der Steuerbelastung für Betriebe, für einzelne Berufs- und Einkommenskategorien, das Spiel mit dem Mehrwertsteuersatz sind auf die Dauer auch keine Alternativen, denn Steuerdumping schlägt zurück und bedeutet letztendlich das Aus für den Sozialstaat, weil es im Endeffekt die Rolle des Staates auf seine Ordnungsfunktion, seine Polizeifunktion reduziert.

In den nächsten Tagen wird die Diskussion über die Wettbewerbsfähigkeit Luxemburgs beginnen. Wenn sie

richtig geführt wird, kann sie ein Beitrag zur Zukunftsdebatte sein. Diese Diskussion kann und darf sich aber nicht auf die Frage der Lohnkosten und der Lohnnebenkosten beschränken. Hier geht es auch um die Arbeitsbedingungen, denn ohne gute Arbeitsbedingungen gibt es keine gute Produktivität.

Mitbestimmung, Demokratie in der Arbeitswelt, eine gute soziale Absicherung, all dies sind auch Faktoren die Wettbewerbsfähigkeit beeinflussen. Auch das Soziale ist ein Produktivitätsfaktor; das sollte nicht vergessen werden.

Außerdem ist Wettbewerbsfähigkeit kein Ziel an sich, Ziel ist — um es in den Worten des europäischen Rates von Lissabon im März 2000 zu sagen — eine dauerhafte wirtschaftliche Entwicklung, begleitet von einer quantitativen und qualitativen Verbesserung der Beschäftigungssituation und einem stärkeren sozialen Zusammenhalt. Später wurde die ökologische Dimension hinzugefügt. Der OGBL unterstreicht, dass gerade in einem kleinen Land der soziale Frieden, die soziale Kohäsion von großer Bedeutung für die wirtschaftliche Entwicklung sind. Das Soziale ist auch ein Produktivitätsfaktor und in einer demokratischen, solidarischen Gesellschaft sogar ein wesentlicher. Es ist aber ein Faktor, den es nicht zum Nulltarif gibt. Wenn die soziale Dimension, die wirtschaftliche Dimension und die umweltpolitische Dimension nicht gleichberechtigt bei der Diskussion über die Wettbewerbsfähigkeit berücksichtigt werden, wird die Diskussion schnell zu einem reinen Schlagabtausch, zu polemischen Auseinandersetzungen führen.

Damit die Diskussion ein sinnvoller Beitrag zur Zukunftsdebatte wird, ist viel Fingerspitzengefühl seitens der Regierung erforderlich, die die Akzente richtig setzen muss.

Darüber hinaus gilt es darüber nachzudenken, wie diese Diskussion, die Implikationen in vielen gesellschaftlichen Bereichen haben kann, auch über den Kreis der Tripartite hinaus, geführt werden kann.

Kolleginnen und Kollegen,

wir leben in einer Epoche, in der eine Gewerkschaft sehr viel damit beschäftigt ist, die direkten Interessen ihrer Mitglieder zu verteidigen, individuell und kollektiv. Die Verteidigung der sozialen Errungenschaften der Arbeitnehmer ist ein Dauerbrenner der gewerkschaftlichen Arbeit, auch in Luxemburg. Oftmals wird den Gewerkschaften in diesem Zusammenhang und mit Hinweis auf die Arbeitslosigkeit geraten, materielle Forderungen hinten anzustellen und sich auf qualitative Themen und auf die soziale Abfederung der betrieblichen Umstrukturierungen zu beschränken. Die Forderung nach Lohnmäßigung ist Teil dieser ideologischen Offensive gegen die Gewerkschaften. Im Endeffekt geht es dabei darum, dass der geschaffene gesellschaftliche Reichtum, das Brutto-sozialprodukt zu Ungunsten der Arbeitnehmer und zu Gunsten der Kapitaleigner verteilt wird. Der OGBL verschließt sich einer derartigen Politik aus verschiedenen Gründen.

Die Erfahrung aus den 90er Jahren zeigt, dass eine solche Politik nicht zu den versprochenen Ergebnissen in punkto Investitionen und Arbeitsplätze führt. Im Gegenteil, diese Politik ist mitschuldig an der schlechten wirtschaftlichen Situation, die seit Jahren in der EU besteht. Ein Resultat ist aber garantiert: die Unterschiede zwischen Reichen und Armen werden größer. Die Lohn- und Einkommensschere wird größer.

Einige Beispiele gefällig: 1984 war in Frankreich der Durchschnittslohn eines Betriebsmanagers in der Industrie 10 mal höher als der eines Arbeitnehmers, 2001 war er 16 mal höher; in Deutschland stieg der Unterschied von 9 auf 13, in Belgien von 9 auf 19, in den Niederlanden von 8 auf 22, in Großbritannien von 10 auf 25. Der jährliche Durchschnittslohn eines Industriemanagers lag übrigens für vergleichbare Industrieunternehmen (Unternehmen mit einem Umsatz von 375 Millionen) in Deutschland bei 363.000.- €, in Frankreich bei 415.000.- €, in Belgien bei 557.000.- €, in den Niederlanden bei 483.883.- € und in Großbritannien bei 534.000.- €. In alten Franken, um es anschaulicher zu machen, lagen die Gehälter also zwischen 14,5 Millionen und 21 Millionen. Ich gehe jede Wette ein, dass die entsprechenden Zahlen im Finanzsektor noch höher ausfallen.

Deshalb ist die statutarische Verpflichtung des OGBL sich für eine gerechte Aufteilung des Sozialproduktes einzusetzen sowohl aus moralischen, wie auch aus wirtschaftspolitischen Ursachen richtig. Deshalb halten wir auch an unserer traditionellen und bewährten Lohnpolitik fest, die auf 3 Pfeilern beruht:

- Der erste Pfeiler ist die Indexierung der Löhne an die Preisentwicklung; der OGBL lehnt auch die Vorstellungen der Arbeitgeberorganisationen über maximale Indexranchen ab; bei dieser Diskussion geht es nicht um soziale Gerechtigkeit, sondern schlichtweg um neue Wege, um die Lohnentwicklung zu bremsen, die bestehenden Lohnsysteme auszuhöhlen und die Arbeitnehmer bei den Lohnverhandlungen zu spalten. Wenn es darum ginge mehr Einkommensgerechtigkeit zu schaffen, dann müssten die Chefetagen aus der Wirtschafts- und Finanzwelt erst einmal ihre Einkommen offen legen und auch bereit sein über maximale Einkommen für sich zu diskutieren;
- der zweite Pfeiler ist eine kontinuierliche Lohnentwicklung durch die kollektivvertragliche Tarifpolitik, eine Lohnpolitik, die dezentral funktionieren kann, weil die Lohnindexierung besteht und die sich deshalb an die sektoriellen und betrieblichen Besonderheiten anpassen kann und die wirtschaftliche Situation des Sektors oder des Betriebs besser berücksichtigen kann.

Die neue Kollektivvertragsgesetzgebung bietet diesbezüglich für die Branchenverträge neue Möglichkeiten, die von Interesse sein können, wenn sie intelligent und im Konsens genutzt werden. Augenblicklich haben wir es allerdings eher mit einer negativen Haltung seitens des Patronats zu tun, die darauf hinaus läuft bestehende kollektivvertragliche Regeln in Frage zu stellen und Lohn-

abbau zu betreiben. Die Auseinandersetzung um den Bankenkollektivvertrag war in diesem Zusammenhang von großer Bedeutung. Es ist ein Erfolg des OGBL und der Mobilisierung des Personals, die vom OGBL initiiert wurde, dass es gelungen ist, die Abbaupläne des Patronats zu durchkreuzen, die kollektivvertraglichen Errungenschaften für die nächsten Jahre abzusichern und eine reale Lohnerhöhung durchzusetzen, die auch eine lineare Lohnerhöhung beinhaltet und nicht bloß auf der individuellen Bewertung beruht, die ironischerweise im Alleingang von der Gewerkschaft eingeführt wurde, die heute am lautesten gegen dieses Lohnsystem auftritt und wortradikal Streikparolen herausgibt, wohl wissend, dass sie nicht im entferntesten streikfähig ist. Manches deutet darauf hin, dass die FEDIL, oder darüber hinaus die UEL, Leitlinien zur Tarifpolitik verbreiten würde. Dies wäre eine gefährliche Entwicklung, denn die Tarifpolitik würde dann von der realen Betriebssituation abgekoppelt und politisiert werden. Wir müssen uns darauf einstellen und die Koordinierung zwischen unseren Syndikatsstrukturen stärken, unsere Präsenz in den Betrieben und unsere betriebliche Aktionsfähigkeit verstärken, die gewerkschaftliche Präsenz und den gewerkschaftlichen Organisationsgrad in allen Bereichen erhöhen, um in allen Bereichen Kollektivverträge einzuführen, damit morgen alle Arbeitnehmer kollektivvertraglich abgesichert sind und nicht bloß die Hälfte, wie das heute der Fall ist;

- der dritte Pfeiler der Lohnpolitik in Luxemburg ist das Mindestlohnsystem, das eine periodische Anpassung des Mindestlohnes an die allgemeine Lohnentwicklung beinhaltet, aber auch periodische Diskussionen über strukturelle Erhöhungen des Mindestlohnes. Diese Diskussion wird augenblicklich von der Regierung abgelehnt obwohl sie im Regierungsprogramm vorgesehen ist. Der OGBL stellt jedenfalls fest, dass die Kaufkraft der Mindestlohnbezieher trotz der periodischen Anpassungen laut Eurostat stagniert und dass es vielen Mindestlohnbezieher nur dank eines zweiten Familieneinkommens und dank der staatlichen Transferleistungen (Kindergeld, RMG und diverse Beihilfen) gelingt dezent zu leben. Wenn es diese Transferleistungen nicht gäbe, würden manche Mindestlohnbezieher unter die Armutsgrenze rutschen. Das ist nicht normal. Hier drängt sich eine ernsthafte Diskussion auf.

Die Lohnpolitik allein garantiert aber keine gerechte Verteilung des Sozialprodukts. Hierzu gehören auch die sozialen Transferleistungen wie das Kindergeld, eine gute soziale Absicherung bei Krankheit, Unfall und Invalidität, Pensionen, die garantieren, dass die Rentner keine Einbußen in ihrem Lebensstandard hinnehmen müssen, sowie eine sozialgerechte Steuerpolitik.

Kolleginnen und Kollegen,

wir haben dieses Jahr einmal mehr über die Finanzierung der Leistungen der Krankenkassen diskutieren müssen. Der OGBL hat einer Beitragserhöhung zugestimmt und es ist uns auch weit gehend gelungen, Leistungsver schlechterungen abzuwehren. Wir haben auch auf die

Verantwortung des Staates bei den Entscheidungen über die Entwicklung der Einkommen der Ärzte und bei der Krankenhausplanung hingewiesen. Wir erinnern ebenfalls an die Ausgaben, die im Laufe der Jahre aus dem Staatshaushalt in das Budget der Krankenkassen transferiert wurden. Wir verweisen auch darauf, dass die Belastung der Versicherten bereits heute über derjenigen liegt, die in den reinen Tarifen ausgewiesen ist. Es wäre interessant einmal zu berechnen, wie sich die reale Selbstbeteiligung an den Gesundheitsausgaben über die Jahre hinweg entwickelt hat.

Sicherlich es ist notwendig die Kostenentwicklung in den Krankenkassen unter Kontrolle zu halten und die Beiträge und die Steuergelder möglichst effizient einzusetzen. Dabei spielt die Gesundheitspolitik eine wichtige Rolle. Der OGBL warnt aber vor der Versuchung Gesundheitspolitik mit Rotstiftpolitik gleichzusetzen. Das ginge auf Kosten der Qualität, der sozialen Gerechtigkeit und würde insgesamt teurer, wie das amerikanische Beispiel zeigt. Eine qualitativ gute Gesundheitspolitik ist nur möglich, wenn es im Gesundheitssektor gut motiviertes Personal gibt. Dies bedingt ordentliche Arbeits- und Lohnbedingungen, dies bedingt eine gute Aus- und Weiterbildung, dies bedingt einen guten Sozialdialog auf allen Ebenen und ein positives Berufsbild in der Öffentlichkeit. Diese Aussage gilt übrigens nicht nur für die Gesundheitsberufler, sondern auch für die Ärzte. Wir sind aber überzeugt, dass es im Respekt dieser Prinzipien möglich ist die Mittel der Krankenkassen effizienter einzusetzen.

Von großer Bedeutung ist unserer Meinung nach auch die Bekämpfung der Ursachen von Krankheiten. Der Alkohol- und Tabakmissbrauch müssen bekämpft werden, genauso wie der zunehmende Drogenkonsum, der Medikamentenmissbrauch und die Medikamentenabhängigkeit. Die Präventivmedizin muss auf allen Ebenen verbessert werden.

Der Gesundheitsschutz und die Sicherheit auf dem Arbeitsplatz müssen verbessert werden. Dabei geht es sicherlich um den Unfallschutz und die Wegeunfälle — und hier wird sich der OGBL zusammen mit seinen Sicherheitsdelegierten noch stärker als bisher engagieren. Aber darüber hinaus gilt es an den Arbeitsbedingungen anzusetzen, den zunehmenden krankmachenden Stress zu bekämpfen, denn oftmals sind Herz- und Kreislaufbeschwerden, Depressionen, ... usw. Folgen von schlechten Arbeitsbedingungen, von Überlastung und unmäßigem Druck. In diesem Bereich ist auch die Arbeitgeberseite gefordert. Ein Abkommen über die Bekämpfung von Stress am Arbeitsplatz wäre ein guter Beitrag zur Sanierung der Krankenkassen. Es könnte ein Zeichen für weitergehende Maßnahmen sein. Die UEL ist gefordert, statt über Beitragserhöhungen zu klagen und den Teufel an die Wand zu malen, konstruktiv, im Sozialdialog an der Ursachenbekämpfung mitzuwirken. Die Themenliste möglicher Präventivmaßnahmen ist damit nicht erschöpft, weder am Arbeitsplatz noch im sonstigen Lebensumfeld — weitere Stichworte sind ergonomisch

nicht angepasste Arbeitsplätze, schädliche Umwelteinflüsse und Umweltgifte, schlechte Ernährungsgewohnheiten usw.

Einfache und simplistische Lösungen gibt es sicherlich nicht, deshalb warnt der OGBL auch vor voreiligen, rein arithmetischen Lösungen z. B. in Zusammenhang mit der Schaffung des einheitlichen Statuts für Arbeiter und Privatbeamten bei der Lohnfortzahlung im Krankheitsfall und bei der Fusion der Krankenkassen. Der OGBL tritt für die Gleichbehandlung der Arbeiter mit den Privatbeamten bei der Lohnfortzahlung im Krankheitsfall ein. Wir lehnen aber faule Kompromisse ab, die darauf hinaus laufen würden, die Kosten für das Einheitsstatut allein dem Salarat aufzubürden. Im Klartext, es kann nicht so sein, dass die Privatbeamten die Kosten für die Schaffung des Einheitsstatuts tragen sollen, während sich die Arbeitgeber schadlos halten, ja sogar noch daran verdienen würden. Sicher die Frage ist kompliziert, weil die betrieblichen Realitäten sehr unterschiedlich und schwer vergleichbar sind. Nur anstatt bloß an die Solidarität innerhalb des Salarats zu appellieren und Kostenverschiebungen innerhalb des Salarats zu propagieren, die zudem die realen Unterschiede zwischen den Betrieben nicht berücksichtigen würden, könnte ja auch über solidarische Maßnahmen zwischen den Betrieben nachgedacht werden. Die gesamte Thematik könnte auch mit der notwendigen Diskussion über die verschiedenen Finanzierungsmöglichkeiten der Leistungen der Krankenkassen verbunden werden.

Liebe Kolleginnen und Kollegen,

ein politischer Dauerbrenner in Luxemburg scheint das Thema Renten zu sein, obwohl die Finanzsituation der Pensionskassen, die demographische Entwicklung und auch die wirtschaftliche Entwicklung dies eigentlich nicht anzeigen und eigentlich kein Grund zur Beunruhigung besteht. Nachdem endlich Ruhe zu diesem Thema eingekehrt war, hat die neue Regierung es nicht verpasst die Diskussion neu zu beleben indem sie beschlossen hat die Kosten des „forfait d'éducation“ auf die Pensionskassen abwälzen zu wollen, frei nach dem Motto „Wenn es keine Pensionsmauer gibt, dann bauen wir sie halt“. Mit dem OGBL ist dies nicht zu machen.

Wir erinnern auch daran, dass eine andere Diskussion immer noch aussteht, nämlich die über die Schaffung neuer und alternativer Finanzierungsquellen für unser Rentensystem.

In diesem Zusammenhang haben wir auch kein Verständnis für die Ausführungen des Budgetministers über die Entwicklung der Ausgaben des Staats für die soziale Sicherheit. Die Ausgaben Luxemburgs für die soziale Sicherheit liegen bei 21,2% des Bruttosozialprodukts, das liegt deutlich unter dem EU-Durchschnitt, der bei 27,5% liegt. Die Ausgaben unserer direkten Nachbarn Belgien, Deutschland und Frankreich liegen noch höher.

Dass ein gutes Drittel der Ausgaben aus dem Staatshaushalt beglichen wird ist des Weiteren eine bewusste poli-

tische Entscheidung gewesen, die es erlaubte die Lohnnebenkosten in Luxemburg niedrig zu halten und war Teil der nationalen Beschäftigungspolitik.

Kolleginnen und Kollegen,

unser Sorgenkind ist die Beschäftigungspolitik. Die Arbeitslosigkeit stieg schnell in den letzten Jahren. Lag die Arbeitslosigkeit in den Jahren 2000 und 2001 noch bei 2,6 und 2,5 %, so stieg sie 2002 auf 2,9 %, 2003 auf 3,7 %, um im September dieses Jahres auf 4,2 % anzusteigen, das ist immerhin eine Steigerung von fast 70 %. Die Zahl der Arbeitsuchenden, die zusätzlich in den diversen Beschäftigungsmaßnahmen erfasst wurden und eigentlich zu den Arbeitslosenstatistiken hinzugerechnet werden müssten, stieg in den letzten beiden Jahren ebenfalls um mehr als 20 %. Die Dauer der Arbeitslosigkeit hat im letzten Jahr ebenfalls zugenommen. Die Schaffung neuer Arbeitsplätze ging zurück, auch wenn sie sich wieder bei 2,5 % eingependelt hat. Ein zusätzliches Problem für die luxemburgische Beschäftigungspolitik liegt darin, dass die Arbeitslosigkeit in der Großregion, im Raum Trier, im Saarland, in Lothringen, in Wallonien mehr als doppelt so hoch liegt als in Luxemburg und, dass Luxemburg als Wirtschaftszentrum wie ein Magnet auf eine Region wirkt, die weit über die luxemburgischen Staatsgrenzen hinausgeht. Das hat sicherlich mehr Vorteile als Nachteile für Luxemburg, hat aber auch negative Auswirkungen auf die Beschäftigungspolitik.

Tatsache ist auch, dass das Risiko der Arbeitslosigkeit in einem direkten Verhältnis zur Ausbildung steht. Die beruflichen Anforderungen steigen und die neuen Arbeitsplätze verlangen überwiegend eine gute berufliche Ausbildung und eine gute Allgemeinbildung. Wir brauchen Diplome, die auf jeder Ebene und in jedem Bereich ein gutes Qualifikationsniveau bezeugen und wir brauchen viele junge Leute, die dieses Niveau erreichen. Dies gilt für das CATP, das Technikerdiplom, die Meisterprüfung, das technische und das allgemeine Abitur und dies gilt für die verschiedenen Hochschulausbildungen. Es hat keinen Zweck Etikettenschwindel zu machen und Diplome zu verteilen, die keinen beruflichen Wert mehr haben. Dies würde uns sicherlich bei den unzähligen europäischen statistischen Vergleichen helfen, in der Praxis hätten wir den jungen Menschen einen schlechten Dienst geleistet. Ein solches ehrgeiziges Ziel ist aber nicht durch stramme Parolen, durch bloße Selektion und nicht mit Methoden, Programmen und Strukturen von gestern zu erreichen. Um dieses Ziel zu erreichen, müssen wir in das Bildungswesen investieren und zwar auf allen Ebenen, wir brauchen die bestmöglichst ausgebildeten Lehrer; wir brauchen Stützmaßnahmen für die vielen Schüler; die aus sozialen und kulturellen Gründen mehr Schwierigkeiten als andere haben um die erforderlichen schulischen und beruflichen Ziele zu erreichen. Wir müssen um die Schulen ein Netz an sozialen und erzieherischen Strukturen schaffen, um der Schule Zeit für ihre eigentlichen Aufgaben zu geben und sie von den erzieherischen und sozialen Aufgaben, die ihr zunehmend übertragen wurden zu entlasten, aber auch, um mehr Chancengleichheit zu

schaffen und mehr Kindern und Jugendlichen den Weg zu einer besseren Allgemeinbildung und einer besseren Berufsausbildung zu öffnen. Wir brauchen eine wissenschaftliche Auseinandersetzung und Forschung im pädagogischen Bereich, eine pädagogische Forschung, die sich auf die Besonderheiten der luxemburgischen Situation konzentriert, die wissenschaftlich evaluiert, was in unserem Bildungswesen geschieht. Wir brauchen eine Politik, die auf Partizipation setzt und alle Schulpartner (Eltern, Schüler, Lehrer, Ausbildungsbetriebe) miteinbezieht und die einen konsequenten sozialen und gesellschaftlichen Dialog über Bildung und Ausbildung in Luxemburg führt. Wir brauchen eine klare politische Zielsetzung, die die Bildungspolitik auch haushaltspolitisch zu einer unstrittigen Priorität macht.

Der OGBL und seine Vorläuferorganisationen haben seit den 70er Jahren des vergangenen Jahrhunderts immer eine Vorreiterrolle in der bildungspolitischen Diskussion gespielt. Wir werden uns auch weiterhin in diese Diskussion einbringen. Deshalb liegt dem Kongress ja auch eine Resolution vor, die uns den Auftrag geben soll die bildungspolitische Diskussion weiterzubringen und die gleichzeitig unterstreicht, dass die Bildungs- und Ausbildungspolitik für uns eine politische Priorität ist.

Beschäftigungs-, wirtschafst- und gesellschaftspolitisch müssen wir aber auch die Weiterbildung zu einer politischen Priorität machen. Es genügt nicht die Betriebe aufzufordern interne Weiterbildungspläne zu erstellen und sie dafür zu subventionieren. Übrigens drängt sich eine Evaluierung auf, um zu sehen, ob das Gesetz über die Förderung der betrieblichen Weiterbildung sein Ziel erreicht hat, ob der betriebliche Einsatz besonders in den KMUs wesentlich gestiegen ist, wie es mit der Einbeziehung der Personalvertreter steht.

Es genügt nicht, dass der Staat wohlwollend zur Kenntnis nimmt, dass die Berufskammern im Bereich der Weiterbildung aktiv sind und eigentlich die tragenden Säulen der Weiterbildung in Luxemburg darstellen. Wir brauchen eine grundlegende Reform der staatlichen Erwachsenenbildung, die zu einem eigenständigen Bildungszweig umgestaltet werden muss, mit eigenen Strukturen und Methoden, mit eigenem Lehrpersonal, ... usw. Wir müssen die berufliche Erfahrung in diesem Bildungszweig anerkennen. In diesem ganzen bildungspolitischen Prozess spielt die neue Universität Luxemburg eine wichtige Rolle und darf nicht zu einer elitären Institution werden: ein solcher Versuch ist sowieso zum Scheitern verurteilt. Die neue Universität hat auch dann keine Zukunft, wenn sie versucht sich an den kurzfristigen Interessen verschiedener Wirtschaftszweige zu orientieren und wenn sie vom Sponsoring aus der Privatwirtschaft abhängt. Die Arbeitswelt muss auch in den Gremien der Universität vertreten sein und wir brauchen ein Forum der Kooperation zwischen der Arbeitswelt und der Universität. Zudem muss der Zugang zur Universität für jeden, der die erforderlichen Qualifikationen mitbringt, garantiert sein und darf nicht vom Einkommen der Eltern und damit von der sozialen Herkunft abhängen.

Der Zugang zur Weiterbildung ist aber auch eine Frage der Arbeitszeitorganisation, des Rechtes auf Teilzeitarbeit, auf angepasste Arbeitszeiten, auf Bildungsurlaub und vieles mehr. Und schließlich gilt es noch stärker die Weiterbildung einzusetzen um Arbeit Suchenden mehr Chancen zu geben. Hier müssen neue Wege beschritten werden, auch hier müssen bestehende Maßnahmen auf ihren Nutzen analysiert werden, auch hier ist Innovation gefragt.

Um Vollbeschäftigung zu erreichen, gilt es Arbeitsplätze zu schaffen und Arbeitsplätze zu erhalten. Wir wissen, dass sich die Betriebswelt in einem ständigen Wandel befindet, dass die wirtschaftliche und technische Entwicklung mit sich bringt, dass Arbeitsplätze geschaffen werden und andere verschwinden. Deshalb ist eine aktive Wirtschaftspolitik notwendig. Deshalb gilt es die Ansiedlung neuer Betriebe in Luxemburg zu fördern, deshalb muss eine diversifizierte Prospektion gemacht werden.

Wir brauchen eine Wirtschaftspolitik, die den Finanzsektor sicherlich nicht vernachlässigen darf, die auch weiß, dass in einer modernen Wirtschaft der Dienstleistungsbereich in seiner Vielfalt unerlässlich ist, die sich aber ebenfalls bewusst ist, dass der Produktionsbereich die Basis aller wirtschaftlichen Aktivitäten ist und dass wir auch eine konsequente Industriepolitik brauchen, die möglichst auf unseren bestehenden Fähigkeiten aufbaut, die zukunftsorientiert ist und den Kriterien einer nachhaltigen Entwicklung Stand hält. Umwelttechnologien bspw. Entsprechen diesen Kriterien. In diesem Zusammenhang soll auch auf die Energiepolitik hingewiesen werden. Es gibt viele Gründe anzunehmen, dass die Erdölpreise dauerhaft ansteigen werden und weltweit auf eine andere Energiepolitik gesetzt werden muss, aus wirtschaftlichen und umweltpolitischen Gründen. Denn ohne Energiewende ist ein Klimawechsel wohl kaum zu vermeiden und die Alternativen zum Erdöl sind wohl kaum in Technologien wie der Atomenergie zu suchen deren umwelt-, sicherheits- und wirtschaftspolitischen Risiken und Grenzen zur Genüge bekannt sind. Es gilt also neue Energien zu erforschen, neue Technologien zu entwickeln, alternative erneuerbare Energiequellen besser und effizienter zu nutzen. Hier bieten sich wirtschaftliche Entwicklungschancen, die allerdings durch die Unterstützung der Forschung, durch unterstützende wirtschaftspolitische Maßnahmen und durch eine positive Einstellung seitens der öffentlichen Hand gefördert werden müssen, damit sie auch genutzt werden. In unserer Region kommt dabei dem Faktor Energiesparen eine wichtige Bedeutung zu und hier spielt nicht nur die Entwicklung des öffentlichen Transports eine wichtige Rolle, sondern noch mehr die Baupolitik, insbesondere die Wohnungsbaupolitik und die Altbausanierung. Hier bestehen Perspektiven für das Bauhandwerk und für die Schaffung von dauerhaften Arbeitsplätzen für qualifizierte Handwerker.

Als Gewerkschafter sind wir uns bewusst, dass die KMU im Handwerk, im Handel und im Dienstleistungsgewerbe eine wichtige beschäftigungspolitische Rolle spielen. Aber

besonders in diesem Bereich gilt es auf qualitativ gute Arbeitsplätze zu setzen, den Arbeitnehmern gute Berufs- und Karriereperspektiven zu geben. Die ablehnende und oftmals feindliche Haltung der Arbeitgebervertreter aus diesen Bereichen gegenüber den Gewerkschaften, ihre Retizenzen gegenüber einem dynamischen Sozialdialog, der auf die langfristigen, positiven Resultate einer fortschrittlichen Sozialpolitik sowohl für die Arbeitgeber als auch für die Arbeitnehmer in diesen Bereichen setzt, anstatt stets bloß die kurzfristigen Probleme in den Vordergrund zu rücken, trägt eine große Schuld am negativen Image dieser Wirtschaftszweige.

Es genügt aber nicht, dass neue Arbeitsplätze geschaffen werden, um die Arbeitsplätze die weg rationalisiert werden zu ersetzen oder — besser noch — um zusätzliche Arbeitsplätze zu schaffen. Es ist genau so wichtig, bestehende Arbeitsplätze zu verteidigen. Heute zählt oft bloß der kurzfristige Profit und es wird versucht möglichst viel Rendite für das eingesetzte Kapital zu erreichen. Soziale Erwägungen, allgemeine wirtschaftliche Überlegungen werden hintenangestellt. Zählen tun bloß die Aktionärsinteressen, nicht jedoch die Arbeitnehmerinteressen, nicht die Auswirkungen von Unternehmerentscheidungen auf die wirtschaftliche, soziale, kulturelle oder ökologische Struktur einer Gegend. Mit der viel gepriesenen sozialen Verantwortung der Unternehmen ist es oft nicht weit her und freiwillige Verpflichtungen haben keinen bindenden Charakter. Mehr denn je ist es deshalb notwendig eine starke Gesetzgebung über die Arbeitnehmerrechte im Betrieb zu bekommen. Wir brauchen eine bessere, eine effektivere Mitbestimmungsgesetzgebung. Unsere Vorschläge und Forderungen sind bekannt und werden in unserer gewerkschaftspolitischen Resolution noch einmal unterstrichen.

Die Politik ist gefordert: es muss endlich gehandelt werden. Mehr Mitbestimmung, mehr Rechte für die Personalvertreter sind wichtig, um die unternehmerischen Entscheidungen beeinflussen zu können, damit auch die Auswirkungen auf die Beschäftigungspolitik, auf die Arbeitsbedingungen berücksichtigt werden. Aber es geht darüber hinaus auch um die Demokratie auf dem Arbeitsplatz. Es ist auch eine Frage des Respekts, der den Arbeitnehmern geschuldet ist.

Es ist ebenfalls notwendig den Arbeitnehmerschutz bei Kollektiventlassungen und bei Konkursen zu verbessern, auch dazu sind die Forderungen des OGBL bekannt. Wir bleiben auch der Meinung, dass es unsinnig wäre Instrumente wie die Préretraite in Frage zu stellen oder gar abzuschaffen. Die Regierung weist übrigens im Kommentar zum Staatshaushalt selbst darauf hin, dass die Arbeitslosigkeit stark ansteigen würde, wenn die Menschen allgemein später in Rente gehen würden. Dies zeigt übrigens, dass die dauernden Aufforderungen der Brüsseler Kommission, der OECD, ... usw. dafür zu sorgen, dass die Menschen später in Rente gehen sollen, beschäftigungspolitischer Unfug sind, zumindest so lange wie Arbeitslosigkeit herrscht. Wir bleiben auch der Meinung, dass Arbeitszeitverkürzung ein Instrument ist, das eingesetzt werden kann um Arbeitsplätze zu erhalten. Wir

meinen aber zusätzlich, dass es gilt neue Wege zu beschreiten, um bei Restrukturierungen zu vermeiden, dass Arbeitnehmer den Gang zum Arbeitsamt antreten müssen. Wir müssen Mittel und Wege finden, die dafür sorgen, dass Arbeitnehmer nicht als Arbeitslose abgestempelt werden mit allen Auswirkungen, die das auf die gesellschaftliche Stellung des Einzelnen und auch für sein Selbstwertgefühl hat. Wir müssen Wege finden, dass die Arbeitnehmer auch bei Restrukturierungen ihr Arbeitnehmerstatut behalten, dass sie nicht in die Präkarität und danach in die Armut abrutschen. Wir haben in den Jahren der Stahlkrise gezeigt, dass dies möglich ist. Wir sollten auf diesen Erfahrungen aufbauen und sie weiterentwickeln.

Kolleginnen und Kollegen,

das luxemburgische Sozialmodell baut auf dem Sozialdialog auf, es ist aber auch ein Modell in dem die öffentliche Hand, in dem der Staat, eine wichtige Rolle spielt. Dies muss auch in Zukunft so bleiben. Nur die Reichen können sich einen schwachen Staat leisten, nur sie brauchen keine solidarische Krankenversicherung, nur sie brauchen keine allgemeine Rentenversicherung, nur sie brauchen keine öffentlichen Schulen, nur sie brauchen keine öffentlichen Spitäler, keine öffentlichen Sozialdienste. Wir brauchen einen starken, demokratischen, effizienten Staat, gute, effiziente öffentliche Dienste, gute, für jeden unabhängig von seinem Einkommen zugängliche öffentliche Dienstleistungen. Wir brauchen einen Staat, der sich die Mittel gibt, die Mittel hat und dafür Sorge trägt, dass es Arbeit für alle gibt, dass unsere Umwelt geschützt wird, dass alle Menschen in diesem Land in Sicherheit und Würde leben können.

Liebe Kolleginnen und Kollegen,

wir brauchen Politiker, die sich bewusst sind, dass die soziale Marktwirtschaft nicht ohne Regeln, ohne lenkende Eingriffe der Politik auskommt. Politiker, die wissen, dass sie eine wichtige Rolle in der Begleitung, in der Animierung des Sozialdialogs spielen müssen. Hier liegt die eigentliche Bedeutung des Tripartitedenkens. Die Tripartite ist mehr als ein Kriseninstrument, sie ist ein wesentliches Instrument des Sozialdialogs in diesem Land, sie ist ein Stück soziale Demokratie. Eine soziale Marktwirtschaft, die auf eine nachhaltige Entwicklung setzt, braucht nicht nur einen gut funktionierenden Sozialdialog, sondern auch einen permanenten demokratischen Dialog, in den alle relevanten gesellschaftlichen Kräfte oder, anders ausgedrückt, alle repräsentativen Organisationen der Zivilgesellschaft eingebunden sind. Der OGBL wird sich verstärkt um diese Dimension der demokratischen Debatte bemühen.

In unserer Resolution zur Gleichheit in der Arbeitswelt sagen wir, dass die Frage der Gleichheit zwischen den Geschlechtern in der Arbeitswelt eine Frage der Demokratie in unserer Gesellschaft ist. Deshalb müssen wir dieses Thema zu einem alltäglichen Anliegen unserer Gewerkschaft machen. Das Thema der Gleichheit

zwischen Frauen und Männern in der Arbeitswelt muss reflexartig Eingang in unsere Arbeit finden. Wir müssen unsere Bemühungen verstärken, damit mehr Frauen auf allen Ebenen in der Gewerkschaft präsent und aktiv sind. Wir brauchen in diesem Bereich einen neuen Elan, um unseren eigenen Ansprüchen zu genügen.

Kolleginnen und Kollegen,

die Gründung des OGBL vor 25 Jahren war wegweisend für die luxemburgische Gewerkschaftsbewegung. Die Gründung des OGBL ermöglichte es der luxemburgischen Gewerkschaftsbewegung sich an die rapiden Veränderungen der luxemburgischen Wirtschaft und Arbeitswelt anzupassen. Der OGBL hat heute 57.000 Mitglieder, er stellt einen repräsentativen Querschnitt der Arbeitswelt Luxemburgs dar. Der OGBL ist unbestritten die stärkste Gewerkschaft im Bereich der Arbeiter und der Privatbeamten. Die Arbeitnehmer vertrauen dem OGBL. Dieses Vertrauen müssen wir immer neu gewinnen. Wir müssen durch die Qualität unserer Dienstleistungen für die einzelnen Mitglieder überzeugen. Wir müssen überzeugen durch eine gute Kollektivvertragspolitik, durch gut geschulte Personalvertreter, durch unsere Arbeit im Betrieb, im Interesse der Beschäftigten, durch unseren Einsatz für Sicherheit und Gesundheitsschutz auf dem Arbeitsplatz, für humane Arbeitsbedingungen, für eine gerechte Einkommenspolitik, für gute Leistungen im Bereich der sozialen Sicherheit.

Kolleginnen und Kollegen,

der OGBL will den Sozialdialog. Wir wollen Probleme in fairen Diskussionen lösen, wir setzen auf Verhandlungen, um Antworten auf die Entwicklungen in der Wirtschaft zu finden, um soziale Sicherheit und sozialen Fortschritt zu garantieren, um eine gerechte Verteilung des von uns allen geschaffenen Reichtums zu erreichen. Wir sind aber nicht naiv, wir wissen, dass die Ergebnisse von Verhandlungen viel mit Kräfteverhältnissen zu tun haben, deshalb muss eine Gewerkschaft mitgliederstark, geeint und unabhängig sein. Sie muss über gesunde Finanzen verfügen. Sie muss einflussreich sein. Zum Dialog braucht man aber zwei und augenblicklich stellt sich die Frage, ob die Arbeitgeberseite den Dialog noch will. Die Haltung der Arbeitgeber bei den Kollektivvertragsverhandlungen in den einzelnen Wirtschaftssektoren und in den Betrieben ist so hart wie schon lange nicht mehr. Die jüngsten Äußerungen des neuen UEL-Vorsitzenden und des UEL-Generalsekretärs zu den Beitragserhöhungen in den Krankenkassen, zum Index, zur Mindestloohnerhöhung und zum Rentenajustement sprechen Bände.

Wenn die UEL sich nur als eine Kampfmaschine für die Profitinteressen des Patronats sieht, wenn sie sich einseitig nur noch den Aktionärsinteressen widmen will, dann soll sie das sagen. Wir werden uns darauf einzustellen wissen. Wenn die UEL die Diskussion über die Wettbewerbsfähigkeit Luxemburgs so führen will, dann ist sie schief gewickelt. Schwarzmalerei und Drohgebärden fördern bloß ein Klima der Konfrontation. Auf diese

Weise wird ein konstruktiver Dialog in der Tripartite verhindert. Die Haltung der UEL zum luxemburgischen Sozialmodell muss dringend geklärt werden. Es muss auch geklärt werden, ob die UEL einen stärkeren bilateralen Sozialdialog auf der Basis des neuen Kollektivvertragsgesetzes will oder nicht. Um es klar zu stellen, wir sind nicht an unverbindlichen Gesprächen interessiert und auch nicht an monatelangen Diskussionen, die bestenfalls zu Absichtserklärungen oder so genannten freiwilligen Vereinbarungen führen sollen.

Kolleginnen und Kollegen,

in dieser Hinsicht ist auch die Politik gefordert. Bei den letzten Wahlen haben die Wähler klar zum Ausdruck gebracht, dass sie zum luxemburgischen Sozialsystem und auch zum luxemburgischen Sozialmodell stehen. Sie haben zum Ausdruck gebracht, dass sie in Sicherheit leben und arbeiten wollen, dass sie sozial abgesichert sein wollen, dass sie gerecht und fair behandelt werden wollen, dass sie Chancengleichheit wollen. Sie haben die Parteien gewählt, die für ein derartiges Sozial- und Gesellschaftsmodell stehen. Sie haben Wirtschaftsliberalismus und egoistischen Individualismus abgelehnt. Die Regierungsparteien sind gefordert eine Politik zu machen, die diesen Wunsch respektiert, eine Politik die soziale Sicherheit, soziale Gerechtigkeit und sozialen Fortschritt garantiert und die das luxemburgische Sozialmodell weiter entwickelt.

Sie wurden nicht gewählt — besonders die Sozialisten nicht — um den Sozialstaat abzuspecken. Modewörter wie „strukturelle Reaktion“, die wir gestern gehört haben, sind gefährlich, weil sie eigentlich bedeuten, dass es Strukturreformen geben muss, ohne zu sagen, welchen Inhalt sie haben und wie sie zum sozialen Fortschritt beitragen sollen.

Kolleginnen und Kollegen,

der OGBL wird seinen Weg fortsetzen, wir werden alle zusammen konsequent die Interessen unserer Mitglieder und aller Arbeitnehmer verteidigen. Wir werden unsere Energie und unsere Kraft einsetzen, um zusammen unsere Zukunft abzusichern. Heute für morgen kämpfen hieß unser Motto 1973. Dieses Motto bleibt aktuell.

Merci a Vive den OGBL!

Resolution 1

Solidarität und soziale Gerechtigkeit, Demokratie in der Arbeitswelt und Sozialdialog, Arbeit für alle, kontinuierliche Einkommens- und Sozialpolitik bleiben Leitthemen der gewerkschaftlichen Arbeit des OGBL!

Das Gesellschaftsmodell, das die Grundlage der Aktion des OGBL bildet und das sich wie ein roter Faden durch seine Programme zieht, fußt auf den Prinzipien der gesellschaftlichen Solidarität, der gerechten Verteilung des gemeinsam geschaffenen gesellschaftlichen Reichtums, der sozialen Gerechtigkeit und der Chancengleichheit. Kranken- und Mutterschaftsversicherung, familien-

politische Leistungen, Unfall- und Invaliditätsversicherung, Pflegeversicherung sowie eine allgemeine Rentenversicherung sind unerlässliche Bestandteile eines kollektiven, solidarischen und öffentlich-rechtlich organisierten Systems der sozialen Sicherheit mit guten Leistungen. Es soll jeden ohne individuelle Zusatzversicherung gegen Schicksalsschläge schützen und jedem einen materiell abgesicherten Lebensabend garantieren, sowie die Persönlichkeitsentfaltung von Eltern und Kindern in einer sich stets wandelnden Gesellschaft gewährleisten. Dieses System, das auf der Solidarität zwischen den Generationen und den verschiedenen Gesellschaftsschichten, auf der sozialen Gerechtigkeit und der Beitragsfähigkeit des Einzelnen aufbaut, charakterisiert unser Sozialmodell. Es fördert den sozialen Zusammenhalt in unserer Gesellschaft, es schafft die Sicherheit, die notwendig ist, damit die einzelnen Menschen berufliche Risiken eingehen können, es fördert die Innovationsfreudigkeit und -fähigkeit. Dieses System der sozialen Sicherheit wird ergänzt durch das Recht auf ein Mindesteinkommen, auf eine Wohnung, auf Arbeit und auf eine materielle Absicherung bei Verlust des Arbeitsplatzes.

Der OGBL steht zu diesem Sozialmodell, welches das Resultat des Einsatzes mehrerer Generationen von Gewerkschaftlern und Gewerkschaftlerinnen ist. Dieses Modell ist sicherlich noch verbesserungswürdig und muss immer wieder an die wirtschaftliche und soziale Entwicklung angepasst werden. Manche Rechte, wie das Recht auf Arbeit, sind noch nicht verwirklicht. Reformen und Modernisierungen sind notwendig; aktuell verbirgt sich hinter diesen Begriffen jedoch eine reaktionäre Politik, die den Sozialstaat zurechtstutzen will. Sozialpolitik wird hauptsächlich als Kostenfaktor gesehen, als Bremsklotz für das freie Unternehmertum. Der OGBL wird sich auch weiterhin konsequent gegen Sozialabbau wehren. Einer Modernisierung unseres Sozialsystems, seinem Umbau mit dem Ziel das gemeinsame solidarische Haus einzureißen und auf ein gemeinsames Fundament zu beschränken, auf dem der einzelne Mensch seine Vorsorge über eine Grundversorgung hinaus allein finanzieren muss, wird der OGBL seine Zustimmung verweigern. Eine Sozial- und Familienpolitik, die sich von den Prinzipien einer solidarischen Sozialpolitik abwenden würde, trafe auf den energischen Widerstand des OGBL.

Unser System der sozialen Sicherheit soll auch weiterhin über eine Mischung aus Steuern, Abgaben und Beiträgen finanziert werden. Dieser Mischfinanzierungsmodus muss sozial gerecht und solidarisch gestaltet sein. Angesichts der langfristigen, demographischen Entwicklung müssen zusätzlich neue Finanzierungsquellen erschlossen werden, die nicht einseitig die Arbeit belasten dürfen. In Bezug auf die Beiträge der Arbeitnehmer und der Arbeitgeber hält der OGBL außerdem an der paritätisch aufgeteilten Beitragszahlung in der Kranken- und Rentenversicherung fest.

Die vom OGBL verteidigte solidarische Sozial- und Gesellschaftspolitik bedingt einen aktiven, starken, finanzkräftigen Staat, eine Regierung und politische Parteien,

die sich nicht dem Prinzip des „laissez-faire, laissez-aller“ verschrieben haben, die sich bewusst sind, dass ohne die regulierende und lenkende Kraft der Politik, ohne starke, effiziente und kompetente öffentliche Dienste und Verwaltungen, die soziale, ökologische und demokratische Dimension der Marktwirtschaft nicht gewährleistet werden kann.

Diese gesellschaftspolitische Orientierung liegt auch der Sozialpolitik des OGBL auf europäischer und internationaler Ebene zu Grunde.

Für eine kontinuierliche Lohn- und Einkommenspolitik!

Seit nunmehr einem Jahrzehnt wird in der Europäischen Union den Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmern Lohnmäßigung abverlangt. Die andauernde Massenarbeitslosigkeit und die Globalisierung der Wirtschaft werden benutzt, um Druck auf die Löhne der Aktiven, die Ersatzeinkommen der Arbeitslosen und die Einkommen der Rentner auszuüben.¹

Auch in Luxemburg wird in den Lohnverhandlungen mit wechselndem Erfolg das Argument der Wettbewerbsfähigkeit bemüht, um Druck auf die Lohnpolitik auszuüben. Die Einführung neuer Lohnsysteme (individuelle und kollektive Leistungsbewertungssysteme, variable, an konjunkturelle Faktoren geknüpfte Lohnbestandteile), die Abkehr von evolutiven hin zu funktionalen Laufbahnen, die Abwehrhaltung vieler Betriebe gegen die Kollektivverträge, die Ausgliederung von Dienstleistungen und Betriebsteilen, die Delokalisierung von Betrieben, die Arbeitslosigkeit in Luxemburg und in der Großregion, die Zunahme der Leiharbeit und zeitlich befristeter Arbeitsverträge, all dies belastet auch in Luxemburg die Lohnverhandlungen, auch wenn es auf Grund der auf dem 4. OGBL-Kongress eingeläuteten Mobilisierungskampagne und einer konsequenten gewerkschaftlichen Tarifpolitik zu Anfang dieses Jahrzehnts gelang den negativen Trend der 90er Jahren zu stoppen.

Es muss aber auch unterstrichen werden, dass ebenfalls seitens der Regierung immer wieder in Zusammenhang mit der Umsetzung der europäischen Politiken in den Tripartitegesprächen und mit der Diskussion über die Wettbewerbsfähigkeit der luxemburgischen Wirtschaft versucht wurde, die Gewerkschaften auf eine Politik der Lohnmäßigung einzuschwören.

Der OGBL-Kongress lehnt eine derartige Orientierung und Einmischung in die gewerkschaftliche Lohnpolitik aus wirtschafts- und sozialpolitischen Gründen ab. **Der OGBL tritt für eine kontinuierliche Lohnpolitik ein, die sich an der langfristigen gesamtwirtschaftlichen Produktivitätsentwicklung orientiert.** Darüber hinaus ist der OGBL Anhänger einer **dezentralisierten, diversifizierten Lohnpolitik**, die der wirtschaftlichen Lage und der Gewinnsituation der Betriebe Rechnung trägt. Eine

¹ Lohnmäßigung soll Investitionen und damit Arbeitsplätze fördern. Tatsache ist aber, dass seit den 70er Jahren zwar die Gewinnmargen der Betriebe in Europa steigen, die Investitionsquote jedoch nicht zunimmt. Zugenommen hat der Gewinn, der nicht investiert wird.

derartige differenzierte Lohnpolitik ist allerdings eng mit dem luxemburgischen System der regelmäßigen **Anpassung der Löhne an den Preisindex** und der regelmäßigen Anpassung des **Mindestlohnes** an die durchschnittliche Lohnpolitik verbunden. Darüber hinaus muss die Höhe des Mindestlohnes periodisch überprüft werden und strukturell angepasst werden, damit sich in Luxemburg das Phänomen des „working poor“ nicht breit macht. Arbeit muss sich lohnen und man muss auch vom Mindestlohn dezent leben können.

Einmal mehr unterstreicht der OGBL, dass die Indexierung der **Renten** und der Sozialleistungen sowie die Anpassung der Renten an die allgemeine Lohnentwicklung beibehalten werden muss. Darüber hinaus fordert der OGBL, dass die Einkommenssteuertabelle regelmäßig inflationsbereinigt wird.

Eine gute soziale Absicherung und eine kontinuierliche Einkommenspolitik für die Aktiven und die Rentner sind wesentlich, damit Vertrauen in die Zukunft bestehen bleibt und konjunkturelle wirtschaftliche Entwicklungen nicht zu Krisen und zu sozialem Rückschritt führen.

Das europäische Sozialmodell als Alternative zu einer zerstörerischen und rein profitorientierten Globalisierungspolitik aufbauen!

Die Wirtschafts- und Beschäftigungspolitik, aber auch die staatliche Haushalts- und Finanzpolitik in Luxemburg sind immer stärker von den Vorgaben der Europäischen Union abhängig. Die Politik der Union orientiert sich seit mehr als einem Jahrzehnt an neoliberalen wirtschaftlichen Theorien. Die Folgen dieser Fehlorientierung sind andauernde Massenarbeitslosigkeit, steigende soziale Unterschiede und Ungerechtigkeiten, zunehmende Armut bei wachsendem, gesellschaftlichen Reichtum, Abbau der öffentlichen Dienste und der sozialen Sicherheit, kurzum die Aushöhlung des europäischen Sozialmodells.

Diese Entwicklung muss gestoppt und umgekehrt werden.

„Darüber hinaus steht diese Politik in mannigfaltigen Widersprüchen zu den Bedürfnissen einer dauerhaften wirtschaftlichen Entwicklung, die eine soziale und ökologische Notwendigkeit ist und zu der Luxemburg sich in internationalen Abkommen verpflichtet hat. In diesem Zusammenhang erinnert der OGBL an die Kritik der internationalen freien Gewerkschaftsbewegung (IBFG) an der Politik, die im G8, in der Welthandelsorganisation, der Weltbank und dem Internationalen Währungsfonds in Bezug auf die Globalisierung der Weltwirtschaft geführt wird. Eine Neuordnung der Weltwirtschaft tut not. Dabei kann die Europäische Union (EU) eine wichtige und positive Rolle spielen. Die EU muss ihr Potenzial ausnutzen, um ihre eigene Wirtschaft anzukurbeln. Eine offensive und koordinierte Politik für einen wirtschaftlichen Aufschwung ist nötig. Dies bedingt eine starke öffentliche Investitionspolitik, eine gute soziale Absicherung gegen Krankheit, Invalidität und Arbeitslosigkeit, die Bekämpfung

der Armut, die besonders die Frauen betrifft, eine Politik für Vollbeschäftigung, ein gerechtes Rentensystem, eine Einkommens- und Lohnpolitik, die zu einer gerechten Umverteilung des geschaffenen Reichtums führt, eine antizyklische Haushaltspolitik und eine Geldpolitik, die nicht bloß auf die Bekämpfung einer augenblicklich hypothetischen Inflation ausgerichtet ist, sondern einen Beitrag zur Investitionspolitik und damit zu einem wirtschaftlichen Aufschwung liefert. Die EU muss aber auch durch ein gut funktionierendes Sozialmodell eine glaubhafte, positive Alternative darstellen.“ Diese Erklärungen aus der Resolution des OGBL-Gewerkschaftstages vom 24.1.2003 behalten ihre Gültigkeit.

Ausgehend von diesen Überlegungen verlangt der OGBL

- eine Reform des Stabilitäts- und Wachstumspaktes
- eine Reorientierung der großen wirtschaftspolitischen Leitlinien der EU und der Lissabonner Strategie
- eine Abkehr von der neoliberalen Privatisierungspolitik der öffentlichen Dienste und der Dienstleistungen, die von allgemeinem Interesse sind
- eine ehrgeizige Sozialpolitik der Union, mit dem Ziel eine starke europäische Gesetzgebung im Sozial- und Arbeitsrecht zu schaffen, die sich an den höchsten Standards der EU-Länder orientiert
- eine Stärkung und Vertiefung des europäischen Sozialmodells.

Der OGBL-Kongress ruft die luxemburgische Regierung, das luxemburgische Parlament und die luxemburgischen Europaparlamentarier auf, sich konsequent für diese Ziele einzusetzen. Der OGBL und seine Mandatäre werden dies ebenfalls auf allen Ebenen tun.

Gerade in der Debatte um den europäischen Verfassungsvertrag wird es notwendig sein, sich nicht auf rein institutionelle Aspekte zu beschränken. Das europäische Sozialmodell, die Reorientierung der Wirtschafts- und Sozialpolitik, die Demokratisierung der EU-Politik sind für den OGBL Teil dieser Debatte. Der Ausgang des geplanten **Referendums** hängt viel davon ab, ob die Bürger und Bürgerinnen endlich glaubhafte Antworten auf ihre Fragen über die Entwicklung der sozialen und demokratischen Dimension der Europäischen Union bekommen.

Der OGBL-Kongress unterstreicht die Bedeutung der europäischen Gewerkschaftsbewegung in diesem Zusammenhang. **Der OGBL setzt sich jedoch für eine offensivere und besser koordinierte Gewerkschaftspolitik in der Europäischen Union ein.** Dies bedingt eine Stärkung des Europäischen Gewerkschaftsbundes und seiner Föderationen. Die gewerkschaftliche Arbeit und Aktion auf europäischer Ebene bleiben eine Priorität für den OGBL, der ebenfalls die **Bedeutung der gewerkschaftlichen Kooperation in der Großregion** unterstreicht.

Der Kongress beschließt des Weiteren, die gewerkschaftliche Aktion auf internationaler Ebene zum Thema **Globalisierungspolitik** zu verstärken. In diesem Zusammenhang soll auch die Zusammenarbeit mit anderen Organisationen aus der so genannten Zivilgesellschaft verstärkt werden.

Auch gilt es die Arbeit der gewerkschaftlichen asbl. „Solidarité syndicale“ zu dynamisieren und konsequenter zu unterstützen.

Arbeit für alle — Vollbeschäftigung bleibt unser Ziel

Grundvoraussetzung für die Schaffung von Vollbeschäftigung ist die oben angesprochene Umoorientierung der in der Europäischen Union praktizierten Wirtschafts-, Haushalts-, Finanz- und Geldpolitik. In einem kleinen Land mit einer offenen Wirtschaft sind die Möglichkeiten einer **antizyklischen Politik** sicherlich beschränkt; dennoch zeigen die Erfahrungen aus den letzten Jahren, dass eine hohe öffentliche Investitionsquote und die staatliche Unterstützung und Absicherung einer kontinuierlichen Einkommenspolitik der Aktiven und der Rentner, die auf einer vorsichtigen und weitsichtigen Finanzpolitik aufbauen, antizyklisch wirken können.

Vollbeschäftigung braucht aber auch eine **offensive, zukunftsorientierte Wirtschaftspolitik**. „Der industrielle Pfeiler unserer Ökonomie muss gestärkt werden. Handel, Handwerk und lokale Dienstleistungsunternehmen müssen in der Perspektive der Entwicklung der Großregion unterstützt und fit gemacht werden. Diversifizierungspolitik darf aber nicht wahllos betrieben werden, sondern muss auf die Ansiedlung und den Ausbau zukunftssträchtiger Betriebe abzielen. Betriebe, die auf Niedriglöhne und schlechte Arbeitsbedingungen setzen, um wettbewerbsfähig zu sein, die auf dem Weltmarkt mit Billigprodukten konkurrieren wollen, die umweltschädigende Produkte herstellen und mit umwelt- und gesundheitsschädigenden Methoden arbeiten, werden keine dauerhafte und qualitativ hochwertige Entwicklung der luxemburgischen Wirtschaft ermöglichen.“

Bei der wirtschaftlichen Diversifizierungspolitik kommt der Nutzung der Industriebrachen in den verschiedenen Teilen des Landes eine wichtige Rolle zu, dies nicht zuletzt aus Gründen der Landesplanung.“²

Dies bedeutet auch, dass die **Attraktivität des Standortes Luxemburg und seine Strukturvorteile** gepflegt und ausgebaut werden müssen. Eine kurzsichtige Nischenpolitik und eine Kompetitivitätspolitik, die sich vorrangig am Kostenaspekt orientiert, können zwar manchen zu schnellem Geld verhelfen, für die Zukunft Luxemburgs aber, führen sie in eine Sackgasse.

In diesem Zusammenhang muss sowohl aus wirtschafts- wie aus beschäftigungspolitischen Gründen die **Investition in Bildung, Aus- und Weiterbildung, sowie in Forschung und Universität** eine finanzpolitische Priorität sein.

² Auszug aus der Resolution des Gewerkschaftstages vom 24. Januar 2003

„Eine Wirtschaftspolitik, die auf eine qualitativ hochwertige, dauerhafte und verträgliche Entwicklung setzt, braucht Frauen und Männer, die über eine gute Allgemeinbildung und eine hochwertige Berufsausbildung verfügen und die auf ein ausgezeichnetes Weiterbildungssystem zurückgreifen können. Dies gilt unabhängig davon ob man als Arbeiter oder Angestellter, als Handwerker oder Techniker, in einem kaufmännischen, einem administrativen oder einem intellektuellen Beruf arbeitet. Luxemburg braucht ein hochwertiges Bildungs-, Aus- und Weiterbildungssystem.“³

In diesem Zusammenhang verweist der Kongress auf das bildungspolitische Memorandum, das vom 4. Kongress bestätigt wurde.

Der OGBL tritt für eine **aktive Beschäftigungspolitik** ein, die sich auf eine effiziente **Arbeitsmarktverwaltung** stützt, die einen engen Kontakt mit den Betrieben pflegt, eine dynamische Rolle in der Arbeitsplatzvermittlung spielt, systematisch auf die individuellen Kompetenzen und Defizite der Arbeit Suchenden eingeht, bürokratische Vorgehensweisen definitiv ablegt und ihre administrativen und reglementarischen Aufgaben nicht als ihre Hauptaufgabe sieht. Der OGBL setzt sich für eine unbürokratische, systematische **Zusammenarbeit** der regionalen, gewerkschaftlichen Beratungsstellen mit den Beamten der Arbeitsmarktverwaltung ein. Die bestehende Zusammenarbeit soll im Interesse der Arbeit Suchenden weiter vertieft und verbessert werden.

Eine aktive Beschäftigungspolitik beinhaltet ebenfalls die Bekämpfung jeglicher Diskriminierung, sei es auf Grund des Geschlechts, der Nationalität, einer physischen oder psychischen Behinderung oder des Alters. Der OGBL verweist in diesem Zusammenhang auf die einschlägigen Resolutionen und Programme seiner zuständigen Abteilungen, wie der Abteilung behinderte Arbeitnehmer; der Frauenabteilung, der Abteilung der eingewanderten Arbeitnehmer; sowie seiner Grenzängerksektionen.

Die vom OGBL geforderte und unterstützte Politik der Gleichstellung der Geschlechter muss ebenfalls ihren Niederschlag in der Beschäftigungspolitik finden, insbesondere durch gezielte Maßnahmen zur Förderung der Frauenerwerbstätigkeit, dabei sind auch so genannte positive Maßnahmen und positive Diskriminierungen in Erwägung zu ziehen.

Besondere Aufmerksamkeit muss einerseits den jugendlichen Arbeitslosen und andererseits den älteren Arbeitnehmern, die ihre Arbeit verlieren, sowie den Arbeitnehmern, die eine ungenügende oder unangemessene Qualifikation haben, gewidmet werden.

Der OGBL unterstreicht die Bedeutung der Qualifizierungs- und Umschulungsmaßnahmen, sowie der verschiedenen Beschäftigungsmaßnahmen und -initiativen, besonders in Bezug auf die Bekämpfung der strukturellen Komponenten der Arbeitslosigkeit. Die Erfahrung zeigt außerdem, dass es falsch wäre bestehende Kriseninstru-

mente, wie die **préretraite-ajustement** in Frage zu stellen oder gar abschaffen zu wollen.

Eine aktive Beschäftigungspolitik muss durch den Respekt vor den Menschen, die eine Arbeit suchen geprägt sein. Dies bedeutet für den OGBL, dass **die soziale und materielle Absicherung der Arbeitslosen** garantiert sein muss. Sozialabbau gehört nicht zu einer aktiven Beschäftigungspolitik. Dies bedeutet für den OGBL auch, dass willkürliche Kündigungen und arbeitsrechtliche Verfehlungen auch wirklich geahndet werden. Die oftmals minimalen Entschädigungen, die von den Gerichten ausgesprochen werden, genügen diesem Anspruch nicht. Hier besteht Reformbedarf.

Angesichts der Tatsache, dass der luxemburgische Arbeitsmarkt eine starke grenzüberschreitende, regionale Dimension hat, muss die Beschäftigungspolitik konsequent diese Dimension mit einbeziehen. Die Beobachtung des interregionalen Arbeitsmarktes, die Kooperation zwischen den Arbeitsämtern, die Zusammenarbeit im Bereich der Weiterbildung, von Umschulungs- und Qualifizierungsprojekten, die Förderung der freiwilligen Mobilität in der Großregion, die Kooperation im Bereich der Landesplanung und der wirtschaftlichen Strukturpolitik in der Großregion, sind wichtige Handlungsfelder für die luxemburgische Beschäftigungspolitik.

Neue Wege im Arbeitsrecht beschreiten, um Arbeitsplätze zu erhalten und Arbeitslosigkeit zu verhindern!

Der Kongress wiederholt die Forderung nach einer **Verbesserung des Arbeitnehmerschutzes bei Konkursen, Fusionen und Kollektiventlassungen**.

„Im Rahmen der luxemburgischen Beschäftigungspolitik ist eine Reform unseres Handels- und Gesellschaftsrechtes unerlässlich, damit die Zahl der Konkurse zurückgedrängt werden kann und die Beschäftigten besser vor den Auswirkungen von Konkursen geschützt werden können.“

Notwendig ist ebenfalls eine bessere Absicherung der Beschäftigten bei Fusionen und Ausgliederungen.

Angesichts der Tatsache, dass der OGBL feststellen muss, dass immer mehr Betriebe bei wirtschaftlichen Schwierigkeiten sofort auf Entlassungen zurückgreifen, auch wenn sich dahinter oft bloß ein Rückgang der Profitrate verbirgt, fordert der Gewerkschaftstag des OGBL eine Verschärfung der gesetzlichen Bestimmungen in punkto Kollektiventlassungen, die obligatorische Präsenz der national-repräsentativen Gewerkschaften bei der Aushandlung von Sozialplänen sowie ein allgemeines juristisches Einspruchsrecht der national-repräsentativen Gewerkschaften.“⁴

Der OGBL fordert in diesem Zusammenhang die Anpassung der Staatsgarantie der Arbeitnehmer an die aktuellen Situationen und, dass die Arbeitslosenunterstützung direkt nach der Konkursmeldung gezahlt werden muss.

³ Auszug aus der Resolution des Gewerkschaftstages vom 24. Januar 2003

⁴ Auszug aus der Resolution des Gewerkschaftstages vom 24. Januar 2003

Umstrukturierungen sind im Leben eines Betriebes oft notwendig, um sich zu entwickeln, sich an technische Veränderungen und Erneuerungen anpassen zu können, auf veränderte wirtschaftliche Rahmenbedingungen reagieren zu können und um wettbewerbsfähig zu bleiben. Die Erfahrung zeigt, dass bei derartigen Restrukturierungen finanzielle, betriebswirtschaftliche, marktstrategische und technische Überlegungen im Vordergrund stehen. Die Auswirkungen auf die Arbeitsplätze und die Arbeitsorganisation werden oftmals bloß als sekundäre Faktoren behandelt. Für die Arbeitnehmerinnen und die Arbeitnehmer sind Restrukturierungen gleich bedeutend mit Arbeitsplatzabbau, mit Sozialplänen und Zukunftsangst. Diese negative Einstellung ist weder betriebs- noch volkswirtschaftlich sinnvoll. Um diese Einstellung zu ändern muss erreicht werden, dass Restrukturierungen nicht automatisch mit Arbeitsplatzabbau und dem Risiko der Arbeitslosigkeit verbunden sind. Dazu genügen Appelle an die soziale Verantwortung der Betriebe nicht. Das in der großen Stahlkrise der 70er Jahre geschaffene „Luxemburger Modell“ hat mit seinen Beschäftigungs- und Einkommensgarantien bzw. seinen Mitgestaltungs- und Mitbestimmungsmöglichkeiten der Beschäftigten, Massenentlassungen vermieden, und hat bis heute die Auswirkungen der neoliberalen Betriebspolitik und der permanenten Restrukturierungen in Grenzen gehalten und darüber hinaus industrielle Diversifikationen in Gang gesetzt, die zur Ansiedlung neuer Betriebe und dem Schaffen neuer Ersatzarbeitsplätze geführt haben. Dieses Modell muss von der Politik auch weiterhin als „best practice“ Modell eingestuft werden und konsequent dort eingesetzt werden, wo ähnliche Situationen entstehen und diese massiv Arbeitsplätze zu zerstören drohen.

Der OGBL verlangt eine gesetzliche Verpflichtung zu einer vorausschauenden Personal- und Beschäftigungspolitik, die sich in einer jährlichen Sozialbilanz, einem umfassenden personal- und beschäftigungspolitischen Checkup niederschlägt und die den Personalvertretern und Personalvertreterinnen und den im Betrieb vertretenen Gewerkschaften zur Information und Konsultation vorgelegt wird. Die Personalvertreter müssen ein **Mitbestimmungsrecht** in Bezug auf die Sozialbilanz und die auf ihr aufbauenden Diskussionen über die soziale und beschäftigungspolitische Gestaltung von Restrukturierungsmaßnahmen erhalten. Bei diesen Verhandlungen müssen die Personalvertreter in allen Fällen auf die **Unterstützung ihrer Gewerkschaft** zurückgreifen können und sie müssen das Recht haben sich von **externen Fachleuten** (Wirtschaftsprüfer, Revisoren, Juristen, Spezialisten im Bereich der Personalpolitik und der Arbeitsorganisation) auf Kosten des Betriebes beraten zu lassen. Die einvernehmlich beschlossene **Durchführung eines Sozialaudits mit dem Ziel einen Maßnahmenkatalog zur Vermeidung von Entlassungen** vorzuschlagen, sollte seitens der öffentlichen Hand gefördert werden.

Präventives Outplacement und die Möglichkeit auf Branchenebene aus wirtschaftlichen Gründen **vorübergehend Leiharbeit** für Arbeitnehmer, deren Arbeitsplätze durch Restrukturierungen bedroht sind, durchführen zu können, sind weitere Maßnahmen, die manchen Arbeitneh-

mern und Arbeitnehmerinnen den Gang zum Arbeitsamt ersparen könnten und sie durch die zumindest vorläufige Beibehaltung ihres Arbeitsverhältnisses materiell, aber auch sozial besser absichern würde, als dies zur Zeit der Fall ist. Das Arbeitsamt müsste die Aufgabe bekommen, derartige Maßnahmen zu unterstützen, zu koordinieren und anzubieten. Die Gesamtkontrolle über die Anwendung dieser neuen Maßnahmen sollte dem Konjunkturrat obliegen.

Arbeitszeitverkürzung kann bei konjunkturellen aber auch bei strukturellen Schwierigkeiten ein Mittel sein, um Arbeitsplätze zu erhalten, Umschulungsmaßnahmen durchzuführen, berufliche Umorientierungen und Arbeitsplatzvermittlungen zu organisieren.

Die Förderung von **progressiven Vorruhestandsmöglichkeiten** und die Schaffung finanziell attraktiver, freiwilliger Modelle von **Altersteilzeitarbeit** können ebenfalls zum Erhalt von Arbeitsplätzen beitragen und die forcierte Frühverrentung von Arbeitnehmern zu vermeiden helfen und die aufgedrängten Abgänge der Arbeitnehmer in die Invalidenpension zu vermeiden.

Arbeitszeit und Arbeitsorganisation: Der OGBL steht für eine offensive und innovative Politik auf Grund klarer Zielsetzungen

Europaweit wird zurzeit seitens der Patronatsorganisationen und ihrer politischen und akademischen Lobbyisten eine systematische Kampagne für weitere Flexibilisierungen des Arbeitsrechts und der Arbeitszeiten sowie für eine Verlängerung der Arbeitszeiten geführt. Die Zunahme prekärer Arbeitsverhältnisse durch befristete Arbeitsverträge, Leiharbeit und aufgezwungene Teilzeitarbeit, die Zunahme unbezahlter und indirekt erzwungener Mehrarbeit, die einseitige Flexibilisierung der Arbeitszeiten haben nicht zu mehr Arbeitsplätzen geführt, dafür aber zu einer Verschlechterung der Arbeitsbedingungen, zu mehr Stress und Gesundheitsgefährdungen. Auch die aktuelle Kampagne für die Erhöhung der Arbeitszeiten, die mit dem Argument der Wettbewerbsfähigkeit in einer globalisierten Welt geführt wird und von knallharter Erpressung mit Arbeitsplatzverlagerungen begleitet wird, zielt nicht auf die Erhaltung von Arbeitsplätzen und die Verbesserung der Wettbewerbsfähigkeit, sondern auf die brutale Senkung der Lohnkosten, um die Profitraten zugunsten der Aktionäre und der Börsenspekulanten noch weiter zu erhöhen.

Diese Politik erfordert eine europaweite, koordinierte Antwort der Gewerkschaften. **Die europäische Arbeitszeitrichtlinie muss deshalb verbessert werden**, die 40-Stundenwoche und der 5-Wochen-Urlaub als Basisnormen in der EU festgeschrieben; Referenzperioden von tarifvertraglichen Abmachungen abhängig gemacht werden.

In Luxemburg bleibt die Forderung nach der **Verallgemeinerung und gesetzlichen Einführung der 6. Urlaubswoche**, sowie nach **einem Rahmengesetz zur Einführung der 35-Stundenwoche** als durchschnittliche wöchentliche Arbeitszeit für den OGBL aktuell. Der

Kongress beschließt eine systematische politische Kampagne durchzuführen, um die notwendigen politischen Mehrheiten in den Parteien zu erreichen, damit diese Forderungen parlamentarisch mehrheitsfähig werden. In diesem Zusammenhang wird der OGBL ebenfalls für eine Revision der Gesetzgebung über die Einführung von Referenzperioden zur Berechnung und zur Organisation der Arbeitszeiten eintreten. Die Einführung von Referenzperioden muss kollektivvertraglich vereinbart werden. Dabei können die neuen Bestimmungen des Kollektivvertragsgesetzes über besondere sektorale oder nationale Abkommen ein zusätzliches Instrumentarium darstellen.

Tarifpolitisch bleibt Arbeitszeitverkürzung als Antwort auf die Verdichtung der Arbeit, als Gegenleistung zu einer flexibleren Gestaltung der Arbeitszeitorganisation und als Instrument einer besseren Vereinbarkeit des Arbeitslebens mit dem Familienleben eine Zielsetzung des OGBL.

Bei der **Gestaltung der Arbeitszeiten** muss den Erkenntnissen der Arbeitsmedizin Rechnung getragen werden und müssen der physische und psychische Gesundheitsschutz berücksichtigt werden. Einseitige und willkürliche Flexibilität in der Organisation der Arbeitszeiten muss durch eine Stärkung der individuellen Arbeitnehmerrechte und durch kollektive Abmachungen unterbunden werden. **Flexibilität muss dem Betrieb und dem Beschäftigten nutzen.** Besondere Beachtung in der betrieblichen Gewerkschaftsarbeit muss dem Phänomen der unbezahlten, so genannten freiwilligen **Mehrarbeit** gewidmet werden.

Der OGBL setzt sich für ein Recht auf **Teilzeitarbeit** aus Gründen der Betreuung von Kindern oder zum Zweck der individuellen Weiterbildung ein. Die Gesetzgebung über die Teilzeitarbeit muss in diesem Sinne umgeändert und angepasst werden, ohne die grundsätzlichen Schutzbestimmungen des Gesetzes über die freiwillige Teilzeitarbeit abzuschwächen. Kollektivvertraglich abgesicherte Altersteilzeitmodelle sollten seitens der Politik unterstützt werden.

Telearbeit muss gesetzlich oder durch ein allgemeinverbindliches Abkommen geregelt werden.

Auf der Grundlage des Mehrheitsgutachtens des WSR befürwortet der OGBL die schnelle Schaffung einer Gesetzgebung zur Einführung von **Zeitkonten**. Auf dieser Basis ist der OGBL bereit auf sektoraler und nationaler Ebene Abkommen über Zeitkonten zu verhandeln.

Die neuen Chancen für die Weiterentwicklung des sozialen Dialogs nutzen!

Der OGBL hatte auf seinem Kongress vom Dezember 1999 einen Schwerpunkt auf die Stärkung der Gewerkschaftsrechte und die Weiterentwicklung des sozialen Dialogs zwischen den Gewerkschaften und den Patronatsorganisationen gelegt.

Der OGBL hatte darauf gedrängt, dass die Reform der Kollektivvertragsgesetzgebung sich nicht auf die Klärung der nationalen Repräsentativität beschränkt, sondern die

Verhandlungsbereiche und die Verhandlungsmöglichkeiten erweitert, die Ausdehnung der Kollektivvertragspolitik auf mehr Betriebe und Wirtschaftszweige fördert, die Schlichtungsprozedur effizienter gestaltet, Rechtsunsicherheiten beseitigt und das Prinzip des Respekts der Mehrheitsentscheidung bei Kollektivverträgen gesetzlich verankert.

Das neue Kollektivvertragsgesetz trägt diesen Forderungen weitgehend Rechnung. Die Praxis wird zeigen, ob die neuen Verhandlungsprozeduren und die neuen Schlichtungsprozeduren, besonders bezüglich kollektiver Streitfälle sich bewähren werden. Eine Bilanz wird erst in ein paar Jahren möglich sein.

Die neue Gesetzgebung erlaubt die Verhandlung von Rahmenverträgen und untergeordneten Abkommen, von nationalen oder Branchen übergreifenden Abkommen, aber auch von spezifischen Branchenabkommen. Das Gesetz erweitert den kollektivvertraglichen Verhandlungsspielraum beträchtlich. Der OGBL hatte diese neuen Möglichkeiten gefordert und ist bereit dieses Instrument zu nutzen. Dies gilt sowohl für Themen, die aus dem europäischen Sozialdialog entstammen, als auch für Themen, die in nationalen Gremien wie dem Koordinationskomitee der Tripartite oder dem permanenten Beschäftigungsausschuss zusammen mit der Regierung festgelegt wurden, oder die im Wirtschafts- und Sozialrat vorbereitet wurden. Der OGBL ist aber auch bereit sowohl auf nationaler wie auf sektoraler Ebene in rein bilateralen Gesprächen ein Verhandlungsprogramm festzulegen. Allerdings ist der OGBL nur bereit derartige Verhandlungen einzugehen, wenn sie zu rechtsverbindlichen Abkommen führen sollen. Die Alternative zu verhandelten Abkommen, die den Vorteil haben zeitlich befristet zu sein, respektive jederzeit kündbar zu sein und auf dem Konsens der direkt betroffenen Vertragspartner zu beruhen, ist die klassische legislative und reglementarische Prozedur. Die UEL und die Branchenorganisationen des Patronats haben es in der Hand zu zeigen, ob sie die neue Gesetzgebung nutzen wollen und den bilateralen Sozialdialog entwickeln wollen, ob sie innovationsfreudig und -fähig sind. Dabei müssen sie sich bewusst sein, dass sie die Nutzung der neuen Verhandlungsmöglichkeiten nicht einseitig festlegen können.

Die Demokratie und den sozialen Dialog in der Arbeitswelt durch die Modernisierung und die Stärkung der Rechte der Personalvertreter und ihrer Gewerkschaften vertiefen!

Der Sozialdialog in der Tripartite und im WSR, der bilaterale Sozialdialog zwischen Patronat und Gewerkschaften auf nationaler Ebene ist eng mit einem funktionierenden Sozialdialog in den Betrieben und den Wirtschaftsbereichen verbunden. Mehr als auf nationaler Ebene benötigt der Sozialdialog auf betrieblicher Ebene eine gute Gesetzgebung, die den Personalvertretern und den Gewerkschaften im Betrieb die nötigen Mittel gibt, um gleich berechtigt den Sozialdialog im Betrieb zu führen. Konsequente Informations-, Konsultations- und

Mitbestimmungsrechte sind wesentliche Instrumente in diesem Zusammenhang. Die diesbezügliche Gesetzgebung stammt aus den 70er Jahren des vergangenen Jahrhunderts. Sie hat nicht Schritt gehalten mit der Entwicklung der Betriebswirklichkeit, die vom europäischen Binnenmarkt und der Globalisierung der Wirtschaft geprägt ist. Auf seinem 4. ordentlichen Kongress hat der OGBL, die nachstehend wiedergegebenen konkreten Vorschläge für eine grundlegende Reform der Mitbestimmungsgesetzgebung und der Gesetzgebung über die Personalvertretung im Betrieb verabschiedet. Diese Vorschläge müssen um die Reform der *Ecole supérieure de travail* und die in dieser Resolution gemachten Vorschläge bezüglich der Rolle der Personalvertreter in der betrieblichen Personalpolitik und bei Restrukturierungen, sowie um die Erweiterung der Aktionsmöglichkeiten und Mitbestimmungsrechte der Mitglieder europäischer Betriebsräte, ergänzt werden.

Diese Reform, die sich nicht auf kosmetische Anpassungen beschränken darf, sondern zu einer Stärkung der Rechte der gewerkschaftlichen Personalvertreter, zu mehr Mitbestimmung und zu mehr Sozialdialog führen muss, ist prioritär für den OGBL und wird für die Gewerkschaft eine wesentliche Rolle bei der Bewertung der legislativen Arbeit dieser Regierung spielen.

Anhang

Für eine Modernisierung und Weiterentwicklung des Gesetzes über die Personalausschüsse!

Das Gesetz von 1979 muss reformiert werden,

- um es an die Entwicklung der Organisationsart der Unternehmen anzupassen (Aufteilung der Unternehmen in kleine wirtschaftliche, juristische oder steuerliche Einheiten, Bildung von Unternehmensgruppen, Übertragungen und Fusionen von Unternehmen oder Unternehmensbereichen ...), da diese Entwicklung die Gefahr birgt, das derzeitige Gesetz inhaltlich zu entleeren
- um die den Personalvertretern zur Erfüllung ihrer Aufgaben zur Verfügung stehenden Mittel zu verbessern
- um die Befugnisse und Aufgaben der Personalausschüsse zu modernisieren und klarzustellen.

Eine wesentliche Forderung des OGBL ist die gesetzliche Einrichtung von Personalausschüssen auf Konzernebene in Unternehmensgruppen. Der Begriff „Konzern“ kann definiert werden durch Bezugnahme auf die der europäischen Richtlinie über die europäischen Betriebsräte zugrunde liegenden Definitionen und/oder den Begriff der steuerlichen Integration. Die Beschäftigten jedes Unternehmens innerhalb des Konzerns müssten im Konzernausschuss im Verhältnis zur Anzahl der Arbeitnehmer dieses Unternehmens vertreten sein. Die Mitglieder des Personalausschusses auf Konzernebene sind von den Hauptausschüssen bzw. den Zentralausschüssen, wenn das Unternehmen mehrere Niederlassungen hat, zu wählen. Die Personalausschüsse auf

Konzernebene haben die gleichen Befugnisse wie die Haupt- bzw. Zentralausschüsse, jedoch auf Konzernebene. Die Mitglieder des Personalausschusses auf Konzernebene müssen ähnliche Rechte und Pflichten wie die Mitglieder der Hauptausschüsse haben (Versammlungsrecht, Zeitkontingent, Recht auf spezielle Schulung, Räumlichkeiten, Büroeinrichtung, Beordnung von Verwaltungspersonal, Kommunikationsmittel ...). Der Personalausschuss auf Konzernebene muss die Möglichkeit haben, monatlich während der Arbeitszeit zusammenzukommen. Er muss mindestens halbjährlich zusammenzutreten oder aus außerordentlichem Anlass auf begründeten Antrag des Ausschusses im Rahmen eines gemischten, paritätischen Betriebsrats auf Konzernebene. Die Kompetenzen des Personalausschusses auf Konzernebene und des gemischten Betriebsrats auf Konzernebene sind zu bestimmen in Anlehnung an die Kompetenzen der europäischen Betriebsräte und der gemischten Betriebsräte. Die national repräsentativen Gewerkschaften, die innerhalb des Personalausschusses auf Konzernebene vertreten sind, haben das Recht, einen Berater/eine Beraterin zu benennen, der/die an allen Versammlungen teilnehmen kann. Der Ausschuss muss außerdem auf Kosten des Konzerns für die Analyse der dem gemischten Betriebsrat auf Konzernebene unterbreiteten wirtschaftlichen und sozialen Unterlagen auf die Unterstützung von Sachverständigen zurückgreifen können. Die Haupt- und Zentralausschüsse müssen die Berichte des Personalausschusses auf Konzernebene erhalten und umgekehrt. Der Personalausschuss auf Konzernebene muss mindestens zweimal jährlich mit den Haupt- und Zentralausschüssen der Unternehmen des Konzerns zusammenkommen.

Der OGBL fordert eine Aufwertung der Zentralausschüsse. Das Gesetz muss die Einrichtung von Zentralausschüssen verlangen, wenn mehrere Niederlassungen vom Gesichtspunkt der Organisation der Personal- und Arbeitsverwaltung sowie vom Gesichtspunkt der gegenseitigen funktionalen Abhängigkeit und der Entscheidungsgewalt her ein einzelnes Unternehmen bilden, selbst wenn es sich aus der Sichtweise des Gesellschaftsrechts um unterschiedliche juristische Einheiten handelt. Die Befugnisse des Zentralausschusses und seiner Mitglieder sind in Anlehnung an die Befugnisse der Hauptausschüsse, unter Berücksichtigung der besonderen Aufgaben jedes Ausschusstyps, festzulegen. Die Mitglieder der Zentralausschüsse müssen die gleichen Rechte wie die Mitglieder der Hauptausschüsse hinsichtlich Zeitkontingent, Versammlungsrecht, Recht auf eine angemessene Schulung, Recht auf Kommunikation und freie Bewegung innerhalb und außerhalb des Unternehmens und seiner Niederlassungen, genießen.

Hinsichtlich der Hauptausschüsse fordert der OGBL:

- die Einrichtung eines Ausschusses ab einer Unternehmensgröße von zehn Arbeitnehmern;
- die Berücksichtigung aller Arbeitnehmer mit unbefristeten Arbeitsverträgen, unabhängig von der Anzahl der vertraglich vereinbarten Stunden, für die Festset-

zung der Anzahl der zu wählenden Vertreter (Abschaffung der diskriminierenden Bestimmung von 16 Stunden für die Berücksichtigung von Teilzeitarbeitnehmern);

- die Berücksichtigung der Arbeitnehmer mit befristeten Arbeitsverträgen und der im Rahmen von Zeitarbeit beschäftigten Mitarbeiter auf der Grundlage der durchschnittlichen Anzahl dieser Arbeitnehmer während eines Zeitraums von fünf Jahren vor den Wahlen;
- Einführung einer Bestimmung die in den Betrieben, die nach dem Majorzsystem wählen, die rechtmäßige Vertretung der Minderheiten dadurch garantiert wird, dass der Mehrheit nicht ein Mandat vorenthalten, sondern die Personalvertretung um ein effektives Mitglied ergänzt wird.
- die Abschaffung der Grenze von 150 Arbeitnehmern für die Hinzuziehung von Beratern gemäß Artikel 6 des Gesetzes;
- das passive Wahlrecht ab dem Alter von 18 Jahren;
- das Recht auf die Hinzuziehung von Sachverständigen für die Analyse von Unterlagen bezüglich der Aufgaben des Ausschusses auf Kosten des Unternehmens, innerhalb der Grenzen eines in einer gemeinsamen Vereinbarung zwischen der Geschäftsführung und dem Ausschuss festzulegenden Budgets, das an die Anzahl der betreffenden Arbeitnehmer und an die Größe und Komplexität des Unternehmens angepasst sein muss; falls es nicht zu einer Einigung über dieses Budget oder die Auslegung der Reichweite dieses Rechts kommt, fällt das nationale Schlichtungsamt eine Entscheidung;
- das Recht des Personalausschusses zur Verwendung der gleichen Kommunikationsmittel wie die Geschäftsführung zur Information der Arbeitnehmer und zur Kommunikation zwischen den Mitgliedern des Ausschusses und seinen Beratern und Sachverständigen sowie zur Kommunikation mit den Ausschüssen in den Niederlassungen, den Zentralausschüssen, den Ausschüssen des Konzerns, den Mitgliedern der Arbeitnehmerseite im gemischten Betriebsrat, im Verwaltungsrat und im europäischen Betriebsrat, falls diese Einrichtungen existieren; es geht insbesondere um das Recht auf Bekanntmachung, das Recht auf telefonische und elektronische Kommunikation unter Verwendung der Netze des Unternehmens und das Recht auf Verbreitung schriftlicher Mitteilungen entweder durch die Verteilung durch die Mitglieder des Ausschusses im Unternehmen oder durch interne Post;
- das Recht auf fachliche Unterlagen (Gesetzessammlungen, Bücher und andere Veröffentlichungen im Zusammenhang mit den Aufgaben des Ausschusses, des/der Sicherheitsbeauftragten sowie des/der Gleichstellungsbeauftragten, Recht auf die Nutzung des Internet zu diesem Zweck, Recht auf Abonnements der Fachpresse) im Rahmen eines angemessenen und an das Unternehmen angepassten Budgets;

- das Recht, für die Bedürfnisse des Ausschusses auf die Dienstleistungen eines/einer Verwaltungsassistenten/in zurückzugreifen auf der Grundlage von 40 Stunden für 750 vertretene Arbeitnehmer;
- das Recht der stellvertretenden Personalvertreter und des Sicherheitsdelegierten, beratend an den Sitzungen des Ausschusses teilzunehmen;
- Der OGBL fordert eine beträchtliche Erhöhung des den Delegierten zur Verfügung stehenden Zeitkontingents für Fortbildungen.
- Darüber hinaus fordert der OGBL dasselbe Zeitkontingent für Fortbildungen für alle Personalvertreter, unabhängig von der Betriebsgröße.
- das Angebot eines Kurses zum Erlernen der luxemburgischen Sprache im Rahmen der den Vertretern angebotenen Schulung;
- das Recht auf Bildungsurlaub zur Teilnahme an Schulungen, die vom IFES, den Berufskammern der Arbeitnehmer und den Bildungseinrichtungen des EGB organisiert werden;
- das Recht auf Bildungsurlaub für die stellvertretenden Personalvertreter;
- Der OGBL fordert, dass die Kosten für die so definierte gewerkschaftliche Weiterbildung vom Arbeitgeber und/oder vom Arbeitsministerium übernommen werden
- das Recht der effektiven Personalvertreter; ihren Arbeitsplatz bzw. ihre Niederlassung im Rahmen ihrer Aufgaben und unter Verwendung ihres Zeitkontingents zu verlassen; die Reisekosten gehen zu Lasten des Unternehmens und die Modalitäten für die Ausübung dieses Rechts sind in einer Vereinbarung zwischen dem Ausschuss und der Geschäftsführung zu regeln; falls es nicht zu einer Einigung kommt, fällt das nationale Schlichtungsamt eine Entscheidung;
- das Recht der freigestellten Beauftragten bzw. des Vorsitzenden des Ausschusses, sich gemäß den in einer gemeinsamen Vereinbarung zwischen der Geschäftsführung und dem Ausschuss festzulegenden Modalitäten an die unterschiedlichen Arbeitsorte der durch den Ausschuss vertretenen Arbeitnehmer zu begeben; dieses Recht betrifft nicht nur die verschiedenen Niederlassungen oder Einsatzorte eines Unternehmens, sondern auch die Vertreter und Arbeitnehmer der Dienstleistungsunternehmen, die innerhalb eines anderen Unternehmens tätig sind;
- die Präzisierung der Rechte der Sicherheitsbeauftragten entsprechend den Bestimmungen hinsichtlich der Rechte der Gleichstellungsbeauftragten, insbesondere bezüglich der Schulung und des Zeitkontingents; die Erweiterung und Verstärkung ihres Kontrollrechts durch Kontrollgänge auf den Baustellen, den Produktionseinheiten, sowie in den Verkaufsbereichen der

Niederlassungen und den Verwaltungen. Das Recht Kontrollgänge zu machen darf nicht von der Zustimmung des Arbeitgebers abhängig sein, sondern kann nach einem von der Personaldelegation festzulegenden und dem Arbeitgeber bei der Einrichtung des Betriebsrats vorzulegenden Programm genutzt werden;

- die Präzisierung der Befugnisse der Ausschüsse bezüglich der Betriebsordnung der Unternehmen;
- Der OGBL fordert ein Informationsrecht der Delegation über die wirtschaftliche, finanzielle und soziale Entwicklung des Unternehmens bei allen obligatorischen Treffen mit der Geschäftsleitung. Diese Information hat außerdem mindestens einmal pro Jahr schriftlich an die Personalvertreter aller Unternehmen, unabhängig von deren juristischer Form, zu erfolgen.
- Die obligatorische Konsultation der Personalvertretungen im Vorfeld aller Ereignisse, welche möglicherweise Auswirkungen auf das Personal haben
- Das Recht spezifische Maßnahmen für Behinderte einzuführen.

Die oben genannten Forderungen für die Mitglieder der Hauptausschüsse gelten allgemein auch für die Mitglieder der Ausschüsse der Niederlassungen, der Zentralschüsse, der Personalausschüsse auf der Ebene des Konzerns sowie für die Mitglieder der Arbeitnehmerseite im gemischten Betriebsrat.

Hinsichtlich des **Zeitkontingents** verlangt der OGBL

- **für die Hauptausschüsse:**
 - ein Zeitkontingent von 40 Stunden pro Woche für 250 vertretene Arbeitnehmer
 - 1 freigestellten Personalvertreter ab 251 vertretenen Arbeitnehmern
 - 2 freigestellte Personalvertreter ab 501 vertretenen Arbeitnehmern
 - 3 freigestellte Personalvertreter ab 1001 vertretenen Arbeitnehmern
 - 4 freigestellte Personalvertreter ab 1501 vertretenen Arbeitnehmern
 - 5 freigestellte Personalvertreter ab 3001 vertretenen Arbeitnehmern
- **für die Zentralschüsse und die Personalausschüsse auf Konzernebene:**
 - ein Zeitkontingent von 40 Stunden pro Woche für 750 vertretene Arbeitnehmer
 - 1 freigestellten Personalvertreter ab 751 vertretenen Arbeitnehmern
 - 2 freigestellte Personalvertreter ab 1501 vertretenen Arbeitnehmern
 - 3 freigestellte Personalvertreter ab 3001 vertretenen Arbeitnehmern.

Der OGBL fordert einen verstärkten Kündigungsschutz für alle Personalvertreter und eine bessere Absicherung gegen die Konsequenzen, die sich aus der Ausübung ihres Mandats ergeben könnten. Daneben soll ihr Schutz bei Ausgliederungen, Unternehmensaufspaltungen, Betriebsschließungen und Fusionen verbessert werden. Auch soll der Personalvertreter bei der Prozedur der „mise à pied“ besser geschützt sein. Der OGBL fordert, dass der Aufgabenbereich der Personalvertreter während der Dauer ihres Mandats nicht gegen ihren Willen verändert werden darf. Ist aufgrund einer internen Umstrukturierung oder aus wirtschaftlichen Gründen die Streichung des Arbeitsplatzes eines Personalvertreters unvermeidlich, ist der Arbeitgeber gehalten, dem betreffenden Personalvertreter eine ähnliche Tätigkeit zu garantieren, die seiner Qualifikation entspricht und mindestens das gleiche Gehalt bietet. Darüber hinaus muss ein Plan, der die gleichen Karrieremöglichkeiten garantiert wie der vorherige Arbeitsplatz, integraler Bestandteil des Angebotes sein.

Der OGBL verlangt klare Bestimmungen, die für die freigestellten Beauftragten die Beibehaltung der Vergütung, einschließlich Zulagen, die mit dem Arbeitsplatz oder der Art der zuvor durch den Vertreter ausgeübten Tätigkeit verbunden sind, sowie die normale Entwicklung des beruflichen Werdegangs, des Zugangs zur beruflichen Weiterbildung gemäß den im Unternehmen gültigen Bestimmungen und des Rechts auf Beförderung gemäß den im Unternehmen gültigen allgemeinen Vorschriften garantieren.

Falls das Gesetz oder eine Verordnung die Stellungnahme der national repräsentativen Gewerkschaften auf nationaler Ebene verlangt, um auf Antrag eines Unternehmens beispielsweise im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen über die Organisation der Arbeitszeit zu entscheiden, haben die Gewerkschaftsverbände das Recht, die erforderlichen Informationen bei dem Unternehmen einzuholen und die Personalvertreter während ihrer Arbeitszeit innerhalb des Unternehmens aufzusuchen, um eine ausführliche und seriöse Stellungnahme zu erstellen.

Der OGBL ist der Auffassung, dass das Recht der Arbeitnehmer auf Information, auf Beratung und Teilnahme an den Entscheidungen durch ihre Vertreter ein grundlegendes Recht ist, das für alle Arbeitnehmer gelten muss, unabhängig von ihrer rechtlichen Stellung und der Art des Unternehmens (Handelsgesellschaft, Gesellschaft ohne Erwerbszweck, Genossenschaft, De-facto-Gesellschaft, öffentliches oder privates Unternehmen oder Einrichtung). Für die Beamten und Angestellten des öffentlichen Dienstes kann dieses Recht Gestalt annehmen durch ein Gesetz, das dem für die Gemeindeverwaltungen gültigen Gesetz entspricht. Im Unterrichtswesen brauchen wir unbedingt gewählte Personaldelegationen auf Gemeindeebene für den Primär — und Vorschulbereich und auf der Ebene der einzelnen Schulen im Sekundar- und Hochschulbereich sowie der „Education Différenciée“.

Für eine Reform der gesetzlichen Bestimmungen über die gemischten Betriebsräte und die Vertretung der Arbeitnehmer in den Verwaltungsräten!

Hinsichtlich der **gemischten Betriebsräte** fordert der OGBL

- die Einrichtung gemischter Betriebsräte in allen Unternehmen ab einer Anzahl von 75 Arbeitnehmern, unabhängig von der Rechtsform des Unternehmens, davon, ob es gewerblicher oder nichtgewerblicher Natur ist und öffentlichen oder privaten Charakter hat;
- die Einführung eines Initiativrechts in den Bereichen, in denen der gemischte Betriebsrat eine Entscheidungsbefugnis hat;
- die Präzisierung der Bestimmungen hinsichtlich Artikel 7.3., 7.4. und 7.5. des betreffenden Gesetzes;
- die Anpassung von Artikel 8.3 an die gesetzliche Entwicklung;
- das Recht der Arbeitnehmerseite, Entscheidungen der Geschäftsführung im Falle einer Meinungsverschiedenheit über die Auslegung der Bestimmungen des Artikels 7 des betreffenden Gesetzes auszusetzen;
- die Pflicht der Arbeitsaufsichtsbehörde, die Entscheidungen der Geschäftsführung im Fall der Verletzung der Informations- und Beratungspflicht auszusetzen;
- die Klärung des Begriffs der Beratung, die effektiver und nicht rein formeller Natur sein muss und die nicht mit dem Informationsverfahren verwechselt werden darf;
- das Recht der Arbeitnehmerseite auf angemessene administrative und materielle Unterstützung (s. Forderungen auf der Ebene der Ausschüsse);
- das Recht auf Hinzuziehung von externen Sachverständigen, die von der Arbeitnehmerseite zu benennen sind, auf Kosten des Unternehmens, in allen Fällen, in denen eine Stellungnahme des gemischten Betriebsrats zu einem Thema erforderlich ist, das heißt, wenn eine Beratungspflicht besteht;
- die Einführung eines Zeitkontingents für die Mitglieder des gemischten Betriebsrats;
- die Einführung eines Rechts auf Schulung für die Mitglieder des gemischten Betriebsrats hinsichtlich ihrer Aufgaben.

Hinsichtlich der Gewerkschaftsvertreter in den **Verwaltungsräten** der Aktiengesellschaften fordert der OGBL, dass

- die Handlungsmöglichkeiten der Arbeitnehmervertreter erweitert werden, damit sie die Möglichkeit haben, auf Kosten des Unternehmens einen kommissarischen Sachverständigen hinzuzuziehen, der der beruflichen Schweigepflicht unterliegt, aber erweiterte Kontrollrechte hinsichtlich der Verwaltung des Unternehmens besitzt;

- der Verwaltungsrat Kompetenzen nicht gegen den Willen der Mehrheit der Arbeitnehmervertreter auf andere Organe der Gesellschaft übertragen kann;
- der Anwendungsbereich des Gesetzes auf alle Unternehmen und alle Unternehmensgruppen ausgeweitet wird, die mehr als 500 Arbeitnehmer beschäftigen, sowie auf öffentliche Unternehmen, Genossenschaften und national repräsentativ Gesellschaften, unabhängig von ihrer Rechtsform, jedoch mit einer Anzahl von mehr als 500 Arbeitnehmern;
- die Vertretung der national repräsentativen Gewerkschaften in sämtlichen Verwaltungsräten von Unternehmen eines Konzerns oder Gesellschaften, die mehrere Niederlassungen haben, gewährleistet werden muss.

Die Modalitäten für die Wahl der Arbeitnehmervertreter sowohl auf der Ebene der gemischten Betriebsräte als auch auf der Ebene der Verwaltungsräte müssen hinsichtlich einer bestimmten Anzahl technischer Punkte geklärt und überprüft werden.

Resolution II

Priorität für Bildung und Weiterbildung!

Der Kongress des OGBL unterstreicht die Bedeutung der Bildungspolitik für die zukünftige Entwicklung Luxemburgs. Die Zukunftsfähigkeit Luxemburgs hängt entscheidend mit einem starken bildungspolitischen Engagement des Landes zusammen. Der OGBL-Kongress bekräftigt die bildungspolitischen Vorschläge des OGBL und insbesondere das Memorandum des 4. Kongresses und beschließt, den Nationalvorstand zu beauftragen eine breite bildungspolitische Diskussion in der Gewerkschaft einzuleiten. Diese Diskussion soll mit allen relevanten bildungspolitischen Akteuren geführt werden und besonderes Augenmerk auf die Themen berufliche Ausbildung, Weiterbildung und Recht auf lebenslanges Lernen, Hochschulpolitik und Forschung legen. Eine bildungspolitische Konferenz des OGBL soll diese Diskussion bündeln und zu einem erneuerten Aktionsprogramm des OGBL führen.

Resolution III

Gleichheit zwischen den Geschlechtern in der Arbeitswelt

Gewerkschaftspolitische Zielsetzungen

Für den OGBL ist die Gleichheit zwischen Frauen und Männern vorrangig eine Frage der Demokratie in unserer Gesellschaft. Diese Gleichheit ist trotz aller Fortschritte, die bislang erzielt wurden, noch immer nicht erreicht.

Frauen sind weiterhin in der Politik, in gesellschaftlichen Organisationen, darunter den Gewerkschaften, in der Wirtschafts- und Arbeitswelt unterrepräsentiert. Dies gilt in besonderem Maße für leitende Funktionen.

Der Anteil der erwerbstätigen Frauen zwischen 15 und 65 Jahren, liegt bedeutend niedriger als der vergleichbare

Männeranteil. Das Durchschnittsentgelt der erwerbstätigen Frauen liegt um 25 % niedriger als das der Männer. Ein Großteil dieses Unterschieds hat seine Ursache in den unterschiedlichen Berufslaufbahnen und in der ungleichen Verteilung der Arbeit zwischen den Geschlechtern in der Familie und bei der Kindererziehung. 12 der 25 % bleiben jedoch unerklärbar und zeigen eine direkte Diskriminierung von Frauen auf.

Die Beendigung der direkten und indirekten Diskriminierung der Frauen in der Arbeitswelt, die Schaffung von Chancengleichheit als Voraussetzung zum Erreichen des Zieles der Gleichheit, hängt entscheidend mit einer grundlegenden Änderung des gesellschaftlichen Rollenverständnisses zwischen Männern und Frauen zusammen. Gleichheit muss denn auch ein Querschnittsthema in allen Politikbereichen sein und alle politischen Maßnahmen müssen auch unter diesem Kriterium bewertet werden. **Der OGBL wird alle entsprechenden Initiativen seitens der politisch Verantwortlichen insbesondere in der Bildungs- und Ausbildungspolitik, in der Familien- und Jugendpolitik, in der Sozial- und Steuerpolitik, sowie in der Wirtschafts- und Beschäftigungspolitik positiv angehen und bietet überall seine diesbezügliche Mitarbeit an.** Der OGBL ist der Meinung, dass alle legislativen, reglementarischen und administrativen Verordnungen oder Praktiken unter dem Aspekt des Gleichheitsgrundsatzes und eventueller Diskriminierungen überprüft werden müssen. In Zukunft muss das Gleichheitsprinzip zwischen Frauen und Männern ein fester Bestandteil der Politik werden, und die unterschiedlichen Interessen aber auch Lebenssituationen von Frauen und Männern müssen bei allen gesellschaftlichen Vorhaben berücksichtigt werden, da ihre Auswirkungen nie geschlechtsneutral sind. Ein diesbezüglicher systematischer Prüfungsprozess ist unumgänglich.

Das Erreichen der beschäftigungspolitischen Ziele in Bezug auf die Erhöhung der Frauenerwerbstätigkeit, die Luxemburg in der EU eingegangen ist, bedingt weitere große Anstrengungen, um das Angebot an Kinderkrippen flächendeckend zu verbessern, in allen Gemeinden ein Ganztagsbetreuungsangebot für die Vorschul- und Grundschulkinder zu garantieren und im allgemeinen und technischen Sekundarschulbereich ein ausreichendes Angebot an Ganztagschulen bereit zu stellen.

Im Bereich der Arbeitswelt ist der OGBL als Gewerkschaft jedoch besonders gefordert.

Frauenförderung bleibt für den OGBL ein wichtiges Ziel in der Arbeitswelt und in der Beschäftigungspolitik. Es ist jedoch fraglich, ob dieses Ziel allein durch Pilotprojekte, Aufrufe und Informationskampagnen erreicht werden kann. Der OGBL ist der Meinung, dass die bestehende Gesetzgebung gegen die Diskriminierung in der Arbeitswelt nicht genügt und es an der Zeit ist, ernsthaft ein allgemeines, umfassendes **Gesetz über die Gleichstellung in der Arbeitswelt** in Erwägung zu ziehen. Inhaltlich sollten dabei u.a. die Verankerung von Gleichstellungsplänen in den Betrieben, die Gewährleistung einer nicht diskriminierenden Lohnpolitik im Betrieb, die Schaffung

einer Informationspflicht gegenüber der Personalvertretung, den im Betrieb vertretenen repräsentativen Gewerkschaften und der Gewerbeinspektion über die Aktion des Betriebs für Chancengleichheit, diskutiert werden.

Im Bereich der **Arbeitszeitgestaltung** fordert der OGBL die Überarbeitung der Arbeitszeitgesetzgebung.

Bei der Organisation der Arbeitszeit, dem Erstellen der Arbeitszeitpläne und der Entwicklung von Arbeitszeitmodellen muss **der Vereinbarkeit von Berufs- und Familienleben**, insbesondere unter dem Aspekt der Erziehung von Kleinkindern und Kindern im schulpflichtigen Alter, vom Betrieb aus prinzipiell Rechnung getragen werden.

Es muss ein **positives Recht auf Teilzeitarbeit** für Väter und Mütter von Kleinkindern und Grundschulkindern geschaffen werden. Wenn die laufenden Verhandlungen zwischen den Gewerkschaften und der Vereinigung der Betriebe Luxemburgs nicht bis zum Frühling 2005 zu einem positiven Resultat geführt haben, wird der OGBL die Regierung auffordern, selbst gesetzgeberisch aktiv zu werden.

Über die nationalen Verhandlungen mit den Arbeitgebern hinaus, muss die Berücksichtigung der Vereinbarkeit von Berufs- und Familienleben verstärkt ein Thema der betrieblichen und sektoralen Kollektivvertragspolitik werden. Der Kongress fordert die Tarifkommissionen der 15 Berufssyndikate des OGBL auf, dies bei ihrer Arbeit zu berücksichtigen. Der Kongress beauftragt die Tarifabteilung des OGBL eine Übersicht der bestehenden positiven kollektivvertraglichen Regelungen zu erstellen, neue diesbezügliche Arbeitszeitmodelle zu entwickeln und dem Nationalvorstand hierzu Bericht zu erstatten.

Ein besonderes Augenmerk muss der Gleichstellung in der Bildungspolitik und der Berufsausbildung gewidmet werden. Der OGBL-Kongress fordert die OGBL-Mandatare in den verschiedenen bildungspolitischen Gremien und in den Berufskammern auf, die Gleichstellungspolitik zu einem permanenten Thema zu machen. Ein besonderes Augenmerk gilt es dabei auf die Berufsorientierung zu legen.

Im Bereich der Weiterbildung fordert der OGBL eine qualitative Analyse der Teilnahme an Weiterbildungsaktivitäten, wobei zwischen individueller und betrieblich organisierter Weiterbildung unterschieden werden muss. Der Kongress fordert die Tarifabteilung des OGBL auf, dem Nationalvorstand eine Analyse der praktischen Anwendung des Gesetzes über die betriebliche Weiterbildung vorzulegen, insbesondere in Bezug auf die Einbeziehung der Personalvertreter bei der Erstellung der Weiterbildungspläne und in Bezug auf die Berücksichtigung und die Förderung des Gleichheitsgrundsatzes. Des Weiteren fordert der OGBL das Erstellen von Bildungsplänen für Wiedereinsteiger ins Berufsleben.

Im kollektivvertraglichen Bereich verpflichtet die neue Gesetzgebung die Vertragsparteien dazu, über die Gleichbehandlung von Männern und Frauen zu verhan-

deln. Diese Verpflichtung muss besonders in den sektoralen Kollektivverträgen und in den großen Betrieben zu einer neuen Dynamik in diesem Verhandlungsbereich führen. Dabei kann die Möglichkeit von spezifischen sektoralen Abkommen, die ebenfalls in der neuen Gesetzgebung vorgesehen ist, eine Hilfe sein. Der OGBL und seine Branchensyndikate bleiben bereit ihre Verantwortung zu übernehmen und erwarten die gleiche Haltung seitens der Arbeitgeber und ihrer Organisationen. Der OGBL-Kongress beauftragt die Tarifaufteilung des OGBL dem Nationalvorstand diesbezüglich kurzfristig einen Strategievorschlag vorzulegen und einmal jährlich eine tarifpolitische Bilanz über das Thema Gleichstellungspolitik vorzulegen. Diese Berichte werden dem Aktivitätsbericht für den nächsten Kongress beigelegt.

Der OGBL Kongress stellt fest, dass nach den Erfolgen, die durch das Frauenförderprogramm des OGBL von 1993 während einigen Jahren erzielt werden konnten, die Frauenpolitik des OGBL nun stagniert. Der Kongress beauftragt den geschäftsführenden Vorstand dem Nationalvorstand kurzfristig eine kritische Bilanz der Umsetzung des Frauenförderprogramms und Vorschläge für eine bessere Integration der Gleichstellungspolitik in die Arbeit des OGBL vorzulegen. Diese Vorschläge sollten auch das Netzwerk der Gleichstellungsdelegierten, die Schaffung eines Gleichstellungskomitees, das interne Organigramm des OGBL im Zusammenhang mit einer Reorganisation der Frauenabteilung beinhalten, sowie die Bildungsarbeit des OGBL im Rahmen des Institut de Formation économique et social und den internen Weiterbildungsplan des OGBL-Personals einschließen.

Resolution IV

Der ältere Mensch in unserer Gesellschaft:

Für ein gewerkschaftliches Aktionsprogramm

Auf dem 4. OGBL-Kongress wurde das beigelegte Memorandum zum Thema „Der ältere Mensch in unserer Gesellschaft“ verabschiedet. Die Aussagen dieses Dokuments behalten für den OGBL ihre Gültigkeit. Der OGBL-Kongress stellt des Weiteren fest, dass die Diskussion über die Rolle des älteren Menschen in unserer Gesellschaft vorrangig unter dem Stichwort der demographischen Alterung der Bevölkerung und deren Auswirkung auf die finanzielle Situation der Renten- und Krankenversicherung geführt wird. Auch die beschäftigungspolitische Debatte über die Lage älterer Menschen auf dem Arbeitsmarkt wird hauptsächlich unter diesem haushaltspolitischen Gesichtspunkt geführt. Der OGBL-Kongress unterstreicht demgegenüber die Notwendigkeit einer umfassenden Politik zur Rolle des älteren Menschen in unserer Gesellschaft. Der Kongress beschließt dieses zum Thema eines gewerkschaftlichen Aktionsprogramms bis zum 6. OGBL Kongress zu machen und beauftragt die Rentnerabteilung in Zusammenarbeit mit dem geschäftsführenden Vorstand dem Nationalvorstand im ersten Semester 2005 ein diesbezügliches Aktionsprogramm vorzuschlagen.

Resolution V

Einberufung eines außerordentlichen Kongresses zur Überprüfung und Änderung der Satzung und des Grundsatz- und Aktionsprogramms des OGBL

25 Jahre nach der Gründung des OGBL haben sich das wirtschaftliche und gesellschaftliche, aber auch das arbeitsrechtliche und sozialpolitische Umfeld der gewerkschaftlichen Aktion stark verändert. Sicher, auch die Gewerkschaft hat sich in diesen 25 Jahren stark gewandelt und sich in ihrer Aktion, Funktionsweise und sozialer Zusammensetzung an diese Entwicklungen angepasst. Dennoch ist es an der Zeit unser Grundsatzprogramm, unsere Aktionsprogramme zu überprüfen, Bilanz zu ziehen und in der Kontinuität dieser Analyse das Grundsatz- und Aktionsprogramm des OGBL zu erneuern. Das Vorlegen einer Grundsatzerklärung und ihre Verabschiedung auf dem 4. ordentlichen Kongress des OGBL zielten schon in diese Richtung.

Damit diese Diskussion die gesamte Organisation erfasst, beschließt der 5. ordentliche Kongress einen außerordentlichen OGBL-Kongress für das erste Semester 2006 einzuberufen. Das genaue Datum und die genaue Tagesordnung werden vom Nationalvorstand festgelegt.

Auf diesem Kongress wird auch die auf dem 4. ordentlichen Kongress beschlossene Statutenreform zum Abschluss gebracht werden.

Der Kongress beschließt den geschäftsführenden Vorstand zu beauftragen, der Exekutive und dem Nationalvorstand im ersten Trimester 2005 eine programmatische Bilanz und einen methodologischen und terminlichen Vorschlag zur Verfassung eines erneuerten Grundsatzprogramms vorzulegen. Dabei sollen neben dem satzungsgemäßen Ablauf der organisationsinternen Diskussion auch neue Formen partizipativer Demokratie vorgeschlagen werden.

Der Kongress beschließt des Weiteren den geschäftsführenden Vorstand zu beauftragen auf der Basis

- der von den OGBL-Strukturen in der letzten Mandatsperioden vorgelegten Statutenänderungsvorschläge,
- der Resultate einer kurzfristig in der Exekutive zu führenden Diskussion über die Orientierung der Satzungsänderungen, die sich aus der neuen Kollektivvertragsgesetzgebung und der Kongressdiskussion über die Kollektivvertragspolitik des OGBL und die Weiterentwicklung des Sozialdialogs ergeben,
- der Analyse der weiteren Daseinsberechtigung, der Funktionsweise und dem Aufgabenbereich der CGT auf dem Hintergrund der Entwicklung der gewerkschaftlichen Lage und Aktion auf nationaler, interregionaler, europäischer und internationaler Ebene

einen umfassenden Vorschlag für eine Neufassung der OGBL-Satzung vorzulegen.

Nach Begutachtung dieses Vorschlags durch den Nationalvorstand und der gegebenenfalls notwendigen Anpassungen

sung des Vorschlags an die Beschlüsse des Nationalvorstandes, wird dieser Vorschlag den Strukturen des OGBL zur Begutachtung und Diskussion vorgelegt. Die sich aus dieser Diskussion ergebenden Änderungsanträge werden alsdann satzungsgemäß behandelt und dem außerordentlichen Kongress zur Beschlussfassung vorgelegt.

Der außerordentliche Kongress ersetzt den in der Satzung vorgesehenen Gewerkschaftstag in der nächsten Mandatsperiode.

Resolution VI

Gesundheitsversorgung, Gesundheit und Sicherheit am Arbeitsplatz, soziale Sicherheit

Der 5. Ordentliche Kongress des OGBL unterstreicht die Bedeutung und die gesellschaftspolitische Priorität des Erhalts und der Weiterentwicklung einer Gesundheitsversorgung, die, gemessen am jeweilig erreichten Stand der Medizin und der Pflegewissenschaft, dem Menschen ein öffentliches und breitgefächertes Leistungsspektrum in guter Qualität und Quantität anbietet und finanziell absichert.

Er verweist ebenfalls auf die Notwendigkeit, nicht nur die präventive Medizin, sondern vor allem auch die Gesundheit und die Sicherheit am Arbeitsplatz viel stärker in den Vordergrund der arbeitsrechtlichen, gesundheits- und tarifpolitischen Bemühungen zu rücken.

Der Kongress beauftragt den Nationalvorstand des OGBL in Zusammenarbeit mit allen betroffenen Strukturen des OGBL mittelfristig ein diesbezügliches gewerkschaftliches Aktionsprogramm auszuarbeiten und zu beschließen. Leitende Prinzipien für dieses Aktionsprogramm müssen

- einerseits die Fortsetzung einer staatlichen Gesundheitspolitik sein, die den Bürgern den gleichberechtigten Zugang zu den Leistungen und zu den Einrichtungen der Gesundheitsversorgung absichert bzw. ungerechte Leistungsunterschiede bei der medizinischen Versorgung ausschließt,
- andererseits der Erhalt, der Ausbau und die Modernisierung jenes bewährten Systems der Sozialen Sicherheit sein, das gemäß den Prinzipien der kollektiven Risikogemeinschaft und der gemischten Finanzierung durch Staat, Betriebe und Versicherte organisiert ist,
- und die Thematik der physischen und der psychischen Gesundheit und Sicherheit am Arbeitsplatz im Sinne einer konsequenten Umsetzung einer nachhaltigen Präventivkultur im Interesse der schaffenden Menschen sein.

Tagesresolution

Für das luxemburgische Sozialmodell und den Sozialdialog!

Seit Jahren leidet die europäische Sozialkultur unter dem Druck des neoliberalen Wirtschaftsdenkens. Die **permanenten Angriffe gegen den Sozialstaat**, gegen die

bewährten Systeme der sozialen Sicherheit und gegen den sozialen Besitzstand der europäischen Bürger; haben zu einem **weiteren Anstieg der Massenarbeitslosigkeit** geführt und sie haben die sozialen Unterschiede in der Gesellschaft vertieft.

Der 5./XXX. Ordentliche Kongress des OGBL unterstreicht die Notwendigkeit einer **politischen Kurskorrektur** in Europa, die die soziale Dimension der europäischen Entwicklung der neoliberalen Ideologie der wirtschaftlichen Kompetitivität und der ungezügelten freien Markt- und Konkurrenzwirtschaft entgegenstellt. Auch in Luxemburg tut in diesem Zusammenhang eine Umorientierung der aktuell geführten Kompetitivitätsdiskussion Not.

Statt einer weiteren Umverteilung des gesellschaftlichen Reichtums Europas zugunsten der Großaktionäre und Großverdiener fordert der OGBL **die Sicherung und den Ausbau der öffentlich-rechtlichen und solidarischen Systeme der sozialen Sicherheit, des Sozialstaats und seiner Leistungen**.

Öffentliche Investitionsprogramme und eine **allgemeine Stärkung der Nachfrage**, durch eine der mittelfristigen wirtschaftlichen Produktivität entsprechende Lohn- und Einkommenspolitik sowie **eine aktive Beschäftigungspolitik** sind die Alternative zu einer kurzfristigen Kostensenkungslogik mit all ihren negativen sozialen Folgen.

Der OGBL fordert in diesem Sinne die luxemburgische Arbeitgeberorganisation UEL auf, mit ihren **unproduktiven Angriffen gegen den sozialen Besitzstand und gegen den sozialen Frieden in Luxemburg** aufzuhören. Sie schaden nicht nur den sozialen Beziehungen und dem sozialen Zusammenhalt in unserem Land, sondern ebenfalls dem Wirtschaftsstandort Luxemburg.

Deshalb erwartet sich der OGBL von der Regierung, dass sie den überflüssigen Provokationen der UEL gegen den Index und gegen den Mindestlohn eine radikale Abfuhr erteilt und sich ebenfalls dem geforderten — teilweisen oder ganzen — Rückzug der Betriebe aus der Finanzierung der Krankenkassen widersetzt. Der OGBL erinnert aber daran, dass in der Tripartite eine Diskussion über alternative Finanzierungsquellen für unser System der sozialen Sicherheit vereinbart wurde und, dass diese Diskussion noch immer aussteht.

Der OGBL erinnert ebenfalls an die ausstehende **Reform der Invalidengesetzgebung** damit den Orientierungen der Tripartite endlich Rechnung getragen wird. Bei dieser Reform muss den Kritiken der Salariatberufskammern zu den zwei Gesetzesprojekten, die diese Reform umsetzen sollen, Rechnung getragen werden.

Der OGBL erwartet sich von der Regierung, dass sie die Arbeitgeber und die Vermögenden nicht aus ihrer Pflicht entlässt, ihren Beitrag zum notwendigen Steueraufkommen hierzulande zu leisten. Um die Nachhaltigkeit des wirtschaftlichen Standorts zu garantieren, braucht Luxemburg **umfangreiche Investitionen u.a. in die Bildung und in die beruflichen Qualifikationen bzw. in leistungsstarke öffentliche Dienste und öffentliche**

Infrastrukturen. Um den sozialen Frieden und den sozialen Zusammenhalt unseres Landes zu garantieren, brauchen wir ein **leistungsfähiges System der sozialen Sicherheit**. All dies gibt es nicht zum Nulltarif und die Lasten müssen sozial gerecht verteilt werden.

Der OGBL wiederholt seine Forderung an die Regierung, die so genannte **Bolkestein-Direktive** abzulehnen, da diese neben den wirtschaftlichen und sozialen Nachteilen und Gefahren für eine Reihe von Dienstleistungsbereichen, ebenfalls die Liberalisierung und die Kommerzialisierung des Gesundheits- und Sozialwesens, der öffentlichen Dienste und der sozialen Sicherheit anvisiert.

Der OGBL spricht sich ebenfalls **vehement gegen die geplante europäische Arbeitszeitdirektive** aus, die auf eine skandalöse Art und Weise die Arbeitszeitinteressen der europäischen Arbeitnehmer mit Füßen tritt.

Der 5./XXX. Ordentliche Kongress des OGBL untermauert ebenfalls die **Dringlichkeit der Reform der Mitbestimmungsgesetze**, um die längst fällige Anpassung der betrieblichen Interessensvertretung der Beschäftigten umzusetzen.

Der OGBL steht zum Sozialdialog und zum luxemburgischen Sozialmodell. Dies bedingt aber Verhandlungswillen und Kompromissfähigkeit auf beiden Seiten. Dies bedingt auch, dass **grundsätzliches Einvernehmen zwischen Gewerkschaften, Patronat und Politik darüber besteht, dass die Zielsetzung das allgemeine Interesse und der soziale und gesellschaftliche Fortschritt ist.**

1.1.2. Außerordentlicher statutarischer Kongress vom 1. Juli 2006

Gemäß der Resolution des ordentlichen Kongresses vom 26. und 27. November 2004, fand am 1. Juli 2006 im Konferenzzentrum des Hémicycle auf Kirchberg/Luxemburg ein außerordentlicher statutarischer Kongress des OGBL statt. 567 Delegierte diskutierten während fast 6 Stunden bei herrlichem Sommerwetter über eine Neufassung des OGBL-Statuts. Schon beim vorletzten Kongress im Jahre 1999 war beschlossen worden eine allgemeine Statutenreform durchzuführen. 20 Jahre nach der Gründung des OGBL erschien es sinnvoll zu überprüfen, ob Änderungen notwendig wären oder nicht. Der außerordentliche Kongress nahm ebenfalls eine Resolution zum Einheitsstatut an.

Tagesordnung

- 9.00 Uhr — Eröffnung des Kongresses
- Begrüßungsansprache des OGBL Präsidenten
- Vorstellung, Diskussion und Annahme der Geschäftsordnung
- Wahl des Kongressbüros
- Mandatskontrolle
- Vorstellung des Statutenentwurfs
- Vorstellung, Diskussion und Annahme der vorgeschlagenen Texte und Anträge

12.30 Uhr — Mittagessen

- 14.15 Uhr — Wiederaufnahme der Arbeiten
- Kontrollkommission: Wahl von drei Ersatzmitgliedern
- Resolution zum einheitlichen Statut

17.00 Uhr — Schlusswort

Resolution zum einheitlichen Statut

Im Hinblick auf die Schaffung eines einheitlichen Statuts für Arbeiter und Angestellte beschließt der Kongress, dass bei der Einführung eines einheitlichen Arbeitnehmerstatuts die notwendigen textlichen Änderungen im OGBL-Statut vom Nationalvorstand durchgeführt werden können und vom nächsten ordentlichen OGBL-Kongress ratifiziert werden.

1.2. Nationale Konferenzen in der Berichtsperiode

1.2.1. Syndikatskonferenz vom 12. Juni 2007

Über 500 OGBL-Personaldelegierte aus allen wirtschaftlichen Sektoren analysierten im „Casino syndical“ in Bonneweg die sozialpolitische und wirtschaftliche Lage sowohl auf nationalem als auch auf europäischem Plan, um ihre Forderungen an das Patronat und die Regierung zu formulieren: eine offensive Tarifpolitik, die Reform der Mitbestimmungsgesetzgebung, das Nein zu den Verschlechterungen der europäischen Arbeitszeitdirektive, die Notwendigkeit eines sozialen Europa und die Opposition gegen das Grünbuch zur Arbeitsgesetzgebung.

Resolution

Sozialer Fortschritt durch die offensive Kollektivvertragspolitik des OGBL

Das unabhängige und kollektive Aushandeln der Löhne, der Arbeitszeiten, der Sicherung der Arbeitsplätze, der beruflichen Fort- und Weiterbildung, der Sicherheit und Gesundheit am Arbeitsplatz u.a.m. begründen den sozialen Fortschritt in den Betrieben und in den einzelnen Wirtschaftsbereichen Luxemburgs.

Darüber hinaus wirkt sich eine erfolgreiche Kollektivvertragspolitik positiv auf die weitere Entwicklung des Arbeitsrechts aus und trägt zur Abwehr von Angriffen auf das Arbeits- und Sozialrecht bei.

Die offensive und kontinuierliche Tarifpolitik des OGBL bleibt deshalb das wichtigste Instrument für die Durchsetzung der Lohn- und Arbeitsinteressen der Beschäftigten, wobei die wahre treibende Kraft für eine effiziente Vertragspolitik weiterhin die starke Mitgliedschaft der Beschäftigten in der Gewerkschaft, deren solidarisches Bewusstsein und gewerkschaftliches Handeln darstellen.

Neben dieser aktiven Organisationsstärke sind es die Unabhängigkeit und die innergewerkschaftliche Demokratie des OGBL, die seine führende tarifpolitische Rolle in den luxemburgischen Betrieben und Wirtschaftsbereichen begründen und legitimieren.

Das aktuelle tarifpolitische Modell hat sich bewährt

Der OGBL ist bereit, auch in Zukunft das in Luxemburg gegenwärtig dominierende tarifpolitische Modell zu vertreten, das die Vertragsverhandlungen auf den einzelnen Betrieb bzw. auf einzelne Betriebsgruppen, Berufs- und Wirtschaftsbereiche zentriert und zuschneidert. Dieser Typ der Tarifverhandlungen, der die gezielte Anpassung des Verhandlungsrahmens an die jeweilige bzw. besondere wirtschaftliche Situation des einzelnen Unternehmens ermöglicht, hat sich bewährt und trägt maßgeblich zum Erhalt des sozialen Friedens bei.

Er kann aber nur dann funktionieren, wenn zwei zentrale gesetzliche und arbeitsrechtliche Bedingungen daran gekoppelt und garantiert sind:

Index und sozialer Mindestlohn — Garanten des sozialen Friedens und betriebsgerechter Tarifpolitik

1. Eine differenzierte, sich auf die einzelnen und spezifischen Betriebsergebnisse beziehende Vertragspolitik erfordert, dass der durch die Preisentwicklung verursachte reale Lohn- und Kaufkraftverlust automatisch ausgeglichen wird.

Für den OGBL bleibt aus diesem Grund der gesetzlich verankerte automatische Inflationsausgleich bei den Löhnen und Gehältern (Index) eine unantastbare Errungenschaft für alle Beschäftigten und, wie in der Vergangenheit, lehnt die Gewerkschaft strikt jede gesetzliche strukturelle Verschlechterung des automatischen Inflationsausgleichs ab.

Der vom OGBL in den Tripartite-Gesprächen 2006 ausgeübte erfolgreiche Widerstand gegen die von der Regierung und dem Patronat angestrebten strukturellen Verschlechterungen beim Index gilt es ohne Abstriche fortzusetzen. Der OGBL erinnert daran, dass die eventuell verzögerten Indexranchen im Fall einer hohen Inflation eine zeitlich befristete Maßnahme sind, die am 31.12.2009 beendet ist.

Der OGBL fordert deshalb die politischen Parteien auf, sich klar und deutlich für die langfristige Absicherung des Index auszusprechen. Wer den Index in Frage stellt, der schadet nicht nur der Kaufkraft der Beschäftigten, sondern stellt sich ebenfalls gegen das bewährte und den sozialen Frieden fördernde Modell der kollektivvertraglichen Beziehungen in den Betrieben.

2. Zum anderen ist erforderlich, dass der gesetzliche Mindestlohn nicht angetastet wird. Neben seiner strukturellen Verbesserung muss der gesetzliche Mindestlohn weiterhin gemäß der allgemeinen Einkommensentwicklung in Luxemburg periodisch angepasst werden.

Die Produktivitätsgewinne der Betriebe müssen stärker in die Kollektivverträge der Beschäftigten fließen!

Der OGBL fordert mehr Lohngerechtigkeit. Die aktuelle Scherenentwicklung zwischen den Betriebsgewinnen bzw. den Kapitaleinkünften einerseits und den Arbeitslöhnen andererseits muss abgebremst, gestoppt und umgekehrt werden, um einer weiteren ungerechten Verteilung des gesellschaftlichen Reichtums von unten nach oben Einhalt zu gebieten.

Das Zurückbleiben der Löhne im Vergleich zu den Kapitaleinkünften erfordert eine tarifpolitische Orientierung, die sich erfolgreich gegen die Lohnangriffe des Patronats zur Wehr zu setzen weiß. Ein Zurückhalten bei der Tarifpolitik bzw. die Verfolgung einer so genannten moderaten Lohnpolitik sind fehl am Platz und objektiv nicht zu begründen.

Der OGBL erinnert daran, dass auch das Tripartite-Abkommen nicht einer moderaten Lohnpolitik das Wort geredet hat.

Abgemacht wurde, dass die Lohnentwicklung mittelfristig die allgemeine Entwicklung der Produktivität der luxemburgischen Wirtschaft respektieren muss.

In den kommenden Verhandlungszyklen muss deshalb eine offensive Tarif- und Lohnpolitik des OGBL darauf achten, dass in allen Wirtschaftsbereichen die Produktivitätsgewinne ihren entsprechenden Niederschlag in den Kollektivverträgen finden.

Die Lohnstrategien und -angriffe des Patronats müssen aktiv bekämpft werden

Dabei gilt es die in den letzten Jahren sich häufenden Angriffe auf die Löhne bzw. die neuen Lohnstrategien der Arbeitgeber erfolgreich zu bekämpfen und abzuwehren. Diese Lohnstrategien haben zunächst einmal das Ziel der Verringerung der Lohnmasse, wobei vor allem die langfristigen Produktivitätsgewinne definitiv der kollektivvertraglichen bzw. betrieblichen Lohnmasse entzogen werden sollen. Beispiele in diesem Sinne sind u. a. die systematischen Forderungen des Patronats für niedrige Lohnabschlüsse und den Verzicht auf definitive (lineare oder nicht lineare) Lohnerhöhungen zugunsten von so genannten einmaligen Prämienzahlungen, gegen die Einführung bzw. für den Abbau von Lohnstrukturen und -laufbahnen, die sich an der Dauer der Betriebszugehörigkeit des Beschäftigten orientieren, bei der Neueinstellung von Beschäftigten schwächere bzw. abgewertete Lohnlaufbahnen anzuwenden.

Solidarität und kollektives Denken statt innerbetrieblicher Disziplinierung, Scheingerechtigkeit und Konkurrenz zwischen den Arbeitskollegen

Neben der Verringerung der kollektivvertraglichen bzw. betrieblichen Lohnmasse peilen die Lohnstrategien der Arbeitgeber gleichzeitig die Erhöhung des Konkurrenzdrucks unter den Beschäftigten, ihre Disziplinierung, die Erhöhung der Arbeitsintensität und vor allem auch die

Entsolidarisierung und Entfremdung der Beschäftigten gegenüber dem kollektiven Denken und gewerkschaftlichen Handeln an.

Die Ideologien der so genannten „leistungsgerechten Individualisierung der Löhne“ sind Beispiele für solche Versuche, das gewerkschaftliche und kollektive Lohnbewusstsein der Beschäftigten zu schwächen, den Schein vom gerechten Lohn zu vermitteln und das trennende Konkurrenzdenken zu fördern.

Eine besondere Abart den Beschäftigten bleibende reale Lohnerhöhungen zu entziehen und einem disziplinierenden Leistungsdruck zu unterwerfen, sind die so genannten Systeme der individuellen Arbeits- und Leistungsbewertungen, die gleichzeitig die Illusion des leistungsgerechten Lohns produzieren sollen.

Die Patronatsdebatte über den so genannten „Absentismus“ ist eine Provokation gegen die Humanisierung der Arbeits- und der Betriebswelt!

Der OGBL stellt fest, dass die offiziellen Statistiken über die Ausfallzeiten in den einzelnen Wirtschaftsbereichen Luxemburgs überhaupt keinen Grund liefern, Alarm zu schlagen und Anlass zum Ergreifen von besonderen Maßnahmen geben. Den Krankheitsfall des Menschen zum Problem für die „Kompetitivität“ der luxemburgischen Betriebe zu erheben ist inakzeptabel.

Der OGBL fordert die Arbeitgeber auf, die Krankheit als Teil des Menschseins zu akzeptieren und zu respektieren. Der kranke Mensch darf nicht materiell abgestraft und erniedrigt werden.

In diesem Zusammenhang sind übrigens auch solche Prämiensysteme zu nennen, die wenig mit einer humanen Arbeitswelt gemeinsam haben wie beispielsweise Prämien, die an die Ausfallzeiten wegen Krankheit gebunden sind („primes d'absentéisme“).

Die Arbeitgeber sind aufgefordert, sich in erster Linie dem Gesundheits- und Sicherheitsschutz in ihren Betrieben zu widmen und gesundheitsbelastende und sozialfeindliche Arbeitsbedingungen, -beziehungen und -zeiten abzubauen bzw. präventiv zu verhindern.

Die Tarifpolitik des OGBL — die optimale Übersetzung der wirtschaftlichen Betriebsergebnisse in die kollektivvertraglichen Lohn- und Arbeitsbedingungen

Offensive Tarifpolitik bedeutet für den OGBL demnach sowohl die Opposition gegen die arbeitnehmerfeindlichen tarifpolitischen Strategien der Arbeitgeber als auch die optimale Übersetzung der betrieblichen Produktivitätsgewinne und Wirtschaftsergebnisse in dauerhafte reale Lohnentwicklungen, welche die sozialen und beruflichen Perspektiven der Beschäftigten absichern.

Unsere Vertragsverhandlungen müssen darauf abzielen, dass die Lohnentwicklungen und die jeweiligen Lohnvolumen so weit wie nur möglich im Kollektivvertrag festgelegt werden und über ihn geregelt und bestimmt werden. Es geht in den einzelnen Verträgen darum, die

Schere zwischen dem so genannten Tariflohn und dem Reallohn zu verringern bzw. deren Entstehen zu verhindern.

Durch das Erreichen von höchstmöglichen vertraglichen Abschlüssen soll den Arbeitgebern die Möglichkeit genommen werden, finanziell eine parallele, zweite Lohnpolitik im Betrieb betreiben zu können, um den Stellenwert des Kollektivvertrags und seine Ausstrahlungskraft für die Beschäftigten zu schwächen bzw. die direkte materielle Abhängigkeit und Unterlegenheit des einzelnen Beschäftigten gegenüber den einseitigen Entscheidungen und dem Willen des Arbeitgebers zu vertiefen.

Offensive Tarifpolitik bedeutet vor allem aber auch den gewerkschaftlichen Widerstand gegen den Versuch der Arbeitgeber, ganze Schichten von Beschäftigten den Anwendungsbereichen der Kollektivverträge zu entziehen bzw. die Einführung von neuen Kollektivverträgen zu verhindern.

Die Einführung von neuen Kollektivverträgen und die allgemeine Erhöhung der Vertragsdichte in den einzelnen Wirtschaftsbereichen Luxemburgs haben darüber hinaus einen positiven Impact in Bezug auf den vom OGBL geforderten gleichen Lohn für Mann und Frau. Vor allem bei den Frauen ist nämlich der Anteil der Beschäftigten, die bislang noch nicht von kollektivvertraglichen Lohnverhandlungen profitiert hat und deshalb im Vergleich unterbezahlt ist, hoch.

Die Arbeitgeber müssen ohne Abstrich ihren Beitrag zur sozialen Sicherheit der Beschäftigten leisten

Besondere Bedeutung hat darüber hinaus die Absicherung von anderen Bestandteilen des Arbeitslohns. Es handelt sich um die Beiträge für die Sozialversicherungen und somit um die Finanzierung lebenswichtiger kollektiver Bedürfnisse der Arbeitnehmerschaft und ihrer Familien.

Der OGBL widersetzt sich kategorisch den Forderungen und Angriffen der Arbeitgeber, ihren Anteil an den sozialen Beiträgen zu kürzen, die sozialen Beiträge im allgemeinen herabzusetzen und durch Leistungsverlechterungen bei der Sozialen Sicherheit zu verbilligen bzw. den arbeitenden Menschen private Mehrkosten durch private Versicherungszwänge zu übertragen.

Auch diese Umverteilungsforderungen des Patronats, besser bekannt unter dem ideologischen Unwort der „Lohnnebenkosten“, die die „Kompetitivität der Betriebe belasten“ würden, sind ein inakzeptabler Angriff gegen die Löhne der Beschäftigten und gegen ihre soziale Sicherheit. Indirekt bedeuten diese Forderungen übrigens einen Abbau der realen Kaufkraft für die Beschäftigten und ihre Familien.

In Luxemburg sind die Löhne nicht zu hoch und sie schaden auch nicht der Zukunft des Wirtschaftsstandorts

Der OGBL erinnert an die rezenten Lohnanalysen im Vergleich mit den europäischen Nachbarländern, die deutlich aufzeigen, dass die in Luxemburg bezahlten

Löhne und Gehälter die Attraktivität des Wirtschaftsstandorts Luxemburg keineswegs in Frage stellen, und dass nirgendwo anders investiertes Kapital soviel Gewinn abwirft als in Luxemburg.

Der OGBL verweist ebenfalls auf die im internationalen Vergleich niedrigen und günstigen sozialen Beiträge, die in Luxemburg von den Betrieben zu entrichten sind.

Die Lohnpolitik des OGBL in den Kollektivvertragsverhandlungen

Die vom OGBL in allen Wirtschaftsbereichen angestrebte tarifpolitische Förderung von festen, linear oder über Sockelbeträge sich aufbauenden Lohnstrukturen, stellt die Differenzierung und die Aufgliederung der Löhne gemäß den beruflichen und den qualifikationsgebundenen Kriterien und Hierarchien in den Betrieben nicht in Frage.

Notwendige präzise Definitionen und transparente Situationen in den Lohnstrukturen und -hierarchien werden erst durch Kollektivverträge möglich. Sie schaffen Vertrauen und Motivation bei den Beschäftigten und heben sich wohltuend von solchen Methoden der Entlohnung ab, denen kein entsprechendes Regelwerk zugrunde liegt bzw. die keine echte Kontrolle oder objektive Begründung über die Einstufung oder die Lohnhöhe der Beschäftigten zulassen.

Die Tarif- und Kollektivvertragspolitik des OGBL reduziert sich keineswegs auf die Lohnfrage

Unter dem Eindruck der von den Arbeitgebern forcierten Arbeitsintensivierungen, Rationalisierungen und Restrukturierungen in den Betrieben, des schnellen Wandels der eingesetzten Produktions- und Dienstleistungstechnologien und der beruflichen Qualifikationen und ihrer Ausbildungen, vor dem Hintergrund der in der kapitalistischen Wirtschaft grassierenden Massenarbeitslosigkeit und der sich verstärkenden Tendenzen der sozialen Armut und prekärer Arbeitsverhältnisse rücken zusätzliche, neue Prioritäten in den Mittelpunkt tarifpolitischer Orientierungen und Verhandlungen.

Der OGBL untermauert seine tarifpolitische Forderung für eine humanere Arbeitswelt, in der die Qualität der Arbeitsplätze, des Arbeitsumfelds und der Arbeitsbedingungen einen zentralen Stellenwert einnimmt.

Neben der fortschrittlichen Modernisierung des Arbeitsrechts ist es das Instrument des Kollektivvertrags, das negative Auswirkungen neuer Arbeitsmethoden und -technologien auf die beruflichen, sozialen und gesundheitlichen Interessen der Beschäftigten verhindern oder abfedern, den Druck und die Angriffe der Arbeitgeber für die weitere Erhöhung der Arbeitsintensität und für die Verlängerung und für die weitere Flexibilisierung der Arbeitszeiten abwehren, und positive Verbesserungen und neue Errungenschaften für die Beschäftigten durchsetzen kann.

Arbeitszeitverkürzung und verbesserter Einklang von Arbeits- und Privatleben

Der OGBL unterstreicht seine Forderung nach einer Arbeitszeitverkürzung mit vollem Lohnausgleich im Rahmen von Vertragsverhandlungen über neue Arbeitszeitorganisationen. Neben dem zusätzlichen Ausgleich durch mehr Freizeit müssen neue Arbeitszeitmodelle einen verbesserten Einklang von Arbeits- und Privatleben der Beschäftigten garantieren.

In diesem Zusammenhang fordert der OGBL, dass die Betriebe neue bzw. erweiterte Zeit- und Urlaubsrechte für die erzieherischen, die ausbildungsbezogenen, die sozialen und die kulturellen Bedürfnisse der Beschäftigten einführen, wie z. B. Rechte auf bezahlten Sozialurlaub, auf bezahlten und unbezahlten Urlaub für berufliche Aus-, Fort- und Weiterbildung, Rechte für neue Formen unbezahlten Urlaubs im Zusammenhang mit der Gestaltung des privaten und familiären Lebens, Recht auf (un)befristete Teilzeitarbeit usw.

Der OGBL ist gegen ein weiteres arbeitsrechtliches Aufweichen der gesetzlichen Arbeitszeitregelungen und lehnt jede Form von Arbeitszeitverlängerungen strikt ab. Er erneuert seine Forderung für die gesetzliche Einführung der 6. Urlaubswoche.

Neue Arbeitszeitmodelle verlangen starke Schutzbestimmungen und erweiterte Mitbestimmungsrechte im Interesse der Beschäftigten

Arbeitszeitmodelle mit verlängerten Referenzperioden und einer Fluktuation der Arbeitszeiten erfordern sowohl effiziente vertragliche Schutzbestimmungen als auch entsprechende Entscheidungsrechte und eine allgemeine erweiterte Mitbestimmung in Arbeitszeitfragen für die Arbeitnehmerseite. Nur so sind die Arbeitszeitinteressen der Beschäftigten gegenüber den Forderungen des Patronats zu wahren, und dies unterstreicht u. a. die enorme Bedeutung, die mittlerweile das Instrument des Tarifvertrags für die Verwirklichung von fortschrittlichen Arbeitszeitorganisationen und -modellen für die Beschäftigten gewonnen hat.

Dies bezieht sich auch auf das politische Vorhaben einer gesetzlichen Regelung für die Einführung von so genannten Arbeitszeit-Sparkonten (comptes-épargne-temps), die hinsichtlich der Arbeitszeitinteressen der Beschäftigten nicht ohne Risiko sind. Um negative Konsequenzen für die Beschäftigten zu verhindern, verlangt der OGBL, dass gesetzlich abgesichert werden muss, dass Arbeitszeitparkonten nur im Rahmen der Tarifautonomie, also über den Weg von Kollektivverträgen eingeführt werden dürfen.

Überstunden schaffen keine Arbeitsplätze und tragen nicht zum Abbau der Arbeitslosigkeit bei

Der OGBL fordert das luxemburgische Patronat auf, seinen direkten Beitrag zum Abbau zur Arbeitslosigkeit zu leisten, indem es u. a. auf das Leisten von Mehrarbeit

in ihren Betrieben verzichtet, wenn dies die Schaffung neuer Arbeitsplätze verhindert.

Das Interesse der Betriebe an der Mehrarbeit darf unter keinen Umständen durch zusätzliche gesetzliche Verschlechterungen bei den Definitionen und Bestimmungen zur Mehrarbeit bzw. durch eine gesetzliche Verbilligung der Mehrarbeit noch weiter unterstützt und gefördert werden. Dies ist weder arbeitsmedizinisch im Sinne des Gesundheitsschutzes noch arbeitsmarktpolitisch zu vertreten.

Neue Akzente in unserer Tarifpolitik für das langfristige Absichern der beruflichen und sozialen Perspektiven der Beschäftigten

Die ständige Entwicklung, Anpassung und Absicherung der beruflichen Qualifikation der Beschäftigten, die Arbeitsplatzsicherheit, der prioritäre Stellenwert des Schutzes und der Sicherung der sozialen und beruflichen Zukunft der Beschäftigten bei betrieblichen Modernisierungen und Restrukturierungen, die Harmonisierung von beruflichen und privaten Bedürfnis- und Interessenslagen und nicht zuletzt der effiziente Gesundheits- und Sicherheitsschutz sowie das Vorbeugen und Vorgehen gegen Stress und Mobbing am Arbeitsplatz rücken mehr und mehr in den Vordergrund der tarifpolitischen Notwendigkeiten und Verhandlungsziele.

Kollektivvertragliche Modelle der beruflichen Fort- und Weiterbildung schützen die Qualifikation, den Wert der Arbeitskraft und die berufliche Perspektive

Die Entwicklung und die Förderung der beruflichen Fort- und Weiterbildung sind prioritär; sie müssen sich aber viel stärker am Interesse des einzelnen Beschäftigten für die langfristige Absicherung seiner Qualifikation, des Werts seiner Arbeitskraft und seiner beruflichen Perspektive orientieren.

Neben der entsprechenden gesetzlichen Förderung und Reglementierung müssen tarifpolitische Initiativen und Modelle in den Betrieben und vor allem auch auf sektoraler Ebene durchgesetzt werden, welche die Rechte der Beschäftigten auf berufliche Fort- und Weiterbildung stark ausdehnen, diese finanzieren und die durch paritätisch funktionierende Entscheidungs- und Organisationsstrukturen die Harmonisierung der Interessen für die Fort- und Weiterbildung zwischen Beschäftigten und Betrieb herstellen.

In diesem Zusammenhang fordert der OGBL gesetzliche Initiativen für die offizielle Anerkennung der angeeigneten praktischen und theoretischen beruflichen Kompetenzen im Rahmen der praktischen Berufsausübung und der beruflichen Fort- und Weiterbildung (validation des acquis professionnels et des acquis en formation professionnelle continue).

Eine solche gesetzliche Maßnahme dürfte im Übrigen neue tarifpolitische Möglichkeiten in Bezug auf die vertragliche Lohnbildung und -strukturen eröffnen.

Kollektivverträge können sehr viel für die Arbeitsplatzsicherheit und für den Schutz gegen die Arbeitslosigkeit und gegen den sozialen Abstieg tun!

Sicherheit des Arbeitsplatzes bzw. Sicherheit der sozialen und beruflichen Zukunft setzen voraus, dass in den Betrieben über den Weg der Kollektivverträge, der Mitbestimmungsgesetze und des Arbeitsrechts, die Pflicht zum Ergreifen und zum Einsetzen einer ganzen Reihe von Maßnahmen festgehalten wird.

Bei betrieblichen Modernisierungen, Rationalisierungen, Restrukturierungen, Fusionen (...) bis hin zu teilweisen oder ganzen Betriebsschließungen müssen die Betriebe endlich dazu gezwungen werden, jene Maßnahmen zu ergreifen, welche die Sicherheit der Arbeit, der Arbeitsplätze, der Arbeitsverträge und der langfristigen sozialen und beruflichen Perspektive der Beschäftigten bestmöglich garantieren.

Der OGBL wird im Rahmen der Tarifautonomie seine diesbezügliche Verantwortung übernehmen und innovative betriebliche und sektorale Maßnahmen von den Arbeitgebern fordern.

Das Gesetz über den „maintien dans l'emploi“ ist bereits jetzt reformbedürftig!

Der OGBL ist sich aber auch bewusst, dass der Tarifpolitik bestimmte Grenzen gesetzt sind, wenn die Politik nicht gleichzeitig ein entsprechendes fortschrittliches Arbeitsrecht einsetzt.

Das im Dezember 2006 verabschiedete Gesetz über den so genannten „maintien dans l'emploi“ ist ein Schritt in die richtige Richtung, erweist sich aber, wie vom OGBL vorausgesagt, als völlig unzureichend und ist zum jetzigen Zeitpunkt bereits reformbedürftig, weil es die Arbeitgeber nicht obligatorisch zum Verhandeln sowie zum Ergreifen von Maßnahmen zwingt und weil es sie nicht dazu verpflichtet, präventiv und sozial verantwortlich zu handeln.

Für die Chancengleichheit in der Betriebs- und Arbeitswelt

Nicht nur das Interesse eines besseren Einklangs zwischen Beruf, Freizeit und Familie, sondern ebenfalls die Forderung nach Chancengleichheit zwischen Mann und Frau in der Arbeitswelt setzt von Seiten der Betriebe die Bereitschaft voraus, sich ernsthafter mit den Bedürfnissen und Verpflichtungen auseinanderzusetzen, die sich auf die Betreuung und auf die Erziehung der Kinder beziehen.

Es ergibt tarifpolitisch durchaus Sinn, neben der Forderung für neue Rechte in Bezug auf die Arbeits- und Urlaubszeiten gleichzeitig die Einführung und die Finanzierung von sozialen Strukturen, wie z.B. die Schaffung von betrieblichen bzw. sektoralen Kindertagesstätten anzustreben.

Die Chancengleichheit muss sich aber vor allem auch auf die langfristige Perspektive der beruflichen Laufbahn beziehen.

Die Kollektivvertragspolitik des OGBL muss darauf ausgerichtet sein, beiden Geschlechtern in den Betrieben gleiche Chancen nicht nur hinsichtlich der Löhne und der Einstufung in die Laufbahnen, sondern vor allem auch hinsichtlich der Fort- und Weiterbildungsmöglichkeiten und der beruflichen Aufstiegsmöglichkeiten zu garantieren. Dazu gehören auch intakte langfristige Berufsperspektiven in Kombination mit Unterbrechungen der Berufszeiten.

Mitbestimmungsgesetzgebung

Schnellstens eine grundlegende Reform der nationalen Mitbestimmungsgesetzgebung durchführen!

Angesichts der globalen wirtschaftlichen Veränderungen muss die Mitbestimmung so gestaltet werden, dass sie den neuen Herausforderungen gewachsen ist. Folgende Überlegungen und Forderungen bezüglich der Abänderung der nationalen Mitbestimmungsgesetzgebung drängen sich auf:

- sämtliche Gesetze (Ausschussgesetz, Gesetz betreffend den gemischten Betriebsrat sowie die Arbeitnehmervertretung in den Verwaltungsräten) sind in der jetzigen Form den aktuellen betrieblichen Situationen nicht mehr angepasst und bedürfen daher prinzipiell einer grundlegenden Reform;
- die Rechte und Pflichten der einzelnen betrieblichen Ausschüsse müssen unbedingt genauer definiert werden. Dabei muss Sorge getragen werden, dass die festzulegenden Regeln die Möglichkeit effiziente Arbeit innerhalb sämtlicher Ausschüsse zu verrichten auf dem bestmöglichen Niveau harmonisiert werden; qualitative Unterschiede in den einzelnen Kompetenzbereichen müssen hierbei unbedingt vermieden werden. Aspekten um den Arbeitsplatzhalt bzw. die Schaffung neuer Arbeitsplätze in den Betrieben und Unternehmen muss ein besonderer Stellenwert zugeordnet werden. Deshalb müssen auch Instrumente bestehen, welche es den Mitbestimmungsorganen erlauben diese Entwicklungen permanent zu beobachten, sowie gegebenenfalls zum frühestmöglichen Zeitpunkt reagieren zu können, falls diesbezüglich Schwierigkeiten aufzutreten drohen;
- neue Betriebsformen, welche in den jetzigen gesetzlichen Bestimmungen nicht aufgeführt werden, fordern ebenfalls neue Ausschussgremien und so ist es zwingend notwendig ebenfalls eine Anpassung diesbezüglich vorzunehmen;
- verschiedene Ausschüsse verlangen verschiedene Wirkungsmöglichkeiten innerhalb eines Unternehmens, deshalb muss eine Reform der Gesetzgebung diesen Realitäten Rechnung und dafür Sorge tragen, dass die einzelnen Ausschüsse sich in ihren jeweiligen Kompetenzbereichen ergänzen können, ohne dass hierbei die Möglichkeit einer bestmöglichen Koordination zwischen den verschiedenen Gremien (inklusive des gemischten Betriebsrats sowie der Arbeitnehmer-

vertretung im Aufsichtsrat eines Unternehmens) in Frage gestellt wird;

- um eine effiziente Arbeit im Interesse einer bestmöglichen Arbeitnehmerinteressenvertretung zu garantieren, müssen sämtliche Arbeitnehmervertreter auf die Mittel zurückgreifen können, welche es ihnen erlauben ihre Tätigkeit unter bestmöglichen Bedingungen zu verrichten. Anfallende Kosten diesbezüglich, müssen hierbei integral vom Betrieb getragen werden;
- die Anzahl der zu wählenden Personalvertreter in den einzelnen Mitbestimmungsgremien müssen den heutigen betrieblichen Realitäten im Sinne einer effizienten Sozialdialogmöglichkeit in den Unternehmen unbedingt angepasst werden;
- Rechte im Zusammenhang mit festzulegenden Versammlungen der einzelnen Mitbestimmungsgremien müssen so festgelegt werden, dass die im Betrieb bestehenden Mitbestimmungsgremien über die nötige Zeit verfügen können, ihre Tätigkeiten unter den bestmöglichen Bedingungen durchzuführen. Dies setzt voraus, dass diese Gremien sich im Rahmen ihrer Missionen so oft wie nötig versammeln können, ohne dass dies auf Kosten von festgelegten Stundenkrediten geht. Dazu muss ebenfalls die Möglichkeit gehören, Personalversammlungen zu organisieren, welche grundsätzlich für die teilnehmenden Beschäftigten als Arbeitszeit gelten. Sämtliche Versammlungen der Mitbestimmungsgremien müssen ebenfalls als Arbeitszeit gelten. Betriebe müssen auch Sorge tragen, dass die notwendigen Infrastrukturen und Arbeitsmittel, welche zur Ausführung der verschiedenen Missionen benötigt werden, unentgeltlich zur Verfügung gestellt werden;
- die Gestaltung der Stundenkredite der einzelnen Delegierten ganz gleich welchen Mitbestimmungsgremiums und ganz gleich welcher Funktion, müssen neu definiert werden. Sie müssen es der betroffenen Person erlauben, ihre Tätigkeiten im Rahmen des so festgelegten Stundenkredits im Sinne ihrer Missionsbeschreibung durchführen zu können. Dabei muss auch diese Tätigkeit voll und ganz als Arbeitszeit angerechnet werden. Die dazu benötigten Arbeitsmittel müssen den Delegierten unentgeltlich vom Betrieb zur Verfügung gestellt werden. Betriebe, welche ihre Tätigkeit an mehreren Orten ausführen, müssen den Delegierten den Zugang zu diesen gewährleisten;
- Mitbestimmungsgremien, welche einer national repräsentativen oder einer sektoriell repräsentativen Gewerkschaft angehören, dies aufgrund der im Betrieb veranstalteten Sozialwahlen, müssen die Möglichkeit haben ihre jeweilige Gewerkschaft im Betrieb bei der Ausführung ihrer Tätigkeiten im Rahmen ihrer Missionen mit einzubeziehen. Obengenannte Gremien genießen ebenfalls das Recht, im Betrieb Gewerkschaftspropaganda zu machen;
- das Recht des Gebrauchs moderner Kommunikationsmittel, muss gesetzlich verankert werden. Die

einzelnen Mitbestimmungsgremien müssen diese uneingeschränkt und kostenfrei im Rahmen ihrer Missionsbeschreibung nutzen können;

- das Recht auf speziellen Kündigungsschutz der gewählten Mitglieder der einzelnen Gremien, muss im Rahmen der Neuschreibung der Gesetzgebung unbedingt neu definiert werden. Dabei muss der Schutz des Delegierten so gestaltet werden, dass dieser dem Mandatsträger die bestmöglichen Garantien zur Ausübung seiner Tätigkeiten bieten muss. Willkürliche Initiativen seitens des Betriebes, welche das Arbeitsverhältnis gefährden könnten, müssen von vornherein ausgeschlossen werden. Sollte es trotzdem zu einer Kündigungsabsicht kommen, so verlangen wir in einer ersten Phase ein Vermittlungsgespräch zwischen dem Betrieb und dem Delegierten im Beisein der Gewerkschaft, welche die Kandidatur eingereicht hat. Führt dieses Gespräch zu keiner Einigung in Punkto Wiedereingliederung des Betroffenen, so beginnt die gerichtliche Prozedur vor dem Arbeitsgericht. Hier werden vor allem sehr kurze Prozedurzeiten gefordert. Des Weiteren, muss das Gehalt des Betroffenen integral weitergezahlt werden. Ist die Prozedur abgeschlossen, so wird der Betroffene entweder in den Betrieb integriert oder falls dies vom Betrieb abgelehnt wird, muss eine Abgangsentschädigung in Höhe der Summe der Gehälter, welche bis zum Ende der Mandatszeit geschuldet sind, gezahlt werden. Wird die Wiedereingliederung nicht beantragt, so muss der Betrieb dem Betroffenen eine an die Betriebszugehörigkeit angepasste Abgangsentschädigung, welche substantiell sein muss, zahlen. Sollte der Delegierte seinen Prozess verlieren so darf es nicht zur Rückzahlung von Gehältern kommen und der Delegierte muss Anrecht auf Arbeitslosenunterstützung genießen;
- der gewählte Mandatsträger, muss während seiner gesamten Mandatszeit die Garantie bekommen, dass ihm keine finanziellen Nachteile bezüglich seiner betrieblichen Karriereentwicklung entstehen können;
- sämtliche zu den Mitbestimmungsgesetzen gehörenden Reglemente und/oder Ausführungsbestimmungen, müssen bei der Neuschreibung der Mitbestimmungsgesetzgebungen ebenfalls neu verfasst werden. Dabei muss Sorge getragen werden, dass der Gesetzgeber Rekursmöglichkeiten bei nicht Einhalten der vorgeschriebenen Bestimmungen vorsieht. Generell sollte die Möglichkeit eingebaut werden das Wahlgeschäft auf zwei Werktage zu verteilen;
- die Anpassung der Mitbestimmungsgesetzgebungen sollte allgemeine Gültigkeit haben, d.h. ebenfalls auf Betriebe zutreffen, welche nicht nur im Privatsektor ansässig sind;
- die Neuschreibung der Mitbestimmungsgesetzgebungen sollte ebenfalls Strafbestimmungen in angepasster Größenordnung vorsehen, dies um Betriebe davon abzuhalten, sich nicht an die Gesetze zu halten.

Die Syndikatskonferenz des OGBL vom 12. Juni 2007 behält diese Forderungen zur Verbesserung der Mitbestimmung der Personalvertreter in den Betrieben und Unternehmen als Aufforderung an die Regierung zurück und verlangt nachdrücklich diese Gesetzesanpassungen, wie im Regierungsprogramm vorgesehen, noch in dieser Legislaturperiode umzusetzen.

Revision der Arbeitszeitrichtlinie

OGBL gegen die geplanten Verschlechterungen

Die Richtlinie über bestimmte Aspekte der Arbeitszeitgestaltung ist Teil der gemeinschaftspolitischen Maßnahmen, die auf eine Verbesserung des Schutzes der Gesundheit und der Sicherheit der Arbeitnehmer abzielen.

Festlegung von Mindeststandards

In der Richtlinie werden minimale Standards für Europa definiert. Das bedeutet nicht, dass ein Land keine günstigere Regelung haben darf. Aber es bedeutet, dass eine nationale Regelung, die besser als das EU-Recht ist, riskiert immer stärker in einen Sog nach unten gezogen zu werden. Wenn die Mindeststandards in Europa abgesenkt werden, werden mittelfristig auch die nationalen Regelungen schlechter werden.

Die Arbeitszeitrichtlinie soll verschlechtert werden

Mit der geplanten Revision der Arbeitszeitrichtlinie plant die EU-Kommission einen Angriff auf eine der wenigen bestehenden gemeinschaftlichen Regelungen zum Arbeitsschutz. Sie versucht, ein Instrument für Arbeitsschutz in ein Instrument für mehr Wettbewerbsfähigkeit der Unternehmen umzufunktionieren und widerspricht damit dem oben erwähnten Grundsatz, der das Primat der Gesundheit und Sicherheit der Arbeitnehmer vor der Wirtschaftseffizienz anerkennt.

Einerseits geht es der EU-Kommission darum, die Flexibilität durch ein Anheben der gesetzlich erlaubten Referenzperioden von 4 auf 12 Monate zu erhöhen und andererseits durch eine Neu-Definition der Arbeitszeit die rezenten Entscheidungen des Europäischen Gerichtshofes zu umgehen, die den Bereitschaftsdienst der Arbeitszeit gleichgesetzt haben. Außerdem will die Kommission das unsägliche „Opting out“, das in verschiedenen Mitgliedsstaaten angewandt wird, weiter erlauben.

„Opting out“ bedeutet „freiwillig“ länger als 48 Stunden (die europäische Höchstarbeitszeit liegt bei 48 Stunden pro Woche) zu arbeiten. Wie freiwillig eine solche Freiwilligkeit in Zeiten hoher Arbeitslosigkeit ist, lässt sich leicht nachweisen.

Der OGBL lehnt die geplanten Verschlechterungen ab

Der OGBL lehnt die Revision in der derzeitigen Version ab und interpretiert sie als einen Versuch, geltende europäische Mindeststandards zu verschlechtern.

Der OGBL fordert, dass

- alle Arten von Bereitschaftsdienst am Arbeitsplatz oder an vom Arbeitgeber bestimmten Orten als Arbeitszeit zu werten sind;
- eine Verlängerung der bestehenden Referenzperioden bei schwankenden Arbeitszeiten nicht durch Gesetz, sondern nur durch Tarifvertrag zulässig sein darf;
- die Beibehaltung der Möglichkeit durch individuelle Vereinbarungen von den wöchentlichen Höchst-arbeitszeiten nach der EU-Richtlinie abweichen zu können (Opting-out) endlich verboten wird.

Der OGBL setzt sich dafür ein, dass in der Großregion und im EGB endlich alle Kräfte zur Verhinderung dieser Verschlechterung eingesetzt werden.

Europa der Menschen

Wir brauchen ein soziales Europa!

Am 9. Mai 1950 machte Robert Schuman, der damalige französische Außenminister, den Vorschlag, die gesamte französische und deutsche Kohle- und Stahlproduktion einer gemeinsamen Hohen Behörde zu unterstellen. Dies war der Beginn der europäischen Wirtschaftsgemeinschaft. Der Vorschlag Schumans gilt als die Geburtsurkunde der Europäischen Union. Der 9. Mai wird heute in der ganzen Europäischen Union als „Europatag“ gefeiert.

Schuman sagte damals, dass Europa sich nicht „mit einem Schlage herstellen“ lasse, sondern dass ein gemeinsames Europa nur durch konkrete Tatsachen entstehen wird. Für Schuman würde die Schaffung einer Wirtschaftsgemeinschaft „das Ferment einer weiteren und tieferen Gemeinschaft der Länder“ einschließen.

Wir brauchen ein Europa der gemeinsamen sozialen Werte

Der OGBL ist der Meinung, dass nach 57 Jahren Wirtschaftsgemeinschaft der Zeitpunkt für eine „tiefere“ Gemeinschaft gekommen ist: für ein Europa der Menschen, ein Europa der gemeinsamen sozialen Werte, aber auch ein Europa der globalen Verantwortung sowohl auf den Gebieten des Klimawandels und der Energieversorgung, als auch auf demjenigen der Verteilungsgerechtigkeit innerhalb von Europa und zwischen Nord und Süd. Europa kann nicht nur ein Markt sein. Europa besteht aus Menschen, der Markt besteht aus Waren und Dienstleistungen. Deshalb muss der Markt durch klare Regeln gezügelt werden. Es ist Aufgabe der Politik, den Unternehmen diese Regeln zum Schutz der arbeitenden Menschen, der Verbraucher und der Umwelt aufzuerlegen. Die Politiker dürfen nicht zu Handlangern der Unternehmer und des Kapitals verkommen.

Nein zum Abbau von sozialen Rechten

Die aktuelle Entwicklung geht nicht in Richtung eines stärkeren sozialen Europas. Die Tendenz geht zunehmend in Richtung Abbau. Beispiele sind die geplante Verschlechterung der europäischen Arbeitszeitrichtlinie und der Angriff auf die nationalen Arbeitsrechtssysteme (Grünbuch über die „Modernisierung“ des Arbeitsrechtes). Weitere Liberalisierungen von öffentlichen Diensten (Post) stehen vor der Tür.

Es muss endlich umgedacht werden

Europa braucht eine gemeinsame Wirtschaftspolitik und nicht eine verrückte Unterbietungskonkurrenz auf fiskalischer und sozialer Ebene zwischen den Staaten.

Der OGBL fordert ein radikales Umdenken auf europäischer Ebene. Die EU muss ein Motor für sozialen Fortschritt werden, sonst werden sich immer mehr Menschen von der europäischen Idee abwenden.

Wenn die Bürger Europas sich wieder für Europa begeistern sollen, müssen konkrete Initiativen auf sozialem und ökologischem Gebiet erkennbar werden.

Das Grünbuch der EU-Kommission „Ein modernes Arbeitsrecht für die Herausforderungen des 21. Jahrhunderts“

OGBL lehnt Verschlechterung des Arbeitsrechts ab

Was ist ein Grünbuch?

Die heutige Europäische Kommission, die sich selbst als Vollstreckungsorgan des europäischen Patronats und der Hochfinanz sieht, hat ein Grünbuch zum Thema Arbeitsrecht verfasst. Grünbücher sind dazu gedacht alle Betroffenen europaweit zu befragen, um dann, falls notwendig, europäische Richtlinien also Gesetze, vorzuschlagen.

Was steht im Grünbuch?

Das oben genannte Grünbuch befasst sich also mit dem Arbeitsrecht und stellt in diesem Zusammenhang 14 Fragen. Alle Fragen sind von vorneherein so formuliert, dass die Antworten in der Frage schon vorweggenommen sind. Die Europäische Kommission stellt das Grünbuch in den Rahmen der Lissabon-Strategie und wirft die Frage auf, wie „durch Weiterentwicklung des Arbeitsrechts“ ein positiver Beitrag zur Erreichung der Lissabon-Ziele geleistet werden kann. Die „Modernisierung“ des Arbeitsrechts sei von zentraler Bedeutung für eine bessere Anpassungsfähigkeit von Arbeitnehmern und Unternehmen an den Strukturwandel und die Herausforderungen der Globalisierung. Daher stelle sich auf den europäischen Arbeitsmärkten die Aufgabe, größere Flexibilität mit größtmöglicher Sicherheit für die Arbeitnehmer zu verbinden. Um den Mitgliedsstaaten diesen Prozess schmackhaft zu machen hat die Kommission gleich ein neues Wort geschaffen die „Flexicurity“, eine Kombination aus Flexibilität (flexibility) und Sicherheit (security).

Was will die Kommission?

Um zu verstehen worauf die Kommission hinaus will, muss man wissen, dass sie davon ausgeht, dass die Arbeit in Europa zu teuer ist. Oder anders ausgedrückt: den Arbeitnehmern in Europa geht es zu gut, sie sind zu teuer und zu gut geschützt, deshalb entstehen in Europa keine neuen Arbeitsplätze und die Arbeitslosigkeit bleibt auf hohem Niveau.

Warum irrt sich die Kommission?

Es gibt allerdings keine wissenschaftlichen Beweise dafür, dass eine Lockerung der arbeitsrechtlichen Bestimmungen, wie z. B. die Lockerung des Kündigungsschutzes, zu einer Verbesserung der Arbeitsmarktlage im Sinne einer Minderung der Arbeitslosigkeit führen wird — und schon gar nicht im Sinne der Lissabon-Ziele, zu mehr und besseren Arbeitsplätzen!

Unsichere Arbeitsbedingungen sind wenig motivierend für die Arbeitnehmer und führen auf Dauer nicht zu einer Steigerung der Produktivität. Im Gegenteil.

Worum geht es wirklich?

Was bei dem Grünbuch auffällt ist, dass sowohl Flexibilität als auch Sicherheit in erster Linie den Unternehmen dienen sollen.

Die Arbeitnehmer sollen maximal anpassungsfähig sein und gleichzeitig durch ständige Weiterbildung den Betrieben maximale Qualifikationssicherheit bieten. Sie müssen beschäftigungsfähig bleiben. Als Gegenleistung erhalten sie unsichere Jobs.

Die Kommission treibt das Ganze auf die Spitze indem sie behauptet an der zunehmenden Segmentierung des Arbeitsmarktes in herkömmliche Arbeitsverhältnisse und so genannte atypische Beschäftigungsverhältnisse (Teilzeitarbeit, befristete Arbeitsverhältnisse, Scheinselbstständigkeit, ...) seien nicht die Unternehmen schuld, sondern die „zu starren Bedingungen“ des unbefristeten Arbeitsvertrags und letztendlich die Arbeitnehmer selbst.

Das Grünbuch versucht den Eindruck zu erwecken, dass die herkömmlichen unbefristeten Standard Arbeitsverträge antiquiert sind und der wirtschaftlichen Entwicklung des EU-Raums entgegenstehen. Die Globalisierung und die demografische Perspektive müssen wieder mal als Ursache herhalten, um die geplanten Verschlechterungen des Arbeitsrechtes zu rechtfertigen.

Warum ist der OGBL gegen dieses Grünbuch?

Der OGBL lehnt das von der Kommission vorgeschlagene Grünbuch ab, weil es die falschen Fragen stellt und die Antworten vorwegnimmt.

Der OGBL ist der Meinung, dass wir ein europäisches Arbeitsrecht brauchen, das den europäischen Arbeitnehmer besser schützt.

Der OGBL wird sich innerhalb des EGB (Europäischer Gewerkschaftsbund) dafür einsetzen, dass die europäische Gewerkschaftsbewegung sich mit all ihren Mitteln gegen eine Verschlechterung des Arbeitsrechtes zur Wehr setzen wird.

1.2.2. Meeting Sozialwahlen und Feier des 60.000. Mitglieds am 15. April 2008 in Roeser

Am 15. April 2008 startete der OGBL die Vorkampagne für die Sozialwahlen. Vor vollem Haus erläuterte der Präsident des OGBL was bei den Sozialwahlen im November 2008 auf dem Spiel steht und legte die Themen und Prioritäten des OGBL in den kommenden Monaten dar: Das Meeting bot ebenfalls die Gelegenheit das 60.000. Mitglied des OGBL zu feiern. Zu diesem feierlichen Anlass wurde zehn neuen Mitgliedern, die die Vielfältigkeit des Luxemburger Salariats verkörperten, Blumen und Geschenkbons überreicht.

1.2.3. Syndikatskonferenz vom 5. Juni 2008 in Sandweiler

Am Donnerstag, den 5. Juni 2008 hielt der OGBL seine Syndikatskonferenz in Sandweiler ab. Vor vollem Saal analysierten Jean-Claude Reding, Präsident des OGBL und André Roeltgen, Mitglied des geschäftsführenden Vorstands die wirtschaftliche und soziale Lage des Landes und gaben die Ausrichtung der Tarifpolitik für das kommende Jahr bekannt. Angesichts der aktuellen luxemburgischen Wirtschaftslage veranlasst nichts den OGBL dazu, seine Sichtweise in Sachen Lohnverhandlungen zu ändern. Im Rahmen der Kollektivvertragsverhandlungen in den Betrieben und/oder den Branchen werden sich die Berufssyndikats des OGBL weiterhin an der allgemeinen Produktivität und der Lage in den einzelnen Betrieben orientieren. Sie werden keine moderate Lohnpolitik betreiben, wie sie vom Staatsminister und der Zentralbank gepriesen wird. Im Gegenteil, der OGBL wird in den kommenden Monaten weiterhin eine offensive Lohnpolitik führen.

Der Index ist für den OGBL nicht mehr verhandelbar!

Was den Index und den Kaufkraftverlust anbelangt, fordert die Syndikatskonferenz des OGBL von der Regierung die Wiedereinführung der automatischen Indexierung der Löhne und Gehälter ab dem 1. Januar 2009, und dies nicht zuletzt, um gegebenenfalls zu verhindern, dass Anfang 2010 zwei Indexranchen gleichzeitig erfallen. Der Präsident des OGBL hat klar und deutlich zu verstehen gegeben, dass es mit dem OGBL keine weitere Modulation des Indexsystems geben wird!

Für André Roeltgen, im geschäftsführenden Vorstand für die Tarifpolitik zuständig, zeigt die jetzige Lage, insbesondere die beständige Aushöhlung der Kaufkraft, auf

dramatische Weise, was geschieht, wenn eine der drei Säulen des Luxemburger Lohnmodells, in diesem Fall der Index, geschwächt wird. Er hat daran erinnert, dass die Tarifverhandlung für die Beschäftigten nur effizient sein kann, wenn die Frage der Kaufkraft, d.h. die automatische Anpassung der Löhne an die Inflation, und diejenige des Aufrechterhaltens eines dezenten Mindestlohns durch Gesetz geregelt und garantiert sind, und so nicht in die autonomen Verhandlungen zwischen den Gewerkschaften und Arbeitgebern eingebracht werden können. Sonst wären die Arbeitnehmer immer die Verlierer.

Mitbestimmung: die Gesetzgebung muss angepasst und verstärkt werden

Außerdem verlangt die Syndikatskonferenz, dass die Regierung ihre Verantwortung wahrnimmt, was die Verbesserung der Mitbestimmungsgesetzgebung anbelangt.

Für den OGBL ist es unannehmbar, dass die Regierung einen bereits ausgearbeiteten Gesetzesentwurf, der größtenteils von den Sozialpartnern begutachtet wurde, nun begraben will, indem sie den Wirtschafts- und Sozialrat mit einem abermaligen Gutachten beauftragt.

Europa: der OGBL verlangt dringend ein Sozialprotokoll

Was die europäische Politik anbelangt, so verlangt der OGBL, dass die Regierung ebenfalls ihre Verantwortung auf europäischer Ebene übernimmt und sich umgehend für ein Sozialprotokoll einsetzt, das ein für alle Mal Klarheit schafft, was die Hierarchie der Normen in der EU anbelangt, d.h. dass das Arbeits- und Sozialrecht in allen Fällen Vorrang vor dem europäischen Wirtschaftsrecht hat!

Sozialwahlen: den OGBL im Interesse aller Arbeitnehmer stärken

Schlussendlich haben die Verantwortlichen des OGBL im Hinblick auf die Sozialwahlen im November 2008 bekräftigt, dass sie weiterhin von der Idee der Einheit des Salariats geleitet werden. Nur eine starke und einheitliche Gewerkschaft, die alle wirtschaftlichen und sozialen Bereiche vertritt, kann die Interessen der Arbeitnehmer gegen die permanenten Angriffe des Patronats und der Politik, besonders auf europäischem Niveau, verteidigen.

Schwache, sektorielle oder religiös motivierte Gewerkschaften, die sich nicht der Einheit aller Arbeitnehmer verschrieben haben, werden auch in Zukunft nicht mit Stärke und Überzeugung die Errungenschaften und Rechte aller Arbeitnehmer verteidigen können. Die Bedeutung der Sozialwahlen ist dementsprechend klar.

Es muss alles getan werden, um den OGBL, die einzige unabhängige und glaubwürdige Oppositionskraft gegen die arbeitnehmerfeindlichen Kräfte in Luxemburg, zu stärken.

Rede von André Roeltgen, Mitglied des Geschäftsführenden Vorstands

(es gilt das gesprochene Wort)

Liebe Kolleginnen und Kollegen,

Liebe Mitglieder der Syndikatsleitungen der 15 Berufssyndikate des OGBL,

Liebe Personaldelegierten des OGBL aus allen luxemburgischen Wirtschafts- und Betriebsbereichen,

Ich bin froh Euch alle im Namen des OGBL auf unserer statutarischen Syndikatskonferenz 2008 begrüßen zu können. Vor genau einem Jahr haben wir uns im Casino von Bonneweg auf der letzten Syndikatskonferenz ein neues tarifpolitisches Aktionsprogramm gegeben.

Erinnert Euch. Ein zentraler Punkt dieses Programms, das im Übrigen nichts an Aktualität eingebüßt hat, ist der Einsatz des OGBL um mit dem Modell der Lohnverhandlung weiter zu fahren, das hier in Luxemburg wesentlich zum sozialen und zum wirtschaftlichen Fortschritt beigetragen hat und das dies auch heute noch immer macht.

Dieses Modell, das bis heute eine offensive und kontinuierliche Kollektivvertragspolitik möglich und gleichzeitig den sozialen Frieden garantiert hat, besteht aus drei unzertrennbaren Bestandteilen: der Index, der soziale Mindestlohn und die autonome Lohnverhandlung in den Kollektivverträgen.

Ihr intaktes Zusammenspiel garantiert auf der Ebene der Betriebe eine Lohnpolitik, die sich auf die spezifische wirtschaftliche Situation des Betriebes und auf seine Produktivitätsentwicklung konzentrieren kann.

Die verhältnismäßige Konfliktlosigkeit die die meisten Verhandlungen auch heute noch charakterisiert, erklärt sich durch das Miteinander, durch die Koexistenz der drei Säulen.

Dass der OGBL seine erklärte offensive Vertrags- und Lohnpolitik auch praktisch in die Realität umsetzt, ist mit den klaren Fakten aus seinem Tarifbericht 2007, der im März dieses Jahres vorgestellt worden ist, bewiesen worden.

Mit einem Durchschnitt von 1,4% Prozent realer Lohnentwicklung haben wir in den 100 analysierten Kollektivverträgen, der Höhe der allgemeinen und mittelfristigen Produktivitätsentwicklung im Land voll und ganz entsprochen.

Erinnert Euch aber auch dass wir bereits letztes Jahr gewarnt haben. Und wir müssen heute noch mehr warnen.

Jeder der versucht auch nur eines der drei wichtigen Zahnräder der Lohnpolitik und der Lohnverhandlung in Frage zu stellen, bringt den sozialen Frieden und das Luxemburger Sozialmodell in Gefahr.

Die letzten Monate haben begonnen zu zeigen, was unserem Land blüht wenn eine der drei Säulen nicht mehr funktionieren oder existieren würde.

Der durch den zu spät ausbezahlten Index ausgelöste Kaufkraftverlust beginnt bereits jetzt bei einzelnen Kollektivvertragsverhandlungen zu einem neuen Typus von Forderungen zu führen.

Mit den normalen Forderungen, die sich auf die wirtschaftliche Situation des Betriebes fokussieren, vermischen sich zusätzliche Forderungen der Beschäftigten, die sich auf die Absicherung der Kaufkraft beziehen.

In anderen Worten: die überflüssige, von der Regierung provozierte Indexmodulation beginnt die Kollektivvertragsverhandlungen zu belasten, sie beginnt damit, sie unruhig und kompliziert zu machen, Unzufriedenheit und Konfliktpotentiale wachsen.

Kolleginnen und Kollegen,

Die Infragestellung des bewährten gesetzlichen Indexsystems ist ein verdammt gefährliches Spiel, das inkompatibel ist mit der vorgegebenen Regierungspolitik der sozialen und gesellschaftlichen Kohäsion. Es ist ein gefährliches Spiel das auch absolut nichts zur Produktivität und Wettbewerbsfähigkeit unserer Wirtschaft beiträgt.

Die Diskussionen in der Tripartite 2006 sind unter dem Impuls der Regierung über zwei Ausgangshypothesen geführt worden, die sich im Nachhinein als falsch herausgestellt haben.

Die erste Hypothese ist damals vom OGBL in den Monaten vor und auch während der Tripartite nicht geteilt worden.

Auch wenn das Patronat permanent das Gegenteil behauptet: Luxemburg hat und hatte keine Abnahme auf der Ebene seiner wirtschaftlichen Wettbewerbsfähigkeit. Luxemburg war und ist Weltspitze.

Auch das Gejammer, dass die Inflation hier in Luxemburg im Vergleich zu den Nachbarländern und den Ländern in der EU zu wirtschaftlichen Problemen führt, ist erneut von einer rezenten Studie der Privatbeamtenkammer widerlegt worden.

Die zweite Hypothese die nicht gestimmt hat, war die von der Regierung prognostizierte defizitäre Situation der öffentlichen Finanzen. Heute, etwas mehr als zwei Jahre später, ist auch diese Behauptung nicht mehr das Papier wert, auf das sie niedergeschrieben wurde.

Im April 2006 hat die Regierung für die Jahre 2005 bis 2007 ein Defizit von rund 1,5 Milliarden Euro vorausgesagt. Die 1,5 Milliarden stimmen. Lediglich das Minuszeichen vor den 1,5 Milliarden war falsch. Statt zu einem Defizit ist es in Wirklichkeit zu einem Überschuss von 1,5 Milliarden Euro gekommen.

Die Differenz zwischen der Hypothese und der Realität ist enorm. Sie beläuft sich auf 3 Milliarden Euro, das sind ganze 9,3 % unseres Bruttonutzenproduktes, das ist mehr

als die gesamte Finanzschuld des Luxemburger Staates, die sich im Augenblick auf 6,9 % unseres BSP beläuft.

Niemand kann sich darüber aufregen, wenn es bei den öffentlichen Finanzen Überschüsse statt Defizite gibt. Und jeder kann auch irren!

Allerdings müsste eine Regierung dann aber auch Einsicht in ihren Fehler haben.

Der OGBL hat in der Tripartite 2006 immer wieder betont — entgegen der damaligen Behauptung der Regierung — dass die damals unklare öffentliche Finanzsituation eher auf die niedrigere Konjunktur der davorliegenden Jahre als auf sogenannte strukturelle Defizite seitens der öffentlichen Finanzen zurückzuführen war.

Die Regierung muss heute nicht zugeben, dass der OGBL Recht hatte!

Sie muss aber ihr Handeln ändern!

Da die Voraussagen, die in der Tripartite verschiedene Maßnahmen ausgelöst haben, sich heute als die falschen erwiesen haben, sind eine Reihe der Tripartite-Maßnahmen überflüssig, ungerechtfertigt und ungerecht.

Und in einer solchen Situation ist es absolut nicht angebracht dass der Premierminister in der Erklärung der Regierung zur Lage der Nation so tut als sei es schnurzegal dass die öffentlichen Finanzen um 3 Milliarden Euro — das sind 120 Milliarden alter Franken — falsch eingeschätzt worden sind.

Es ist heute keiner mehr davon zu überzeugen noch irgendwelche weiteren Opfer in Sachen Index zu machen. Es gibt absolut keinen objektiven Grund mehr um nicht ab sofort das normale Indexsystem wieder spielen zu lassen.

Wer heute noch weiterhin die Bezahlung des Index verzögern will, hält sich nicht an die Diskussion die in der Tripartite geführt wurde.

Wer nicht bis spätestens zum 1. Januar 2009 das Indexsystem normal laufen lassen will, der ist weit weg vom Geist und den Intentionen der Tripartite 2006, und provoziert bewusst einen weiteren, ungerechten und total überflüssigen Kaufkraftverlust bei der Arbeitnehmer-schaft und ihren Familien.

„Abmachungen sind Abmachungen“, sagte der Premierminister, und deswegen würden die Maßnahmen der Tripartite über ihre ganze Laufdauer, also bis zum 31.12.2009, in Kraft bleiben.

Ach, ist das so?

Als der Premierminister unilateral entschied die Solidaritätssteuer nicht zu erhöhen, war er der Allererste, der sich nicht an die Abmachungen der Tripartite gehalten hat.

Dass er sich nicht an diese Abmachung gehalten hat, war für den OGBL kein Problem, weil zu dem Zeitpunkt die wundersame Erholung der öffentlichen Finanzen bereits begonnen hatte.

Ist es nicht eher so, dass der Premierminister, der im Namen der Regierung gesprochen hat, mit seiner Opposition gegen die direkte Einführung des normalen Indexsystems etwas ganz anderes im Schilde führt?

Ist es nicht eher so, dass die aktuelle Regierung der nächsten Regierung alle Türen offen halten will, um das Indexsystem weiter anzugreifen?

Was meint er eigentlich, wenn er sagt, und ich zitiere: „dass es im Prinzip ab dem 1. Januar 2010 wieder zur integralen Indexanpassung kommt“?

Heißt das — Ja oder Nein — dass die übernächste Indextranche, die normalerweise noch vor Sommer 2009 fällig ist, zum 1.1.2010 bezahlt wird? Spielt die Regierung mit dem Gedanken, gegen alle Abmachungen der Tripartite, diese Tranche verschwinden zu lassen?

Soll es neben den Verlusten an Kaufkraft, die durch die weiteren, überflüssigen Indexverzögerungen dieses und des nächsten Jahres, entstehen, der Lohn und die Rente entgegen aller Tripartiteabmachungen noch um weitere 2,5 % gekürzt werden?

Der OGBL verlangt von dieser Regierung und ihren Parteien JETZT eine KLARE Antwort auf diese zentralen Fragen! Und nicht erst nach den Parlamentswahlen!

Kolleginnen und Kollegen!

Angesichts der phänomenalen Erholung der öffentlichen Finanzen und der ganz guten wirtschaftlichen Situation von Luxemburg, die ja auch in den Jahren 2008 und 2009 — und dies trotz internationaler Finanzkrise — zwischen +3 % a +4 % weiter ansteigen soll, erwartet die ganz grosse Mehrheit der Bevölkerung und der Beschäftigten von dieser Regierung eine klare Aussage, dass in Zukunft das Indexsystem ohne „Wenn und Aber“, ohne Nebensätze und ohne irgendwelche Bedingungen wieder normal zu funktionieren hat.

Die aktuelle Position der Regierung in Sachen Index gibt dem OGBL absolut keine Befriedigung, das überlassen wir ganz gerne anderen Gewerkschaften, die es — im Unterschied zum OGBL — nicht so genau nehmen, wenn es um eine Indextranche mehr oder weniger geht.

Die Forderung des direkten Einsatzes des normalen Indexsystems stellt sich weiterhin zu 100 %. Zur Situation 2009 besteht akuter Klärungsbedarf, und was die nächste Legislaturperiode anbelangt, so ist die Aussage dieser Regierung zum Index alles andere als deutlich und befriedigend.

Kolleginnen und Kollegen!

Der OGBL begrüßt die Anpassung des Mindestlohns an die allgemeine Lohnentwicklung zum 1. Januar 2009.

Der gesetzliche Mindestlohn hat nichts von seiner Bedeutung eingebüßt. Im Gegenteil. Die rezenten Diskussionen in Deutschland und an anderen Orten

unterstreichen die Wichtigkeit eines gesetzlichen Mindestlohns in der Auseinandersetzung gegen das Lohndumping in Europa.

Ein Mensch der arbeitet, muss für seine Arbeit mindestens einen Lohn kriegen, der es ihm ermöglicht auf eine humane und angemessene Art und Weise zu leben und am sozialen und kulturellen Leben der Gesellschaft teilhaben zu können.

Das klingt wie eine Selbstverständlichkeit, ist es aber leider nicht.

Im Jahr 2006 lag die Armutsgrenze hierzulande bei einem Haushalt mit einer einzigen Person bei 1484 €, 1484 € die man pro Monat zur Verfügung haben muss. Der Mindestlohn vor den Beiträgen liegt heute im Jahr 2008 bei 1610 brutto. Nach Abzug der Beiträge für Krankenkasse, Rentenkasse und Pflegeversicherung fällt der Mindestlohn momentan unter die Armutsgrenze.

Der OGBL begrüßt, dass bestimmte Steuerabschlüsse und Steuermodulationen, von denen 40 % der Haushalte hier in Luxemburg bis jetzt nicht profitieren konnten, von den Steuern losgekoppelt werden, so dass nun jeder in ihren Genuss kommen kann.

Die gleiche Bemerkung gilt auch für die sogenannten „Chèques-service“ und die Subventionierung von Schuldzinsen beim Kauf der ersten Wohnung. Alles Vorschläge des OGBL, die jetzt verwirklicht werden sollen.

Dies hilft zweifelsohne das Armutsrisiko mit all seinen negativen materiellen, sozialen, kulturellen und psychologischen Konsequenzen zu senken.

Das ist gut so und fordert den gesellschaftlichen Zusammenhalt und die Stabilität, fordert die Integration statt des Ausschlusses aus dem gesellschaftlichen Leben.

Aber! Diese neuen Sozialtransfers lösen NICHT das Problem des Mindestlohns. Wo bleibt die strukturelle Erhöhung des Mindestlohns um sein weiteres Abrutschen unter die Armutsgrenze zu verhindern?

Ja, unser Mindestlohn ist höher als die skandalösen Hungerlöhne, mit denen die sogenannten Working Poor an immer mehr Orten in Europa für ihre schwere Arbeit abgepeist werden.

Das ändert aber nichts an der Tatsache, dass auch hier in Luxemburg der Mindestlohn nicht reicht, und — um einmal den Sprachgebrauch der Regierung zu benutzen — ein strukturelles Defizit aufweist.

Den Mindestlohn klein halten ist eine bestimmte Form von Lohndumping, es beschleunigt die ungerechte Umverteilung des geschaffenen Reichtums von unten nach oben. Die Ausbeutung der Arbeit zu Gunsten der Kapitalbesitzer und der Kapitaldividenden und -renditen nimmt so weiter zu.

Und dies umso mehr da die Sozialtransfers, die zur Armutsbekämpfung eingesetzt werden, durch die öffentlichen Finanzen bezahlt werden, die immer weniger vom Kapital und seinen Betrieben getragen werden.

Die Ankündigung der Regierung dass die Betriebssteuern noch weiter runter sollen, um 4% gesenkt werden sollen, und so der europäische Steuerdumping weiter angekurbelt wird — und gleichzeitig nicht den Mindestlohn strukturell zu verbessern, sind zwei substantielle Geschenke an das Patronat und an die Betriebe.

Wenn man sich die Position der Regierung in Sachen Index anschaut, und daneben die teilweise Anpassung der Steuertabelle an die Inflation mit in Betracht zieht, weiß man welche Schichten der Arbeitnehmerschaft und der Bevölkerung diese Geschenke an das Patronat nun bezahlen sollen.

Der OGBL hält seine Forderung einer strukturellen Erhöhung des Mindestlohnes aufrecht.

Und er erinnert in diesem Zusammenhang daran, dass über 50% der Lohnempfänger hierzulande noch überhaupt keinen Kollektivvertrag haben, und dass in vielen der vertragslosen Betriebe die Zahl der Mindestlohnempfänger hoch ist — und sie mehr als je zuvor auf die Entwicklung eines soliden und angepassten Mindestlohns angewiesen sind.

Der Mindestlohn und die Höhe des Mindestlohns spielen aber auch eine wichtige Rolle in Bezug auf die allgemeine Lohn- und Tarifpolitik die hierzulande gemacht wird.

Die Existenz des Mindestlohns ist und bleibt die ganz wichtige unterste Grenze, die gesetzliche Schranke auf die sich unsere Kollektivverträge aufpropfen.

Ein Mindestlohn, der sich zu langsam im Verhältnis zur ökonomischen Produktivität und den wirtschaftlichen Resultaten der Betriebe entwickelt, übt natürlich einen negativen Druck auf unsere Tarifverhandlungen aus.

Ein ganz gutes und stellvertretendes Beispiel für einen solchen negativen Druck auf die Kollektivvertragsverhandlungen sind die schweren und konfliktreichen Vertragsverhandlungen im Bereich der Reinigungsdienste und beim größten Betrieb im Handelsbereich, der Cactus S.A.

In diesen zwei Fällen geht es prioritär darum dass sich die guten Resultate und Gewinne endlich in den Löhnen der 7500 respektive 3500 Beschäftigten, die zu über 90% Frauen sind, niederschlagen.

Diese Beschäftigten sind es satt, dass sie sich auch nach längerer Dienstzeit noch immer im Umfeld des Mindestlohns bewegen, dessen Höhe wie gesagt unter der Armutsschwelle liegt.

In diesen zwei Vertragsverhandlungen fordert der OGBL, dass Lohn-Karrieren eingeführt werden, die endlich die jahrelange Berufserfahrung und Qualifikation honorieren und die mit dem laufenden Dienstalter garantierte Lohnstufen proportional zum Mindestlohn absichern.

Kolleginnen und Kollegen!

Die Regierung scheint auch ein gestörtes Verhältnis zur Lohnpolitik zu haben.

Die Tripartite 2006 hat in keiner Weise eine moderate Lohnpolitik beschlossen.

Es ist also unbegreiflich dass die Regierung durch den Mund des Premierministers nun 1. erklärt dass wir eine weitere Periode von Lohnmoderation bräuchten und 2. behauptet, dass auch das ein Teil der Tripartitebeschlüsse 2006 wäre.

Das verlangt eine Richtigstellung von uns. Das verlangt eine Antwort von uns.

Die Wahrheit ist: die Tripartite 2006 hat in punkto Lohnpolitik haargenau das gleiche festgehalten, was bereits die Tripartite davor festgehalten hatte.

Erstens: die Regierung, das Patronat und die Gewerkschaftsseite haben sich das Wort gegeben, dass die Lohnpolitik mittelfristig die allgemeine Produktivitätsentwicklung der Luxemburger Volkswirtschaft respektieren muss.

Und zweitens: es soll eine Lohnpolitik geführt werden, die in voller Verhandlungsautonomie die spezifische Situation der einzelnen Sektoren und Unternehmen berücksichtigt.

Diese Vereinbarung hat mit dem Begriff der Lohnmoderation, wie er ökonomisch und politisch auf internationaler Ebene angewandt wird, überhaupt nichts zu tun.

Wenn man nämlich DORT von Lohnmoderation spricht, dann wird von Löhnen gesprochen, die sich um mindestens 1% langsamer — und ich betone langsamer — als die Produktivität der Wirtschaft entwickeln, also tatsächlich unter der Produktivitätsentwicklung liegen.

Wenn also die Regierung das respektieren will was abgemacht ist, dann soll sie es unterlassen von Lohnmoderation zu sprechen und sie soll es unterlassen, den Wörtern neue Bedeutungen und Definitionen zu geben.

Wenn nämlich die Regierung der Meinung ist, dass die aktuellen tarifpolitischen Resultate eine moderate Lohnpolitik sind, dann muss sie uns erklären, was denn eine normale Lohnpolitik ist — das kann ja dann keine andere sein, als eine, die über der wirtschaftlichen Produktivitätsentwicklung liegt.

Eines steht fest, der OGBL hält konsequent an seiner offensiven Lohnpolitik fest. Wir streben in allen unseren Kollektivvertragsverhandlungen Lohnresultate an, die der Produktivitätsentwicklung und den wirtschaftlichen Resultaten entsprechen. Nicht mehr als das, aber totsicher auch nicht weniger als das.

Kolleginnen und Kollegen!

Und wenn ein Betrieb, wie es beispielsweise im Moment im Vertragskonflikt bei der Luxair der Fall ist, nach Umstrukturierungen, Arbeitsplatzabbau und Nullrunden, wirtschaftlich wieder bestens läuft und schwarze Zahlen schreibt, dann besteht ein legitimer Nachholbedarf bei

den Löhnen, die sich dann mit der entsprechenden Höhe in der Lohnentwicklung widerspiegeln muss.

Und wenn sich in einem Bereich — wie es beispielsweise im Sozial- und Gesundheitswesen, oder bei den Grundschullehrern der Fall ist — die Höhe der beruflichen Qualifikationen und Diplome und das Ausmaß der beruflichen Verantwortlichkeiten und Missionen weiterentwickelt hat, dann besteht ein legitimer Handlungsbedarf bei den Kollektivverträgen, respektive bei den Gehältergesetzen beim Staat. Auch das soll heute Abend noch einmal unterstrichen werden.

Wir sind ganz optimistisch, dass wir als OGBL nach Ablauf des Jahres 2008 eine globale Bilanz unserer Tarif- und Lohnpolitik auf den Tisch legen können, die die guten Resultate der Vertragsverhandlungen unserer 15 Berufssyndikate aus dem Jahr 2007 wiederholen wird.

Ich erinnere daran, dass der OGBL aktuell 237 Kollektivverträge verhandelt, und in 70 % dieser Betriebe die stärkste Gewerkschaft ist und somit den Wortführer in den Verhandlungen stellt.

Unter diese 237 Kollektivverträge fallen rund 140.000 Beschäftigte. Und ich habe es bereits gesagt: über 50 % der Beschäftigten hierzulande profitieren noch nicht von kollektivvertraglich festgelegten Löhnen und Arbeitsbedingungen.

Und glaubt mir's: eine große Mehrheit der Beschäftigten weiß, dass sie im Nachteil sind und wären froh wenn sie einen Kollektivvertrag hätten, der ihre berufliche und soziale Situation verbessern würde.

Dabei handelt es sich oft um Berufssektoren, die vor allem aus Kleinbetrieben bestehen und wo es oft noch nicht einmal eine gewählte Personaldelegation gibt.

Es können aber auch größere Unternehmen sein, wo der Chef es bis jetzt fertig gebracht hat, durch Druckausübung und Angstmacherei gegen seine eigenen Leute, die Gewerkschaft aus dem Betrieb herauszuhalten.

Oder es kann aber auch die Ursache haben, dass es sich, wie das besonders hier im Land der Fall ist, um neue wirtschaftliche Tätigkeitsbereiche handeln, wo es einfach noch keine gewerkschaftliche Tradition und Implantierung gibt.

Dies unterstreicht wieder ein Mal die Bedeutung, die das Kollektivvertragswesen für die Verbesserung des Lohnes und der Arbeitsbedingungen hat. Und es unterstreicht die Tatsache, dass es eine erfolgreiche Tarif- und Kollektivvertragspolitik ohne starke Gewerkschaft im Betrieb nicht geben kann.

Und gewerkschaftliche Stärke im Betrieb heißt, dass eine Mehrheit der Beschäftigten Mitglied in der Gewerkschaft ist, dass sie sich auf verantwortliche Art und Weise mit einsetzen, wenn es ohne Mobilisierung und Aktion nicht mehr geht, dass es motivierte und kompetente Personaldelegierte des OGBL gibt, die eng mit ihrem OGBL-Berufssyndikat zusammenarbeiten und mit ihm die beste tarifpolitische Linie und Vision verfolgen.

Kolleginnen und Kollegen!

Hinter den 237 Kollektivverträgen, die der OGBL verhandelt, stehen über 60500 Mitglieder. Direkt in das Verhandlungsgeschäft impliziert ist eine Mehrheit der 1477 im Jahr 2003 gewählten Personaldelegierten des OGBL.

Und neben ihrer Rolle bei den Vertragsverhandlungen, haben sie vom Personal als demokratisch gewählte Vertreter die Mission bekommen, die Arbeits- und Sozialinteressen der Leute im Betrieb gegenüber der Leitung zu vertreten und zu verteidigen.

Diese Mission wird von der Gesetzgebung zur Personaldelegation und den gemischten Betriebsräten definiert und umrahmt.

Diese Mitbestimmungsgesetze sehen auf der einen Seite Informations-, Konsultierungs-, Kontroll-, Reklamations- und Mitbestimmungsrechte für die gewählten Personalvertreter vor. Auf der anderen Seite haben diese Gesetze den Anspruch die dafür notwendigen Mittel und Zeit vorzusehen und auch den Schutz des Delegiertenmandats zu garantieren.

Es gibt bei all dem aber nur ein ganz kleines Problem!

Ein Problem, das auch dem Premierminister bei seiner Erklärung vor 14 Tagen nicht entgangen ist, als er feststellte, dass unsere Mitbestimmungsgesetze veraltet sind, aus den siebziger Jahren des letzten Jahrhunderts stammen und dass sich diese Gesetze — ich zitiere — „inspirieren an den Realitäten des sogenannten Industriezeitalters, jedoch nicht an denen die wir heute haben“. Und ich zitiere weiter: „Die Regierung will dass der Sozialdialog erhalten bleibt und intensiver wird“. Wenn man das hört, wird man optimistisch.

Wenn man dann allerdings den Nebensatz hört, den Herr Juncker, im Namen der Regierung, gesagt hat, dann wird man ganz wütend.

Ich zitiere Euch den fatalen Nebensatz: „Allerdings will die Regierung nichts ins Blinde hinein Gesetze erlassen. Deswegen befassen wir den Wirtschafts- und Sozialrat mit einem Avis zur Reform des innerbetrieblichen Sozialdialogs.“ Schluss des Zitates.

Kolleginnen und Kollegen!

Es ist skandalös dass die Regierung heute dahin geht, und eine derart wichtige Reform für die Beschäftigten zum x-ten Mal auf die lange Bank schiebt, sie aussitzt und weiter verschleppt.

Dabei weiß Herr Juncker als ehemaliger Arbeitsminister ganz genau, dass der OGBL bereits Anfang der 90er Jahre eine Modernisierung der Mitbestimmungsgesetze gefordert hat.

Später, im Jahr 1999, hat der OGBL-Kongress konkrete Vorschläge gemacht und der damalige Arbeitsminister hat am 21. Januar 2002 versprochen, ein neues Gesetz noch vor den Sozialwahlen 2003 einzuführen.

Als es dann wieder einmal nicht weiter ging, haben im Oktober 2002 350 Personaldelegierten des OGBL vor dem Parlament demonstriert und gefordert dass dieses Versprechen eingehalten werden muss.

Es wurde nicht eingehalten! Es ist lediglich zu einer Motion des Parlamentes gekommen, die noch einmal der nächsten Regierung den Auftrag erteilt hat, diese Reform durchzuführen.

Was diese Regierung dann damit gemacht hat, ist nun seit der Rede von vor 14 Tagen bekannt. Der Avant-projet de loi von Minister Biltgen, der schon lange von den Sozialpartnern avisiert worden war, wurde jetzt von der Regierung kurzerhand liquidiert.

Die Ankündigung des Premierministers jetzt also den Wirtschafts- und Sozialrat mit der Sache zu befassen, heißt auf gut luxemburgisch „Mokuchsdag“.

Es ist ein Schlag ins Gesicht der Beschäftigten und ihrer gewerkschaftlichen Organisationen. Die Modernisierung der Mitbestimmung und der Demokratie im Wirtschaftsleben, die Stärkung des Sozialdialogs in unserem Land und das Recht der Arbeitnehmerschaft auf eine wirkungsvolle Interessenvertretung im Betrieb werden jetzt von dieser Regierung bewusst blockiert.

Die Regierung arbeitet dem Patronat in die Hände, das, solange die Mitbestimmungsgesetze veraltet bleiben, immer mehr im Betrieb an den Beschäftigten vorbei, an ihren gewählten Vertretern und an ihren Gewerkschaften vorbei verfahren kann.

Diese Regierung schwächt die Mitbestimmung in den Betrieben. Und, machen wir uns nichts vor, es ist auch der Versuch den Einfluss und das Gewicht der gewerkschaftlichen Organisation in den Betrieben insgesamt herabzusetzen.

Kolleginnen und Kollegen! DAS werden wir nicht zulassen!

Der OGBL denunziert aufs Heftigste diese unilaterale Politik zu Gunsten des Patronats. Was wäre es doch schön, wenn sich die Regierung bei ihrer Infragestellung des Index genau soviel Zeit lassen würde, wie sie es bei der Modernisierung der Mitbestimmung macht. Dann bräuchten wir uns um den Index mindestens bis ins Jahr 2025 überhaupt keine Sorgen und Gedanken mehr zu machen.

Kolleginnen und Kollegen!

Das Einheitsstatut wird nach einem jahrhundertlangen gewerkschaftlichen Kampf endlich eingeführt. Es war eine ganz schwere Geburt.

Nicht vergessen sind die ständigen Blockade-Haltungen und die ganz schlimmen und völlig überflüssigen Hetzkampagnen des Patronats gegen die kranken Beschäftigten.

Wir sind froh, dass es uns gelungen ist, dass sich diese Attacken an diese Kampagnen ins Leere verlaufen haben

und dass es dem Patronat nicht gelungen ist, sich an unseren Rechten, unserem Schutz und an den Leistungen im Krankheitsfall zu vergreifen.

Das Einheitsstatut führt für alle Beschäftigten des privaten Sektors ein identisches Arbeits- und Sozialrecht ein. Die Unterschiede sind oder werden jetzt progressive abgeschafft.

Diese Gleichbehandlung vor dem Gesetz ist enorm wichtig, und der OGBL ist stolz darauf, dass wir das durchgesetzt haben.

Und neben der Abschaffung der arbeits- und sozialrechtlichen Unterschiede ist auch die Fusion der Berufskammern und der Sozialversicherungskassen eine ganz gute Sache, da auf vielen Ebenen ein rationalerer und auch ein qualitativ besserer Einsatz der Mittel möglich werden.

Aber aufgepasst: die Gleichbehandlung vor dem Gesetz ist eine Sache.

Die andere ist, die Qualität der Arbeits- und Sozialgesetzgebung selber.

Und es ist genau da wo jetzt unsere gewerkschaftliche Priorität liegen muss. Die Gesetze müssen sich auf eine sozial fortschrittliche Art und Weise weiterentwickeln.

Unsere Gegner sind die aggressiven Forderungen eines internationalen und nationalen Patronats. Sie sind gegen unsere Arbeits- und Sozialgesetzgebung gerichtet und sie erwarten von der Politik Stagnation und Rückschritt beim Arbeits- und beim Sozialrecht.

Mit neuen Wortkreationen wie es zum Beispiel beim Wort „Flexicurity“ der Fall ist, wird unter anderem versucht, die Gesetzgebungen über die Arbeitsverträge aufzulockern.

Das Einstellen und erneute Entlassen der Leute soll für den Chef einfacher gemacht werden, atypische Arbeitsverträge und Arbeitsverhältnisse sollen auf Kosten der festen Arbeitsverträge gefördert werden.

Ähnlich wie es bei den Mitbestimmungsgesetzen der Fall ist, ist es auch beim Arbeitsrecht so, dass seine grundsätzliche Aufgabe und Mission darin zu liegen hat, denjenigen zu schützen und abzusichern, der in der kapitalistischen Wirtschaftsordnung der Schwache ist.

Und das ist bekanntlich ja der, der gezwungen ist, seine Arbeitskraft gegen Lohn zu verkaufen.

Er ist derjenige, der verliert, wenn das Arbeitsrecht stagniert, wenn es sich nicht auf eine fortschrittlichere Art und Weise anpasst und weiterentwickelt, oder wenn es angegriffen, verschlechtert oder ausgehöhlt und leer gemacht wird.

Kolleginnen und Kollegen!

Es hätte ein Fortschritt im Kampf gegen den Verlust der Arbeit und gegen die Arbeitslosigkeit sein können.

In der Tripartite 2006 wurde beschlossen ein Gesetz zum sogenannten „Maintien dans l'emploi“ zu machen.

Bei betrieblichen Schwierigkeiten, Restrukturierungen, Rationalisierungen und Modernisierungen sollte eine Verhandlungspflicht zwischen den Sozialpartnern eingeführt werden, um präventive Maßnahmen gegen den Arbeitsplatzabbau und den Entlassungsfall in die Wege zu leiten. Einem Betrieb sollte es nicht mehr einfach möglich sein direkt, ohne einen solchen präventiven Plan, kollektive Entlassungen über einen klassischen Sozialplan durchzuführen.

Wie Ihr wisst, hat der OGBL gegen Ende 2006 den Arbeitsminister stark kritisieren müssen, weil er, im ominösen und insgesamt stark kritisierten 5611-Gesetz, das nicht gesetzlich eingelöst hat, was er in der Tripartite auf den Tisch gelegt hat.

Auf den Druck der Patronatsorganisation UEL hin, ist nämlich ein Gesetz gestimmt worden, das den Betrieb eben nicht mehr dazu verpflichtet, dazu zwingt präventive Maßnahmen vor einem kalten Sozialplan mit kollektiven Entlassungen zu verhandeln.

Es ist deswegen nicht verwunderlich, wenn wir bis heute auf den ersten Plan de maintien dans l'emploi warten, obwohl es seit Ende 2006 zu einer Reihe von klassischen Sozialplänen mit Entlassungen gekommen ist. Das Gesetz muss also überarbeitet und verbessert werden.

Kolleginnen und Kollegen!

Auf der Syndikatskonferenz letztes Jahr haben wir uns als OGBL für eine Vertragspolitik eingesetzt, die sich nicht nur der Lohnfrage widmet, aber sich natürlich auch auf die Verbesserung der Arbeitsbedingungen konzentriert.

Neben der bereits angesprochenen Sicherung von Arbeitsplätzen, neben der beruflichen Fort- und Weiterbildung, neben der Gesundheit und der Sicherheit am Arbeitsplatz, kommt der Organisation der Arbeitszeiten eine besondere Bedeutung zu.

Wenn es darum geht die berufliche und die privaten Zeiten besser miteinander in Einklang zu kriegen, sind für uns neue Organisationen und neue Modelle der Arbeitszeiten absolut verhandelbar.

Jedoch heißt es dabei aufpassen: bei weitem nicht alle Modelle von flexibler Arbeitszeit werden den Arbeits- und Freizeitinteressen der Beschäftigten gerecht.

Mit gewissen Sorgen schauen wir auf Entwicklung der Überstunden, die mit der Einführung des Einheitsstatuts an Attraktivität zugenommen haben und wo das steuerfreie und weitgehend beitragsfreie Bezahlungsmodell riskiert, die Ausgleichung durch zusätzliche Freizeit in den Hintergrund zu rücken.

Das fordert nicht den Schutz der Gesundheit und des psychischen Wohlbefindens der Beschäftigten in einer Zeit wo die Arbeitsintensität weiter zunimmt.

Wir bleiben dabei, dass Überstunden auf ein Minimum begrenzt bleiben müssen.

Sie dürfen nicht noch mehr zum Ersatz für zu niedrige Löhne werden, sie dürfen nicht noch mehr wie bisher zu einer allgemeinen Gefahr für die Gesundheit und für die Sicherheit der Schaffenden werden.

Ich sage dies ganz bewusst, weil der Arbeitsminister ein „Avant-projet de loi“ zu den sogenannten Sparzeitkonten, den „Compte-épargne temps“, angekündigt hat.

Neben den neuen Möglichkeiten, die das bringen kann, muss auch hier höllisch aufgepasst werden, dass daraus nicht eine Flexibilisierung der Arbeitszeiten entsteht, von der in erster Linie die Betriebe und nicht die Arbeitnehmer profitieren.

Genau wie es der Wirtschafts- und Sozialrat vor 4 Jahren vorgeschlagen, besteht der OGBL darauf, dass ein Gesetz Sparkonten nur im Kontext von Kollektivverträgen oder im Rahmen von intersektoriellen Vereinbarungen zwischen den Sozialpartnern zulassen darf.

Die Kontrolle durch die Verhandlung zwischen den Tarifparteien muss gewährleistet bleiben.

Kolleginnen und Kollegen!

Vor drei Jahren hat die europäische Gewerkschaftsbewegung mit Erfolg bewiesen, dass sie auch über die nationalen Grenzen hinweg effektiv politischen Einfluss ausüben kann: die vorgeschlagene Richtlinie von Frits Bolkestein über die Dienstleistungen in Europa ist nicht so durchgegangen wie sich die Brüsseler Kommission das vorgestellt hat.

So wichtig dieser gewerkschaftliche Erfolg war, so klar war es damals aber auch, dass die Brüsseler Kommission im Verein mit einer ganzen Reihe von nationalen Politiken und mit den Tausenden europäischen Patronatslobbyisten nicht davon ablassen würde, ihr Ziel des freien, ungezügelten Marktes, des deregulierten Verkehrs der Dienstleistungen, ihr Ziel von sozialem Dumping und der Schwächung der nationalen Arbeits- und Sozialgesetzgebungen weiter zu verfolgen.

Die rezenten Urteile des europäischen Gerichtshofs — mittlerweile bekannt unter den Namen Viking, Laval und Rüffert — und die Gerichtsklage der europäischen Kommission gegen Luxemburg wegen einer, anscheinend zu strikten, nationalen Auslegung der Entsenderichtlinie, verdeutlichen den neoliberalen Druck und die Gefahren, denen das gewerkschaftliche Streikrecht, die Tarifautonomie und die nationalen Arbeits- und Sozialgesetzgebungen mittlerweile ausgesetzt sind.

Der freie Markt und der freie Verkehr der Dienstleistungen sollen bedingungslos über allem stehen: bei den grenzüberschreitenden Dienstleistungen und Arbeiten wird der gesetzliche Charakter und die Gültigkeit der Kollektivverträge in Frage gestellt.

Arbeitsrechtliche Bestimmungen zu den Arbeitsverträgen oder zur Teilzeitarbeit werden kurzerhand als nicht konform zur Entsenderichtlinie erklärt.

Der europäische Gerichtshof und die Positionen der Brüsseler Kommission haben Bolkestein und sein Prinzip des Ursprungslandes wieder aus dem Hut gezogen.

Kolleginnen und Kollegen!

Dies ist Sozialdumping im großen Stil, dies sind aggressive kapitalistische Angriffe gegen die europäische Arbeitnehmerschaft, dies sind inakzeptable Kriegserklärungen gegen unsere Errungenschaften, gegen unsere Tarifautonomie, gegen das Streikrecht, gegen unsere Arbeitsgesetze und gegen die gewerkschaftlichen Rechte insgesamt.

Auf der Ebene der europäischen Verträge, und hier hat der Lissabonner Vertrag keinen Fortschritt gebracht, fehlt weiterhin sträflichst die Dimension des Sozialen, fehlt ein verbindliches europäisches Sozialprotokoll das dem freien Verkehr der Dienstleistungen und Arbeiten ganz klar da seine Grenzen zieht, wo nationale und internationale Arbeits- und Sozialgesetzgebungen bestehen und einzuhalten sind.

Der OGBL verlangt dass die Regierung dringende, konkrete und wirkungsvolle Interventionen in diese Richtung auf der europäischen Ebene macht. Der OGBL gibt sich nicht mehr mit politischen Lippenbekenntnissen für ein soziales Europa zufrieden.

Es besteht akuter Handlungsbedarf. Akuter Handlungsbedarf gegen diese aggressive Form von kapitalistischer Wirtschaft, die sich statt des Sozialdialogs nur noch Sozialdumping in ganz Europa zum Ziel setzt, die eine Lawine von Sozialkonflikten auszulösen riskiert, die politische Unstabilität bringt, ja die wie ein Krebs unsere europäischen Sozialkulturen kaputtmachen will. Dies muss gestoppt werden, Kolleginnen und Kollegen!

Im Herbst sind Sozialwahlen.

In den Betrieben werden zum ersten Mal einheitliche Personaldelegationen a gemischte Betriebsräte gewählt.

Auf nationaler Ebene gibt es nur noch eine Wahl, nämlich die zur Arbeitnehmerkammer. Der Ausgang der Wahl zur Arbeitnehmerkammer entscheidet gleichzeitig über die Verteilung der Mandate in den Gremien der Sozialversicherungen.

Der OGBL ist nicht nur die stärkste Gewerkschaft hier in Luxemburg, er ist auch die einzige Gewerkschaft, die den Einheitsgedanken der Arbeitnehmerschaft ganz tief in sich trägt.

Und genau diese Einheit gilt es jetzt in allen Betrieben, in den Personaldelegationen und gemischten Betriebsräten, in den Kollektivverträgen, aber auch auf nationaler Ebene in der neuen Berufskammer und in den Gremien der Sozialversicherungen umzusetzen.

Die Gewerkschaft die dazu prädestiniert und gerüstet ist, dies am besten zu meistern, ist der OGBL.

Der OGBL, das sind die Tausenden an Kandidaten — im Jahr 2003 waren es 4074, im Jahr 2008 werden es noch mehr sein — das sind die Tausenden an Kandidaten, die sich auf den OGBL-Listen den Arbeitskollegen und

-kolleginnen zur Wahl stellen. Sie sind bereit und motiviert sich auf eine ehrliche und konsequente Art und Weise für die Belange ihrer Arbeitskollegen einzusetzen.

Sie stellen sich als OGBL zur Wahl, weil sie ganz genau wissen, dass diese Sozialwahlen im Herbst eine enorme und besondere Bedeutung für die Arbeitnehmerschaft hier in Luxemburg haben werden.

Es geht nämlich darum unsere fundamentalen sozialen und gesellschaftlichen Interessen gegen die immer aggressiveren Forderungen des Patronats und der Politik zu verteidigen und durchzusetzen.

Wir müssen uns mobilisieren für eine soziale und gesellschaftspolitische Entwicklung, die die Zukunft aller arbeitenden Leute und die ihrer Kinder auf die sichere Bahn bringt.

Und das kann keine kleine Gewerkschaft fertig bringen, und das kann keine korporatistische oder lediglich sektoriell ausgerichtete Gewerkschaft fertig bringen, wie es die geschwächte Fédération Syndicale oder die Aleba aus dem Bankenbereich sind, die es nicht einmal fertig bringt, den Kollektivvertrag ordentlich weiter zu bringen und abzusichern.

Es geht nämlich darum unsere fundamentalen sozialen und gesellschaftlichen Interessen abzusichern.

Und das kann aber auch keine Gewerkschaft fertig bringen, die, wie der LCGB, den Einheitsgedanken der Arbeitnehmerschaft nicht in sich trägt, es mit der politischen Unabhängigkeit nicht so genau nimmt, und die bei jeder sich präsentierenden Gelegenheit, aus rein opportunistischen Gründen darauf aus ist, der stärksten Gewerkschaft in den Rücken zu fallen.

Wenn die aktuelle Regierung behauptet, dass keine andere Regierung ausser ihr selbst den Einheitsstatut hätte verwirklichen können, dann gilt für die Gewerkschaftsseite die gleiche Wahrheit. Und das nicht nur beim Einheitsstatut. Wenn es nämlich um die Absicherung unseres Sozialmodells geht, dann gibt es keine andere Gewerkschaft als den OGBL, die das fertig bringen kann.

Kolleginnen und Kollegen!

Der Ausgang dieser Sozialwahlen muss klar und eindeutig sein.

Die Stärkung der stärksten Organisation der Arbeitnehmerschaft ist der Königsweg um dem Patronat und der Politik ein richtungsweisendes Signal zu setzen das ganz einfach sagt: wir machen Opposition gegen jede Politik, die unseren Errungenschaften an de Pelz gehen will, wir werden für unsere Interessen und damit für den sozialen Fortschritt hierzulande kämpfen.

Deswegen unserer, Eurer Aufruf an alle Beschäftigten, den OGBL bei diesen Wahlen, in den Betrieben, aber vor allem auch bei der Wahl der neuen Berufskammer zu plebiszitieren.

Jede Stimme für den OGBL ist eine Stimme für unser Arbeits- und Sozialrecht, jede Stimme für den OGBL ist

eine Stimme für die Leistungen der Sozialversicherungen, wie wir sie kennen, jede Stimme für den OGBL ist eine Stimme für den Index, ist eine Stimme für starke öffentliche Finanzen und einen Sozialstaat, der die Betriebe nicht aus der Verantwortung entlässt, ist eine Stimme für die dringende Modernisierung der Mitbestimmung und jede Stimme für den OGBL ist eine Stimme für eine offensive Kollektivvertragspolitik, gegen die Lohnmoderation und für moderne und fortschrittliche Arbeitsbedingungen.

Heute, auf unserer Syndikatskonferenz richtet sich dieser Aufruf natürlich besonders an Euch. Ihr seid die gewählten Delegierten und die meisten von Euch werden auch Kandidat für die nächste Mandatsperiode sein.

Ihr seid das aktive Rückgrat der Gewerkschaft. Euer Einsatz im Betrieb, das Suchen des direkten Kontakts mit allen Arbeitskollegen und -kolleginnen, Eure Diskussion und Argumentation, und euer aktiver Wahlkampf werden es sein, die die Sozialwahlen entscheiden werden.

Eure Präsenz heute hier in Sandweiler zeigt dass wir ganz genau auf dem Weg sind, den Herbst zum Herbst des OGBL zu machen, den Herbst zum Herbst der gesamten Arbeitnehmerschaft hier in Luxemburg zu machen.

Danke.

1.2.4. Konferenz der Regional- und Lokalsektionen des OGBL vom 1. Oktober 2008 in Bartringen

Am Mittwoch, den 1. Oktober 2008 hatten sich über 300 OGBL-Mitglieder im Centre Atert in Bartringen eingefunden, um die Sozialwahlen mit einer Diskussion über aktuelle gewerkschaftliche Themen einzuläuten. Die Indexdiskussion, d.h. die Forderung des OGBL den normalen Indexmechanismus sofort wiederherzustellen, stand wohl im Mittelpunkt des Abends, doch auch andere Themen im Zusammenhang mit dem Kaufkraftverlust; Kinderbonus und seine Ausbezahlung; Bankenkrise sowie Probleme mit denen die Gewerkschafter tagtäglich im Interesse der Arbeitnehmer befasst sind, kamen nicht zu kurz.

1.3. Nationalvorstand

Der neue Nationalvorstand wählte in seiner konstituierenden Sitzung mit 135 Ja-Stimmen, 1 Gegenstimme und 4 Enthaltungen Jean-Claude Reding zum neuen Präsidenten des OGBL.

Einstimmig wurden Marie-Jeanne Leblond-Reuter und Henri Bossi zu den neuen Vizepräsidenten gewählt.

John Castegnaro wurde einstimmig der Titel „Ehrenpräsident des OGBL“ verliehen.

Dem Nationalvorstand gehörten folgende Vertreter der Syndikate, Regionalverbänden und Abteilungen an:

Syndikat Banken und Versicherungen:

Armand Drews, Marc Muno, Jean-Claude Philippi, François Rasic

Syndikat Bau, Bauhandwerk, Metallkonstruktionen:

Manuel Da Silva Bento, Joaquim De Sousa Ferreira, Yves Lemaire, Philippe Manenti, José Nunes Pinto, Marcel Remacle, Giovanni Roberto, Alfred Scuglia, Joaquim Serrano Robalo

Syndikat Chemie, Glas, Holz, Kautschuk, Keramik, Papier, Plastik, Textil und Zement:

Daniel Cheigné, Jean-Claude Delleré, Jean Guarinoni, Alain Marx, Raymond Serres

Syndikat Dienstleistungen und Energie:

Norbert Emeringer, André Gilbertz, Gérard Hipp, Nic Schaminé

Syndikat Handel:

Colette Bianchini, Marcel Haan, Suzi Haentges, Patrick Ourth, Manon Schneider

Syndikat Druck, Medien und Kultur — FLTL:

Gérard Schneider

Syndikat Erziehung und Wissenschaft:

Patrick Arendt, Guy Foetz, Marie-Paule Kohn

Syndikat Öffentlicher Dienst:

Ed Biot, Guy Scholzen, Albert Specchio, Jean-Marie Schammel, Nico Weyland

Syndikat Gesundheit und Sozialwesen:

Marco Goelhausen, Mady Reinesch-Faber, Marianne Thomas, Emy Weyland

Syndikat Hüttenindustrie und Bergbau:

Raymond Kapuscinsky, Emile Kintzelé, Nando Pasqualoni, Louis Valente

Syndikat Metallverarbeitende Industrie und Garagen:

Guy Antony, Jorge Brito Almeida, Jacques Delacollette, Jacques Locq, Wolfgang Schnarrbach

Syndikat Nahrung, Genuss und Gaststätten:

Eric Bar, John Fonck, Adriano Sanitate, Pierre Van Kakerken

Syndikat Private Reinigungsdienste, Private Hygiene- und Umweltdienste:

Marie-Jeanne Hernandez, Dalila Mennad, Gustave Stelmes, Estelle Winter

Syndikat Straßentransport — ACAL:

Fränz Dahm, Nico Dahm, Nico Heck, Mett Waldbillig

Syndikat Zivile Luftfahrt:

José Figueiredo, Annette Schuler-Vandeputte

Regionalverband Differdingen:

Mich Dadario, Romain Fehr, Lucien Fusulier, Walter Gatti, Marie-Jeanne Leblond-Reuter, Emile Rota

Regionalverband Düdelingen/Osten:

Claude Benassi, Walter Berettini, Claude Caudron, Louis Friedgen, Martine Gudendorf, Fränz Hayard, Jos Kersch, Laura Koller, Henri Kremer, Henri Lutgen, Erwin Nickels, Sylvie Schroeder, Fred Schumacher, Alphonse Wildanger

Regionalverband Esch/Alzette:

René Abbati, André Becker, Edmond Becker, Armand Geisbusch, Roland Giacobazzi, Raymond Kauffmann, Jeannot Kayl, Ronny Koster, François Mahnen, Ercole Marinangeli, John Marx, Nicole Meyer, Pierre Schmartz, Jean-Luc Sculfort, Roland Streitz, Marcel Trierweiler

Regionalverband Norden:

Alex Barten, Tun Da Fonseca, Ben Pfeiffer, Claude Reuter, Michel Schaul, Günther Schuster, Gianfranco Tonino, Rita Zitzmann

Regionalverband Rodingen/Attert:

Bruno Andreolli, Edouard Bettel, Yvon Bonmariage, Adolfo De Matteis, Marcel Felten, Pia Flammang, Antoine Giardin, Robert Heirandt, Josy Libert, Pierre Poos, Roland Trausch

Regionalverband Zentrum:

Romain Durllet, Guy Fettes, Peter Hahm, Roby Kemp, Fabienne Kühl, Romain Neyens, Luis Pires, Jacky Schanen, Sylvie Theisen, Heiko Wesling

Abteilung Öffentlicher Dienst:

Christian Kleman, Lionel Seghetto

Abteilung Frauen:

Claudia Dall'Agnol, Gilberte Kennerknecht, Sonja Pletschette-Peiffer

Abteilung Jugend:

Mark Mandrelli, Maurizio Masi, Manuel Rizzo

Abteilung Immigrierte:

Nello Artuso, Jean-François Portanguen

Abteilung Pensionierte:

Jean-Pierre Bast, Nicolas Plein, Robert Racké, Nicolas Sax

Abteilung Privatangestellte:

Denise Steinhäuser, Angelo Zanon

Abteilung Arbeiter:

Helder Borges, Henri Bossi

Abteilung behinderte Arbeitnehmer:

Joël Delvaux, Ronny Wagner

Mit beratender Stimme:

John Castegnaro, Ehrenpräsident

Dem Nationalvorstand gehörten neben den vom Kongress gewählten Mitgliedern des Geschäftsführenden Vorstands: Jean-Claude Reding, Präsident, Nico Clement, Alain Kinn, Danièle Nieves, Carlos Pereira, René Pizzaferr, André Roeltgen,

auch die vom Kongress gewählten Zentralsekretäre an:

Anne-Marie Antinori, Frank Arndt, Jean-Claude Bernardini, Chantal Boly, Marco Casagrande, Romain Clees, Philippe Da Silva, Romain Daubenfeld, Eduardo Dias, Véronique Eischen, Hubert Hollerich, Viviane Jeblick, Léon Jenal, Joël Jung, Tom Jungen, René Manderscheid, Yvon Moinet, Robert Molitor, Jerry Muller, Pierre Schreiner, André Sowa, Alex Teotonio, Robert Wolff

sowie Maguy Baasch, Protokollführer und Christiane Wagner, Presseabteilung.

Im Laufe der Berichtsperiode sind aus dem Nationalvorstand ausgeschieden:

Die ehrenamtlichen Mitglieder: Alex Barten, Ed Biot, Jorge Brito Almeida, Nico Dahm, Jacques Delacollette (als Vertreter des Syndikats Metallverarbeitende Industrie und Garagen), Adolfo De Matteis, Armand Drews, José Figueiredo, Jean Guarinoni, Viviane Hansen, Christian Kleman, Laura Koller, Yves Lemaire, Nando Pasqualoni (als Vertreter des Syndikats Stahlindustrie), Luis Pires, Sonja Pletschette-Peiffer, Nic Schaminé, Albert Specchio, Roland Streitz, Marianne Thomas, Louis Valente, Alphonse Wildanger †.

Die Zentralsekretäre: Chantal Boly, Romain Clees, Yvon Moinet, Robert Molitor, die beigeordneten Zentralsekretäre: Nadine Hamilius, Sandra Heinz, Fränz Hoffmann, Steve Staudt, Eva Rongen.

Im Laufe der Berichtsperiode kamen hinzu:

Die ehrenamtlichen Mitglieder: Alain Bernardy, Marcel Breuskin, Steve Breyer (FLTL), Jean-Luc Collin, Claude Conrod, Michel Cougouille, José Da Silva Goncalves, Aly Duhr, Philippe Flick, André Grommes, Henri Haine, Claude Heirend, Thomas Klein, Alain Nickels, Louis Pinto (FLTL), Jeannot Poggi, Nicolas Reichling, Jean-Marie Schammel, Arsène Schroeder, Gast Seiwerrath, Vera Spautz, Pedro Soares, Norbert Strasser, Antoinette Trichies.

Jean-Luc De Matteis, Zentralsekretär, sowie als Beobachter die beigeordneten Zentralsekretäre Nora Back, Jacques Delacollette, Sonja Delli Zotti, Hernani Da Silva Gomes, Nadine Hamilius, Sandra Heinz, Fränz Hoffmann, Alain Mattioli, Eva Rongen, Michèle Schrobiltgen, Christian Sikorski, Steve Staudt, Sabine Zäara und Mil Lorang (Presseabteilung), Serge Urbany (Rechtsabteilung), Colette Bianchini, Roger Fohl, Christian Simon-Lacroix (Mitgliederbetreuung) und Frédéric Krier, Protokollführer, hinzu.

Und als Beobachter: Nico Wennmacher, Guy Greivelding, Justin Turpel von der FNCTTFEL, Nando Pasqualoni, als Präsident der Arbeiterkammer.

Der Nationalvorstand hatte folgende Kommissionen gebildet: Finanzkommission und Statutenkommission.

I.4. Exekutive

Der Exekutive und dem Geschäftsführenden Vorstand oblagen die laufenden Geschäfte.

Der Exekutive gehörten an, der Geschäftsführende Vorstand mit beschließender Stimme:

Jean-Claude Reding, Nico Clement, Alain Kinn, Danièle Nieves, Carlos Pereira, René Pizzaferrì, André Roeltgen

sowie die Abteilungsleiter Maguy Baasch, (Chantal Boly), Mil Lorang, Philippe Da Silva, Joël Jung.

Die ehrenamtlichen Mitglieder der Exekutive:

Syndikat Banken und Versicherungen:

(Armand Drews), (Claude Heirend), Jean-Claude Philippi

Syndikat Bau, Bauhandwerk, Metallkonstruktionen:

Manuel Da Silva Bento

Syndikat Chemie, Glas, Holz, Kautschuk, Keramik, Papier, Plastik, Textil und Zement:

Jean-Claude Delleré

Syndikat Dienstleistungen und Energie:

(Nic Schaminé), André Gilbertz

Syndikat Handel:

Marcel Haan

Syndikat Druck, Medien und Kultur — FLTL:

Gérard Schneider, Louis Pinto (FLTL)

Syndikat Erziehung und Wissenschaft:

Guy Foetz

Syndikat Öffentlicher Dienst:

(Ed Biot), Jean-Marie Schammel

Syndikat Gesundheit und Sozialwesen:

Marco Goelhausen

Syndikat Hüttenindustrie und Bergbau:

(Nando Pasqualoni), Raymond Kapuscinsky

Syndikat Metallverarbeitende Industrie und Garagen:

Jacques Locq

Syndikat Nahrung, Genuss und Gaststätten:

Eric Bar

Syndikat Private Reinigungsdienste, Private Hygiene- und Umweltdienste:

Estelle Winter

Syndikat Straßentransport — ACAL:

Mett Waldbillig

Syndikat Zivile Luftfahrt:

(José Figueiredo), Annette Schuler-Vandeputte

Regionalverband Differdingen:

Marie-Jeanne Leblond-Reuter

Regionalverband Dülelingen/Osten:

(Fränz Hayard), Henri Kremer

Regionalverband Esch/Alzette:

(Pierre Schmartz), Edmond Becker

Regionalverband Norden:

Ben Pfeiffer

Regionalverband Rodingen/Attert:

Antoine Giardin

Regionalverband Zentrum:

Guy Fettes

Abteilung Öffentlicher Dienst:

Christian Kleman

Abteilung Frauen:

(Gilberte Kennerknecht), Vera Spautz

Abteilung Immigrierte:

Ademar Rodrigues

Abteilung Rentner:

Nicolas Plein

Abteilung Privatangestellte:

Angelo Zanon

Abteilung Arbeiter:

Henri Bossi

Überwachungskommission:

Roger Berend

Als Beobachter:

Nico Wennmacher von der FNCTTFEL, Nando Pasqualoni, Präsident der Arbeiterkammer

I.5. Die Überwachungskommission

Der 5./XXX. ordentliche Kongress wählte, gemäß Statut, die Vertreter in die Überwachungskommission.

Roger Berend, Bernard Colussi, Romain Gantrel, Régine Gohmann, Berthe Kandels, Roger Majerus, Carlo Reisch, Jean Reusch, Jean-Louis Weber.

Der außerordentliche Statutenkongress vom 1. Juli 2006 wählte drei Ersatzvertreter, für den Fall, dass im Laufe der Berichtsperiode ein Mitglied ausscheidet. Gewählt wurden: Stefano Cucchiaro, Denis Tinnes, Félix Wies.

I.6. Organigramm (Stand: 31. Dezember 2008)*

Geschäftsführender Vorstand

Jean-Claude Reding, Präsident

Gesamtkoordinierung, Wirtschafts- und Sozialpolitik, Beschäftigungspolitik, nationale und internationale Beziehungen, Inhalt der Publikationen, Pressearbeit, Verwaltung, Finanzen, Mitgliederverwaltung, Mitgliederwerbung, Rechtsabteilung, Informations- und Beratungsdienste, Regionalstrukturen, NRO Gewerkschaftliche Solidarität, OGBL-Sterbekasse

Nico Clement, Mitglied

Abteilung der internationalen, europäischen und regionalen Vertretungen (Organisation und Koordinierung der gewerkschaftlichen Aktivitäten auf internationalem, europäischem und interregionalem Plan, gemeinsames EU-Sekretariat der CGT-L und des LCGB), EURES-Programm, spezifische Informations- und Beratungsdienste für Grenzgänger, Abteilung Jugendliche

Alain Kinn, Mitglied

Gewerkschaftspolitik im Bereich Wohlbefinden, sowie Sicherheit und Gesundheit am Arbeitsplatz und die damit verbundenen Schulungen, gewerkschaftliche Bildung in Zusammenarbeit mit den Berufssyndikaten, Industriepolitik, Konsumentenschutz, Syndikat Stahlindustrie

Danièle Nieves, Mitglied

Gleichstellungspolitik Frauen – Männer, Bildungspolitik und Berufsausbildung, Koordination der Publikationen, Koordination der gewerkschaftlichen Aktivitäten, Frauenabteilung, Abteilung Öffentlicher Dienst, technische Abteilung

* Da zwei Mitglieder aus dem Geschäftsführenden Vorstand ausgeschieden sind, um andere Ämter zu übernehmen, hat der Nationalvorstand im Laufe des Jahres 2009, eine neue Aufgabenverteilung der Mitglieder des Geschäftsführenden Vorstands verabschiedet. Des Weiteren wurden zusätzliche Abteilungsleiter und Zentralsekretäre ernannt.

Carlos Pereira, Mitglied

Koordinierung der Regionalen und der Mitgliederberatungsstellen, Integrationspolitik, Bekämpfung der sozialen Ausschließung, Rechtsabteilung, Abteilung Regionalstrukturen, Abteilung Immigrierte, Abteilung behinderte Arbeitnehmer

René Pizzaferrri, Mitglied

Gesundheitspolitik und Politik der sozialen Sicherheit, Gewerkschaftspolitik im Bereich der Entwicklung und der internationalen Solidarität, Generalkoordinierung der gewerkschaftlichen Tätigkeit in den Sozialinstitutionen, kulturelle Aktivitäten, Abteilung Pensionierte, NRO Gewerkschaftliche Solidarität

André Roeltgen, Mitglied

Kollektivvertragspolitik, Personalpolitik und Generalorganisation des OGBL, gewerkschaftliche Bildungspolitik, Koordinierung der Berufssyndikate, Abteilung der Berufssyndikate, Mitgliederwerbung und Mitgliederverwaltung, IFES/OGBL

Die verwaltungstechnischen Abteilungen:

Maguy Baasch, Abteilungsleiterin

Verwaltung

Philippe Da Silva, Abteilungsleiter

Buchhaltung und Finanzen

Joël Jung, Abteilungsleiter

Mitgliederverwaltung

Mil Lorang, Abteilungsleiter

Presse

Die Berufssyndikate

Syndikat Banken und Versicherungen: Véronique Eischen, Abteilungsleiterin*, Michèle Schrobiltgen, beigeordnete Zentralsekretärin

Syndikat Bau, Bauhandwerk, Metallkonstruktionen: Jean-Luc De Matteis, Zentralsekretär

Syndikat Chemie, Glas, Holz, Kautschuk, Keramik, Papier, Plastik, Textil und Zement: (Jean-Claude Bernardini, Abteilungsleiter*), Alain Mattioli, Zentralsekretär*

Syndikat Dienstleistungen und Energie: Léon Jenal, Zentralsekretär, Jean-Claude Bernardini, Abteilungsleiter*

Syndikat Handel: André Sowa, Zentralsekretär, Hernani Da Silva Gomes, Zentralsekretär*

Syndikat Druck, Medien und Kultur – FLTL: Léon Jenal, Zentralsekretär

Syndikat Erziehung und Wissenschaft: Danièle Nieves, Mitglied des Geschäftsführenden Vorstands, Sonja Delli Zotti, beigeordnete Zentralsekretärin

Syndikat Öffentlicher Dienst: (Pierre Schreiner, Abteilungsleiter*), Christian Sikorski, Zentralsekretär*

Syndikat Gesundheit und Sozialwesen: Pierre Schreiner, Abteilungsleiter*, Nora Back, Zentralsekretärin*

Syndikat Hüttenindustrie und Bergbau: (Alain Kinn, Mitglied des Geschäftsführenden Vorstands) Raymond Kapuscinsky, Zentralsekretär*

Syndikat Metallverarbeitende Industrie und Garagen: Marco Casagrande, Zentralsekretär, Robert Wolff, Zentralsekretär

Syndikat Nahrung, Genuss und Gaststätten: Romain Daubenfeld, Zentralsekretär

Syndikat Private Reinigungsdienste, Private Hygiene- und Umweltdienste: Romain Daubenfeld, Zentralsekretär

Syndikat Straßentransport — ACAL: Hubert Hollerich, Zentralsekretär, Sabine Zâara, beigeordnete Zentralsekretärin

Syndikat zivile Luftfahrt: Hubert Hollerich, Zentralsekretär

Die Regionalverbände

Regionalverband Differdingen: Jerry Muller, Regionalsekretär

Regionalverband Düdelingen/Osten: Tom Jungen, Regionalsekretär

Regionalverband Esch/Alzette: Anne-Marie Antinori, Regionalsekretärin

Regionalverband Norden: Frank Arndt, Abteilungsleiter*

Regionalverband Rodingen/Attert: Jerry Muller, Regionalsekretär

Regionalverband Zentrum: (Carlos Pereira, Mitglied des Geschäftsführenden Vorstands), Jeff Medvescek, Regionalsekretär*

Sonderaufgaben

Abteilung Immigrierte: Eduardo Dias, Zentralsekretär

Abteilung behinderte Arbeitnehmer: Joël Delvaux, Mitgliederbetreuung

Informations- und Beratungsdienste Esch/Alzette: Anne-Marie Antinori, Regionalsekretärin, Anne-Marie Bohr, Joni Portugal, Mitgliederbetreuung

Informations- und Beratungsdienste Luxemburg: Viviane Jeblick, Abteilungsleiterin*, Helio Camacho, Mitgliederbetreuung, Yasmine Lorang, Mitgliederbetreuung, Jeff Medvescek, Zentralsekretär*, Mitgliederbetreuung, Alex Teotonio, Zentralsekretär, Christian Simon-Lacroix, Mitgliederbetreuung

Informations- und Beratungsdienste Differdingen: Jerry Muller, Zentralsekretär

Informations- und Beratungsdienste Düdelingen: René Manderscheid, Zentralsekretär, Marco Wenzel Mitgliederbetreuung und EURES-Berater

Informations- und Beratungsdienste Rodingen: Jacques Delacollette, Zentralsekretär* und EURES-Berater, Colette Bianchini, Mitgliederbetreuung

Informations- und Beratungsdienste Ettelbruck: Frank Arndt, Abteilungsleiter*, Romance Scheuer, Mitgliederbetreuung

Syndikat Gesundheit und Sozialwesen, Mitgliederbetreuung: (Jean-Paul Laplanche), Irène Schortgen

Syndikat Straßentransport – ACAL, Mitgliederbetreuung: (Sandra Funck), Sonia Martins Costa*

Presseabteilung: Lucien Hilger, Graphiker, Christiane Wagner, Koordinierung Aktuell, Newsletter

Vertreter vor den Sozialgerichten: Roger Fohl

Steuerberatung: Anita Rola

Rechtsabteilung: Serge Urbany, Abteilungsleiter

Informatik: Claude Flammang, James Vallad

Technische Abteilung: Johnny Hirsch, Romain Noesen

Generalverwaltung

Abteilungsleiterin: Maguy Baasch, Berater: Frédéric Krier, Sekretariat: Géraldine Etienne, Manuela Egisti, Norma Gasparri, Fabienne Kirsch, Christiane Koch, Josée Majerus, Diane Poiré – Berufssyndikate, Sekretariat: Gaby Biermann, Jennifer Bintener, Sandra Marcelet, Martine Reuter, Nicole Sowa, Angélique Vidic, Chantal Weinert – Informations- und Beratungsdienste, Empfang und Sekretariat: Ines Batista, Cindy Fernandes, Sonia Martins Guerreiro, Zita Pereira, Martine Siebenaller – Finanzabteilung, Sekretariat: Nadia Ney – Mitgliederverwaltung, Sekretariat: Sandra Bresser, Léonie Fabry, Chantal Fusulier – Rechtsabteilung: Joséphine Mammola

In den Ruhestand getreten sind:

John Castegnaro, Romain Clees, Albert Hirtz, Fränz Hoffmann, Diana Krier, Josée Majerus, Robert Molitor, Yvon Moinet, Marie-Thérèse Sannipoli

Im Laufe der Berichtsperiode wurden eingestellt:

Nora Back, Colette Bianchini, Jennifer Bintener, Helio Camacho, Hernani Da Silva Gomes, Jacques Delacollette, Joël Delvaux, Armand Drews, Claude Flammang, Sylvie Garetini, Nadine Hamilius, Sandra Heinz, Lucien Hilger, Johnny Hirsch, Raymond Kapuscinsky*, Frédéric Krier, Jean-Paul Laplanche*, Mil Lorang, Anna Lorent, Joséphine Mammola, Sonia Martins Costa*, Alain Mattioli, Céline Misson, Romain Noesen, Zita Pereira, Simone Peters, Anita Rola, Eva Rongen, Romance Scheuer, Michèle Schrobiltgen, Lynn Settinger, Martine Siebenaller*, Christian Sikorski, Christian Simon-Lacroix, Steve Staudt, Anne

Teitgen, Serge Urbany, Christiane Wagner, Chantal Weinert, Sabine Zâara

Demissioniert haben: Romain Binsfeld, Chantal Boly, Chantal Domincy, Robert Fehlen, Sandra Funck*, Sylvie Garrettini, Nadine Hamilius, Sandra Heinz, Jean-Paul Laplanche, Alain Kinn, Anna Lorent, Céline Misson, Simone Peters, René Pizzaferrì, Eva Rongen, Yasmine Schwarz, Sabrina Salerno, Steve Staudt, Anne Teitgen

Geschäftsführender Vorstand 2009

Jean-Claude Reding, Präsident

Gesamtkoordinierung, Wirtschafts- und Sozialpolitik, Beschäftigungspolitik, berufsübergreifender Sozialdialog, nationale und internationale Beziehungen, Vertreter im Koordinationskomitee der nationalen Tripartite, gewerkschaftliche Bildungspolitik, Inhalt der Publikationen, Pressearbeit, Verwaltung, Finanzen, Mitgliederverwaltung, Mitgliederwerbung, Rechtsabteilung, Informations- und Beratungsdienste, Regionalstrukturen, NRO Gewerkschaftliche Solidarität, OGBL-Sterbekasse

André Roeltgen, Generalsekretär

Beschäftigungspolitik, Kollektivvertragspolitik, Sozialdialog in den Betrieben, Vertreter im Koordinationskomitee der nationalen Tripartite, Personalpolitik und Generalorganisation des OGBL, Koordinierung der Berufssyndikate, Abteilung der Berufssyndikate, Mitgliederwerbung und Mitgliederverwaltung, Informatikabteilung

Nico Clement, Mitglied

Abteilung der internationalen, europäischen und regionalen Vertretungen (Organisation und Koordinierung der

gewerkschaftlichen Aktivitäten auf internationalem, europäischem und interregionalem Plan, gemeinsames EU-Sekretariat der CGT-L und des LCGB), EURES-Programm, spezifische Informations- und Beratungsdienste für Grenzgänger, berufsübergreifender Sozialdialog, Gewerkschaftspolitik im Bereich Wohlbefinden, Sicherheit und Gesundheit am Arbeitsplatz und die damit verbundenen Schulungen, Konsumentenschutz, Abteilung Jugendliche

Danièle Nieles, Mitglied

Gleichstellungspolitik Frauen – Männer, Bildungspolitik und Berufsausbildung, Koordination der Publikationen, Koordination der gewerkschaftlichen Aktivitäten, Frauenabteilung, Abteilung Öffentlicher Dienst, technische Abteilung

Carlos Pereira, Mitglied

Gesundheitspolitik und Politik der sozialen Sicherheit, Integrationspolitik, Bekämpfung der sozialen Ausschließung, Sozialgerichte, Abteilung Immigrierte, Abteilung behinderte Arbeitnehmer, Abteilung Pensionierte

Abteilungsleiter:

Frank Arndt, Abteilung Regionalverbände

Jean-Claude Bernardini, Abteilung Berufssyndikate

Véronique Eischen, gewerkschaftliche Bildungspolitik, Teilnahme an den OGBL-Arbeiten beim EGB

Viviane Jeblick, Abteilung Informations- und Beratungsdienste

Pierre Schreiner, Abteilung öffentlicher Dienst

CHAPITRE 2

Activités nationales

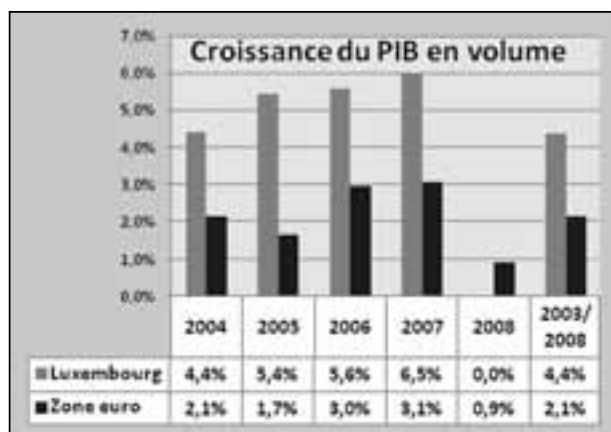
2.1. Rétrospective économique et législative

2.1.1. Évolution économique des cinq dernières années

PIB : une croissance nettement plus soutenue au Luxembourg

Le Luxembourg a connu sur les cinq dernières années une croissance du PIB en volume de près du double de celle de l'ensemble de la zone euro. Seule l'année 2008 aura vu le Luxembourg connaître un taux de croissance inférieur à la zone euro, ce qui n'était pas arrivé depuis 1995.

Précisons toutefois que les comptes 2008 sont encore provisoires et que, compte tenu du caractère financier de certains aspects de la crise, il ne serait pas étonnant de voir le Luxembourg plus rapidement touché que la zone euro, d'autant plus qu'une partie importante de son industrie est tributaire d'un autre secteur durement touché, l'automobile.

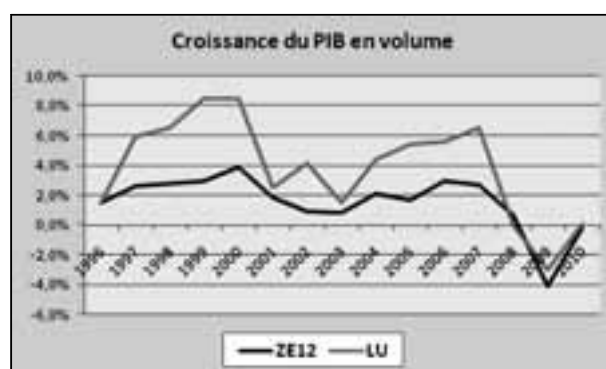


Source : Eurostat, Statec

L'année 2003 marquait le creux du précédent cycle, suivi de quatre années de croissance de plus de 4% avec un pic de croissance en 2007 à 6,5%. L'année 2006 en a marqué le haut. Selon les dernières estimations, 2009 devrait constituer le nouveau creux. On peut noter que le Luxembourg, tout comme la zone euro, connaissent les mêmes cycles.

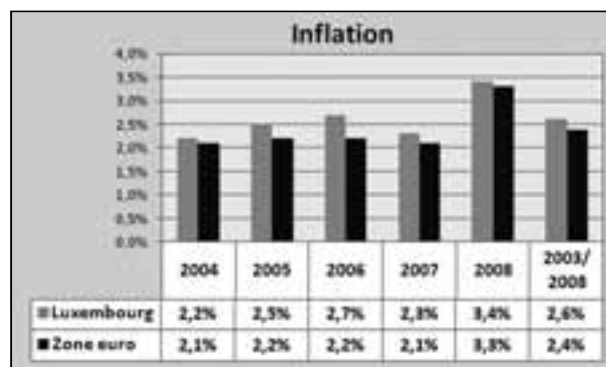
Toutefois, le cycle actuel se caractérise, pour le Luxembourg comme la zone euro, par un pic de 2006 moins

haut que le précédent de 2000 et un creux bien plus marqué en 2009 qu'en 2003. En d'autres termes, au cours de ce cycle, nous sommes montés moins haut et nous descendons plus bas.



Inflation : une progression à peine supérieure à la zone euro

L'inflation a constitué au cours de ces dernières années un sujet de préoccupation récurrent, notamment dans les débats sur la compétitivité-prix du Luxembourg. Pourtant, comparativement à la zone euro, l'inflation n'a été que modérément et épisodiquement plus forte au Luxembourg. Au total, sur les 5 dernières années, l'inflation n'y a été que de 0,2 point par an plus forte. Autant dire que si perte de compétitivité-prix il y avait, ce ne serait que très marginal¹.

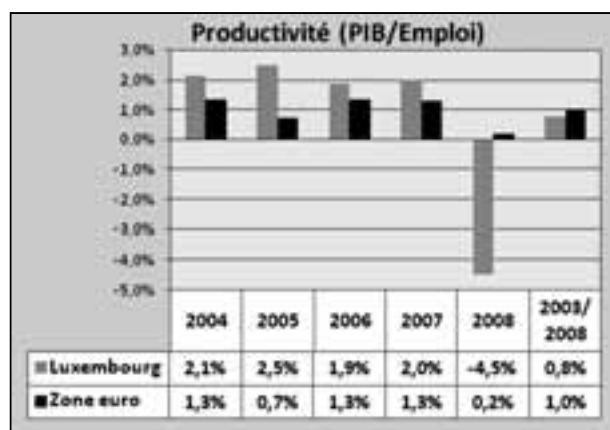


¹ Sur la non pertinence de l'inflation en tant qu'indicateur de compétitivité-prix, cf. le dialogue analyse de la Chambre des employés privés, « L'inflation au Luxembourg de 1999 à 2007 : mythes et réalités », pp. 85-88.

En fait, l'impression d'une inflation élevée provient d'une comparaison faite le plus souvent avec les pays voisins qui sont également les principaux partenaires commerciaux du Luxembourg. Toutefois, il convient de garder à l'esprit que les produits (biens industriels intermédiaires pour l'essentiel) et les services (essentiellement financiers) n'ont absolument aucun rapport avec l'inflation qui retrace l'évolution des prix à la consommation.

Productivité : une baisse marquée après une période de forte progression

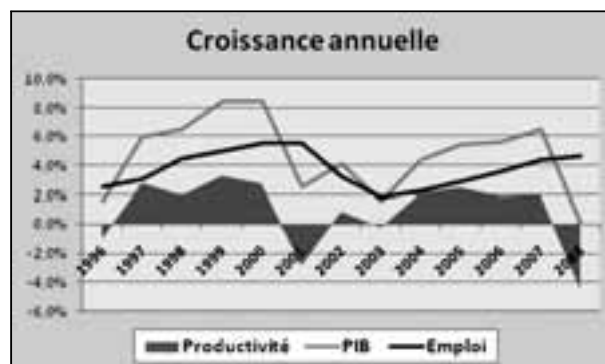
Sur les cinq dernières années, le Luxembourg a connu une évolution de la productivité du travail légèrement inférieure à celle de la zone euro avec 0,8% de croissance par an en moyenne contre 1% dans la zone euro. Cependant, cette moindre progression est due exclusivement à l'année 2008 où la productivité du travail a chuté de 4,5% au Luxembourg, pendant qu'elle progressait légèrement dans la zone euro avec +0,2%.



Source : Eurostat. Statec

Ce phénomène a déjà été rencontré lors du précédent ralentissement économique de 2001-2003 avec des recrutements se poursuivant à un rythme rapide au Luxembourg, alors même que la croissance économique se ralentit. Alors que la croissance du PIB se ralentissait fortement en 2001, les entreprises luxembourgeoises ont continué à recruter massivement avec pour conséquence une évolution négative de la productivité. L'année 2008, marquée par un ralentissement bien plus important et qui s'amplifiera en 2009, connaît le même phénomène de recrutement se poursuivant à un rythme rapide alors que l'activité se ralentit. Selon les dernières prévisions du Statec, le phénomène devrait se poursuivre en 2009 avec une croissance prévue de -4% et un emploi en progression de 1%. Ce phénomène de retard d'ajustement de la main-d'œuvre à l'activité économique provient certainement du manque de main-d'œuvre

qualifiée incitant les employeurs à conserver leurs salariés le plus longtemps possible, même en cas de retournement conjoncturel.

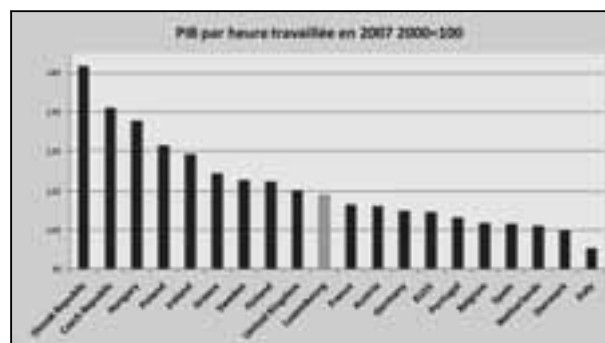


Source : Eurostat. Statec

Cependant, cette évolution ne doit pas alarmer, puisqu'il s'agit d'un phénomène conjoncturel.

Inversement, lors des phases d'accélération, les gains de productivité au Luxembourg étaient plus importants que pour la plupart des économies.

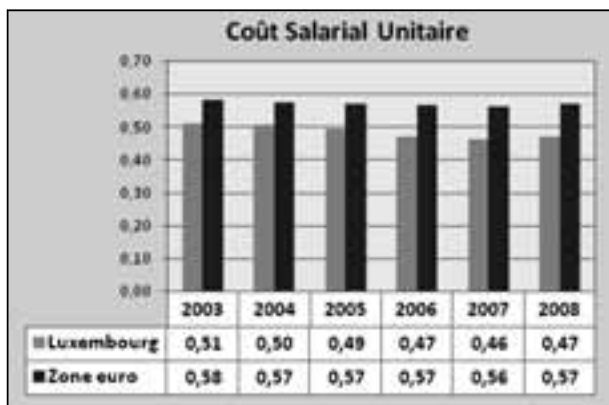
Si bien que sur un cycle complet, la productivité progresse de façon tout à fait honorable, plus rapidement que dans les pays voisins, tout en partant de niveaux plus élevés.



Source : OCDE

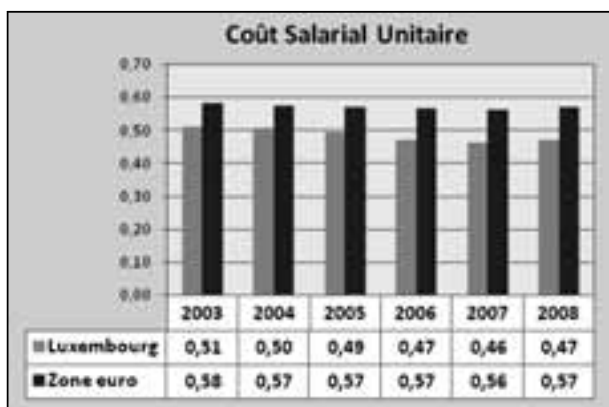
Coût Salarial Unitaire : une progression en fin de période

Entre 2003 et 2008, malgré la très légère remontée du CSU en 2008, celui-ci a fortement diminué au Luxembourg avec une baisse de 7,7%. Cette baisse est nettement plus marquée que dans la zone euro pour se retrouver près de 8 points sous le niveau de 2003. La légère remontée du CSU en fin de période ne suffit pas à entamer le fort mouvement de baisse enregistré précédemment et l'année 2008 reste le deuxième plus faible niveau de CSU depuis 1995.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

En outre, parallèlement à la forte tendance baissière, il convient de garder à l'esprit que le niveau de CSU est de loin inférieur à celui de la zone euro et de l'ensemble des pays européens. En 2008, pour un euro de PIB, 47 cents revenaient à la rémunération du travail contre 57 pour l'ensemble de la zone euro.



Source : Eurostat, Statec, calculs CSL

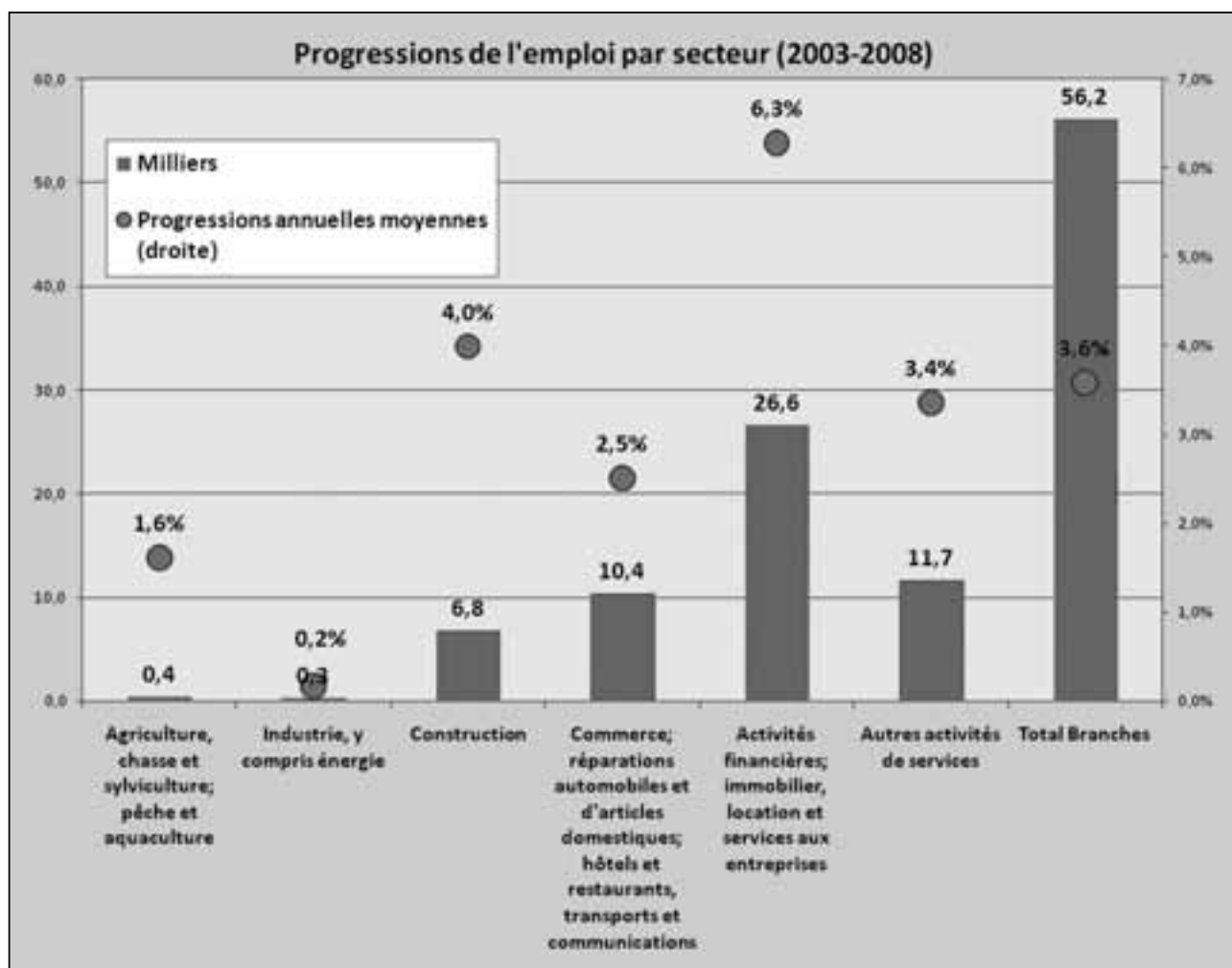
Si ceci est vrai pour l'ensemble de l'économie, cela l'est également pour l'essentiel des secteurs économiques, le Luxembourg disposant le plus souvent des marges après rémunération des salariés les plus élevées.

Emploi et chômage : des performances structurellement meilleures

Sans surprise, l'emploi, suivant en cela la croissance du PIB, a progressé beaucoup plus rapidement au Luxembourg que dans la zone euro. L'évolution de l'emploi au Luxembourg montre un décalage plus grand avec la conjoncture que dans la zone euro. Alors que le pic de croissance du PIB a été atteint en 2006, l'emploi continue sa progression encore en 2008, le pic de croissance de l'emploi intervenant 2 ans après celui de la croissance économique. Dans la zone euro, le pic de croissance de l'emploi a été atteint en 2007, soit un an après le pic de croissance du PIB. Au total, ce sont 56.100 emplois qui ont été créés entre 2003 et 2008.



Tous les secteurs ont vu l'emploi progresser entre 2003 et 2008.



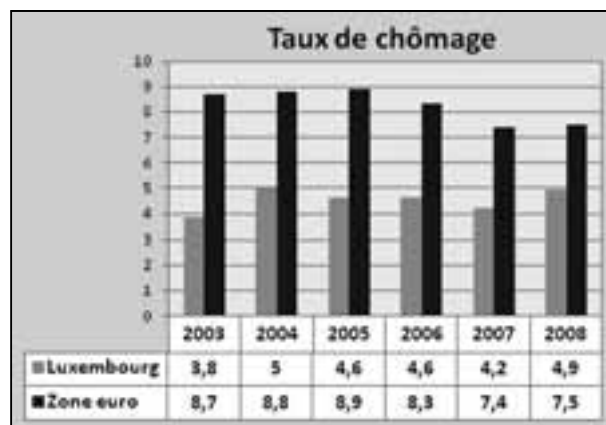
Dans l'industrie, la progression est marginale et contrastée selon les différents sous secteurs. Entre 2003 et 2008, l'industrie manufacturière a perdu 300 emplois (-700 pour la chimie, -400 pour les autres produits minéraux non métalliques, ainsi que la métallurgie et les industries du papier et de l'édition), d'autres secteurs sont en progression (+700 pour les équipements électriques et électroniques, +500 pour le travail des métaux ainsi que les machines et équipements ou encore plus 400 pour les machines et équipements).

Dans tous les autres secteurs, de la construction aux services, les emplois ont progressé significativement et sans exception. Ainsi, la construction, avec 4 % par an en moyenne, soit au total 6.800 emplois supplémentaires en 5 ans a connu la plus forte progression derrière les services financiers augmentés de l'immobilier; location et services aux entreprises. C'est toutefois essentiellement cette dernière composante qui est la cause de la forte progression de l'emploi puisque sur la période 2003-2008, l'emploi a progressé de 4,4 % par an dans les services financiers contre 7,7 % dans l'immobilier; location et services aux entreprises. Du côté des autres services marchands, la progression est plus modeste, bien que très soutenue avec 2,5 % par an en moyenne,

l'essentiel de la progression revenant au secteur des transports et communication.

* * *

Globalement, le taux de chômage se situe au Luxembourg à un niveau nettement inférieur à la moyenne de la zone euro. Toutefois, compte tenu du volume de créations d'emplois, son niveau pourrait sembler élevé. Ainsi, malgré un taux de création d'emploi de 4,6 % en 2008, le taux de chômage a tout de même progressé de 4,2 % à 4,9 %.

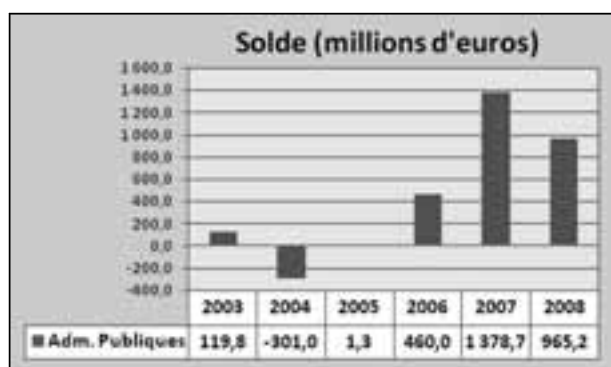


Cette progression du chômage s'est ainsi déroulée dans un contexte de forte progression de l'emploi. Entre décembre 2003 et décembre 2008, on enregistrait un emploi intérieur en progression de 59.200 unités et un emploi national qui augmente de 22.200 unités. Dans le même temps, le Luxembourg a enregistré 3.770 demandeurs d'emplois supplémentaires.

	Emploi intérieur	Emploi national	Demandeurs d'emploi
déc-03	294.188	195.796	7.741
déc-08	353.394	218.019	11.511
Différence	59.206	22.213	3.770

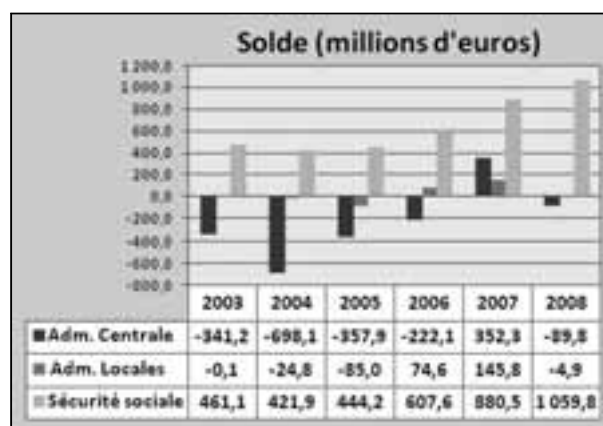
Finances publiques : une situation saine

Les finances publiques, au même titre que la compétitivité de l'économie luxembourgeoise ont constitué un autre sujet de préoccupation des cinq dernières années. Pourtant, globalement, la situation des finances publiques demeure saine. Si une forte dégradation est prévue pour les prochaines années, sur la période récente (et même depuis 1995), seule l'année 2004 aura été marquée par un solde négatif. Toutefois, celui-ci demeure négligeable au regard des excédents connus au cours des autres années.



La situation est contrastée selon les administrations. Ainsi, l'administration centrale présente un déficit pendant plusieurs années. De leur côté, les administrations locales connaissent globalement une situation proche de l'équilibre.

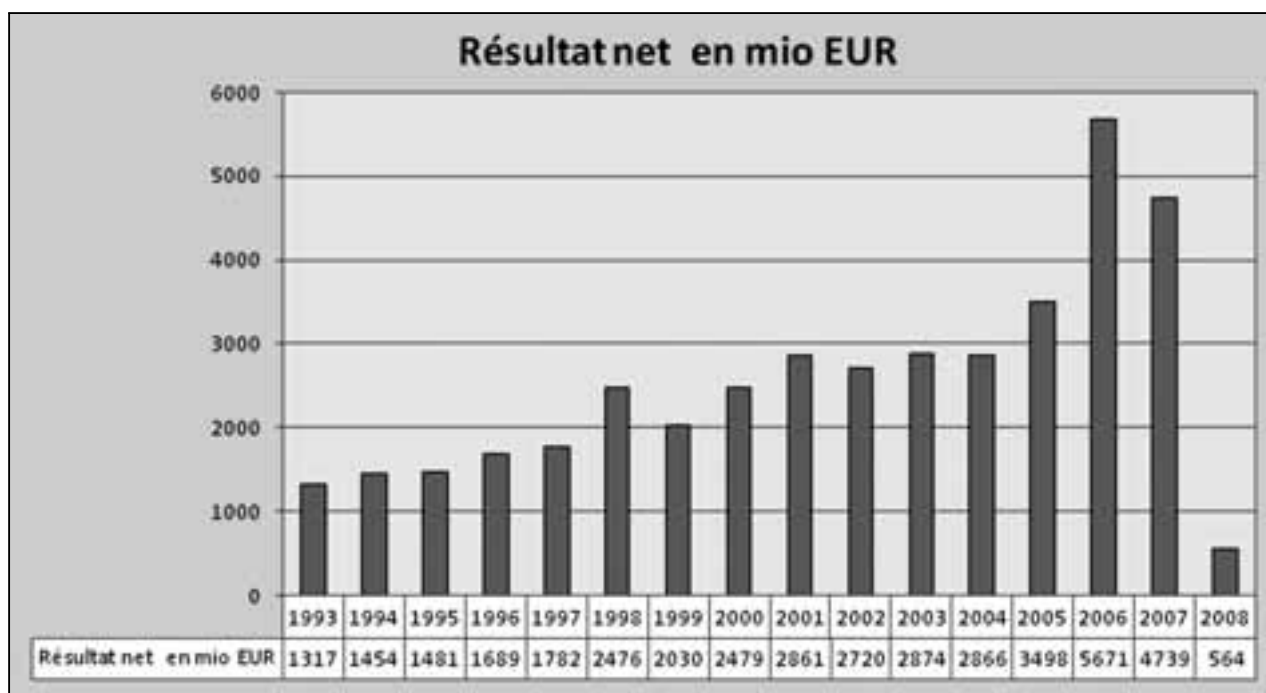
La sécurité sociale de son côté connaît un excédent pendant toutes les années considérées qui progresse avec l'emploi.



Secteur financier

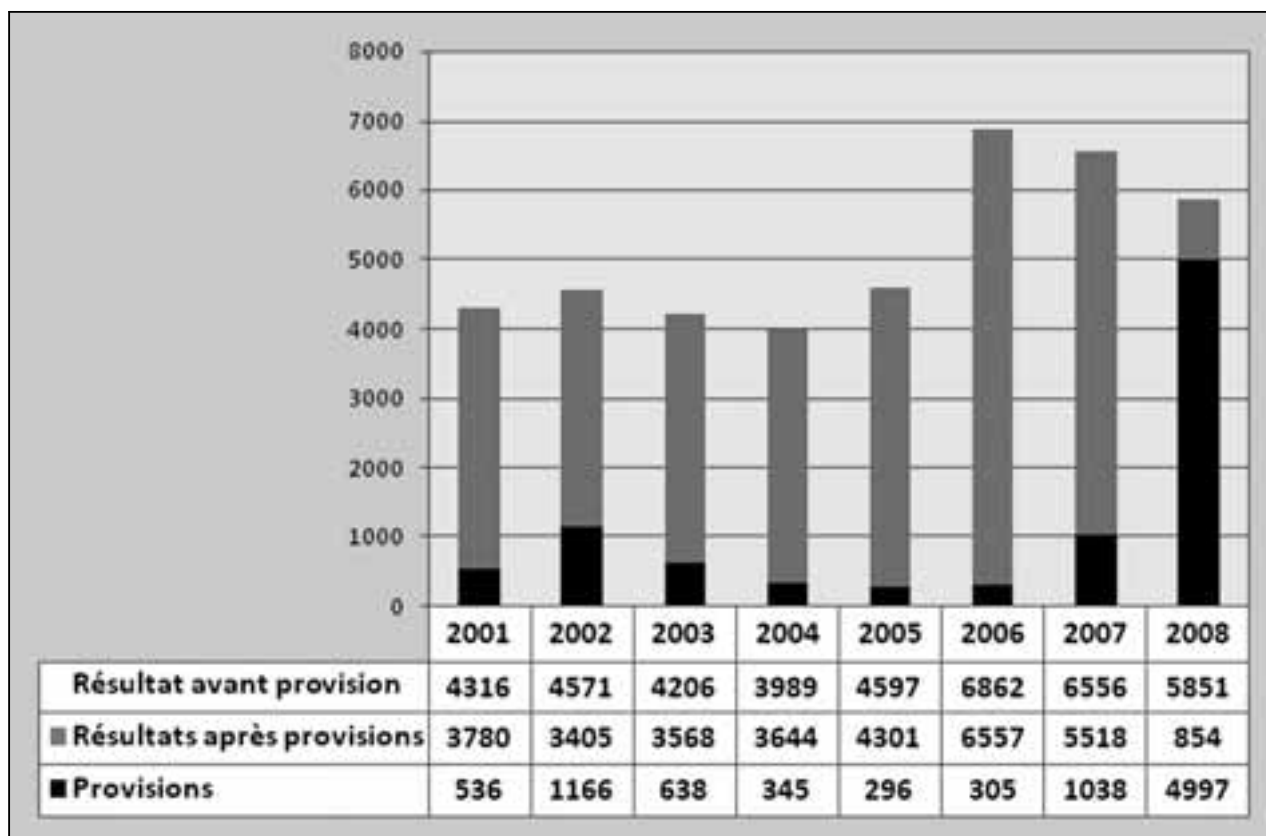
Les banques de la place ont connu un véritable coup d'arrêt de la progression des bénéfices nets en 2008.

Alors que ceux-ci étaient en progression quasi constante de 1993 à 2001, il s'est stabilisé durant 4 années avant de repartir à la hausse en 2005, puis très fortement en 2006. Même si 2007 marquait déjà un repli, le bénéfice net des banques demeurait en très forte progression par rapport à 2005.



Source : CSSF

Après un bénéfice net de 4,7 milliards en 2007, celui-ci n'était plus que de 564 millions en 2008. Toutefois, la chute des bénéfices est essentiellement due à la très forte progression des provisions, d'abord en 2007, puis surtout en 2008. Si l'on décompose le compte de résultat, on constate que le résultat avant provision ne diminue que légèrement en 2007 et 2008. La progression spectaculaire des provisions de 305 millions en 2006 à 5 milliards en 2008 amène à cette chute du résultat après provisions.



Source : CSSF

Rappelons que les provisions sont constituées pour des pertes potentielles qui toutes ne se réaliseront pas. Le résultat avant provisions est certes en baisse, mais de manière bien moins prononcée. Ceci signifie que tant que ces pertes potentielles ne seront pas réalisées, elles pourront se traduire les années suivantes par des reprises de provisions amenant à des gonflements des résultats après provisions et donc des impôts y afférents.

Du côté de l'emploi, les effectifs dans les banques sont en baisse depuis le 4^{ème} trimestre 2008. Entre le 3^{ème} trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2009, l'effectif est passé de 27.269 personnes à 26.870, soit 399 personnes de moins. La précédente baisse s'était produite entre 2001 et 2003 avec 1357 personnes en moins.



2.1.2. Évolution législation sociale 2004-2009

Droit du Travail

2004 :

Relations collectives de travail

La **loi du 30 juin 2004 concernant les relations collectives de travail**, intégrée dans le Code du travail aux articles L.161-1 et suivants, met en place un nouveau cadre légal en matière de relations collectives de travail.

Cette loi pose quelques définitions essentielles, notamment la notion de syndicat en distinguant trois catégories :

- les syndicats justifiant de la représentativité nationale générale ;
- les syndicats justifiant de la représentativité dans un secteur particulièrement important de l'économie ;
- les syndicats qui n'ont pas le droit de participer d'office aux négociations.

Cette loi donne une base légale aux accords en matière de dialogue social interprofessionnel et à l'Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi.

Formation des délégués à la sécurité

Un **règlement grand-ducal du 27 septembre 2004** vient fixer les modalités de formation des délégués à la sécurité.

2005 :

Incapacité d'exercer le dernier poste de travail

Une **loi du 1^{er} juillet 2005** modifie les dispositions en droit du travail en prévoyant entre autres une cessation de plein droit du contrat de travail le jour de la notification de la décision de la commission mixte retenant un reclassement externe au bénéfice du travailleur qui présente une incapacité d'exercer son dernier poste de travail.

Cette loi est plus amplement explicitée dans la partie suivante.

Le contrat de l'entraîneur et du sportif indemnisés

Une **loi du 3 août 2005** prévoit que ne sont pas à considérer comme employés privés ceux qui exercent une activité d'entraîneur ou de sportif en exécution d'un contrat qu'ils concluent avec une fédération agréée ou un club affilié, lorsque l'activité en question n'est pas exercée à titre principal et régulier et l'indemnité versée en exécution du contrat ne dépasse pas par an le montant correspondant à douze fois le salaire social minimum mensuel pour travailleurs qualifiés. Les contrats visés ne sont pas régis par la réglementation du travail salarié.

Cette même loi prévoit aussi que les contrats de travail à durée déterminée peuvent être conclus entre une fédération ou un club sportif d'une part et un entraîneur ou un sportif d'autre part. Ces contrats peuvent être conclus pour une durée supérieure à 24 mois et peuvent être renouvelés plus de deux fois, sans être considérés comme contrats de travail à durée indéterminée.

2006 :

Accès individuel à la formation professionnelle continue

Un **règlement grand-ducal du 30 mars 2006** déclare d'obligation générale un Accord en matière de dialogue social interprofessionnel relatif à l'accès individuel à la formation professionnelle continue conclu entre les syndicats OGBL et LCGB, d'une part et l'Union des Entreprises Luxembourgeoises, d'autre part.

Durée du travail

Une **loi du 19 mai 2006** vient modifier les deux textes nationaux relatifs à la durée de travail des salariés (ouvriers et employés privés).

Les innovations principales sont :

- l'introduction de nouvelles possibilités de dérogation par les partenaires sociaux à certaines dispositions relatives à l'aménagement du temps de travail des employés et des ouvriers de certains secteurs ou dans certaines situations ;
- la réglementation de certains aspects du travail de nuit ;

- l'exclusion de l'application des dispositions légales existantes en matière de temps de pause, de repos journalier, de repos hebdomadaire et de durée de travail de nuit aux travailleurs mobiles ;
- la durée de travail des médecins en formation.

Travailleur désigné

Un règlement grand-ducal du 9 juin 2006 détermine le nombre de travailleurs désignés, catégorise les entreprises dans lesquelles l'employeur peut assumer lui-même la fonction de travailleur désigné, détermine les capacités et la formation des travailleurs désignés.

Indexation des salaires

Une **loi du 27 juin 2006** procède à l'adaptation de certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et des traitements.

Cette loi prévoit des modifications législatives en ce qui concerne :

- les modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et traitements (suspension de l'indexation automatique des salaires de 2006 à 2009) ;
- la neutralisation de certaines taxes dans l'indice des prix (base 1948) ;
- la désindexation de certaines prestations sociales.

Code du travail

Une **loi du 31 juillet 2006** crée le Code du travail et prévoit son entrée en vigueur pour septembre 2006.

Désormais le droit du travail national est codifié. Les lois intégrées dans le code du travail sont pour la plupart abrogées par cette même loi.

Lutte anti-tabac

Une **loi du 11 août 2006** vient demander aux employeurs de prendre les mesures utiles pour protéger leurs salariés contre les émanations de tabac d'autrui.

Société européenne et implication des travailleurs

Deux **lois du 25 août 2006** transposent en droit national luxembourgeois deux instruments communautaires, à savoir :

- Le règlement européen 2157/2001 sur la société européenne (SE), qui est d'application directe et uniforme dans tous les Etats membres de l'UE
- et
- La directive 2001/86 relative à l'implication des salariés au sein de cette société européenne.

La création d'une SE présuppose en principe la mise en place d'une structure d'implication des travailleurs, la négociation relative à l'implication des salariés dans la future SE constituant ainsi une condition de recevabilité

à l'immatriculation de la SE. A défaut d'accord entre représentants des travailleurs et organes dirigeants des différentes sociétés impliquées, la loi relative à l'implication des travailleurs fixe les modalités devant régir l'implication de ceux-ci dans la SE (principe dit du « avant-après »). Le nombre de représentants des travailleurs, membres de l'organe de gestion de la SE, sera égal à la plus élevée des proportions en vigueur dans les sociétés participantes avant l'immatriculation de la SE.

Télétravail

La convention relative au régime juridique du télétravail conclue en date du 21 février 2006 entre les syndicats OGBL et LCGB, d'une part, et l'Union des Entreprises Luxembourgeoises, d'autre part, est déclarée d'obligation générale par un **règlement grand-ducal du 13 octobre 2006**.

Selon cette convention, le télétravail constitue une forme particulière d'organisation de travail qui est régie par les dispositions du Code du travail ainsi que les stipulations de l'accord. En cas de contradiction entre les deux, les dispositions de la convention priment.

Égalité de traitement en matière d'emploi et de travail

Une **loi du 28 novembre 2006** introduit la définition suivante du « principe de l'égalité de traitement » : l'« absence de toute discrimination directe ou indirecte fondée sur la religion ou les convictions, l'handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, la race ou l'ethnie ».

Le principe de l'interdiction de discrimination directe ou indirecte s'applique à toutes les personnes tant publiques que privées, physiques ou morales, y compris les organismes publics dans huit grands domaines, dont les conditions d'accès à l'emploi ; les activités non salariées ou le travail, y compris les critères de sélection et les conditions de recrutement, quelle que soit la branche d'activité et à tous les niveaux de la hiérarchie professionnelle, y compris en matière de promotion ; l'accès à tous les types et à tous les niveaux d'orientation professionnelle, de formation professionnelle, de perfectionnement et de formation de reconversion, y compris l'acquisition d'une expérience pratique ; les conditions d'emploi et de travail, y compris les conditions de licenciement et de rémunération ; et l'affiliation à, et l'engagement dans, une organisation de travailleurs ou d'employeurs, ou toute organisation dont les membres exercent une profession donnée, y compris les avantages procurés par ce type d'organisations.

Mesures promouvant le maintien dans l'emploi

Une **loi du 22 décembre 2006** a pour objet d'apporter les modifications législatives nécessaires pour mettre en œuvre une deuxième série de mesures prévues dans l'avis du 28 avril 2006 du Comité de coordination tripartite et destinées notamment à rétablir l'équilibre sur le marché de l'emploi.

Les mesures prises par la loi de décembre 2006 visent notamment à promouvoir le maintien dans l'emploi par

- une meilleure anticipation de restructurations économiques et une meilleure gestion des conséquences des restructurations économiques (plan de maintien dans l'emploi),
- des modifications de la législation sur le chômage tendant à assurer une activation précoce des demandeurs d'emploi,
- une révision des mesures en faveur de l'emploi des jeunes,
- une gestion plus adaptée du travail supplémentaire.

Le congé parental

Une **loi du 22 décembre 2006** modifie la législation nationale en matière de congé parental, notamment sur les points suivants :

- Accès à la formation continue de l'entreprise et aux manifestations organisées par l'entreprise pour les salariés en congé parental
- Introduction d'un droit à durée déterminée au congé parental pour les parents d'enfants nés dans la période du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1998
- Assouplissement des dispositions relatives au contrat de travail à durée déterminée

2007 :

Congé individuel de formation et congé jeunesse

Une **loi du 24 octobre 2007** crée un congé individuel de formation, selon lequel les salariés, qui suivent une formation professionnelle continue, ont droit sous certaines conditions à un congé spécial dit « congé individuel de formation ».

Ce congé est destiné à permettre aux travailleurs salariés de participer à des cours, de préparer des examens et d'y participer; de rédiger des mémoires ou d'accomplir tout autre travail en relation avec une formation éligible.

Ce congé est calculé proportionnellement au nombre d'heures investies dans la formation professionnelle continue; le nombre est divisé par 8 pour obtenir le nombre de jours de formation, puis par trois et arrondi à l'unité inférieure. Ce nombre constitue le nombre de jours pouvant être pris en charge par l'Etat luxembourgeois. Le nombre maximum de jours est de 80 pour toute une carrière professionnelle; par tranche de 2 années, le maximum est de 20 jours.

Cette même loi institue aussi un congé-jeunesse dont le but est de soutenir le développement d'activités en faveur de la jeunesse au niveau local, régional et national.

L'octroi du congé-jeunesse doit permettre la participation des jeunes à des stages, journées ou semaines d'études, cours, sessions ou rencontres à l'intérieur du pays et à l'étranger; dont le programme est approuvé par le ministre ayant la Jeunesse dans ses attributions.

Comité permanent du travail et de l'emploi

Une **loi du 21 décembre 2007** modifie les attributions du Comité permanent de l'emploi qui devient Comité du travail et de l'emploi. Il sera désormais aussi une instance de conciliation individuelle.

Temps de travail des routiers

Une **loi du 21 décembre 2007** transposant fidèlement une directive européenne, vient préciser le régime de la durée de travail des travailleurs exécutant des activités mobiles de transport par route.

Réforme ITM

Une **loi du 21 décembre 2007** attribue à l'ITM la mission générale de contribuer au développement d'une culture de prévention et de coopération en matière de conditions de travail englobant la santé, la sécurité et l'hygiène du salarié, ceci dans le cadre du droit du travail dans toutes ses dimensions.

Par ailleurs, cette loi étend les pouvoirs de police de l'inspectorat de l'ITM à tout le personnel d'inspection de l'ITM; cette extension de leurs pouvoirs s'accompagne de la nécessaire fonctionnarisation des inspecteurs et des contrôleurs qui sont désormais tous regroupés sous le terme « Inspectorat de l'ITM ».

De même leurs devoirs sont élargis notamment dans le sens où :

- ses membres ont désormais un devoir de conseil et d'assistance des employeurs et salariés;
- ses membres peuvent se faire assister dans leur travail par des experts agréés externes;
- le directeur de l'ITM peut prononcer des amendes administratives, si suite à une injonction prononcée par un membre de l'Inspectorat, l'employeur n'obtempère pas.

2008 :

Information et consultation des travailleurs

Une **loi du 9 mai 2008** intervient pour modifier les règles en matière d'implication des représentants des travailleurs dans les entreprises, de façon à harmoniser les règles nationales avec les règles européennes.

La loi porte en effet transposition de la Directive 2002/14/CE du Parlement Européen et du Conseil du 11 mars 2002 établissant un cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs.

Ainsi la loi prévoit que la nouvelle procédure d'information et de consultation s'applique aux établissements occupant régulièrement au moins 15 travailleurs liés par contrat de travail.

Statut unique

Une **loi du 13 mai 2008** crée le **statut unique** pour les salariés du secteur privé au Luxembourg. La réforme est historique.

Les principales modifications en droit du travail se résument comme suit.

Indemnité de départ

La nouvelle loi dispose que les indemnités de départ des ouvriers seront adaptées à celles des employés privés pour les anciennetés de service continu de vingt années au moins. Tous les salariés bénéficieront donc du régime actuel des employés privés.

Trimestre de faveur

Les familles de tous les salariés bénéficieront dorénavant du « trimestre de faveur » (attribution au conjoint survivant, voire à la famille d'un salarié du salaire du mois du décès et à l'attribution d'une indemnité égale à trois salaires mensuels), de même que les partenaires au sens de la loi de 2004 précitée.

En cas de pension de survie due au titre de l'assurance pension, celle-ci sera versée à l'employeur à titre de compensation pendant les quatre mois en question.

Heures supplémentaires

Se basant sur l'accord dit PAN de 1999, la nouvelle loi consacre le principe de la compensation des heures supplémentaires par du temps de repos rémunéré à raison d'une heure et demie par heure supplémentaire prestée.

Si cette compensation n'est pas possible (pour des raisons inhérentes à l'entreprise ou parce qu'il n'existe pas de compte épargne temps par exemple) ou si le salarié quitte l'entreprise avant d'avoir pu compenser, l'heure supplémentaire est rémunérée à raison de 140 % qui seront exempts d'impôts et de cotisations sociales.

Cette dernière exemption s'applique tant à la part salariale qu'à la part patronale, cependant les cotisations pour prestations en nature et pour l'assurance dépendance sur l'heure supplémentaire non majorée resteront dues (part salariale et part patronale).

Relations collectives de travail

La nouvelle loi préserve le principe de l'unicité de la convention collective de travail. Toutefois le nouveau texte permet

- soit d'exclure les fonctions d'encadrement et de support non directement liées à l'exécution de l'activité principale de l'entreprise ou du secteur des dispositions contenues dans la convention collective.
- soit de prévoir des conditions divergentes pour les fonctions d'encadrement et de support non directement liées à l'exécution de l'activité principale de l'entreprise ou du secteur concernant les dispositions contenues dans la convention collective.

Création d'un congé pour mandats sociaux

Le chapitre du Code du travail relatif aux congés spéciaux est complété par un nouveau congé pour mandats sociaux.

Ce congé spécial est introduit au profit des salariés pour remplir le mandat :

- de membre d'une chambre professionnelle,
- de membre d'un organe d'une institution de sécurité sociale,
- d'assesseur auprès du Tribunal du travail,
- d'assesseur-assuré et d'assesseur-employeur du Conseil arbitral des assurances et du Conseil supérieur des assurances sociales.

Egalité de traitement entre hommes et femmes dans l'emploi

Une **loi du 13 mai 2008** transpose la directive 76/207/CEE du Conseil relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail et introduit à ce titre un nouveau thème dans le Code du travail.

La loi reprend les deux notions de discrimination directe et indirecte et précise que le principe de l'égalité de traitement implique l'absence de discrimination directe ou indirecte fondée sur le sexe dans les secteurs public et privé, y compris les organismes publics.

Chercheurs : assouplissement de la législation CDD

Une **loi du 19 août 2008 relative aux aides à la formation-recherche ajoute de nouvelles dérogations au régime restrictif des contrats de travail à durée déterminée.**

La loi de 2008 vient expressément ajouter dans le Code du travail deux cas de recours aux CDD : d'un côté, les contrats de travail conclus par l'Université du Luxembourg, les centres de recherche publics (CRP), respectivement le Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques (CEPS) avec des chercheurs ; de l'autre côté, les contrats de formation-recherche conclus par un chercheur en formation avec son établissement d'accueil.

Alors qu'il est de principe que le CDD ne peut, pour un même salarié, excéder 24 mois, deux renouvellements compris, la loi de 2008 introduit une nouvelle durée dérogatoire maximale, selon laquelle les contrats de travail conclus entre les chercheurs en formation et leur établissement d'accueil peuvent avoir une durée totale maximale de soixante mois, deux renouvellements compris, de même que les CDD conclus entre les chercheurs et l'Université du Luxembourg, les CRP ou le CEPS.

Formation professionnelle continue

Une **loi du 19 novembre 2008** amende les articles du Code du travail concernant les plans de formation professionnelle continue des entreprises. En dehors d'amendements de nature plutôt technique, la loi

modifie surtout les deux procédures de demande, l'approbation et le bilan et cela dans un esprit de simplification administrative.

Toujours dans un esprit de simplification administrative, le montant du bilan de formation est fixé à 75.000 euros et la loi abandonne la limite de l'investissement de 0,5 % de la moyenne de la masse salariale des trois exercices précédents.

Formation professionnelle initiale

La **loi du 19 décembre 2008** portant réforme de la formation professionnelle engage une révision en profondeur du système de formation professionnelle luxembourgeois, aussi bien dans la formation initiale que dans l'apprentissage tout au long de la vie.

Elle a pour but de réorganiser les différents types de formation professionnelle afin d'apporter une réponse aux problèmes actuels, à savoir :

- l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle en vue d'une qualification plus adaptée pour les jeunes ;
- un meilleur accès à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- la diminution du taux d'échec scolaire et du nombre de jeunes quittant l'école sans diplôme.

Par conséquent, le nouveau système vise à permettre à tout apprenant d'y entrer à toutes les époques de sa vie professionnelle en vue d'acquérir une formation, de la compléter, de la parfaire. Cette approche implique à l'avenir d'orienter la formation professionnelle sur l'acquisition de compétences, et non plus seulement sur l'acquisition des savoirs.

Par ailleurs, cette loi introduit le concept de la validation des acquis pour les certificats et diplômes de l'enseignement secondaire technique, les brevets de niveau supérieur à l'enseignement secondaire technique et le brevet de maîtrise.

2009 :

Chômage partiel

Une **loi du 17 février 2009** modifie les dispositions du Code du travail relatives à l'indemnisation du travailleur en cas de chômage partiel.

Cette loi prévoit que par dérogation au régime normal l'indemnité de compensation, versée par l'employeur au cours des années 2009 et 2010, est entièrement remboursée par l'Etat.

La réduction de la durée de travail peut excéder par mois cinquante pour cent de la durée de travail sans pouvoir dépasser en fin d'année cinquante pour cent de la durée légale ou conventionnelle du temps de travail des salariés concernés correspondant à six mois de l'année en cours.

Le gouvernement a également introduit la majoration du taux d'indemnisation des heures de chômage partiel à 90 % en cas de participation du salarié à une mesure de formation ou de rééducation professionnelle.

Congé linguistique

Une **loi du 17 février 2009** crée un congé linguistique destiné à permettre aux salariés de toutes nationalités de participer à des cours de langue luxembourgeoise.

Ce congé linguistique a pour vocation de constituer un volet supplémentaire du congé individuel de formation.

Rétablissement du plein emploi

Une **loi du 3 mars 2009** introduit des mesures tendant au rétablissement du plein emploi dans le Code du travail.

La loi régit l'intervention de l'Etat dans l'organisation et le financement d'initiatives prises par les employeurs en matière de lutte pour l'intégration des demandeurs d'emploi difficiles à insérer ou réinsérer sur le marché du travail, et ce indépendamment de la situation conjoncturelle.

Peut bénéficier d'une telle mesure, un demandeur d'emploi, sans emploi, sans distinction d'âge,

- qui n'est pas engagé dans les liens d'un contrat de travail ou d'apprentissage, respectivement qui ne suit pas de mesure active en faveur de l'emploi au plus tard après six mois d'inscription à l'Administration de l'emploi ;
- qui n'est pas engagé dans les liens d'un contrat de travail ou d'apprentissage le premier jour ouvrable suivant la fin d'une mesure active en faveur de l'emploi.

Congé d'accompagnement

Une loi du 16 mars 2009 introduit un congé spécial d'accompagnement des personnes en fin de vie dans le Code du travail.

Cette loi est davantage explicitée dans la partie qui suit.

Implication des travailleurs dans la société coopérative européenne

Une **loi du 18 mars 2009** transposant la directive 2003/72/CE du Conseil du 22 juillet 2003 complétant le statut de la société coopérative européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs, fixe les règles relatives à l'implication des travailleurs dans la société coopérative européenne et introduit ces règles dans le code du travail.

II. Droit de la sécurité sociale

2004-2005

Assurance dépendance

Une **loi du 30 avril 2004** autorise le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies

dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit.

Une loi du 23 décembre 2005 intègre dans la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique de façon explicite le thème particulièrement important de la qualité des aides et soins, mettant l'accent non seulement sur le contrôle mais aussi sur l'aspect de la promotion de la qualité des aides et soins tant dans le chef des soignants professionnels que pour les aidants informels.

Pour ce qui est de l'accès aux prestations, la loi introduit une certaine flexibilisation.

Quant à la détermination des prestations requises, le projet de loi précise les différentes étapes à respecter ainsi que les pièces nécessaires et les documents utilisés aux différents stades de la procédure.

Concernant les relations avec les prestataires d'aides et de soins, la loi prévoit la conclusion de conventions-cadres, négociées par l'Union des caisses de maladie avec l'organisme représentant les prestataires et s'adressant respectivement aux réseaux agissant dans le cadre du maintien à domicile, aux établissements d'aides et de soins à séjour continu et aux établissements d'aides et de soins à séjour intermittent.

Revenu minimum garanti

La loi du 8 juin 2004 a deux objectifs principaux :

- insérer dans la législation nationale sur le revenu minimum garanti plusieurs mesures retenues dans le plan d'action national de lutte contre l'exclusion sociale, notamment la possibilité pour le service national d'action sociale d'établir pour les personnes concernées « un bilan de compétences professionnelles et sociales, assorti d'un avis d'orientation ».
- amender la même législation compte tenu des expériences acquises par l'application de la loi du 29 avril 1999.

Partenariat

La **loi du 9 juillet 2004** a créé le statut légal de partenaire et a octroyé aux personnes liées par un partenariat des droits similaires aux personnes mariées dans certains domaines, notamment en matière de sécurité sociale.

Ainsi par exemple le bénéfice de l'assurance obligatoire et de l'assurance volontaire s'étend au partenaire.

Incapacité de travail

Afin de permettre, d'une part, de maintenir un maximum de salariés sur le marché du travail moyennant le reclassement sur un autre poste de travail ou dans une autre entreprise, et, d'autre part, de garantir une protection sociale adéquate des salariés incapables d'exercer leur

dernier poste de travail, le législateur a instauré une procédure de réinsertion professionnelle par la loi du 25 juillet 2002.

Afin de remédier à certaines insuffisances de cette loi, le législateur est intervenu par deux lois :

- la loi du 21 décembre 2004 modifiant 1. le Code des assurances sociales ; 2. la loi modifiée du 24 mars 1989 sur le contrat de travail ;
- la loi du 1^{er} juillet 2005 modifiant 1. la loi du 25 juillet 2002 concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle, 2. le Code des assurances sociales, 3. la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail, 4. la loi modifiée du 21 février 1976 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Administration de l'emploi et portant création d'une Commission nationale de l'emploi, 5. la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds de chômage ; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet, 6. la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauche de chômeurs.

Les éléments clés de la réforme sont les suivants :

- Extension et anticipation du contrôle médical avec une finalité d'orientation précoce de l'assuré malade
- Limitation du droit à l'indemnité pécuniaire de maladie à 52 semaines sur une période de référence de 104 semaines précédant la dernière incapacité de travail
- Maladie du salarié au moment de la cessation de son affiliation : introduction d'une période de stage de 6 mois pour bénéficier du maintien du droit à l'indemnité pécuniaire de maladie
- Amélioration de la protection sociale des travailleurs reconnus incapables d'occuper leur dernier poste de travail pour des raisons de santé, d'infirmité ou d'usure, mais qui ne se voient pas accorder le statut d'invalidé.

Assurance accident

La **loi du 21 décembre 2004** permet une harmonisation des régimes de l'indemnité pécuniaire payée en matière d'assurance accident avec celui de l'assurance maladie.

La limite d'indemnisation se situe dans une période de référence de 104 semaines et est dès lors uniformément fixée au total à cinquante-deux semaines. Sont concernées l'ensemble des périodes d'incapacité de travail d'origine quelconque (maladie, accident de travail ou accident non professionnel).

Le régime de la rente en cas d'incapacité de travail totale ou partielle est greffé sur cette période de référence avec l'atténuation que le début du paiement de cette rente peut se situer au plus tôt à la 13^{ème} semaine consécutive à l'accident.

Par analogie au système applicable en matière d'indemnité de maladie, le bénéfice de la rente plénière exclut la conservation légale ou conventionnelle de la rémunération.

La rente accident pour incapacité de travail partielle, destinée à réparer les suites causales dues à l'accident, peut être cumulée avec une rémunération complémentaire ou avec un revenu de remplacement.

2006 :

Désindexation de certaines prestations

La loi du 27 juin 2006 adaptant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et des traitements désindexe les prestations versées par la Caisse nationale des prestations familiales (CNPF) ainsi que le forfait d'éducation.

Leur adaptation ne se fera dorénavant plus à travers «l'index», mais sur base de décisions politiques se traduisant par une modification législative.

Avant cette adaptation, les montants en question étaient déterminés par référence à l'indice cent du coût de la vie rattaché à la base de l'indice 1948. Les montants variaient dès lors en fonction de cet indice dans la mesure et suivant les modalités applicables aux traitements des fonctionnaires de l'Etat.

2007 :

Mesures fiscales et boni pour enfant

Une loi du 21 décembre 2007 prévoit notamment l'abolition des classes d'impôt pour enfants. Les modérations d'impôt pour enfant sont, pour les enfants qui ouvrent droit aux allocations familiales, payées sous forme de bonis pour enfants (922,5 euros par an et par enfant) par la Caisse nationale des prestations familiales quel que soit le revenu imposable des personnes dans le ménage desquels l'enfant vit.

Le boni pour enfant est fixé à 922,5 € par an. Il est versé au cours de l'année d'imposition à laquelle il se rapporte.

Le règlement grand-ducal du 19 décembre 2008 fixant les modalités de paiement du boni pour enfant à partir de l'année 2009, prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2009, le boni pour enfant est versé par tranches mensuelles de 76,88 € par enfant pour chaque mois au cours duquel l'enfant bénéficiaire ouvre droit aux allocations familiales intégrales. Pour l'année de la naissance, le boni est versé à compter du 1^{er} janvier nonobstant le fait que l'enfant n'ouvre droit aux allocations familiales qu'à compter du mois de naissance.

2008 :

Assiette de cotisation pour l'indemnité pécuniaire de maladie

Un règlement grand-ducal du 16 décembre 2008 fixe l'assiette de cotisation pour l'indemnité pécuniaire de maladie.

Il prévoit que les compléments et accessoires qui rentrent dans l'assiette de cotisation pour l'indemnité pécuniaire de maladie sont l'ensemble des éléments de rémunération payables mensuellement en espèces dont le montant est susceptible de variation, à l'exception des majorations prévues par les dispositions conventionnelles, légales ou réglementaires.

Les rémunérations en nature sont mises en compte suivant la valeur fixée en application de la législation relative à l'impôt sur le revenu et des mesures d'exécution prises par l'administration fiscale.

2009 :

Chèque-service accueil

Un règlement grand-ducal du 13 février 2009 institue le « chèque-service accueil ». Dans le domaine de l'accueil éducatif extrascolaire, il est institué un dispositif de gratuité partielle et de participation financière parentale réduite favorisant l'accès des bénéficiaires à des prestations éducatives professionnelles, désigné ci-après par le terme « chèque-service accueil ».

Le chèque-service accueil s'adresse à tous les enfants de moins de 13 ans ou n'ayant pas quitté l'enseignement fondamental et qui résident sur le territoire du Grand-duché de Luxembourg.

Soins palliatifs et congé d'accompagnement

Une loi du 16 mars 2009 relative aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie, a institutionnalisé le droit aux soins palliatifs et crée un congé pour l'accompagnement des personnes en fin de vie.

Grâce à ce congé spécial pour l'accompagnement d'une personne en fin de vie, désigné ci-après par « congé d'accompagnement », toute personne peut s'abstenir de travailler afin de rester au chevet d'un de ses proches qui souffre d'une maladie grave en phase terminale.

La loi a limité ce congé à la maladie grave d'une des personnes suivantes :

un parent au premier degré en ligne directe ascendante ou descendante, c'est-à-dire ses père et mère ou ses enfants ;

un parent au second degré en ligne collatérale, c'est-à-dire ses frère et sœur ;

son conjoint ou partenaire au sens de l'article 2 de la loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats,

2.2. Statut unique

Introduction

Par la loi du 13 mai 2008 a été décidée l'introduction du statut unique pour tous les salariés tant du secteur privé que du secteur public, hormis les fonctionnaires et

employés publics, qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

Le statut unique est une réforme sociale importante revendiquée par l'OGBL depuis de longues années qui permet de supprimer enfin le clivage entre les ouvriers et les employés privés, entre les cols bleus et les cols blancs. Cette réforme proposée dans le cadre de la réunion tripartite du 19 avril 2006 et votée par la Chambre des députés en date du 29 avril 2008 apporte l'égalité devant la loi de tous les salariés du secteur privé en supprimant en droit du travail la différenciation entre « employés privés » et « ouvriers ».

Pour les salariés, la généralisation de la continuation de la rémunération en cas de maladie et la création d'agences multifonctionnelles au service des assurés constituent un progrès réel.

Le statut unique apporte un avantage compétitif à l'économie du pays en abaissant le niveau général des cotisations sociales. Il a conduit également à la création d'une seule chambre professionnelle des salariés de droit privé, la Chambre des salariés, et vers une composition unique des assesseurs salariés auprès du tribunal du travail. En outre, l'application de cette nouvelle législation aura comme conséquence une simplification administrative aussi bien pour les employeurs que pour les différentes institutions de la sécurité sociale.

La fusion des caisses de maladie et celle des caisses de pension permettra d'abolir des doubles emplois et lourdeurs administratives et mènera progressivement à une modernisation et une plus grande efficacité au niveau de la gestion administrative.

Nouvelles structures

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les organismes et structures suivants créés dans le cadre de cette réforme historique ont démarré leurs activités :

- La **Caisse nationale de santé (CNS)** a repris les activités des différentes caisses de maladie du secteur privé fusionnées et mis en place des procédures révisées relatives à ses diverses missions. En dehors de la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle, qui va être complétée dès la constitution du nouveau comité directeur suite aux élections sociales de novembre 2008, une priorité particulière a été donnée à l'accueil et à l'information des assurés, qui pourront désormais se rendre dans les 18 agences locales de la nouvelle « Gesondheetskeess ». La CNS sera dotée de la compétence générale pour l'assurance maladie-maternité et l'assurance dépendance.
- La **Caisse nationale d'assurance pension (CNAP)** regroupe les activités des anciennes caisses de pension socioprofessionnelles. Elle administrera également le fonds de compensation qui sera cependant maintenu comme une entité juridique distincte.
- La nouvelle **Chambre des salariés** a tenu sa réunion constitutive à Remich le 5 janvier 2009.

- Les élections pour les **délégations uniques du personnel** (ouvriers et employés) ont eu lieu le 12 novembre 2008 et les délégations ont été constituées de façon à tenir compte du statut unique.
- La **Mutualité des employeurs** s'est constituée et assure depuis le 1^{er} janvier 2009 sa mission dans le cadre de la continuation de la rémunération, et ceci en étroite collaboration avec le Centre commun de la sécurité sociale. Les taux de cotisation des employeurs affiliés ont été fixés suivant les différents niveaux d'absentéisme constatés dans les entreprises.

Ce qui a changé pour les salariés — quelques exemples

La généralisation de la continuation de la rémunération en cas d'incapacité de travail

D'après la nouvelle loi, le salarié incapable de travailler a droit au maintien intégral de son salaire et autres avantages résultant de son contrat de travail jusqu'à la fin du mois de calendrier au cours duquel se situe le soixante-dix-septième (77^e) jour d'incapacité de travail pendant une période de référence de 12 mois de calendrier successifs. De ce fait, la durée réelle de la continuation de la rémunération peut varier entre 77 et 107 jours.

L'indemnité pécuniaire de maladie

Une fois la période de la continuation de la rémunération par l'employeur terminée, la Caisse nationale de santé (CNS) fixera et versera l'indemnité pécuniaire de maladie. Celle-ci devra correspondre à la rémunération touchée pendant la période de conservation de la rémunération payée par l'employeur. La base de calcul retenue est l'assiette cotisable pour prestations en espèces. La base comprend notamment tous les éléments payables mensuellement en espèces, à l'exception de la rémunération des heures supplémentaires, du 13^e mois, etc. En attendant qu'elle reçoive la déclaration par l'employeur des éléments servant au calcul de l'indemnité pécuniaire, la CNS accorde à la fin de chaque mois une avance appropriée.

La rémunération des heures supplémentaires

En principe, les heures supplémentaires sont compensées par du temps de repos à raison d'une heure et demie par heure supplémentaire prestée.

Par ailleurs, la législation introduit la possibilité de comptabiliser les heures supplémentaires sur un compte épargne temps dont les modalités peuvent être fixées par convention collective ou tout autre accord entre partenaires sociaux.

Si pour des raisons inhérentes à l'organisation de l'entreprise, la compensation des heures supplémentaires par du repos n'est pas possible ou si le salarié quitte l'entreprise avant d'avoir récupéré les heures supplémentaires prestées, ces heures seront rémunérées à raison de 140 %. Les heures supplémentaires rémunérées en espèces sont exemptées d'impôts et de cotisations

sociales à l'exception des cotisations pour prestations en nature et pour l'assurance dépendance sur l'heure supplémentaire non majorée qui resteront dues (part salariale et part patronale). En janvier 2009, la somme de ces cotisations retenues à la source par l'employeur était pour les employés de 1,65 % et pour les ouvriers de 3,75 %. A partir du 1^{er} janvier 2014, c-à-d après une période transitoire de 4 ans, ces taux seront identiques pour les salariés du type « employé » et pour ceux du type « ouvrier ». A partir de cette date, les employeurs n'indiqueront plus dans leurs déclarations à la sécurité sociale quels salariés exercent une activité manuelle.

Si dans le cadre d'une convention collective de travail des dispositions plus favorables pour la rémunération des heures supplémentaires que celles prévues par la loi sont en vigueur dans une entreprise, ces dispositions resteront d'application.

L'indemnité de départ

A partir du 1^{er} janvier 2009, tous les salariés bénéficient du régime ancien des employés privés (voir tableau ci-dessous).

Ancienneté	Tous les salariés à partir du 01-01-2009	Ancien régime ouvrier
Après 5 années de service	1 mois de salaire	1 mois de salaire
Après 10 années	2 mois de salaire	2 mois de salaire
Après 15 années	3 mois de salaire	3 mois de salaire
Après 20 années	6 mois de salaire	3 mois de salaire
Après 25 années	9 mois de salaire	3 mois de salaire
Après 30 années	12 mois de salaire	3 mois de salaire

Taux de cotisation à la sécurité sociale

Salariés du type « ouvrier »

Pour les salariés du type « ouvrier », le taux global des cotisations retenues du salaire par l'employeur pour l'assurance maladie ne baissera pas en 2009, 2010 et 2011 en raison du statut unique. Le pourcentage total retenu pour l'assurance maladie s'élève au 1^{er} janvier 2009, comme en 2008, à 5,05 %, le taux pour l'assurance pension à 8 % et le taux pour l'assurance dépendance à 1,40 %. Le total retenu pour l'assurance maladie passera à 3,95 % le 1^{er} janvier 2012, à 3,45 % le 1^{er} janvier 2013 et à 2,95 % le 1^{er} janvier 2014, sauf si les taux étaient augmentés à l'avenir.

Salariés du type « employé »

Pour les salariés du type « employé », les taux des cotisations retenues du salaire par l'employeur à partir du 1^{er} janvier 2009 sont les suivants : assurance maladie 2,95 %, assurance pension 8 % et assurance dépendance 1,40 %. Comme le taux de la cotisation pour indemnités pécuniaires (prestations en espèces) retenue du salaire par l'employeur est passé de 0,10 % à 0,25 % le 1^{er} janvier 2009, les anciens employés verront leur salaire semi-net diminuer de 0,15 % à partir de janvier 2009.

La surprime pour l'assurance maladie retenue du salaire du salarié du type « ouvrier » par rapport à celui du type « employé » (2,10 % en 2009, 2010 et 2011 ; 1 % en 2012 ; 0,5 % en 2013 et 0 % à partir du 1^{er} janvier 2014) est destinée à la Mutualité des employeurs. Le salaire semi-net des anciens ouvriers augmentera donc graduellement de 2,10 %. A partir du 1^{er} janvier 2014, il n'y aura plus aucune différence de traitement des anciens ouvriers et des anciens employés. Cette différenciation administrative pour raisons d'assurance maladie disparaîtra entièrement à cette date.

Conventions collectives de travail (CCT) : période de transition

Une période de transition de 4 ans s'applique à toutes les conventions collectives conclues après l'entrée en vigueur de la loi sur le statut unique et avant le 31 décembre 2013. Pendant cette période, les partenaires sociaux peuvent décider de conclure une convention collective pour les salariés du type « ouvrier » et pour les salariés du type « employé ». Toutes les conventions collectives conclues avant le 1^{er} janvier 2009 resteront en vigueur de manière inchangée.

2.3. Comité de coordination tripartite

2004-2005 : débat sur la compétitivité

La première réunion du Comité de coordination tripartite de la période 2004-2008 a lieu le 11 février 2004. Elle traite notamment le Plan d'action national en faveur de l'emploi, ainsi que le Plan de compétitivité luxembourgeois (qui devait être finalisé pour fin février 2004, conformément aux accords de Lisbonne). Dans ce cadre, les partenaires sociaux conviennent de mettre en place un comité d'accompagnement pour l'élaboration d'un plan action national, rassemblant des membres de la tripartite et d'autres structures, dont l'Université de Luxembourg. Un « comité ad hoc » commun de la Chambre de Travail et de la Chambre des Employés Privés est créé afin d'assister et de conseiller les représentants salariaux au sein du comité d'accompagnement. En outre, la tripartite mandate comme expert externe Lionel Fontagné, professeur en sciences économiques à l'Université Paris I, afin d'élaborer un rapport sur la compétitivité du modèle luxembourgeois.

Autre sujet à l'ordre du jour : l'application des accords Kyoto en vue de la réduction de certains gaz de serre, qui est plus amplement discutée lors de la réunion suivante de la tripartite, le 1^{er} mars 2004.

Les travaux du Comité de coordination tripartite reprennent après les élections de juin 2004 et la constitution du nouveau gouvernement CSV/LSAP. Le rapport du Professeur Fontagné est présenté au public en date du 30 novembre 2004 par le nouveau ministre de l'Economie, Jeannot Krecké, c'est-à-dire avant qu'il soit présenté au Comité de coordination tripartite. Les syndicats OGBL, LCGB et CGFP critiquent cette manière de

procéder dans un communiqué de presse commun. Le rapport Fontagné est discuté dans le cadre d'une nouvelle réunion de la Tripartite le 15 décembre 2004. L'OGBL salue à l'occasion que le rapport accorde d'une part au Luxembourg de partir d'un fondement plutôt solide et lui prévoit d'assez bonnes perspectives pour l'avenir, d'autre part qu'il réclame une augmentation substantielle des investissements publics dans la recherche et une revalorisation de la formation à tous les niveaux. L'OGBL ne peut cependant qu'adopter une position critique par rapport aux propositions du rapport mettant en cause l'indexation des salaires, le niveau du salaire social minimum et l'évolution salariale au Luxembourg, mais aussi par rapport à la présentation de l'évolution de la productivité, qui s'appuie excessivement sur des considérations de court terme.

Au lendemain d'une deuxième réunion du Comité de coordination (en session restreinte) autour du rapport Fontagné le 3 février 2005, l'OGBL et le LCGB présentent leur rapport commun « Pour un modèle social sans faille », élaboré en collaboration avec la Chambre de Travail et la Chambre des Employés Privés. Cette contribution syndicale au débat sur la compétitivité vise à « relativiser, mettre en perspective et corriger quelques observations ou affirmations fortes du rapport Fontagné qui attribuent au salariat et à certains mécanismes sociaux, pierres angulaires du modèle social luxembourgeois, un rôle déterminant dans la perte apparente de compétitivité, dont il est fait constat ».

Une réunion restreinte supplémentaire du Comité de coordination sur la compétitivité a lieu le 20 avril 2005. En vue de cette réunion, l'OGBL et le LCGB présentent des pistes de réflexion dans une lettre commune au ministre Jeannot Krecké. Ces pistes mettent l'accent sur la cohésion sociale, la qualité de l'emploi, la sécurité de l'emploi comme partie intégrantes de la compétitivité du pays, sur le besoin d'investir dans l'éducation, l'innovation, la recherche et la protection de l'environnement, ainsi que d'inclure l'optique de la Grande Région dans toutes les mesures à prévoir à ce niveau.

Vu la multiplication des réunions de la Tripartite, le président de l'OGBL souligne lors de son discours du 1^{er} mai 2005 que la tripartite doit rester un instrument de crise, comme l'était son objectif aux débuts, et qu'elle ne doit pas être mutée en instrument de gestion ou d'administration et, surtout pas, en cabinet fantôme.

Les débats sur la compétitivité se concluent avec l'adoption du Plan national pour l'innovation et le plein emploi, que le gouvernement luxembourgeois soumet à l'Union européenne le 21 novembre 2005, après avoir été discuté avec les partenaires sociaux dans le cadre d'une nouvelle réunion de la Tripartite, le 31 octobre 2005. Préparant cette réunion lors de sa session de rentrée du 13 septembre 2005, le Comité national de l'OGBL met l'accent sur le besoin d'une politique industrielle orientée vers l'avenir qui mise sur des produits de haute qualité, sur l'investissement dans les connaissances et le savoir-

faire, la politique énergétique, les réformes nécessaires pour remédier aux lacunes sociales, l'amélioration de la qualité de l'emploi et la préparation à des nouvelles formes de travail. Au niveau de la politique de l'emploi, l'OGBL propose une intervention à trois niveaux: 1) l'amélioration des droits de cogestion pour les délégués du personnel, 2) la création de nouveaux instruments pour sauvegarder les emplois, et pour rendre les transitions plus sociales et plus humaines (maintien de l'emploi), 3) une révision de la législation sur les licenciements collectifs.

2005-2006 : un compromis difficile

Si le Premier ministre a cru constater un « large consensus » au niveau des partenaires sociaux à l'occasion de la réunion du Comité de coordination tripartite du 31 octobre 2005, l'OGBL s'est cependant montré très critique par rapport aux mesures de rigueur budgétaire proposées, jugeant qu'elles entraîneraient des détériorations dans le domaine social. Jean-Claude Juncker avait déjà fixé la donne lors de sa déclaration du 12 octobre 2005, où il mettait en question le système de l'indexation automatique, évoquant l'instauration d'une tranche indiciaire maximale fixée à deux fois le salaire social minimum, appelait à une politique salariale modérée et prévoyait un retrait possible de l'Etat du financement des assurances sociales. Les organisations patronales emboîtent le pas et ressortent leurs attaques quasi traditionnelles contre le système indiciaire et l'adaptation du salaire social minimum et des rentes et pensions. Face à ces attaques, le Comité national de l'OGBL décide le 15 novembre 2005 de lancer une campagne d'information sous le titre « Touche pas à notre modèle social ».

La Tripartite se réunit de nouveau le 18 novembre 2005 pour se consacrer à la politique de l'emploi, le ministre François Biltgen y présente une première ébauche du paquet des mesures qui seront reprises plus tard sous forme du projet de loi « 561 I ». Lors d'une troisième réunion, le Premier ministre intervient sur l'état des finances publiques, estimant que le budget de l'Etat central présente un déficit de 1,2 milliard d'euros.

Après cette réunion, le gouvernement procède à des rencontres bilatérales avec les partenaires sociaux, au lieu d'un nouveau round à l'immédiat de la Tripartite. Dans ce cadre, l'OGBL rencontre les membres du gouvernement le 20 février 2006. Il ressort des discussions que le gouvernement projette de réduire le déficit du budget de l'Etat en majeure partie par le biais d'une réduction du budget social. L'OGBL s'oppose à cette logique, tout en regrettant l'absence de chiffres concrets de la part du gouvernement, et souligne au contraire qu'il importe de mieux contrôler la politique budgétaire et financière tout aussi bien du côté des recettes que du côté des dépenses. Il réaffirme à l'occasion son point de vue que les propositions du gouvernement concernant l'indexation, l'ajustement des pensions, l'allocation familiale sont inacceptables du fait qu'elles ne sont pas socialement

équitables, et se prononce également contre l'idée avancée d'un gel des salaires dans le secteur public, estimant que cette mesure aurait inévitablement des répercussions sur le secteur privé. L'OGBL présente des propositions concrètes en vue de consolider les finances publiques, dont l'abolition du plafond de cotisation au niveau des assurances sociales et la création de taxes spécifiques sur l'alcool et le tabac.

L'accord tripartite est finalisé lors de trois réunions consécutives du Comité de coordination les 14, 18 et 19 avril 2006. Le compromis adopté dans la soirée du 19 avril prévoit notamment :

- Une application décalée des tranches indiciaires pour la période 2006-2009. Les propositions gouvernementales et patronales visant l'introduction d'une tranche indiciaire maximale et d'un décalage définitif de l'application de l'indice sont rejetées; aucune tranche indiciaire ne sera perdue.
- Des mesures en faveur de la maîtrise des prix, dont une politique prudente au niveau des prix administrés.
- La désindexation des prestations familiales et du forfait éducation, sous condition que le gouvernement élabore un système de crédits d'impôts, remplaçant le mécanisme des abattements fiscaux existants.
- Le report et l'échelonnement de l'ajustement des rentes et pensions, au lieu d'une suppression pure et simple du mécanisme d'adaptation.
- L'augmentation de la cotisation de l'assurance-dépendance de 1 % à 1,4 % au 1^{er} janvier 2007, un nouveau tour de négociations en vue du financement de l'assurance étant prévu pour fin 2009.
- L'augmentation du taux de l'impôt de solidarité de 2,5 % à 3,5 % pour les personnes physiques et de 4 % à 5 % pour les collectivités au 1^{er} janvier 2007.
- L'augmentation du salaire social minimum sur base de l'évolution salariale globale au 1^{er} janvier 2007.
- Des propositions en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi, à discuter au sein du Comité permanent de l'Emploi.
- L'introduction du statut unique pour tous les salariés du secteur privé.
- Des mesures en faveur du logement, dont la proposition de conclure des « pactes logement » avec les communes.

Le Comité national adopte l'accord en session extraordinaire le 24 avril 2006 avec 52 voix pour, 26 contre et 7 abstentions. Les partenaires sociaux signent l'accord conclu en date du 28 avril 2006.

2006-2008 : les suites de l'accord tripartite

— Maintien dans l'emploi

Le projet de loi 5611, censé mettre sur route sous forme d'une loi « omnibus » une partie des mesures de l'accord du 28 avril 2006, met en place des dispositions pour négocier des plans de maintien dans l'emploi dans le cas d'un constat de cinq licenciements pour des raisons non inhérentes à la personne du salarié au cours d'une période de référence de trois mois, respectivement de huit licenciements au cours d'une période de référence de six mois au sein d'une même entreprise. Ceci répond à des propositions concrètes de l'OGBL, développé lors du Comité national du 13 septembre 2005. Suite aux fermetures et licenciements collectifs chez WSA, Villeroy & Boch et TDK, l'idée du « maintien de l'emploi » est en particulier propagée lors du « Tour de Solidarité » de l'OGBL avec les victimes de licenciements collectifs, qui a lieu les 16, 17, 20 et 22 mars 2006. A l'occasion de ce tour, des délégations de l'OGBL visitent les salariés de TDK et de Villeroy & Boch, la zone d'activité du Syrdall, à Munsbach, Contern, Grevenmacher, Wiltz, les bâtiments administratifs Luxair et Cargolux au Findel et le quai RGTR à la Gare de Luxembourg.

L'OGBL reste cependant sur sa faim quant au dispositif retenu dans la loi du 22 décembre 2006. Des exigences plus contraignantes envers les employeurs font défaut dans le texte de la loi, qui ne prévoit aucune obligation à négocier, et se limite au lancement de discussions suite à une simple invitation de la part du Comité de conjoncture. L'OGBL demande en outre la centralisation des informations des licenciements économiques auprès du Comité de conjoncture, qui devra être doté du personnel nécessaire, pour l'ensemble des entreprises, y compris celles qui occupent moins de 15 salariés. L'OGBL regrette enfin que la loi du 22 décembre 2006 ne retienne ni une procédure de gestion anticipative des restructurations, ni un véritable audit d'ordre social, alors que ces deux points faisaient partie des conclusions du comité de coordination tripartite.

— Modifications sur la législation du chômage

Dès avant même le dépôt du projet de loi 5611 le 18 septembre 2006, le Comité national de l'OGBL critique les dispositions prévues au niveau de la législation du chômage lors de sa réunion du 11 septembre 2006. L'OGBL constate que le projet de loi ne change pas fondamentalement le rôle de l'ADEM. Si la notion du « plan individuel » pour aider le chômeur à trouver un emploi a été retenue, le projet de loi ne contient cependant pas de propositions positives ou incitatives; au contraire, la seule disposition y relative tend à renforcer les pressions de l'ADEM sur les chômeurs. En ce qui concerne le chômage des jeunes, plus particulièrement celui des jeunes qui quittent l'école sans diplôme, le projet de loi 5611 prévoit même des nettes dégradations. Ainsi, les jeunes sortant de l'école n'ont plus droit à l'indemnité de chômage; le régime du « chômage des

jeunes» est carrément aboli dans la première version du projet. Si les jeunes ont la chance d'être inscrits dans une mesure en faveur de l'emploi (contrat d'initiation à l'emploi), rémunérée à 80 % du salaire social minimum non qualifié (contre 100 % plus une éventuelle prime de mérite dans l'ancien régime), ils ne bénéficieront à la sortie plus d'une indemnisation immédiate, mais seront soumis à un délai de carence de six mois.

Suite à ces dégradations prévues, plusieurs organisations de jeunesse, dont l'OGJ, signent un appel commun demandant le retrait immédiat du projet de loi 5611, qui est publié le 12 octobre 2006. Sur l'initiative de l'OGBL, une rencontre avec les organisations de jeunesse UNEL, Life, Jonk Gréng, JSL et Infoladen Schrëibs a lieu pour discuter d'une campagne commune à ce niveau. Cette réunion mène à la mise en place du collectif «Stopp de 5611!», qui est présenté au public dans le cadre d'une conférence de presse commune le 26 octobre 2006. Une vaste campagne d'information est lancée avec la distribution de tracts dans les zones piétonnes et lors de la Foire de l'Etudiant, des affiches et la mise en route d'un site web commun.

La pression exercée par cette campagne relayée par les médias et les négociations au sein du Comité permanent de l'emploi contribuent à ce que le ministre du travail et de l'emploi cède en partie, et accepte de laisser tomber le délai de carence de six mois et l'abolition du régime du chômage des jeunes prévus dans le projet de loi initial. Néanmoins, l'OGBL regrette que le gouvernement ne soit pas prêt à prévoir une rémunération égale à 100 % du SSM pour les bénéficiaires des mesures en faveur de l'emploi, ainsi que des lacunes subsistent au niveau des «conventions d'activation individualisées», notamment l'absence de recours pour le chômeur si l'ADEM ne se tient pas aux engagements pris dans la convention. Les étudiants et les élèves du pays partagent le point de vue de l'OGBL quant à l'insuffisance des concessions de la part du ministre Biltgen, et demandent le retrait complet du projet de loi à l'occasion d'une journée de grève largement suivie, le 17 novembre 2006. Malgré l'ampleur de ce mouvement et les critiques de l'OGBL, réitérées à l'occasion de la réunion du Comité national du 19 décembre 2006, le projet de loi est adopté dans sa version amendée par la Chambre des Députés le 20 décembre 2006.

— Indexation des salaires

Suite à la modulation de l'échelle mobile des salaires décidée dans l'accord tripartite et mise en route par la loi du 27 juin 2006, la tranche indiciaire due au 1^{er} août 2006 est reportée au 1^{er} décembre 2006, celle due au 1^{er} décembre 2007 est versée le 1^{er} mars 2008, enfin la tranche venant à échéance le 1^{er} janvier 2009 n'est payée qu'au 1^{er} mars 2009.

En même temps, il s'est montré assez rapidement que les chiffres avancés par le gouvernement lors des négociations de la tripartite furent bien trop pessimistes, que l'économie luxembourgeoise affiche des taux de crois-

sance bien plus favorables que prévus, ce qui contribue à un assainissement rapide des finances publiques. S'y ajoute la recette extraordinaire engendrée par la fusion d'Arcelor avec Mittal Steel, qui amène le gouvernement à ne finalement pas augmenter l'impôt de solidarité, pourtant prévu dans l'accord trouvé au sein du Comité de coordination tripartite. Sans remettre en cause l'accord tripartite, le Comité national de l'OGBL propose par conséquent lors de sa réunion du 11 septembre 2006 de rediscuter du décalage de l'application des tranches indiciaires, sous condition que le contexte économique favorable se stabilise en 2007.

Comme les finances publiques retrouvent une situation d'équilibre en 2007, le Comité national demande le 18 décembre 2007 de verser la prochaine tranche indiciaire au 1^{er} janvier 2009, indépendamment de l'évolution du prix du pétrole (l'accord tripartite avait prévu le versement au 1^{er} mars 2009, si le prix du baril dépasserait les 63 \$), donc la réintroduction de l'automatisme indiciaire. Cette demande est réitérée lors de la réunion du Comité national du 27 mai 2008; le président de l'OGBL, Jean-Claude Reding, ayant auparavant constaté lors de son allocution politique dans le cadre des festivités du 1^{er} mai, «qu'il n'y a dès lors plus de raison pour décaler les tranches indiciaires». Le retour à l'automatisme indiciaire serait d'autant plus nécessaire pour soutenir le pouvoir d'achat des salariés et des retraités. Comme le gouvernement n'est pas prêt à remettre en cause l'application décalée de l'indexation, le Comité national décide lors de sa réunion du 8 juillet 2008 d'organiser pour l'automne une campagne de mobilisation autour de l'indexation et du pouvoir d'achat.

Le 16 juillet 2008, à l'occasion d'un Congrès extraordinaire du Parti Chrétien-Social, le Premier Ministre déclare que «nous ne pouvons pas renoncer aux modulations de l'adaptation automatique des salaires», et prévoit même une continuation de la modulation au-delà de l'échéance 2009, si l'inflation resterait au-delà du seuil de 2 %. L'OGBL exprime son étonnement sur ces déclarations dans un communiqué de presse. Une réunion avec la CGFP, qui a lieu le 2 septembre 2008, montre une convergence de vues entre les deux syndicats représentés au sein du Comité de coordination tripartite sur la question du rétablissement du fonctionnement normal de l'index.

La campagne de mobilisation de l'OGBL pour le rétablissement immédiat de l'index a lieu du 2 au 14 octobre 2008, et comprend notamment des manifestations et tractages devant l'Hôpital de Kirchberg, l'Hôpital Emile Mayrisch à Esch/Alzette, à Belval, dans la zone industrielle de Bertrange, à la gare de Luxembourg, dans la zone piétonne d'Esch/Alzette, ainsi qu'une importante manifestation des syndicats Sidérurgie et Mines et Transformation sur métaux et Garages devant la Chambre des Députés. Le rétablissement du fonctionnement normal de l'automatisme indiciaire est également un des sujets marquants de la campagne pour les élections sociales.

2.4. Conseil économique et social

L'OGBL a continué à siéger au sein du groupe salarial du Conseil économique et social (CES), qui a connu une réforme majeure par l'adoption de la loi du 15 juin 2004, censé adapter les missions du Conseil aux nouvelles réalités socio-économiques.

En effet, une nouvelle précision de ces missions de base s'est imposée en raison de l'intégration européenne, de l'impact grandissant des interférences des décisions des organes supranationaux sur la politique nationale, de l'association des partenaires sociaux au niveau européen aux politiques à travers le dialogue social et le dialogue macroéconomique. Afin de garantir les liens de cohérence entre les démarches entreprises par les représentants socioprofessionnels aux niveaux national et supranational, une concertation structurée entre les délégations luxembourgeoises des enceintes supranationales et le CES a été mise en place. La composition du CES a également été adaptée à l'évolution de la structure socio-économique du pays.

La nouvelle loi précise le rôle du CES au-delà de sa mission première qui est la concertation socio-économique sur le plan national, en consacrant le CES comme enceinte du dialogue social en matière de politique supranationale et comme un des relais du dialogue social européen au niveau national.

Le rôle traditionnel du Conseil économique et social a été précisé et complété, par le centrage accru sur le dialogue social et par l'inscription formelle, dans la loi, de la concertation entre tous les représentants socioprofessionnels impliqués dans le processus consultatif concernant les politiques aux niveaux national et européen. Sont visés :

1. le dialogue social national;
2. l'élaboration d'un avis annuel sur l'évolution économique, sociale et financière du pays;
3. l'accompagnement des différents stades de l'élaboration, par le Conseil de l'Union européenne, des grandes orientations des politiques économiques, élargies depuis 2005 aux lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi;
4. l'élaboration des politiques supranationales et plus particulièrement européennes relevant de la concertation socioprofessionnelle;
5. l'accompagnement du dialogue social européen structuré;
6. l'organisation de la concertation entre les délégations luxembourgeoises des enceintes consultatives supranationales, le comité économique et social de la Grande Région transfrontalière, le conseil consultatif économique et social de l'Union économique Benelux et le comité économique et social européen.

Pendant la période 2004-2008, le CES a finalisé

- 5 avis annuels sur l'évolution économique, sociale et financière du pays

- 5 avis sur l'actualisation annuelle du schéma de pondération de l'indice des prix
- 5 avis annuels sur les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (LDI), respectivement les grandes orientations des politiques économiques
- un avis spécifique sur les comptes épargne-temps (2004)
- un avis spécifique sur l'impôt négatif (2004)
- un avis spécifique sur la proposition de directive du Parlement Européen et du Conseil relative aux services dans le marché intérieur (directive « Bolkestein ») (2006)
- un avis spécifique sur le stress au travail (2006)
- un avis spécifique sur la politique d'immigration et d'intégration active (2006).

Représentants de l'OGBL au CES :

Armand Drews, Alain Kinn, Danièle Nieves, Carlos Pereira, René Pizzaferr, Jean-Claude Reding, André Roeltgen (membres effectifs), Véronique Eischen, Hubert Hollerich, Renata Santini, Romain Daubenfeld, Chantal Boly (jusqu'au 18 avril 2008), Jean-Claude Bernardini (à partir du 18 avril 2008), Nico Clement, Marco Goelhausen (membres suppléants).

Représentations de l'OGBL dans d'autres instances à travers le CES :

Conseil Economique et Social de la Grande Région (CESGR) : Jean-Claude Reding (membre effectif), Nico Clement (membre suppléant). Jean-Claude Reding a assuré la présidence de la délégation luxembourgeoise du CESGR à partir de janvier 2008.

Comité économique et social des communautés européennes (CESE) : Jean-Claude Reding (membre effectif). Conseil Consultatif Economique et Social Benelux : René Pizzaferr (président), Jean-Claude Reding (membre effectif), Nico Clement (membre suppléant).

2.5. Dialogue social interprofessionnel

Charte des Travailleurs handicapés

En date du 20 septembre 2004, l'OGBL, le LCGB et l'UEL (Union des Entreprises Luxembourgeoises) ont signé une charte commune pour promouvoir l'égalité des chances et l'accès à l'emploi des personnes porteuses de handicap.

Dans la charte, l'OGBL, le LCGB et l'UEL soulignent que des sujets clés sont à respecter afin de garantir un succès dans l'emploi des personnes handicapées :

1. bannir les discriminations
2. mettre l'accent sur l'aptitude par opposition au handicap
3. promouvoir l'emploi des personnes handicapées
4. diversifier les solutions pour des approches adaptées
5. mobiliser tous les acteurs de la société

Pour atteindre ces objectifs, la charte prévoit différentes stratégies dont notamment :

- la sensibilisation des responsables de la politique du personnel des entreprises aux droits et à la situation des personnes handicapées ;
- la promotion de l'égalité des chances pour les personnes handicapées dans tous les domaines ;
- la facilitation des échanges d'expériences et la mise en œuvre de stratégies efficaces ;
- le renforcement de la coopération entre tous les acteurs concernés, y compris les pouvoirs publics, et les personnes handicapées elles mêmes.

Convention relative au télétravail

Une convention relative au régime juridique du télétravail a été signée le 21 février 2006 par les syndicats OGBL et LCGB et par l'UEL.

Cet accord constitue l'aboutissement de négociations menées par les partenaires sociaux à la suite de l'accord-cadre sur le télétravail signé le 16 juillet 2002 par les partenaires sociaux européens. L'accord interprofessionnel est conclu en vue de sa déclaration d'obligation générale pour l'ensemble des entreprises luxembourgeoises sur une durée de trois ans. Il présente une définition du télétravail ; souligne le caractère volontaire du télétravail ; définit l'égalité des droits et obligations, des conditions d'emploi et de rémunération, de l'accès à la formation professionnelle continue des télétravailleurs par rapport aux autres salariés en situation comparable ; les modalités de l'organisation du temps de travail ; la fourniture, l'installation et l'entretien des équipements de travail par l'employeur ; le respect de la vie privée du télétravailleur ; les modalités en vue de la protection des données et du droit à l'information du télétravailleur. La convention prévoit en outre une obligation de consultation de la représentation du personnel dans le cas de l'introduction du télétravail ou de modifications à ce niveau.

Convention sur le harcèlement et la violence au travail

L'OGBL a entamé des négociations dès le 2 avril 2007 avec les représentants de l'UEL et du LCGB en vue de transposer l'accord-cadre autonome adopté sur ce sujet dans le cadre du dialogue social interprofessionnel européen. La convention sur le harcèlement et la violence au travail, qui a été adoptée en janvier 2009, fera office de convention interprofessionnelle d'obligation générale et permettra d'améliorer le cadre existant.

Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail

Dans le cadre de la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, l'OGBL a coorganisé en partenariat avec l'Union des Entreprises Luxembourgeoises une série de conférences, d'ateliers et de workshops en date

du 28 avril 2008. L'OGBL y a pris en charge la coordination du workshop « Les jeunes entrants dans la vie professionnelle ».

Plan d'action commun en matière d'égalité hommes-femmes

L'OGBL, le LCGB et l'UEL ont présenté leur projet d'un plan d'action en matière d'égalité hommes-femmes, qui s'étendra sur les années 2009-2012, aux ministres de l'Egalité des chances, de l'Education nationale et du Travail et de l'emploi en date du 11 juillet 2008. Les partenaires sociaux proposent notamment de lancer une étude par les soins du CEPS/INSTEAD visant à procurer les données nécessaires pour définir des actions communes.

2.6. FLTL

Suite au vote à l'unanimité des membres de la Fédération Luxembourgeoise des Travailleurs du Livre — FLTL lors de son assemblée générale du 12 novembre 2005 de demander l'intégration de la FLTL à l'OGBL, un accord est signé le 9 décembre 2005, par lequel le plus ancien syndicat du Luxembourg décide de transférer ses activités syndicales nationales et internationales au Syndicat Imprimeries, médias et activités artistiques de l'OGBL, qui prend dorénavant la dénomination Syndicat Imprimeries, médias et culture — FLTL.

2.7. FEP-FIT et Cadres

Suite à la signature de l'accord de coopération entre la FEP-FIT et Cadres et l'OGBL le 12 octobre 2003, qui prévoit l'intégration de l'ancienne Fédération des Employés Privés dans l'OGBL, 432 membres de la FEP adhèrent à l'OGBL en 2005.

2.8. GLCCA

Le 14 octobre 2005, l'OGBL a signé un accord de coopération avec la Guilde Luxembourgeoise des Contrôleurs de la Circulation Aérienne, afin de permettre une meilleure représentation des intérêts des aiguilleurs du ciel luxembourgeois. L'accord prévoit notamment la participation de la GLCCA aux activités syndicales de l'OGBL, ainsi qu'aux travaux internationaux de l'OGBL dans le cadre de l'ETF et de l'ITF, pour tout ce qui concerne les contrôleurs de la circulation aérienne. La GLCCA invite ses membres à adhérer à l'OGBL.

2.9. Collaboration avec la FNCTTFEL

Après le passage de la FLTL à l'OGBL, la Confédération luxembourgeoise des syndicats libres (CGT) regroupe outre l'OGBL uniquement la FNCTTFEL. Les activités de la CGT ont en conséquence été suspendues et les affaires courantes sont gérées par un comité restreint.

Après des discussions internes, la FNCTTFEL a pris contact avec l'OGBL en vue d'un rapprochement. L'OGBL a salué cette décision et y voit à nouveau l'occasion — manquée en 1979 — d'une collaboration. Le Comité exécutif a décidé à l'unanimité d'autoriser la participation d'un représentant de la FNCTTFEL, à savoir son président national Nico Wennmacher, aux réunions du Comité exécutif en qualité d'observateur, et de trois représentants de la FNCTTFEL aux réunions du Comité national. Le Comité national accepte cette proposition à l'unanimité lors de sa réunion du 19 décembre 2006.

2.10. Union Luxembourgeoise des Consommateurs

Comme l'OGBL considère la protection des consommateurs comme un complément à l'action syndicale et comme une partie intégrante de la politique sociale, il a continué à s'engager comme membre associé au sein de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs (ULC). Il y est représenté par Mario Castegnaro, qui assure la présidence du Comité de gérance et du Conseil d'administration de l'ULC.

2.11. Patientevertriebung a.s.b.l.

L'OGBL est une des associations membres de la Patientevertriebung a.s.b.l., association de défense des intérêts du patient, créée en 1995 dans une optique d'information et d'assistance des patients ou bénéficiaires de soins.

2.12. Convention avec l'INCA

L'OGBL et l'INCA/CGIL (Italie) ont signé le 30 janvier 2008 le renouvellement de l'accord de collaboration qui avait été signé en 1993. Cet accord tient compte des nouvelles situations du marché de l'emploi, des flux migratoires en Europe et des modifications dans les systèmes de sécurité sociale. Par le biais de cet accord les deux organisations veulent intensifier l'information des travailleurs et pensionnés italiens résidant au Luxembourg et en France sur leurs droits et les prestations dont ils peuvent bénéficier.

La convention prévoit l'organisation de formations et de séminaires concernant les problèmes liés à la sécurité sociale; dans ce cadre l'INCA a participé au séminaire sur la sécurité sociale organisée par l'OGBL, qui a eu lieu au CEFOS à Remich les 10, 11 et 12 septembre 2008.

2.13. Accord de coopération avec la CGTP-IN

Dans le cadre de la visite du secrétaire général de la CGTP-IN, Dr. Carvalho da Silva, au Luxembourg, un accord de coopération a été signé entre l'OGBL et le syndicat No 1 au Portugal en date du 23 mai 2008, qui

remplace l'accord de coopération en place depuis 1992. L'accord prévoit notamment l'accentuation et l'amélioration des relations bilatérales entre les deux syndicats et le développement des échanges syndicaux à différents niveaux, en premier lieu dans le domaine de la formation syndicale et professionnelle.

Les deux confédérations syndicales ont également publié à la même occasion une déclaration commune sur l'Europe sociale. Dans cette déclaration elles prennent position sur les récents arrêts de la Cour européenne de justice appelés Laval, Viking et Rüffert.

2.14. Autres dossiers politiques nationaux

2.14.1. Sécurité et santé au lieu de travail

L'OGBL a développé un certain nombre d'activités dans le cadre de la politique en matière de bien-être, de santé et de sécurité au travail, domaine qui relevait de la compétence d'Alain Kinn au sein du Bureau exécutif. Ainsi, une conférence sur le mobbing et les conflits au lieu de travail avec la pédagogue diplômée Margot Höfle a été organisée par l'OGBL au Centre hospitalier de Luxembourg en date du 29 novembre 2005. En janvier 2006 est publié le rapport de l'étude de l'OGBL sur le stress professionnel et de la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale (LLHM), enquête menée auprès de la population active du Grand-Duché en été 2005 par les soins du Dr. Patrick Légeron (Stimulus) et de Romain Cristofini (Capital-Santé). Une conférence intitulée « Mieux comprendre le stress, pour mieux le gérer » a lieu le 7 novembre 2006 à la Maison du Peuple à Esch/Alzette, où intervient Chantal De Mesmaeker, consultante auprès de l'OGBL et de la LLHM en matière de stress professionnel.

Alain Kinn intervient également à l'occasion d'une conférence sur la prévention des accidents du travail, co-organisée par le SECEC, le Conseil syndical interrégional Sarre-Lor-Lux-Trèves/Palatinat occidental et l'association Preventlux, qui a lieu le 12 octobre 2007 au bâtiment Jean Monnet de la Commission européenne au Kirchberg. Y participent également Marcel Goerend du LCGB, Georges Wagner de l'Association d'Assurance contre les Accidents, Marc de Greef de Preventlux et la Canadienne Candace Carnahan.

Un séminaire sur le sujet « Stress — Harcèlement moral — Burnout au travail. Phénomènes bien réels, mais souvent méconnus », organisé par l'OGBL et la LLHM avec le soutien du Ministère de la Santé, a lieu le 26 juin 2008 au CEFOS à Remich. Une brochure « Vaincre le stress » est également publiée au courant de l'année 2008.

2.14.2. Emplois verts

Des études des Nations Unies, de l'OIT et de la Confédération Européenne des Syndicats ont montré que la lutte contre le changement climatique et la reconversion

de l'industrie vers des technologies à faible émissions de dioxyde de carbone peuvent potentiellement créer des millions de nouveaux emplois. L'OGBL propose dans un communiqué de presse le 7 décembre 2007 d'orienter l'économie luxembourgeoise à moyen terme dans cette direction, en vue de la création d'emplois dans le secteur des nouvelles technologies environnementales. Une conférence sur ce sujet avec Peter Poschen, conseiller principal en matière de développement durable auprès de l'Organisation Internationale du Travail, est co-organisée par l'OGBL et le Mouvement écologique en date du 22 octobre 2008 au Campus Walferdange de l'Université de Luxembourg.

2.14.3. « Luxembourg sans OGM »

En automne 2008, l'OGBL rejoint le collectif « Luxembourg sans OGM », collectif initié par Greenpeace Luxembourg, qui regroupe près de 30 organisations de la société civile. Le collectif demande notamment l'interdiction du maïs transgénique MON810 sur le territoire luxembourgeois, objectif qui est atteint lorsque le ministre de la Santé Mars di Bartolomeo annonce l'interdiction de la céréale controversée à l'occasion de la Journée « Luxembourg et Grande Région sans OGM » le 22 mars 2009 à l'abbaye de Neumünster.

2.15. Politique sociale

Assurance maladie

Dans le domaine de la sécurité sociale, la période de référence a été marquée par deux acteurs du dialogue social : la quadripartite dans le domaine de l'assurance maladie et la tripartite de 2006 au niveau national.

Ainsi, contrairement à la mandature précédente, la quadripartite n'a plus été convoquée une fois par an, mais deux fois par an, sur l'initiative du nouveau ministre de la Sécurité sociale.

Il a été essayé de donner des impulsions dans les domaines les plus divers de l'assurance maladie pour aboutir à une politique plus efficace en matière de santé.

Un « comité de pilotage », composé de fonctionnaires et mobilisé par le ministre compétent, devait se réunir régulièrement pour examiner les recettes et les dépenses de l'assurance maladie ; les partenaires sociaux ont été convoqués à plusieurs reprises, mais l'initiative est passée aux oubliettes.

Un conseil scientifique a été créé pour élaborer des suggestions pour rendre les prestations médicales efficaces et de qualité. L'exigence des syndicats d'y participer en tant qu'observateurs n'a pas été entendue. Ce conseil a en fin de compte été composé de représentants bien connus de l'Association des médecins et médecins-dentistes. L'OGBL voulait empêcher qu'une approche soi-disant scientifique réduise au minimum les prestations et les traitements et ouvre ainsi la voie à davantage de prestations via des assurances privées.

L'action d'information sur l'utilisation et l'abus des antibiotiques était une bonne initiative, malheureusement trop courte. Les médecins étaient les premiers à devoir agir. Pendant un an, cette action était couronnée de succès, puis l'industrie pharmaceutique s'est imposée et les ordonnances sont revenues au même niveau.

Dans le domaine de la planification des hôpitaux, des idées ont également été conçues. Ainsi, les différents services devaient être examinés quant à leur fonctionnement. Des synergies et des regroupements ainsi que la création de centres de compétence devaient être encouragés. Dans ce domaine, il y a eu des progrès dans les trois zones d'hôpitaux de notre pays. Dans le Sud, il n'existe plus qu'un grand hôpital, le « CHEM », à côté d'un hôpital plus petit qui sera utilisé à d'autres fins. Au centre aussi, il y a eu une concentration entre le « CHL » et la clinique d'Eich. La situation est similaire dans le Nord, où la nouvelle clinique à Ettelbrück collabore avec celle de Wiltz. Malheureusement, on a dû constater que la nouvelle construction sur le Kirchberg a bien pu remplacer deux cliniques, mais a entraîné plus de frais.

La direction de l'hôpital devait également être professionnalisée, mais, à l'heure actuelle, seul un projet de loi sur le médecin coordinateur a été présenté. Les fondements de la position du médecin et de son rôle dans l'hôpital ne sont toujours pas discutés. Le système des médecins exerçant une activité libérale à l'hôpital doit-il survivre comme l'un des derniers en Europe, quelles obligations les médecins libéraux doivent-ils assumer dans l'hôpital en contrepartie du libre accès à l'intégralité de l'infrastructure ? Quels pouvoirs et quelles habilitations à donner des ordres le directeur a-t-il vis-à-vis des médecins ? De combien de médecins avons-nous besoin dans les différents services spécialisés de nos cliniques ? Le nombre des médecins d'hôpital a augmenté considérablement. Quand le patient pourra-t-il s'informer sur la compétence et la qualité des différentes cliniques, etc. ? Ces questions ont été posées par l'OGBL dans le cadre des réunions de la quadripartite, mais il n'a pas encore reçu de réponse satisfaisante.

L'introduction d'une carte d'assuré électronique a été discutée avec ferveur, mais n'a malheureusement pas abouti à une décision positive. Cette carte aurait permis d'éviter de nombreux tests, analyses, radiographies ... répétés. La numérisation du dossier du patient est en voie d'être mise en œuvre dans les hôpitaux, mais malheureusement, chez le médecin pratiquant en profession libérale, il n'existe souvent encore que sur papier. L'OGBL a exigé la numérisation générale et la définition exacte des contenus.

On ne peut donc pas dire que tous les efforts ont porté leurs fruits. L'opposition de certains prestataires dans le domaine de la santé était trop grande.

La situation était différente quand des mesures concrètes ont été expédiées par le gouvernement et par le patronat contre la volonté des représentants des assurés.

Lors de la quadripartite du 13 octobre 2004, plusieurs dégradations des prestations ont été retenues et ont été votées un mois plus tard lors de l'assemblée générale de l'Union des caisses de maladie (UCM). Il s'agissait de la limitation du nombre d'analyses par ordonnance hors de l'hôpital, la réduction de la prise en charge des coûts pour les transports de malades dans le pays, l'augmentation de la participation pour plusieurs services, ainsi que de l'augmentation du taux de contribution pour les prestations en nature. Cette dernière a été soutenue par l'OGBL, qui avait exigé un taux plus élevé pour empêcher les coûts plus élevés pour les patients.

Par contre, le revenu moyen des médecins est passé de 153.000 EUR en 2004 à 188.953 EUR en 2006.

Le bilan de l'UCM de 2004 a été amélioré du côté des prestations en argent par un transfert unique de 130 millions EUR de l'assurance pension à l'assurance maladie. La raison en était qu'à cause d'une modification de la procédure administrative du service de contrôle médical, les dépenses des indemnités de maladies sont montées en flèche et l'assurance pension a fait des économies considérables.

Lors de la quadripartite du 26.10.2005, les participants ont été informés qu'une liste noire a été établie sur laquelle ont été inscrits les médecins qui avaient délivré un nombre extraordinairement élevé de certificats de maladie. Malheureusement, les mesures n'ont pas été prises à l'encontre de ceux-ci, mais à l'encontre de leurs patients qui ont dû subir un contrôle plus intensif par le service de contrôle médical. L'OGBL a exigé par contre de meilleurs moyens de contrôle et de sanction à l'égard des prestataires.

Le bilan de 2005 affichait un déficit de 40,6 millions EUR dans le domaine des prestations en nature. En tenant compte du surplus des indemnités de maladie, le bilan total était en équilibre.

En janvier 2006, une grande conférence de presse a été tenue conjointement par les représentants des salariés, les représentants des employeurs et le ministre de la Sécurité sociale sous la devise «Soigner mieux en dépensant mieux». Chaque partie a pris position sur la situation dans le domaine de l'assurance maladie et a expliqué les idées de son groupe.

Un plan d'action «eSanté» a été présenté en octobre 2006. Les travaux à ce sujet ont été entamés fin 2008, de sorte qu'il n'est pas encore possible d'en faire un premier bilan.

Des caisses de maladie à la caisse de santé

Au cours de la phase de préparation de l'introduction de la nouvelle réglementation sur la continuation du versement du salaire en cas de maladie à partir du 1.1.2009, différents groupes de travail ont été mis en place. Le premier groupe de travail au plus haut niveau a

commencé son travail en collaboration avec le CEPS (Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques).

L'objectif était et reste l'analyse des motifs des absences pour maladie. Dans un premier temps, les périodes d'absence ont été examinées selon différents critères, au niveau de l'entreprise, en fonction du secteur économique, de l'âge, de la nationalité, du lieu de résidence, de l'état civil, du nombre d'enfants et de l'environnement de travail.

On a ensuite cherché les explications et motifs des arrêts de travail pour maladie et de la pondération de ceux-ci sur le taux d'absences.

Il a été constaté que le calcul courant du taux d'absences ne permet pas de tirer des conclusions sur les motifs de l'absence pour maladie. C'est pourquoi on a commencé à examiner combien de motifs simultanés pourraient avoir une influence.

Il a p. ex. été constaté que les courtes absences pour maladie ne peuvent pas être assimilées aux périodes plus longues.

Ce groupe de travail n'a pas encore fini sa tâche. Il faut noter que les absences pour accident et grossesse n'ont pas été prises en compte. La base statistique était l'année 2006.

Un deuxième groupe de travail a été déployé au sein de l'assurance maladie. Son objectif était et reste d'élaborer des procédures de contrôle sur la base desquelles les assurés, les établissements et les médecins qui remettent les ordonnances doivent être contrôlés. Ces contrôles doivent avoir lieu sur plusieurs niveaux, à savoir au niveau administratif par des visites des malades et au niveau médical sur la base de différents critères. La tâche de ce groupe est également de déterminer si les instruments disponibles permettent un contrôle efficace. Il est vite devenu évident que la codification actuelle des maladies ne contribue en rien à l'élucidation des maladies et de leurs causes et que seule la codification fixée par l'Organisation mondiale de la santé (ICD 10) peut clarifier la situation.

Ce groupe de travail n'a pas encore fini sa tâche non plus. Il s'occupe en premier lieu des courtes périodes d'absence qui sont intéressantes pour la mutualité des employeurs. Cependant, il est également très important d'examiner les mécanismes des périodes de maladie plus longues. Celles-ci constituent le volume de dépenses le plus élevé dans le domaine des indemnités de maladie.

Deux autres groupes de travail se sont penchés sur la réforme administrative rendue nécessaire par l'introduction du statut unique. Tous les comités des différentes caisses de maladie (à l'exception de celles des fonctionnaires et employés de l'État et des communes) ont fusionné. Dans ce domaine, le statut unique a entraîné des changements fondamentaux. Si auparavant les comités ont été élus dans une élection nationale, ils sont désormais nommés par la Chambre des salariés, où les

retraités ont pu élire leur propre fraction pour la première fois. L'assemblée générale a été supprimée et ses compétences ont été transmises au comité directeur de la nouvelle caisse de santé. Après la réforme, la nouvelle caisse de santé a plus de 450 collaborateurs. Notre préoccupation était d'assigner de nouvelles tâches aux compétences devenues vacantes afin de garantir de meilleures prestations (information, éducation, etc.) et une plus grande proximité des assurés. L'objectif reste d'étendre les agences existantes à toutes les branches de l'assurance. Le but que chaque assuré peut s'adresser à chaque agence a été atteint.

Outre la nouvelle structure du personnel, la manière de travailler a également été analysée. Il a été possible de se mettre d'accord sur un mode d'action et une politique communs qui auront des conséquences positives pour les assurés dans un avenir proche. Une sorte de manifeste a été adopté dont le contenu doit guider les travaux futurs.

À côté de ces travaux, des nouveautés ont également été introduites, entre autres dans le domaine de la prévention :

- Programme dans le domaine de la médecine préventive pour effectuer et assurer le suivi des examens de prévention prénataux concernant les anomalies congénitales,
- Programme de vaccination contre le virus du papillome humain (VPH),
- Programme d'aide à la désintoxication du tabac,
- Programme de vaccination contre l'hépatite B,
- Programme de vaccination contre les méningocoques méningite C,
- Programme de vaccination contre la grippe pour différents groupes à risque,
- Programme permanent d'examen préventif par mammographie dans les domaines du cancer du sein,
- Création d'un centre de prévention pour le dos.

Les choses évoluent au niveau national, mais également aux niveaux européen et international. Des décisions de la Cour de justice des Communautés européennes ou d'autres institutions européennes sont susceptibles d'ébranler tout notre système et causer sa perte sans pour autant proposer de solution concrète équivalente (libéralisation sans protection des assurés). Il était et il est crucial pour notre syndicat non seulement de suivre l'évolution de la législation européenne, mais également d'y contribuer activement.

Notre système d'assurance sociale repose sur la solidarité. Nous étions, nous sommes et nous restons pour l'assurance maladie légale solidaire. Il s'agit de la solidarité des jeunes avec les personnes âgées, des riches avec les

pauvres, des personnes en bonne santé avec les malades. Elle est la seule garantie pour empêcher que nous glissions vers des situations comme nous les voyons aujourd'hui dans d'autres pays d'Europe.

Incapacité de travail et réinsertion dans le processus de travail

La loi qui, en 2002, a introduit de nouvelles dispositions pour les assurés qui étaient dans l'incapacité de poursuivre leur dernier travail, mais qui ne remplissaient pas les critères de l'assurance invalidité, a été modifiée en 2004 et 2005. Ainsi, un nouveau contrôle médical à l'aide d'un formulaire (R4) a été introduit, qui doit être remis en cas d'absence de 10 semaines dans une période de référence de 20 semaines. Au cours de la période du 1.1.2005-30.9.2007, 36.370 formulaires ont été envoyés, ce qui représente des dépenses supplémentaires en honoraires d'environ 3 millions EUR, sans compter le travail administratif. Le résultat de cette action est aujourd'hui encore fortement controversé. La durée totale (52 semaines) des droits aux indemnités de maladie a été liée à une période de référence de 102 semaines. Finalement, on a créé la possibilité d'intégrer le processus de réinsertion en cas de perte de la pension d'invalidité.

Le 15 décembre 2004, la Chambre des députés a adopté une motion demandant au gouvernement de présenter au parlement un bilan de toute la législation et de ses conséquences.

Ce rapport a été présenté le 4 mars 2008. Toutes les infrastructures qui sont directement ou indirectement concernées par la législation prennent position dans ce rapport, qui contient également une partie historique.

Il a également été fait appel à l'OCDE qui n'a pas manqué d'exiger que les indemnités des personnes concernées soient réduites pour renforcer la volonté de travailler (sic). Néanmoins, elle a également réclamé que les entreprises soient forcées de procéder aux réinsertions par des dispositions plus strictes. En outre, de meilleures possibilités de réorientation et de formation ont été réclamées.

L'OGBL a présenté ses propositions dans une prise de position séparée. Celle-ci contient des exigences composées de l'expérience pratique de la loi et des problèmes des assurés concernés. Il s'agit entre autres des problèmes de la protection contre le licenciement, du paiement séparé de l'indemnité et du salaire, des procédures auprès de l'administration de l'emploi, des problèmes des frontaliers et des immigrés, ainsi que des employés des sociétés de travail intérimaire et de la limitation du maintien du salaire à 52 semaines. Cette dernière a été assouplie par la loi relative au statut unique, sur la base de nos revendications.

À la fin de la période de référence, le gouvernement travaillait sur un avant-projet visant à améliorer la législation existante.

L'assurance pension

Le «Fonds de compensation» (FDC) a été créé par la loi du 6 mai 2004. Cette loi a réuni toutes les réserves des quatre caisses de pension du secteur privé dans un fonds unique. L'objectif de cette loi était d'investir les réserves monétaires de manière plus rentable, afin de générer des revenus additionnels. La loi était précédée par des études de marché de PricewaterhouseCoopers. On visait une composition de titres qui permettait un rapport acceptable entre le risque et le rendement. Une telle stratégie d'investissement pour ce nouveau fonds a été inscrite dans la loi. Les travaux préparatoires pour donner vie à la loi étaient étendus et ont pu être menés à bien grâce à l'aide externe de Suisse, de France et du Luxembourg. Pour les représentants du syndicat, cette nouvelle activité représentait un grand défi dans un domaine qui ne leur était pas familier.

Ensuite, en juillet 2007, une SICAV «FDC DE LA SÉCURITÉ SOCIALE», a été créée, qui a effectué ses premiers investissements en août 2007. Malgré la crise financière et l'effondrement des marchés, le FDC a pu présenter un bilan positif au 31.12.2008. Le rendement net ne s'élevait qu'à 2,35 %, ce qui était cependant un résultat excellent, si l'on le compare à tous les autres fonds au cours de cette année de crise. Au 31.12.2008, le fonds contenait 6,03 milliards EUR. En 2008, la réserve totale de pensions a augmenté de 850 millions à 8,9 milliards EUR et correspond à 3,56 fois les dépenses annuelles.

La tripartite de 2006 avait mis en place un groupe de réflexion afin d'élaborer des propositions qui devaient permettre de garder en vie notre système des pensions et d'examiner les conséquences de différents paramètres changeant au cours du temps, tels que la carrière professionnelle, le temps de travail au cours d'une vie, le développement démographique, etc. Ce groupe s'est réuni souvent et était composé de hauts représentants des syndicats, du patronat et des ministres du travail et de la sécurité sociale. Début 2009, un document rédigé par l'IGSS a été publié qui, en plus de contenir d'une partie historique, examine notre système actuel, explique ensuite quelques systèmes d'autres pays pour présenter finalement les forces et les faiblesses de notre système, de son point de vue, et faire des réflexions stratégiques sur le développement de la politique en matière de pension.

Ce document, qui n'a pas de caractère officiel et ne contient pas de propositions qui auraient abouti à un consensus, provoquera de nombreuses discussions en 2009 et plus tard.

2.16. Activités culturelles nationales

Nouveau concept pour les festivités du 1^{er} mai

Suite aux évolutions survenues à l'intérieur de la CGT-L, mais également pour répondre à une certaine ritualisation et un besoin nécessaire de modernisation de la célé-

bration de la Fête du Travail, le Comité exécutif a chargé le Bureau exécutif lors de sa réunion du 5 décembre 2005 à élaborer un nouveau concept pour les festivités du 1^{er} mai en remplacement de la traditionnelle manifestation de la CGT-L, dont les deux dernières éditions se sont tenues respectivement le 1^{er} mai 2004 à Schifflange et le 1^{er} mai 2005 à Wiltz.

Le Comité national a adopté le nouveau concept lors de sa réunion du 22 février 2006. Il a été convenu d'organiser une «Fête du travail et des cultures» à l'Abbaye de Neumünster à Luxembourg-Grund. Cette fête populaire, organisé en partenariat avec le CCRN Abbaye de Neumünster et l'ASTI, consiste dans un programme culturel diversifié, comprenant des représentations musicales, cabaret, projection de films, théâtre pour enfants, marionnettes, expositions... L'allocution politique du président de l'OGBL a désormais lieu dans le cadre d'une réunion élargie du Comité national, qui s'est tenue respectivement le 28 avril 2006 à Sandweiler, le 27 avril 2007 à Dudelange et le 29 avril 2008 à Differdange.

En 2006, l'OGBL a également organisé un festival de la musique à la Rockhal à Esch/Alzette dans le cadre de la Fête du travail et des cultures, auquel ont participé des formations luxembourgeoises issues de l'actuelle scène musicale.

En 2008, la fête du 1^{er} mai a été élargie et rebaptisée en «Fête du travail, des cultures et du dialogue»; l'Action Solidarité Tiers Monde, 1001 Actions for Dialogue, la Fondation Anna Lindh, le Tageblatt, le Jeudi et le Quotidien ont rejoint le CCRN Abbaye de Neumünster et l'ASTI comme partenaires de l'OGBL au plan de l'organisation de la manifestation.

Autres activités culturelles

L'OGBL a soutenu la présentation de la pièce de théâtre «DAEWOO» de François Bon au Théâtre Municipal d'Esch les 28 et 29 octobre 2005. La pièce, jouée par l'équipe du Théâtre de la Manufacture du Centre Dramatique National de Nancy, a été précédée à l'occasion de la séance du 28 octobre d'une table ronde sur le chômage entre le président de l'OGBL, Jean-Claude Reding, le ministre du travail, François Biltgen, et le cabaretiste et auteur Jemp Schuster.

En collaboration avec l'Action Solidarité Tiers Monde et Paul Thiltges Distributions, l'OGBL a présenté l'avant-première du film «WORKINGMAN'S DEATH» du réalisateur autrichien Michel Glawogger, qui a eu lieu le 25 avril 2006 à l'Utopolis.

L'OGBL a soutenu l'exposition d'affiches «DISSIDENCES — Ronderëm 68», qui a été montrée du 14 au 30 novembre 2006 à la Kulturfabrik d'Esch/Alzette. Plusieurs tables rondes ont eu lieu en marge de l'exposition.

Big Music Band 2001 a.s.b.l.

Le Big Music Band 2001 (BMB) a été fondé le 9 décembre 2001 comme successeur de l'« Harmonie Syndicale Esch », la société de musique du LBHV, puis du LAV et de l'OGBL, fondée en 1921. Le BMB actualise constamment son répertoire, qu'il présente régulièrement lors de concerts. Il participe également aux événements syndicaux, et assure chaque année l'encadrement musical de la « Fête du Travail, des Cultures et du dialogue » à l'Abbaye de Neumünster.

Aarbechter Gesang- a Mandolinneveräin (société ouvrière de chant et de mandoline)

L'« Aarbechter Gesang- a Mandolinneveräin », créé en 1985 d'une fusion du « Aarbechter Gesangveräin » (société de chant ouvrière) et du « Arbeiter-Mandolinerverein » (société de mandoline ouvrière) de Dudelange, a depuis ses origines dans les années 1920 l'objectif d'offrir la possibilité aux travailleurs et à leur famille de devenir, dans leurs loisirs, chanteurs ou musiciens, dans une vision de la « culture pour tous ». Chaque année, les fidèles amateurs de l'« Aarbechter Gesang- a Mandolinneveräin » assistent aux concerts et aux représentations théâtrales donnés en la salle de fêtes de la maison syndicale de Dudelange.

KAPITEL 2

Nationale Aktivitäten

2.2. Einheitsstatut

Einführung

Durch das Gesetz vom 13. Mai 2008 ist die Einführung des Einheitsstatuts für alle Arbeitnehmer, sowohl im privaten als auch im öffentlichen Sektor, ausgenommen die Beamten und Angestellten des öffentlichen Dienstes, angenommen worden, das zum 1. Januar 2009 in Kraft getreten ist.

Das Einheitsstatut ist eine wichtige, seit langem vom OGBL eingeforderte soziale Reform, die endlich ermöglicht, die Kluft zwischen Arbeitern und Privatangestellten, den so genannten „Blaukragen“ und „Weißkragen“, aufzuheben. Diese, im Rahmen der Tripartite vom 19. April 2006 vorgeschlagene und von der Abgeordnetenversammlung am 29. April 2008 verabschiedete Reform, verankert die gesetzliche Gleichstellung aller Arbeitnehmer im Privatsektor indem sie die Unterscheidung zwischen „Privatangestellten“ und „Arbeitern“ im Arbeitsrecht abschafft.

Für die Arbeitnehmer stellen die Verallgemeinerung der Lohnfortzahlung im Krankheitsfall und die Schaffung multifunktionaler regionaler Agenturen für alle Versicherten einen echten Fortschritt dar:

Das Einheitsstatut bringt auch der Wirtschaft des Landes dank niedrigerer Sozialabgaben einen Wettbewerbsvorteil. Diese Reform hat auch zur Schaffung einer einzigen Berufskammer für alle Arbeitnehmer, die nicht dem öffentlichen Statut unterliegen, geführt, und zu einer einzigen Vertretung aller Arbeitnehmer als Beisitzer beim Arbeitsgericht. Außerdem wird die Anwendung dieser neuen Gesetzgebung eine Verwaltungsvereinfachung sowohl für die Arbeitgeber als auch für die verschiedenen Institutionen der Sozialversicherung zur Folge haben.

Die Fusion der Kranken- und Pensionskassen wird überflüssigen und schwerfälligen Verwaltungsaufwand abschaffen und nach und nach zu einer Modernisierung und größeren Leistungsfähigkeit des verwaltungstechnischen Ablaufs führen.

Neue Strukturen

Seit dem 1. Januar 2009 haben folgende im Rahmen des Einheitsstatuts geschaffenen Institutionen und Strukturen ihre Arbeit aufgenommen:

- Die **nationale Gesundheitskasse (CNS)** hat die Aktivitäten der verschiedenen nun fusionierten Krankenkassen des Privatsektors übernommen und hat die Prozeduren zur Ausübung ihrer vielfältigen Aufträge festgelegt. Neben einer neuen Organisationsstruktur werden Empfang und Information der Versicherten Vorrang haben. Für diese stehen ab sofort die 18 Lokalagenturen der neuen Gesundheitskassen zur Verfügung. Die Mutterschafts- und die Pflegeversicherung werden in den allgemeinen Zuständigkeitsbereich der CNS fallen.
- Die **nationale Pensionskasse (CNAP)** vereint die Aktivitäten der früheren Berufspensionskassen. Sie wird auch den Kompensationsfonds verwalten, der aber als eigenständige juristische Einheit bestehen bleibt.
- Die neue **Arbeitnehmerkammer** hat ihre konstituierende Sitzung am vergangenen 5. Januar 2009 in Remich abgehalten.
- Die **Wahlen der einheitlichen Personalvertretungen** (Arbeiter und Angestellte) haben am 12. November 2008 stattgefunden und die Delegationen wurden so aufgestellt, dass sie dem Einheitsstatut Rechnung tragen.
- Die **Mutualität der Arbeitgeber** ist ebenfalls gegründet worden und wird seit dem 1. Januar ihrem Auftrag im Rahmen der Lohnfortzahlung gerecht, dies in enger Zusammenarbeit mit dem „Centre commun de la sécurité sociale“. Die Beitragssätze der ihr angehörenden Arbeitgeber wurden nach den verschiedenen in den Betrieben festgestellten Abwesenheitsständen festgelegt.

Was sich für die Arbeitnehmer geändert hat — einige Beispiele

Die Verallgemeinerung der Lohnfortzahlung bei Arbeitsunfähigkeit

Nach dem neuen Gesetz hat der arbeitsunfähige Arbeitnehmer Anrecht auf die integrale Aufrechterhaltung seines Lohnes und anderer in seinem Arbeitsvertrag vorgesehenen Vorteile bis zum Ende des Kalendermonats in dem der siebenundsiebzigste (77.) Tag seiner Arbeitsunfähigkeit liegt, dies während einer Referenz-

periode von 12 aufeinander folgenden Kalendermonaten. Aus diesem Grund kann die Dauer der realen Lohnfortzahlung zwischen 77 und 107 Tagen schwanken.

Das Krankengeld

Ab Ende der Lohnfortzahlungsperiode seitens des Arbeitgebers, legt die nationale Gesundheitskasse die Höhe des Krankengeldes fest. Das Krankengeld muss dem Arbeitsentgelt, das der Arbeitnehmer während der Lohnfortzahlungsperiode durch den Arbeitgeber erhalten hat, entsprechen. Die zurückbehaltene Berechnungsbasis ist die Bemessungsgrundlage für Geldleistungen. Die Grundlage umfasst alle monatlich zahlbaren Komponenten mit Ausnahme der Überstunden, des 13. Monats, usw. Während der Wartezeit, d. h. bis ihr vom Arbeitgeber alle zur Berechnung der finanziellen Entschädigung notwendigen Elemente übermittelt wurden, gewährt die CNS an jedem Monatsende einen angemessenen Vorschuss.

Die Entlohnung der Überstunden

Im Prinzip werden die Überstunden durch eine Ruhezeit, die 1,5 Stunden pro geleistete Überstunde beträgt, vergütet.

Außerdem hat die Gesetzgebung die Möglichkeit geschaffen, Überstunden auf Zeitkonten zu verbuchen, deren Modalitäten durch Kollektivverträge oder andere Abkommen durch die Sozialpartner festgelegt werden können.

Wenn aufgrund der betriebsinternen Organisation die Überstunden nicht durch Ruhezeit kompensiert werden können, oder wenn der Arbeitnehmer den Betrieb verlässt, bevor er die Überstunden einholen konnte, werden diese Überstunden zu 140 % entlohnt. Die bezahlten Überstunden sind steuer- und sozialversicherungsfrei, ausgenommen sind die Naturalbeiträge und die auf Basis des normalen Stundenlohns berechneten Beiträge für die Pflegeversicherung, die weiterhin geschuldet bleiben. Im Januar 2009 war die Summe dieser durch den Arbeitgeber vom Monatslohn abgezogenen Beiträge für die Angestellten 1,65 % und für die Arbeiter 3,75 %. Ab dem 1. Januar 2014, d. h. nach einer Übergangsphase von 4 Jahren, werden diese Beitragsätze identisch für die Arbeitnehmer der Kategorie „Angestellter“ und Kategorie „Arbeiter“ sein. Ab diesem Datum werden die Arbeitgeber in ihren Sozialversicherungserklärungen nicht mehr angeben müssen, welche Arbeitnehmer eine manuelle Arbeit verrichten.

Wenn die Kollektivvertragsbestimmungen zur Entlohnung von Überstunden günstiger als die im Gesetz vorgesehenen sind, werden erstere angewendet.

Abgangsentschädigung

Ab dem 1. Januar 2009 werden alle Arbeitnehmer in den Genuss des früheren Angestelltenregimes kommen.

Betriebs- zugehörigkeit	Alle Arbeitnehmer ab dem 1.1.2009	Früheres Arbeiterregime
Nach 5 Jahren	1 Monatsgehalt	1 Monatsgehalt
Nach 10 Jahren	2 Monatsgehälter	2 Monatsgehälter
Nach 15 Jahren	3 Monatsgehälter	3 Monatsgehälter
Nach 20 Jahren	6 Monatsgehälter	3 Monatsgehälter
Nach 25 Jahren	9 Monatsgehälter	3 Monatsgehälter
Nach 30 Jahren	12 Monatsgehälter	3 Monatsgehälter

Beitragssätze zur Sozialversicherung

Arbeitnehmer der Kategorie „Arbeiter“

Für die Arbeitnehmer der Kategorie „Arbeiter“ werden sich die durch den Arbeitgeber vom Lohn erhobenen Krankenversicherungsbeitragsätze in den Jahren 2009, 2010 und 2011 aus Einheitsstatut-Gründen in der Summe nicht verändern. Der zurückbehaltene Prozentsatz für die Krankenversicherung beträgt zum 1. Januar 2009 wie bisher 5,05 %, der Satz für die nationale Pensionskasse 8 % und der Beitragssatz für die Pflegeversicherung 1,40 %. Der Gesamtbetrag für die Krankenversicherung wird am 1. Januar 2012 bei 3,95 % liegen, bei 3,45 am 1. Januar 2013 und bei 2,95 am 1. Januar 2014, außer im Falle einer zukünftigen Beitragssatzerhöhung.

Arbeitnehmer der Kategorie „Angestellter“

Für die Arbeitnehmer der Kategorie „Angestellter“ werden die auf dem Lohn erhobenen Beitragsätze der Arbeitgeber ab dem 1. Januar 2009 folgende sein: Krankenversicherung 2,95 %, Pensionsversicherung 8 % und Pflegeversicherung 1,40 %. Da der vom Arbeitgeber auf dem Monatslohn erhobene Beitragssatz für die finanziellen Krankenentschädigungen (Geldleistungen) am 1. Januar 2009 von 0,10 % auf 0,25 % angehoben wurde, wird das Semi-Nettogehalt der ehemaligen Angestellten ab Januar 2009 um 0,15 % zurückgehen.

Der von den Arbeitnehmern der Kategorie „Arbeiter“ zusätzlich zu leistender Beitrag für Krankengeldversicherung (2,10 % ab 2009, 2010 und 2011; 1 % ab 2012; 0,5 % ab 2013 und 0 % ab dem 1. Januar 2014) ist für die Mutualität der Arbeitgeber bestimmt. Der Semi-Nettolohn der früheren Arbeiter wird stufenweise um 2,10 % steigen. Ab dem 1. Januar 2014 gibt es keinen Unterschied mehr was die Behandlung der ehemaligen Arbeiter und ehemaligen Angestellten anbelangt. Diese administrative Differenzierung aus krankenversicherungstechnischen Gründen wird ab diesem Datum komplett verschwinden.

Tarifverträge (CCT): Übergangsperiode

Eine Übergangsperiode von 4 Jahren ist anwendbar für alle Tarifverträge, die nach dem Inkrafttreten des Gesetzes zur Einführung des Einheitsstatuts und vor dem 31. Dezember 2013 abgeschlossen wurden. Während dieser Übergangsphase können die Sozialpartner beschließen, unterschiedliche Kollektivverträge für die

Arbeitnehmer der Kategorie „Arbeiter“ und die Arbeitnehmer der Kategorie „Angestellter“ abzuschließen. Alle vor dem 1. Januar 2009 abgeschlossenen Kollektivverträge bleiben unverändert in Kraft.

2.3. Koordinationskomitee der Tripartite

2004-2005: Debatte über die Wettbewerbsfähigkeit

Die erste Sitzung des Koordinationskomitees der Tripartite in der Mandatsperiode 2004–2008 wird am 11. Februar 2004 abgehalten. Im Mittelpunkt stehen der nationale Aktionsplan für Beschäftigung sowie das luxemburgische nationale Reformprogramm zur Förderung der Wettbewerbsfähigkeit (das gemäß der Lissabon-Strategie bis Ende Februar 2004 fertiggestellt sein muss). Dabei kommen die Sozialpartner darin überein, ein Begleitkomitee für die Ausarbeitung eines nationalen Aktionsplans einzurichten, dem Mitglieder der Tripartite und anderer Strukturen, wie z.B. der Universität Luxemburg, angehören. Ein gemeinsames „Ad-hoc-Komitee“ der Arbeiterkammer und der Privatangestelltenkammer wird geschaffen, um den Arbeitnehmervertretern innerhalb des Begleitkomitees unterstützend und beratend zur Seite zu stehen. Außerdem beauftragt die Tripartite als externen Experten Lionel Fontagné, Professor der Wirtschaftswissenschaften an der Universität Paris I, mit der Erstellung eines Berichts über die Wettbewerbsfähigkeit des luxemburgischen Modells.

Ein weiterer Tagesordnungspunkt ist die Umsetzung des Kyoto-Abkommens zur Verringerung bestimmter Treibhausgase, die beim nächsten Treffen der Tripartite am 1. März 2004 eingehender besprochen wird.

Das Koordinationskomitee der Tripartite setzt seine Arbeit nach den Wahlen im Juni 2004 und der Aufstellung der neuen CSV/LSAP-Regierung fort. Der Bericht von Professor Fontagné wird der Öffentlichkeit am 30. November 2004 vom neuen Wirtschaftsminister Jeannot Krecké vorgestellt, d. h. bevor er dem Koordinationskomitee der Tripartite vorliegt. Die Gewerkschaftsverbände OGBL, LCGB und CGFP kritisieren diese Vorgehensweise in einer gemeinsamen Presseerklärung. Der Fontagné-Bericht wird bei einem neuerlichen Zusammentreffen der Tripartite am 15. Dezember 2004 diskutiert. Der OGBL begrüßt bei der Gelegenheit, dass der Bericht einerseits dem Großherzogtum Luxemburg eine ziemlich solide Ausgangsbasis und recht gute Aussichten für die Zukunft bescheinigt, andererseits eine beträchtliche Erhöhung der öffentlichen Forschungsausgaben und eine Aufwertung der Ausbildung auf allen Ebenen fordert. Der OGBL kann allerdings gegenüber den Vorschlägen des Berichts, die die Gehaltsindexierung, die Höhe des sozialen Mindestgehalts und die Gehaltsentwicklung in Luxemburg in Frage stellen, aber auch in Bezug auf die Darstellung der Produktivitätsent-

wicklung, die sich in übertriebener Weise auf kurzfristige Betrachtungen stützt, nur eine kritische Haltung einnehmen.

Am Tag nach einer zweiten Sitzung des Koordinationskomitees (mit beschränktem Teilnehmerkreis) am 3. Februar 2005, bei der es um den Bericht von Fontagné geht, stellen der OGBL und der LCGB ihren gemeinsamen Bericht „Pour un modèle social sans faille“ vor, der in Zusammenarbeit mit der Arbeiterkammer und der Privatangestelltenkammer erstellt worden ist. Mit diesem gewerkschaftlichen Beitrag zur Debatte über die Wettbewerbsfähigkeit soll erreicht werden, dass „einige überzogene Beobachtungen oder Behauptungen des Fontagné-Berichts relativiert, in Bezug gesetzt und korrigiert werden, in denen unterstellt wird, die Arbeitnehmerschaft und gewisse soziale Mechanismen — die Eckpfeiler des luxemburgischen Sozialmodells — trügen maßgeblich zum festgestellten spürbaren Verlust der Wettbewerbsfähigkeit bei“.

Am 20. April 2005 findet eine weitere Sitzung des Koordinationskomitees mit begrenzter Teilnehmerzahl zum Thema Wettbewerbsfähigkeit statt. Mit Blick auf diese Sitzung legen der OGBL und der LCGB in einem gemeinsamen Brief an den Minister Jeannot Krecké ihre Überlegungen dar. Die Überlegungen befassen sich in erster Linie mit dem sozialen Zusammenhalt, der Beschäftigungsqualität und -sicherheit als wesentliche Bestandteile der Wettbewerbsfähigkeit eines Landes, dem Bedarf an Investitionen in den Bereichen Bildung, Innovation, Forschung und Umweltschutz und der Notwendigkeit, den Aspekt der Großregion bei allen künftigen Maßnahmen auf dieser Ebene zu berücksichtigen.

In Anbetracht der sich häufenden Zusammenkünfte der Tripartite betont der Präsident des OGBL anlässlich seiner Rede zum 1. Mai 2005, dass die Tripartite ein Kriseninstrument bleiben müsse, wie in ihren Anfängen vorgesehen, und dass sie nicht zu einem Leitungs- oder Verwaltungsinstrument und erst recht nicht zu einem Schattenkabinett verkommen dürfe.

Die Debatten über die Wettbewerbsfähigkeit enden mit Annahme des nationalen Plans für Innovation und Vollbeschäftigung, den die luxemburgische Regierung am 21. November 2005 der Europäischen Union vorlegt, nachdem der Plan am 31. Oktober 2005 im Rahmen einer erneuten Versammlung der Tripartite mit den Sozialpartnern besprochen worden ist. In Vorbereitung dieser Versammlung bekräftigt der Nationalvorstand des OGBL auf seiner ersten Sitzung nach den Sommerferien vom 13. September 2005 die Notwendigkeit einer zukunftsgerichteten Industriepolitik, die auf erstklassige Produkte, Investitionen in Fachkenntnisse und Kompetenzen, die Energiepolitik, die notwendigen Sozialreformen zur Schließung von Lücken im System, die Verbesserung der Beschäftigungsqualität und die Vorbereitung auf neue Arbeitsformen setzt. Auf Ebene der Beschäftigungspolitik schlägt der OGBL ein Vorgehen in

drei Bereichen vor: 1) die Verbesserung der Mitbestimmungsrechte der Personalvertreter; 2) die Schaffung neuer Instrumente zur Rettung von Arbeitsplätzen und zum Beschäftigungserhalt durch sozialere und humanere Übergänge 3) eine Überprüfung der Gesetzgebung zu Massenentlassungen.

2005-2006: ein schwieriger Kompromiss

Auf der Sitzung des Koordinationskomitees der Tripartite vom 31. Oktober 2005 glaubt der Premierminister einen „breiten Konsens“ bei den Sozialpartnern zu erkennen. Der OGBL übt jedoch starke Kritik an den vorgeschlagenen Haushaltssparmaßnahmen, da er befürchtet, dass diese zu Sozialabbau führen werden. Bereits am 12. Oktober 2005 gibt Jean-Claude Juncker mit einer Erklärung die Richtung vor, in der er das System der automatischen Indexanpassung in Frage stellt, indem er die Festlegung einer maximalen Indextranche in Höhe des zweifachen sozialen Mindestlohns vorschlägt, und darüber hinaus zu einer maßvollen Tarifpolitik aufruft und einen Ausstieg des Staates aus der Finanzierung der Sozialversicherungen in Erwägung zieht. Die Arbeitgeberorganisationen eifern dem nach und greifen auf das fast schon traditionelle Mittel des Angriffs gegen das Indexsystem und die Anpassung des sozialen Mindestlohns und der Renten und Pensionen zurück. Angesichts dieser Angriffe beschließt der Nationalvorstand des OGBL am 15. November 2005, eine Informationskampagne mit dem Titel „Touche pas à notre modèle social“ ins Leben zu rufen.

Die Tripartite hält am 18. November 2005 ein erneutes Treffen ab, um sich mit der Beschäftigungspolitik zu befassen. Minister François Biltgen stellt dort eine erste Rohfassung des Maßnahmenpakets vor, das später in den Gesetzesentwurf „5611“ aufgenommen wird. Bei einer dritten Zusammenkunft äußert sich der Premierminister über den Zustand der öffentlichen Finanzen und berichtet, dass der zentrale Staatshaushalt seiner Schätzung nach ein Defizit von 1,2 Milliarden Euro aufweist.

Nach dieser Sitzung hält die Regierung bilaterale Treffen mit den Sozialpartnern ab, anstatt sofort eine neue Runde der Tripartite einzuberufen. In diesem Rahmen trifft sich der OGBL am 20. Februar 2006 mit den Mitgliedern der Regierung. Bei den Diskussionen wird deutlich, dass die Regierung das staatliche Haushaltsdefizit größtenteils durch Kürzung des Sozialbudgets senken möchte. Der OGBL wehrt sich gegen dieses Vorgehen, wobei er zugleich bedauert, dass die Regierung keine konkreten Zahlen vorlegt, und betont indessen, dass es wichtig ist, die Haushalts- und Finanzpolitik sowohl auf Seite der Einnahmen als auch auf Seite der Ausgaben besser zu kontrollieren. Gleichzeitig bekräftigt der OGBL seinen Standpunkt, wonach die Vorschläge der Regierung zur Indexierung, zur Anpassung der Pensionen und zum Kindergeld aufgrund mangelnder sozialer Gerechtigkeit nicht hingenommen werden können, und spricht sich auch gegen die vorgebrachte Idee aus, die Gehälter im

öffentlichen Sektor einzufrieren, da sich diese Maßnahme seiner Einschätzung nach unweigerlich auf den Privatssektor ausdehnen würde. Der OGBL präsentiert konkrete Vorschläge zur Konsolidierung der öffentlichen Finanzen, wie die Abschaffung der Beitragshöchstgrenze für die Sozialversicherungen und die Einführung einer speziellen Alkohol- und Tabaksteuer.

Das Tripartite-Abkommen wird in drei aufeinanderfolgenden Sitzungen des Koordinationskomitees am 14., 18. und 19. April 2006 fertiggestellt. Der Kompromiss, auf den man sich im Laufe des Abends vom 19. April einigt, sieht insbesondere Folgendes vor:

- Die Indextranchen im Zeitraum 2006–2009 kommen mit zeitlicher Verzögerung zur Anwendung. Die Regierungs- und Arbeitgebervorschläge zur Festlegung einer maximalen Indextranche und einer Verschiebung der Indexanwendung auf unbestimmte Zeit werden verworfen, d. h. keine Indextranche wird verlorengehen.
- Maßnahmen zugunsten einer Preiseindämmung, darunter eine umsichtige Politik der behördlichen Preiskontrolle.
- Abkoppelung des Kindergelds und der Ausbildungspauschale vom Index, unter der Bedingung, dass die Regierung ein System der Steuergutschriften ausarbeitet, das den Mechanismus der bestehenden Steuerfreibeträge ersetzen soll.
- Verschiebung und Staffelnung der Renten- und Pensionsanpassung, anstatt der reinen Abschaffung des Anpassungsmechanismus.
- Anhebung der Pflegeversicherungsbeiträge von 1 % auf 1,4 % zum 1. Januar 2007; Ansetzung einer neuen Verhandlungsrunde zur Finanzierung der Versicherung für Ende 2009.
- Anhebung des Beitragssatzes zur Solidaritätssteuer von 2,5 % auf 3,5 % für natürliche Personen und von 4 % auf 5 % für Körperschaften zum 1. Januar 2007.
- Erhöhung des sozialen Mindestlohns auf Grundlage der allgemeinen Gehaltsentwicklung zum 1. Januar 2007.
- Vorschläge zugunsten der Beschäftigung und des Beschäftigungserhalts, die im ständigen Ausschuss für Beschäftigung diskutiert werden sollen.
- Einführung des Einheitsstatuts für alle Beschäftigten des Privatsektors.
- Wohnraumschaffende Maßnahmen, darunter der Vorschlag „Wohnungsbündnisse“ („pactes logement“) mit den Gemeinden zu schließen.

Der Nationalvorstand nimmt die Vereinbarung auf seiner außerordentlichen Sitzung vom 24. April 2006 mit 52 Ja-Stimmen, 26 Gegenstimmen und 7 Enthaltungen an. Die Sozialpartner unterzeichnen die getroffene Vereinbarung am 28. April 2006.

2006-2008: Die Folgen des Tripartite-Abkommens

— Beschäftigungserhalt

Der Gesetzesentwurf 5611, der einen Teil der Maßnahmen der Vereinbarung vom 28. April 2006 in Form eines „Sammel“-Gesetzes auf den Weg bringen soll, enthält Bestimmungen über die Aushandlung von Plänen zum Beschäftigungserhalt für den Fall, dass aus Gründen, die nichts mit den betroffenen Arbeitnehmern selbst zu tun haben, in einem Referenzzeitraum von drei Monaten fünf Entlassungen bzw. in einem Referenzzeitraum von sechs Monaten acht Entlassungen innerhalb ein und desselben Unternehmens vorliegen. Damit wird auf konkrete Vorschläge des OGBL eingegangen, die auf der Nationalvorstandssitzung vom 13. September 2005 ausgearbeitet worden sind. Nach Schließungen und Massenentlassungen bei WSA, Villeroy & Boch und TDK wird die Idee des „Beschäftigungserhalts“ insbesondere auf der „Tour de Solidarité“ des OGBL, an denen Opfer von Massenentlassungen teilnehmen, am 16., 17., 20. und 22. März 2006 vorgestellt. Im Rahmen dieser Rundfahrt besuchen die Delegationen des OGBL die Beschäftigten von TDK und von Villeroy & Boch, das Gewerbegebiet Syrdall in Munsbach, Contern, Grevenmacher und Wiltz, die Verwaltungsgebäude von Luxair und Cargolux am Findel und den RGTR-Bussteig am Bahnhof Luxemburg.

Die Vorstellungen des OGBL werden jedoch in den im Gesetz vom 22. Dezember 2006 festgehaltenen Maßnahmen nur ansatzweise verwirklicht. Zwingende Forderungen gegenüber den Arbeitgebern fehlen im Gesetzestext, der keinerlei Verhandlungsverpflichtung, sondern lediglich die Aufnahme von Gesprächen im Anschluss an eine einfache Aufforderung seitens des Konjunkturkomitees vorsieht. Der OGBL fordert überdies die zentrale Verwaltung von Informationen über wirtschaftliche Entlassungen durch das Konjunkturkomitee, das mit dem notwendigen Personal ausgestattet sein muss. Dies betrifft sämtliche Unternehmen, auch diejenigen mit weniger als 15 Beschäftigten. Schließlich bedauert der OGBL, dass das Gesetz vom 22. Dezember 2006 weder ein antizipatives Verfahren zur Handhabung von Umstrukturierungen, noch ein wirkliches Sozialaudit berücksichtigt, obwohl diese beiden Punkte Teil der Schlussfolgerungen des Koordinationskomitees der Tripartite sind.

— Änderungen an der Gesetzgebung zur Erwerbslosigkeit

Bereits vor der Einreichung des Gesetzesentwurfs 5611 am 18. September 2006 kritisiert der Nationalvorstand des OGBL auf seiner Sitzung vom 11. September 2006 die vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen in Bezug auf die Erwerbslosigkeit. Der OGBL stellt fest, dass der Gesetzesentwurf die Rolle der ADEM nicht grundlegend ändert. Obgleich der Begriff des „individuellen Betreuungsplans“, der dem Erwerbslosen bei der Stellensuche helfen soll, festgehalten wird, so enthält der Gesetzesvorschlag keine Vorschläge zu positiven oder fördernden Maßnahmen; im Gegenteil, die einzige dies-

bezügliche Bestimmung verstärkt sogar noch tendenziell den Druck der ADEM auf die Erwerbslosen. Was die Jugendarbeitslosigkeit anbelangt, insbesondere bezüglich der Jugendlichen, die ohne Abschluss von der Schule abgehen, so bringt der Gesetzesentwurf 5611 sogar deutliche Verschlechterungen. So haben Jugendliche, die die Schule verlassen, kein Anrecht mehr auf Arbeitslosenunterstützung, d. h. diese Form der Unterstützung arbeitsloser Jugendlicher wird in der ersten Entwurfsfassung geradewegs abgeschafft. Wenn die Jugendlichen das Glück haben, an einer Beschäftigungsmaßnahme („Contrat d'initiation à l'emploi“) teilnehmen zu können, die zu 80 % des sozialen Mindestgehalts für nicht qualifizierte Beschäftigte (gegenüber 100 % plus eine etwaige Leistungsprämie im vorherigen System) vergütet wird, erhalten sie nach Abschluss dieser Maßnahme keine sofortige Arbeitslosenhilfe mehr; sondern müssen zuerst eine sechs Monate lange Karenzfrist abwarten.

Angesichts der absehbaren Verschlechterungen unterzeichnen am 12. Oktober 2006 mehrere Jugendverbände, darunter die OGJ, einen gemeinsamen Aufruf, in dem sie die sofortige Rücknahme des Gesetzesentwurfs 5611 fordern. Auf Initiative des OGBL findet ein Treffen mit den Jugendverbänden UNEL, Life, Jonk Gréng, JSL und Infoladen Schréibs statt, bei dem es darum geht, eine gemeinsame Kampagne in dieser Angelegenheit zu besprechen. Ergebnis der Versammlung ist die Gründung der Initiative „Stopp de 5611!“, die der Öffentlichkeit im Rahmen einer gemeinsamen Pressekonferenz am 26. Oktober 2006 vorgestellt wird. Eine breitangelegte Informationskampagne wird gestartet, bei der in den Fußgängerzonen und auf der Foire de l'Etudiant Flugblätter verteilt und Plakate aufgehängt werden und eine gemeinsame Website ins Netz gestellt wird.

Der Druck, den diese Kampagne und schließlich die Medien und die Verhandlungen innerhalb des Comité permanent de l'emploi ausüben, trägt dazu bei, dass der Minister für Arbeit und Beschäftigung teilweise nachgibt und darauf eingeht, die Karenzfrist von sechs Monaten und die Abschaffung der Arbeitslosenunterstützung für Jugendliche, die im ursprünglichen Gesetzesentwurf vorgesehen gewesen ist, fallen zu lassen. Allerdings bedauert der OGBL, dass die Regierung nicht bereit ist, für die Begünstigten von Beschäftigungsmaßnahmen eine Vergütung in Höhe des gesetzlichen Mindestlohns festzulegen, und dass die „Conventions d'activation individualisées“ weiterhin Lücken aufweisen, insbesondere das Fehlen einer Rekursmöglichkeit für den Arbeitslosen, falls die ADEM sich nicht an die Verpflichtungen in der Vereinbarung hält. Die Studenten und Schüler im Land teilen den Standpunkt des OGBL in Bezug auf die Unzulänglichkeit der Zugeständnisse von Minister Biltgen und verlangen am 17. November 2006 im Rahmen eines Streiktages, an dem zahlreiche Jugendliche teilnehmen, die komplette Rücknahme des Gesetzesentwurfs. Trotz der umfangreichen Protestbewegung und der Kritik des OGBL, die auf der Sitzung des Nationalvorstands vom 19. Dezember 2006 erneut vorgebracht worden ist, wird der Gesetzesvorschlag in seiner geänderten Fassung am

20. Dezember 2006 von der Abgeordnetenkommer verabschiedet.

— Indexierung der Gehälter

Im Anschluss an die Modulation der gleitenden Lohnskala, die in der Tripartite-Übereinkunft beschlossen und mit dem Gesetz vom 27. Juni 2006 auf den Weg gebracht worden ist, wird die am 1. August 2006 fällige Indextranche auf den 1. Dezember 2006 verschoben, die am 1. Dezember 2007 fällige am 1. März 2008 geleistet und die Tranche mit Fälligkeit am 1. Januar 2009 schließlich erst am 1. März 2009 gezahlt.

Zugleich zeigt sich ziemlich schnell, dass die von der Regierung in den Tripartite-Verhandlungen vorgebrachten Zahlen viel zu pessimistisch waren und die luxemburgische Wirtschaft deutlich schneller wächst als erwartet, was zu einer raschen Sanierung der öffentlichen Finanzen beiträgt. Hinzu kommen die außerordentlichen Einnahmen infolge der Fusion von Arcelor und Mittal Steel, aufgrund derer die Regierung letztlich die Solidaritätssteuer nicht erhöht, was eigentlich in der Vereinbarung des Koordinationskomitees der Tripartite vorgesehen war. Ohne die Tripartite-Vereinbarung in Frage zu stellen, schlägt der Nationalverband des OGBL auf seiner Sitzung vom 11. September 2006 daher vor, die Verschiebung der Anwendung der Indextranchen neu zu diskutieren, vorausgesetzt, dass das wirtschaftliche Umfeld 2007 günstig bleibt.

Da der Finanzhaushalt 2007 wieder ausgeglichen werden kann, verlangt der Nationalvorstand am 18. Dezember 2007 die nächste Indextranche unabhängig von der Entwicklung des Erdölpreises am 1. Januar 2009 auszuzahlen (das Tripartite-Abkommen hat die Auszahlung für den 1. März 2009 angesetzt, sofern der Preis für ein Barrel Erdöl über 63 USD liegt), d.h. die Wiedereinführung der automatischen Indexanpassung. Diese Forderung wird auf der Versammlung des Nationalvorstands vom 27. Mai 2008 wiederholt, nachdem der Präsident des OGBL, Jean-Claude Reding, bei seiner politischen Ansprache im Rahmen der Festlichkeiten zum 1. Mai im Vorfeld bereits festgestellt hatte, „dass es nunmehr keinen Grund mehr gibt, die Indextranchen zu verschieben“. Die Rückkehr zur automatischen Indexanpassung sei umso notwendiger, als sie die Kaufkraft der Arbeitnehmer und Rentner stärken würde. Da die Regierung nicht bereit ist, die Verschiebung der Auszahlung der Indextranchen in Frage zu stellen, entscheidet der Nationalvorstand auf seiner Sitzung vom 8. Juli 2008, im Herbst eine Mobilisierungskampagne rund um die Indexierung und die Kaufkraft zu organisieren.

Am 16. Juli 2008 erklärt der Premierminister anlässlich eines außerordentlichen Parteikongresses der Christlich-Sozialen, dass „wir nicht auf die Modulationen der automatischen Gehaltsanpassung verzichten können“, und sieht sogar eine Fortführung der Modulation über die Frist von 2009 hinaus vor, falls die Inflation auch dann noch über 2 % liegt. In einer Pressemitteilung äußert der OGBL seine Verwunderung über diese Erklärung. Bei einer Versammlung mit der CGFP am 2. September

2008 zeigt sich, dass die beiden in der Tripartite vertretenen Gewerkschaftsverbände bezüglich der Wiederherstellung der normalen Funktionsweise des Index den gleichen Standpunkt vertreten.

Die Mobilisierungskampagne des OGBL für die sofortige Wiedereinführung der Indexanpassung findet vom 2. bis 14. Oktober 2008 statt und umfasst insbesondere Demonstrationen und Flugblattaktionen vor dem Hôpital du Kirchberg, dem Hôpital Emile Mayrisch in Esch-sur-Alzette, in Belval, im Industriegebiet Bertrange, am Bahnhof in Luxemburg-Stadt und in der Fußgängerzone von Esch-sur-Alzette, sowie eine große Demonstration der Syndikate Hüttenindustrie und Bergbau sowie Metallverarbeitende Industrie und Garagen vor der Abgeordnetenkommer. Die Wiederherstellung der normalen Funktionsweise der automatischen Indexanpassung ist darüber hinaus eines der markanten Themen der Kampagne für die Sozialwahlen.

2.4. Wirtschafts- und Sozialrat

Der OGBL nimmt weiterhin an den Tätigkeiten des Wirtschafts- und Sozialrats (WSR) teil, der durch das Gesetz vom 15. Juni 2004 grundlegend reformiert wurde, im Sinne einer Anpassung der Aufgaben des WSR an die neuen sozio-ökonomischen Gegebenheiten.

In der Tat hat sich eine Neufassung der Missionen des WSR angesichts der europäischen Integration, des immer stärker werdenden Einflusses der Entscheidungen supranationaler Organe auf die nationale Gesetzgebung, sowie der Einbindung der Sozialpartner auf europäischer Ebene bei der Ausarbeitung von politischen Grundlinien mittels des Sozialdialogs und des makroökonomischen Dialogs, aufgedrängt. Um die Kohärenz der Anstrengungen der verschiedenen sozioprofessionellen Vertreter auf nationaler und supranationaler Ebene zu gewährleisten, wird eine strukturierte Absprache zwischen dem WSR und den luxemburgischen Delegationen in den supranationalen Institutionen eingerichtet. Des Weiteren wird die Zusammensetzung des WSR an die Entwicklung der sozio-ökonomischen Struktur des Landes angepasst.

Das neue Gesetz verdeutlicht die Rolle des WSR über seine grundlegende Aufgabe des sozioökonomischen Dialogs hinaus, indem der WSR als Keimzelle des Sozialdialogs im Bereich der supranationalen Politik und als Vermittler des europäischen Sozialdialogs auf nationaler Ebene bekräftigt wird.

Die traditionellen Aufgaben des WSR werden des Weiteren klarer umrissen und vervollständigt, indem der Schwerpunkt auf den Sozialdialog gelegt wird und die ständige Konzertierung zwischen den sozioprofessionellen Partnern, die in beratender Funktion auf nationaler und europäischer Ebene impliziert sind, gesetzlich festgelegt wird. Unter den Aufgabenbereich des WSR fallen

1. der nationale Sozialdialog;
2. die Veröffentlichung einer jährlichen Stellungnahme zur wirtschaftlichen, sozialen und finanziellen Entwicklung des Landes;

3. die Begleitung der Ausarbeitung der Grundzüge der Wirtschaftspolitik (seit 2005 zu den Integrierten Leitlinien für Wachstum und Beschäftigung erweitert), die vom Rat der europäischen Union festgelegt werden;
4. die Ausarbeitung von politischen Vorschlägen bezüglich des sozioprofessionellen Dialogs auf supranationaler, und insbesondere europäischer Ebene;
5. die Begleitung des strukturierten europäischen Sozialdialogs;
6. die Organisation der Konzertierung zwischen den luxemburgischen Delegationen in den verschiedenen beratenden Organen auf supranationaler Ebene, im Wirtschafts- und Sozialrat der Großregion, im beratenden Wirtschafts- und Sozialrat der Benelux-Union, sowie im Europäischen Wirtschafts- und Sozialausschuss.

Während der Berichtsperiode 2004-2008 wurden vom WSR ausgearbeitet und angenommen:

- 5 alljährliche Stellungnahmen zur wirtschaftlichen, sozialen und finanziellen Lage des Landes
- 5 Stellungnahmen zur jährlichen Aktualisierung des Gewichtungsschemas des Lebenshaltungskostenindex
- 5 alljährliche Stellungnahmen zu den Integrierten Leitlinien für Wachstum und Beschäftigung, respektive den Grundzügen der Wirtschaftspolitik
- eine gesonderte Stellungnahme über Sparzeitkonten (2004)
- eine gesonderte Stellungnahme über Negativsteuern (2004)
- eine gesonderte Stellungnahme über die Dienstleistungsrichtlinie des europäischen Parlaments und des europäischen Rates („Bolkestein-Direktive“) (2006)
- eine gesonderte Stellungnahme zum Stress am Arbeitsplatz (2006)
- eine gesonderte Stellungnahme zu einer aktiven Einwanderungs- und Integrationspolitik (2006)

Vertreter des OGBL im WSR waren in der Berichtsperiode:

Armand Drews, Alain Kinn, Danièle Nieves, Carlos Pereira, René Pizzaferrri, Jean-Claude Reding, André Roeltgen (Vollmitglieder), Véronique Eischen, Hubert Hollerich, Renata Santini, Romain Daubenfeld, Chantal Boly (bis zum 18. April 2008), Jean-Claude Bernardini (ab 18. April 2008), Nico Clement, Marco Goelhausen (Stellvertreter).

OGBL-Vertretungen in anderen Gremien vermittelt des WSR:

Wirtschafts- und Sozialrat der Großregion (WSRGR): Jean-Claude Reding (Vollmitglied), Nico Clement (Stellvertreter). Jean-Claude Reding übernimmt den Vorsitz der luxemburgischen Delegation beim WSRGR ab Januar 2008.

Europäischer Wirtschafts- und Sozialausschuss (EWSA): Jean-Claude Reding (Vollmitglied).

Beratender Wirtschafts- und Sozialrat des Benelux: René Pizzaferrri (Präsident), Jean-Claude Reding (Vollmitglied), Nico Clement (Stellvertreter).

2.5. Branchenübergreifender Sozialdialog

Charta der behinderten Arbeiter

Am 20. September 2004 unterschreiben der OGBL, der LCGB und die UEL eine gemeinsame Charta, um die Chancengleichheit und den Zugang zu einem Arbeitsplatz für Behinderte zu fördern.

In der Charta unterstreichen OGBL, LCGB und UEL, dass einige grundsätzliche Punkte berücksichtigt werden müssen, um für einen Behinderten einen Erfolg bei der Arbeitssuche zu gewährleisten:

1. Sämtliche Diskriminierungen müssen abgeschafft werden.
2. Der Schwerpunkt muss auf die Fähigkeiten, und nicht auf die Behinderung gelegt werden.
3. Die Beschäftigung behinderter Personen muss gefördert werden.
4. Differenzierte Lösungen für an die Situation angepasste Herangehensweisen.
5. Alle gesellschaftlichen Akteure müssen mobilisiert werden.

Um diese Ziele zu erreichen, sieht die Charta unter anderem folgende Strategien vor:

- die Sensibilisierung der Verantwortlichen für die Personalpolitik bezüglich der Situation und der Rechte der behinderten Arbeiter;
- die Förderung der Chancengleichheit für Behinderte in allen Bereichen;
- die Erleichterung des Austausches von Erfahrungen und die Umsetzung von wirksamen Strategien;
- die Verstärkung der Zusammenarbeit zwischen allen betroffenen Parteien, inklusive der öffentlichen Hand, und den behinderten Personen selber.

Vereinbarung zur Telearbeit

Am 21. Februar 2006 unterschreiben OGBL, LCGB und UEL eine Vereinbarung bezüglich des rechtlichen Rahmens der Telearbeit.

Mit dieser Vereinbarung sind die Verhandlungen zur Umsetzung des europäischen Rahmenabkommens, das am 16. Juli 2002 von den europäischen Sozialpartnern angenommen worden war, abgeschlossen. Die branchenübergreifende Vereinbarung ist für eine Dauer von drei Jahren vereinbart worden, und für alle luxemburgischen

Unternehmen rechtlich bindend. Die Vereinbarung legt eine Definition der Telearbeit fest; sie definiert die Gleichheit der Rechte und Pflichten, der Arbeits- und Entlohnungsbedingungen, sowie des Zugangs zur beruflichen Weiterbildung zwischen Telearbeitern und vergleichbaren Arbeitnehmern; die Modalitäten bezüglich der Arbeitszeit; die Beschaffung, Einrichtung und Instandhaltung der Arbeitsmittel seitens der Arbeitgeber; der Respekt der Privatsphäre des Telearbeiters; die Modalitäten bezüglich des Datenschutzes und des Datenzugangs des Telearbeiters. Die Vereinbarung sieht des Weiteren eine obligatorische Hinzuziehung der Personalvertreter im Fall der Einführung der Telearbeit, oder bei Änderungen in diesem Bereich, vor.

Vereinbarung betreffend Mobbing und Gewalt am Arbeitsplatz

Der OGBL hat am 2. April 2007 Verhandlungen mit dem LCGB und der UEL aufgenommen, um das europäische Rahmenabkommen, das im Kontext des europäischen branchenübergreifenden Sozialdialogs getroffen wurde, in nationales Recht umzusetzen. Die Vereinbarung zum Mobbing und der Gewalt am Arbeitsplatz, die im Januar 2009 von den Sozialpartnern unterschrieben wurde, wird als rechtlich bindendes branchenübergreifendes Abkommen in Kraft treten und Verbesserungen gegenüber dem gegenwärtigen rechtlichen Rahmen schaffen.

Welttag für Sicherheit und Gesundheit am Arbeitsplatz

Im Rahmen des Welttags für Sicherheit und Gesundheit am Arbeitsplatz hat der OGBL am 28. April 2008, im Partenariat mit der UEL, eine Reihe Konferenzen, Ateliers und Workshops koorganisiert. In diesem Rahmen hat der OGBL die Koordination des Workshops „Einstieg in das Berufsleben“ übernommen.

Gemeinsamer Aktionsplan zur Gleichstellung der Geschlechter

Am 11. Juli 2008 haben OGBL, LCGB und UEL ihr Projekt eines gemeinsamen Aktionsplans zur Geschlechtergleichstellung den verantwortlichen Ministern für Chancengleichheit, Bildung sowie Arbeit und Beschäftigung unterbreitet. Die Sozialpartner schlagen unter anderem vor, eine Studie des CEPS/INSTEAD in Auftrag zu geben, in deren Rahmen Daten, die zur Festlegung gemeinsamer Aktionen notwendig sind, gesammelt und veröffentlicht werden sollen.

2.6. FLTL

Nachdem die Mitglieder der Fédération Luxembourgeoise des Travailleurs du Livre-FLTL sich anlässlich ihrer Generalversammlung vom 12. November 2005 einstimmig für die Eingliederung in den OGBL aussprechen,

wird am 9. Dezember 2005 eine Vereinbarung unterschrieben, die vorsieht, dass die älteste Luxemburger Gewerkschaft ihre nationalen und internationalen gewerkschaftlichen Aktivitäten dem Syndikat Druck, Medien, Kultur und Künstler des OGBL überträgt, das fortan den Namen Syndikat Druck, Medien und Kultur-FLTL führt.

2.7. FEP-FIT et Cadres

Nachdem der Kooperationsvertrag zwischen OGBL und FEP-FIT et Cadres vom 12. Oktober 2003 die schrittweise Eingliederung des ehemaligen Privatbeamtenverbandes in den OGBL vorsah, treten 2005 432 Mitglieder der FEP dem OGBL bei.

2.8. GLCCA

Am 14. Oktober 2005 unterschreibt der OGBL einen Kooperationsvertrag mit der Gilde der luxemburgischen Fluglotsen GLCCA, um eine bessere Interessenvertretung für alle Fluglotsen zu gewährleisten. Die Vereinbarung sieht die aktive Einbindung der GLCCA in die gewerkschaftlichen Aktivitäten des OGBL, sowie die internationale Arbeit im Rahmen der ETF und der ITF, sofern diese die Fluglotsen betrifft, vor. Die GLCCA ruft ihre Mitglieder dazu auf, dem OGBL beizutreten.

2.9. Zusammenarbeit mit der FNCTTFEL

Nach dem Beitritt der FLTL in den OGBL ist im Dachverband der freien Gewerkschaften (CGT) neben dem OGBL nur noch die FNCTTFEL affiliiert. Infolgedessen wurden die Aktivitäten der CGT eingefroren und die laufenden Tätigkeiten werden im kleinen Kreis weitergeführt. Nach internen Diskussionen hat der Landesverband der Eisenbahner Kontakt mit dem OGBL aufgenommen, um eine Annäherung beider Gewerkschaften zu besprechen. Der OGBL hat diesen Beschluss begrüßt, und sieht hierin — nach dem gescheiterten Versuch von 1979 — eine neue Möglichkeit der Zusammenarbeit. Die Exekutive beschließt einstimmig die Teilnahme als Beobachter eines Vertreters der FNCTTFEL, in der Person ihres Nationalpräsidenten Nico Wennmacher, bei den Sitzungen der Exekutive sowie drei Vertretern der FNCTTFEL bei den Sitzungen des Nationalvorstands. Der Nationalvorstand nimmt diesen Vorschlag am 19. Dezember 2006 einstimmig an.

2.10. Union Luxembourgeoise des Consommateurs

Für den OGBL stellt der Konsumentenschutz eine Ergänzung des gewerkschaftlichen Einsatzes und ein integraler Bestandteil der Sozialpolitik dar. Aus diesem Grund ist

der OGBL auch als beigeordnetes Mitglied innerhalb des Luxemburger Konsumentenschutzes (Union Luxembourgeoise des Consommateurs, ULC) tätig. Er wird bei der ULC durch Mario Castegnaro vertreten, der dort die Präsidentschaft der Geschäftsleitung sowie des Verwaltungsrats inne hat.

2.11. Patientevertriedung a.s.b.l.

Der OGBL ist Mitglied der Patientevertriedung a.s.b.l., der Interessenvertretung der Patienten, die 1995 gegründet wurde, um Patienten und Pflegefällen Unterstützung und Informationen anzubieten.

2.12. Vereinbarung mit der INCA

Der OGBL und die INCA/CGIL (Italien) haben am 30. Januar 2008 eine Erneuerung der 1993 getroffenen Vereinbarung unterschrieben. Diese Vereinbarung trägt den neuen Situationen auf dem Arbeitsmarkt, der Entwicklung der Einwanderungsströme in Europa sowie den Veränderungen im Bereich der Sozialversicherungssysteme Rechnung. Durch dieses Abkommen wollen die beiden Organisationen den Zugang für die italienischen Arbeitnehmer und Rentner zu Informationen über ihre Rechte und die ihnen zustehenden Leistungen verbessern.

Die Vereinbarung sieht die Veranstaltung von Weiterbildungskursen und Seminaren zur Thematik der Sozialversicherungen vor; in diesem Rahmen hat die INCA an einem Seminar des OGBL über die Sozialversicherungen in Europa teilgenommen, das vom 10. zum 12. September 2008 im CEFOS/Remich stattfand.

2.13. Kooperationsvertrag mit der CGTP-IN

Im Rahmen des Besuchs des Generalsekretärs der CGTP, Dr. Carvalho da Silva, in Luxemburg, haben der OGBL und die größte portugiesische Gewerkschaft am 23. Mai 2008 einen Kooperationsvertrag unterschrieben, der den seit 1992 gültigen Vertrag ablöst. Die Vereinbarung sieht unter anderem den Ausbau und die Verbesserung der bilateralen Beziehungen zwischen beiden Gewerkschaften, sowie den Aufbau des gewerkschaftlichen Austausches auf verschiedenen Ebenen, vor allem im Bereich der beruflichen und gewerkschaftlichen Bildungsarbeit, vor.

Beide Gewerkschaftsbünde haben bei der gleichen Gelegenheit eine Erklärung für ein soziales Europa veröffentlicht, in dem sie zu den rezenten Urteilen des europäischen Gerichtshofs in den Fällen Laval, Viking und Rüffert Stellung nehmen.

2.14. Weitere nationale politische Aktivitäten

2.14.1. Sicherheit und Gesundheit am Arbeitsplatz

Der OGBL hat einige Aktivitäten im Rahmen seiner Politik hinsichtlich des Wohlergehens, der Gesundheit und der Sicherheit am Arbeitsplatz entwickelt, ein Thema, das innerhalb des Geschäftsführenden Vorstands unter die Zuständigkeit von Alain Kinn fiel. So hat am 29. November 2005 eine Konferenz des OGBL zum Thema „Mobbing und Konflikte am Arbeitsplatz“ mit der Diplompädagogin Margot Höfle im Centre hospitalier in Luxemburg stattgefunden. Im Januar 2006 wird die Studie des OGBL der „Ligue Luxembourgeoise de l'Hygiène mentale“ (LLHM) über den berufsbedingten Stress veröffentlicht. Diese Studie war im Sommer 2005 auf der Ebene der berufstätigen Bevölkerung des Großherzogtums von Dr. Patrick Légeron (Stimulus) und von Romain Cristofini (Capital-Santé) durchgeführt worden. Am 7. November 2006 findet in der Maison du Peuple in Esch/Alzette die Konferenz „Den Stress besser verstehen, um ihn besser zu meistern“ mit Chantal de Mesmaeker statt, die für den OGBL und die LLHM als Beraterin im Bereich der Stressbekämpfung tätig ist.

Alain Kinn nimmt ebenfalls an einer Konferenz zur Thematik der Unfallverhütung am Arbeitsplatz teil, die vom SECEC, dem Interregionalen Gewerkschaftsrat Saar-Lor-Lux-Trier/Westpfalz und der Vereinigung Preventlux organisiert wurde, und am 12. Oktober 2007 im Jean-Monnet-Gebäude der Europäischen Kommission auf dem Kirchberg stattfindet. Weitere Teilnehmer sind Marcel Goerend vom LCGB, Georges Wagner von der AAA („Association d'Assurance contre les Accidents“), Marc de Greef von Preventlux, sowie die betroffene Kanadierin Candace Carnahan.

Ein Seminar zum Thema „Stress — moralische Belästigung — Burnout am Arbeitsplatz. Reelle, aber oft verkannte Phänomene“, das vom OGBL und der LLHM mit Unterstützung des Gesundheitsministeriums organisiert wird, findet am 26. Juni 2008 im CEFOS in Remich statt. Eine Broschüre mit dem Titel „Stress lass nach!“ wird ebenfalls im Verlauf des Jahres 2008 veröffentlicht.

2.14.2. Green Jobs

Studien der Vereinten Nationen, der ILO und des Europäischen Gewerkschaftsbundes haben gezeigt, dass die Bekämpfung des Klimawandels und die Umstellung der Industrie in Richtung emissionsarmer Technologien potenziell Millionen neue Arbeitsplätze schaffen können. Der OGBL schlägt in einer Pressemitteilung vom 7. Dezember 2007 vor, die luxemburgische Wirtschaftspolitik mittelfristig in diese Richtung zu orientieren, um die Schaffung neuer Arbeitsplätze im Bereich der neuen Umwelttechnologien zu ermöglichen. Am 22. Oktober

2008 organisieren OGBL und Mouvement écologique eine Konferenz zu diesem Thema mit Peter Poschen, dem Hauptberater der internationalen Arbeitsorganisation im Bereich nachhaltige Entwicklung, auf dem Campus Walferdingen der Universität Luxemburg.

2.14.3. „Luxemburg ohne GMO“

Im Herbst 2008 schließt sich der OGBL „Luxemburg ohne OGM“ an, ein von Greenpeace Luxemburg initiiertes Kollektiv, dem etwa 30 Organisationen der Zivilgesellschaft angehören. Die Initiative fordert unter anderem das Verbot der genmanipulierten Maissorte MON810 auf dem luxemburgischen Territorium. Dieses Ziel wird erreicht, als der Gesundheitsminister Mars di Bartolomeo im Rahmen der Veranstaltung „Luxemburg und Großregion ohne GMO“, die am 22. März 2009 in der Abtei Neumünster stattfindet, das Verbot des umstrittenen Getreides ankündigt.

2.15. Sozialpolitik

Krankenversicherung

Die vergangene Berichtsperiode im Bereich der Sozialen Sicherheit wurde von zwei Instanzen des Sozialdialogs geprägt: der Quadripartite auf dem Gebiet der Krankenversicherung und der Tripartite von 2006 auf nationaler Ebene.

So wurde die Quadripartite im Gegensatz zur vorherigen Berichtsperiode nicht mehr einmal jährlich, sondern auf Initiative des neuen Ministers für Soziale Sicherheit halbjährlich einberufen. Es wurde versucht in den verschiedensten Gebieten der Krankenversicherung Anstöße zu geben, um eine effizientere Gesundheitspolitik zu realisieren.

Ein „comité de pilotage“, besetzt von Staatsbeamten und eingesetzt vom zuständigen Minister, sollte sich regelmäßig treffen, um die Einnahmen und Ausgaben der Krankenversicherung zu überprüfen; die Sozialpartner wurden einige Mal hinzu bestellt, dann verlief das Ganze im Sand.

Ein wissenschaftlicher Beirat („Conseil scientifique“) wurde ins Leben gerufen, um Vorschläge für eine effiziente und gute medizinische Leistung auszuarbeiten. Hier blieb die Forderung der Gewerkschaften, als Beobachter zugelassen zu werden ungehört. Dieser Conseil wurde dann von den exponierten Vertretern der Ärztegewerkschaft besetzt. Der OGBL wollte verhindern, dass hier über eine so genannte wissenschaftliche Vorgehensweise Leistungsangebote, Behandlungsabläufe auf ein Mindestmaß zurück geschraubt würden, und somit der Weg für bessere Leistungen über Privatversicherungen geebnet werden sollte.

Eine gute Initiative aber leider nur von kurzer Dauer; war die Aufklärungsaktion über den Gebrauch oder Missbrauch der Antibiotika. Hier waren vor allem die Ärzte

gefordert. Ein Jahr hatte diese Aktion Erfolg, dann siegte schließlich die pharmazeutische Industrie und die Verschreibung pendelte sich wieder ein.

Auch im Bereich der Krankenhausplanung wurden Ideen entworfen. So sollten die einzelnen Abteilungen auf ihre Funktionsfähigkeit geprüft werden. Synergien und Zusammenlegungen sowie Gründung von Kompetenzzentren sollten gefördert werden. In diesem Bereich geschah einiges in den drei Krankenhauszonen unseres Landes. Im Süden besteht heute nur noch ein großes Krankenhaus, der „CHEM“, neben einem kleinerem, was anderen Zwecken zugeführt werden soll. Auch im Zentrum fand eine Konzentration zwischen „CHL“ und der Klinik Eich statt. Ähnliches im Norden, wo die neue Klinik in Ettelbrück mit der von Wiltz zusammenarbeitet. Leider musste man feststellen, dass der Neubau auf dem Kirchberg wohl zwei Kliniken ersetzte, doch ein Mehr an Kosten mit sich brachte.

Auch die Führung des Krankenhauses sollte professionalisiert werden, bis heute liegt jedoch nur ein Gesetzesvorschlag über den koordinierenden Arzt („Médecin coordinateur“) vor. Noch immer werden die Stellung der Ärzte und ihre Rolle im Krankenhaus nicht fundamental diskutiert. Muss das Belegarztsystem praktisch als letztes in Europa weiterbestehen, welche Verpflichtungen müssen die freischaffenden Ärzte im Krankenhaus übernehmen, als Gegenleistung für den freien Zugang zur gesamten Infrastruktur? Welche Befugnisse und wie viel Weisungsbefugnisse hat der Direktor gegenüber den Ärzten? Wie viele Ärzte brauchen wir in den verschiedenen Fachbereichen unserer Kliniken? Die Zahl der Krankenhausärzte hat sich kräftig erhöht. Wann kann der Patient sich über die Kompetenz und die Qualität der einzelnen Klinik informieren usw.? Diese Fragen wurden vom OGBL im Rahmen der Quadripartitegespräche aufgeworfen, jedoch ohne zufriedenstellende Antwort.

Die Einführung einer elektronischen Versichertenkarte wurde mit viel Schwung diskutiert, hat jedoch leider nicht zu einem positiven Abschluss geführt. Hier hätte man viele sich wiederholenden Untersuchungen, Analysen, Radiographien usw. ersparen können. Die Digitalisierung der Patientenakte im Krankenhausbereich ist auf dem Weg realisiert zu werden, leider besteht die beim liberal praktizierenden Arzt noch oft aus Papier. Der OGBL hat gefordert, dass eine generelle Digitalisierung stattfinden soll und dass die Inhalte genau vorgeschrieben sein sollten.

Man kann also nicht behaupten, alle Anstrengungen hätten gefruchtet. Zu groß war die Opposition bei verschiedenen Leistungsanbietern im Gesundheitswesen.

Anders war es, wenn konkrete Maßnahmen von Regierungsseite und vom Patronat gegen den Willen der Versichertenvertreter durchgepeitscht wurden. In der Quadripartite vom 13. Oktober 2004 wurden verschiedene Leistungsver schlechterungen zurückbehalten, die dann einen Monat später in der Generalversammlung der Krankenkassenvereinigung (UCM) gestimmt wurden.

Es ging um die Begrenzung der Anzahl der Analysen pro Verschreibung außerhalb des Krankenhauses, der Reduzierung der Kostenübernahme für Krankentransporte im Inland, die Erhöhung der Beteiligung bei verschiedenen Hilfsmitteln, sowie eine Erhöhung des Beitragssatzes für Naturalleistungen. Letztere wurde vom OGBL mitgetragen, auch wenn er einen höheren Satz verlangt hatte, um Mehrkosten für die Kranken zu verhindern.

Dem gegenüber stieg der durchschnittliche Verdienst der Ärzte von 153.000 EUR im Jahr 2004 auf 188.953 EUR im Jahr 2006.

Die Bilanz der UCM von 2004 wurde auf Seiten der Geldleistungen durch eine einmalige Überweisung von 130 Millionen EUR von der Pensionsversicherung an die Krankenversicherung verbessert. Grund hierfür war, dass durch eine Änderung der Verwaltungsprozedur beim ärztlichen Kontrolldienst die Krankengeldausgaben in die Höhe schnellten und die Pensionsversicherung große Einsparungen machte.

In der Quadripartite vom 26.10.2005 wurden die Teilnehmer darüber informiert, dass eine schwarze Liste aufgestellt wurde, mit den Ärzten, die außergewöhnlich viele Krankenscheine ausstellten. Leider wurden gegen dieselben keine Maßnahmen ergriffen, sondern gegen ihre Patienten, die eine intensivere Kontrolle durch den ärztlichen Kontrolldienst über sich ergehen lassen mussten. Der OGBL forderte dagegen bessere Kontrollmöglichkeiten und Sanktionsmöglichkeiten gegenüber dem Dienstleistungsanbieter.

Die Bilanz von 2005 verzeichnete im Naturalleistungsbereich ein Defizit von 40,6 Millionen EUR. Durch die Einbeziehung des Überschusses bei den Krankengeldleistungen war die Gesamtbilanz im Gleichgewicht.

Im Januar 2006 wurde gemeinsam von den Arbeitnehmervertretern, den Arbeitgebervertretern und dem Sozialminister eine große Pressekonferenz unter dem Motto „Soigner mieux en dépensant mieux“ abgehalten. Hier nahm jede Partei Stellung zu der Situation im Bereich der Krankenversicherung und erklärte die Vorstellungen seiner Gruppe.

Ein Aktionsplan „eSanté“ wurde im Oktober 2006 vorgestellt. Die diesbezüglichen Arbeiten wurden Ende 2008 aufgenommen, so dass es noch nicht möglich ist, eine erste Bilanz zu ziehen.

Von den Krankenkassen zur Gesundheitskasse

Während der Vorbereitungsphase zur Einführung der neuen Lohnfortzahlungsregelung ab 1.1.2009 wurden verschiedene Arbeitsgruppen eingesetzt. Die erste AG auf höchster Ebene begann ihre Arbeit in Zusammenarbeit mit dem CEPS (Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques).

Das Ziel war und ist, die Gründe der Abwesenheiten durch Krankheit zu analysieren. Zunächst wurden die Abwesenheitsperioden nach den verschiedensten Krite-

rien untersucht, auf Betriebsebene, nach Wirtschaftssektor, Alter, Nationalität, Wohnort, Zivilstand, Kinderzahl und Arbeitsumfeld.

Dann begann die Suche nach Erklärungen und Gründen der Krankmeldungen und der Gewichtung derselben auf die Abwesenheitsquote.

Festgestellt wurde, dass die gängige Berechnung der Abwesenheitsquote nichts über die Gründe der Abwesenheit durch Krankheit aussagt. Deshalb begann man zu untersuchen, wie viele Gründe eventuell gleichzeitig einen Einfluss haben könnten.

Festgestellt wurde z.B., dass die kurzen Krankmeldungen nicht gleichzustellen sind mit den längeren Perioden.

Diese Arbeitsgruppe hat ihre Arbeit noch nicht abgeschlossen. Zu bemerken bleibt, dass die Abwesenheiten wegen Unfall und Schwangerschaft nicht mit einbezogen wurden. Die statistische Grundlage liefert das Jahr 2006.

Eine zweite Arbeitsgruppe wurde innerhalb der Krankenversicherung eingesetzt. Ihr Ziel war und ist es, Kontrollprozeduren auszuarbeiten, auf deren Basis die Versicherten, die Betriebe und die verschreibenden Ärzte kontrolliert werden sollen. Diese Kontrollen sollen auf mehreren Ebenen stattfinden, und zwar auf administrative Ebene durch Krankenbesuche, auf ärztlicher Ebene auf Basis von verschiedenen Kriterien. Aufgabe dieser Gruppe ist auch festzustellen, ob die Instrumentarien die zur Verfügung stehen, einer effizienten Kontrolle gerecht werden. So wurde schnell klar, dass die aktuelle Kodifizierung der Krankheiten nichts zur Aufklärung der Krankheiten und deren Ursachen beiträgt, und dass nur die vom Internationalen Gesundheitsamt festgelegte Kodifizierung (ICD 10) Klarheit schaffen kann.

Diese Arbeitsgruppe hat ihre Arbeit ebenfalls noch nicht abgeschlossen. Sie beschäftigt sich in erster Linie mit den kurzen Abwesenheitsperioden, die für die Arbeitgebermutualität von Interessen sind. Es ist jedoch auch von großer Wichtigkeit die Mechanismen bei längeren Krankheitsperioden zu untersuchen. Sie sind das größte Ausgabevolumen im Krankengeldbereich.

Zwei weitere Arbeitsgruppen befassten sich mit der Verwaltungsreform, die durch die Einführung des Einheitsstatuts nötig wurde. Alle Gremien der verschiedenen Krankenkassen (ausser derjenigen der Staats- und Gemeindebediensteten) mussten verschmolzen werden. Das Einheitsstatut hat hier fundamentale Änderungen mit sich gebracht. Wurden die Gremien vorher auf Basis einer nationalen Wahl ermittelt, so geschieht dies nun auf Basis der Arbeitnehmerkammerwahl, wo erstmals die Rentner eine eigene Fraktion wählen konnten. Die Generalversammlung wurde abgeschafft und deren Kompetenzen dem Vorstand der neuen Gesundheitskasse übertragen. Die neue Gesundheitskasse hat nach der Reform über 450 Mitarbeiter. Unsere Anliegen waren die freigewordenen Kompetenzen mit neuen Aufgaben zu betreuen, um bessere Leistungen (Information, Aufklärung usw.) und eine größere Versicherten- nahe zu realisieren. Hier bleibt das Ziel, die bestehenden

Agenturen für alle Versicherungszweige auszubauen. Realisiert werden konnte, dass jeder Versicherte sich an jede Agentur wenden kann.

Neben der neuen Personalstruktur wurde auch die Arbeitsweise analysiert. Man konnte sich auf eine gemeinsame Vorgehensweise und Politik einigen, die für die Versicherten in nächster Zukunft positive Niederschläge haben wird. Es wurde eine Art Manifest verabschiedet, dessen Inhalt die zukünftigen Arbeiten leiten soll.

Neben diesen Arbeiten wurde nicht vergessen z. B. im Präventivbereich Neuerungen einzuführen:

- Programm im Bereich der Präventivmedizin zur Durchführung und Betreuung der pränatalen Vorsorgeuntersuchung zu kongenitalen Anomalien,
- Impfungsprogramm gegen das *Human Papilloma-Virus* (HBV),
- Hilfsprogramm zur Tabakentwöhnung,
- Impfungsprogramm gegen die Hepatitis B,
- Impfungsprogramm gegen die Meningokokken C-Meningitis,
- Impfungsprogramm gegen die Grippe bei verschiedenen Risikogruppen,
- permanentes Vorsorgeuntersuchungsprogramm durch Mammographien im Bereich des Brustkrebs,
- Schaffung eines Vorsorgezentrums für den Rücken.

Das Umfeld wandelt sich nicht nur auf nationaler, sondern auch auf europäischer und internationaler Ebene. Entscheidungen des europäischen Gerichtshofes oder anderen europäischen Institutionen können unser ganzes System in Frage stellen, unser System zerstören, ohne aber etwas Konkretes und Gleichwertiges an seine Stelle zu setzen (Liberalisierung ohne Schutz für die Versicherten). Es war und ist für unsere Gewerkschaft von größter Wichtigkeit, auch die Entwicklung der europäischen Gesetzgebung nicht nur zu verfolgen, sondern aktiv daran mitzuwirken.

Unser Sozialversicherungssystem ist auf die Solidarität aufgebaut. Wir waren, sind und bleiben für die solidarische gesetzliche Krankenversicherung. Es ist die Solidarität der Jugendlichen mit den Älteren, der Reichen mit den Armen, der Gesunden mit den Kranken. Sie ist die einzige Garantie, dass wir nicht in Situationen rutschen, wie wir sie heute in anderen Ländern Europas erleben.

Arbeitsunfähigkeit und Wiedereingliederung in den Arbeitsprozess

Das Gesetz, welches im Jahr 2002 neue Bestimmungen einführte für Versicherte, die unfähig waren ihre letzte Arbeit zu verrichten, jedoch die Kriterien der Invalidenversicherung nicht erfüllten, wurde 2004 und 2005 geändert. So wurde eine neue medizinische Kontrolle mittels eines Formulars (R4) eingeführt, welches bei einer

Abwesenheit von 10 Wochen in einer Referenzperiode von 20 Wochen einzureichen ist. In der Periode vom 11.11.2005 — 30.9.2007 wurden 36370 Formulare verschickt, das bedeutet, ohne den Verwaltungsaufwand, eine Mehrausgabe an Honoraren von rund 3 Millionen EUR. Das Ergebnis dieser Aktion ist bis heute stark umstritten. Die Gesamtanspruchsdauer (52 Wochen) auf Krankengeld wurde mit einer Referenzperiode von 102 Wochen verbunden. Letztlich wurde die Möglichkeit geschaffen, beim Verlust der Invalidenrente in den Wiedereingliederungsprozess zu gelangen.

Am 15. Dezember 2004 verabschiedete die Abgeordnetenkammer eine Motion, die die Regierung dazu aufforderte, dem Parlament eine Bilanz der gesamten Gesetzgebung und deren Auswirkung zu unterbreiten.

Dieser Bericht wurde am 4. März 2008 vorgelegt. In diesem Bericht, der einen historischen Teil beinhaltet, nehmen alle Infrastrukturen, die direkt oder indirekt von der Gesetzgebung betroffen sind, Stellung.

Die OECD wurde auch bemüht. Sie verpasste es dann auch nicht zu fordern, dass die Entschädigungen der Betroffenen reduziert werden müssten, um den Arbeitswillen zu stärken (*sic*). Sie forderte jedoch auch, dass die Betriebe durch schärfere Bestimmungen zu Wiedereingliederungen gezwungen werden sollten. Des Weiteren wurden bessere Umschulungs- und Schulungsmöglichkeiten gefordert.

Unser Gewerkschaftsbund hat seine Vorschläge in einer separaten Stellungnahme eingereicht. Sie enthält Forderungen, die sich aus der praktischen Erfahrung mit dem Gesetz und den Problemen der betroffenen Versicherten zusammensetzen. Dies sind u.a. Probleme des Kündigungsschutzes, die separate Auszahlung der Entschädigung und des Lohnes, die Prozeduren beim Arbeitsamt, die Probleme der Grenzgänger und Immigrierten, sowie der Beschäftigten der Leiharbeitsfirmen, und die Beschränkung der Lohnfortzahlung auf 52 Wochen. Letztere wurde durch das Gesetz zum Einheitsstatut auf Grundlage der Forderungen des OGBL gelockert.

Die Regierung hatte bei Abschluss dieser Berichtsperiode ein Vorprojekt in Arbeit, welches die bestehende Gesetzgebung verbessern soll.

Die Pensionsversicherung

Am 6.5.2004 wurde durch Gesetz der „Fonds de compensation“ (FDC) geschaffen. Dieses Gesetz hat alle Reserven der vier Pensionskassen des Privatsektors zusammenfließen lassen. Ziel dieses Gesetzes war, die Geldreserven gewinnbringender anzulegen, um zusätzliche Einnahmen zu schaffen. Dem Gesetz waren Marktstudien durch PricewaterhouseCoopers vorausgegangen. Man wollte eine Zusammensetzung der Wertpapiere, bei denen Risiko und Gewinn in einem annehmbaren Verhältnis zu einander stehen sollten. Diesem neuen Fonds wurde eine dementsprechende Anlagestrategie ins

Gesetz geschrieben. Die Vorarbeiten, um dem Gesetz Leben zu geben, waren umfangreich und konnten mit externer Hilfe aus der Schweiz, Frankreich und Luxemburg abgeschlossen werden. Für die Gewerkschaftsvertreter bedeutete diese neue Aktivität eine große Herausforderung auf einem Feld, das ihnen ungewohnt war.

Anschließend wurde im Juli 2007 eine SICAV gegründet, „FDC DE LA SECURITE SOCIALE“, welche im August 2007 die ersten Investitionen vornahm. Trotz der Finanzkrise und dem Zusammenbruch der Märkte, konnte der FDC am 31.12.2008 eine positive Bilanz vorlegen. Die Rendite betrug netto zwar nur 2,35 %, war aber gegenüber allen anderen Fonds in diesem Krisenjahr hervorragend. Der Fonds beinhaltete am 31.12.2008 6,03 Milliarden EUR. Im Jahre 2008 wuchs die Gesamtrentenreserve um 850 Millionen auf 8,9 Milliarden EUR und ist gleichbedeutend mit dem 3,56fachen einer Jahresausgabe.

Die Dreierkonferenz von 2006 hatte eine Reflexionsgruppe eingesetzt, um Vorschläge auszuarbeiten, die dazu führen sollten, unser Rentensystem lebensfähig zu halten und um die Auswirkungen verschiedener sich mit der Zeit verändernden Parameter wie Berufslaufbahn, Lebensarbeitszeit, demographische Entwicklung, usw., zu untersuchen. Diese Gruppe tagte öfters und setzte sich aus hohen Vertretern der Gewerkschaften, des Patronats und den Ministern für Arbeit und Soziale Sicherheit zusammen. Anfang 2009 wird ein Dokument veröffentlicht, welches von der IGSS verfasst worden ist und, neben einem historischen Teil, unser aktuelles System beleuchtet, dann einige Systeme anderer Länder erläutert, um letztendlich aus ihrer Sicht die Stärken und Schwächen unseres Systems darzulegen und strategische Überlegungen betreffend die Entwicklung der Rentenpolitik anzustellen.

Dieses Dokument, welches keinen offiziellen Charakter hat und keine Vorschläge enthält, die einen Konsens gefunden hätten, wird 2009 und später noch öfters Anlass zu Diskussionen geben.

2.16. Kulturelle Aktivitäten

Neues Konzept für die Feier des 1. Mai

Angesichts der Veränderungen im Rahmen der CGT-L, aber auch, um einer gewissen Ritualisierung und dem Bedarf nach Modernisierung der Feierlichkeiten zum Fest der Arbeit zu begegnen, beauftragt die Exekutive anlässlich ihrer Sitzung vom 5. Dezember 2005 den Geschäftsführenden Vorstand damit, ein neues Konzept für die Feier des 1. Mai auszuarbeiten, das die traditionelle 1.-Mai-Demonstrationen der CGT-L ersetzen soll. Die beiden letzten Ausgaben der CGT-Feier finden 2004 in Schiffingen und 2005 in Wiltz statt.

Der Nationalvorstand verabschiedet das neue Konzept am 22. Februar 2006, und beschließt ein „Fest der Arbeit und der Kulturen“ in der Abtei Neumünster in Luxem-

burg-Grund zu veranstalten. Dieses Volksfest, das in Zusammenarbeit mit dem CCRN Abbaye de Neumünster und der ASTI organisiert wird, hat ein breitgefächertes Kulturprogramm vorzuweisen, darunter musikalische Darbietungen, Kabarett, Theater für Kinder, Marionettentheater, Ausstellungen ... Die politische Ansprache des OGBL-Präsidenten zum 1. Mai findet nunmehr im Rahmen einer erweiterten Sitzung des Nationalvorstands statt, die respektive am 28. April 2006 in Sandweiler, am 27. April 2007 in Düdelingen und am 29. April 2008 in Differdingen abgehalten wird.

2006 organisiert der OGBL ein Musikfestival in der Rockhal in Esch/Alzette, an dem luxemburgische Musikformationen aus der aktuellen Szene teilnehmen.

2008 wird die Feier des 1. Mai erweitert zum „Fest der Arbeit, der Kulturen und des Dialogs“; neben der ASTI und dem CCRN Abbaye de Neumünster fungieren ebenfalls die Action Solidarité Tiers Monde, 1001 Actions for Dialogue, die Anna-Lindh-Stiftung, das Tageblatt, die Wochenzeitung Le Jeudi und der Quotidien als Partner des OGBL.

Weitere Kulturaktivitäten

Der OGBL unterstützt die Vorstellung des Theaterstücks „DAEWOO“ von François Bon, das am 28. und 29. Oktober 2005 im Théâtre Municipal von Esch gespielt wird. Das Stück wird von der Mannschaft des „Théâtre de la Manufacture du Centre Dramatique National“ aus Nancy dargeboten. Im Vorfeld der Aufführung vom 28. Oktober findet ein Rundtischgespräch zwischen dem Präsidenten des OGBL Jean-Claude Reding, dem Arbeitsminister François Biltgen und dem Kabarettisten und Autor Jemp Schuster über die Beschäftigungspolitik statt.

In Zusammenarbeit mit Action Solidarité Tiers Monde und Paul Thiltges Distributions präsentiert der OGBL die Vorpremiere des Films „WORKINGMAN'S DEATH“ des österreichischen Regisseurs Michel Glawogger, die am 25. April 2006 im Utopolis läuft.

Der OGBL unterstützt die Plakatausstellung „DISSIDENCES — Ronderëm 68“, die vom 14. zum 30. November in der Kulturfabrik in Esch/Alzette gezeigt wird. Im Rahmenprogramm der Ausstellung finden mehrere Rundtischgespräche statt.

Big Music Band 2001 a.s.b.l.

Die Big Music Band 2001 (BMB) wurde am 9. Dezember 2001 als Nachfolgerin der seit 1921 aktiven „Harmonie Syndicale Esch“, der Verbandsmusik von LBHV, LAV und OGBL, gegründet. Die BMB aktualisiert beständig ihr Repertoire, das sie regelmäßig während Konzerten darbietet. Sie beteiligt sich ebenfalls an gewerkschaftlichen Veranstaltungen und gewährleistet jedes Jahr das musikalische Rahmenprogramm des „Festes der Arbeit, der Kulturen und des Dialogs“ in der Abtei Neumünster.

Aarbechter Gesang- a Mandolinneveräin

Der „Aarbechter Gesang- a Mandolinneveräin“, 1985 hervorgegangen aus der Fusion des „Aarbechter Gesangveräin“ und des „Arbeiter-Mandolinverein“ aus Düdelingen, verfolgt seit seinen Ursprüngen in den zwanziger Jahren des vergangenen Jahrhunderts das Ziel, im Sinne einer „Kultur für alle“, den Arbeitern und ihren Familien Gelegenheit zu bieten, sich in ihrer knappen Freizeit als Sänger oder als Musiker zu betätigen. Jedes Jahr besuchen die zahlreichen treuen Anhänger des „Aarbechter Gesang- a Mandolinneveräin“ die Konzerte und Theateraufführungen, welche im Festsaal des Düdelinger Gewerkschaftsheims stattfinden.

CHAPITRE 3

Activités internationales

3. Le secrétariat européen commun de la CGT-L (OGBL/FNCTTFEL) et du LCGB

Le SECEC (Secrétariat européen commun) sert de structure commune aux deux confédérations syndicales luxembourgeoises membres de la Confédération européenne des syndicats (CES), la CGT-L (OGBL/FNCTTFEL) et le LCGB. Le SECEC participe aux travaux du Comité exécutif de la CES, ainsi qu'aux travaux de ses comités permanents, groupes de travail et instituts. À travers la CES, le SECEC participe également au travail du Comité du Dialogue social (européen) et de ses groupes ad hoc, ainsi qu'à d'autres comités et instances européens. À la fin de 2003, Nico Clement, membre du Bureau exécutif de l'OGBL, a pris en main la responsabilité du SECEC côté CGT-L.

3.1. Dialogue social européen

Le dialogue entre partenaires sociaux existe aussi bien au plan intersectoriel que sectoriel. Les participants au dialogue intersectoriel, à savoir la CES, BUSINESSEUROPE (employeurs du secteur privé) / l'UEAPME (petites et moyennes entreprises) et le CEEP (employeurs du secteur public) ont conclu toute une série d'accords qui ont été ratifiés par le Conseil des Ministres et qui font maintenant partie de la législation. Lors du sommet de Genvall du 22 novembre 2002 les partenaires sociaux ont adopté leur premier programme de travail pluriannuel joint pour la période 2003-2005. Dans ce contexte, les partenaires sociaux ont conclu les premiers accords d'une nouvelle génération d'initiatives «autonomes», dont la mise en œuvre au niveau national a été confiée aux partenaires sociaux eux-mêmes. Pendant la période 2004-2008 ont ainsi été adoptés les accords-cadres sur le stress lié au travail (2004), et sur le harcèlement et la violence au travail (2007), ainsi qu'un cadre d'action sur l'égalité hommes-femmes (2005).

En mars 2006, les partenaires sociaux ont adopté leur deuxième programme de travail multiannuel, jusqu'à 2008, qui identifie des domaines d'action conjointe. Le dialogue social a également lieu dans 33 secteurs industriels différents, coordonnés du côté syndical par les fédérations syndicales européennes. Il s'agit là d'un outil important pour traiter les questions spécifiques relatives aux secteurs au niveau européen. Les comités sectoriels

de dialogue social traitent par exemple des questions relatives à la formation, au temps et aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité et à la libre circulation des travailleurs. Ils ont adopté presque 500 textes communs y compris des positions et des accords conjoints, des lignes directrices et des codes de conduite.

3.2. Confédération Européenne des Syndicats (CES)

Le XI^e Congrès de la CES a eu lieu du 21 au 24 mai 2007 à Séville. L'OGBL y était représenté par Jean-Claude Reding, Danièle Nieves, Nico Clement et Véronique Eischen. La CES y a adopté le «manifeste de Séville», appelant à une «offensive» du mouvement syndical européen pour un marché du travail européen; le dialogue social, les négociations collectives et la participation des travailleurs; une gouvernance économique, sociale et environnementale européenne plus efficace; une Union européenne plus forte; ainsi que pour des syndicats plus forts et une CES plus forte.

Parmi les dossiers qui ont marqué l'activité syndicale sur le plan européen pendant la période 2004-2008 sont à souligner :

- 1) la lutte contre la directive dite «Bolkestein»
- 2) le débat autour du Traité constitutionnel, puis du Traité de Lisbonne
- 3) les négociations relatives au temps de travail
- 4) les jugements de la Cour européenne de Justice (affaires Viking, Laval, Rüffert, C-319/06 Commission vs. Luxembourg)

1) « Bolkestein »

La proposition d'une directive pour la libéralisation des services en Europe, qui avait été annoncée par la Commission européenne dans le cadre de sa stratégie pour le marché intérieur (2003-2006), présentée en mai 2003, a été introduite par le commissaire européen au marché intérieur Frits Bolkestein le 13 janvier 2004. La Confédération Européenne des Syndicats s'est montrée très critique dès le départ à l'égard de la proposition de directive, et adopte une résolution à l'occasion de la réunion de son Comité exécutif les 17 et 18 mars 2004 à Bruxelles. La CES critique notamment le principe du pays

d'origine, qui prévoit que les prestataires soient soumis uniquement aux dispositions nationales de leur État-membre d'origine, la remise en cause des services d'intérêt général et des systèmes nationaux de santé en particulier; ainsi que la limitation excessive du rôle des États en matière d'autorisations et de contrôle en matière de détachement des travailleurs. La CES réclame au contraire une concertation en faveur de la qualité de l'emploi, un approfondissement de l'inclusion des partenaires sociaux à ce niveau et un renforcement des garanties sociales des travailleurs comme condition initiale pour l'établissement d'un marché intérieur au niveau des services.

Lors de la réunion du Comité exécutif de la CES le 2 décembre, Jean-Claude Juncker est intervenu en tant que prochain président du Conseil européen. Il s'est longuement exprimé sur la stratégie de Lisbonne et sur la ratification du Traité constitutionnel, et a également évoqué la directive «Bolkestein», estimant que si l'ouverture du marché des services est incontournable, celle-ci ne doit pas se faire au détriment de la protection des travailleurs et contre le droit du travail existant. Les syndicalistes européens ont à l'occasion réitéré leur opposition au projet de directive.

L'OGBL et le LCGB font part de leurs réserves et critiques par rapport au projet de directive lors d'une entrevue avec les ministres Krecké, Biltgen, di Bartolomeo et Jacobs le 6 janvier 2005. Une prise de position commune des deux syndicats, élaborée en collaboration avec la Chambre des Employés Privés, est publiée le 10 janvier 2005.

Le 19 mars, toutes les structures de l'OGBL se déplacent massivement pour l'Euro-Manifestation de la CES contre la directive «Bolkestein» à Bruxelles. Près de 75 000 personnes participent à cette manifestation imposante. À l'occasion de la réunion du Comité exécutif du CES des 16 et 17 mars 2005, le Premier Ministre luxembourgeois intervient de nouveau sur le projet de directive, faisant part à l'occasion de son espérance qu'une large majorité se forme au Parlement européen en faveur de changements profonds de la proposition de directive, la vidant de tout contenu pouvant conduire au dumping social, fiscal et réglementaire. Le 22 mars 2005, le Conseil demande la réécriture de la directive à la Commission, notamment les conditions d'application du principe du pays d'origine. Le Conseil répond donc en partie aux revendications des 75 000 manifestants de Bruxelles.

Au cours de l'année 2005, le SECEC organise plusieurs entrevues avec le Ministre délégué aux affaires européennes, Nicolas Schmit, ainsi qu'avec les partis politiques LSAP et Déi Gréng au sujet du projet de libéralisation des services.

Le 10 février 2006 a lieu une conférence publique de l'OGBL avec le politologue belge Raoul Marc Jennar au sujet du «retour de la proposition Bolkestein» à la Maison du Peuple à Esch/Alzette.

La directive de libéralisation des services, dans sa forme remaniée, étant de nouveau soumise au vote du Parlement européen lors de sa séance du 14 février 2006, la CES appelle à une grande manifestation à Strasbourg. L'OGBL participe de nouveau massivement à cette manifestation. Le parlement retient l'élimination du principe du pays d'origine. Le retrait pur et simple de la directive est cependant rejeté par une large majorité des parlementaires. La Commission adopte une version amendée du projet le 4 avril 2006, qui reprend la majorité des modifications adoptées par le Parlement. Le Conseil «compétitivité» se rallie à la proposition du Parlement lors de sa réunion du 29 mai 2006. Les syndicats luxembourgeois avait auparavant appelé les ministres réunis en Conseil par voie d'un communiqué de presse de ne pas faire marche arrière par rapport au compromis du 14 février. La CES se félicite à son tour de l'accord du Conseil dans une déclaration du 30 mai, mais estime que quelques dispositions restent à clarifier concernant la dimension sociale de la directive.

Le Parlement européen adopte la directive en seconde lecture le 15 novembre 2006, en tant que Directive 2006/123/CE. La CES déclare à l'occasion qu'elle poursuivra son action afin d'améliorer la directive dans certains domaines, notamment par une meilleure réglementation des services publics et par l'instauration d'une réglementation européenne dans des secteurs sensibles tels que les agences intérimaires. En outre, elle annonce qu'elle veillera attentivement à la transposition de la directive.

Au Luxembourg, la coordination des travaux de transposition de la directive est assurée conjointement par le ministère d'État et le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur. Une délégation du SECEC rencontre le 9 mai 2008 les coordinateurs responsables pour une entrevue sur l'état d'avancement des travaux de transposition.

2) Le Traité constitutionnel

L'objectif affiché du «Traité établissant une constitution pour l'Europe», élaboré en 2002-2003 par la Convention européenne présidée par Valéry Giscard d'Estaing, était de proposer un seul texte qui remplacerait les traités européens existants, de doter l'Union européenne de la personnalité juridique et d'adapter les institutions européennes à une Union en élargissement. Le texte finalisé du Traité a été signé solennellement à Rome le 29 octobre 2004 par les chefs d'État et de gouvernement, puis soumis pour ratification aux États-membres. L'OGBL a demandé dès le départ que la ratification du Traité soit soumise à un référendum au niveau national, auquel devraient pouvoir participer l'ensemble des ressortissants de l'UE habitant au Luxembourg. En outre, l'OGBL a souhaité une consultation de la société civile luxembourgeoise, du Comité de coordination tripartite et du Conseil économique et social.

La CES a globalement salué le Traité constitutionnel, estimant qu'il apportait de nettes améliorations par rapport

aux traités précédents, notamment par la reconnaissance du rôle des partenaires sociaux et du sommet social tripartite, ainsi que l'ancrage de l'«économie sociale du marché», du «plein emploi» et de la promotion de la «justice sociale» parmi les objectifs de l'Union européenne.

Le gouvernement luxembourgeois a agréé d'organiser un référendum pour le 10 juillet 2005. Lors de sa réunion du 25 janvier 2005, le Comité national de l'OGBL regrette que la société civile ne participe jusqu'alors à vrai dire pas à la préparation du référendum, et que les ressortissants d'autres pays de l'UE ne peuvent participer au vote. Afin d'informer davantage la société luxembourgeoise sur les enjeux du Traité constitutionnel, le SECEC invite le 1^{er} mars 2005 à une table ronde sur le sujet «Le Traité constitutionnel peut-il faire avancer l'Europe?», à laquelle participent François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, les députés Charles Goerens et François Bausch, ainsi que Jean-Claude Reding de l'OGBL et Robert Weber du LCGB. Le SECEC édite également une brochure d'information sur le «Traité constitutionnel et la Stratégie européenne de l'emploi».

Lors de sa réunion du 8 mars 2005, le Comité national de l'OGBL adopte une résolution, qui s'exprime en faveur d'un «Oui, mais ...» de l'OGBL au Traité constitutionnel. L'OGBL y énumère les nombreuses avancées dans le domaine social par rapport au Traité de Nice, tout en constatant que le projet n'est pas entièrement satisfaisant du point de vue syndical, en regrettant des régressions et des restrictions dans le cadre de la version finale par rapport au projet de la Convention européenne, et en se posant la question si certaines des politiques économiques définies à la part III du Traité soient vraiment adaptées pour atteindre les buts énoncés dans les parties I et II. L'OGBL organise par ailleurs une réunion d'information sur le traité constitutionnel le 17 juin 2005.

Entretemps, le processus de ratification du Traité constitutionnel connaît un revers brutal, suite à la victoire du «Non» en France et aux Pays-Bas. Si le «Oui» l'emporte au Luxembourg avec 56,52% des bulletins valables, le résultat est en deçà des attentes, et le score du «Non» est particulièrement élevé parmi les jeunes et dans les villes traditionnellement ouvrières du Sud du pays. L'OGBL appelle à prendre en compte les inquiétudes des 43%, qui ont voté «Non», et de combattre le scepticisme ambiant par rapport à la construction européenne en développant davantage l'Europe sociale.

L'échec du Traité constitutionnel donne lieu à de grandes incertitudes quant à l'avenir de l'UE. Après une «période de réflexion», le Conseil européen adopte le Traité modificatif dit de Lisbonne, qui est signé par les représentants des 27 pays de l'Union le 13 décembre 2007. A la différence du traité constitutionnel de 2004, qui remplaçait les deux grands traités par un texte nouveau, le traité de Lisbonne conserve les traités existants tout en

les modifiant en profondeur. Seul l'Irlande décide d'organiser un référendum en vue de la ratification du Traité modificatif, sa constitution l'y obligeant. Le référendum en Irlande se solde par une nouvelle victoire du «Non», qui l'emporte avec 53,4% des voix exprimés. L'OGBL appelle, dans un communiqué de presse du 13 juin 2008, les hommes et femmes politiques européens à prendre au sérieux ce nouvel avertissement de la part des citoyens, qui ne veulent pas d'une Europe dans laquelle le droit de la concurrence, le droit économique prime sur le droit du travail et le droit social. L'OGBL demande pour cette raison que ce rejet irlandais du traité de Lisbonne soit l'occasion d'annexer au traité un protocole de progrès social qui stipule clairement que le traité, et notamment les libertés fondamentales, doivent être interprétées dans le respect des droits fondamentaux, dont les droits sociaux et syndicaux.

3) La directive « temps de travail »

La directive européenne en vigueur, qui date de 1993, fixe les limites horaires pour le repos journalier (11 heures consécutives), le repos hebdomadaire (24 heures consécutives), la durée hebdomadaire de travail (48 heures), les congés annuels minimums (4 semaines) et la durée du travail de nuit (8 heures consécutives). Cependant cette directive comporte une clause dérogatoire individuelle, en anglais «opt-out», qui permet aux États-membres de ne pas respecter ces limites sous condition d'obtenir l'accord individuel du travailleur concerné. Les syndicats ont dès le départ critiqué cette clause, dont le caractère prétendument «volontaire» ne correspond guère à la réalité, et invite pratiquement à des abus de la part des employeurs. Le 22 septembre 2004, la Commission européenne soumet un nouveau projet de directive sur l'aménagement du temps du travail. Le projet vise à mieux encadrer l'opt-out pour éviter les abus constatés; la Commission fixe ainsi une limite de 65 heures/semaine pour les situations d'opt-out, tout en maintenant la possibilité de dérogations. En outre, la Commission exclut le temps de garde du champ de définition du temps de travail, sauf si la législation nationale, une convention collective ou un accord entre partenaires sociaux le prévoit. La CES critique vivement la proposition de la Commission, qui reprend pour l'essentiel les propositions des organisations patronales européennes.

Le 11 mai 2005, le Parlement européen vote un rapport qui reprend en grande partie les critiques syndicales et rejette la proposition de la Commission. Le Parlement, soutenu par la CES, demande la suppression de l'opt-out, ainsi que le respect de la jurisprudence européenne, qui a défini clairement le temps de garde comme faisant partie du temps de travail. Après le vote du Parlement, le Conseil européen, sous présidence luxembourgeoise, ne parvient pas à trouver un accord, la Grande-Bretagne n'étant notamment pas prête à céder sur l'opt-out.

Après des années de blocage, la présidence slovène présente au mois de mai 2008 de nouvelles propositions

pour faire avancer les dossiers «révision de la directive européenne sur le temps de travail» et «nouvelle directive sur le droit des travailleurs intérimaires». Le 9 juin, le Conseil «Emploi et affaires sociales» de l'Union européenne siège à Luxembourg et réussit à trouver un compromis politique dans les deux domaines. Alors que l'accord politique sur le travail intérimaire, qui introduit le principe de l'égalité de traitement pour les travailleurs intérimaires dès le premier jour de leur embauche, est salué par la CGT-L et le LCGB dans un communiqué de presse du SECEC du 11 juin, ils critiquent fortement le compromis trouvé dans le dossier sur le temps de travail. Entre autres, la clause d'opt-out n'est toujours pas abolie, la durée de travail peut bien s'élever à 60 ou 65 heures et le temps de garde n'est plus considéré comme du temps de travail (contrairement à différents arrêts de la CJE).

La CES met alors la pression sur les parlementaires européens. Dans ce cadre, les syndicats luxembourgeois ont des entrevues avec les différents membres luxembourgeois du Parlement européen. Le 16 décembre 2008 a lieu une manifestation de la CES à Strasbourg pour une révision de la directive en faveur des salariés. Les quelques 10 000 manifestants, dont 300 membres de l'OGBL et de la FNCTTFEL, ne se sont pas déplacés en vain. Le lendemain, les députés du Parlement européen votent par une majorité qualifiée en faveur de la recommandation Cercas, qui s'oppose à la position commune du Conseil des Ministres et ouvre la voie à une procédure de conciliation. Il est à noter que, suite à l'intervention des syndicats, tous les députés européens luxembourgeois ont voté pour la recommandation Cercas. La procédure de conciliation s'achève le 29 avril 2009, sans trouver d'accord. C'est la première fois que des négociations échouent au stade de la conciliation depuis l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam. La directive de 1993 et la jurisprudence de la CJE en matière du temps de garde restent donc, pour l'instant, en vigueur.

4) Les jugements de la Cour européenne de Justice

Respectivement en décembre 2007 et en avril 2008, la Cour de justice européenne rend son jugement dans trois affaires qui ont une importance cruciale pour les syndicats européens et pour le devenir de l'Europe sociale. Il s'agit des affaires Laval, Viking et Rüffert.

Viking Line est une société finlandaise de ferries qui est propriétaire du navire Rosella, un ferry battant pavillon finlandais et assurant la liaison entre Tallinn et Helsinki. Viking a essayé d'enregistrer le navire sous pavillon estonien avec l'intention d'employer un équipage estonien et de le rémunérer à un niveau de salaire inférieur à celui pratiqué en Finlande. Le syndicat Finnish Seamen's Union (FSU) s'est opposé à cette décision par différents moyens y compris la grève. Finalement l'affaire a été portée devant la Cour de justice européenne qui a rendu son jugement en décembre 2007. La Cour estime que dans cette affaire le droit à la liberté d'établissement prime sur les droits syndicaux, même si elle reconnaît le

droit de grève comme un droit fondamental. La CJE a en fait condamné l'action collective du syndicat qui visait à empêcher une délocalisation vers un pays à bas salaires. Pour les syndicats, il n'est pas acceptable que le droit syndical soit subordonné au droit commercial. En agissant de la sorte, la CJE montre qu'elle méprise le libre exercice du droit syndical pourtant garanti par la convention n° 87 de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les affaires Laval et Rüffert se ressemblent dans la mesure où toutes les deux concernent l'interprétation de la directive sur le détachement de travailleurs. Laval est une entreprise de construction lettone qui a détaché des travailleurs de Lettonie pour l'exécution de chantiers en Suède. L'entreprise a refusé de respecter les dispositions de la convention collective suédoise du bâtiment. Le syndicat suédois a ensuite entamé une action collective prenant la forme d'un blocus sur l'ensemble des lieux de travail de Laval en Suède. Cette affaire a elle aussi été portée devant la Cour de justice européenne. Dans ce cas aussi, la CJE a condamné l'action syndicale qui visait à éviter un dumping salarial. La CJE a jugé qu'une action collective, visant à obtenir non seulement les minima prévus dans la directive de détachement de 1996 mais également l'égalité de traitement entre les travailleurs lettons détachés et les travailleurs suédois, constitue une entrave à la libre prestation de services. Elle accorde ainsi une licence au dumping social et à la concurrence déloyale. Dans l'affaire Rüffert, la Cour condamne le Land de Basse-Saxe, et par ricochet toute autre entité politique souveraine dans l'Union européenne, pour avoir eu l'intention d'appliquer à une société polonaise sa législation obligeant toute entreprise de travaux publics à respecter la convention collective du bâtiment et des travaux publics dans le cadre du passage d'un marché public.

Dans les trois cas, la CJE argumente de la même façon: elle est d'avis que l'égalité de traitement entre les salariés constitue une entrave à la libre prestation de services garantie par l'article 49 du traité européen. Le dumping social est en quelque sorte légitimé. Si, dans la directive services, les syndicats avaient obtenu la suppression du principe du pays d'origine justement pour empêcher le dumping social, par ces arrêts et la jurisprudence qu'ils généreront, le droit du pays de destination sera, dans beaucoup de cas, de facto subordonné au droit du pays d'origine.

Déjà au cours du mois de février 2008, une audition est tenue au Parlement européen suite aux jugements dans les cas Viking et Laval. La CES y fait valoir son point de vue qu'il faut défendre l'égalité des travailleurs migrants dans le respect des conditions du pays d'accueil. Pour cela, il faudrait notamment un renforcement de la directive sur les travailleurs détachés. Plusieurs députés européens ont également ajouté que les deux affaires pourraient avoir des implications sérieuses pour la ratification du Traité de Lisbonne, voire même que le jugement dans le cas Laval représente un danger pour l'Europe sociale en mettant la liberté du marché au dessus des droits sociaux.

Le Luxembourg est directement concerné par une quatrième affaire (C-319/06), qui oppose le Grand-Duché à la Commission européenne. Cette dernière reproche au Luxembourg d'avoir transposé la directive détachement d'une façon trop stricte. Le 19 juin 2008, le jugement est rendu par la CJE. Comme attendu, la Cour donne raison sur pratiquement tous les points à la Commission. Plus particulièrement, l'arrêt de la CJE ignore complètement les conclusions de l'avocate générale en matière de l'indexation automatique des salaires des travailleurs détachés au Luxembourg. Comme c'était le cas pour les trois autres jugements de la CJE, l'arrêt dans cette affaire est une invitation manifeste au dumping social, que les syndicats luxembourgeois dénoncent lors d'une conférence de presse sur ce sujet, qui est organisé par les soins du SECEC le 20 juin 2008.

Deux semaines plus tard, le samedi 5 juillet, le SECEC organise en tant que secrétariat de la Plate-forme syndicale de la Grande Région un «rassemblement pour une Europe sociale» à Luxembourg-ville (place de Clairefontaine). Environ 600 manifestants en provenance du Grand-duché, de la Lorraine, de la Sarre, de la Saxe, de la Suisse et de la Rhénanie-Palatinat ont participé à ce rassemblement, qui était précédé d'une entrevue des représentants syndicaux de la Grande Région avec le Ministre luxembourgeois du Travail et de l'Emploi, François Biltgen.

Autres activités

Reiner Hoffmann, secrétaire général adjoint de la CES, est l'intervenant lors d'une conférence-débat organisée par le SECEC sur le sujet «L'Europe sociale est-elle menacée?», qui se tient le 12 février 2004.

Le 2 avril 2004 a lieu une conférence européenne commune de la CGT-L et du LCGB dans le cadre de la campagne de la CES «Notre Europe – L'Europe, c'est nous» au Casino Syndical de Bonnevoie. Les intervenants sont John Castegnaro pour la CGT-L et Marc Spautz pour le LCGB.

Le secrétaire général de la CES, John Monks, visite le Luxembourg le 5 mai 2004. Dans ce cadre ont lieu une entrevue avec le Premier Ministre Jean-Claude Juncker et une conférence de presse à la Chambre de Travail.

Dans le cadre de la présidence luxembourgeoise, le Mémorandum syndical de la CES est remis au gouvernement grand-ducal le 27 janvier 2005.

Le 13 avril 2005, l'OGBL invite à une conférence sur le sujet «Une mondialisation juste, créer des opportunités pour tous», à l'occasion de laquelle Hamish Jenkins du Bureau International du Travail (BIT) et Mohsen ben Chibani, économiste de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) discutent sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

Les 19 et 20 avril 2005, une conférence de la CES sur «La contribution des organisations syndicales à l'évaluation des actions menées et de leurs incidences en

matière de Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE)» se tient au Luxembourg.

Le 8 juin 2005, une délégation de l'OGBL visite le parlement européen à Strasbourg. La délégation est accueillie par le député luxembourgeois Claude Turmes, avec lequel elle discute notamment de la directive «Bolkestein» et de la réglementation du temps de travail.

«La mondialisation : Processus gagnant-gagnant – est-ce réaliste?» Voilà la question que pose le professeur Charles-Albert Michalet de l'Université Paris-Dauphine à l'occasion d'une conférence organisée par le SECEC, qui a lieu le 16 octobre 2006 au Forum Geesseknäppchen à Luxembourg.

À la requête de la Chambre des employés privés (CEP-L), le SECEC a fait début 2008 une démarche auprès de la CES pour inviter le secrétaire confédéral Joël Decaillon à une conférence sur les résultats de l'étude «Changement climatique et emploi» conduite par la CES et la Social Development Agency (Syndex, Wuppertal Institute et Istas). La conférence a eu lieu le 1^{er} juillet en présence du ministre de l'Environnement et ministre du Transport, Lucien Lux.

Le 12 juin 2008 a eu lieu une conférence de l'OGBL avec Pierre Habbard, conseiller politique de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC), sur le sujet «Le processus de la financiarisation de l'économie et ses conséquences économiques et sociales: le cas des fonds d'investissement (LBO)» à l'Hotel Parc Belair.

3.3. Confédération Syndicale Internationale

La Confédération Syndicale Internationale est issue du rapprochement mené depuis les années 2000 entre la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et la Confédération Mondiale du Travail (syndicats chrétiens), ainsi qu'un «groupe de contact» d'organisations non affiliées rassemblant entre autres la CGT française, la CTA d'Argentine et l'OPZZ polonaise.

Ce rapprochement a été décidé lors du 18^e Congrès de la CISL, qui a eu lieu du 5 au 10 décembre 2004 à Miyazaki au Japon. La CGT-L (OGBL/FNCTTFEL) y a été représentée par Jean-Claude Reding et Nico Clement.

Le Congrès fondateur de la CSI a eu lieu du 1^{er} au 3^e novembre 2006 à Vienne, la représentation de la CGT-L étant de nouveau assurée par Jean-Claude Reding et Nico Clement. À sa création, la Confédération syndicale internationale regroupe 306 organisations syndicales actives dans 154 pays et représentant plus de 168 millions de travailleurs. La fondation de la CSI constitue un pas important en vue de l'unité syndicale sur le plan mondial, et permettra aux syndicats de mieux confronter les défis posés par la mondialisation de l'économie et du capital, ainsi que d'intervenir auprès des organismes internationaux multilatéraux, tel que le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale ou l'Organisation Mondiale du Commerce.

A travers son adhésion à la CSI, la CGT-L participe également aux travaux de la TUAC, la commission syndicale consultative auprès de l'OCDE.

3.4. Coopération syndicale dans la Grande Région

3.4.1. Plate-forme syndicale de la Grande Région (PSGR)

La Plate-forme syndicale de la Grande Région (PSGR) est le lieu de rassemblement de dix organisations qui sont membres de la Confédération européenne des syndicats (CES) et qui sont actives dans les six composantes de la Grande Région. La Plate-forme travaille sur trois niveaux : tout d'abord, elle réunit, articule et porte les revendications des syndicats de la Grande Région vers la présidence politique des différents sommets. Puis, elle coordonne les activités syndicales au sein du CESGR (Conseil économique et social de la Grande Région). Finalement, elle est la courroie de transmission des revendications du mouvement syndical européen dans la Grande Région. Bien que la présidence de la Plate-forme syndicale change suivant la présidence du Sommet de la Grande Région, le secrétariat de la PSGR est assuré par le SECEC depuis le fondement de la plate-forme en 2002. D'une façon générale, les travaux des syndicats de la Grande Région dans les groupes de travail du Conseil Economique et Social de la Grande Région ont été coordonnés par le biais de la PSGR. Les autres activités qui ont eu lieu dans le cadre de la PSGR ont été les suivantes :

Le 3 janvier 2005, une délégation de la Plate-forme syndicale (sous présidence lorraine) a rencontré le Président du Conseil régional de Lorraine, Jean-Pierre Masseret, dans sa fonction de Président du Sommet de la Grande Région. L'entrevue a porté sur les propositions syndicales à l'adresse du VIII^e Sommet de la Grande Région. Elle a été suivie d'une conférence de presse organisée le 21 janvier 2005 à Metz.

La présidence de la Plate-forme est assurée à partir de février 2005 par la Rhénanie-Palatinat. Le 14 février 2006, la Plate-forme syndicale participe à l'Euro-Manifestation de la CES contre la directive Bolkestein. Une déclaration des syndicats de la Grande Région à l'adresse du IX^e Sommet de la Grande Région est préparée en mai 2006.

En juin 2006, la Plate-forme syndicale passe sous présidence belge. Au cours de l'année suivante, la Plate-forme syndicale a distribué des tracts sur la révision de la directive temps de travail dans la Grande Région.

Dans le cadre de la campagne de la CES contre une révision de la directive sur le temps de travail, un meeting de protestation interrégional a lieu au Casino de Bonnevoie le 21 juin 2007. Y participent des syndicalistes de la Sarre et de Rhénanie-Palatinat, de la Wallonie, de Lorraine et du Luxembourg.

En vue du X^e Sommet de la Grande Région à Namur le 1^{er} février 2008, la PSGR a rencontré la plupart des exécutifs des sous-régions en décembre 2007 et en janvier 2008, hormis le président du Conseil régional de Lorraine Jean-Pierre Masseret et le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker.

Suite à ces entrevues entre la PSGR et les exécutifs de la Grande Région, la plate-forme a organisé le 23 janvier 2008 une conférence de presse à Arlon pour y présenter sa déclaration à l'adresse du Sommet de la Grande Région.

À l'image de la présidence du Sommet de la Grande Région, la PSGR passe début avril 2008 sous présidence luxembourgeoise. Anne-Marie Dory (FGTB) est remplacée par Nico Clement (OGBL).

En juin 2008, la Plate-forme a distribué un tract sur le pouvoir d'achat dans la Grande Région (le document se base en partie sur le tract et l'affiche que la CES avait préparée pour sa campagne sur les salaires).

Suite au jugement rendu par la Cour de justice européenne dans l'affaire C-319/06 Commission vs. Luxembourg, le SECEC a organisé en tant que secrétariat de la PSGR un «rassemblement pour une Europe sociale», qui a eu lieu le 7 juillet 2008 à Luxembourg-ville (place de Clairefontaine). Environ 600 manifestants en provenance du Grand-Duché, de la Lorraine, de la Sarre, de la Saxe, de la Suisse et de Rhénanie-Palatinat ont participé à ce rassemblement, qui était précédé d'une réception par le Ministre luxembourgeois du Travail et de l'Emploi François Biltgen.

Au cours du second semestre, la Plate-forme s'est avant tout occupée de la préparation du premier Sommet syndical de la Grande Région prévu pour le 26 mars 2009. En outre, un mailing de la presse de la Grande Région a été préparé. Afin d'augmenter la visibilité de la Plate-forme vers l'extérieur, il a été retenu qu'un module «Plate-forme syndicale» sera incorporé dans le site web du SECEC.

Le 26 septembre 2008, la Plate-forme a participé sous forme d'un stand d'information à la fête des frontaliers qui a été organisée pour la première fois à l'Abbaye de Neumünster. Il a surtout été question d'augmenter la visibilité de la Plate-forme vers l'extérieur.

Environ un mois plus tard, le 29 octobre 2008, une délégation de la PSGR a rencontré le Ministre de l'Intérieur luxembourgeois Jean-Marie Halsdorf dans sa fonction de Président du Sommet de la Grande Région. Parmi les sujets abordés figuraient avant tout le congé politique des travailleurs frontaliers et la mise à jour du «Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région». À la fin de l'entrevue, une deuxième rencontre a déjà été prévue pour printemps 2009.

L'évènement clé du deuxième semestre a eu lieu le 20 novembre à Strasbourg. Ce jour-là les syndicats membres de la Plate-forme ont rencontré au Parlement européen 18 des 27 députés européens de la Grande Région. Les

deux sujets discutés ont été la révision de la directive sur le temps de travail et les problèmes inhérents au financement des partenariats EURES-T par des fonds européens. Comme cette rencontre a été un plein succès, elle ouvre largement la voie à la préparation du Sommet syndical du 26 mars 2009.

3.4.2. Conseils Syndicaux Interrégionaux (CSI)

En Grande Région, il existe deux conseils syndicaux interrégionaux: le CSI Sarre-Lor-Lux-Trèves/Palatinat occidental (CSI-SLLT/PO), ainsi que l'Interrégionale syndicale de la région dite «Pôle Européen de développement» (PED), appelée «IRS 3 frontières». La dernière vient de vivre une période de léthargie ; cependant de nouveaux visages viennent d'être récemment nommés à la tête de cette interrégionale, qui semble prête à redémarrer son travail syndical.

Au niveau de la CSI-SLLT/PO est d'abord à noter que Jean-Claude Reding, qui en assurait la présidence depuis le 1^{er} janvier 2000, a cédé son poste à Karl-Heinz Pölgen, président du DGB dans la région de Trèves, à l'occasion de la réunion du présidium du CSI du 17 décembre 2004. Le nouveau président est d'ailleurs intervenu aux côtés de Nico Clement dans le cadre d'une conférence de presse du CSI le 24 février 2005, qui portait sur la directive «Bolkestein», la stratégie de Lisbonne et l'Euromanif du CES du 19 mars 2005 à Bruxelles. Pendant la période 2004-2008 se sont tenues environ 20 réunions du Présidium du CSI.

Dans le cadre du présidium du CSI du 20 avril 2004, les participants ont analysé la situation de l'emploi dans la Grande Région. Y interviennent Patrick Krzyzanski du Centre européen de ressources sur les reconversions et les mutations et Jacques Bister de la DGB-Jugend.

A l'occasion du présidium du 17 décembre 2004, les participants ont pu entendre une conférence de la part de Jozef Niemiec, secrétaire confédéral de la CES et responsable pour les volets protection sociale, services d'intérêt général et marché intérieur.

Le 7 octobre 2005 a eu lieu une conférence du CSI à Luxembourg-Kirchberg, dans le cadre de laquelle Ronald Janssen, économiste auprès de la CES, intervient sur «L'innovation et la politique industrielle en Europe sous l'angle de la globalisation».

Le 31 janvier 2006, le CSI invite à une conférence avec la chercheuse Dr. Inge Lippert sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale à Luxembourg-Kirchberg.

Une conférence du CSI au Luxembourg sur le sujet des défis de la mondialisation pour la Grande Région et l'Europe en date du 28 avril 2006 donne lieu à un débat entre Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'immigration, et Joël Decaillon, secrétaire confédéral de la CES.

Une conférence sur la prévention des accidents au travail est organisée par les soins du SECEC dans le cadre de la journée de travail du CSI du 12 octobre 2007.

Parmi les activités du CSI du premier semestre 2008 sont à signaler: 1) la prise d'un rendez-vous avec les députés européens de la Grande Région pour discuter sur l'avenir d'EURES-T (la PSGR s'est occupée en détail de ce dossier), 2) la participation des membres du CSI à la manifestation du 5 juillet à Luxembourg.

Au cours du deuxième semestre 2008 et surtout vers la fin de l'année, les premiers préparatifs ont été pris pour l'organisation de la Conférence commune quadriennale du CSI, qui s'est tenu le 12 février 2009 à Perl (Sarre). Le CSI est également présent avec une banderole commune à l'Euro-manifestation de la CES sur le temps de travail le 16 décembre 2008 à Strasbourg.

3.4.3. Le réseau EURES

EURES (EUROpean Employment Services) est un réseau européen des services publics de l'emploi, officiellement inauguré par la Commission européenne en novembre 1994. EURES offre ses services sur les territoires des États membres de l'Espace Économique Européen en l'occurrence l'Union européenne plus la Norvège et l'Islande. Actuellement deux réseaux EURES existent dans la Grande Région, le réseau SLLR (Sarre/Lorraine/Luxembourg/Rhénanie-Palatinat) et le réseau PED (Pôle européen de développement – Lorraine/Grand-Duché du Luxembourg/Province du Luxembourg). EURES a un rôle particulièrement important à jouer dans les régions transfrontalières, dont la Grande Région en général, et le Luxembourg en particulier; constituent des exemples uniques en Europe en ce qui concerne le nombre de travailleurs frontaliers. Pour assister aux besoins de ces travailleurs, la Commission européenne, sous l'impulsion des organisations syndicales, a créé les structures EURES transfrontalières.

Dans ce cadre, l'OGBL emploie deux conseillers EURES :

Marco Wenzel est le conseiller EURES de l'OGBL dans le partenariat SLLR.

Yvon Moinet a rempli cette fonction au sein du PED jusqu'à son entrée en retraite en date du 1^{er} mars 2008. Jacques Delacollette a depuis pris en charge cette fonction.

Les conseillers EURES de l'OGBL assurent des permanences pour informer, orienter et conseiller toutes les personnes qui souhaitent avoir des informations sur les conditions de travail en Europe et plus particulièrement dans la Grande Région.

L'OGBL est représenté par Nico Clement comme membre effectif au sein des Comités de pilotage des deux réseaux EURES de la Grande Région.

KAPITEL 3

Internationale Aktivitäten

3. Gemeinsames europäisches Sekretariat der CGT-L (OGBL/FNCTTFEL) und des LCGB

Das gemeinsame europäische Sekretariat SECEC („Secrétariat européen commun“) ist eine gemeinsame Einrichtung der beiden luxemburgischen Gewerkschaftsverbände CGT-L (OGBL/FNCTTFEL) und LCGB, die Mitglied des Europäischen Gewerkschaftsbunds (EGB) sind. Das SECEC nimmt an den Arbeiten des Exekutiv-ausschuss und der ständigen Ausschüsse, Arbeitsgruppen und Einrichtungen des EGB teil. Über den EGB beteiligt sich das SECEC zudem an der Arbeit des europäischen Ausschusses für den sozialen Dialog und dessen Ad-hoc-Gruppen sowie anderer Ausschüsse und europäischer Instanzen. Seit Ende 2003 trägt Nico Clement, Mitglied des Geschäftsführenden Vorstands des OGBL, die Verantwortung für die Arbeit der CGT-L innerhalb des SECEC.

3.1. Europäischer Sozialdialog

Sowohl branchenintern als auch -übergreifend wird ein Dialog zwischen den Sozialpartnern geführt. Die Teilnehmer des branchenübergreifenden Dialogs, d. h. der EGB, BUSINESSEUROPE (Arbeitgeber des Privatsektors)/die UEAPME (kleine und mittlere Unternehmen) und das CEEP (Arbeitgeber des öffentlichen Sektors), haben eine Reihe von Vereinbarungen getroffen, die vom Ministerrat ratifiziert und in die Gesetzgebung aufgenommen worden sind. Auf dem Gipfel von Genval, der am 22. November 2002 stattfindet, legen die Sozialpartner ihr erstes gemeinsames mehrjähriges Arbeitsprogramm auf, und zwar für den Zeitraum 2003-2005. In diesem Zusammenhang schließen die Sozialpartner die ersten Vereinbarungen einer neuen Generation „autonomer“ Initiativen, deren Umsetzung auf nationaler Ebene den Sozialpartnern selbst obliegt. So werden von 2004 bis 2008 die Rahmenvereinbarungen über arbeitsbedingten Stress (2004) und zu Belästigung und Gewalt am Arbeitsplatz (2007) sowie ein Aktionsrahmen zur Gleichberechtigung von Mann und Frau (2005) verabschiedet.

Im März 2006 verabschieden die Sozialpartner ihr zweites mehrjähriges Arbeitsprogramm, das bis 2008

läuft und in dem gemeinsame Tätigkeitsbereiche festgelegt sind. Darüber hinaus wird in 33 verschiedenen Industriezweigen ein Dialog zwischen den Sozialpartnern geführt, bei dem die europäischen Gewerkschaftsverbände die Interessen der Arbeitnehmer vertreten. Der Sozialdialog ist ein wichtiges Mittel, um bestimmte branchenspezifische Fragen auf europäischer Ebene anzugehen. In den Ausschüssen für den sozialen Dialog der verschiedenen Branchen werden beispielsweise Fragen zu den Themen Bildung, Arbeitszeiten und -bedingungen, Gesundheit und Sicherheit sowie Freizügigkeit der Arbeitnehmer behandelt. Die Ausschüsse verabschieden knapp 500 gemeinsame Texte, darunter gemeinsame Positionspapiere und Vereinbarungen, Leitlinien und Verhaltenskodizes.

3.2. Europäischer Gewerkschaftsbund (EGB)

Vom 21. bis 24. Mai 2007 wird in Sevilla der XI. Kongress des EGB abgehalten. Der OGBL wird auf dem Kongress durch Jean-Claude Reding, Danièle Nieves, Nico Clement und Véronique Eischen vertreten. Auf dem Kongress verabschiedet der EGB das „Sevilla-Manifest“, in dem zu einer „Offensive“ der europäischen Gewerkschaftsbewegung für einen europäischen Arbeitsmarkt, den sozialen Dialog, Tarifverhandlungen, die Mitbestimmung der Arbeitnehmer und eine effizientere europäische Wirtschafts-, Sozial- und Umweltpolitik sowie für eine Stärkung der Europäischen Union, der Gewerkschaften und des EGB aufgerufen wird.

Zu den Themen, mit denen sich die Gewerkschaften von 2004 bis 2008 auf europäischer Ebene befasst haben, zählen u. a.:

- 1) Kampf gegen die sogenannte Bolkestein-Richtlinie
- 2) Debatte über den Verfassungsvertrag, dann über den Vertrag von Lissabon
- 3) Verhandlungen über die Arbeitszeiten
- 4) Urteile des Europäischen Gerichtshofs (Rechtssachen Viking, Laval, Rüffert und C-319/06 Kommission gegen Luxemburg)

1) Bolkestein-Richtlinie

Am 13. Januar 2004 legt EU-Binnenmarktkommissar Frits Bolkestein einen Vorschlag für eine Richtlinie über die Liberalisierung der Dienstleistungen im Binnenmarkt

vor, die von der Europäischen Kommission im Rahmen ihrer im Mai 2003 vorgestellten Binnenmarktstrategie (2003-2006) angekündigt worden war. Der Europäische Gewerkschaftsbund bewertet den Richtlinienvorschlag von Anfang an sehr kritisch und verabschiedet auf der Sitzung seines Exekutivausschusses vom 17. und 18. März 2004 in Brüssel eine Resolution. Der EGB kritisiert insbesondere das Herkunftslandprinzip, nach dem Dienstleister ausschließlich den Bestimmungen ihres EU-Mitgliedstaats unterliegen, die Infragestellung der Dienstleistungen von allgemeinem Interesse und insbesondere der nationalen Gesundheitssysteme sowie die zu starke Beschneidung der Zuständigkeiten der Mitgliedstaaten in Bezug auf die Erteilung von Genehmigungen und die Ausübung von Kontrollfunktionen, was die Entsendung von Arbeitnehmern betrifft. Der EGB fordert im Gegenteil eine Verständigung über die Arbeitsplatzqualität, eine stärkere Einbeziehung der Sozialpartner in dieser Frage und eine Stärkung der sozialen Sicherheit der Arbeitnehmer als Voraussetzung für die Schaffung eines Binnenmarktes für Dienstleistungen.

Auf der Sitzung des Exekutivausschusses des EGB am 2. Dezember legt Jean-Claude Juncker in seiner Funktion als künftiger Vorsitzender des Europäischen Rates seine Sichtweise dar. Er äußert sich ausführlich zur Strategie von Lissabon und zur Ratifizierung des Verfassungsvertrags und spricht auch die Bolkestein-Richtlinie an. Eine Öffnung des Marktes für Dienstleistungen sei zwar unumgänglich, so Juncker, dürfe jedoch nicht auf Kosten des Arbeitnehmerschutzes erfolgen und gegen das bestehende Arbeitsrecht verstoßen. Bei dieser Gelegenheit betonen die europäischen Gewerkschaftsvertreter erneut, dass sie gegen das Richtlinienvorhaben sind.

Am 6. Januar 2005 teilen der OGBL und der LCGB den Ministern Krecké, Biltgen, di Bartolomeo und Jacobs auf einem Treffen ihre Bedenken und Kritik im Hinblick auf den Richtlinienentwurf mit. Am 10. Januar 2005 wird ein gemeinsames Positionspapier der beiden Gewerkschaftsverbände veröffentlicht, das in Zusammenarbeit mit der Privatangestelltenkammer ausgearbeitet worden ist.

Am 19. März machen sich zahlreiche Mitglieder der OGBL-Syndikate zu der vom EGB organisierten Euro-Demonstration nach Brüssel auf, um gegen die Bolkestein-Richtlinie zu protestieren. Knapp 75.000 Demonstranten nehmen an dieser Großdemo teil. Auf der Sitzung des Exekutivausschusses des EGB vom 16. und 17. März 2005 äußert sich der luxemburgische Premierminister erneut zum Richtlinienentwurf. Er hoffe, dass sich eine große Mehrheit der Abgeordneten des Europäischen Parlaments für tiefgreifende Änderungen an dem Richtlinienvorschlag aussprechen werde, um diesen von sämtlichen Bestimmungen zu befreien, die zu Sozial-, Steuer- und Gesetzesdumping führen könnten. Am 22. März 2005 fordert der Rat die Kommission auf, die Richtlinie zu überarbeiten, insbesondere die Bedingungen hinsichtlich der Anwendung des Herkunftslandprinzips. Der Rat kommt somit teilweise den Forderungen der

75.000 Teilnehmer an der Brüsseler Demonstration nach.

Im Laufe des Jahres 2005 organisiert das SECEC mehrere Treffen mit dem beigeordneten Minister für auswärtige Angelegenheiten Nicolas Schmit sowie mit den Parteien LSAP und Déi Gréng zum Thema Liberalisierung von Dienstleistungen.

Am 10. Februar 2006 findet in der Maison du Peuple in Esch-sur-Alzette eine öffentliche Konferenz mit dem Titel „Retour de la proposition Bolkestein“ („Rückkehr des Bolkestein-Vorschlags“) statt, zu der der OGBL den belgischen Politikwissenschaftler Raoul Marc Jennar einlädt.

Als die Richtlinie zur Liberalisierung von Dienstleistungen in ihrer abgeänderten Fassung dem Europäischen Parlament auf seiner Sitzung vom 14. Februar 2006 erneut zur Abstimmung vorgelegt wird, ruft der EGB zu einer großen Demonstration in Straßburg auf. Auch an dieser Demonstration nehmen zahlreiche Mitglieder des OGBL teil. Das Parlament hält an der Streichung des Herkunftsprinzips fest. Eine große Mehrheit der Abgeordneten stimmt jedoch dagegen, die Richtlinie schlicht und ergreifend zurückzunehmen. Die Kommission nimmt am 4. April 2006 eine überarbeitete Fassung der Richtlinie an, in der die vom Parlament vorgenommenen Abänderungen zu einem Großteil übernommen werden. Der Rat „Wettbewerbsfähigkeit“ schließt sich auf seiner Sitzung vom 29. Mai 2006 dem Vorschlag des Parlaments an. Die luxemburgischen Gewerkschaften haben die an der Ratssitzung teilnehmenden Minister zuvor in einer Pressemitteilung dazu aufgefordert, in Bezug auf den Kompromiss vom 14. Februar nicht zurückzurudern. In seiner Erklärung vom 30. Mai begrüßt der EGB seinerseits die Entscheidung des Rates, betont jedoch zugleich, dass einige Bestimmungen im Hinblick auf die sozialen Auswirkungen der Richtlinie präziser zu formulieren seien.

Am 15. November 2006 nimmt das Europäische Parlament die Richtlinie in zweiter Lesung als Richtlinie 2006/123/EG an. Als Reaktion hierauf erklärt der EGB, dass er sich weiterhin für eine Verbesserung der Richtlinie in bestimmten Bereichen einsetzen werde, insbesondere für eine Verbesserung der Bestimmungen zu öffentlichen Diensten und für die Einführung einer europaweiten Regelung für sensible Sektoren wie Zeitarbeitsunternehmen. Ferner kündigt der EGB an, dass er die Umsetzung der Richtlinie aufmerksam verfolgen werde.

In Luxemburg stellen das Staats-, das Wirtschafts- und das Außenhandelsministerium gemeinsam die Umsetzung der Richtlinie sicher. Am 9. Mai 2008 trifft sich eine Delegation des SECEC mit den Verantwortlichen, um sich über den Stand des Umsetzungsprozesses zu informieren.

2) Der Verfassungsvertrag

Der „Vertrag über eine Verfassung für Europa“, der 2002 und 2003 vom Europäischen Konvent unter dem Vorsitz von Valéry Giscard d'Estaing ausgearbeitet wird, soll die

bestehenden europäischen Verträge durch ein Dokument ersetzen, der Europäischen Union eine Rechtspersönlichkeit verleihen und die europäischen Institutionen an die Bedürfnisse einer erweiterten EU anpassen. Die Endfassung des Vertrags wird am 29. Oktober 2004 von den Staats- und Regierungschefs feierlich in Rom unterzeichnet und anschließend den Mitgliedstaaten zur Ratifizierung vorgelegt. Der OGBL fordert von Anfang an, ein landesweites Referendum abzuhalten, an dem sich sämtliche in Luxemburg wohnende EU-Bürger beteiligen können, um über die Annahme des Vertrags abzustimmen. Des Weiteren spricht sich der OGBL für eine Konsultation der luxemburgischen Bürger, des Koordinationskomitees der Tripartite und des Wirtschafts- und Sozialrats aus.

Der EGB begrüßt den Verfassungsvertrag im Großen und Ganzen, da er im Vergleich zu den bisherigen Verträgen bedeutende Verbesserungen mit sich bringe, insbesondere durch die Anerkennung der Rolle der Sozialpartner und des sozialen Dreieckspfeils sowie die Aufnahme der sozialen Marktwirtschaft, der Vollbeschäftigung und der Förderung der sozialen Gerechtigkeit in die Liste der Zielsetzungen der Europäischen Union.

Die luxemburgische Regierung spricht sich für die Durchführung eines Referendums am 10. Juli 2005 aus. Auf seiner Sitzung vom 25. Januar 2005 äußert der Nationalvorstand des OGBL sein Bedauern darüber, dass die Bürger bislang so gut wie überhaupt nicht an der Vorbereitung des Referendums beteiligt seien und dass in Luxemburg lebende Bürger anderer EU-Mitgliedstaaten nicht an dem Referendum teilnehmen dürften. Um den luxemburgischen Bürgern weitere Informationen über den Verfassungsvertrag an die Hand zu geben, veranstaltet das SECEC am 1. März 2005 ein Rundtischgespräch zur Frage „Le Traité constitutionnel peut-il faire avancer l'Europe?“ („Kann der Verfassungsvertrag Europa weiterbringen?“), an dem Arbeits- und Beschäftigungsminister François Biltgen, Minister für auswärtige Angelegenheiten und Immigration Nicolas Schmit und die Abgeordneten Charles Goerens und François Bausch sowie Jean-Claude Reding vom OGBL und Robert Weber vom LCGB teilnehmen. Darüber hinaus veröffentlicht das SECEC eine Informationsbroschüre mit dem Titel „Traité constitutionnel et la Stratégie européenne de l'emploi“ („Der Verfassungsvertrag und die europäische Beschäftigungsstrategie“).

Auf seiner Sitzung vom 8. März 2005 verabschiedet der Nationalvorstand des OGBL eine Resolution, in der der Verfassungsvertrag im Großen und Ganzen begrüßt, jedoch einige Punkte kritisiert werden. Der OGBL betont, dass der Verfassungsvertrag in sozialer Hinsicht dem Vertrag von Nizza in vielen Punkten überlegen sei, für die Gewerkschaften jedoch keine vollkommen zufriedenstellende Lösung darstelle, da die endgültige Fassung im Vergleich zur ursprünglichen Fassung des Europäischen Konvents einige Rückschritte und Einschränkungen beinhalte. So stelle sich die Frage, ob einige der in Teil III des Vertrags genannten wirtschaftspolitischen Maßnahmen tatsächlich geeignet seien, um die in den Teilen I

und II angeführten Ziele zu erreichen. Ferner organisiert der OGBL am 17. Juni 2005 eine Informationsveranstaltung über den Verfassungsvertrag.

Zwischenzeitlich hat der Ratifizierungsprozess einen herben Rückschlag erlitten, da der Verfassungsvertrag in Frankreich und den Niederlanden von den Bürgern in einem Referendum abgelehnt worden ist. Wenngleich sich die Luxemburger mit 56,52 % der gültigen Stimmen für den Vertrag aussprechen, so bleibt das Ergebnis doch hinter den Erwartungen zurück. Insbesondere Jugendliche sowie Bürger aus den traditionellen Arbeiterstädten im Süden des Landes stimmen mit „Nein“. Der OGBL mahnt, die Sorgen der 43 % der Bürger, die mit „Nein“ gestimmt haben, ernst zu nehmen und fordert, die allgemeine Europa-Skepsis durch die Schaffung eines sozialeren Europas zu bekämpfen.

Angesichts der gescheiterten Ratifizierung des Verfassungsvertrags macht sich Sorge über die Zukunft der EU breit. Nach einer „Reflexionsphase“ nimmt der Europäische Rat den Vertrag in einer abgeänderten Fassung an. Dieser sogenannte Vertrag von Lissabon wird am 13. Dezember 2007 von den Vertretern der 27 Mitgliedstaaten der Europäischen Union unterzeichnet. Im Gegensatz zum Verfassungsvertrag von 2004, der die beiden großen Vorgängerverträge durch einen neuen Vertragstext ersetzen sollte, werden beim Vertrag von Lissabon die bestehenden Verträge beibehalten, wenn auch mit tiefgreifenden Änderungen. Irland leitet als einziger Mitgliedstaat ein Referendum zur Abstimmung über den abgeänderten Vertrag ein, da die irische Verfassung dies vorschreibt. Auch der abgeänderte Vertrag wird mit 53,4 % der Stimmen von den Iren abgelehnt. Der OGBL ruft die europäischen Politiker und Politikerinnen in einer Pressemitteilung vom 13. Juni 2008 dazu auf, diese erneute Warnung der Bürger ernst zu nehmen, die sich gegen ein Europa wenden, in dem das Wettbewerbs- und Wirtschaftsrecht schwerer wiegt als das Arbeits- und Sozialrecht. Die Abfuhr, die die Iren dem Vertrag von Lissabon erteilt haben, solle daher zum Anlass genommen werden, ein Protokoll des sozialen Fortschritts in den Vertrag aufzunehmen, in dem ausdrücklich festgelegt ist, dass bei der Auslegung des Vertrags und insbesondere der Grundfreiheiten die Grundrechte und mithin die Sozial- und Gewerkschaftsrechte zu wahren sind.

3) Die Arbeitszeitrichtlinie

In der geltenden europäischen Richtlinie von 1993 sind die Länge der zusammenhängenden Mindestruhezeiten (11 Stunden in jedem Zeitraum von 24 Stunden, 24 Stunden in jedem Zeitraum von sieben Tagen), die Höchstarbeitszeit pro Woche (48 Stunden), der Mindesturlaub pro Jahr (4 Wochen) und die nächtliche Höchstarbeitszeit (8 Stunden ohne Unterbrechung) vorgeschrieben. Allerdings enthält diese Richtlinie eine Ausnahmerebestimmung, die sogenannte Opt-out-Klausel, die es den Mitgliedstaaten erlaubt, von den festgelegten Arbeits- und Ruhezeiten abzuweichen, sofern der betreffende Arbeitnehmer sich damit einverstanden erklärt.

Die Gewerkschaften sprechen sich von Anfang an gegen diese Klausel aus, da sie nur vorgeblich auf dem Prinzip der Freiwilligkeit beruht, in Wirklichkeit jedoch einem Missbrauch durch den Arbeitgeber Tür und Tor öffnet. Am 22. September 2004 unterbreitet die Europäische Kommission einen Vorschlag für eine neue Richtlinie zur Arbeitszeitgestaltung. Diese neue Richtlinie soll die Möglichkeit des Opt-outs einschränken, um möglichem Missbrauch vorzubeugen. So begrenzt die Kommission die wöchentliche Arbeitszeit im Falle der Anwendung der Opt-out-Klausel auf 65 Stunden, wobei jedoch auch hier weiterhin Abweichungen möglich sind. In dem Vorschlag der Kommission gilt der Bereitschaftsdienst ferner nicht mehr als Arbeitszeit, es sei denn, in einzelstaatlichen Gesetzgebungen, Tarifverträgen oder Vereinbarungen zwischen den Sozialpartnern ist etwas anderes vorgesehen. Der EGB kritisiert den Vorschlag der Kommission scharf, da dieser im Wesentlichen die Vorschläge der europäischen Arbeitgeberverbände widerspiegelt.

Am 11. Mai 2005 verabschiedet das Europäische Parlament einen Bericht, der einen Großteil der von den Gewerkschaften geäußerten Kritik aufgreift, und lehnt den Vorschlag der Kommission ab. Das Parlament fordert mit Unterstützung des EGB die Streichung der Opt-out-Klausel sowie die Beachtung der europäischen Rechtsprechung, in der der Bereitschaftsdienst eindeutig der Arbeitszeit zugerechnet wird. Nach der Abstimmung des Parlaments gelingt es dem Europäischen Rat unter luxemburgischem Vorsitz nicht, eine Einigung zu erzielen, insbesondere da Großbritannien nicht bereit ist, auf die Möglichkeit des Opt-outs zu verzichten.

Nach Jahren der Blockade unterbreitet der slowenische Ratsvorsitz im Mai 2008 neue Vorschläge, um die Änderung der europäischen Arbeitszeitrichtlinie voranzutreiben und einer neuen Zeitarbeitsrichtlinie den Weg zu ebnet. Am 9. Juni gelingt es dem Rat „Beschäftigung und Sozialpolitik“ der Europäischen Union auf seiner Sitzung in Luxemburg, in beiden Angelegenheiten einen politischen Kompromiss zu finden. Während die CGT-L und der LCGB die politische Einigung in puncto Zeitarbeit, nämlich die Einführung des Prinzips der Gleichbehandlung von Zeitarbeitern vom ersten Arbeitstag an, in einer Pressemitteilung des SECEC vom 11. Juni begrüßen, verurteilen sie den geschlossenen Kompromiss hinsichtlich der Arbeitszeiten. Unter anderem gibt es die Opt-out-Klausel immer noch, darf die wöchentliche Arbeitszeit bis zu 60 oder gar 65 Stunden betragen und wird der Bereitschaftsdienst nicht als Arbeitszeit betrachtet (entgegen mehreren Urteilen des EuGH).

Als Reaktion hierauf erhöht der EGB den Druck auf die Europaabgeordneten. In diesem Zusammenhang finden mehrere Treffen zwischen den luxemburgischen Gewerkschaften und den einzelnen luxemburgischen Abgeordneten des Europäischen Parlaments statt. Am 16. Dezember 2008 ruft der EGB in Straßburg zu einer Demonstration auf, um für eine Änderung der Richtlinie zugunsten von Arbeitnehmern zu protestieren. Die rund 10.000 Demonstranten, darunter 300 Mitglieder der

Gewerkschaftsverbände OGBL und FNCTTFEL, sollten nicht umsonst auf die Straße gegangen sein. Am darauffolgenden Tag stimmen die Abgeordneten des Europäischen Parlaments mit qualifizierter Mehrheit für die von Cercas vorgelegte Empfehlung, die sich gegen die gemeinsame Position der Mitglieder des Ministerrates wendet und den Weg für die Einleitung eines Vermittlungsverfahrens ebnet. Es ist beachtenswert, dass sämtliche luxemburgische Europaabgeordnete nach dem Treffen mit den Gewerkschaften für die Empfehlung von Cercas gestimmt haben. Das Vermittlungsverfahren endet am 29. April 2009, ohne dass eine Einigung erzielt wird. Somit sind erstmals seit Inkrafttreten des Vertrags von Amsterdam Verhandlungen im Vermittlungsverfahren gescheitert. Die Richtlinie von 1993 und die Rechtsprechung des EuGH betreffend den Bereitschaftsdienst behalten folglich zumindest fürs Erste ihre Gültigkeit.

4) Die Urteile des Europäischen Gerichtshofs

Im Dezember 2007 und im April 2008 fällt der Europäische Gerichtshof drei Urteile, die für die europäischen Gewerkschaften und die Zukunft des sozialen Europas von enormer Bedeutung sind. Die Rede ist von den Rechtssachen Laval, Viking und Rüffert.

Viking Line ist eine finnische Fährgesellschaft, die Eigentümer des Schiffs Rosella ist, das unter finnischer Flagge zwischen Tallinn und Helsinki verkehrt. Viking beabsichtigte, die Fähre unter estnischer Flagge registrieren zu lassen, um estnische Seeleute anheuern und diesen einen niedrigeren als den in Finnland üblichen Lohn zahlen zu können. Die Gewerkschaft Finnish Seamen's Union (FSU) versuchte dies mit verschiedenen Mitteln, einschließlich Streik, zu verhindern. Schließlich wurde dieser Fall vor den Europäischen Gerichtshof gebracht, der im Dezember 2007 in dieser Sache ein Urteil fällte. Der Gerichtshof entschied, dass im vorliegenden Fall das Recht auf Niederlassungsfreiheit Vorrang vor dem Gewerkschaftsrecht habe, auch wenn er das Streikrecht als Grundrecht anerkenne. Im Grunde genommen verurteilte der EuGH die kollektiven Maßnahmen der Gewerkschaft, mit denen eine Auslagerung in ein Niedriglohnland verhindert werden sollte. Für die Gewerkschaften ist es nicht hinnehmbar, dass das Gewerkschaftsrecht dem Handelsrecht untergeordnet wird. Durch sein Urteil missachtet der Europäische Gerichtshof die freie Ausübung des Gewerkschaftsrechts, obwohl sie in der Konvention Nr. 87 der Internationalen Arbeitsorganisation (IAO) verankert ist.

Die Rechtssachen Laval und Rüffert sind sich insofern ähnlich, als beide die Auslegung der Richtlinie über die Entsendung von Arbeitnehmern in einen anderen EU-Mitgliedstaat betreffen. Bei Laval handelt es sich um ein lettisches Bauunternehmen, das lettische Bauarbeiter für die Ausführung von Bauarbeiten nach Schweden entsandt hat. Das Unternehmen weigerte sich, die Bestimmungen des für die Baubranche geltenden schwedischen Tarifvertrags einzuhalten. Die schwedische

Baugewerkschaft beschloss daraufhin gewerkschaftliche Maßnahmen und blockierte die gesamten Baustellen der lettischen Firma Laval in Schweden. Auch dieser Fall wurde vor den Europäischen Gerichtshof gebracht. Der EuGH verurteilte die gewerkschaftliche Maßnahme, mit der ein Lohndumping vermieden werden sollte. Der EuGH stellte fest, dass gewerkschaftliche Maßnahmen, mit denen nicht nur die in der Entsenderichtlinie aus dem Jahr 1996 festgelegten Mindeststandards durchgesetzt werden sollen, sondern die auch die Gleichbehandlung der aus Lettland entsandten und der schwedischen Bauarbeiter zum Ziel haben, den freien Dienstleistungsverkehr einschränken. Dadurch öffnet der EuGH sowohl dem Sozialdumping als auch dem unlauteren Wettbewerb Tür und Tor. In der Rechtssache Rüffert verurteilte der Gerichtshof das Land Niedersachsen, und somit indirekt auch alle anderen souveränen politischen Instanzen in der Europäischen Union, wegen der Absicht, auf ein polnisches Unternehmen die in Niedersachsen geltenden gesetzlichen Vorschriften anwenden zu wollen, die vorsehen, dass jedes Bauunternehmen, das den Zuschlag für einen öffentlichen Bauauftrag erhalten hat, den für das Baugewerbe und die Bauarbeiten der öffentlichen Hand geltenden Tarifvertrag einhalten muss.

In allen drei Rechtssachen begründet der EuGH seine Entscheidung gleichermaßen: Der Gerichtshof vertritt die Auffassung, dass die Gleichbehandlung von Arbeitnehmern eine Einschränkung des in Artikel 49 des EU-Vertrags verankerten freien Dienstleistungsverkehrs darstellt. Somit erkennt der EuGH das Sozialdumping in gewisser Weise als rechtmäßig an. Auch wenn die Gewerkschaften in der Dienstleistungsrichtlinie die Streichung des Herkunftslandprinzips erwirkt haben, gerade um Sozialdumping zu vermeiden, so wird durch diese Urteile und die daraus resultierende Rechtssprechung das im Aufnahmeland geltende Recht in vielen Fällen de facto dem im Herkunftsland geltenden Recht untergeordnet werden.

Bereits im Februar 2008 findet infolge der Urteile in den Rechtssachen Viking und Laval im Europäischen Parlament eine Anhörung statt. Bei dieser Anhörung macht der EGB deutlich, wie wichtig es ist, die Gleichbehandlung der Gastarbeiter und die Einhaltung der im Gastland geltenden Bestimmungen zu gewährleisten. Um dies zu erreichen, müsse insbesondere die Richtlinie über die Entsendung von Arbeitnehmern entsprechend geändert werden. Mehrere Europaabgeordnete äußern zudem ihre Besorgnis, dass die beiden Rechtssachen ernsthafte Auswirkungen auf die Ratifizierung des Vertrags von Lissabon haben könnten und dass das im Fall Laval ergangene Urteil sogar eine Gefahr für das soziale Europa darstellen könne, da es der Marktfreiheit eine größere Bedeutung als den Sozialrechten beimesse.

Luxemburg ist durch die Rechtssache C-319/06, an der die Europäische Kommission und das Großherzogtum als Parteien beteiligt sind, direkt von dieser Frage betroffen. Die Europäische Kommission wirft Luxemburg vor, die Entsenderichtlinie zu streng umgesetzt zu haben. Am

19. Juni 2008 ergeht das Urteil des EuGH. Wie erwartet gibt der Gerichtshof der Kommission in praktisch allen Punkten recht. Insbesondere schenkt das Urteil des EuGH den Schlussfolgerungen der Staatsanwältin hinsichtlich der automatischen Indexierung der Löhne der nach Luxemburg entsandten Arbeiter keinerlei Beachtung. Wie im Falle der drei anderen Urteile lädt die Entscheidung des EuGH in dieser Rechtssache geradezu zum Sozialdumping ein, was die luxemburgischen Gewerkschaften auf einer am 20. Juni 2008 vom SECEC organisierten Pressekonferenz zu diesem Thema anprangern.

Zwei Wochen später, am 5. Juli 2008, veranstaltet das SECEC in seiner Funktion als Sekretariat der Gewerkschaftlichen Plattform der Großregion auf der Place de Clairefontaine in Luxemburg-Stadt eine Demonstration für ein soziales Europa. Rund 600 Demonstranten aus dem Großherzogtum, Lothringen, dem Saarland, aus Sachsen, der Schweiz und Rheinland-Pfalz nehmen an der Veranstaltung teil, in deren Vorfeld ein Treffen zwischen den Gewerkschaftsvertretern der Großregion und dem luxemburgischen Minister für Arbeit und Beschäftigung François Biltgen stattfindet.

Weitere Veranstaltungen

Am 12. Februar 2004 veranstaltet das SECEC eine Konferenz mit dem Titel „L'Europe sociale est-elle menacée?“ („Ist das soziale Europa in Gefahr?“), auf der Reiner Hoffmann, stellvertretender Generalsekretär des EGB, einen Vortrag hält.

Am 2. April 2004 halten die CGT-L und der LCGB im Rahmen der Kampagne des EGB „Notre Europe — L'Europe, c'est nous“ („Unser Europa — Wir sind Europa“) gemeinsam eine europäische Konferenz im Casino Syndical in Bonneweg ab. An der Konferenz nehmen John Castegnaro als Vertreter der CGT-L und Marc Spautz für den LCGB teil.

Am 5. Mai 2004 besucht John Monks, Generalsekretär des EGB, das Großherzogtum. Auf dem Programm stehen ein Treffen mit Premierminister Jean-Claude Juncker und eine Pressekonferenz in der Arbeitskammer.

Im Rahmen der luxemburgischen Ratspräsidentschaft wird der Regierung des Großherzogtums am 27. Januar 2005 vom EGB ein Gewerkschaftsmemorandum überreicht.

Am 13. April 2005 veranstaltet der OGBL eine Konferenz mit dem Titel „Une mondialisation juste, créer des opportunités pour tous“ („Eine gerechte Globalisierung, Chancen für alle schaffen“), in deren Rahmen Hamish Jenkins vom Internationalen Arbeitsamt (IAA) und Mohsen ben Chibani, Wirtschaftswissenschaftler beim Internationalen Bund Freier Gewerkschaften (IBFG), über den Bericht der Weltkommission für die soziale Dimension der Globalisierung sprechen.

Am 19. und 20. April 2005 hält der EGB in Luxemburg eine Konferenz über den Beitrag der Gewerkschaften zur

Bewertung der im Rahmen der Europäischen Beschäftigungsstrategie (EBS) durchgeführten Maßnahmen und ihrer Auswirkungen ab.

Am 8. Juni 2005 besucht eine Delegation des OGBL das Europaparlament in Straßburg. Die Delegation wird vom luxemburgischen Abgeordneten Claude Turmes empfangen, mit dem sie insbesondere über die Bolkestein-Richtlinie und über die Arbeitszeitregelung spricht.

„Globalisierung: Ist ein Win-win-Verfahren realistisch?“ Diese Frage steht im Mittelpunkt der vom SECEC organisierten Konferenz, die unter der Leitung von Professor Charles-Albert Michalet von der Universität Paris-Dauphine am 16. Oktober 2006 im Forum Geesseknäppchen in Luxemburg stattfindet.

Auf Anfrage der Privatangestelltenkammer (CEP-L) wendet sich das SECEC Anfang 2008 an den EGB, um den Verbandssekretär Joël Decaillon zu einer Konferenz über die Ergebnisse der vom EGB und der Social Development Agency (Syndex, Wuppertal Institut und Ista) durchgeführten Studie „Klimawandel und Beschäftigung“ einzuladen. Die Konferenz findet am 1. Juli in Gegenwart des Umwelt- und Transportministers Lucien Lux statt.

Am 12. Juni 2008 veranstaltet der OGBL im Hotel Parc Belair eine Konferenz über den Prozess der Finanzialisierung der Wirtschaft und deren wirtschaftliche und soziale Auswirkungen am Beispiel der Investmentfonds (LBO) mit Pierre Hubbard, dem politischen Berater des beratenden Gewerkschaftsausschusses der OECD (TUAC).

3.3. Internationaler Gewerkschaftsbund

Der Internationale Gewerkschaftsbund (IGB) ist aus dem Zusammenschluss des Internationalen Bunds Freier Gewerkschaften (IBFG) und des Weltverbands der Arbeitnehmer (christliche Gewerkschaften), sowie einer „Kontaktgruppe“ aus bis dahin keinem internationalen Dachverband angeschlossenen Gewerkschaften wie der französischen CGT, der argentinischen CTA und der polnischen OPZZ entstanden, die seit Beginn dieses Jahrzehnts Annäherungsgespräche geführt haben.

Die Annäherung wird am 5. Dezember 2004 auf dem 18. Kongress des IBFG in Miyazaki, Japan, beschlossen. Die CGT-L (OGBL/FNCTTFEL) ist dort durch Jean-Claude Reding und Nico Clement vertreten.

Der Gründungskongress des IGB findet vom 1. bis 3. November 2006 in Wien statt. Erneut nehmen Jean-Claude Reding und Nico Clement für die CGT-L teil. Bei seiner Gründung umfasst der Internationale Gewerkschaftsbund 306 Gewerkschaften, die in 154 Ländern insgesamt mehr als 168 Millionen Arbeiter vertreten. Die Gründung des IGB stellt einen wichtigen Schritt in Richtung einer weltweiten Gewerkschaftszusammenarbeit dar. Gemeinsam können die Gewerkschaften die Herausforderungen besser bewältigen, die sich ihnen durch die Globalisierung der Wirtschaft und des Kapitals stellen, und sich bei multilateralen internationalen Orga-

nisationen wie dem Internationalen Währungsfonds, der Weltbank oder der Welthandelsorganisation Gehör verschaffen.

Als Mitglied des IGB beteiligt sich die CGT-L darüber hinaus an der Arbeit des TUAC, des beratenden Gewerkschaftsausschusses der OECD.

3.4. Die gewerkschaftliche Zusammenarbeit in der Großregion

3.4.1. Gewerkschaftliche Plattform der Großregion (GPGR)

Die Gewerkschaftliche Plattform der Großregion (GPGR) ist eine Gruppierung von zehn Verbänden, die dem Europäischen Gewerkschaftsbund (EGB) angehören und in den sechs Gebieten der Großregion aktiv sind. Die Plattform ist auf drei Ebenen tätig: Erstens sammelt und formuliert die Plattform die Forderungen der Gewerkschaften der Großregion und trägt sie an den Präsidenten der jeweiligen Gipfel heran. Zweitens koordiniert die Plattform die gewerkschaftlichen Maßnahmen des Wirtschafts- und Sozialausschusses der Großregion (WSAGR). Drittens ist sie das Sprachrohr der europäischen Gewerkschaftsbewegung in der Großregion. Während der Vorsitz der Gewerkschaftlichen Plattform zusammen mit dem Vorsitz des Gipfels der Großregion wechselt, wird das Sekretariat der GPGR seit Gründung der Plattform im Jahr 2002 vom SECEC geleitet. Generell werden die Tätigkeiten der Gewerkschaften der Großregion innerhalb der Arbeitsgruppen des Wirtschafts- und Sozialausschusses der Großregion über die GPGR koordiniert. Weitere Ereignisse auf Ebene der GPGR:

Am 3. Januar 2005 trifft eine Delegation der Gewerkschaftlichen Plattform (unter lothringischem Vorsitz) den Präsidenten des Regionalrates Lothringen Jean-Pierre Masseret in seiner Funktion als Präsident des Gipfels der Großregion. Bei dem Treffen geht es um die Gewerkschaftsvorschläge für den VIII. Gipfel der Großregion. Am 21. Januar 2005 folgt eine Pressekonferenz in Metz.

Im Februar 2005 wird der Vorsitz der Plattform von Rheinland-Pfalz übernommen. Am 14. Februar 2006 nimmt die Gewerkschaftliche Plattform an der vom EGB organisierten Euro-Demonstration teil, um gegen die Bolkestein-Richtlinie zu protestieren. Im Mai 2006 verfassen die Gewerkschaften der Großregion eine Erklärung für den IX. Gipfel der Großregion.

Im Juni 2006 übernimmt Belgien den Vorsitz der Gewerkschaftlichen Plattform. Im Laufe des folgenden Jahres verteilt die Gewerkschaftliche Plattform in der Großregion Flugblätter, um über die Änderung der Arbeitszeitrichtlinie zu informieren.

Im Vorfeld des X. Gipfels der Großregion, der am 1. Februar 2008 in Namur stattfindet, trifft sich die GPGR im Dezember 2007 und im Januar 2008 mit den Exekutiven der Teilregionen mit Ausnahme des

Präsidenten des Regionalrates Lothringen Jean-Pierre Masseret und des luxemburgischen Premierministers Jean-Claude Juncker:

Im Anschluss an die Treffen der GPGR mit den Exekutiven der Großregion organisiert die Plattform am 23. Januar 2008 eine Pressekonferenz in Arlon, um ihre Erklärung an die Teilnehmer des Gipfels der Großregion vorzustellen.

Parallel zum Vorsitz des Gipfels der Großregion geht der Vorsitz der GPGR Anfang April 2008 an Luxemburg über: Anne-Marie Dory (FGTB) wird von Nico Clement (OGBL) abgelöst.

Im Juni 2008 verteilt die Plattform Flugblätter zum Thema Kaufkraft in der Großregion (das Dokument stützt sich zum Teil auf die Flugblätter und Plakate, die der EGB für seine Lohnkampagne erstellt hat).

Im Anschluss an das Urteil des Europäischen Gerichtshofs in der Rechtssache C-319/06 Kommission gegen Luxemburg veranstaltet das SECEC in seiner Funktion als Sekretariat der GPGR am 7. Juli 2008 in Luxemburg-Stadt (Place de Clairefontaine) eine Demonstration für ein soziales Europa. Rund 600 Demonstranten aus dem Großherzogtum, Lothringen, dem Saarland, aus Sachsen, der Schweiz und Rheinland-Pfalz nehmen an der Veranstaltung teil, in deren Vorfeld die Gewerkschaftsvertreter vom Minister für Arbeit und Beschäftigung François Biltgen empfangen werden.

Im zweiten Halbjahr kümmert sich die Plattform insbesondere um die Vorbereitung des ersten Gewerkschaftsgipfels der Großregion, der am 26. März 2009 stattfinden soll. Ferner wird eine Pressemitteilung für die Großregion vorbereitet. Zur Erhöhung der Wahrnehmbarkeit der Plattform wird die Einrichtung eines Bereichs mit Informationen über die Gewerkschaftliche Plattform auf der Website des SECEC in Betracht gezogen.

Am 26. September 2008 nimmt die Plattform mit einem Informationsstand an der erstmals stattfindenden „Fête des frontaliers“ in der Abtei Neumünster teil. Damit möchte man in erster Linie den Bekanntheitsgrad der Plattform erhöhen.

Etwa einen Monat später, am 29. Oktober 2008, trifft sich eine Delegation der GPGR mit dem luxemburgischen Innenminister Jean-Marie Halsdorf in seiner Funktion als Präsident des Gipfels der Großregion. Auf diesem Treffen werden insbesondere die Freistellung von Grenzgängern zur Wahrnehmung politischer Aufgaben und die Aktualisierung des Berichts über die wirtschaftliche und soziale Situation der Großregion behandelt. Am Ende der Unterredung wird bereits ein zweites Treffen geplant, das im Frühjahr 2009 stattfinden soll.

Das wichtigste Ereignis des zweiten Halbjahres ist jedoch das Treffen der Vertreter der Gewerkschaften der Plattform mit 18 der 27 Europaabgeordneten der Großregion im Europäischen Parlament in Straßburg am 20. November. Während des Treffens wird zum einen über die Änderung der Arbeitszeitrichtlinie und die Probleme im Zusammenhang mit der Finanzierung der

EURES-T-Partnerschaften mit Mitteln aus europäischen Fonds diskutiert. Das Treffen ist ein voller Erfolg und schafft dadurch die besten Voraussetzungen für die Vorbereitung des Gewerkschaftsgipfels am 26. März 2009.

3.4.2. Interregionale Gewerkschaftsräte (IGR)

In der Großregion gibt es zwei interregionale Gewerkschaftsräte: den IGR Saar-Lor-Lux-Trier/Westpfalz (IGR-SLLT/WP) und die Gewerkschaftliche Regionale der PED-Region („Pôle Européen de Développement“ — „Europäischer Entwicklungsschwerpunkt“: Lothringen/Großherzogtum Luxemburg/Provinz Luxemburg). Letztgenannter Verband entwickelt sich in letzter Zeit recht schwerfällig. Allerdings befinden sich seit kurzem neue Gesichter an der Spitze dieses interregionalen Verbands, die entschlossen zu sein scheinen, die Gewerkschaftsarbeit mit vollem Elan wiederaufzunehmen.

Beim IGR-SLLT/WP wird Jean-Claude Reding, der seit dem 1. Januar 2000 Verbandspräsident ist, auf der Präsidiumssitzung des IGR am 17. Dezember 2004 von Karl-Heinz Pülgen, dem Vorsitzenden des DGB für die Region Trier, abgelöst. Der neue Präsident nimmt am 24. Februar 2005 neben Nico Clement an einer Pressekonferenz des IGR über die Bolkestein-Richtlinie, die Strategie von Lissabon und die Euro-Demonstration des EGB vom 19. März 2005 in Brüssel teil. Von 2004 bis 2008 hält der IGR rund 20 Präsidiumssitzungen ab.

Auf der Präsidiumssitzung des IGR vom 20. April 2004 analysieren die Sitzungsteilnehmer die Beschäftigungssituation in der Großregion. An dieser Sitzung nehmen auch Patrick Krzyzanski vom Centre Européen de Ressources sur les Reconversions et les Mutations (CERRM) und Jacques Bister von der DGB-Jugend teil.

Im Rahmen der Präsidiumssitzung vom 17. Dezember 2004 hält Jozef Niemiec, Verbandssekretär des EGB und Leiter der Bereiche soziale Sicherheit, Leistungen der Daseinsvorsorge und Binnenmarkt, einen Vortrag.

Am 7. Oktober 2005 veranstaltet der IGR in Luxemburg-Kirchberg eine Konferenz, auf der Ronald Janssen, Wirtschaftswissenschaftler beim EGB, sich zum Thema „Innovation und Industriepolitik in Europa vor dem Hintergrund der Globalisierung“ äußert.

Am 31. Januar 2006 lädt der IGR zu einer Konferenz mit Forscherin Dr. Inge Lippert über die Vereinbarkeit von Beruf und Familie nach Luxemburg-Kirchberg ein.

Am 28. April 2006 veranstaltet der IGR in Luxemburg eine Konferenz über die Herausforderungen der Globalisierung für die Großregion und Europa, in deren Rahmen eine Debatte zwischen dem beigeordneten Minister für auswärtige Angelegenheiten und Immigration Nicolas Schmit und dem Verbandssekretär des EGB Joël Decaillon stattfindet.

Anlässlich der Arbeitstagung des IGR organisiert das SECEC am 12. Oktober 2007 eine Konferenz über die Verhütung von Arbeitsunfällen.

Zu den Aktivitäten des IGR im ersten Halbjahr 2008 zählen: 1) die Vereinbarung eines Treffens mit den Europaabgeordneten der Großregion zur Besprechung der Zukunft von EURES-T (die GPGR befasst sich intensiv mit diesem Dossier), 2) die Teilnahme der Mitglieder des IGR an der Demonstration vom 5. Juli in Luxemburg.

Im zweiten Halbjahr 2008 und insbesondere gegen Jahresende werden die ersten Vorbereitungen für die Ausrichtung der gemeinsamen vierjährigen Konferenz des IGR getroffen, die am 12. Februar 2009 in Perl (Saarland) stattfindet. Der IGR ist darüber hinaus mit einem gemeinsamen Transparent auf der Euro-Manifestation des EGB am 16. Dezember 2008 in Straßburg vertreten, wo gegen die Änderung der Arbeitszeitrichtlinie protestiert wird.

3.4.3. Das EURES-Netz

EURES (EUROpean Employment Services) ist ein europäisches Netz der öffentlichen Arbeitsverwaltungen. Es wurde im November 1994 von der Europäischen Kommission ins Leben gerufen. EURES bietet seine Dienstleistungen in den Ländern des Europäischen Wirtschaftsraums an, d. h. neben der Europäischen Union auch in Norwegen und Island. Zurzeit gibt es in der Großregion zwei EURES-Netzwerke: das Netzwerk SLLR (Saarland/Lothringen/Luxemburg/Rheinland-Pfalz)

und das Netzwerk PED (Europäischer Entwicklungsschwerpunkt — Lothringen/Großherzogtum Luxemburg/Provinz Luxemburg). In grenzüberschreitenden Regionen spielt EURES eine wichtige Rolle, wobei die Großregion im Allgemeinen und Luxemburg im Besonderen beispiellose Grenzgängerströme in Europa aufweisen. Zur Unterstützung dieser Grenzgänger hat die Europäische Kommission auf Betreiben der Gewerkschaftsorganisationen das grenzüberschreitende EURES-Netzwerk gegründet.

Der OGBL beschäftigt zwei EURES-Berater:

Marco Wenzel ist der EURES-Berater des OGBL für die Region SLLR.

Yvon Moinet war EURES-Berater für die PED-Region bis zu seinem Eintritt in den Ruhestand am 1. März 2008. Seitdem hat Jacques Delacollette dieses Amt inne.

Die EURES-Berater des OGBL stehen allen interessierten Personen, die Informationen über die Arbeitsbedingungen in Europa und insbesondere in der Großregion benötigen, mit Informationen, Orientierungshilfen und Ratschlägen zur Seite.

Der OGBL ist durch Nico Clement als ordentliches Mitglied in den Lenkungsausschüssen der beiden EURES-Netzwerke der Großregion vertreten.

CHAPITRE 4

Conseils aux membres et assistance juridique

4.1. Service Information, Conseil et Assistance de l'OGBL asbl

Préface

En 2005, le Ministère du Travail et de l'Emploi a annoncé que les syndicats représentatifs au niveau national pourront faire valoir une aide étatique en guise de couvrir partiellement les frais relatifs à l'information des salarié(e)s quant à leurs droits et obligations en matière de droit du travail et de droit social.

Dans cette optique, et afin de bien séparer l'activité de l'OGBL même et celle liée aux services jusque là assurés par les bureaux régionaux, l'OGBL a décidé de créer une association sans but lucratif pour le compte de l'OGBL.

Ainsi, en date du 3 octobre 2005, le *Service Information, Conseil et Assistance de l'OGBL a.s.b.l., Informations- a Berodungsservice vum OGBL a.s.b.l.*, dénommé ci-après SICA, avec siège social au 60 boulevard J.F. Kennedy, L-4170 Esch/Alzette, a été constitué.

Les rapports d'activités soumis lors des assemblées générales se réfèrent à l'année calendrier écoulée. En conséquence, le présent rapport reprend la période entre l'assemblée constituante et le 31 décembre 2008.

Objet de l'association

Le SICA a pour but d'informer et de conseiller les salariés en matière de droit du travail et de droit social. De même, il assure l'assistance et la protection juridiques qui sont dues aux membres de l'OGBL et ce conformément aux statuts de ce dernier. Enfin, il peut exécuter d'autres missions d'information, de conseil et d'assistance pour les membres et pour le compte de l'OGBL, notamment dans les domaines du droit fiscal, de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail, de la lutte contre le harcèlement moral ou sexuel ainsi que dans la lutte contre toute forme de discrimination et ce sur base d'une convention entre l'OGBL et l'association.

Composition statutaire

L'association se compose du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance, ainsi que de membres actifs.

En ce qui concerne le Conseil d'administration, celui-ci se compose de 5 membres au moins, lesquels doivent

être membre du Bureau exécutif de l'OGBL ou vice-président de l'OGBL. Le Conseil de surveillance contrôle la comptabilité de l'association et se compose du président et de 2 autres membres de la Commission de contrôle de l'OGBL. Les mandats relatifs aux Conseils sont fixés à 5 ans.

Quant aux membres actifs, ceux-ci sont à agréer par le Conseil d'administration et doivent être membres du Comité exécutif ou de la Commission de contrôle de l'OGBL.

Ces mandats sont en principe soumis aux mêmes changements comme ceux des différentes structures concernées de l'OGBL.

Lors de l'assemblée constituante les mandats ont été définis comme suit :

Membres

Marguerite Baasch-Fixemer; Eric Bar; Chantal Boly, Henri Bossi, Philippe Claro Dos Santos Silva, Manuel Da Silva Bento, Jean-Claude Delleré, Guy Fettes, José Figueiredo, Guy Foetz, Antoine Giardin, Marco Goelhausen, Marcel Haan, François Hayard, Claude Heirend, Joël Jung, Christian Kleman, Jacques Locq, Marc Mandrelli, Fernand Pasqualoni, Bernard Pfeiffer; Nicolas Plein, Marie-Jeanne Leblond-Reuter; Ademar Rodrigues, Nicolas Schaminé, Jean-Marie Schammel, Gérard Schneider; Pierre Schmartz, Vera Spautz, Mathias Waldbillig, Estelle Winter; Angelo Zanon,

Roger Berend, Bernard Colussi, Romain Gantrel, Berthe Kandels, Régine Gohmann-Lauterbour, Carlo Reisch, Jean Reusch, Jean-Louis Weber.

Conseil d'administration

Jean-Claude Reding, président; Marie-Jeanne Leblond-Reuter, vice-présidente; Henri Bossi, vice-président; Carlos Joaquim Pinto Pereira, secrétaire; René Pizzaferr, trésorier; Nico Clement, assesseur; Alain Kinn, assesseur; Danièle Nieves, assesseur; André Roeltgen, assesseur.

Conseil de surveillance

Roger Berend, Régine Gohmann-Lauterbour, Jean Reusch.

Au 31 décembre 2007, le Conseil d'administration restait inchangé. Au niveau du Conseil de surveillance, Jean Reusch a été remplacé par Bernard Colussi. Les membres se composaient comme suit : Marguerite

Baasch-Fixemer, Eric Bar, Ed Becker, Philippe Claro Dos Santos Silva, Manuel Da Silva Bento, Jean-Claude Delleré, Guy Fettes, Guy Foetz, Antoine Giardin, Marco Goelhausen, Marcel Haan, Claude Heirend, Joël Jung, Raymond Kapuscinsky, Henri Kremer, Jacques Locq, Emile Lorang, Bernard Pfeiffer, Louis Pinto, Nicolas Plein, Ademar Rodrigues, Nicolas Schaminé, Jean-Marie Schammel, Gérard Schneider, Annette Schuler-Vandeputte, Vera Spautz, Mathias Waldbillig, Estelle Winter et Angelo Zanon.

L'assemblée générale relative à l'exercice 2008 a confirmé pour l'exercice 2009 les changements de mandats dus, entre autres, aux élections sociales 2008.

Bureaux régionaux

Exercices 2005-2006

Differdange, 4 rue Emile Mark.

Personnel OGBL affecté: Gérard Müller, secrétaire régional.

Dudelange, 31 avenue G-D Charlotte.

Personnel OGBL affecté: Romain Clees, secrétaire régional — René Manderscheid, secrétaire syndical — Marco Wenzel, assistant.

Grevenmacher, 4 rue de l'Eglise.

Personnel OGBL affecté: Romain Clees, secrétaire régional.

Esch/Alzette, 60 avenue J.F. Kennedy.

Personnel OGBL affecté: Robert Molitor, secrétaire régional — Anne-Marie Antinori, secrétaire syndicale — Yasmine Lorang, assistante — Anita Rola, accueil/déclarations d'impôt.

Ettelbruck, 6 rue Prince Jean.

Personnel OGBL affecté: Frank Arndt, secrétaire régional — Joni Portugal, secrétaire syndical (jusque 2006) — Romance Scheuer, assistante.

Wiltz, 2 rue Michel Rodange.

Personnel OGBL affecté: Frank Arndt, secrétaire régional.

Luxembourg, 19 rue d'Epemay.

Personnel OGBL affecté: Carlos Pereira, membre du bureau exécutif, secrétaire régional — Anne-Marie Bohr, secrétaire syndicale — Eduardo Dias, secrétaire syndical — Viviane Jeblick, secrétaire syndicale — Jeff Medvescek, assistant — Ines Batista, accueil — Cindy Fernandes, accueil — Hélio Camacho, accueil (en remplacement du congé de maternité / parental de Cindy Fernandes) — Alexandra Marcelet, accueil (à temps partiel en remplacement du congé de maternité / parental d'Ines Batista).

Rodange, 72 avenue Dr Gaasch.

Personnel OGBL affecté: Yvon Moinet, secrétaire régional — Valério de Matteis, secrétaire syndical.

D'autre part, des consultations ont été assurées par des sections locales, ainsi que par Joël Delvaux, président du département des travailleurs handicapés de l'OGBL.

Agences / Antennes

A la fin de l'année 2006, il a été décidé de changer la dénomination de « bureaux régionaux » en « agences » et « antennes ». Il s'en suivait, que les structures furent adaptées au niveau responsabilités, présentation et procédures et les agences et ses antennes se composent dorénavant comme suit:

Differdange:

Personnel OGBL affecté: Gérard Müller, secrétaire régional.

Dudelange:

Personnel OGBL affecté: Jusqu'au 04/2006 (pension), Romain Clees, secrétaire régional, remplacé par Tom Jungen, responsable d'agence, secrétaire régional — René Manderscheid, secrétaire syndical — Marco Wenzel, secrétaire syndical.

Grevenmacher:

Personnel OGBL affecté: Jusqu'au 04/2006 (pension), Romain Clees, secrétaire régional, remplacé par Marco Wenzel, responsable de l'antenne.

Thionville et Volmerange:

Personnel OGBL affecté: Christian Simon-Lacroix, responsable de ces antennes (depuis 09/2006).

Esch/Alzette:

Personnel OGBL affecté: Anne-Marie Antinori, responsable d'agence — Jusqu'au 10/2008 (pension) Robert Molitor, secrétaire régional — Anne-Marie Bohr, secrétaire syndicale (depuis 04/2007) — Yasmine Lorang, secrétaire syndicale (jusqu'au congé de maternité en 2007) — Joni Portugal, secrétaire syndical (depuis 07/2007) — Anita Rola, accueil/déclarations d'impôt — Fabienne Kirsch (11/2006-12/2008), accueil — Alexandra Marcelet, accueil, Zita Pereira, accueil.

Audun-le-Tiche:

Personnel OGBL affecté: Jusqu'au 10/2008 (pension) Robert Molitor, secrétaire régional.

Ettelbruck:

Personnel OGBL affecté: Frank Arndt, responsable d'agence, secrétaire régional — Joni Portugal, secrétaire syndical (jusque 2006) — Romance Scheuer, secrétaire syndicale — Sylvie Garrettini, accueil (contrat d'insertion professionnelle avec l'ADEM de 8 mois).

Wiltz:

Personnel OGBL affecté: Frank Arndt, responsable de l'antenne.

Luxembourg:

Personnel OGBL affecté: Carlos Pereira, membre du bureau exécutif, secrétaire régional — Viviane Jeblick,

responsable d'agence — Anne-Marie Bohr, secrétaire syndicale (jusque 04/2007) — Hélio Camacho, secrétaire syndical — Eduardo Dias, secrétaire syndical — Yasmine Lorang, secrétaire syndicale (depuis 01/2008) — Jeff Medvescek, secrétaire syndical — Lynn Settinger, secrétaire syndicale (depuis 07/2008) — Christian Simon-Lacroix, secrétaire syndical (depuis 09/2006) — Alex Teotonio, secrétaire syndical (depuis 02/2007) — Ines Batista, accueil — Cindy Fernandes, accueil.

Rodange :

Personnel OGBL affecté : Gérard Müller, responsable d'agence, secrétaire régional — Jusque 03/2008 (pension) Yvon Moinet, secrétaire régional — Colette Bianchini, secrétaire syndicale (depuis 05/2008) — Jacques Delacollette, secrétaire syndical (depuis 02/2006).

Arlon, Athus, Aywaille et Bastogne, Vielsalm :

Personnel OGBL affecté : Jusque 03/2008 (pension) Yvon Moinet, responsable de ces antennes, Colette Bianchini, secrétaire syndicale (depuis 05/2008) — Jacques Delacollette, secrétaire syndical (depuis 02/2006).

En raison des élections sociales, 2 antennes ont été rajoutées à Bitbourg et à Sarrelouis, afin de mieux pouvoir servir les frontaliers allemands. Elles sont sous la responsabilité de Frank Arndt, et les permanences sont assurées au bénévolat par nos militants frontaliers allemand.

Depuis la création du SICA, différents bureaux ont déménagé, respectivement ont été rénovés. Ainsi nous avons pu inaugurer la nouvelle agence à Esch, l'antenne de Thionville, ainsi que l'agence rénovée de Luxembourg.

Comme par le passé, des consultations spéciales pour travailleurs handicapés sont assurées par le président du Département des Travailleurs Handicapés, Joël Delvaux, à son domicile.

D'autre part, l'agence Luxembourg offre des consultations spéciales pour frontaliers français. La même agence traite les demandes d'informations nous adressées par voie électronique.

Certaines sections locales offrent des consultations en leurs bureaux respectifs, telles qu'Athus, Bascharage, Kayl, Rumelange, Schifflange, St Vith et Soleuvre. Ces consultations sont assurées au bénévolat par des militants OGBL.

En plus, deux avocats ont assuré dans nos agences d'Esch et de Luxembourg des informations juridiques gratuites autres que droit du travail et/ou droit social.

Enfin, le SICA met des bureaux à disposition des délégué/es du personnel, afin que ceux/celles-ci puissent également offrir des permanences en dehors de leur entreprise. Toutefois, il faut préciser que la disponibilité de ces bureaux est limitée et les délégué/es concerné/es doivent disposer de l'accord de leur employeur au cas où ces permanences sont à prendre en compte sur leur crédit d'heures de délégation.

Publications

2005

Bulletins d'information sur le *Salaire Social Minimum*, les *Congés Légaux*, les *Jours Fériés* et les *Paramètres sociaux*.

2006

Le report des jours fériés légaux quand ils tombent sur un samedi ou un dimanche — Le congé sans solde pour raisons de formation devient un droit — PARAMETRES SOCIAUX (valables depuis le 1^{er} décembre 2006) — Frontalier et frontalière belge, Mes droits et devoirs en 22 questions-réponses — Guide du Frontalier belgo-luxembourgeois (avec la Mutualité socialiste du Luxembourg belge) — Mes droits en 15 questions-réponses sur la préretraite-retraite-invalidité (frontaliers français).

2007

Salaire social minimum, + 1,9% à partir du 1^{er} janvier 2007 — Le report des jours fériés légaux — PARAMETRES SOCIAUX (valables depuis le 1^{er} juillet 2007) — Ma déclaration d'impôts, Mode d'emploi (frontaliers français) — Le télétravail, vos droits, vos obligations — Le congé sans solde pour raisons de formation est un droit — Le 1^{er} mai 2008 : un double jour férié légal, A quoi ont droit les salariés? — Les frontaliers belges au sein de l'OGBL.

2008

Tout savoir sur le boni pour enfants et les changements dans l'imposition — PARAMETRES SOCIAUX (valables depuis le 1^{er} mars 2008) — Congé individuel de formation — Emploi des élèves et étudiants pendant les vacances scolaires.

Reste à noter que, suivant la demande, des publications antérieures sont rééditées et adaptées aux changements éventuels. Enfin, le SICA publie régulièrement des dépliants renseignant les différentes adresses d'agences et antennes, ainsi que les jours et heures de permanences et de consultations sur rendez-vous.

Certaines publications ne sont disponibles qu'en langue française (p.ex. celles pour frontaliers français et belges), d'autres sont disponibles en langues allemande, française et (suivant le sujet) en portugais.

4.2. Département juridique

Les tâches du Département juridique

Le Département juridique est un département interne de l'OGBL, qui a été chargé par le Bureau exécutif, conformément aux statuts de l'OGBL, des tâches suivantes :

I. Avis et conseils juridiques en matière de droit du travail et de droit social pour les différentes structures de l'OGBL.

2. Conseils juridiques en matière des dossiers individuels précontentieux à l'usage du SICA et des syndicats professionnels.
3. Prise de décision en matière de dossiers individuels contentieux et direction de la collaboration avec les études d'avocats.
4. Gestion de tous les dossiers contentieux de l'OGBL (y compris p.ex. dans des « procédures collectives » de délégations du personnel ou d'autres organes de la cogestion ; dans des affaires pareilles, le Département juridique est consulté au préalable, mais n'a pas de pouvoir décisionnel).
5. Représentation des membres individuels devant le Conseil Arbitral et le Conseil Supérieur des Assurances Sociales. A ce niveau il n'est recouru qu'exceptionnellement, ou en cas de procès de cassation, à un cabinet d'avocats.
6. Gestion du budget de l'assistance juridique.

En outre, le Département juridique suit l'évolution législative et la jurisprudence en matière de droit du travail et de droit social, tient une bibliothèque juridique, publie des articles sur des sujets d'actualité juridique et prend part à l'échange d'informations et d'opinions interne y relatif. Vu la charge de travail, ces tâches n'ont pas toujours pu être pleinement assurées.

Pendant la période de référence 2004-2008, l'organisation de l'assistance juridique a été adaptée au chiffre croissant de demandes et à la complexité accrue en matière de droit du travail et de droit social. L'engagement d'un juriste professionnel (à partir de 2005), la révision de l'assistance juridique en matière d'affaires de bail à loyer (Congrès statutaire du 1^{er} juillet 2006), l'adoption de procédures écrites au niveau du traitement des demandes et de l'assistance juridique consécutive (janvier 2007), ainsi que l'ajout d'un second représentant au niveau des juridictions sociales (début 2008) ont constitué les étapes les plus importantes de la réorganisation du département.

Le département se compose actuellement de :

Serge Urbany, conseiller juridique en matière de droit du travail et du droit social, chef de département

Roger Fohl, représentant de l'OGBL auprès des juridictions sociales

Eduardo Dias, secrétaire central auprès des juridictions sociales

Joséphine Mammola, coordinatrice administrative du département

Vu son champ d'intervention transversal (SICA, syndicats professionnels, Comité exécutif), le département se trouve sous la responsabilité directe du président de

l'OGBL, en prenant en considération les compétences statutaires du Comité exécutif et du Comité national. Son organisation du travail interne et la collaboration avec le Comité exécutif est réglée par un règlement interne, qui a été ratifié par le Comité national.

Les principes de l'assistance juridique

L'OGBL offre une protection juridique, c'est-à-dire une assistance juridique gratuite via des études d'avocats indépendantes, pour **toute question** relevant du **droit du travail** et du **statut de la Fonction publique**, sous condition d'une période d'affiliation ininterrompue d'une année avant le début du litige. Il existe en outre des réglementations par rapport à la reconnaissance de l'affiliation antérieure à d'autres syndicats sur le plan national et international. Le Comité exécutif peut par ailleurs prendre des décisions pour des cas exceptionnels, si des intérêts syndicaux majeurs sont en jeu. L'assistance juridique devient caduque en cas de démission de l'OGBL.

Il est d'abord examiné si une affaire est défendable en justice. Le Département juridique est chargé de cette tâche par les statuts. Une affaire peut paraître défendable d'un point de vue politique et moral, sans avoir forcément les chances de l'emporter devant un tribunal, si la législation ne le permet pas ou si la jurisprudence tend sans exceptions et depuis longtemps dans une direction opposée. Dans des cas pareils, il n'est pas justifiable, vu le coût et la durée de la plupart des procédures juridiques, de mobiliser des ressources syndicales.

Les mêmes principes de protection juridique valent par rapport aux **affaires en matière de bail à loyer**. A la différence des questions de droit du travail, l'assistance juridique y est cependant accordée de façon **restreinte**, et a comme but principal de garantir le droit au logement comme corollaire du droit au travail. En dehors de cas d'exception bien motivés, il ne peut être du ressort du syndicat de s'occuper de frais ou de dégâts locatifs ou de demandes en restitution de cautions.

Les nouvelles conditions de l'assistance juridiques ont été adoptées à l'occasion du Congrès statutaire du 1^{er} juillet 2006. Ainsi, l'assistance juridique en matière de bail à loyer « a comme objet l'assistance du droit au logement et couvre les litiges se rapportant à des contrats de bail à loyer concernant l'habitation principale du membre en tant que locataire. Elle comprend la défense contre des actions de résiliation de bail et en déguerpissement, l'action contre le propriétaire qui a reloué l'immeuble suite à l'invocation d'un besoin personnel et la représentation des locataires devant le juge en matière de fixation des loyers. » L'assistance juridique « ne vise en principe pas les intérêts purement civils comme des réclamations et des défenses en matière de dommages et intérêts ou en matière de remboursement de cautions. » Des exceptions peuvent être accordées, « si la défense du locataire cité devant le juge des baux à loyer

dans une affaire en résiliation du bail l'exige ou si la rétention de la caution par le propriétaire est manifestement infondée et que le locataire a satisfait à ses propres obligations.»

Les procédures d'assistance juridique

Une demande d'assistance juridique peut être introduite par l'intermédiaire d'une des agences du SICA compétentes. Ceci n'est en principe possible que dans le cas où «toutes les tentatives d'accord à l'amiable ont échoué» (article 3.5.3.1. des statuts). C.-à-d. que le SICA entreprend toutes les mesures nécessaires avant l'introduction d'une action en justice, comme p.ex. des réclamations en matière de salaire ou autres, demandes de motifs de licenciement, interruptions des délais pour intenter une action en justice, tentatives d'un accord extrajudiciaire.

Le SICA fait ici fonction de structure d'intervention préjudiciaire au service des membres de l'OGBL. Il n'est pas possible d'engager un avocat à ce niveau aux frais de l'OGBL.

Si le Service Information, Conseil et Assistance ne parvient pas à obtenir des résultats satisfaisants pour le membre et s'il estime, éventuellement après consultation du Département juridique, qu'une action en justice est possible, le dossier est transmis pour accord au Département juridique avec un contrat d'assistance juridique à signer par le membre concerné. Dans ce contrat, qui ne devient valable qu'avec l'accord du Département juridique, sont fixés tous les droits et obligations du membre. L'assistance juridique comprend la prise en charge intégrale des frais de justice et d'avocat, y compris le cas échéant, dans le cas d'une défaite judiciaire, le dédommagement partiel des frais de procédure de la partie adverse. L'assistance juridique n'est pas liée à une participation forfaitaire du membre et en principe elle n'est pas non plus liée à un taux maximal de prise en charge. L'assistance juridique de l'OGBL n'est donc pas comparable à une assurance de protection juridique commerciale. Un malentendu fréquent est de lier le droit à l'assistance juridique aux cotisations individuelles versées (alors les demandes devraient être rejetés dans la majorité des cas, à l'exception d'affiliations très longues, vu que les frais ne sont en aucune relation avec les cotisations versées), alors qu'au contraire l'adhésion à l'OGBL ouvre pour tout un chacun un droit solidaire à l'assistance juridique suivant ses besoins.

L'assistance juridique est cependant liée au droit de l'OGBL de retirer cette assistance, s'il estime qu'aucune issue favorable ne se présente lors du déroulement d'un procès ou si une proposition sérieuse d'arrangement de la partie adverse est rejetée par le membre. Les membres doivent permettre, par leur collaboration avec l'avocat en charge du dossier, de mener à bien le procès dans leur intérêt. Ils déclarent leur accord à ce que l'OGBL soit informé et consulté régulièrement par l'avocat sur le développement des négociations ou du procès et sur les différents risques ou moyens de preuve, sans que cela mette en cause le lien de confiance entre

le client et l'avocat. S'ils obtiennent un dédommagement partiel des frais de procédure, ils le cèdent à l'OGBL, qui prend en charge les frais du procès. Un membre peut refuser l'avocat qui lui est affecté. Dans ce cas, c'est à lui d'avancer les frais d'avocat, qui peuvent lui être restitués plus tard, selon un coût accepté par l'OGBL et en relation avec les prestations perçues comme nécessaires.

Le SICA et le Département juridique collaborent pendant la phase préjudiciaire et plus tard en vue d'un déroulement sans frictions du litige. Les membres et les conseillers SICA ont la possibilité d'introduire un recours auprès du Comité exécutif par rapport à des décisions de refus ou de retrait de l'assistance juridique. Si, malgré un avis négatif de l'OGBL, les membres continuent à leurs propres frais un procès ou des négociations et qu'ils obtiennent un résultat supérieur à ce qui pouvait être attendu lors de la prise de décision (en prenant en compte les frais d'avocat), l'OGBL peut décider, sur demande, de prendre en charge les frais d'avocat, selon un coût accepté par l'OGBL et en relation avec les prestations perçues comme nécessaires.

Le coût de l'assistance juridique

La diminution des dépenses n'était pas le but de la réorganisation de l'assistance juridique. Il était clair que les dépenses allaient augmenter, vu la dégradation du climat de travail dans les entreprises, la législation sociale plus restrictive et en général une matière de plus en plus complexe au niveau du droit du travail et du droit social. Le budget de l'assistance juridique de l'OGBL existe afin de donner une protection sociale à ses membres au niveau d'actions en justice, s'il n'y a plus d'autre recours. Il ne peut être diminué que si l'environnement global du salariat s'améliore à travers l'engagement syndical et politique.

Les efforts entrepris pendant la période de référence visaient à rendre l'assistance juridique plus efficace et à aider chaque membre dans la mesure du possible et dans les meilleurs délais, mais en même temps d'éviter des coûts superflus. La responsabilité du Département juridique consiste à éviter le dérapage de coûts dans une relation compliquée entre membre, OGBL et étude d'avocats, tout en garantissant une protection illimitée et qualifiée qui soit au niveau des possibilités juridiques actuelles et de renforcer ainsi le poids de la force de travail vis-à-vis du capital. Malheureusement il est cependant parfois perdu de vue que les tribunaux n'appliquent que la législation en vigueur, c'est-à-dire que les actions en justice ne peuvent remplacer l'engagement social sur le terrain.

Les chiffres de l'assistance juridique pendant la période de référence sont le résultat de ces développements et efforts divers. Le chiffre global des affaires judiciaires prises en main par l'OGBL n'est en général pas en hausse. Les affaires de bail à loyer étaient déjà peu nombreuses avant l'adoption des nouvelles règles.

Tableau I — Nombre des affaires

Année	Nombre d'affaires	Dont bail à loyer
2004	334	19
2005	273	15
2006	337	4
2007	518*	10
2008	307	14

* augmentation importante en raison de 217 nouveaux cas en un an dans le secteur du nettoyage (revendication du SSM qualifié après 10 années de service).

Les dépenses globales ont légèrement diminué pendant la période de référence. Cette tendance est d'autant plus prononcée si l'on prend en compte que la TVA pour les factures d'avocat a été portée de 12% à 15% à partir de 2007, et que les prestations ont donc renchéri de 3% du seul fait de cette modification de la loi.

Tableau II — Finances et budget

Année	Factures
2004	732.603,62
2005	687.590,71
2006	665.269,34
2007	646.968,05
2008	706.128,2*

* comporte une importante avance par rapport à l'affaire exceptionnelle au niveau du secteur du nettoyage, ainsi que certaines factures à clarifier, faisant en sorte que le budget ordinaire a pu être stabilisé lors de cette année.

Ces chiffres correspondent aux factures reçues pendant l'année de référence, et non à la date de paiement de la facture et non plus pas aux factures effectivement payées après contrôle. Des remboursements éventuels sont par contre inclus dans le tableau ci-dessus.

Résultats de l'assistance juridique

Il n'existe pas de statistiques internes sur les affaires « gagnées » ou « perdues ». Une telle statistique serait difficile à mettre en œuvre, car différents points de la demande peuvent être rejetés même lors de procès au déroulement globalement positif. La jurisprudence restrictive de la Cour supérieure en matière de licenciements abusifs, surtout au niveau de salariés à grande ancienneté de service, ne laisse en outre guère de place à une réelle satisfaction. Une telle jurisprudence a bien évidemment également un impact négatif sur les résultats des négociations menées par l'OGBL ou l'étude d'avocats qu'il a mandatée, ce qui peut provoquer des incompréhensions parmi nos membres. L'OGBL essaie toutefois

d'obtenir une résolution à l'amiable dans de nombreux cas.

Bien sûr certains licenciements que nous avons transmis aux juridictions ont été déclarés réguliers. Le but du contrôle par le Département juridique ne peut être de refuser l'assistance juridique au moindre doute. Souvent, on ne s'aperçoit que lors du déroulement des moyens de preuve en justice si une cause a réellement des chances de l'emporter. Il est cependant du devoir du SICA et du Département juridique, et ensuite des cabinets d'avocats mandatés, de vérifier la solidité des moyens de preuves de nos membres avant l'introduction d'une affaire en justice.

La plus grande partie de l'assistance juridique concerne des retards de versement du salaire et (de plus en plus souvent) des faillites consécutives, ainsi que des licenciements abusifs. Les réclamations par rapport au calcul des bulletins de salaire, p.ex. en vertu de conventions collectives de travail, sont moins nombreuses. Les procès relatifs au reclassement, au transfert d'entreprise, aux délocalisations, à l'emploi transfrontalier, au droit de congé et à la protection en matière d'arrêt maladie, ont une importance certaine. Une série de procès ont trait au droit des délégués du personnel à la protection contre le licenciement. Est à relever en particulier le procès relatif au salaire social minimum dans le secteur du nettoyage, où le SSM qualifié est demandé pour les nettoyeurs de bâtiment, surtout féminins, avec plus de dix années de service, et où, après deux jugements contradictoires des deux chambres de la Cour supérieure, une procédure de cassation va être introduite par l'OGBL.

L'OGBL a également introduit une série de « dossiers collectifs » en matière de contestation des élections sociales de novembre 2008 ou de droits de cogestion de comités mixtes.

Assistance juridique auprès des juridictions sociales

A côté des affaires relevant surtout du droit du travail (mais en partie également du droit social), pour lesquels l'OGBL a mandaté un avocat sur le budget de l'assistance juridique, les secrétaires sociaux de l'OGBL représentent et accompagnent nos membres dans plus de 400 affaires par an devant le *Conseil Arbitral* et le *Conseil Supérieur des Assurances Sociales*. A ce niveau, le succès dépend évidemment en large mesure des expertises médicales et des rapports d'experts commandités par les tribunaux.

Par rapport aux années précédentes, on peut constater une nette progression des résultats positifs en faveur des assurés sociaux. Ces résultats ne tiennent évidemment compte que des affaires clôturées durant les années relatives au présent rapport d'activités.

Il est à noter également qu'en ce qui concerne la ventilation entre affaires sociales de résidents luxembourgeois et de travailleurs frontaliers, il n'y a pas non plus de grandes fluctuations par rapport aux années précédentes.

Contre les diverses administrations de la sécurité sociale	2004	2005	2006	2007	2008
Association d'Assurance contre les Accidents (section industrielle)	170	217	235	166	151
Administration de l'Emploi	16	14	12	16	21
Centre Commun de la Sécurité Sociale	0	1	0	1	0
Caisse de Maladie des Employés Privés/Caisse Nationale de la Santé	16	16	15	14	27
Caisse de Maladie des Ouvriers/Caisse Nationale de la Santé	45	51	97	88	99
Caisse de Maladie des Artisans et Professions Indépendantes	0	0	1	1	0
Caisse Nationale des Prestations Familiales	7	10	9	17	16
Commission Mixte de Reclassement	5	30	14	7	4
Caisse de Pensions des Employés Privés	19	19	16	17	15
Établissement d'Assurance contre la Vieillesse et l'Invalidité	131	74	92	81	101
Fonds National de Solidarité	1	3	5	2	5
Ministère de la Santé	1	0	0	1	0
Service National d'Action Sociale	0	0	0	2	0
Union des Caisses de Maladie	2	4	1	5	3
Total	413	439	499	418	442

Résultats obtenus

Année	Jugements			
	positifs	négatifs	Divers (*)	En pourcentage
2004	107	247	59	30,23 % (+)
2005	145	204	90	41,55 % (+)
2006	190	229	80	45,35 % (+)
2007	150	191	77	43,99 % (+)
2008	121	145	176	45,49 % (+)

(*) Divers = radiations, désistements, affaires en cours, sans objet, dépôt de mandat

Années	Résidents par pays				
	Luxembourg	France	Belgique	Allemagne	Autres
2004	212 (51,33 %)	130 (31,48 %)	59 (14,29 %)	12 (2,90 %)	—
2005	224 (51,02 %)	124 (28,25 %)	82 (18,68 %)	9 (2,05 %)	—
2006	209 (41,88 %)	171 (34,27 %)	89 (17,84 %)	29 (5,81 %)	1 (0,20 %)
2007	216 (51,67 %)	125 (29,91 %)	60 (14,35 %)	17 (4,07 %)	—
2008	256 (57,92 %)	107 (24,21 %)	61 (13,80 %)	16 (3,62 %)	2 (0,45 %)

Suite aux diverses mesures de reclassement, on peut noter une augmentation importante des salariés bénéficiant de mesures de reclassement (interne ou externe), avec au bout l'allocation d'une indemnité d'attente, qui est financièrement équivalente à une éventuelle pension d'invalidité. Ceci n'est malheureusement valable que pour les salariés ayant une carrière d'assurance exclusivement luxembourgeoise, les salariés frontaliers n'étant indemnisés qu'en fonction de leur carrière professionnelle effectuée au Luxembourg.

En matière de jurisprudence, il faut noter que certains juges de première instance (Conseil Arbitral) ont tenté des percées timides afin d'inverser la jurisprudence en vigueur concernant l'article 187 du Code des Assurances Sociales en matière d'invalidité en prenant en compte d'autres facteurs (âge de l'assuré(e), formation etc.).

En définitive, ces tentatives n'étaient malheureusement pas couronnées de succès, du fait qu'à chaque fois l'administration a interjeté appel et les juges du Conseil Supérieur ont toujours réformé le jugement de première instance en confirmant la décision de l'administration de sécurité sociale, en s'appuyant dans tous les cas sur la jurisprudence en cours.

Il devient donc de plus en plus important de réformer l'article 187 du C.A.S., en le différenciant dans le sens ou un(e) salarié(e), ne pouvant plus exercer sa dernière profession, devrait avoir droit à la pension d'invalidité, d'autant plus que dans la majeure partie des cas, ces salariés sont des travailleurs manuels avec très peu de formation, avec souvent des antécédents d'accident de travail, les rendant difficiles voir impossible à placer sur le marché général du travail au vu de leurs antécédents.

Ceci est d'ailleurs confirmé par le fait, que très peu d'emplois appropriés leur sont proposés par l'ADEM pendant toute la période, où ils sont inscrits au chômage, suite à une perte de leur emploi à cause de longues périodes d'incapacité de travail suite à un accident de travail ou une maladie au long cours.

Ainsi ces salariés bénéficiant d'une indemnité d'attente, qui n'est autre chose qu'une pension d'invalidité « camouflée », devraient bénéficier de la pension d'invalidité, étant donné que l'ADEM n'était pas à même de leur trouver un emploi approprié correspondant à leurs forces et aptitudes (selon le terme consacré).

En résumé il faudrait d'urgence actualiser le Code des Assurances Sociales en l'adaptant aux réalités du marché de l'emploi et en se débarrassant une bonne fois pour toutes de ce concept purement théorique et totalement irréaliste en vigueur à l'heure actuelle (capacité résiduelle de travail pour se repositionner sur le marché général de l'emploi) A l'avenir, il faudrait pouvoir décider au cas le cas suivant les aptitudes physiques et intellectuelles réelles de chaque salarié.

4.3. Caisse de décès de l'OGBL

Mission et objet

Notre société de secours mutuels connue sous la dénomination « OGBL Caisse de décès », ayant son siège à Esch-sur-Alzette, est régie par la loi du 7 juillet 1961 sur les sociétés de secours mutuels, ainsi que par son règlement d'exécution.

Cette caisse de décès a pour objet de verser, en cas de décès d'un membre, une indemnité aux survivants de ce membre.

D'autre part, elle est également responsable pour la gestion de l'assurance accident loisir que l'OGBL a contractée avec l'Assurance VIVIUM. Les membres bénéficient, lors d'un accident de la vie privée, d'une prestation soit en cas de décès, soit en cas d'invalidité permanente.

La Caisse de décès de l'OGBL, affiliée à la Fédération Nationale de Mutualité Luxembourgeoise, s'occupe également de l'inscription de nos membres auprès de la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste de Luxembourg (CMCM).

Dossiers traités au cours de la période sous revue

Caisse de décès : **1966** demandes pour l'indemnité aux survivants ont été traitées.

CMCM : **2541** demandes d'affiliation ont été introduites auprès de la CMCM.

Assurance

Accident Loisir : **123** dossiers ont été revus, dont **61** transmis pour indemnisation.

Représentations nationales

Au courant des années 2004 à 2009 (fin 31.12.2008), la Caisse de décès de l'OGBL, représentée par sept délégués, à savoir Madame Regine Gohmann, Madame Fernande Cino-Nennig ainsi que Monsieur Albert Gohmann, Monsieur Sax Nicolas, Monsieur Plein Nicolas, Monsieur Albert Hirtz et Monsieur Joël Jung, a pris part à différentes manifestations :

Fédération Nationale de Mutualité Luxembourgeoise (FNML)

- 24.04.2004 à Bertrange
— Assemblée Générale Ordinaire
- 07.05.2005 à Berschbach
— Assemblée Générale Ordinaire
- 20.05.2006 à Dommeldange
— Assemblée Générale Ordinaire
- 02.12.2006 à Tetange
— Assemblée Générale Extraordinaire
- 28.04.2007 à Rodange
— Assemblée Générale Ordinaire
- 19.04.2008 à Hesperange
— Assemblée Générale Ordinaire

Membre du conseil d'administration de la FNML,
Monsieur Joël Jung a assisté à 32 réunions du conseil.

*Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste de Luxembourg
(CMCM)*

- 19.06.2004 à Luxembourg — Kirchberg
— Congrès 2004
- 11.12.2004 à Mondorf-les-Bains
— Journée de la CMCM
- 04.06.2005 à Bertrange
— Congrès 2005
- 10.12.2005 à Mondorf-les-Bains
— Journée de la CMCM
- 16.06.2006 à Luxembourg — Kirchberg
— Congrès 2006
- 29.09.2006 à Esch-sur Alzette
— 50^e Anniversaire de la CMCM
- 02.12.2006 à Tetange
— Journée de la CMCM
- 16.06.2007 à Sandweiler
— Congrès 2007
- 08.12.2007 à Mondorf-les-Bains
— Journée de la CMCM
- 24.05.2008 à Sandweiler
— Congrès 2008
- 06.12.2008 à Dommeldange
— Journée de la CMCM

KAPITEL 4

Mitgliederberatung und Rechtsschutz

4.1. Informations- und Beratungsdienst des OGBL (SICA asbl)

Vorwort

Im Jahr 2005 teilte das Arbeitsministerium mit, dass die national repräsentativen Gewerkschaften eine staatliche finanzielle Hilfe geltend machen können, um die Kosten zur Information der ArbeitnehmerInnen in Bezug auf das Arbeits- und Sozialrecht teilweise abzudecken.

Unter diesem Gesichtspunkt und um die Tätigkeit des OGBL selbst, und die bis dato von den Regionalbüros des OGBL abgedeckten Dienstleistungen klar zu trennen, hat der OGBL beschlossen, eine Vereinigung ohne Gewinnzweck, welche für den OGBL arbeitet, zu gründen.

Somit wurde am 3. Oktober 2005 der *Service Information, Conseil et Assistance de l'OGBL a.s.b.l., Informations- et Berodungsservice vum OGBL a.s.b.l.*, nachstehend SICA bezeichnet, mit Sitz 60 boulevard J.F. Kennedy, L-4170 Esch/Alzette, gegründet.

Die Tätigkeitsberichte welche bei den Generalversammlungen vorgelegt werden beziehen sich jeweils auf das abgelaufene Kalenderjahr. Dementsprechend bezieht sich vorliegender Bericht auf den Zeitraum der Gründungsversammlung bis zum 31. Dezember 2008.

Gegenstand der Vereinigung

Ziel des SICA ist die Information und Beratung der ArbeitnehmerInnen im Arbeits- und Sozialrecht. Desweiteren gewährleistet er die Rechtsberatung und den Rechtsschutz für OGBL-Mitglieder laut den entsprechenden Punkten der OGBL-Statuten. Zudem kann er auch, im Auftrag des OGBL und auf Basis einer diesbezüglichen Vereinbarung, weitere Aufgaben in den Bereichen Auskunft, Beratung und Unterstützung für OGBL-Mitglieder ausführen; dies im Speziellen in den Bereichen Steuerrecht, Sicherheit und Gesundheit am Arbeitsplatz, Kampf gegen moralische und sexuelle Belästigung, sowie im Zusammenhang mit jedweder Diskriminierung.

Statutarische Zusammensetzung

Die Vereinigung setzt sich aus einem Verwaltungsrat, einem Überwachungsrat, sowie aktiven Mitgliedern zusammen.

Was den Verwaltungsrat anbelangt, so setzt sich dieser aus mindestens 5 Mitgliedern zusammen, die ebenfalls Mitglied des geschäftsführenden Vorstands des OGBL oder Vize-Präsident/in des OGBL sein müssen. Der Überwachungsrat kontrolliert die Buchhaltung der Vereinigung und besteht aus dem/der Präsidenten/in, sowie 2 weiteren Mitgliedern der Überwachungskommission des OGBL. Das Mandat dieser beiden Räte ist auf 5 Jahre festgesetzt.

Die aktiven Mitglieder ihrerseits sind vom Verwaltungsrat zu bestätigen und müssen Mitglied der Exekutive oder der Überwachungskommission des OGBL sein.

Sämtliche Mandate unterliegen im Prinzip denselben Änderungen wie diejenigen der betreffenden OGBL-Strukturen.

Bei der Gründungsversammlung wurden die Mandate wie folgt festgelegt:

Mitglieder

Marguerite Baasch-Fixemer, Eric Bar, Chantal Boly, Henri Bossi, Philippe Claro Dos Santos Silva, Manuel Da Silva Bento, Jean-Claude Delleré, Guy Fettes, José Figueiredo, Guy Foetz, Antoine Giardin, Marco Goelhausen, Marcel Haan, François Hayard, Claude Heirend, Joël Jung, Christian Kleman, Jacques Locq, Marc Mandrelli, Fernand Pasqualoni, Bernard Pfeiffer, Nicolas Plein, Marie-Jeanne Leblond-Reuter, Ademar Rodrigues, Nicolas Schaminé, Jean-Marie Schammel, Gérard Schneider, Pierre Schmartz, Vera Spautz, Mathias Waldbillig, Estelle Winter, Angelo Zanon,

Roger Berend, Bernard Colussi, Romain Gantrel, Berthe Kandels, Régine Gohmann-Lauterbour, Carlo Reisch, Jean Reusch, Jean-Louis Weber.

Verwaltungsrat

Jean-Claude Reding, Präsident; Marie-Jeanne Leblond-Reuter, Vize-Präsidentin; Henri Bossi, Vize-Präsident; Carlos Joaquim Pinto Pereira, Schriftführer; René Pizzaferrì, Kassierer; Nico Clement, Beisitzender; Alain Kinn, Beisitzender; Danièle Nieves, Beisitzende; André Roeltgen, Beisitzender.

Überwachungsrat

Roger Berend, Régine Gohmann-Lauterbour, Jean Reusch.

Zum 31. Dezember 2007, blieb der Verwaltungsrat unverändert. Beim Überwachungsrat wurde Jean Reusch durch Bernard Colussi ersetzt. Die Mitglieder setzen sich folgendermaßen zusammen: Marguerite Baasch-Fixemer, Eric Bar, Ed Becker, Philippe Claro Dos Santos Silva, Manuel Da Silva Bento, Jean-Claude Delleré, Guy Fettes, Guy Foetz, Antoine Giardin, Marco Goelhausen, Marcel Haan, Claude Heirend, Joël Jung, Raymond Kapuscinsky, Henri Kremer, Jacques Locq, Emile Lorang, Bernard Pfeiffer, Louis Pinto, Nicolas Plein, Ademar Rodrigues, Nicolas Schaminé, Jean-Marie Schammel, Gérard Schneider, Annette Schuler-Vandeputte, Vera Spautz, Mathias Waldbillig, Estelle Winter und Angelo Zanon.

Die Generalversammlung des Geschäftsjahres 2008 hat, unter anderem, die durch die Sozialwahlen 2008 bedingten Änderungen für das Folgejahr angenommen.

Regionalbüros

Geschäftsjahre 2005-2006

Differdingen, 4 rue Emile Mark.

Zugeordnetes OGBL-Personal: Gérard Müller, Regionalsekretär.

Düdelingen, 31 avenue G-D Charlotte.

Zugeordnetes OGBL-Personal: Romain Clees, Regionalsekretär — René Manderscheid, Gewerkschaftssekretär — Marco Wenzel, Assistent.

Grevenmacher,
4 rue de l'Eglise.

Zugeordnetes OGBL-Personal: Romain Clees, Regionalsekretär.

Esch/Alzette, 60 avenue J.F. Kennedy.

Zugeordnetes OGBL-Personal: Robert Molitor, Regionalsekretär — Anne-Marie Antinori, Gewerkschaftssekretär — Yasmine Lorang, Assistentin — Anita Rola, Empfang/Steuererklärungen.

Ettelbrück, 6 rue Prince Jean.

Zugeordnetes OGBL-Personal: Frank Arndt, Regionalsekretär — Joni Portugal, Gewerkschaftssekretär (bis 2006) — Romance Scheuer, Assistentin.

Wiltz, 2 rue Michel Rodange.

Zugeordnetes OGBL-Personal: Frank Arndt, Regionalsekretär.

Luxemburg, 19 rue d'Epernay.

Zugeordnetes OGBL-Personal: Carlos Pereira, Mitglied des geschäftsführenden Vorstands, Regionalsekretär — Anne-Marie Bohr, Gewerkschaftssekretärin — Eduardo Dias, Gewerkschaftssekretär — Viviane Jeblick, Gewerkschaftssekretärin — Jeff Medvescek, Assistent — Ines Batista, Empfang — Cindy Fernandes, Empfang — Hélio Camacho, Empfang (Ersetzen des Mutterschafts- und

Elternurlaubs von Cindy Fernandes); Alexandra Marcelet, Empfang (Teilzeit, Ersetzen des Mutterschafts- und Elternurlaubs von Ines Batista).

Rodingen, 72 avenue Dr Gaasch.

Zugeordnetes OGBL-Personal: Yvon Moinet, Regionalsekretär; Valério de Matteis, Gewerkschaftssekretär.

Zudem wurden ebenfalls Sprechstunden durch Lokalsektionen, sowie vom Präsidenten der Behindertenabteilung des OGBL, Joël Delvaux, angeboten.

Agenturen / Antennen

Zum Ende des Geschäftsjahres 2006 wurde beschlossen die „Regionalbüros“ in „Agenturen“ und „Antennen“ umzubenennen. Dementsprechend wurden die Strukturen in punkto Verantwortlichkeit, Präsentation und Prozeduren angepasst, und die Agenturen und Antennen stellten sich ab dann wie folgt zusammen:

Differdingen:

Zugeordnetes OGBL-Personal: Gérard Müller, Regionalsekretär.

Düdelingen:

Zugeordnetes OGBL-Personal: Bis 04/2006 (Pension), Romain Clees, Regionalsekretär, ersetzt durch Tom Jungen, Agenturleiter, Regionalsekretär — René Manderscheid, Gewerkschaftssekretär — Marco Wenzel, Gewerkschaftssekretär.

Grevenmacher:

Zugeordnetes OGBL-Personal: Bis 04/2006 (Pension), Romain Clees, Regionalsekretär, ersetzt durch Marco Wenzel, verantwortlich für die Antenne.

Thionville et Volmerange:

Zugeordnetes OGBL-Personal: Christian Simon-Lacroix, verantwortlich für beide Antennen (seit 09/2006).

Esch/Alzette:

Zugeordnetes OGBL-Personal: Anne-Marie Antinori, Agenturleiterin — Bis 10/2008 (Pension) Robert Molitor, Regionalsekretär — Anne-Marie Bohr, Gewerkschaftssekretärin (seit 04/2007) — Yasmine Lorang, Gewerkschaftssekretärin (bis zum Schwangerschaftsurlaub 2007) — Joni Portugal, Gewerkschaftssekretär (seit 07/2007) — Anita Rola, Empfang/Steuererklärungen — Fabienne Kirsch (11/2006-12/2008), Empfang — Alexandra Marcelet, Empfang, Zita Pereira, Empfang.

Audun-le-Tiche:

Zugeordnetes OGBL-Personal: Bis 10/2008 (Pension) Robert Molitor, Regionalsekretär.

Ettelbruck:

Zugeordnetes OGBL-Personal: Frank Arndt, Agenturleiter, Regionalsekretär — Joni Portugal, Gewerkschaftssekretär (bis 2006) — Romance Scheuer, Gewerk-

schaftssekretärin — Sylvie Garrettini, Empfang (Vertrag für berufliche Eingliederung mit der ADEM von 8 Monaten).

Wiltz:

Zugeordnetes OGBL-Personal: Frank Arndt, verantwortlich für die Antenne.

Luxemburg:

Zugeordnetes OGBL-Personal: Carlos Pereira, Mitglied des geschäftsführenden Vorstands, Regionalsekretär — Viviane Jeblick, Agenturleiterin — Anne-Marie Bohr, Gewerkschaftssekretärin (bis 04/2007) — Hélio Camacho, Gewerkschaftssekretär — Eduardo Dias, Gewerkschaftssekretär — Yasmine Lorang, Gewerkschaftssekretärin (seit 01/2008) — Jeff Medvescek, Gewerkschaftssekretär — Lynn Settinger, Gewerkschaftssekretärin (seit 07/2008) — Christian Simon-Lacroix, Gewerkschaftssekretär (seit 09/2006) — Alex Teotonio, Gewerkschaftssekretär (seit 02/2007) — Ines Batista, Empfang — Cindy Fernandes, Empfang.

Rodigen:

Zugeordnetes OGBL-Personal: Gérard Müller, Agenturleiter, Regionalsekretär — Bis 03/2008 (Pension) Yvon Moinet, Regionalsekretär — Colette Bianchini, Gewerkschaftssekretärin (seit 05/2008) — Jacques Delacollette, Gewerkschaftssekretär (seit 02/2006).

Arlon, Athus, Aywaille, Bastogne, Vielsalm:

Zugeordnetes OGBL-Personal: Bis 03/2008 (Pension) Yvon Moinet, verantwortlich für die Antennen, Colette Bianchini, Gewerkschaftssekretärin (seit 05/2008) — Jacques Delacollette, Gewerkschaftssekretär (seit 02/2006).

Aufgrund der Sozialwahlen 2008 wurden noch 2 Antennen, Bitburg und Saarlouis, hinzugefügt um die deutschen Grenzgänger besser bedienen zu können. Diese beiden Antennen befinden sich unter der Verantwortung von Frank Arndt und die Sprechstunden werden durch OGBL-Militanten der deutschen Grenzgänger gewährleistet.

Seit der Schaffung des SICA sind verschiedene Büros umgezogen, respektive wurden renoviert. Somit konnten die neue Agentur in Esch, die Antenne in Thionville, sowie die modernisierte Agentur Luxemburg eingeweiht werden.

Wie in der Vergangenheit werden spezielle Sprechstunden für behinderte ArbeitnehmerInnen durch den Präsidenten der Behindertenabteilung, Joël Delvaux, bei ihm zu Hause angeboten.

Zudem bietet die Agentur Luxemburg spezielle Sprechstunden für französische Grenzgänger an. Dieselbe Agentur deckt auch die elektronischen Anfragen ab.

Verschiedene Lokalsektionen, wie Athus, Bascharage, Kayl, Rümelingen, Schifflingen, St. Vith und Zolver bieten in ihren respektiven Büros ebenfalls Sprechstunden an. Diese werden auf freiwilliger Basis von OGBL-Militanten sichergestellt.

Zudem haben zwei Anwälte kostenlose Beratungen außerhalb des Arbeits- und Sozialrechts in unseren Agenturen Esch und Luxemburg angeboten.

Schlussendlich stellt der SICA Büros für Personalvertreter zur Verfügung, damit diese auch außerhalb ihres Arbeitsplatzes Beratungen anbieten können. Allerdings muss hierzu betont werden, dass die Verfügbarkeit solcher Büros begrenzt ist und die Personalvertreter über das Einverständnis ihres Arbeitgebers verfügen müssen, falls diese Sprechstunden dem gesetzlichen Zeitkredit für Personalvertreter angerechnet werden sollen.

Veröffentlichungen

2005

Infoblätter über den sozialen Mindestlohn, den gesetzlichen Urlaub, die Feiertage und die Sozialparameter.

2006

Was geschieht wenn ein gesetzlicher Feiertag auf einen Samstag oder Sonntag fällt — Der unbezahlte Urlaub zur Weiterbildung wird ein Recht — PARAMETRES SOCIAUX (valables depuis le 1^{er} décembre 2006) — Frontalier et frontalière belge, Mes droits et devoirs en 22 questions-réponses — Guide du Frontalier belgo-luxembourgeois (avec la Mutualité socialiste du Luxembourg belge) — Mes droits en 15 questions-réponses sur la préretraite-retraite-invalidité (frontaliers français).

2007

Der soziale Mindestlohn, + 1,9 % ab dem 1. Januar 2007 — Was geschieht wenn ein gesetzlicher Feiertag auf einen Samstag oder Sonntag fällt — PARAMETRES SOCIAUX (valables depuis le 1^{er} juillet 2007) — Ma déclaration d'impôts, Mode d'emploi (frontaliers français) — Telearbeit, Ihre Rechte, Ihre Pflichten — Der unbezahlte Urlaub zur Weiterbildung ist ein Recht — Der 1. Mai 2008: ein doppelter Feiertag, Wie sieht es mit den Rechten der Arbeitnehmer aus? — Les frontaliers belges au sein de l'OGBL.

2008

Alles was Sie über den Kinderbonus und die Änderungen in der Besteuerung wissen sollten — PARAMETRES SOCIAUX (valables depuis le 1^{er} mars 2008) — Individueller Bildungsurlaub — Emploi des élèves et étudiants pendant les vacances scolaires.

Gemäß Nachfrage werden zudem verschiedene Veröffentlichungen, gegebenenfalls mit den zwischenzeitlich nötigen Änderungen, neu aufgelegt. Außerdem gibt der SICA regelmäßig Prospekte heraus, welche über die Adressen der Agenturen und Antennen, sowie deren Sprechstunden, mit und ohne Termin, informiert.

Verschiedene Veröffentlichungen sind nur in französischer Sprache erhältlich (z.B. für französische und belgische Grenzgänger), andere sind wiederum in Deutsch, Französisch und (teilweise) in Portugiesisch erhältlich.

4.2. Rechtsabteilung

Die Aufgaben der Rechtsabteilung

Die Rechtsabteilung ist eine interne Abteilung des OGBL, die vom geschäftsführenden Vorstand, gemäß den Statuten des OGBL, mit folgenden Aufgaben betraut ist:

1. Gutachten und Ratschläge im Arbeits- und Sozialrecht für die verschiedenen OGBL-Strukturen.
2. Ratschläge in vorgerichtlichen Einzeldossiers für SICA und Berufssyndikate.
3. Entscheidungen bei individuellen Rechtshilfeanträgen und Leitung der Zusammenarbeit mit den Anwaltskanzleien.
4. Verwaltung aller Gerichtsfälle des OGBL (auch z. B. in sogenannten kollektiven Prozeduren von Personaldelegationen oder anderen Mitbestimmungsorganen; in solchen Fällen wird die Rechtsabteilung vorher konsultiert, hat aber kein Entscheidungsrecht).
5. Vertretung der Mitglieder vor den Sozialgerichten. Hier wird nur in Ausnahmefällen, oder in Kassationsprozessen, auf eine Anwaltskanzlei zurückgegriffen.
6. Verwaltung des Rechtshilfebudgets.

Die Rechtsabteilung verfolgt aber auch den legislativen Werdegang im Arbeits- und Sozialrecht, behält die Rechtssprechung im Auge, legt eine Fachbibliothek an, fasst Artikel zur juristischen Aktualität und beteiligt sich am internen Informations- und Meinungsaustausch zu diesen Fragen. Diese Aufgaben konnten jedoch aus Gründen des Arbeitsaufwandes nicht immer ganz wahrgenommen werden.

Während der Berichtszeit 2004-2008 wurde die Organisation der Rechtshilfe der wachsenden Anzahl von Anträgen und der größeren Komplexität der Materie im Arbeits- und Sozialrecht angepasst. Wichtige Etappen der Reorganisation waren die Einstellung eines professionellen Juristen (ab 2005), die Neufassung der Rechtshilfe in Mietangelegenheiten (Statutenkongress vom 1.07.2006), sowie die Aufstellung schriftlicher Prozeduren bei der Abwicklung der Anträge und der darauffolgenden Rechtshilfe (Januar 2007) und das Hinzuziehen eines zweiten Vertreters vor den Sozialgerichten (Anfang 2008).

Die Abteilung setzt sich heute zusammen aus :

Serge Urbany, juristischer Berater im Arbeits- und Sozialrecht, Leiter der Abteilung

Roger Fohl, Vertreter des OGBL vor den Sozialgerichten

Eduardo Dias, Zentralsekretär vor den Sozialgerichten

Joséphine Mammola, administrative Koordinatorin der Abteilung

Aufgrund ihrer transversalen Aufgabenstellung (SICA, Berufssyndikate, Exekutive) ist die Abteilung direkt dem Gewerkschaftspräsidenten unterstellt, unter Berücksichtigung der statutarischen Kompetenzen von Exekutive und

Nationalvorstand. Ihre interne Arbeitsaufteilung und die Zusammenarbeit mit der Exekutive ist durch eine interne Geschäftsordnung festgelegt, die vom Nationalvorstand angenommen wurde.

Die Prinzipien der Rechtshilfe

Der OGBL gewährt Rechtshilfe, d.h. unentgeltlichen Rechtsbeistand, durch unabhängige Anwaltskanzleien in **allen Fragen des Arbeitsrechtes** und des **öffentlichen Dienstrechtes**. Bedingung ist die ununterbrochene Mitgliedschaft während eines ganzen Jahres vor dem Entstehen des jeweiligen Konfliktes. Es gibt auch Regeln der Anerkennung der vorherigen Mitgliedschaft in anderen Gewerkschaften auf nationaler und internationaler Ebene. Und die Exekutive des OGBL kann Ausnahmeregelungen treffen, wenn es um wichtige gewerkschaftliche Interessen geht. Im Falle einer Beendigung der Mitgliedschaft ist die Rechtshilfe hinfällig.

Jede Angelegenheit wird zuerst darauf überprüft, ob sie vor Gericht vertretbar ist. Mit dieser Aufgabe ist laut Statuten die Rechtsabteilung betraut. Denn nicht jede Angelegenheit, die auch moralisch und politisch vertretbar scheint, hat die nötigen Chancen vor Gericht, wenn die Gesetzeslage es nicht zulässt oder die Rechtsprechung der Gerichte, ohne Ausnahme und seit langem in eine andere Richtung zielt. Auch angesichts des Kostenpunktes und der Dauer der meisten gerichtlichen Prozeduren, ist es in solchen Fällen nicht vertretbar, dass gewerkschaftliche Mittel dafür freigestellt werden.

Die gleichen Prinzipien der Rechtshilfe gelten in **Mieterschutzangelegenheiten**. Im Unterschied zu arbeitsrechtlichen Fragen wird die Rechtshilfe hier aber nur **begrenzt** gewährt und hat hauptsächlich zum Ziel, das Recht auf Wohnen, neben dem Recht auf Arbeit, zu garantieren. Außer in gut begründeten Ausnahmefällen kann es grundsätzlich nicht die Aufgabe einer Gewerkschaft sein, sich um Mietkosten oder -schäden und Kautionsforderungen zu kümmern.

Die neuen Bedingungen des Rechtsschutzes wurden während des Statutenkongresses vom 1. Juli 2006 angenommen. Demnach hat der Rechtsschutz in Mietangelegenheiten nunmehr als „Gegenstand den Schutz des Wohnrechtes und begreift die Streitsachen über Mietverträge, die sich auf die Hauptwohnung des Mitglieds in seiner Eigenschaft als Mieter beziehen. In der Rechtshilfe einbezogen sind die Verteidigung gegenüber Mietkündigungs- und Räumungsklagen, die Entschädigungsklage gegen einen Eigentümer der die Wohnung nach vorgebrachten persönlichen Gründen weitervermietet hat, sowie die Vertretung des Mieters vor Gericht in Mietfestsetzungsangelegenheiten.“ Die Rechtshilfe begreift dagegen „im Prinzip nicht die reinen zivilen Interessen, wie Klage und Verteidigung in Schadensersatz- oder Kautionsrückzahlungsfragen.“ Ausnahmen können gewährt werden, „wenn die Verteidigung des Mieters in einer gegen ihn gerichteten Mietkündigungs-klage es notwendig macht, oder wenn die Zurückbehaltung

der Kautio durch den Besitzer sichtbar unbegründet ist und der Mieter seinerseits allen seinen Verpflichtungen nachgekommen ist.“

Die Prozeduren bei der Rechtshilfe

Ein Antrag auf Rechtshilfe kann bei einer der zuständigen SICA-Agenturen gestellt werden. Dies ist jedoch im Prinzip nur möglich nachdem vorher auf dieser Ebene „alle Versuche einer gütlichen Einigung fehlgeschlagen sind“. (Art. 3.5.3.1. der Statuten). D.h. dass die Mitgliederberatung des OGBL alle notwendigen Schritte vor Einleiten eines Gerichtsverfahrens unternimmt, wie Lohn- und andere Forderungen stellen, Kündigungsgründe anfragen, Klagefrist unterbrechen, außergerichtliche Einigung versuchen.

Der SICA kommt somit die Rolle einer vorgerichtlichen Interventionsstruktur zu, auf die die Mitglieder zurückgreifen können. Es ist nicht möglich, während dieser Phase selber einen Rechtsanwalt auf Kosten des OGBL einzuschalten.

Kann die Mitgliederberatung kein zufriedenstellendes Resultat für das Mitglied erzielen und ist deren Einschätzung nach, eventuell nach Rücksprache mit der Rechtsabteilung, eine Aktion vor Gericht möglich, wird die Akte zusammen mit dem vom Mitglied unterschriebenen Rechtshilfevertrag an die Rechtsabteilung zwecks Entscheidung weitergeleitet. In dem Vertrag, der erst mit der Zustimmung der Rechtsabteilung seine Gültigkeit erhält, sind alle Rechte und Pflichten des Mitgliedes festgehalten.

Die Rechtshilfe begreift die integrale Übernahme aller Anwalts- und Gerichtskosten, inklusive ggf., im Falle einer Niederlage vor Gericht, der teilweisen Prozedurenentschädigung für die Gegenpartei. Diese Rechtshilfe ist an keine Pauschalbeteiligung des Mitgliedes und auch im Prinzip nicht an einen Höchstbetrag gebunden. Die Rechtshilfe des OGBL ist somit nicht mit einer kommerziellen Rechtsversicherung vergleichbar. Es wird oft nicht verstanden, dass die Mitglieder nicht aufgrund der individuell von ihnen gezahlten Beiträge Anspruch auf Rechtshilfe haben (ansonsten diese in den meisten Fällen, auch bei längeren Mitgliedschaften, wegen des in keinem Verhältnis dazu stehenden Kostenpunktes verweigert werden müsste) sondern, dass die Mitgliedschaft im OGBL für jeden solidarischen Anspruch auf Rechtsschutz nach dem Bedarfsprinzip eröffnet.

Die Rechtshilfe ist jedoch an das Recht des OGBL gebunden, die Rechtshilfe einzustellen, wenn seiner Meinung nach im Verlauf des Prozesses keine Aussicht auf Erfolg mehr besteht oder ein ernsthafter Einigungsvorschlag der Gegenpartei vom Mitglied nicht angenommen wird. Die Mitglieder müssen den ihnen zugewiesenen Anwalt durch ihre Mitarbeit in die Lage versetzen, den Prozess in ihrem Interesse zu führen. Sie erklären sich auch damit einverstanden, dass der OGBL von diesem regelmässig, ohne das Vertrauensverhältnis zwischen Klient und Anwalt infragezustellen, über den Fortgang der Verhandlungen oder des Prozesses und die

verschiedenen Beweismöglichkeiten und Risiken informiert und konsultiert wird. Erhalten sie eine Prozedurenentschädigung, treten sie diese an den OGBL ab, der für die Kosten des Prozesses aufkommt. Ein Mitglied kann zwar den ihm zugewiesenen Anwalt ablehnen, muss aber dann die Anwaltskosten vorstrecken, die ihm später zu einem vom OGBL akzeptierten Kostenpunkt und entsprechend der als notwendig anerkannten Leistungen zurückerstattet werden können.

SICA und Rechtsabteilung arbeiten während der vorgerichtlichen Phase und danach im Interesse einer reibungslosen Abwicklung der Streitsache zusammen. Die Mitglieder und die SICA-Berater haben die Möglichkeit, Entscheidungen auf Rechtshilfeverweigerung oder -entzug vor der Exekutive anzufechten. Führen Mitglieder trotz negativen Entscheids des OGBL auf eigene Kosten einen Prozess oder eine Verhandlung weiter und erzielen ein Ergebnis, das über dem liegt, was bei der Beschlussfassung (in Anbetracht der Anwaltskosten) zu erwarten war, kann der OGBL auf Antrag entscheiden, die Anwaltskosten zu einem vom OGBL akzeptierten Kostenpunkt und entsprechend der als notwendig erkannten Leistungen zu übernehmen.

Der Kostenpunkt der Rechtshilfe

Ziel der Reorganisation der Rechtshilfe war nicht eine Senkung der Ausgaben. Es war gewusst, dass die Ausgaben mit einer Verschlechterung des Arbeitsklimas in den Betrieben, mit einer restriktiveren Sozialgesetzgebung und generell mit der komplexer werdenden Materie des Arbeits- und Sozialrechtes zunehmen würden. Das Rechtshilfe-Budget des OGBL ist dazu da, die Mitglieder vor Gericht sozial abzusichern, wenn keine andere Möglichkeit mehr bleibt. Er kann nur gesenkt werden, wenn sich durch den gewerkschaftlichen und politischen Einsatz das allgemeine Umfeld für das Salariat verbessert.

Die Anstrengungen liefen in der Berichtsperiode darauf hinaus, die Rechtshilfe wirksamer zu machen und möglichst schnell bei jedem Mitglied dort zu helfen wo man kann, aber gleichzeitig Kosten zu vermeiden, die unnötig sind. Die Verantwortung der Rechtsabteilung liegt darin, in dem komplizierten Verhältnis zwischen Mitglied, OGBL und Anwaltskanzlei kostentreibende Faktoren möglichst zu vermeiden, gleichzeitig aber einen unbegrenzten und qualifizierten Schutz nach dem aktuellen Stand der juristischen Möglichkeiten zu gewähren um der Arbeitskraft gegenüber dem Kapital auch vor Gericht mehr Geltung zu verschaffen. Manchmal wird dabei jedoch nicht immer verstanden, dass Gerichte nur bestehende Gesetze applizieren, also Gerichtsprozesse kein Ersatz für gesellschaftliches Engagement auf dem Terrain sein können.

Die Zahlen der Rechtshilfe in der Berichtsperiode sind das Ergebnis dieser widersprüchlichen Entwicklungen und Bemühungen. Insgesamt ist die Zahl der vom OGBL übernommenen Rechtsangelegenheiten nicht gewachsen. Die Fälle von Mietangelegenheiten waren auch bereits vor Annahme der neuen Bestimmungen wenig zahlreich.

Tabelle I — Zahl der Angelegenheiten

Jahrgang	Zahl der Angelegenheiten	Davon Mietrecht
2004	334	19
2005	273	15
2006	337	4
2007	518*	10
2008	307	14

* bedeutende Erhöhung durch 217 neue Fälle in diesem Jahr im Reinigungssektor (Forderung nach einem qualifizierten Mindestlohn nach 10 Arbeitsjahren).

Die Gesamtausgaben gingen in der Berichtsperiode leicht zurück. Dieser Trend ist umso deutlicher wenn man berücksichtigt, dass ab dem Jahr 2007 die TVA auf Anwaltsrechnungen von 12 % auf 15 % gestiegen ist, die Leistungen sich also allein durch diese Gesetzesänderung um 3 % verteuert haben.

Tabelle II — Die Finanzen und das Budget

Jahrgang	Rechnungen
2004	732.603,62
2005	687.590,71
2006	665.269,34
2007	646.968,05
2008	706.128,2*

* Enthält einen großen Vorschuss auf die außergewöhnliche Rechtsangelegenheit im Reinigungssektor und einige noch zu klärende Rechnungen, so dass das normale Budget in diesem Jahr stabilisiert werden konnte.

Diese Zahlen entsprechen den eingegangenen Rechnungen im entsprechenden Berichtsjahr; nicht dem Datum der Bezahlung der Rechnung und auch nicht den effektiv bezahlten Rechnungen nach Kontrolle. Eventuell erfolgte Rückzahlungen sind allerdings in diesen Zahlen erhalten.

Resultate der Rechtshilfe

Es gibt keine internen Statistiken über „gewonnene“ und „verlorene“ Fälle. Eine solche Statistik wäre schwer aufzustellen, da auch bei positiv verlaufenden Prozessen verschiedene Klagepunkte zurückgewiesen werden können. Außerdem lässt die restriktive Rechtssprechung des Obersten Gerichtshofes in Sachen Entschädigungen bei missbräuchlichen Kündigungen, vor allem bei Beschäftigten mit langen Dienstzeiten, kaum wirkliche Genugtuung aufkommen. Eine solche Rechtssprechung hat natürlich auch einen negative Einfluss auf Verhandlungsergebnisse, die auf Ebene des OGBL oder der von ihm

beauftragten Anwaltskanzlei erzielt werden können, was auf Unverständnis seitens unserer Mitglieder stoßen kann. Trotzdem wird in vielen Fällen vom OGBL darauf gepocht, eine gütliche Einigung zu erzielen.

Es gibt natürlich auch Kündigungen, die von uns an die Gerichte weitergegeben wurden und als regulär erklärt werden. Ziel der Kontrolle durch die Rechtsabteilung kann es nicht sein, beim kleinsten Risiko die Rechtshilfe zu verweigern. Oft ergibt sich erst im Laufe der Beweisführung vor Gericht ob eine Angelegenheit wirklich durchgebracht werden kann oder nicht. Vor einer Gerichtsprozedur ist es aber Aufgabe der SICA und der Rechtsabteilung, und danach zusätzlich der beauftragten Anwaltskanzleien, die Beweismittel unserer Mitglieder auf ihre Stichhaltigkeit zu überprüfen.

Die meisten Fälle von Rechtsschutz betreffen Lohnrückstände und darauffolgende Konkurse (immer häufiger), sowie missbräuchliche Kündigungen. Weniger häufig sind Beanstandungen von Lohnabrechnungen, z. B. aufgrund von Kollektivverträgen. Eine gewisse Bedeutung erhalten Prozesse bei denen es um Reklassierung, Betriebstransfers, Delokalisierungen, grenzüberschreitende Arbeiten, Urlaubsrechte und Schutz bezüglich der Krankmeldung geht. Eine Reihe von Prozessen betreffen den Kündigungsschutz von Delegierten. Wichtig ist der Prozess um den Mindestlohn im Reinigungssektor, wo der qualifizierte Mindestlohn hauptsächlich für die weiblichen Reinigungskräfte nach zehnjähriger Erfahrung eingeklagt wird und wo, nach zwei widersprüchlichen Rechtssprechungen der beiden mit dem Arbeitsrecht betrauten Kammern des Obersten Gerichtshofes, ein vom OGBL einzuleitendes Kassationsverfahren bevorsteht.

Der OGBL hat auch eine Reihe von kollektiven Verfahren eingeleitet bei denen es um Beanstandungen der Sozialwahlen vom November 2008, sowie um die Mitbestimmungsrechte der *comités mixtes* geht.

Rechtsbeistand vor den Sozialgerichten

Neben den hauptsächlich arbeitsrechtlichen (teilweise aber auch sozialrechtlichen) Verfahren, die der OGBL anwaltlich über das Budget der Rechtshilfe vertreten lässt, vertreten und begleiten die Sozialsekretäre des OGBL aber auch in über 400 jährlichen Fällen unsere Mitglieder vor dem *Conseil Arbitral* und dem zweitinstanzlichen *Conseil Supérieur des Assurances Sociales*. Auch da hängt der Erfolg natürlich weitgehend von den ärztlichen Gutachten und den von den Gerichten angeordneten Expertenberichten ab.

Im Vergleich zu den vorangegangenen Jahren, lässt sich ein gewisses Ansteigen positiver Resultate zugunsten der Sozialversicherten feststellen. Diese Resultate beinhalten selbstverständlich ausschließlich die Fälle, die während der Berichtsperiode abgeschlossen wurden.

Des Weiteren ist hervorzuheben, dass bezüglich der Aufschlüsselung der Fälle nach Grenzgängern und in Luxemburg wohnhaften Arbeitnehmern, keine nennenswerte Entwicklung stattgefunden hat.

Gegen die verschiedenen Sozialversicherungsverwaltungen	2004	2005	2006	2007	2008
Association d'Assurance contre les Accidents (Sektion Industrie)	170	217	235	166	151
Administration de l'Emploi	16	14	12	16	21
Centre Commun de la Sécurité Sociale	0	1	0	1	0
Caisse de Maladie des Employés Privés/Caisse Nationale de la Santé	16	16	15	14	27
Caisse de Maladie des Ouvriers/Caisse Nationale de la Santé	45	51	97	88	99
Caisse de Maladie des Artisans et Professions Indépendantes	0	0	1	1	0
Caisse Nationale des Prestations Familiales	7	10	9	17	16
Commission Mixte de Reclassement	5	30	14	7	4
Caisse de Pensions des Employés Privés	19	19	16	17	15
Établissement d'Assurance contre la Vieillesse et l'Invalidité	131	74	92	81	101
Fonds National de Solidarité	1	3	5	2	5
Ministère de la Santé	1	0	0	1	0
Service National d'Action Sociale	0	0	0	2	0
Union des Caisses de Maladie	2	4	1	5	3
Total	413	439	499	418	442

Erzielte Resultate

Jahrgang	Erzielte Urteile			
	Positiv	Negativ	Verschiedene (*)	Prozentsatz
2004	107	247	59	30,23 % (+)
2005	145	204	90	41,55 % (+)
2006	190	229	80	45,35 % (+)
2007	150	191	77	43,99 % (+)
2008	121	145	176	45,49 % (+)

(*) Verschiedene = Streichungen, Klagerücknahmen, laufende Verfahren, gegenstandslos, Mandatsübertragung

Wohnort der Mitglieder bei Aufnahme des Verfahrens

Jahr	nach Wohnort				
	Luxemburg	Frankreich	Belgien	Deutschland	Weitere
2004	212 (51,33 %)	130 (31,48 %)	59 (14,29 %)	12 (2,90 %)	—
2005	224 (51,02 %)	124 (28,25 %)	82 (18,68 %)	9 (2,05 %)	—
2006	209 (41,88 %)	171 (34,27 %)	89 (17,84 %)	29 (5,81 %)	1 (0,20 %)
2007	216 (51,67 %)	125 (29,91 %)	60 (14,35 %)	17 (4,07 %)	—
2008	256 (57,92 %)	107 (24,21 %)	61 (13,80 %)	16 (3,62 %)	2 (0,45 %)

Auf der Ebene der verschiedenen Wiedereingliederungsmaßnahmen lässt sich ein Anstieg der Anzahl der Arbeitnehmer feststellen, die eine interne oder externe Wiedereingliederungsmaßnahme (mit einem anschließenden Wartegeld, dessen Höhe einer etwaigen Invalidenrente entspricht) nutzen. Dies gilt allerdings leider nur für diejenigen Arbeitnehmer, die ausschließlich in Luxemburg sozialversichert waren, die Grenzgänger werden lediglich nach ihrer in Luxemburg geleisteten beruflichen Tätigkeit vergütet.

Im Bereich der Jurisprudenz ist hervorzuheben, dass einige Richter in erster Instanz (Schiedsgericht) erste zaghafte Schritte in Richtung einer Umkehr der geltenden Gerichtssprechung bezüglich Artikel 187 des Code des Assurances Sociales zur Invalidität unternommen haben, durch Einbeziehen anderer Maßstäbe (Alter des Versicherten, Ausbildung usw.). Im Endeffekt waren diese Versuche nicht von Erfolg gekrönt, da die Verwaltung jedes Mal Berufung einlegte und die Richter des Conseil Supérieur das Urteil in erster Instanz aufhoben, die Entscheidung der Verwaltung der Sozialversicherungen bestätigten und immer die geltende Jurisprudenz anwandten.

Es wird deswegen immer wichtiger den Artikel 187 des CAS zu reformieren, um ihn dahingehend abzuändern, dass ein Arbeitnehmer, der ausser Stande ist seiner letzten beruflichen Tätigkeit erneut nachzugehen, das Recht auf eine Invalidenrente erhält, dies umso mehr, da es sich zumeist um wenig ausgebildete manuelle Arbeiter handelt, die häufig vorangehende Arbeitsunfälle vorweisen, und auf dem allgemeinen Arbeitsmarkt auf Grund der Folgen dieser Unfälle kaum wieder einzugliedern sind.

Dies wird im Übrigen durch die Anzahl der angemessenen Stellen bestätigt, die ihnen von der ADEM während der Periode des Bezugs des Arbeitslosengelds wegen Arbeitsunfähigkeit nach Unfall oder nach einer Wiedereingliederungsmaßnahme angeboten werden.

Dementsprechend müssten alle Arbeitnehmer, die ein Wartegeld erhalten, was nichts anderes als eine „versteckte“ Invalidenrente ist, Anrecht auf eine Invalidenrente erlangen, da die ADEM nicht fähig ist, ihnen einen ihren Fähigkeiten entsprechenden Arbeitsplatz zu vermitteln.

Kurz, man muss den Code des Assurances Sociales aktualisieren, um ihn an die Realitäten des Arbeitsmarkts anzupassen und sich ein für alle Mal vom rein theoretischen, derzeit gültigen Konzept verabschieden und Fall für Fall nach den tatsächlichen körperlichen und geistigen Fähigkeiten eines jeden Arbeitnehmers eine Entscheidung treffen.

4.3. Sterbekasse des OGBL

Mission und Tätigkeitsfeld

Unsere Mutualitätskasse „OGBL Sterbekasse“, die ihren Sitz in Esch/Alzette hat, fällt unter die Bestimmungen des

Gesetzes vom 7. Juli 1961 über die Mutualitätskassen, sowie unter das betreffende Ausführungsreglement.

Die Sterbekasse hat zum Zweck, im Falle des Todes eines Mitglieds, ein Sterbegeld an die Hinterbliebenen auszuzahlen.

Andererseits ist die Kasse verantwortlich für die Verwaltung der Freizeitunfallversicherung, die der OGBL mit VIVIUM abgeschlossen hat. Die Mitglieder haben ein Anrecht auf Leistungen bei einem Todesfall oder einer dauerhaften Arbeitsunfähigkeit in Folge eines Unfalls während ihrer Freizeit.

Die Sterbekasse des OGBL, die Mitglied der „Fédération Nationale de Mutualité Luxembourgeoise“ ist, behandelt ebenfalls das Einschreiben unserer Mitglieder bei der „Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste de Luxembourg“ (CMCM).

Behandelte Fälle während der Berichtsperiode

Sterbekasse: **1966** Anfragen auf Sterbegeld wurden behandelt.

CMCM: **2541** Anfragen auf Mitgliedschaft in der CMCM wurden eingereicht.

Freizeitunfallversicherung: **123** Dossiers wurden behandelt, wovon bei **61** ein Antrag auf Entschädigung eingereicht wurde.

Nationale Vertretungen

In den Jahren 2004 bis 2008, hat die Sterbekasse des OGBL, vertreten durch ihre 7 Delegierten Regine Gohmann, Fernande Cino-Nennig, Albert Gohmann, Sax Nicolas, Plein Nicolas, Albert Hirtz und Joël Jung, an folgenden Veranstaltungen teilgenommen:

Fédération Nationale de Mutualité Luxembourgeoise (FNML)

- 24.04.2004 in Bartringen
— Ordentliche Generalversammlung
- 07.05.2005 in Berschbach
— Ordentliche Generalversammlung
- 20.05.2006 in Dommeldingen
— Ordentliche Generalversammlung
- 02.12.2006 in Tetingen
— Außerordentliche Generalversammlung
- 28.04.2007 in Rodingen
— Ordentliche Generalversammlung
- 19.04.2008 in Hesperingen
— Ordentliche Generalversammlung

Im Rahmen seines Mandats als Mitglied des Verwaltungsrats der FNML, hat Joël Jung an 32 Versammlungen dieses Gremiums teilgenommen.

Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste de Luxembourg (CMCM)

- 19.06.2004 in Luxemburg — Kirchberg
— Kongress 2004
- 11.12.2004 in Mondorf-les-Bains
— Tag der CMCM
- 04.06.2005 in Bartringen
— Kongress 2005
- 10.12.2005 in Mondorf-les-Bains
— Tag der CMCM
- 16.06.2006 in Luxemburg — Kirchberg
— Kongress 2006
- 29.09.2006 à Esch/ Alzette
— 50. Geburtstag der CMCM
- 02.12.2006 in Tetingen
— Tag der CMCM
- 16.06.2007 in Sandweiler
— Kongress 2007
- 08.12.2007 in Mondorf-les-Bains
— Tag der CMCM
- 24.05.2008 in Sandweiler
— Kongress 2008
- 06.12.2008 in Dommeldingen
— Tag der CMCM

CHAPITRE 5

Formation syndicale et autres activités

5.1. L'institut de formation IFES OGBL

L'IFES OGBL a joué un rôle prépondérant dans la promotion de la formation syndicale des salariés dans tous les secteurs d'activités, spécialement des représentants du personnel, responsables des syndicats et membres de l'OGBL.

La volonté et la détermination d'offrir une formation adéquate afin de transmettre les savoirs indispensables à la compréhension des domaines sociaux, économiques et sociologiques et leur présenter les outils pour réaliser au mieux leur responsabilité dans la vie publique et professionnelle, a été un défi constant pour l'IFES OGBL.

Tous les ans, la commission de formation de l'OGBL, et la responsable de formation de l'IFES, Renata Santini, se sont réunies pour élaborer ensemble une offre de formation détaillée, ciblée et indispensable pour bâtir une réussite durable visant les besoins et attentes de tous les salariés.

L'offre de formation regroupe des séminaires, colloques, congrès, réunions d'informations et manifestations spécialisées ainsi que des formations spécifiques.

Pour la nouvelle période de mandat 2004 à 2008 du délégué du personnel, l'adaptation des pratiques de formation s'est avérée essentielle. Ainsi le concept de formation de l'IFES OGBL a été revu en entier.

L'enjeu majeur pour la commission formation de l'OGBL a été d'adapter l'offre de formation aux besoins et attentes des nouveaux délégués du personnel et de ceux avec expérience, garantissant aux délégués du personnel une bonne réussite dans l'exécution de leur mission durant l'exercice de leur mandat.

Des formations de différents niveaux et modules ont été élaborées.

Un système modulaire composé de différents niveaux a été mis en place qui a permis de créer des groupes plus homogènes de participants de même niveau à un même cours.

Les thèmes et les contenus des cours ont été revus en entier afin de professionnaliser les formations en général et d'apporter une plus grande qualité pédagogique en formation d'adulte.

Les orientations de la formation IFES OGBL

I. Formation de base

Les objectifs visés au travers de ce cycle sont de donner une formation de base aux salariés qui débutent dans la vie syndicale ou qui sont élus pour la première fois en leur entreprise. Cette formation s'adresse prioritairement aux nouveaux élus de représentant du personnel. La dominante de ce cycle, composé de six modules différents, est l'acquisition de bases de connaissances afin que les militants d'entreprise, les délégués du personnel, maîtrisent au mieux leurs missions et activités dans leur entreprise.

La formation de base est axée sur un volet théorique suivi de multiples exercices pratiques. En général chaque session de formation est basée sur une durée de deux jours.

Les cours de formation sont offerts en langue française, allemande et luxembourgeoise.

II. Formation en option

Ce niveau est axé sur l'approfondissement des matières, le perfectionnement du savoir faire ainsi que sur le renforcement de la culture économique, politique et sociale.

Cette formation s'adresse à tout intéressé voulant élargir, approfondir et améliorer ses connaissances dans les différents domaines.

En général chaque session de formation est basée sur une durée de deux jours.

Les cours de formation sont offerts en langue française, allemande et luxembourgeoise.

III. Formations spécifiques

Ce sont des actions de formation diversifiées et complémentaires destinées à fournir au public bien ciblé la complémentarité nécessaire demandée.

Nombre de participants

En 2004, 819 participants ont assisté aux 67 cours offerts pendant 119 journées de formation.

En 2005, 833 participants ont assisté aux 60 cours offerts pendant 108 journées de formation.

En 2006, 846 participants ont assisté aux 71 cours offerts pendant 120 journées de formation.

En 2007, 779 participants ont assisté aux 61 cours offerts pendant 103 journées de formation.

En 2008, 653 participants ont assisté aux 62 cours offerts pendant 95 journées de formation.

Pour les 5 années, c'est donc un total de 3.930 participants (2.836 hommes et 1.094 femmes), qui a assisté à un ensemble de 321 cours tenus, dont 99 en langue allemande ou luxembourgeoise (1.203 participants) et 222 en langue française (2.727 participants). Le total des journées de formation s'élève à 545. En tout, 5.850 personnes se sont inscrites aux cours pendant la période de référence.

Vers le Centre de Formation Syndicale du Luxembourg (CFSL)

Suite à la mise en place du statut unique et la fusion de la Chambre de travail et de la Chambre des Employés privés pour former la nouvelle Chambre des Salariés (CSL), il a été décidé de revoir, de reformuler et d'élargir l'offre de formation pour les délégués syndicaux. L'IFES sera intégré à partir de l'année académique 2009/10 dans le Centre de Formation Syndicale du Luxembourg (CFSL). La nouvelle structure comportera également des formations en matière de sécurité, de santé et de bien-être au lieu de travail. Elle collaborera étroitement avec le Life Long Learning Center (LLLC) de la CSL. Le Centre de Formation va diffuser en outre des publications relatives à la formation syndicale et au bien-être au travail, et fonctionner comme centre d'information et de compétences au service des délégués du personnel. Le CFSL est dirigé par Alain Kinn, directeur adjoint de la Chambre des Salariés, qui quitte pour cette raison ses fonctions comme membre du Bureau exécutif de l'OGBL.

5.2. ONG « Solidarité Syndicale »

En 2005, l'ONG « Solidarité syndicale » de l'OGBL a participé à l'appel à dons de la CISL, afin de soutenir les syndicats et leurs membres les plus touchés par le tsunami en Asie du Sud-Est.

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 2005, un nouveau conseil d'administration est élu : René Pizzaferrì, président, Jean-Claude Reding, vice-président, Nico Clement, secrétaire général, Roger Berend, trésorier, Maguy Baasch, Henri Bossi et Marie-Jeanne Leblond, membres. Philippe Da Silva et Marcel Detaille sont réviseurs de caisse. Les membres sont les représentants dans le Comité exécutif.

Au cours de la période de référence, l'ONG « Solidarité syndicale » était représentée par René Pizzaferrì et Nico Clement dans le « Cercle des ONG ». Aujourd'hui, c'est Armand Drews qui détient ce mandat.

Chaque année, la prolongation du statut d'association sans but lucratif a été demandée pour l'ONG « Solidarité syndicale » et a été accordée par le Ministère de la coopération.

Au cours de la période de référence, l'ONG a reçu plusieurs délégations de syndicats chinois et russes pour des séminaires au centre de formation CEFOS à Remich. Dans ces cours de formation, les syndicalistes ont été informés de l'assurance sociale luxembourgeoise, du système des pensions, de la protection de la femme enceinte, des allocations familiales, de l'assurance dépendance, du revenu minimal garanti, des négociations des conventions collectives, de l'Office national de conciliation, du chômage, de la protection de l'environnement, des logements sociaux et de la politique d'immigration. À côté des cours, le programme incluait des visites d'entreprises et des excursions au Luxembourg et dans les pays voisins.

Projet « Ghana »

Ces dernières années, la principale activité de l'ONG consistait à mettre en route le projet Ghana en collaboration avec le BIT.

1. Brève description du projet

Après de longues discussions, en 2006, un mémorandum a été signé par le BIT, l'OGBL et le ministère de la santé du Ghana et le projet Ghana pour le renforcement de l'assurance sociale des femmes enceintes pauvres est né.

Le but du projet est de garantir aux femmes enceintes pauvres et à leurs enfants jusqu'à l'âge de cinq ans l'accès aux traitements médicaux. La méthode appliquée sera la méthode appelée « Conditional Cash Transfer ». Cela signifie que les femmes enceintes recevront un montant de 10 USD par mois si elles remplissent certaines conditions, dont l'inscription à l'assurance maladie, trois examens médicaux prénataux, trois examens postnataux, une assistance professionnelle lors de l'accouchement ainsi que d'autres examens médicaux des enfants jusqu'à l'âge de cinq ans. L'objectif de l'aide financière est de couvrir les frais de transport aux centres sanitaires, d'améliorer l'alimentation, etc. Le projet assistera 700 femmes. La population est régulièrement informée des avantages des soins médicaux. Le but visé est de réduire le taux de mortalité des mères pauvres et de leurs enfants et de convaincre le Ministère de la Santé du Ghana de poursuivre et étendre le projet pilote.

2. Localisation du projet

Le projet est mené dans la région rurale de Dangme Ouest. Cette zone, qui fait partie de la région « Greater Accra Area », compte parmi les plus pauvres du Ghana. Bien qu'elle se trouve à proximité de la capitale Accra, elle se distingue pour être une région rurale, semblable à la savane, avec un taux de pauvreté d'environ 45 %. La population, composée d'environ 106.470 personnes, réparties en 22.910 familles et 376 communes, s'ali-

mente principalement de l'agriculture et de la pêche. Une minorité exploite de petits commerces. 13 % de la population ont moins de quatre ans et 38 % sont analphabètes.

3. Financement du projet

Le projet est cofinancé à deux tiers par la Direction de la coopération au développement du Ministère des affaires étrangères luxembourgeois.

4. Élaboration du projet

Le projet a été élaboré en collaboration avec le BIT de Genève et le BAT (Bureau d'assistance technique) du Cercle de coopération. Un secrétariat a été mis en place à Accra, la capitale du Ghana, qui s'occupe de l'organisation du projet sur place, gère et surveille les moyens financiers sur place. En outre, le secrétariat rédigera régulièrement des rapports sur les progrès du projet et assistera le BIT Ghana lors des audits annuels. Au Luxembourg, un groupe de travail coordonnera les travaux.

5. Organisation et groupe de travail du projet «Ghana»

Pour des raisons d'organisation, un groupe de travail Ghana a été créé.

La responsabilité du projet entier est assumée par Armand Drews (gestionnaire de projet).

Le groupe de travail se compose comme suit : Henri Bossi, Roger Berend, Marcel Gillander, Arsène Engel, Jos Consbrück, Armand Drews, Jean Reusch, Martie Scharpantgen, Denise Steinhäuser et Angelo Zanon.

En outre, le groupe de travail a nommé une commission financière composée de Armand Drews, Angelo Zanon et Jean Reusch.

En la personne d'Arsène Engel, un coopérateur a été embauché qui est responsable du projet à plein-temps sur place.

En outre, tous les ans, en collaboration avec le «Service National de Jeunesse», dans le cadre du service volontaire, l'ONG donnera aux adolescents la possibilité de suivre une formation continue au Ghana.

6. Collaboration avec les différents acteurs

Ces dernières années, l'ONG «Solidarité Syndicale» a collaboré et entretenu le contact avec les institutions et/ou organisations suivantes :

- Ministère des affaires étrangères, Direction de la coopération au développement,
- Bureau International du Travail, Genève,
- Bureau International du Travail, Ghana,
- Cercle de Coopération des ONG au Développement,
- ASTM,
- Ministère du travail et de la protection sociale, Ghana,
- Ministère de la santé, Ghana,
- District Health Center (Dangme West), Ghana,
- District Health Center, Ghana,
- LEAP (Livelihood empowerment against poverty), Ghana,
- Health Research Center (Dodowa), Ghana,
- Solidar,
- Service National de la Jeunesse.

KAPITEL 5

Gewerkschaftliche Bildungsarbeit und sonstige Tätigkeiten

5.1. Das Bildungsinstitut IFES OGBL

Das IFES OGBL hat eine herausragende Funktion im Rahmen der Förderung der gewerkschaftlichen Bildung der Beschäftigten aller Wirtschaftszweige, insbesondere für die Personalvertreter, die Verantwortlichen der verschiedenen Strukturen sowie der Mitglieder des OGBL.

Der Willen und die Entschlossenheit eine angemessene Ausbildung anzubieten, um notwendige Kenntnisse zum besseren Verständnis sozialer, wirtschaftlicher und soziologischer Fragen zu vermitteln und die Instrumente anzubieten, um ihre Verantwortung im öffentlichen und im beruflichen Leben bestmöglich wahrzunehmen, waren eine ständige Herausforderung für das IFES OGBL.

Die Bildungskommission des OGBL und die Verantwortliche des IFES, Renata Santini, haben sich jedes Jahr versammelt, um zusammen ein gezieltes und detailliertes Bildungsangebot auszuarbeiten, das notwendig ist, um dauerhafte Erfolge zugunsten der Erwartungen und Bedürfnisse aller Arbeitnehmer zu erzielen.

Das Bildungsangebot umfasst Seminare, Kolloquien, Kongresse, Informationssitzungen sowie fachspezifische Veranstaltungen.

Es hat sich herausgestellt, dass eine Adaptation der Bildungsmethoden für die neue Mandatsperiode 2004-2008 der Personaldelegierten unerlässlich war. Das Bildungskonzept des IFES OGBL wurde dementsprechend integral überarbeitet.

Die wichtigste Herausforderung für die Bildungskommission des OGBL bestand darin, das Bildungsangebot an die Bedürfnisse und Erwartungen sowohl der neu gewählten als auch der erfahreneren Delegierten anzupassen, um ihnen ein erfolgreiches Erfüllen ihrer Aufgaben während ihres Mandats zu garantieren.

Kurse auf verschiedenen Stufen und in verschiedenen Modulen wurden ausgearbeitet.

Ein mehrstufiges Modulsystem wurde eingerichtet, das es erlaubt, für die einzelnen Kurse homogenere Teilnehmergruppen mit einem vergleichbaren Kenntnisstand zusammenzustellen.

Die Themen und Inhalte wurden insgesamt überarbeitet, um die Bildungsangebote im Allgemeinen zu professionalisieren und um eine größere pädagogische Qualität im Bereich der Erwachsenenbildung zu erzielen.

Das Bildungskonzept des IFES OGBL

I. Grundausbildung

Die Zielsetzung dieser Bildungsstufe besteht darin, den Beschäftigten, die neu ins Gewerkschaftsleben eingestiegen sind oder zum ersten Mal in ihrem Betrieb gewählt wurden, eine Grundausbildung anzubieten. Diese Ausbildung richtet sich vornehmlich an die neugewählten Personalvertreter: Kern dieser Stufe, die sich aus sechs Modulen zusammensetzt, ist das Erlangen von grundlegenden Kenntnissen, damit die Militanten in den Betrieben und die Personaldelegierten ihre Aktivitäten und Aufgaben im Betrieb bestmöglich meistern können.

Die Grundausbildung beruht auf einem theoretischen Teil, auf den mehrere praktische Aufgaben folgen. Die durchschnittliche Dauer einer Kurseinheit beträgt zwei Tage.

Die Kurse werden auf Französisch, Deutsch und Luxemburgisch angeboten.

II. Zusätzliche Ausbildung

Diese Stufe besteht in der Vertiefung des Lehrstoffs, die Vervollkommnung des Know-Hows und der Ausbau der sozialen, politischen und wirtschaftlichen Kenntnisse.

Die Ausbildung richtet sich an jede interessierte Person, die ihre Kenntnisse in verschiedenen Bereichen erweitern, vertiefen und verbessern will.

Die durchschnittliche Dauer einer Kurseinheit beträgt zwei Tage.

Die Kurse werden auf Französisch, Deutsch und Luxemburgisch angeboten.

III. Spezifische Ausbildungsangebote

Diese umfassen breit gefächerte und ergänzende Bildungsmaßnahmen, die gezielt einem bestimmten Publikum eine nachgefragte notwendige Ergänzung bieten sollen.

Zahl der Teilnehmer

2004 haben 819 Teilnehmer während 119 Tagen an 67 Kursen teilgenommen.

2005 haben 833 Teilnehmer während 108 Tagen an 60 Kursen teilgenommen.

2006 haben 846 Teilnehmer während 120 Tagen an 71 Kursen teilgenommen.

2007 haben 779 Teilnehmer während 103 Tagen an 61 Kursen teilgenommen.

2008 haben 653 Teilnehmer während 95 Tagen an 62 Kursen teilgenommen.

Das Total für die Referenzperiode von fünf Jahren beträgt also 3.930 Teilnehmer (2.836 Männer und 1.094 Frauen), die an 321 abgehaltenen Kursen teilgenommen haben, wovon 99 in deutscher oder luxemburgischer Sprache waren (1.203 Teilnehmer) und 222 auf Französisch (2.727 Teilnehmer). An insgesamt 545 Tagen fanden Kurse statt. Alles in allem haben sich 5.850 Personen während der Referenzperiode für verschiedene Kurse eingeschrieben.

Die Gründung des Centre de Formation Syndicale du Luxembourg (CFSL)

Nach Einführung des Einheitsstatuts und der Fusion der Arbeiter- und der Privatbeamtenkammer zur neuen Arbeitnehmerkammer (Chambre des Salariés — CSL), wurde beschlossen das Bildungsangebot für die gewerkschaftlichen Delegierten anzupassen, zu erneuern und zu erweitern. Das IFES wird ab dem akademischen Jahr 2009/10 in das Zentrum für gewerkschaftliche Bildung Luxemburg (Centre de Formation Syndicale du Luxembourg — CFSL) integriert. Die neue Struktur beinhaltet ebenfalls ein Angebot bezüglich der Sicherheit, der Gesundheit und des Wohlbefindens am Arbeitsplatz. Sie wird eng mit dem Life Long Learning Center (LLLC) der Arbeitnehmerkammer zusammenarbeiten. Das Bildungszentrum wird des Weiteren Veröffentlichungen zur gewerkschaftlichen Bildungsarbeit und dem Wohlbefinden am Arbeitsplatz herausgeben, und den Personalvertretern als Informations- und Kompetenzzentrum zu Diensten stehen. Das CFSL wird von Alain Kinn als beigeordnetem Direktor der CSL geleitet, der aus diesem Grund seine Funktionen als Mitglied des Geschäftsführenden Vorstands des OGBL aufgegeben hat.

5.2. ONG „Solidarité Syndicale“

2005 beteiligte sich die ONG „Solidarité syndicale“ des OGBL am Spendenaufruf des IBFG, um die Gewerkschaften und ihre Mitglieder, die am meisten von der Tsunami-Katastrophe in Südostasien betroffen sind, zu unterstützen.

In einer außerordentlichen Generalversammlung wird am 23. September 2005 ein neuer Verwaltungsrat gewählt: René Pizzaferrri, Präsident, Jean-Claude Reding, Vize-Präsident, Nico Clement, Generalsekretär, Roger Berend, Schatzmeister, Maguy Baasch, Henri Bossi und Marie-Jeanne Leblond, Beisitzende. Philippe Da Silva und Marcel Dettaille sind Kassenrevisoren. Mitglieder sind die Vertreter in der Exekutive.

Im Laufe der Berichtsperiode war die ONG „Solidarité syndicale“ durch René Pizzaferrri und Nico Clement im „Cercle des ONG“ vertreten. Heute hat Armand Drews dieses Mandat inne.

Jedes Jahr wurde die Verlängerung für das Statut eines Vereins ohne Gewinnzweck für die ONG „Solidarité syndicale“ beantragt und vom Kooperationsministerium bewilligt.

Während der Berichtsperiode empfing die ONG mehrere chinesische und russische Gewerkschaftsdelegationen zu Seminaren im Bildungszentrum CEFOS in Remich. Bei diesen Formationskursen erhielten die Gewerkschafter Einsicht in die luxemburgische Sozialversicherung, das Pensionssystem, den Schutz der schwangeren Frau, die Familienzulagen, die Pflegeversicherung, das garantierte Mindesteinkommen, die Kollektivvertragsverhandlungen, das Schlichtungsamt, die Arbeitslosigkeit, den Umweltschutz, den sozialen Wohnungsbau und die Einwanderungspolitik. Neben den Kursen standen auch Betriebsbesichtigungen sowie Ausflüge in Luxemburg und in die Nachbarländer auf dem Programm.

Projekt „Ghana“

Die Hauptaktivität der ONG in den letzten Jahren bestand darin, das Projekt Ghana in Zusammenarbeit mit dem BIT in die Wege zu leiten.

1. Kurzbeschreibung des Projektes

Nach längeren Diskussionen wurde im Jahr 2006 ein Memorandum zwischen dem BIT, dem OGBL und dem Ghanaischen Gesundheitsministerium unterschrieben und so das Projekt Ghana über die Verstärkung der Sozialversicherung der armen schwangeren Frauen ins Leben gerufen.

Ziel des Projektes ist es armen schwangeren Müttern und ihren Kindern bis zu einem Alter von fünf Jahren einen Zugang zu einer medizinischen Versorgung zu garantieren. Die angewandte Methodik wird eine sogenannte „Conditional Cash Transfer“-Methode sein. Das heisst dass die schwangeren Mütter pro Monat einen Betrag von 10 USD bekommen wenn sie verschiedene Bedingungen erfüllen. Einige davon sind: Einschreibung bei der Krankenversicherung, drei pränatale medizinische Untersuchungen, drei postnatale Untersuchungen, professionelle Betreuung bei der Geburt sowie weitere medizinische Untersuchungen der Kinder bis zu einem Alter von fünf Jahren. Zweck der finanziellen Zuwendung ist es die Transportkosten zu den Gesundheitszentren zu decken, die Ernährung zu verbessern, usw. Das Projekt wird 700 Frauen betreuen.

Die Bevölkerung wird regelmässig über die Vorteile einer Gesundheitsversorgung informiert. Das angestrebte Ziel ist es, die Sterblichkeitsrate der armen Mütter und ihrer Kinder zu senken und das ghanaische Gesundheitsministerium zu überzeugen, das Pilotprojekt weiterzuführen und auszuweiten.

2. Lokalisierung des Projektes

Das Projekt wird in der ländlichen Gegend von Dangme West ausgeführt. Diese Gegend, welche zu der Region „Greater Accra Area“ gehört, ist eine der ärmsten in Ghana. Obgleich sie nicht weit von der Hauptstadt Accra entfernt ist, so zeichnet sie sich doch dadurch aus, dass es eine ländliche savannenähnliche Gegend ist mit einer Armutsquote von ungefähr 45 %. Die Bevölkerung, welche aus ungefähr 106.470 Personen, aufgeteilt in 22.910 Familien und 376 Gemeinden, besteht, ernährt sich hauptsächlich von der Landwirtschaft und dem Fischfang. Eine Minderheit betreibt kleinen Handel. 13 % der Bevölkerung ist jünger als vier Jahre und 38 % sind Analphabeten.

3. Finanzierung des Projektes.

Das Projekt wird zu zwei Dritteln von der „Direction de la Coopération au Développement“ beim luxemburgischen Außenministerium kofinanziert.

4. Ausarbeitung des Projekts

Das Projekt wurde in Zusammenarbeit mit dem BIT aus Genf und dem BAT („Bureau d'assistance technique“) vom „Cercle de coopération“ ausgearbeitet. In Accra, der Hauptstadt von Ghana, wird ein Sekretariat eingerichtet, welches sich um die Organisation des Projektes vor Ort kümmert und die Finanzmittel vor Ort verwaltet und überwacht. Des Weiteren wird das Sekretariat regelmässig Berichte über den Fortgang des Projektes verfassen und das BIT Ghana bei den jährlichen Audits unterstützen. In Luxemburg wird eine Arbeitsgruppe die Arbeiten koordinieren.

5. Organisation und Arbeitsgruppe des Projektes „Ghana“

Aus organisatorischen Gründen wurde eine Arbeitsgruppe Ghana ins Leben gerufen.

Die Verantwortung des Gesamtprojektes obliegt Armand Drews (Projektleiter).

Die Arbeitsgruppe setzt sich wie folgt zusammen:

Henri Bossi, Roger Berend, Marcel Gillander, Arsène Engel, Jos Consbrück, Armand Drews, Jean Reusch, Martie Scharpantgen, Denise Steinhäuser und Angelo Zanon.

Des Weiteren ernannte die Arbeitsgruppe eine Finanzkommission, bestehend aus: Armand Drews, Angelo Zanon und Jean Reusch.

Mit Arsène Engel wurde ein „Coopérateur“ eingestellt, welcher hauptamtlich für das Projekt vor Ort zuständig ist.

Des Weiteren wird die ONG jährlich Jugendliche in Zusammenarbeit mit dem „Service National de Jeunesse“ im Rahmen des Freiwilligendienstes eine Möglichkeit der Weiterbildung in Ghana bieten.

6. Zusammenarbeit mit den verschiedenen Akteuren

In den letzten Jahren hat die ONG „Solidarité Syndicale“ mit folgenden Institutionen und/oder Organisationen zusammengearbeitet und Kontakte gepflegt:

- Ministère des Affaires Etrangères, Direction de la Coopération au Développement,
- Bureau International du Travail, Genf,
- Bureau International du Travail, Ghana,
- Cercle de Coopération des ONG au Développement,
- ASTM,
- Ministère du Travail et de la protection sociale, Ghana,
- Ministère de la Santé, Ghana,
- District Health Center (Dangme West), Ghana,
- District Health Center, Ghana,
- LEAP (Livelihood empowerment against poverty), Ghana,
- Health Research Center (Dodowa), Ghana,
- Solidar,
- Service National de la Jeunesse.



